

**UNIVERSITE PARIS 8 –SAINT-DENIS**  
**ECOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES (401)**

**THESE**  
*pour obtenir le grade de*

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
*Discipline : Géographie*

**LES EFFETS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES**  
**SUR LES AGRICULTURES DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES :**  
**LE CAS DES ILES CANARIES**

présentée et soutenue publiquement par

**IRENE DUPUIS**

le 17 octobre 2003

**JURY**

MME HELENE DELORME  
M. FRANCIS LEFEVRE

M. ALBERT ODOUARD  
MME FRANÇOISE PLET  
M. WLADIMIRO RODRIGUEZ BRITO

Directrice de recherches au CERI, rapporteur  
Ingénieur en chef du Génie Rural, des Eaux et Forêts,  
Ancien directeur de L'ODEADOM  
Professeur des universités, rapporteur  
Professeur des universités, directrice de la thèse  
Professeur des universités (Espagne), co-directeur.

## REMERCIEMENTS

Remercier toutes les personnes qui ont facilité la réalisation de cette thèse n'est pas chose aisée tant elles sont nombreuses et tant leur participation a été diverse... Mes remerciements sincères s'adressent à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, au bon déroulement de ce travail.

Je dois tout d'abord exprimer ma plus grande reconnaissance aux directeurs de cette recherche, sans lesquels cette thèse n'aurait pu voir le jour : **Françoise Plet** pour la difficile aventure dans laquelle elle s'embarqua en acceptant de la diriger à distance durant plusieurs années, et aussi pour sa confiance, son exigence, sa patience immense et pour ses lectures rigoureuses ; et le professeur **Wladimiro Rodríguez Brito**, spécialiste de l'agriculture canarienne et si proche de la réalité du monde rural, qui m'a apporté conseil, recours, aide à l'ouverture de la documentation qui m'était nécessaire, et m'a grandement facilité la prise de contacts auprès de nombreux organismes de tout l'archipel. Il a été un véritable co-directeur de thèse, même si la logique administrative de l'université de La Laguna n'a malheureusement pas permis la conclusion d'une co-tutelle de thèse comme Françoise Plet l'aurait souhaité. Les autorités universitaires canariennes considéraient en effet qu'un même doctorat pour deux pays aurait représenté en quelque sorte un plagiat. Et si l'espace européen de l'enseignement supérieur semble avoir évolué dans les textes, les multiples entraves à la reconnaissance des diplômes universitaires français aux Canaries, que j'ai expérimentées à tous niveaux, montre qu'il y a, là aussi, beaucoup de chemin à faire dans l'Europe des citoyens.

Je remercie également tous les professionnels et surtout les agriculteurs, sans lesquels il aurait été impossible de comprendre les processus en cours dans cet archipel, pour m'avoir accordé de leur temps et de leur patience, dont Juan Nuez Yáñez pour ses explications concernant le secteur bananier, Ricardo González González, pour ses éclaircissements sur diverses politiques appliquées aux Canaries ; Alejandro Villameriel Presencio, pour ceux concernant la politique des zones agricoles défavorisées et Basilio González Tejera pour m'avoir guidé à Lanzarote, la COAG, le Cabildo de La Palma, le Ministerio de Asuntos Exteriores et le laboratoire CNRS/Ladyss pour les aides ponctuelles qu'ils m'ont apportées.

Très chaleureusement merci à tous mes compagnons de route de France et d'Espagne, en particulier à Laurence Baudalet, Anne-Paule Mettoux, Sophie Bonin et Thierry Clair-Victor pour leurs lectures et le soutien si précieux qu'ils m'ont apporté, Wolfgang Gerlinger et José Ruiz-Funes pour leurs traductions et l'interprétation de la soutenance, et plus encore Tony Perdomo qui accepta de réfléchir si longuement avec moi et de partager cette aventure au quotidien.

# SOMMAIRE

|   |            |
|---|------------|
| TABLE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....   | 6          |
| INTRODUCTION.....   | 9          |
| <b>PARTIE I : LE CONTEXTE DE L'AGRICULTURE CANARIENNE .....</b>   | <b>15</b>  |
| <b>CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE ET OUTILS.....</b>   | <b>19</b>  |
| A. CADRES ET HYPOTHESES DES RECHERCHES .....  | 20         |
| B. LA METHODOLOGIE .....  | 25         |
| C. LES SOURCES ET LA QUESTION DE L'INFORMATION : LES DIFFICULTES D'UNE INFORMATION MORCELEE, A LA FOIS EN TERMES THEMATIQUES ET DANS L'ESPACE ..... | 27         |
| <i>Publications et études : les limites de la bibliographie</i> .....   | 27         |
| <i>Enquêtes et entretiens</i> .....   | 40         |
| D. LA CARTOGRAPHIE ET SES LIMITES.....  | 45         |
| <b>CHAPITRE 2 : LES MILIEUX DES CANARIES DANS L'UNION EUROPEENNE .....</b>  | <b>49</b>  |
| A. UN ARCHIPEL MONTAGNEUX AUX MULTIPLES CLIMATS .....   | 49         |
| B. VARIETE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES PAYSAGES .....   | 59         |
| <i>La littoralisation massive de la population et de l'habitat</i> .....  | 60         |
| <i>Une nouvelle articulation des activités humaines dans le territoire liée à la modernisation des infrastructures de transport</i> .....           | 64         |
| C. LES GRANDES DYNAMIQUES DE LA VIE SOCIO-ECONOMIQUE CANARIENNE .....   | 66         |
| <i>L'émergence du tourisme comme base économique canarienne</i> .....   | 67         |
| <i>Une terre d'immigration après une histoire d'émigration : l'explosion démographique canarienne</i> .....   | 71         |
| <i>Institutions et Pouvoirs politiques</i> .....  | 74         |
| <b>CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE .....</b>  | <b>76</b>  |
| <b>PARTIE II : DES AGRICULTURES CANARIENNES : DYNAMIQUES ET INERTIES.....</b>   | <b>77</b>  |
| <b>CHAPITRE 1 : ORGANISATION DE L'AGRICULTURE CANARIENNE.....</b>   | <b>80</b>  |
| A. L'AGRICULTURE CANARIENNE EN PRISE AVEC DE FORTES LIMITATIONS DES EAUX ET DES SOLS .....  | 80         |
| <i>Des maigres ressources en eau</i> .....  | 81         |
| Les différentes formes de propriété de l'eau .....  | 87         |
| L'hydraulique agricole : une question majeure ?.....  | 91         |
| <i>Aux sols difficiles</i> .....  | 96         |
| <i>Variété des aménagements productifs de l'espace et organisation de l'espace agricole</i> .....   | 97         |
| B. LE ROLE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE AUX CANARIES .....   | 108        |
| <i>Evolution de l'agriculture au sein de l'archipel</i> .....   | 108        |
| <i>L'agriculture au sein des îles</i> .....   | 117        |
| C. EXPLOITATIONS ET EXPLOITANTS .....   | 124        |
| <i>Prédominance des micro-exploitations</i> .....   | 126        |
| <i>Difficultés de modernisation des exploitations dues au parcellaire</i> .....   | 132        |
| <i>Les modes de faire-valoir : prédominance de l'exploitation directe</i> .....   | 134        |
| <b>CHAPITRE 2 : SOCIETE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF .....</b>   | <b>141</b> |
| A. UNE POPULATION AGRICOLE REDUITE ET VIEILLISSANTE .....   | 141        |
| <i>Importance du salariat et du travail à temps partiel</i> .....   | 145        |
| <i>Une population vieillie sans successeurs directs</i> .....   | 149        |
| <i>La place des femmes dans le monde agricole</i> .....   | 150        |
| <i>Une population peu formée</i> .....  | 154        |
| Faible formation de la population agricole.....   | 157        |
| B. UN ENCADREMENT DE L'AGRICULTURE PEU PERFORMANT.....  | 162        |
| <i>Instabilité des institutions et des pouvoirs en matière agricole</i> .....   | 162        |
| <i>Un fractionnement néfaste des efforts en matière agricole</i> .....  | 166        |
| <i>La recherche agronomique, peu tournée vers les préoccupations locales</i> .....  | 167        |
| <i>L'information agricole aux Canaries</i> .....  | 169        |
| <i>Principales politiques agricoles européennes appliquées aux Canaries</i> .....   | 170        |
| <b>CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE.....</b>   | <b>174</b> |

|  |            |
|--|------------|
| <b>PARTIE III : EVOLUTIONS DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES.....</b>  | <b>177</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : LES CANARIES, PREMIÈRE PRODUCTION EUROPÉENNE DE BANANES.....</b>                                 | <b>181</b> |
| A. L'ESSOR D'UN FRUIT TROPICAL : UN SIECLE D'EXPERIENCE .....  | 183        |
| <i>L'écologie du bananier .....</i>  | <i>184</i> |
| <i>Un secteur marqué par l'éclatement de la production.....</i>  | <i>188</i> |
| B. CHANGEMENTS TECHNIQUES, GEOGRAPHIQUES ET SOCIAUX A LA FAVEUR DE L'OCM .....                                   | 193        |
| <i>Diversité des évolutions techniques.....</i>  | <i>193</i> |
| Les changements variétaux : de la banane canarienne à la banane américaine ?.....                                | 193        |
| Généralisation des systèmes d'irrigation localisée .....   | 199        |
| Aménagement et localisation des parcelles .....  | 201        |
| Les serres : une technique aujourd'hui contestée pour des raisons de production et des raisons esthétiques ..... | 202        |
| Conséquences techniques .....  | 205        |
| <i>Les déplacements des cultures.....</i>  | <i>210</i> |
| Localisation préférentielle des nouvelles cultures .....   | 212        |
| Les disparitions .....   | 213        |
| <i>Organisation de la commercialisation : vers une amélioration du conditionnement et des transports .....</i>   | <i>214</i> |
| <i>Les changements d'ordre social.....</i>   | <i>216</i> |
| La main-d'œuvre : où sont passées les femmes?.....   | 220        |
| Une amélioration conséquente de la qualité de vie.....   | 221        |
| C. LE SECTEUR BANANIER CANARIEN DANS L'EUROPE .....  | 224        |
| <i>De l'intégration à l'UE à l'Organisation Commune du Marché de la banane .....</i>                             | <i>224</i> |
| <i>Le secteur bananier : premier bénéficiaire des aides européennes depuis l'OCM banane .....</i>                | <i>225</i> |
| <b>CHAPITRE 2 : LA TOMATE CANARIENNE, UN SECTEUR HABITUE À LA CONCURRENCE .....</b>                              | <b>233</b> |
| A. LA TOMATE D'EXPORTATION : ADAPTATION A UN MARCHE EUROPEEN CHANGEANT .....                                     | 236        |
| <i>Une culture concentrée et stable dans l'espace .....</i>  | <i>237</i> |
| <i>Relative concentration de la structure productive et de la commercialisation .....</i>                        | <i>240</i> |
| <i>Les changements techniques : vers l'allongement de la campagne .....</i>                                      | <i>244</i> |
| <i>Vers l'organisation de la filière de la tomate d'exportation .....</i>  | <i>252</i> |
| B. LA TOMATE DE MARCHÉ LOCAL : ÉCLATEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION .....                      | 256        |
| C. QUELLES MESURES ET POLITIQUES EUROPÉENNES POUR LE SECTEUR DE LA TOMATE ? .....                                | 262        |
| <b>CHAPITRE 3 : LES PETITES CULTURES D'EXPORTATION.....</b>  | <b>270</b> |
| A. LE DEVELOPPEMENT DES FLEURS ET DES PLANTES ORNEMENTALES.....  | 270        |
| B. LES FRUITS TROPICAUX, UN ESPOIR DEÇU .....  | 274        |
| <b>CHAPITRE 4 : LES CULTURES DE MARCHÉ INTERIEUR .....</b>   | <b>277</b> |
| A. LA POMME DE TERRE, UNE CULTURE EN DECLIN.....   | 277        |
| B. LA VITIVINICULTURE, UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR .....   | 286        |
| <b>CONCLUSIONS DE LA TROISIEME PARTIE.....</b>   | <b>295</b> |
| <br>   |            |
| <b>PARTIE IV : LES POLITIQUES EUROPÉENNES APPLIQUÉES AUX CANARIES</b>  |            |
| <b>ET LEURS EFFETS .....</b>   | <b>298</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : LES POLITIQUES EUROPEENNES ET L'ARCHIPEL .....</b>   | <b>300</b> |
| A. LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE : UN CONTEXTE FAVORABLE AUX REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES .....                | 302        |
| <i>Les fonds structurels.....</i>  | <i>304</i> |
| <i>La notion d'objectifs dans la politique régionale européenne .....</i>  | <i>311</i> |
| <i>Les autres instruments communautaires .....</i>   | <i>320</i> |
| Les initiatives communautaires appliquées aux Canaries.....  | 321        |
| <i>Programmation et cofinancement en Espagne .....</i>   | <i>325</i> |
| B. LES CANARIES AU SEIN DE L'EUROPE : UN STATUT D'EXCEPTION .....  | 329        |
| <i>Les politiques spécifiques établies pour les régions ultrapériphériques .....</i>                             | <i>330</i> |
| Le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité des îles Canaries .....                       | 331        |
| Une initiative communautaire exclusive des RUP : Régis .....   | 339        |
| L'Organisation commune de marché de la banane.....   | 341        |
| <i>Essai de bilan sur les fonds européens aux Canaries.....</i>  | <i>344</i> |
| Le dos tourné à l'assistance technique .....   | 349        |
| C. QUINZE ANS DE TRANSFERTS EUROPEENS DANS L'AGRICULTURE CANARIENNE .....  | 350        |
| <i>Les modalités d'attribution des aides au secteur agricole .....</i>   | <i>356</i> |
| Un accès inégal aux aides européennes selon les faire-valoir et les statuts des agriculteurs .....               | 356        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>CHAPITRE 2 : QUELQUES APPLICATIONS DE POLITIQUES AGRICOLES ET RURALES EUROPEENNES.....</b>               | <b>365</b> |
| A. LA POLITIQUE EUROPEENNE DANS LES ZONES AGRICOLES LES PLUS DEFAVORISEES .....                             | 365        |
| <i>Les zones agricoles les plus défavorisées en Europe .....</i>  | <i>366</i> |
| <i>Les zones agricoles les plus défavorisées en Espagne .....</i>   | <i>371</i> |
| <i>L'indemnité compensatoire de montagne aux Canaries.....</i>  | <i>377</i> |
| Les zones agricoles les plus défavorisées aux Canaries: le problème communal .....                          | 378        |
| Pourquoi si peu de bénéficiaires ? .....  | 392        |
| B. LEADER AUX CANARIES: DISPARITE DES ACTIONS SELON LES ILES .....  | 405        |
| <i>Les groupes chargés de Leader.....</i>   | <i>407</i> |
| <i>Les territoires d'application de Leader.....</i>   | <i>409</i> |
| <i>L'hégémonie du tourisme rural dans l'exécution des fonds .....</i>                                       | <i>414</i> |
| C. REFLEXIONS AUTOUR DE L'EFFICACITE DU POSEICAN : LE CAS DE LA POMME DE TERRE.....                         | 419        |
| <i>Diversité des mesures établies pour la pomme de terre .....</i>  | <i>420</i> |
| <i>Les mesures protectionnistes favorisent-elles la modernisation d'un secteur ?.....</i>                   | <i>422</i> |
| <b>CHAPITRE 3 : PRINCIPAUX EFFETS DES POLITIQUES EUROPEENNES SUR LES AGRICULTURES DES CANARIES.....</b>     | <b>428</b> |
| A. AIDES ET INVESTISSEMENTS TECHNIQUES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES .....                               | 428        |
| <i>L'extension des serres .....</i>   | <i>429</i> |
| <i>Amélioration des structures hydrauliques.....</i>  | <i>432</i> |
| <i>Pollution et déchets agricoles : difficultés des traitements en milieu archipélagique.....</i>           | <i>435</i> |
| <i>Les changements variétaux : vers l'uniformité des variétés.....</i>                                      | <i>436</i> |
| B. VERS UNE MEILLEURE ORGANISATION DU SECTEUR AGRICOLE .....  | 439        |
| <i>Une faible organisation du secteur de la banane face à la force des multinationales américaines.....</i> | <i>440</i> |
| <i>La vigne et le rôle des Appellations d'origine.....</i>  | <i>444</i> |
| <i>Accélération de l'organisation des secteurs depuis 2000.....</i>   | <i>447</i> |
| <i>Le cercle vertueux du groupement.....</i>  | <i>448</i> |
| <i>Le développement d'autres formes d'associations .....</i>  | <i>450</i> |
| C. REORIENTATIONS DES PRODUCTIONS VERS LE MARCHÉ LOCAL .....  | 453        |
| D. DEMARCHE DE QUALITE ET DE VALORISATION DES PRODUITS .....  | 455        |
| <i>Revalorisation des vins canariens .....</i>  | <i>456</i> |
| <i>Revalorisation d'autres produits du terroir .....</i>  | <i>458</i> |
| <b>CONCLUSIONS DE LA QUATRIEME PARTIE.....</b>  | <b>461</b> |
| <br>  |            |
| <b>CONCLUSIONS GENERALES .....</b>  | <b>464</b> |
| <br>  |            |
| <b>TABLE DES INDEX .....</b>  | <b>471</b> |
| <br>  |            |
| <b>TABLES DES ILLUSTRATIONS .....</b>   | <b>472</b> |
| TABLE DES CARTES .....  | 472        |
| TABLE DES EXEMPLES .....  | 473        |
| TABLE DES FIGURES .....   | 473        |
| TABLE DES PHOTOGRAPHIES .....   | 474        |
| TABLE DES SCHEMAS .....   | 475        |
| TABLE DES TABLEAUX .....  | 475        |

## TABLE DES ABREVIATIONS UTILISEES

|            |   |
|------------|---|
| ACP        | Pays d'Afrique, Caraïbe et du Pacifique   |
| AEA        | Agence d'Extension Agraire  |
| AO         | Appellation d'origine   |
| ASPROCAN   | Association des producteurs de bananes des Canaries   |
| ATRIA      | Asociación de Tratamiento Integrado de la Agricultura   |
| BEI        | Banque européenne d'investissements   |
| BOC        | Boletín oficial de Canarias   |
| BOE        | Boletín oficial de España   |
| CE         | Communauté européenne   |
| CITA       | Centro de Investigaciones técnicas agrarias   |
| COPLACA    | Cooperativa Platanera de Canarias   |
| COTE       | Coefficients technico-économiques   |
| CR         | Comité régulateur   |
| DOCUP      | Document unique de programmation  |
| DOM        | Départements d'outre-mer français   |
| FED        | Fonds européen de développement   |
| FEDER      | Fonds européen pour le développement régional   |
| FEOGA      | Fonds européen d'orientation et de garantie agricole  |
| FSE        | Fonds social européen   |
| IC         | Initiative communautaire  |
| ICIA       | Instituto canario de investigaciones agrarias   |
| ICM        | Indemnité compensatoire de montagne   |
| IFOP       | Instrument financier d'orientation de la pêche  |
| INE        | Instituto nacional de estadísticas  |
| INIA       | Instituto nacional de investigaciones agrarias  |
| IRYDA      | Instituto de reforma y de desarrollo agrario  |
| ISTAC      | Instituto de estadísticas de Canarias   |
| JO         | Journal officiel des Communautés européennes  |
| MAPA       | Ministerio de agricultura, pesca y alimentación   |
| Mécus      | Millions d'écus   |
| Meuros, M€ | Millions d'euros  |
| Mpts       | Millions de pts   |
| NIC        | Nouvel instrument financier européen  |
| OCM        | Organisation commune de marché  |
| OCMB       | Organisation commune de marché de la banane   |
| OMC        | Organisation mondiale du commerce   |
| OP         | Organisation de producteurs   |
| OPB        | Organisation de producteurs de bananes  |
| OPFL       | Organisation de producteurs de fruits et légumes  |
| OGM        | Organismes génétiquement modifiés   |
| PIB        | Produit intérieur brut  |
| Pts        | Pesetas   |
| PO         | Programme opérationnel  |
| POSEI      | Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité                                       |
| POSEICAN   | Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des îles Canaries                     |
| POSEIDOM   | Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements français d'outre-mer |
| POSEIMA    | Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des Açores et de Madère               |
| PTOM       | Pays et territoires d'outre-mer   |

|     |  |
|-----|--|
| REF | Régime économique et fiscal des Canaries                                 |
| RIC | Reserva de inversiones canarias  |
| RUP | Régions ultrapériphériques de l'Europe : DOM, Canaries, Açores et Madère |
| SAT | Sociedad agraria de transformación                                       |
| SAU | Superficie agricole utilisée   |
| SIG | Systèmes d'information géographique                                      |
| TEC | Tarif extérieur commun   |
| UC  | Unité de compte (sert au calcul de l'ICM)                                |
| UE  | Union européenne   |
| UEC | Unité équivalente cultivée (sert au calcul de l'ICM)                     |
| UGB | Unité de gros bétail (sert au calcul de l'ICM)                           |

## **INTRODUCTION**



## INTRODUCTION

Voici plus de 15 ans, en 1986, la Communauté européenne (CE) s'agrandit dans sa partie méridionale par l'intégration simultanée des deux États de la Péninsule ibérique. En s'agrégeant à cette construction supranationale, ces deux États y apportent îles et archipels subtropicaux et atlantiques, les Canaries pour l'Espagne, les Açores et Madère pour le Portugal, représentant respectivement 4% de la population espagnole et 5% de la population portugaise.

Le projet de tenter de mesurer l'influence de cette intégration dans ce milieu social et spatial si différent de l'Europe continentale que sont les Canaries est profondément associé à mes premiers contacts avec cette région, dans laquelle la Communauté européenne était paradoxalement à la fois très présente, et très ignorée.

Attirée par la langue espagnole, qui a été l'objet de mes premières études universitaires, j'ai d'abord connu la Grande Canarie grâce à un semestre d'études Erasmus, donc dans le cadre d'une politique européenne de l'enseignement supérieur. J'y suis revenue plus tard pour une maîtrise de géographie<sup>1</sup> qui m'a permis de m'initier à une agriculture que j'ai alors véritablement découverte, car je savais fort peu de l'activité agricole en général, ni des productions grand-canariennes. Mes préoccupations linguistiques restaient présentes dans mon souci de les comprendre, de sorte que j'ai alors non seulement étudié les exploitations agricoles, mais également établi un glossaire canarien/castillan/français des termes agraires<sup>2</sup>. Ce dernier m'a été précieux dans la suite de mes recherches, car il m'a empêché de commettre des contresens fréquents chez la plupart des chercheurs qui n'ont pas approfondi dans ses particularités un lexique très riche et propre aux Canaries.

Pour ce qui concerne l'agriculture, ce premier contact concret, de terrain, m'a surtout permis de mesurer à la fois les contrastes internes à l'île, entre isolats dévolus à la culture de banane et celle de tomate rongée par l'urbanisation touristique, et de constater que, de toute évidence, la banane bénéficiait de plus d'aides et d'attentions en termes politiques.

---

<sup>1</sup> I. Dupuis, 1995.

<sup>2</sup> I. Dupuis, 1995, I. Dupuis, 2000.

C'est ainsi que j'ai conçu le projet de comprendre la place juridico-politique des Canaries dans l'Union européenne (UE)<sup>3</sup> puis celui, trop ambitieux, de tenter de comparer les effets de l'intégration européenne sur l'agriculture de ces trois régions exotiques dépendantes des deux États de la Péninsule ibérique. J'ai appris pour cela le Portugais. Mais je me suis rapidement trouvée confrontée à l'impossibilité du projet. Il eût exigé à la fois des ressources financières considérables pour circuler entre toutes ces îles, et une disponibilité totale, alors que je devais, au contraire, gagner ma vie quotidienne. Je me suis donc repliée sur l'analyse du seul archipel canarien. Une seule région, une seule langue, mais tout de même un archipel, ce qui m'a fait mesurer très concrètement les difficultés d'une connaissance même simplement régionale lorsqu'il faut prendre l'avion ou le bateau pour savoir ce qui se passe dans les autres îles, consulter des documents qui ne sont pas centralisés, ni même homogènes.

Situé au large du Sahara Occidental, l'archipel canarien est en effet composé de 7 îles principales. D'Ouest en Est, El Hierro, La Palma, La Gomera, Tenerife, Grande Canarie, Fuerteventura et Lanzarote ne représentent ensemble qu'un peu plus de 7 400 Km<sup>2</sup>. Chacune de ces îles constitue un milieu bioclimatique particulier, avec des structures socio-spatiales originales, très différentes entre elles. Cette diversité entre îles offre un intérêt tout particulier dans le cadre de notre recherche, car elle permet d'aborder et de comparer l'application des politiques en des lieux distincts.

La volonté d'analyser les conséquences de l'entrée de l'archipel dans la CE reposait aussi sur le constat qu'il s'agissait là d'une intégration particulière et originale.

En effet, lors des négociations préliminaires à l'adhésion, les Canaries, Açores et Madère ont ravivé réflexions et controverses au sein des institutions communautaires et des États membres concernant la place des régions subtropicales dans la Communauté. De violentes émeutes et une grève générale de plus d'un mois dans l'île de la Réunion en 1973 avaient en effet suivi la hausse du prix des céréales, dont le riz, aliment de base dans cette région. Elle découlait de l'application du principe de « préférence communautaire », c'est-à-dire de l'obligation d'acheter du riz en provenance de l'un des États membres au lieu de s'approvisionner sur le marché le plus intéressant. Le conflit a abouti à l'autorisation, pour la Réunion et les autres Départements français d'outre-mer (DOM), de ne pas verser les taxes (prélèvements dans le jargon européen) obligatoires en cas d'importation depuis des pays tiers. Cette dérogation est demeurée exceptionnelle.

Or les archipels en cours d'intégration disposaient d'un statut particulier au sein de leur État respectif et entretenaient avec le reste du monde des liens commerciaux très différents de ceux de

---

<sup>3</sup> I. Dupuis, 1996.

leur territoire national. La politique commerciale commune aurait obligé ces régions à s'approvisionner sur le marché européen. L'enchérissement des produits de base aurait pu mettre en péril la tranquillité sociale. C'est pourquoi ces territoires ont obtenu, dès leur entrée dans la CE, des statuts particuliers. Tandis que les îles Canaries bénéficiaient de l'application des fonds communautaires depuis 1986, la politique douanière, la politique commerciale commune, celle de la pêche et la politique agricole commune (PAC) n'y ont été appliquées qu'à partir de 1991, après adaptation.

La création d'une catégorie territoriale spécifique, les Régions ultrapériphériques (RUP), vers 1990, constitue le point essentiel de la nouvelle architecture pour ce qui concerne ces territoires éloignés. On accepte ainsi d'établir des régimes d'exception au sein des grandes politiques européennes.

Cette catégorie réunit les Canaries, les Açores, Madère et les Départements français d'Outre-mer. Au regard de l'espace européen « central », les RUP forment des territoires très particuliers. En plus du relatif isolement et de l'exiguïté de ces régions<sup>4</sup>, la fragmentation territoriale insulaire est très forte aux Açores, à Madère et en Guadeloupe<sup>5</sup>. Le terme "**double insularité**", employé aux Canaries, forme une représentation géographique assez juste pour décrire ce phénomène de fragmentation et ses contraintes. En outre, la compartimentation des espaces due au relief induit des communications routières difficiles, et en termes agricoles, une exiguïté plus ou moins marquée des parcelles. Les milieux bioclimatiques sont foncièrement différents de ceux des espaces continentaux, avec des productions agricoles différentes. Celles du domaine subtropical prédominent : banane essentiellement, ananas, canne à sucre, mangue, papaye, igname, plantes aromatiques, plantes ornementales. On trouve aussi des productions identiques à celles du continent européen ; orange, vin ; mais souvent de contre-saison ; tomate, poivron, concombre, pomme de terre...

La reconnaissance par les institutions communautaires de l'importance socio-économique des agricultures au sein de ces régions aboutit à ce que le domaine agricole représente l'essentiel des politiques spécifiques qui leur sont concédées.

---

<sup>4</sup> Excepté la Guyane dont la superficie représente un sixième de celle de la France continentale.

<sup>5</sup> La Guadeloupe est composée d'au moins 8 îlots habités en plus de l'île principale, dont Saint-Martin situé à 170 km au Nord-Ouest. L'archipel de Madère est formé de l'île principale et de Porto Santo situé à 40 km au Nord-Est, des îles Deshertras et des îles Selvaghens inhabitées, plus proches des Canaries que de Madère. Les Açores comptent 9 îles habitées.

Cette recherche questionne **la place et le rôle des politiques européennes dans les dynamiques observées au sein des agricultures des Canaries**. Dix ans ont passé depuis la mise en place de politiques spécifiques et l'adaptation de certaines politiques communes, et près de dix-sept depuis l'intégration de ces régions dans la CE. Le temps écoulé paraît suffisant pour émettre l'hypothèse que les effets de ces politiques sont désormais sensibles.

Les actions de l'UE dans le secteur agricole, selon certains discours, prennent en compte prioritairement des facteurs d'équilibre social et la volonté d'assurer un niveau de revenus suffisant pour les agriculteurs. Elles devraient également limiter les conséquences négatives de l'abandon des « zones agricoles traditionnelles », de la diminution de l'emploi et du peuplement rural, et de la détérioration environnementale. Qu'en est-il concrètement aux Canaries ? Quelles sont les dynamiques internes et quels leurs liens avec les politiques européennes ? Dans quelle mesure les politiques européennes interviennent-elles dans les dynamiques de l'agriculture des régions ultrapériphériques ? Quelle est leur place dans l'adoption des nouvelles technologies agricoles et les changements des pratiques dans les territoires concernés ? Ont-elles enclenché de nouvelles tendances ou n'ont-elles fait que renforcer des dynamiques préexistantes ? Ont-elles freiné l'abandon des zones rurales ?

Dans la large gamme des agricultures de l'archipel, nous avons sélectionné six types de produits : **la banane et la tomate (les grandes cultures d'exportation), les fruits tropicaux, les fleurs et les plantes ornementales (petites cultures d'exportation) ainsi que la pomme de terre et la vigne (à destination du marché intérieur)**. Ces secteurs sont étudiés dans leurs systèmes de production et de distribution en relation avec les politiques qui leur sont appliquées. Les dynamiques agricoles qui en ont découlé depuis 1986 sont analysées pour chacun d'entre eux. Sont principalement abordés les impacts des politiques sur les structures et les activités agricoles (exploitations, hydraulique, nature et diversification des productions et de leurs débouchés), sur le développement des sociétés rurales (diversification des activités, dynamiques des populations, changements sociaux) et sur les conditions de gestion des milieux.

Nous avons aussi analysé plusieurs composantes de ces politiques afin de pouvoir les mettre en relation avec les changements observés, en particulier **la politique des zones agricoles défavorisées, l'action Leader et le Programme d'options spécifiques à l'insularité et à l'éloignement des îles Canaries**. Le cas des régions ultrapériphériques au sein de la Communauté européenne soulève un certain nombre de questions : comment peut-on gérer, dans une construction supranationale, les spécificités de certains de ses territoires tout en maintenant les grands principes qui fondent

l'Union ? Quelle place peut-on accorder aux différences régionales ? Quelle est la marge d'action acceptable pour la prise en compte des spécificités ? Quels impacts peuvent avoir des politiques qui sont élaborées pour des territoires foncièrement très dissemblables ? Ces questionnements sont à l'origine de cette thèse et en ont motivé la réalisation. En plus des dynamiques étudiées, il a aussi été nécessaire de mettre l'accent sur le rôle des acteurs institutionnels et des élus dans les formes et les effets de la mise en place des politiques localisées.

Ces recherches utilisent une démarche géographique, complétée par l'histoire, l'histoire économique et sociale, et le droit principalement. L'approche géographique implique que les systèmes socio-économiques aient des inscriptions spatiales non neutres. Elle pose comme hypothèse que l'action y est conditionnée par les structures socio-spatiales préexistantes héritées du milieu au sens large, de l'Histoire, de stratégies anciennes ou actuelles. L'efficacité de l'action communautaire se mesure, entre autres, à la qualité de son insertion dans les structures géographiques préexistantes. Dans cette optique, l'idée que **les impacts des politiques communautaires puissent être très inégaux suivant les îles, et même suivant les diverses zones d'une même île** constitue une autre des hypothèses de base de notre étude. La région que nous étudions est elle-même constituée de « mondes » socio-géographiques profondément distincts les uns des autres. L'île de Lanzarote, aride, aux sols volcaniques non décomposés, ne peut « pratiquer » la même agriculture que La Palma, qui possède un versant montagneux et humide. C'est pourquoi, il nous a semblé que la recherche d'un juste équilibre pour questionner la variété des effets selon les lieux devait reposer sur l'étude de 4 îles, soit La Palma, Lanzarote, Tenerife et la Grande Canarie. Réduire l'aire géographique du champ d'analyse résulte d'une obligation de scientificité, sous peine d'apporter des résultats trop généraux. Ce centrage a permis une connaissance plus fine et plus systématique des processus en cours dans les systèmes agraires et de leurs effets, tant spatiaux que sociaux.

Notre recherche se situe au cœur **des questions de l'évaluation**. La démarche de l'évaluation des politiques publiques est une démarche relativement récente, du moins en France où elle remonte à la fin des années 1970<sup>6</sup>, et plus encore en Espagne<sup>7</sup>. Si l'évaluation des politiques est devenue une question à la mode ces dernières années, au moment du démarrage de nos recherches, en 1995, les institutions communautaires commençaient à peine à s'en préoccuper. Depuis, aucune évaluation n'a été réalisée aux Canaries.

---

<sup>6</sup> B. Deschambre, 1996.

<sup>7</sup> E. Monnier, 1995.

Les questions théoriques relatives à l'évaluation ont délibérément été écartées. Il nous fallait en effet connaître au préalable les étapes concrètes de l'évolution avant de pouvoir élaborer une grille d'évaluation cohérente, laquelle serait une autre thèse. Notre approche a été toutefois orientée de manière à poser les jalons pouvant servir à une véritable évaluation, c'est-à-dire à une analyse qui mesurerait le rôle des politiques dans les processus passés et en cours relatifs aux agricultures. Nous avons ainsi utilisé trois méthodes correspondant à trois perspectives différentes, en focalisant successivement notre attention sur des secteurs précis de l'agriculture, des politiques et les dynamiques d'ensemble. Les méthodes employées s'éloignent de celles mises au point pour l'évaluation des politiques publiques, essentiellement par le fait que l'objet de l'étude est constitué par la dimension évolutive du secteur agricole et non par les politiques en tant que telles. Elles aboutissent à l'identification de certains effets des politiques européennes et à estimer le poids des politiques et des transferts budgétaires dans ces processus.

L'organisation générale de la présentation de nos résultats vise la mise en évidence des dynamiques et de leurs liens avec les politiques. Tout d'abord, le contexte général de l'agriculture canarienne est dépeint (partie I), afin de connaître les milieux et le territoire, les caractéristiques de la société et le contexte administratif et de gestion des politiques dans lequel cette agriculture se développe. La seconde partie est consacrée au monde agricole canarien et aux grandes tendances qui le traversent depuis 1986. Est ensuite abordée l'évolution de systèmes technico-économiques spécifiques (partie III). L'agriculture étant décrite, il s'agira d'aborder les politiques européennes appliquées aux Canaries et leurs effets (partie IV). C'est d'abord le cadre général des politiques communautaires qui sera posé, afin de permettre au lecteur de s'initier à l'organisation des fonds européens, aux principales actions européennes et de voir en quoi et comment les Canaries bénéficient d'un traitement spécifique au sein de l'UE. Certaines politiques sont traitées de manière plus détaillée – une politique particulière à l'archipel, le Poseican, la politique des zones agricoles les plus défavorisées, qui est commune à l'ensemble des États membres, et l'initiative Leader dans son application canarienne –, afin de comprendre le passage de mesures définies au niveau communautaire à leur application concrète locale. A partir de l'état des actions, nous pourrons croiser dynamiques locales observées et application des politiques, pour mettre à jour les grandes évolutions techniques, sociales, organisationnelles, géographiques... des agricultures canariennes. Nous avons apporté un soin particulier à la restitution de ces données sous forme de cartes et de tableaux synthétiques.

**PARTIE I :**  
**LE CONTEXTE DE L'AGRICULTURE CANARIENNE**

CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE ET OUTILS

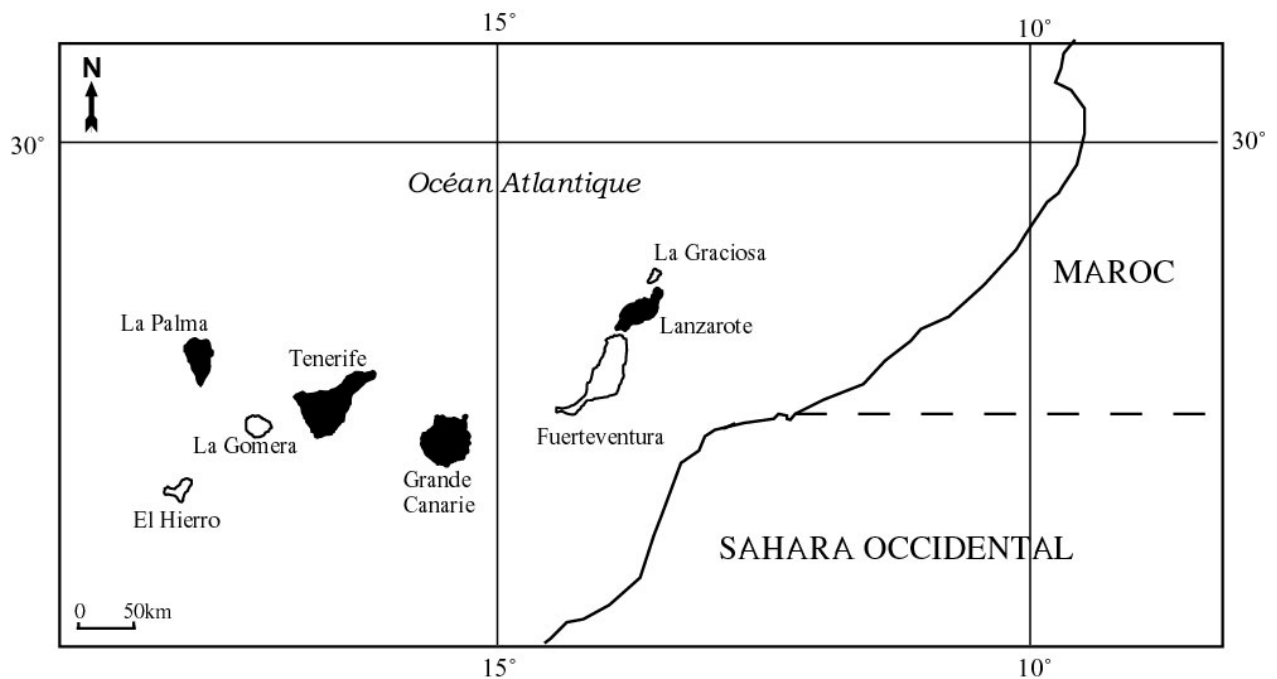
CHAPITRE 2 : LES MILIEUX DES CANARIES DANS L'UNION  
EUROPEENNE

CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE

## PARTIE I : LE CONTEXTE DE L'AGRICULTURE CANARIENNE

L'archipel canarien se situe entre les parallèles 27°37' et 29°25' au Nord de l'Équateur, et entre le 13° et 18° à l'Ouest du méridien de Greenwich. Il s'étend sur 500 km d'Ouest en Est environ, s'approchant à 80 km de la côte marocaine, au niveau de la frontière avec le Sahara occidental. La superficie régionale, 7 448 km<sup>2</sup>, est répartie inégalement. Parmi ses 7 îles principales, Tenerife est la plus vaste, mais couvre à peine 2 036 km<sup>2</sup>. Quatre îles n'atteignent pas les 1 000 km<sup>2</sup>, La Palma, La Gomera, Lanzarote et El Hierro. Cette dernière est la plus petite, avec 287 km<sup>2</sup> <sup>8</sup>. Il s'agit donc d'un archipel aux dimensions restreintes<sup>9</sup> en termes de terres émergées, tandis que les distances entre les îles constituent un frein considérable à leurs relations.

Carte n° 1 : Situation de l'archipel canarien



Élaboration personnelle. En noir, les îles ayant fait l'objet d'enquêtes approfondies.

*Retenons l'attention du lecteur sur le fait que, parmi les cartes que nous présentons, les distances réelles entre les îles ne sont respectées que sur cette carte. Elles sont tronquées sur les autres, de manière à faciliter la lecture en donnant une plus grande échelle aux espaces représentés. Les îlots inhabités n'apparaissent pas.*

<sup>8</sup> Tailles et coordonnées issues de *Geografía de Canarias*, 1984, Tome I.

<sup>9</sup> Sa superficie est inférieure à celle de la Corse, 8 680 km<sup>2</sup> mais largement supérieure aux Açores, de 2 247 km<sup>2</sup>. Madère couvre 794 km<sup>2</sup>, la Martinique 1 100 km<sup>2</sup>, la Guadeloupe 1 709 km<sup>2</sup> et La Réunion 2 500 km<sup>2</sup>.



En termes climatologiques, les Canaries sont situées, à l'échelle mondiale, dans la diagonale aride. Il s'agit d'une zone qui s'étend sur une bande de 13 000 km de long, et 3 500 à 4 000 km de large, du Sahara occidental et le Sahel, en passant par la péninsule arabique, le golfe persique jusqu'en Asie centrale, dans le désert de Gobi où les précipitations sont inférieures à 100 mm par an. Pourtant, la pluviométrie moyenne canarienne est bien supérieure. Ce contraste s'explique par la proximité de la zone intertropicale dans laquelle circulent les alizés. Ces caractéristiques climatologiques sont capitales pour comprendre le développement historique de l'archipel et explique en partie les différences agricoles entre les îles.

La population canarienne compte, en 2000, 1,7 millions de personnes auxquelles il faudrait ajouter, pour être précis, une population temporaire, les touristes, d'environ 300 000 personnes<sup>10</sup>. Dans ce territoire relativement exigu, cela donne une densité moyenne de 269 habitants au km<sup>2</sup>, largement supérieure au reste des régions espagnoles<sup>11</sup>. Cette moyenne reste néanmoins peu significative dans la mesure où la population est très inégalement répartie dans l'archipel.

Situées au centre de l'archipel, Tenerife et la Grande Canarie sont localement appelées les « îles majeures ». Elles comptent une large part de la population régionale et sont toutes deux capitales de province dans l'organisation administrative des Canaries. Les autres îles sont appelées les « îles mineures ».

En termes administratifs, l'archipel des Canaries forme l'une des 17 Communautés autonomes d'Espagne. La Communauté autonome – que nous appelons la région pour des raisons d'écriture – possède un Gouvernement régional, dont les pouvoirs législatifs et exécutifs se situent entre ceux de la région française et ceux des Länder allemands. Il s'agit d'une collectivité territoriale assez jeune<sup>12</sup>, puisqu'elle a été établie en 1982, soit 4 ans avant l'entrée dans la CE. La Communauté autonome coexiste avec d'autres collectivités territoriales que sont les provinces, les Cabildos insulaires et les communes, unités territoriales auxquelles nous ferons référence tout au long du texte.

---

<sup>10</sup> Ce sont environ 12 millions de touristes qui visitent chaque année les Canaries. Le séjour moyen correspondant à une durée de 10 jours, on peut estimer qu'il existe, tout au long de l'année, une population supplémentaire de 300 000 personnes.

<sup>11</sup> En 1991, la densité moyenne canarienne atteint déjà 201 hab/km<sup>2</sup>, alors que celle de l'Espagne est de 77 hab/km<sup>2</sup>, la Martinique 327 hab/km<sup>2</sup>, Madère 318 hab/km<sup>2</sup>, les Açores 102 hab/km<sup>2</sup>. La moyenne communautaire est de 115 hab/km<sup>2</sup> en 1994. Cf. Eurisles, 1997.

<sup>12</sup> En termes administratifs, le Gouvernement des îles Canaries succède à la Junta de Canarias.

Les provinces précèdent très largement la Communauté autonome puisque leur création remonte à 1927. Elles divisent depuis l'archipel en deux : la province de Santa Cruz de Tenerife dont font partie l'île du même nom, La Gomera, La Palma et El Hierro ; et la province de Las Palmas de Gran Canaria, qui réunit la Grande Canarie, Lanzarote et Fuerteventura.

Depuis 1912, toutes les îles sont pourvues d'un Cabildo insulaire, entité administrative chargée de régler les questions propres à chaque île au delà du cadre communal : l'aménagement du territoire, les transports, les espaces protégés, la santé...

L'archipel compte aussi 87 communes, l'île de La Graciosa étant une partie de la commune de Teguisse à Lanzarote<sup>13</sup>.

**La fragmentation du territoire, en termes d'espace, de multiplicité des climats, mais aussi en termes socio-économiques et administratifs, est un élément qui traverse et structure profondément la vie dans l'archipel. On retrouvera cet élément de manière récurrente dans tous les domaines que nous aborderons dans cette thèse.**

En quoi le climat que l'on y trouve est-il particulier ? Comment est organisé le territoire, en termes d'occupation des sols et quelle est la place laissée à l'agriculture ? Quelles sont les grandes dynamiques qui traversent la société canarienne, en termes de population et d'économie ? Quelle est l'organisation politico-administrative de cette région ? Tous ces domaines feront ici l'objet d'une exposition sommaire, circonscrite aux questions d'ordre général, comme une étape préliminaire aux questions propres au domaine agricole qui seront abordées dans la partie suivante.

Mais auparavant, présentons notre démarche, les sources existantes ainsi que les données construites et générées par nous-même qui nous ont permis de mettre en évidence les effets de l'entrée des Canaries dans la CE du point de vue des évolutions agricoles.

---

<sup>13</sup> Un transparent amovible, situé hors texte, permet de localiser les communes.

## CHAPITRE 1 : MÉTHODOLOGIE ET OUTILS

L'objectif central de notre étude est d'obtenir **un tableau global des effets de l'entrée des îles Canaries dans la CE sur les agricultures de cette région**. Si nos recherches postulent que les politiques européennes ont joué un rôle dans les évolutions observées depuis dans le secteur agricole régional, cette hypothèse reste encore à vérifier. Il s'agit d'identifier les impacts de ces politiques et mesures européennes, leur nature et leur importance. Autrement dit, cette étude vise à cerner les liens entre les dynamiques du secteur agricole et les politiques européennes.

La vision globale des processus évolutifs au sein de la société canarienne a été enrichie du fait que nos premiers séjours aux Canaries remontent à l'année 1991, suivis par des travaux de terrain dans l'île de la Grande Canarie en 1994. De plus, nos recherches doctorales se sont aussi appuyées sur les réflexions et les résultats obtenus sur la mise en place des politiques spécifiques pour l'ensemble des régions ultrapériphériques (RUP) réalisées dans le cadre d'un DEA.

Nous voudrions préciser ici les méthodes mises en œuvre et les sources dont nous disposons pour valider les hypothèses formulées. Après une approche méthodologique, nous analyserons les sources bibliographiques et les entretiens. Nous décrirons les outils élaborés pour ce travail de recherche en mettant en perspective le projet de cette thèse et l'information existante, ce qui éclairera la démarche. D'autres éléments de construction de l'information seront détaillés dans le corps de la thèse.

Avant d'entrer dans le détail, mentionnons deux éléments qui valent pour l'ensemble des informations existantes : l'accès à la bibliographie sur l'agriculture, des textes réglementaires aux écrits scientifiques, n'aurait pu se faire sans **la maîtrise de la langue espagnole**. De plus, une bonne connaissance des particularités du vocabulaire canarien agricole et rural a constitué un outil précieux pour ces recherches<sup>14</sup>. En effet, un grand nombre de concepts et de mots sont non seulement profondément différents du Castillan parlé en Espagne continentale, mais surtout, ils offrent des sens qui peuvent différer notablement d'une île à l'autre, voire d'une zone à l'autre d'une même île<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Ces réflexions autour du vocabulaire agricole de la Grande Canarie ont fait l'objet d'une première publication, cf. I. Dupuis, 2000 (a).

<sup>15</sup> Ibidem.

**L'information disponible** touchant aux questions agricoles, surtout celles que maîtrisent les gestionnaires des politiques européennes, **est très éparpillée**. L'éloignement entre les îles, mais aussi sans doute une dimension plus psychologique du fait archipélagique, entraîne une compartimentation de l'esprit. Il est rare de lire ou d'écouter des personnes qui appréhendent l'archipel dans son ensemble, d'autant que les Canariens tendent à généraliser leurs analyses aux autres îles. On trouve la même fragmentation dans les statistiques, publiées au niveau provincial mais souvent indisponibles en dehors de la province concernée. Pour notre étude, il nous a souvent fallu doubler les recherches afin d'obtenir des informations de base. On se heurte au même obstacle pour la connaissance des politiques. Chaque gestionnaire traite d'un sujet très pointu, souvent d'une seule politique, voire seulement d'un versant de celle-ci. Une seule mesure peut être gérée par l'un, contrôlée par un autre, financée par un troisième. Parfois, pour une même politique, il est tout à fait souhaitable d'interroger deux personnes occupant un poste similaire au sein de l'institution régionale, mais dans deux provinces distinctes. Cette fragmentation oblige à multiplier certaines démarches, recherches, entretiens. Il s'agit d'une contrainte forte qui a pesé sur la réalisation de notre étude.

## **A. CADRES ET HYPOTHESES DES RECHERCHES**

Pour valider notre hypothèse de recherche portant sur les incidences des politiques européennes sur l'agriculture canarienne, il a été nécessaire de dresser un tableau des dynamiques agricoles et des effets observés depuis 1986.

Pour ce faire, nous avons sélectionné, après analyse de l'ensemble, six produits ou groupes de produits. La banane, la tomate, la pomme de terre et la vigne, les fruits tropicaux et les fleurs coupées et plantes ornementales constituent des groupes de produits qui bénéficient, avec une importance variable, d'une ou de plusieurs politiques européennes. Il s'agit des six principaux groupes de produits de l'agriculture régionale, puisqu'ils représentent ensemble plus de 70% de la superficie cultivée et plus de 70% de la valeur de la production végétale finale. Les autres cultures de marché intérieur ou d'exportation ne sont pas traitées, ni les toutes petites cultures originales, patate douce, igname, plantes aromatiques, cochenille<sup>16</sup>... Les productions végétales que nous avons étudiées correspondent à des systèmes technico-économiques suffisamment divers pour qu'au travers de leur étude une bonne connaissance de la complexité de l'agriculture canarienne soit obtenue. C'est en effet pour rendre compte de cette complexité que nous employons l'expression « les agricultures » et non pas l'agriculture. Notre recherche insiste sur le

---

<sup>16</sup> Il s'agit d'une culture qui permet la fabrication d'un colorant carmin.

**secteur de la banane.** Il s'agit d'un secteur de premier ordre tant au niveau économique, social que culturel, mais surtout, le cas de ce produit révèle, de manière particulièrement pédagogique, l'interaction des déterminants internes et exogènes dans l'évolution d'une filière de production. L'étude de ce secteur nous a permis de fournir un nombre important d'éléments et d'indices révélateurs des processus évolutifs de 1986 à 1999.

En ce qui concerne **les politiques européennes**, ne sont abordées que celles qui sont directement appliquées au secteur agricole canarien. Les autres politiques (transports et fiscalité essentiellement) ne sont étudiées que dans leurs effets induits sur le domaine étudié. Les politiques qui nous intéressent s'organisent en deux groupes, celles qui sont communes à l'ensemble des États-membres, et celles qui sont spécifiques aux RUP. Elles sont décrites de manière à faire apparaître leur fonctionnement et à identifier leurs impacts potentiels sur les secteurs visés. **La politique destinée aux zones agricoles les plus défavorisées**, qui s'applique dans tous les États-membres, est analysée en tant que telle. Étudier son application concrète dans un lieu si différent des zones initialement visées nous a permis d'apporter quelques réponses à notre question centrale et de dégager quelques pistes pour répondre à d'autres questions, notamment la pertinence de l'extension des politiques communes à des régions très différentes. Cette étude est complétée par l'étude plus sommaire de **l'Initiative Leader**, une politique rurale appliquée également dans le reste de l'UE. Parmi les politiques spécifiques, c'est **le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité appliqué aux Canaries**, plus connu sous le nom de **Poseican**<sup>17</sup> qui sera étudié. Ce programme constitue l'une des mesures essentielles pour l'agriculture canarienne puisqu'il entraîne la mise en place d'aides à certaines cultures et à certaines productions animales.

Malheureusement, nous ne pourrions apporter autant de précisions pour les autres produits et politiques, dont l'élevage que nous avons exclu, non parce qu'il serait inexistant ou inintéressant – au contraire, il possède des spécificités singulières au sein de l'Union européenne (UE) d'aujourd'hui – mais parce qu'il forme historiquement une faible part du PIB agricole canarien et aurait nécessité des recherches orientées différemment<sup>18</sup>.

Cette étude couvre néanmoins une part essentielle du secteur agricole. La transformation des produits agricoles au travers d'industries ou d'artisanat agroalimentaires n'est pas non plus traitée

---

<sup>17</sup> Règlement 1601/92 du Conseil du 15 juin 1992 relatif à des mesures spécifiques concernant certains produits agricoles en faveur des îles Canaries, JO L n°173 du 27/06/1992.

<sup>18</sup> Nous regrettons tout particulièrement de ne pas avoir analysé l'élevage caprin et les productions qui en découlent, tout comme les interactions avec le reste de l'agriculture.

au fond. Même si ce secteur n'est pas très développé, les dynamiques entrevues au gré de nos recherches semblent tout aussi importantes que celles du secteur productif de base. Pour la commercialisation des productions, seuls sont apportés les éléments collectés lors des enquêtes qui aient un impact sur les secteurs productifs.

L'aire géographique de l'enquête approfondie concerne quatre îles principales : **Lanzarote, La Palma, Tenerife et la Grande Canarie**. Cette sélection s'est avérée ardue mais il nous a bien fallu réduire l'aire géographique, compte tenu du fait que leur diversité oblige à l'analyse particulière de chacune d'entre elles. **La compréhension de leurs dynamiques propres ne permet en aucun cas une approche globale, chaque île représentant un monde à part, qu'il faut « conquérir » intellectuellement et « palper » dans l'expérience pour pouvoir placer chacun des processus dans son contexte et évaluer sa représentativité.** Les conditions de culture et l'importance économique du secteur agricole sont les éléments qui ont orienté le choix. Trois îles possèdent au moins une zone humide, tandis que Lanzarote est aride. Au moment de l'entrée dans la CE, elles se trouvaient chacune à un stade très différent de tertiarisation de l'économie : à la Grande Canarie prédomine déjà le secteur des services, à Tenerife et à Lanzarote, ce secteur était certes développé, mais dans une moindre mesure. Enfin, La Palma restait et reste, même à la fin de notre étude, encore très agricole. Tenerife et la Grande Canarie étaient indispensables à cette étude car les administrations régionales agricoles s'y situent ; la Consejería de Agricultura, le Bureau chargé des paiements au titre de la section Garantie du Fonds européen d'orientation et de Garantie (FEOGA-G), la représentation provinciale de l'Institut National des Statistiques (INE) à Tenerife ; la Vice-Consejería de Agricultura et l'Institut régional des statistiques (ISTAC) à la Grande Canarie. Ces deux îles sont celles qui se ressemblent le plus, bien que la structuration de leur secteur agricole ne soit pas identique. Les déplacements dans ces îles permettaient à la fois d'obtenir des informations sur les politiques et sur l'agriculture. Les autres îles, Fuerteventura, El Hierro et La Gomera n'ont pas fait l'objet d'une étude de terrain approfondie, cependant la littérature scientifique et nos séjours, plus courts, nous ont apporté des connaissances non négligeables relatives à leurs dynamiques agricoles.

Notre étude s'inscrit dans une temporalité clairement définie. Puisque c'est la dimension communautaire de l'archipel qui nous intéresse, **l'étude démarre en 1986, au moment de l'intégration des îles Canaries à la Communauté européenne et s'arrête en 1999**, se calant sur la fin de la période budgétaire communautaire 1994-99. Ce choix est orienté par l'organisation même des informations relatives à l'exécution financière des politiques européennes, qui sont établies pour des laps de temps prédéfinis. Mais la temporalité de l'ensemble des politiques spécifiques aux RUP ne correspond pas du tout aux périodes communautaires. Cet élément brouille les pistes

pour la connaissance des budgets réels accordés à l'agriculture et oblige à aborder de manière simultanée plusieurs sources de financement. Pour les fonds structurels communautaires par exemple, on peut repérer 3 périodes. Les orientations qui découlent de la politique régionale européenne amènent les institutions communautaires à concentrer les fonds, à partir de 1989, sur les régions déclarées en retard de développement, dont font parties les RUP, donc les îles Canaries. Les fonds apportés sont importants de 1989 à 1993, et s'accroissent sensiblement durant la période 1994-1999. Auparavant, les fonds accordés aux Canaries étaient très faibles.

Ce fait objectif, les périodes de gestion des fonds communautaires, ne correspond cependant en rien à la perception qu'ont les agriculteurs et les techniciens agricoles des politiques européennes. Ce découpage chronologique est tout à fait artificiel à leurs yeux. En matière agricole, aucune politique de marché n'est appliquée aux Canaries jusqu'en 1992. Même si le versant structurel de la Politique agricole commune (PAC) s'applique depuis 1986<sup>19</sup> en termes d'aides à la modernisation des exploitations, ce changement n'est pas visible pour les agriculteurs ; il s'inscrit dans une certaine continuité des aides que dispensaient auparavant les autorités nationales via l'Instituto de Reforma y Desarrollo Agrario (IRYDA), office émanant du Ministère espagnol de l'Agriculture. Les bénéficiaires des aides ne savent pas véritablement qu'elles proviennent des fonds européens. Aux yeux de la plupart des agriculteurs, les politiques agricoles européennes correspondent à la mise en place de l'Organisation commune de marché (OCM) de la banane et de celle de mesures spécifiques, telle l'aide à la production de pomme de terre. La plupart de ces mesures ont été réunies en 1992 dans le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité, qui est établi sur le modèle du programme destiné aux DOM, le Poséidom, et du Poseima destiné aux archipels portugais des Açores et de Madère.

Il ne nous est pour autant pas apparu pertinent d'entamer les recherches à partir de 1992 seulement. Réduire la période de l'étude aurait limité l'intérêt de ce travail puisque aucun effet n'aurait sans doute été observable. Avant 1991, les fonds apportés à l'agriculture canarienne sont relativement faibles comparativement aux années suivantes. Le laps de temps écoulé entre 1986 et 1991-92 correspond au démarrage, pour les institutions régionales, de l'application des politiques européennes, qui a supposé une adaptation des structures administratives pour dispenser les fonds, et à l'information de leur existence par les bénéficiaires potentiels ou du moins pour une partie d'entre eux. Puis, l'engagement des institutions européennes envers l'agriculture des régions ultrapériphériques s'est traduit par de véritables mesures capables d'entraîner des effets mesurables. Les données apportées ici concernent donc la période 1986-

---

<sup>19</sup> A l'exception de quelques politiques structurelles comme celle des zones agricoles les plus défavorisées en 1986.

1999, bien que parfois nous nous référions à 2000 ou à une année plus récente<sup>20</sup>. Lorsque les données sont déjà disponibles, ces années récentes permettent de confirmer ou d'invalider des tendances perceptibles dans les périodes antérieures.

Nous partons de l'hypothèse que **les politiques ont eu des effets, provoquant de nouvelles dynamiques, freinant, accélérant ou renforçant les tendances antérieures** précédant leur mise en œuvre, en termes de dynamiques agricoles, de changements sociaux ou de production. Nous avons souvent utilisé le terme « politique ». Nous le définissons comme des mesures qui s'appliquent dans un territoire et dans un contexte déterminé. Ces « politiques » supposent des objectifs, des moyens, des financements et des « acteurs ». Les acteurs sont nombreux. Selon leur rôle et leurs fonctions, ils interviennent dans une ou plusieurs étapes d'une mesure, de l'initiative à son élaboration, de son application à son contrôle. La nature de ces acteurs varie : personne physique, personne morale ou collectivité territoriale. La fonction de chacun définit leur rôle. Les intérêts des acteurs peuvent être contradictoires, voire antagonistes, ou bien convergents. Les stratégies de chaque force correspondent aux intérêts et aux enjeux. C'est pourquoi nous avons tenu à apporter des éclairages sur leur rôle dans les formes et les effets des politiques mises en place dans l'archipel canarien.

**Les effets** sont ici entendus comme les changements induits par une ou plusieurs politiques et leurs conséquences. Le fait que les effets soient étudiés indépendamment des objectifs des politiques implique la liberté d'aborder des effets non prévus ou non visés par les politiques mises en œuvre et les effets indirects. En dehors de leur lien potentiel ou démontré avec la mise en œuvre des politiques, nous n'avons fixé aucune limitation pour l'analyse de ces changements. C'est pourquoi l'éventail reste ouvert, les effets observés ayant été traités, chaque fois que possible, en termes agricoles bien sûr, mais aussi spatiaux, sociaux, organisationnels, de stratégies familiales et collectives, économiques, techniques...

D'autres politiques, comme celles des transports, de la fiscalité ou de la pêche ont sans aucun doute des effets notables sur ces dynamiques, ou du moins des effets qui se sont combinés avec ceux des politiques agricoles. Néanmoins, il n'est pas possible de les étudier sérieusement ici. Elles sont mentionnées chaque fois que cela nous a semblé pertinent.

---

<sup>20</sup> Les dépenses des années 2000, voire 2001, correspondent en effet souvent à des paiements sur des crédits de la période communautaire antérieure, compte tenu des règles de paiements de l'UE.



La seconde hypothèse de recherche est qu'**aucune conclusion n'est vraie pour l'ensemble de l'archipel ni l'ensemble des productions**. Nous partons donc du principe qu'une même politique n'affecte pas de la même manière les îles de l'archipel canarien, voire les différentes zones d'une même île, en particulier selon les versants et les zones altitudinales, compte tenu de la très grande variété des structures socio-économiques selon les zones.

## **B. LA METHODOLOGIE**

La méthodologie employée a été largement conditionnée par l'état très déficient des informations nécessaires pour la recherche. Il n'existe pas d'analyse récente de l'agriculture canarienne, à l'exception de quelques analyses économiques sectorielles. Les réflexions sur les politiques européennes et leur application locale sont extrêmement rares, tant de la part des scientifiques que des divers organismes chargés de les appliquer. Les travaux de recherche ou les publications sont pratiquement inexistantes pour les Canaries. Selon nos informations, aucune tentative d'évaluation n'a été réalisée depuis 1986.

Il était donc nécessaire de dresser un **tableau général des dynamiques du secteur agricole canarien et de ses transformations récentes**. Il nous a fallu travailler dans de multiples directions afin de confirmer, ou de réfuter, des intuitions de terrain et de reconstituer de manière sérieuse les pièces de ce puzzle fort complexe, alors que ces thématiques ne font pas partie des préoccupations de l'administration. Le rôle des femmes dans l'agriculture, la gestion concrète des déchets agricoles, la formation agricole, la réalité de la politique agri-environnementale au sens large<sup>21</sup>, l'application réelle et concrète de certaines politiques, le domaine phytosanitaire, le rôle des banques dans l'attribution des crédits aux agriculteurs... ne constituent que des exemples de tous les champs que nous avons dû renseigner, ou du moins explorer, pour l'analyse de l'ensemble. L'ensemble des dynamiques identifiées a été ensuite confronté aux politiques européennes. En conséquence, **la grande majorité des informations que nous apportons ici ont été générées, traitées et organisées uniquement par nous-mêmes, compte tenu de l'absence de travaux locaux sur ces politiques, que ce soit d'un point de vue universitaire ou institutionnel**.

---

<sup>21</sup> Dont les programmes agri-environnementaux ne constituent qu'un versant Il faudrait ajouter à cela toutes les mesures et politiques environnementales appliquées à l'agriculture, appelées « d'ordre général » visant à limiter la pollution des ressources naturelles par l'activité agricole et à conserver la biodiversité. Nous nous référons ici à l'application de la Directive Nitrates (91/679/CE), dans le Code de bonnes pratiques agricoles, les Directives relatives à la gestion des déchets dangereux (bidons de produits phytosanitaires) ou non (plastiques des serres, tubes d'irrigation...) (91/689/CEE et 91/156/CE), les Directives Biodiversité et Oiseaux (592/43/CEE et 79/409/CEE). Nous ne citons là que les références les plus récentes, la plupart de ces réglementations étant beaucoup plus anciennes.

Par ailleurs, une grosse partie de nos travaux a été consacrée à reconstruire une image fidèle de **l'application des politiques européennes dans l'archipel**. Il était nécessaire de pouvoir aboutir à des estimations financières permettant de connaître le poids relatif de chaque mesure ou groupes de mesures, de comprendre les objectifs initiaux des grandes politiques européennes tout en tentant d'identifier la dimension concrète de leurs applications. Ces réflexions ont toujours été traversées du questionnement géographique, c'est-à-dire en tentant de systématiser une approche territoriale de ces politiques pour révéler les différences d'application d'une zone à l'autre de l'archipel.

Les démarches que nous avons adoptées pour obtenir un panorama **des liens entre politiques et dynamiques** ont été construites autour de trois axes majeurs :

- Nous avons tenté de présenter un maximum d'effets réels ou concrets, indépendamment des objectifs explicites ou cachés des politiques. En effet, les objectifs réels des politiques n'apparaissent pas toujours à l'observateur avec autant de clarté que les conditions d'éligibilité à des mesures concrètes, ou leur zone géographique d'application théorique.
- Loin de considérer que les politiques communautaires ne représentent que des apports financiers, notre analyse accorde tout autant d'importance à la « dimension réglementaire » de ces politiques, qui peut jouer un rôle décisif dans la nature des répercussions. Cette dimension comprend les conditions d'éligibilité, la territorialité de la politique, mais aussi les pratiques de publicité mises en œuvre pour faire connaître les aides qui accompagnent les politiques, ainsi que les « règles implicites » de l'octroi de ces aides. Ces « règles implicites » se distinguent, à nos yeux, des conditions d'éligibilité, au sens où contrairement à ces dernières, elles ne définissent pas un profil socio-économique des attributaires, mais opèrent une sélection des ayants-droit par d'autres moyens. C'est entre autres le cas du respect des règles environnementales ou de l'obligation de faire partie d'un groupement de producteurs pour pouvoir demander une aide.
- Les liens entre politiques et dynamiques agricoles ont toujours été abordés dans leur diversité géographique, considérant que l'influence réelle des politiques est fortement conditionnée par la structure socio-spatiale de l'agriculture.

Sur la base de ces prémisses, nous avons exploré **trois méthodes de travail qui apportent des informations de nature très différente** sur notre sujet. La première repose sur l'analyse profonde des changements opérés au sein d'un sous-secteur déterminé (cf. III.1 et III.2). Cette démarche oriente l'attention sur le secteur agricole et ses évolutions, les politiques étant abordées comme leviers de dynamiques. Ce point de vue permet d'identifier les franges de la population ou les zones géographiques qui n'ont pas participé de ces dynamiques.

La seconde est une analyse centrée sur une politique et ses effets propres (cf. IV. 2). Cette étude apporte des informations sur l'application concrète des politiques, et leur éventuelle adaptation, mais se restreint au cadre de la politique sans la replacer dans le contexte, plus général, de l'architecture de toutes les mesures appliquées aux agricultures, et à une autre échelle, de la vie socio-économique de l'archipel.

C'est à cette limitation que répond la troisième démarche ; elle propose une analyse des dynamiques agricoles, sociales et géographiques, qui englobe toutes les agricultures (cf. IV.3). Une de nos hypothèses de notre travail repose sur l'idée que les évolutions d'un sous-secteur agricole se font en réponse à « la situation de l'agriculture au sein du contexte socio-économique global de l'archipel ». Autrement dit, nous avons tenté d'identifier les éléments déclencheurs des dynamiques sans se restreindre au seul cadre des politiques agricoles mais en considérant tous les éléments découlant de l'intégration de l'archipel à la CE. Cette grille de lecture permet d'aborder des aspects qui ont changé dans les faits sans pour autant être une réponse directe à une politique ou à une mesure établie. Elle permet également de réfléchir autour de l'absence de mise en place de politiques ou de mesures.

## **C. LES SOURCES ET LA QUESTION DE L'INFORMATION : LES DIFFICULTES D'UNE INFORMATION MORCELEE, A LA FOIS EN TERMES THEMATIQUES ET DANS L'ESPACE**

L'analyse des sources est une étape indispensable pour la recherche. Nous appelons *sources secondaires* les informations déjà existantes – la bibliographie, les statistiques – et *sources primaires* les données issues de notre étude de terrain, dont les enquêtes et la construction de données réalisées à partir de ces sources et de sources secondaires.

### **Publications et études : les limites de la bibliographie**

Pour aborder les dynamiques agricoles, la lecture de la bibliographie générale bien sûr, mais aussi les statistiques sont des éléments clefs de notre analyse travaillée au niveau insulaire, régional, national et européen. L'étude des politiques agricoles européennes appliquées à l'archipel s'est faite au travers d'un corpus assez important de textes réglementaires. Afin de pouvoir contextualiser ces mêmes politiques dans un ensemble plus vaste, il a été nécessaire de remonter aux textes fondateurs, textes directement issus des institutions européennes, règlements et directives, tout en nous appuyant sur les analyses externes, mais beaucoup plus globales concernant ces politiques. Enfin, la dimension financière des politiques requiert une analyse

précise rendue souvent très difficile par une transparence très insuffisante concernant l'exécution des fonds<sup>22</sup> et leur territorialité.

- Signalons en premier lieu que les Canaries, loin des sphères d'intérêt de la recherche française, sont peu étudiées dans notre langue. Même si d'autres auteurs ont évoqué à plusieurs reprises les îles Canaries tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, Albert Odouard fut l'un des rares à s'y intéresser plus récemment. Sa thèse (1992) et quelques articles publiés à partir des années 1970 offrent pour la première fois une vision plus complète des îles Canaries en France. Seuls les textes réglementaires européens sont aussi publiés en Français, les autres n'utilisant que la langue de Cervantès.
- Dans les années 1970 et 1980, l'agriculture dans ses diverses manifestations constituait un objet habituel de recherches dans la région canarienne. Ce domaine n'intéresse plus guère les scientifiques dans la décennie suivante. Il ne semble pas que cette situation soit particulière aux Canaries, puisque ce désintérêt est également marqué dans les sciences sociales d'une partie de l'Europe. Les réflexions de Juan A. Sans et Wladimiro Rodríguez Brito<sup>23</sup> sont devenues les références en matière agricole, d'un point de vue économique pour le premier, et plus agricole et géographique pour le second, mais elles n'ont pas été actualisées. Les publications postérieures à 1990 sur les questions agricoles se comptent sur les doigts de la main dans l'archipel. Sans offrir jamais de réflexion sur l'agriculture dans sa globalité, les quelques études récentes n'abordent que des secteurs de l'agriculture, exclusivement d'un point de vue économique<sup>24</sup> et parfois de l'histoire économique<sup>25</sup>. La comparaison entre secteurs agricoles n'a donc jamais été faite.
- Mentionnons la multitude d'articles de presse du journaliste amateur José Mauricio Rodríguez qui, de 1959 à 1989, a abordé de manière passionnante et critique l'agriculture régionale dans une dimension économique, technique, organisationnelle. Il s'agit là d'une œuvre d'intérêt historique<sup>26</sup> qui nous aide à obtenir une vision critique et explicative de certaines caractéristiques de l'agriculture régionale.
- Un grand nombre de questions n'ont pas été étudiées : la place des femmes dans l'agriculture, la formation agricole et ses conséquences, le domaine phytosanitaire, la réalité de la politique

---

<sup>22</sup> Problème également mentionné par C. Martin Gómez, 1996. On retrouve habituellement ce problème en Espagne cf. D. Coronado Guerrero, 1997.

<sup>23</sup> Cf. la bibliographie en fin de document.

<sup>24</sup> Mentionnons les quelques travaux d'Ana Aldanondo (1992 et 1994) sur les questions horticoles et Carmen Wehbe Herrera dont l'approche est plutôt généraliste. Juan José Cáceres Hernández (1998 et 2000) travaille le secteur de la tomate.

<sup>25</sup> Les travaux de Juan Nuez Yáñez, présentés dans la bibliographie, se focalisent sur le marché de la banane.

<sup>26</sup> Une sélection d'articles est publiée dans *Una mirada crítica a la agricultura canaria : la obra periodística de José Mauricio Rodríguez 1959-1989*, 1996.

agri-environnementale, les évolutions techniques, l'application concrète des politiques européennes... Ce sont autant de questions qui nous sont apparues essentielles pour comprendre l'architecture d'ensemble sur laquelle s'appliquent les politiques. Sur ces points, nous apportons des éclairages ou des informations, tout en ayant conscience que chacun de ces thèmes mériterait une étude particulière. Faire ce tour d'horizon sans pouvoir approfondir est une source de frustrations intellectuelles importantes pour le chercheur. Néanmoins, il nous fallait, pour avancer sur la question des applications des mesures européennes, pouvoir situer au moins d'une manière générale, quantité de phénomènes en relation directe ou indirecte avec la question centrale. Ces éléments constituent autant de pistes pour des travaux ultérieurs.

- Pour ce qui concerne les politiques européennes, les réflexions sur l'agriculture canarienne remontent aux années 1970<sup>27</sup> mais ont cessé au début des années 1990. L'économiste Juan Antonio Sans<sup>28</sup> a réalisé les premières analyses des politiques européennes appliquées à l'archipel. Malheureusement, il n'a pas donné suite aux jalons posés dans ses quelques articles. On ne serait pas exhaustif si l'on ne mentionnait pas certains ouvrages traitant des politiques européennes, mais dont la perspective se restreint à la sphère du juridique<sup>29</sup>. Une seule géographe<sup>30</sup> aborde les politiques européennes, mais son approche reste trop globale pour apporter des éléments intéressants pour la sphère agricole.
- Les publications extra-régionales sur le sujet sont inexistantes, excepté les écrits, articles essentiellement, sur l'application des mêmes politiques dans les Départements d'outre-mer français<sup>31</sup>.

Au niveau institutionnel et européen, les analyses officielles s'en sont tenues, pour les Canaries, à la description de la mise en place des politiques et à de la prospective<sup>32</sup>. L'origine professionnelle

---

<sup>27</sup> Une équipe de recherche de très bonne qualité le CRIDA 11 (Centro Regional de Investigación y Desarrollo Agrario) de l'Institut national de recherches agronomiques (INIA) travaillait en ce sens dans les années 1970. Cf. Bulletin n°2, novembre 1980, « Selección de artículos sobre la agricultura canaria y la CEE publicados por los investigadores del DEPA », MAPA, Las Palmas.

<sup>28</sup> Voir ses publications de 1986, 1987, 1993. Pour les premières, elles traitent du statut accordé aux Canaries en 1986 au sein de la CE et de l'application des politiques qui en découlent. Mais cet état des choses a duré très peu de temps, puisque très rapidement, de nombreuses modifications ont été apportées aux modalités d'application. Autrement dit, ces publications font un état des lieux clair de la situation juridique pour une période donnée très courte. En ce qui concerne la publication de 1993, son contenu est un résumé analytique du nouveau Poseican. On regrette que cet auteur n'ait pas poursuivi ses publications. Aucune publication intéressante autour de ces questions n'est apparue depuis.

<sup>29</sup> M. Delgado, 2001.

<sup>30</sup> C. Martín Gómez, 1995, 1996 et 2000.

<sup>31</sup> Voir, par exemple, J. Crusol (1987, 1989 et 1991), M.C. Dintimille (1994-1995), D. Perrot (1992). L'étude passionnante de F. Réno (1993) qui traite, de manière très fine, les changements de discours des békés face aux institutions européennes.

<sup>32</sup> Les publications sont beaucoup plus importantes en nombre dans les DOM, probablement parce qu'elles concernent quatre régions. Une bonne part d'entre elles sont issues de professeurs des universités des DOM, mais

des auteurs explique en partie la reprise quasiment systématique de la seule argumentation officielle. Pour cette raison, ce corpus ne présente pas un intérêt majeur pour notre étude.

- Les textes réglementaires

Pour aboutir à une compréhension précise des politiques, et surtout de leurs possibles implications, il nous a été nécessaire de cadrer notre démarche en systématisant une grille de lecture des textes réglementaires. Cette mise en place n'a pas constitué une étape simple de notre travail, mais une fois la démarche établie, nous avons pu mettre en perspective la version juridique des politiques avec l'application pratique qui en est faite, en interrogeant directement, chaque fois que possible, les personnes chargées de la gestion de chaque politique.

Les corpus disponibles en ligne constituent un outil très utile. Il faut cependant signaler que l'accès à l'ensemble du corpus juridique qui est le nôtre n'est pas aisé. Les textes fondateurs, ayant été pour la plupart modifiés, ne sont plus disponibles sur les serveurs de textes réglementaires. Même si la durée de l'étude peut sembler courte, il nous a pourtant été difficile de retrouver des textes de lois et des interlocuteurs qui nous permettent d'interpréter la mise en place de telle ou telle politique en 1986, les choix réalisés, les priorités fixées au niveau régional, les problèmes rencontrés<sup>33</sup>...

- Construction des données relatives aux fonds communautaires

Les recherches sur les fonds dispensés aux Canaries depuis l'entrée de l'archipel dans la CE ont également représenté une part importante et délicate de nos travaux. Les informations disponibles posent les problèmes suivants :

- Les publications sont peu précises quant aux aides accordées aux Canaries. Les intitulés sont très souvent incomplets, de sorte que l'on ne sait pas exactement s'il y a recoupement, par exemple si une même somme est mentionnée deux fois, ni de quel fonds provient le financement...
- Il n'existe pas de document public concernant l'exécution des fonds à la clôture des exercices. Autrement dit, si le document officiel de programmation pluriannuelle des fonds communautaires<sup>34</sup> permet de connaître les prévisions budgétaires, leur répartition en grandes

---

aussi de fonctionnaires des diverses administrations liées à ces politiques, et surtout du Ministère de l'Outre-Mer. Cette situation ne concerne que la France où il existe un ministère chargé des questions relevant des départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer contrairement aux autres RUP.

<sup>33</sup> Nous avons particulièrement rencontré ce problème pour la politique des zones agricoles défavorisées, plus connue sous le nom de « politique montagne ».

<sup>34</sup> En Espagne, il s'agit du Cadre communautaire d'appui, alors qu'en France, où la procédure de programmation est différente, ce document se nomme le Document unique de programmation, connu comme le DOCUP.

lignes peut varier considérablement après exécution. Il existe seulement une publication relative aux années 1994 à 1998<sup>35</sup>, on ne peut donc connaître les taux réels d'utilisation des fonds. Cette absence de publication est contraire au principe de transparence en œuvre depuis 1994 dans le cadre de la réforme des fonds structurels.

- Lorsque des documents de synthèse ont été produits, il est difficile d'y avoir accès car il existe une tradition de rétention de l'information ; on considère que seule l'administration est concernée par ce genre de documents ! La majorité des rapports concernant les fonds en Espagne mentionnent cette difficulté, qui entrave la connaissance des processus en cours. Ceci dit, les administrations ont progressivement amélioré cette transparence quant à l'utilisation des fonds, et cela est vrai au niveau européen, national et surtout régional. Mais il reste encore beaucoup à faire en ce sens, en tout cas aux Canaries.
- Parmi les publications institutionnelles, les informations qui pourraient alimenter une évaluation, nombre et profil des attributaires, analyse des conditions d'éligibilité, analyse des effets... sont exceptionnellement rares.
- En l'état actuel des choses, il n'est pas possible de connaître réellement la territorialité de l'application des fonds, c'est-à-dire leur répartition géographique. Cette absence d'information n'est pas due aux difficultés qu'il y aurait à la produire – les bases de données de l'administration régionale permettent de connaître l'accès aux aides au moins à l'échelle insulaire – mais parce que les autorités locales préfèrent rester opaques à ce sujet, sans doute pour éviter des revendications et d'éternels conflits entre îles.
- Il n'est pas non plus possible de connaître, même très globalement, la répartition des fonds selon l'objet des investissements. Notamment, l'importance et la sensibilité des questions hydrauliques aux Canaries auraient justifié la connaissance d'un ordre de grandeur des investissements réalisés en la matière.

Ces lacunes en termes de disponibilité d'information ont créé des entraves importantes puisqu'elles rendent difficiles la possibilité de cerner correctement ou de mesurer l'impact des fonds, en termes spatiaux, sectoriels et techniques. La seule mesure pour laquelle nous avons pu obtenir des informations plus précises fait partie des mesures de la politique destinée aux zones agricoles les plus défavorisées, l'Indemnité compensatoire de montagne. Cette relative « richesse » d'informations – la taille des exploitations, l'âge des bénéficiaires, voire même certaines données municipales – est surtout due au fait que cette mesure est assez simple à informer au niveau national, sans compter que la faiblesse des montants concernés rend cette

---

<sup>35</sup> Consejería de Economía y Hacienda, 2000, a constitué notre source principale d'informations pour cette période.

donnée peu sensible. Le document de travail non publié du Ministère de l'agriculture espagnol<sup>36</sup> auquel nous avons eu accès, constitue l'une des sources principales et fiables pour ce qui concerne cette mesure (cf. IV.2.A).

Au niveau national et européen, il était important pour nous de connaître sur la même période les grandes tendances, en termes financiers. Tenter une synthèse de la répartition des fonds européens, tant au niveau global que local, et de leur évolution dans les dernières 20 années, est une aventure relativement risquée. Mais elle est nécessaire pour situer le traitement des Canaries face à l'ensemble supranational. En l'absence des données brutes issues de la comptabilité communautaire, il est particulièrement difficile de retrouver la distribution exacte de ces fonds. Ceci est dû à plusieurs raisons, essentiellement au fait que les diverses publications ne mentionnent jamais exactement les mêmes budgets:

- Une part substantielle des fonds européens sont répartis par le biais de programmations pluriannuelles pour une période donnée, mais la durée cette période varie selon les types d'actions<sup>37</sup> établies au sein de l'UE.
- Les fonds correspondants aux Initiatives communautaires (IC) – actions de l'UE qui visent un objectif ou un secteur très spécifique – sont, selon le cas, exclues ou incluses dans les fonds relatifs aux programmations pluriannuelles, sans que cela soit expressément mentionné dans les publications. De plus, les périodes de ces actions ne sont pas identiques à celle des périodes générales de programmation<sup>38</sup>. Or les sommes qu'elles représentent ne sont pas négligeables, de 5 à 12% des budgets structurels selon les périodes, financées par divers fonds.
- Les budgets sont souvent mentionnés pour une année, sans que l'on puisse connaître toutes les années budgétaires, ce qui empêche de reconstituer le montant global pour une période de programmation.
- Les publications ne mentionnent que rarement s'il s'agit d'engagements de crédits ou de paiements. Évidemment, les crédits de paiement ne peuvent être publiés qu'une fois la période révolue et l'exercice comptable clos. Des différences sensibles peuvent être observées entre les prévisions et les actions réalisées (cf. Annexe n° 35). Pour la période 1994-1999, il n'existe pas encore de publications qui reprennent les crédits versés.

---

<sup>36</sup> Document de travail sur l'ICM en Espagne, Ministère espagnol de l'Agriculture, 1998.

<sup>37</sup> Tous ces éléments sont repris et explicités dans le premier chapitre de la partie IV.1.

<sup>38</sup> Offrir une vision synoptique des IC est une tâche relativement laborieuse dans la mesure où les publications sont souvent incomplètes. La difficulté porte surtout sur la période 1985-1993 ; un grand nombre d'entre elles a été créé entre 1989 et 1991, et leur programmation ne suivait pas les périodes communautaires. Certaines IC sont à cheval sur deux périodes communautaires. Pour 1994-99, un texte commun fixe les IC (JO n°C 180 du 1/07/94).



- En dernier lieu, même si cela peut paraître anecdotique, il faut mentionner que les erreurs d'ordre de grandeur – millions et milliards d'écus – sont fréquentes dans les publications. Ceci ne facilite en rien la lecture et la compréhension de ces données<sup>39</sup>.

Le Fonds européen d'orientation et de garantie (Feoga) constitue l'un des fonds qui nous intéressent le plus pour cette étude car c'est précisément celui qui couvre la plus grande partie des financements communautaires en milieu rural. Or, il est souvent difficile de connaître la répartition financière entre sa section Orientation (destinée aux aspects structurels) et celle appelée Garantie qui couvre les financements de la politique de soutien aux prix agricoles.

Ces observations concernant les difficultés pour la construction des données relatives aux fonds communautaires sont les mêmes quel que soit le niveau d'analyse. Les chiffres que nous apportons, pour l'ensemble européen comme pour l'archipel, sont des données reconstituées à partir de diverses publications. Pour cette raison, on ne peut les considérer comme absolument fiables, mais elles représentent un progrès en termes d'évaluation des masses monétaires investies. Cette synthèse permet de donner un aperçu de l'évolution globale de l'action financière européenne et de saisir les différentes priorités réelles selon les périodes. Afin de permettre des comparaisons, et chaque fois que nous en disposons, des informations relatives aux autres RUP ou au reste de l'UE apparaissent en annexe.

- Construction des données relatives aux exploitations et à la population agricoles

Les principales sources qui nous permettent d'aborder les dynamiques agricoles récentes sont les statistiques agricoles. Sévèrement critiquées en Espagne<sup>40</sup>, ces statistiques apportent cependant une information inégalable dans ce qu'elles permettent de révéler à une échelle régionale ou insulaire après une analyse critique détaillée. Elles constituent une source indicative, et non pas précise et sûre pour l'étude statistique des questions agricoles. Le contenu des informations apportées, tant pour les questions agricoles que celles relatives à la population agricole, dépend directement de ces sources, et surtout, de nombreux concepts de base y sont liés, parfois très éloignés des définitions françaises. La clarification des définitions espagnoles, figurant dans le texte, et des sources utilisées permettra d'éviter au lecteur des confusions d'interprétation.

---

<sup>39</sup> Cf. par exemple Ministère français de l'Agriculture, 1991, p. 6.

<sup>40</sup> Ces recensements agricoles posent toute une série de questions que de nombreux auteurs ont analysées Cf. W. Rodríguez Brito, 1986, p. 360 ; L.M. Pérez Marrero, 1991, p. 21 à 29 ; A. Gonzalez Morales, 1989 ou encore A. Odouard qui souligne en 1992 (livre de notes II, p. 96) l'absence de continuité dans la définition des critères retenus.

Pour les questions agricoles relatives à l'étude statistique et géographique des cultures, la propriété et les modes de faire-valoir, nous utilisons 3 types de sources : les recensements agricoles nationaux<sup>41</sup> (*censos agrarios de España*), les enquêtes intermédiaires sur la structure des exploitations (*Encuesta sobre la estructura de las explotaciones agrícolas*) et les données fournies par le Gouvernement régional. Les deux premiers sont réalisés par l'*Instituto nacional de estadísticas*, plus connu sous le nom de INE (c'est aussi l'abréviation que nous utiliserons).

**Les recensements agricoles nationaux** apportent des informations précises dont les résultats sont donnés à l'échelle régionale, provinciale, zonale ou municipale. Aux Canaries, les zones (les *comarcas* dans le recensement) correspondent à une île, à l'exception de Tenerife qui est partagée en deux zones. Le découpage de cette île correspond aux versants respectivement au vent et sous le vent (cf. Carte n° 3, p.55)<sup>42</sup>. Dans une certaine mesure, les recensements sont plus fiables que les enquêtes intermédiaires.

Les résultats publiés couvrent une multitude d'aspects : taille des exploitations, types de cultures, superficies, main-d'œuvre, mécanisation agricole, faire-valoir, unités de travail annuelles (UTA), âge des chefs d'exploitation, unités de gros bétail (UGB)<sup>43</sup>... Les produits sont regroupés par type de culture, herbacées et ligneuses, sans introduire d'opposition explicite entre les cultures pérennes et les cultures annuelles. Choissant de privilégier la dimension agricole des cultures, la catégorisation du recensement n'est pas toujours fidèle à la réalité physiologique des plantes, entraînant certaines incohérences. Les résultats sont censés être au lieu où se situe la majeure partie des terres d'une exploitation, auquel cas les terres situées partout dans l'île, voire dans l'archipel, sont recensées en une seule commune. En cas de doute, c'est au lieu de résidence de l'exploitant que sont inscrites les terres.

L'inconvénient du recensement national est surtout sa faible fréquence, de l'ordre de la décennie. Le recensement agricole national est actuellement chronologiquement calé sur les recensements des autres pays de l'UE. Les dates en sont : 1962, 1972, 1982, 1989<sup>44</sup> et 1999. Les résultats de ce dernier sont arrivés trop tard dans la rédaction de notre thèse. Il n'était pas encore publié en

---

<sup>41</sup> Nous avons choisi de traduire *agrario* par « agricole », puisque l'acceptation courante du terme agricole en Français couvre aussi l'élevage.

<sup>42</sup> A l'exception de la façade Nord de la commune de Santa Cruz que nous considérons comme faisant partie du versant au vent.

<sup>43</sup> Pour le détail, cf. équivalences en Annexe n° 45.

<sup>44</sup> Le recensement de 1989 a été avancé de 3 ans, afin de s'aligner sur les recensements européens, suite à l'adhésion de l'Espagne à la CE.

décembre 2002<sup>45</sup>. **Le temps écoulé entre l'édition de ces données et la fin de la rédaction ne nous a pas permis d'intégrer les données de 1999, soit celles de la fin de notre période d'étude.** Cependant, chaque fois que possible, nous les avons indiquées afin d'obtenir des séries plus longues, ou de confirmer une tendance observée.

Les résultats en sont publiés par province. Il faut donc recourir à deux documents pour les Canaries, qui représentent deux provinces, consultables ou achetables seulement dans la province concernée car le plus souvent, l'information disponible dans les centres de documentation (y compris ceux de l'INE) ne concerne que la province où l'on se situe.

Ces recensements ne correspondent malheureusement, à l'exception du dernier, à aucune des dates clef de notre étude : le premier précède de 4 ans l'entrée de l'Espagne dans la CE. Le second précède de 4 ans la mise en place du Poseican. Il eût été pourtant très intéressant de pouvoir mettre en relation la mise en place de ce programme, qui réunit une batterie de mesures spécifiques à l'agriculture canarienne, et les dynamiques agricoles.

Certains invoqueront **les enquêtes intermédiaires**, aussi réalisées au niveau européen, mais nous avons choisi de ne pas les utiliser, ne les considérant pas comme valides pour notre sujet. Les enquêtes intermédiaires se présentent sous la forme de données régionales, parfois détaillées par province, et ne comportent que quelques variables relatives aux exploitations agricoles et à l'utilisation des terres agricoles. Elles offrent une information plus régulière, tous les trois ou quatre ans. Leur fréquence en a été la suivante : 1987, 1993, 1995 et 1997. Leur structuration répond à un schéma communautaire : elles sont en effet réalisées parallèlement dans tous les États membres. Il s'agit de générer une information homogène entre les États-membres et d'obtenir des informations pendant les périodes inter-censales. Ce sont ces résultats qui sont utilisés, au niveau communautaire du moins, pour l'évaluation de l'impact de la PAC. Les enquêtes intermédiaires sont réalisées par échantillonnage. Moins de 6 000 exploitations sur 1,79 millions d'exploitations espagnoles sont enquêtées. Les données sont générées à partir d'extrapolations corrigées par des coefficients régionaux pré-établis. Pour les Canaries, les résultats sont très différents de ceux des recensements. Ces différences sont parfois telles qu'il est difficile d'utiliser ces sources. Par exemple, la superficie viticole recensée par les enquêtes intermédiaires représente environ la moitié des superficies viticoles enregistrées par ailleurs<sup>46</sup> ; le

---

<sup>45</sup> Seuls quelques résultats apparaissent sur le site de l'INE, <http://www.ine.es>.

<sup>46</sup> Soit 4 420 ha de vigne dans l'enquête intermédiaire de 1997 contre 8 697 ha dans le recensement de 1999 et 14 000 selon le registre régional des exploitations viticoles.

nombre d'exploitations en vigne recensées n'atteint pas la moitié de celui du recensement de 1999...

Deux inconvénients majeurs rendent leur utilisation ardue. Leurs critères ne sont pas identiques à ceux du recensement national. Aussi ces données ne sont-elles pas comparables d'une source à l'autre. En écartant les exploitations dont la SAU est inférieure à 1 ha<sup>47</sup>, ces enquêtes excluent une grande partie des exploitations canariennes. De plus, depuis 1995, leurs résultats ne sont consultables que par achat préalable des données sur support informatique.

Les données existantes relatives aux questions agricoles posent donc quatre problèmes principaux :

- Les changements introduits d'un recensement à l'autre dans les définitions limitent donc fortement l'intérêt de comparaisons diachroniques et peuvent conduire à des erreurs de lecture. Les critères utilisés pour les trois derniers recensements diffèrent trop pour suivre les évolutions<sup>48</sup>, ce qui explique les fortes variations des valeurs de certaines catégories. L'évolution de la SAU aux Canaries entre 1982 et 1989 est un bon exemple du problème : selon le recensement, la SAU augmente pendant cette période, tandis que tous les spécialistes s'accordent à dire le contraire. Le recensement agricole, comme partout d'ailleurs, ne permet pas d'étudier des évolutions sur des temps courts, puisque 10 ans se sont écoulés entre les deux derniers. Autrement dit pour notre étude qui s'étire sur 15 ans cela implique qu'il n'est pas possible d'étudier en profondeur par ce biais d'éventuels effets du Poseican adopté en 1992 grâce à des éléments statistiques.
- Les enquêtes intermédiaires ne nous sont pas d'une grande utilité puisque leur mode d'élaboration ne semble pas adapté aux Canaries et qu'elles ne concernent pas les exploitations qui possédaient moins de 1 ha en 1989, qui représentent pourtant au moins la moitié des exploitations canariennes !
- Les informations sont insuffisantes pour connaître certains phénomènes au niveau municipal, ou encore de pouvoir mettre en relation type de culture et faire-valoir par exemple. On

---

<sup>47</sup> A partir de l'Enquête sur la structure de exploitations agricoles de 1993, ne sont recensées que les exploitations dont la superficie est équivalente ou supérieure à 1 ha de SAU, ou à 0,2 ha de produits horticoles et fleurs, cultures sous serres, arbres fruitiers irrigués ou pépinières. En dessous de ces minima, on considère l'exploitant comme un paysan sans terre, tandis qu'en France, ces minima sont fixés à moins de 1 ha de superficie agricole utile ou de moins de 20 ares de cultures spécialisées. Le nombre d'exploitations issu des enquêtes intermédiaires est donc naturellement nettement inférieur à celui des recensements.

<sup>48</sup> Beaucoup d'éléments doivent rendre prudents vis à vis de ces deux sources, mais il est difficile de s'approcher un peu plus de la réalité agricole en utilisant comme base les variables de production. « Réviser » et éventuellement corriger les superficies avec les productions est une méthode couramment utilisée afin d'améliorer la qualité des données. Mais pour notre étude, la période de référence est trop longue, et se caractérise pour certaines cultures par un accroissement tout à fait significatif des rendements. L'introduction de nouvelles variétés et de nouvelles techniques, comme les cultures hydroponiques, compliquerait encore cette démarche. De surcroît, le plus souvent, on ne connaît que très mal l'extension spatiale de ces aspects nouveaux de la production.

regrettera surtout l'absence d'une catégorie spéciale pour la banane, ce qui semble logique si l'on considère que les Canaries sont les seules productrices de ce fruit en Espagne. Cette absence de précision est gênante en raison de l'importance économique, sociologique, paysagère et politique de ce fruit. Il en va de même pour la tomate, qui occupe en 2000 une place tout aussi importante que celle de la banane.

- Dans tous les cas, l'utilisation de données existantes requiert de grandes précautions, en raison d'une fiabilité incertaine, et surtout parce qu'elles masquent les variations intracommunales. Les communes canariennes couvrent habituellement plusieurs étagements bioclimatiques, s'étendant des hauteurs de chaque île, le centre, jusqu'à la mer et se composent de plusieurs villages et localités. Il existe souvent jusqu'à trois terroirs par commune, dont les caractéristiques sont très différentes (cf. p. 58). L'agriculture s'organise fortement selon ces variations. L'envol de l'aéroport de La Laguna est particulièrement instructif en la matière, mettant en valeur des lanières anciennes, invisibles du sol, anciennement tracées des crêtes à la mer. Or, la commune représente l'unité de base des recensements, les données apportées ne permettent pas une analyse détaillée des évolutions spatiales selon l'axe altitudinal, ni des mouvements internes à une commune. Cette remarque est également valable pour les mouvements de la population, dont la littoralisation ne peut être étudiée à partir des données statistiques habituelles. Il faudrait donc, pour travailler la réalité agricole canarienne, faire un grand nombre d'enquêtes systématiques dans des communes par ailleurs diverses entre elles, ce qui n'est pas l'objet de ce travail de doctorat.

Nous utilisons également des données produites par le **service statistique de la Consejería de Agricultura du Gouvernement régional**. Les variables fournies se limitent aux surfaces cultivées et aux valeurs monétaires des productions. Celles qui sont générées au niveau municipal concernent exclusivement les superficies cultivées. Celles-ci ne sont pas publiées, mais nous avons pu y accéder pour l'année 1999. La Consejería publie aussi annuellement des résultats agrégés qui portent sur les superficies cultivées et l'élevage, même si parfois d'autres éléments sont décrits, le plus souvent les productions et leur valeur. Ces résultats sont régionaux, provinciaux, et, au mieux, insulaires. Les données fournies par cette administration posent également plusieurs problèmes. Leur défaut majeur tient à l'irrégularité et à l'absence de continuité dans la nature des informations publiées. Les définitions retenues ne correspondent pas à celles des deux sources mentionnées plus haut. Elle utilise la catégorie des terres cultivées, qui, semble-t-il, correspondrait aux terres labourées. Malheureusement, aucune définition n'en est publiée. En outre, selon nos entretiens avec les services concernés eux-mêmes, les critères de ces recensements locaux n'ont pas fait l'objet d'une homogénéisation entre les deux provinces

canariennes, de sorte que les données sont difficilement comparables d'une partie à l'autre des Canaries. Enfin, l'analyse de ces données montre des irrégularités trop importantes pour être « normales » telles des hausses subites d'une culture. Après enquête sur ces irrégularités, il apparaît que des données sont « modifiées » certaines années sous la pression de secteurs agricoles, notamment pour les productions qui donnent lieu à des négociations au niveau communautaire. Ce phénomène est loin d'être le fait des seules statistiques canariennes. Il faut donc rapprocher ces « anomalies » des variables statistiques des grandes négociations communautaires qui concernent les affaires agricoles canariennes<sup>49</sup>. Nous rappellerons ce biais, qui est aussi un excellent indicateur des groupes de pression ou des intérêts locaux d'un moment chaque fois qu'un point de l'étude le rendra nécessaire. Ces données régionales ne reflètent donc que d'une manière très aléatoire les dynamiques réelles, elles sont donc plus des données politiques que des données descriptives et de gestion.

Pour toutes ces raisons, nous avons choisi d'écarter totalement les enquêtes intermédiaires dans notre travail, et d'analyser uniquement les grandes tendances qu'avec les recensements nationaux de 1982, 1989 et 1999. Pour les superficies cultivées et la valeur des productions, nous utilisons surtout les données de la Consejería de Agricultura, tout en tenant compte des défauts soulignés plus haut.

**Concernant la population qui travaille dans le secteur agricole**, le recensement de la population de 1981 et 1991 (*Censo de Población*) et l'Enquête de la population de 1996 (*Encuesta de la Población activa*) réalisées par l'INE, et le recensement agricole constituent les deux principales sources d'information. La connaissance de cette réalité sociale est rendue difficile en raison des critères de l'élaboration des données statistiques. Compte tenu du fait que les résultats de l'enquête de la population active de 2001 n'ont pas encore été publiés au mois de mars 2003, il est donc impossible de s'appuyer sur les chiffres statistiques pour connaître son évolution réelle.

Ces deux sources ne rendent pas compte des mêmes phénomènes et apportent donc des informations de nature différente. L'*Encuesta de la Población activa* se focalise sur la population pour laquelle l'activité agricole constitue l'activité principale. En revanche, le recensement agricole comptabilise les personnes qui se déclarent, lors des enquêtes, comme titulaire d'une exploitation agricole, les membres de la famille qui participent aux travaux de l'exploitation, les ouvriers salariés ou temporaires, les conjoints. Les deux sources doivent donc être utilisées de manière complémentaire, puisqu'elles renvoient à des visions différentes de la

---

<sup>49</sup> Voir par exemple le cas de la vigne, cf. Figure n° 59.

réalité. Nous utiliserons donc l'Enquête de la population active pour l'analyse des grandes tendances, tandis que les informations plus précises sur l'âge des chefs d'exploitation et le phénomène du temps partiel s'appuieront sur le recensement.

- Les documents administratifs et les archives

A côté des sources officielles ou universitaires, nous avons eu accès à certains documents qui ne sont ni des publications ni des documents officiels : courriers échangés entre administrations et/ou entreprises privées ; certains documents confidentiels constituent des **documents d'enquête** qui ont servi nos travaux de recherches. Ils sont référencés comme tels dans le texte.

- Les documents graphiques

Les représentations graphiques déjà existantes forment l'une des sources d'informations de nos travaux. Les atlas thématiques sont très rares. Nous avons surtout utilisé le *Gran Atlas temático de Canarias* (2000), probablement le plus moderne en termes de phénomènes représentés et le plus récent en termes de réalisation. Si les sujets abordés y sont très vastes, la qualité de la **cartographie** est très irrégulière, surtout pour les cartes réalisées à partir de photographies aériennes, dont la photo-interprétation n'a manifestement pas été corroborée par d'autres sources<sup>50</sup>. De plus, la grande majorité des sources, lorsqu'elles apparaissent clairement, ne sont pas datées. Cette lacune diminue considérablement l'intérêt de ce corpus pour notre étude.

La plupart des cartes qui figurent dans les documents bibliographiques apportent peu d'éléments nouveaux. Cela est surtout vrai pour les cartes thématiques, qui ne permettent ni la comparaison, ni l'analyse de la diachronie des phénomènes, compte tenu de leur échelle, adaptée au format A4 voire plus petit. L'hypsométrie canarienne est trop fine pour être localisée sur des cartes régionales de ce format.

Les institutions européennes utilisent de plus en plus l'outil cartographique pour rendre compte de certains phénomènes, ce qui permet de les situer tout en les mettant en perspective au sein de l'espace plus vaste européen. Mais l'oubli des régions ultrapériphériques est trop fréquent dans les publications générales à vocation européenne et dans les représentations cartographiques<sup>51</sup>.

---

<sup>50</sup> Par exemple, la carte des cultures (p. 212-213) est constellée d'erreurs qui ne sont pas dues à l'échelle de représentation mais bien à l'absence de vérification des données.

<sup>51</sup> M. Molina Ibañez, 1995, dans son ouvrage qui traite de l'ensemble des régions européennes, ne représente jamais les DOM dans sa cartographie. Un rapport européen sur l'évaluation des mesures agri-environnementales ne cartographie aucune des RUP. Autre exemple, sur les billets de la jeune monnaie européenne, l'archipel canarien est incomplet ; deux îles ont disparu.

Certaines informations qualitatives ou quantitatives ne sont donc pas publiées pour les RUP, tandis qu'elles le sont pour le reste de l'UE.

Au terme de cette analyse des sources disponibles, nous concluons que les informations disponibles se sont avérées finalement peu nombreuses, du moins face à nos attentes. Tout nous poussait à croire que les changements entraînés par de nouvelles politiques si spécifiques, puis par la création de l'OCM banane, susciteraient beaucoup d'intérêt de la part des chercheurs et des administrations. Il n'en est rien : l'omniprésence des affaires agricoles communautaires dans la presse régionale et dans les discours politiques des administrations centrales ou régionales concernées contraste fortement avec le peu d'attention accordée localement à l'agriculture canarienne dans son ensemble. Les discours communautaires autour de la mise en place des Posei (cf. p. 330) nous avaient pourtant laissé penser, dans la phase exploratoire de ce travail, que les analyses officielles faites aux Canaries ou bien dans les autres RUP, tout comme certaines données clef concernant l'exécution des fonds, seraient disponibles dans des temps raisonnables pour la rédaction de cette thèse.

Pour cette étude générale de l'agriculture, en contrepoint et en complément des sources statistiques, un important travail d'analyse des écrits locaux, confronté aux enquêtes par entretiens que j'ai réalisées en 1994, en 1995, en 1997 et en 2000, ont été essentiels par leurs informations qualitatives, afin de relativiser la statistique, et pour informer sur les points où la statistique ne peut renseigner tels les développements dans l'espace des cultures et des exploitations, les concentrations de types de cultures ou de types d'exploitation dans tel type de lieu, les changements de culture.

### **Enquêtes et entretiens**

Les entretiens et la représentation graphique de la spatialité des phénomènes étudiés ont représenté une source essentielle dans la mise en évidence des processus en cours, tant spatiaux que sociaux, dans les systèmes agraires. La nature des informations ainsi obtenues conduit à une connaissance plus fine et plus systématique.

L'enquête de terrain a été réalisée en plusieurs phases, entre 1997 et 2000. La phase exploratoire a permis de localiser la (maigre) bibliographie, avec des séjours relativement courts, et d'établir les premiers contacts avec les administrations concernées. Les entretiens systématiques n'ont débuté qu'en 2000, la plupart d'entre eux ayant été réalisés durant 6 mois cette année-là. Après



analyse de ces entretiens, les zones de doutes, mais aussi certaines lacunes ont été comblées ou éclairées grâce à des entretiens de vérification effectués *in situ* ou par téléphone en 2002. Une petite enquête a été menée en 2002, mais sur le seul pan environnemental des politiques agricoles.

Les enquêtes ont été réalisées par entretiens semi-directifs avant tout qualitatifs puisque qu'il s'agissait de mettre à jour des dynamiques et des processus. La majorité des entretiens ont été réalisés sur les 4 îles principales sélectionnées pour notre étude, soit Tenerife, la Grande Canarie, La Palma et Lanzarote. Les enquêtes ont porté sur deux grands groupes de population, les personnes qui participent de près ou de loin à la mise en place et à l'exécution des politiques et les ayants-droit à ces mesures. Parmi ces derniers, 2 catégories de personnes ont été interrogées : les agriculteurs et les organisations de producteurs. 133 entretiens personnels, d'environ 3 heures, apportent des exemples qui permettent d'identifier des processus et des stratégies qui peuvent être utiles pour nous approcher du fonctionnement récent de ces secteurs. La répartition par types d'interlocuteurs et par île figure dans le tableau suivant. La trame des entretiens a été différente selon le type d'acteurs et tient compte de la diversité des terrains, indispensable pour une approche la plus fine possible, introduisant le paramètre des différences entre zones et types de production.

**Tableau n° 1 : Analyse thématique des enquêtes réalisées selon les îles**

| Type d'enquêtés/île                                     | La Palma  | Tenerife  | G. Canarie | Lanzarote | Total      |
|---|-----------|-----------|------------|-----------|------------|
| Agriculteurs et Société agraire de transformation (SAT) | 8         | 6         | 12         | 8         | <b>34</b>  |
| Groupements de producteurs et coopératives              | 9         | 13        | 5          | 3         | <b>30</b>  |
| Groupe Leader   | 1         | 1         | 1          | 2         | <b>5</b>   |
| Syndicats agricoles                                     | 1         | 1         | 2          | -         | <b>4</b>   |
| Agence d'extension agraire (AEA)                        | 3         | 3         | 3          | 2         | <b>11</b>  |
| Administration insulaire (Cabildo)                      | 3         | 5         | 1          | 4         | <b>13</b>  |
| Administration régionale et centrale                    | 0         | 23        | 12         | 1         | <b>36</b>  |
| Organismes de gestion des eaux                          | 2         | 1         | 1          | 2         | <b>6</b>   |
| Autres  | 2         | 5         | 3          | 3         | <b>13</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>25</b> | <b>52</b> | <b>36</b>  | <b>20</b> | <b>133</b> |

La première lecture de ce tableau rend compte de la variété des interlocuteurs et d'une apparente surreprésentation des administrations publiques dans l'ensemble des enquêtés, 45% du total en comptabilisant les Agences d'Extension Agraire (AEA), organismes très proches de la réalité agricole, qui aident les agriculteurs à réaliser les démarches de demande d'aide. Les agences se situent entre la Chambre d'agriculture et les directions départementales de l'agriculture par comparaison aux niveaux d'action français. La surreprésentation des institutions est due à deux

éléments indépendants : l'absence de chiffres publiés concernant l'application des politiques nous a contraint à consulter un grand nombre de gestionnaires, s'occupant chacun d'une mesure particulière, afin de réunir un maximum d'informations; la fragmentation de l'information entre provinces et îles a amené à multiplier certains entretiens. Par exemple, l'application des mesures agri-environnementales était gérée par deux personnes au sein de l'administration régionale agricole, l'une travaillant à Tenerife, l'autre à la Grande Canarie. Puisque la majorité des mesures agri-environnementales ont été définies pour chaque île – chacun de ces deux techniciens intervenait, d'une manière ou d'une autre, dans l'application de ces mesures, l'un pour les îles orientales, l'autre pour les îles occidentales –, la vision offerte par chacun d'entre eux au sujet de ces mesures différait profondément. La multiplication des entretiens sur une même question constitue une démarche lourde, elle permet néanmoins d'obtenir des informations plus précises et de nuancer considérablement la compréhension des politiques et de leurs effets selon les lieux, les provinces, les îles ou les zones d'une même île. Cela nous a permis d'entrer de plain-pied dans le milieu et les arcanes concrètes de l'application des politiques, évitant par là même d'orienter notre connaissance vers une simple vision juridique ou théorique des faits.

Nos approches de terrain ont systématiquement ou presque débuté par des enquêtes auprès des agents d'extension agraire (AEA). Il s'agit là du personnel administratif le plus proche des agriculteurs et de la réalité agraire. Il détient une connaissance globale et approfondie de la zone à laquelle il est affecté. Les agents nous ont permis de « prendre la température » du secteur agricole des aires géographiques de leurs agences, de préciser leurs caractéristiques en termes agricoles, techniques et sociaux, ainsi qu'un certain nombre d'éléments relatifs aux aides publiques. Ces entretiens étaient organisés de manière à cerner les dynamiques et leurs liens avec les aides, en abordant successivement les caractéristiques du secteur agricole de la zone, les dynamiques observées et pour finir les politiques agricoles européennes et leurs liens avec les agriculteurs (cf. trame d'entretien en Annexe n°1). La dimension dynamique obtenue à partir de ces entretiens varie bien entendu selon l'ancienneté de l'agent dans son poste et sa capacité personnelle à analyser les processus. Cette étape a été un élément capital pour la compréhension de notre sujet, car elle permettait de contextualiser les enquêtes réalisées ensuite auprès des agriculteurs ou des groupements de producteurs.

La catégorie « autre » regroupe toutes les personnes qui ne font partie ni de l'administration, ni des bénéficiaires : chercheurs, maires de commune, vendeurs de produits phytosanitaires, syndicats non agricoles, musées agricoles, organismes de formation...

L'autre catégorie est celle des bénéficiaires directs. Ils s'organisent en trois groupes, dont on connaît la répartition géographique grâce au Tableau n° 1, et la répartition sectorielle grâce au suivant. La première catégorie est celle des agriculteurs et des entreprises agricoles. Parmi elles, les *Sociedades agrarias de transformación* (SAT) sont assez nombreuses<sup>52</sup>.

Les organisations qui regroupent des producteurs forment la seconde catégorie. On compte parmi elles les coopératives de vente et les groupements de producteurs issus directement de la mise en place des politiques européennes qu'elles ont rendu obligatoires, dont les Organisations de producteurs de banane (OPB) et les Organisations de producteurs de fruits et légumes (OPFL).

La dernière catégorie représente un autre type de structure différente, les Comités régulateurs. Il s'agit d'entités de gestion créées spécifiquement pour la gestion, l'organisation, le suivi et le traitement des aides européennes pour des produits qui bénéficient d'une appellation d'origine protégée (AOP). Aux Canaries, cela concerne en premier lieu le secteur vitivinicole.

Les spécialisations indiquées dans le tableau suivant correspondent à ceux que nous avons privilégiés au sein de ce travail. La polyculture étant fréquente et certains groupements de producteurs gérant plusieurs productions, nous avons fait apparaître une catégorie « mixte ». Le fait qu'elle ne soit pas plus précise est dû au fait que toutes les combinaisons de productions existent dans cette population. Les fruits tropicaux (papaye, mangue, avocat...) excluent évidemment la banane, qui constitue une catégorie en tant que telle. Enfin, la catégorie « autres » correspond à des secteurs non traités dans le cadre de cette thèse, des élevages, des petites productions comme la cochenille ou l'igname... Le choix d'enquêter « hors sujet » répond à la nécessité d'élargir notre vision et notre compréhension globale de cette agriculture si complexe.

**Tableau n° 2 : Enquêtes réalisées auprès des agriculteurs et des organisations de producteurs par secteur**

|   | Banane    | Tomate   | Vigne    | Pomme de terre | Fleurs & plantes | Fruits tropicaux | Mixte     | Autres   | Total     |
|---|-----------|----------|----------|----------------|------------------|------------------|-----------|----------|-----------|
| Agriculteurs et SAT                         | 11        | 3        | 2        | 2              | 3                | 2                | 7         | 4        | <b>34</b> |
| Groupements de producteurs et coopératives, | 5         | 4        | 2        | 2              | 3                |                  | 7         | 2        | <b>25</b> |
| Comités régulateurs des AOP                 |           |          | 4        |                |                  |                  |           | 1        | <b>5</b>  |
| <b>Total</b>                                | <b>16</b> | <b>7</b> | <b>8</b> | <b>4</b>       | <b>6</b>         | <b>2</b>         | <b>14</b> | <b>7</b> | <b>64</b> |

La trame des entretiens a été adaptée selon les types d'agricultures et d'interlocuteurs. Bien sûr, les agriculteurs représentent la source la plus essentielle de cette recherche; c'est auprès d'eux

<sup>52</sup> Bien que ce statut ait été créé afin de favoriser l'organisation verticale de la transformation, il ne correspond aux Canaries qu'à des entreprises de production qui n'opèrent aucune transformation.

que nous avons cherché à connaître les effets réels de l'entrée dans la CE, ainsi que la perception qu'ils en ont (cf. trame d'entretien en Annexe n° 1) qui comporte les caractéristiques de l'exploitation et de l'exploitant au moment de l'enquête; l'identification des changements de tous ordres opérés au sein de l'exploitation, dans la relation du producteur à l'extérieur, essentiellement la commercialisation de ses produits; et enfin ses stratégies face aux aides européennes. La volonté de comprendre cet ensemble d'éléments pour ensuite établir le lien entre changements et politiques communautaires nous a conduit à mener des entretiens longs, la plupart du temps sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise ou de l'organisation de producteurs.

L'échantillonnage des agriculteurs enquêtés est assez varié en termes de profils : pour certains l'agriculture constitue leur activité principale, pour d'autres elle est secondaire. De la micro-exploitation à la grande exploitation, l'éventail couvert est assez large, tout comme le degré de technicité et les types de faire-valoir. Les enquêtes ont été distribuées sur tout le territoire des îles sélectionnées, sur les deux versants et à différentes altitudes. Bien sûr, au regard de la population concernée, le nombre d'entretiens demeure restreint, mais, à défaut d'être statistiquement représentatifs, ils sont bien représentatifs de la réalité locale telle que nous avons pu la saisir au travers des AEA et notre vie dans le milieu local. Deux catégories d'agriculteurs sont trop peu ou pas du tout représentés : les femmes et les *aparceros*, sorte de métayer précaire. Les femmes sont sous représentées – nous n'en avons interrogé qu'une seule, titulaire de son exploitation – car dans les faits, le secteur agricole est dominé par les hommes. Les *aparceros* possèdent un statut à mi-chemin entre exploitants et main-d'œuvre, ce qui les place en marge des politiques européennes. C'est pourquoi nous ne les avons pas enquêtés, choisissant de privilégier d'autres types d'agriculteurs<sup>53</sup>. Seules 3 enquêtes concernent des personnes ou des petites sociétés ayant abandonné le secteur agricole durant la période de l'étude. Cela semblera sans doute insuffisant face à l'importance du déclin régional de l'agriculture. Les questionnements issus du traitement de la première vague d'enquêtes nous ont conduit à mener une seconde enquête.

La trame de la première enquête ne comportait pas de volet relatif à la conscience et aux pratiques prenant en compte la « dimension environnementale » des politiques agricoles. Nous nous référons ici aux multiples aspects de respect de l'environnement théoriquement intégrés à la Politique agricole commune (PAC) comme la protection des eaux, le contrôle des nitrates, le traitement des résidus, dangereux ou non, le code de bonnes pratiques agricoles, la protection de la biodiversité... Ces aspects sont réglementés, et l'agriculteur, tout comme une unité de

---

<sup>53</sup> Dans le cas des *aparceros*, nous nous baserons sur nos enquêtes réalisées en 1994 à la Grande Canarie, qui constituaient une première approche de la réalité agricole de l'île.

transformation et de commercialisation devrait, en théorie du moins, les respecter afin d'être éligible aux aides européennes. Il nous fallait revenir sur ce point. Il s'agissait donc d'une enquête beaucoup plus ciblée que la précédente, dont l'objet se limitait à questionner l'intégration de la dimension environnementale. Un petit questionnaire (cf. Annexe n° 2) a porté uniquement sur la dimension environnementale de l'indemnité compensatoire de montagne. Comme les agents d'extension agraire ont la charge d'en remplir les formulaires avec les agriculteurs, et que la population agricole possède sur ce point des connaissances nettement moindres que les techniciens, ce sont 60% des agents d'extension agraire qui ont été interrogés par téléphone, soit 31 techniciens choisis dans tout l'archipel, de mars à avril 2002, dans la période des démarches nécessaires pour l'obtention de cette aide.

Certains des entretiens ont été synthétisés; ils sont indiqués par le titre **Exemple** et sont soulignés par un encadré. Afin de préserver l'anonymat des enquêtés, condition posée comme telle par la plupart d'entre eux, nous avons utilisé des pseudonymes, et parfois changé les références permettant d'identifier ces personnes.

La comparaison de données issues du groupe de bénéficiaires et de celui des gestionnaires nous a permis de distinguer entre des processus liés aux politiques communautaires et des dynamiques locales préexistantes et d'aboutir à une approche critique des représentations et des "problèmes" évoqués par les uns et les autres. La représentation cartographique constitue dans ce travail un outil essentiel de l'analyse.

## **D. LA CARTOGRAPHIE ET SES LIMITES**

La représentation spatiale des phénomènes est à la fois un outil de travail et une compilation graphique de résultats. Dans la phase exploratoire, ce type de travail est un élément essentiel de l'analyse, qui confirme ou dément des réflexions intuitives.

Nous avons tenu à cartographier un maximum de phénomènes, considérant qu'actuellement dans les ouvrages la cartographie est pauvre aux Canaries, ce qui contraste avec le développement important des Systèmes d'information géographique (SIG) dès la première moitié des années 1990 dans la région. Certains de nos travaux apportent des représentations originales, jamais réalisées auparavant, dont celles de l'application des politiques européennes aux Canaries. Ils permettent de visualiser des phénomènes très variés, construits à partir de données statistiques ou qualitatives dont les éléments sont statiques ou évolutifs. Mais cette cartographie se limite à donner une vision récente de la répartition des cultures au niveau régional, nous n'avons pas tenu

à lui donner une place plus importante au sein de ce travail, considérant que notre analyse reste globale pour l'ensemble des phénomènes et des cultures étudiés.

La cartographie représente la seule méthode rapide pour connaître la répartition de certains phénomènes quantifiables et pour traiter les statistiques. La nôtre a été réalisée à l'aide du logiciel Cabral 1500, conçu par la Maison de la Géographie de Montpellier. Il ne s'agit pas d'un outil très puissant, loin de là, néanmoins, il répond pour une bonne part aux besoins de représentation simple de données statistiques. Il ne réalise que la partie cartographie statistique, les cartes devant être retouchées dans un logiciel de dessin.

Ce travail cartographique a été lourd à réaliser, plus encore pour les phénomènes qualitatifs. Il nous a fallu reconstituer, point par point, les informations de base (par exemple toute la cartographie relative à l'application de l'indemnité compensatoire de montagne ou encore les cartes de l'application de Leader I et Leader II). L'ensemble est en noir et blanc afin de limiter les frais de reproduction de la thèse et surtout pour permettre une reproduction simple par les intéressés, ce qui suppose des contraintes supplémentaires de réalisation. Chaque fois que possible et pertinent, les représentations ponctuelles (données statistiques en un point donné) ont été traitées de manière à s'approcher au mieux de la réalité spatiale des phénomènes. Par exemple, les cercles proportionnels représentant la superficie bananière municipale ont été localisés non pas au centroïde mais vers la zone côtière, puisque cette culture est exclusivement située dans les zones basses. Ainsi, la compilation d'informations tout comme leur traitement ont souvent été très longs.

Pour des raisons de commodité de lecture, la plupart des cartes ont été réalisées en format A4. Si l'échelle de travail offre une vision immédiate de variables régionales, cela limite par ailleurs l'exactitude de la représentation, comme nous l'avons déjà indiqué. L'hypsométrie canarienne est trop fine pour être localisée sur des cartes régionales de ce format. La qualité et la précision sont donc relativement limitées et il est difficile de localiser une variable à cette échelle. Néanmoins, cette limite n'est pas vraiment problématique pour nos travaux dans la mesure où nos recherches cherchent à identifier les dynamiques de l'agriculture et leurs liens avec les politiques et leurs effets, et non d'établir une spatialité très fine d'un secteur ou d'une culture en particulier.

Nos observations de terrain, dont les enquêtes, ont donné lieu à un important **corpus de photographies et diapositives**, dont une petite partie est prise d'avion. Nous avons aussi utilisé un atlas de photographies aériennes obliques<sup>54</sup>, mais dont les prises, une fois encore, ne sont pas

---

<sup>54</sup> GEOVIRTUAL, *Aerogúa del Litoral de las Islas Canarias occidentales y orientales*, 2 volumes, 1998 et 1999.

datées. Chaque fois que cela nous a semblé pertinent, une photographie accompagne le texte, de manière à permettre au lecteur de visualiser le contexte et les exemples. Ceci dit, le coût de reproduction en couleur freine malheureusement l'usage de ce support, pourtant très adapté aux démonstrations. Les changements entraînés par les nouvelles technologies permettront peut-être demain d'accompagner les thèses doctorales de CD, qui constituent un support de reproduction nettement moins coûteux que le papier.

Afin de faciliter la lecture de cette thèse, et de permettre des lectures thématiques ou transversales, **certains termes ont été indexés** de manière à renvoyer systématiquement à leur définition. A ceci s'ajoutent les renvois qui nous ont semblés pertinents pour la compréhension pratique du terme, sous différents angles. Par exemple, les modes de faire-valoir sont indexés pour leur définition ; ils sont aussi repérés lorsqu'une enquête a été réalisée auprès d'un agriculteur dont c'est le statut, et dans l'analyse qui est faite de leur accès potentiel aux aides. Cette table n'est pas exhaustive, mais elle devrait permettre un repérage rapide et aisé des principaux éléments et concepts clefs de notre étude.

Afin de permettre **le repérage des communes**, un transparent amovible où figure leur nom est placé en fin de document.

**Quant aux conversions monétaires**, l'usage cohérent des monnaies implique d'en utiliser 4, les pesetas (pts), l'euro (€), l'écu (pour la période antérieure à 1995) et également le franc français (FF) pour faciliter la lecture. Nous avons donné des équivalences monétaires, chaque fois que possible. Le taux de change de la peseta variait, dans les années 1990, entre 22 et 25,36 pts pour 1 FF. En 2001, 1 € équivaut à 166,386 pts. Les millions sont indiqués par un M majuscule, pour toutes ces monnaies. Compte tenu des variations réelles des monnaies dans la période précédant l'euro, les montants que nous utilisons ne sont à utiliser que comme des valeurs indicatives, à l'exception des valeurs données en pts, qui reflètent exactement les montants identifiés.

**Les références bibliographiques** sont organisées de manière à distinguer clairement les documents qui ont directement servi à l'élaboration de cette thèse, de ceux que nous avons tenu à mentionner à l'intention du lecteur mais qui n'ont pas été intégrés à nos recherches. Concrètement, les ouvrages utilisés sont référencés dans le texte avec le nom de l'auteur et l'année de publication uniquement, alors que les autres apparaissent avec les références complètes.

- Cette flèche sert à orienter le lecteur pressé sur les **informations soit les plus importantes, soit les plus conclusives**.

Cette description si détaillée de la méthode et des outils utilisés se justifie par le fait que notre thèse n'est pas seulement un travail de doctorat. Elle est aussi l'occasion de faire le point sur l'état de l'information existant et ses limites et de mentionner tous les outils, conceptuels ou concrets, qui doivent être maîtrisés. Cette maîtrise de l'ensemble représente, au terme de nos travaux, autant de compétences acquises et de données que nous pensons utiles. A l'heure où les responsables de la recherche et de l'enseignement supérieur en France s'inquiètent chaque fois plus de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, cet ensemble de compétences est aussi valorisé dans le reste du monde du travail, comme le démontre notre expérience professionnelle. C'est de là que provient la grande majorité des apports financiers de cette recherche très coûteuse, dont les frais très élevés sont surtout le fait de la dimension archipélagique de notre terrain d'étude.

Voyons maintenant à quoi ressemble cet archipel.



## CHAPITRE 2 : LES MILIEUX DES CANARIES DANS L'UNION EUROPEENNE

L'archipel canarien offre une multitude de caractéristiques particulières – en termes de reliefs et de climats pour son territoire, et en termes sociaux, économiques et culturels – qui le distinguent profondément du reste de l'espace européen « central ». Ce sont les milieux des Canaries que nous allons d'abord étudier, c'est-à-dire les éléments physiques qui structurent, empêchent ou favorisent ces agricultures, comme les milieux naturels, mais aussi l'occupation du sol et la répartition de la population. Sont ensuite exposées les grandes dynamiques de la société et de l'économie canarienne en ce qu'elles sont liées aux évolutions de l'agriculture.

### **A. UN ARCHIPEL MONTAGNEUX AUX MULTIPLES CLIMATS**

Cet archipel volcanique se caractérise par la forte présence de reliefs montagneux. L'île de Tenerife comprend, avec le Pic du Teide, le sommet le plus élevé d'Espagne (3 718 m). Les autres îles atteignent aussi des hauteurs monumentales au regard de leur superficie si exigüe : 2 426 m à La Palma, 1 949 m à la Grande Canarie, 1 807 m à El Hierro et la Gomera avec 1 484 m (cf. Carte n° 2, p.51). Un tiers de l'archipel dépasse les 600 m d'altitude et plus de 20% les 1 000 m<sup>55</sup>. Les irrégularités topographiques sont donc le lot de l'ensemble des terres, avec des paysages tourmentés dans leurs lignes et tracés. L'écrivain Miguel de Unamuno, lors de son exil aux Canaries, en dresse un tableau d'une grande justesse. Ainsi, dans son carnet de voyage, il décrit, fort surpris semble-t-il, les formes de la Grande Canarie :

*La ciencia agrológica nos explica como se alzaron, entre violentísimas contorsiones y titánicas tempestades, estas islas del fondo del océano, llevando consigo fósiles marinos; como siguió luego una época de descanso - y bien lo había menester la pobre tierra - en el que el agua, el agua lenta y terca, el agua persistente, el agua que no descansa, hacía su obra, completando la del fuego. Porque si el fuego fue quien trazó las líneas generales de la tierra, quien desbastó su fábrica general fue el agua, la que modeló sus contornos y sobre todo la que los revistió de su ornato de verdura.*

Miguel de Unamuno,

*Por tierras de Portugal y España*, Chap. Gran Canaria<sup>56</sup>

---

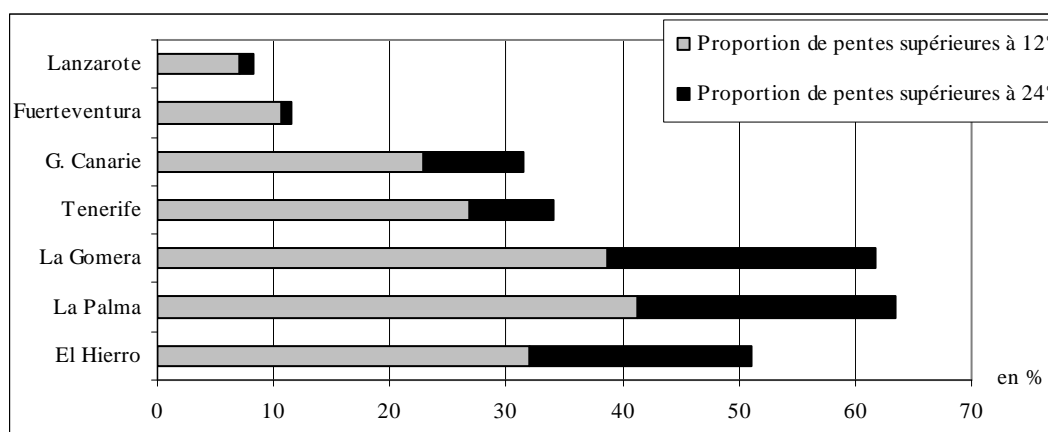
<sup>55</sup> Calculé selon les données de l'Instituto nacional de Estadísticas (INE), 2001, p 10.

<sup>56</sup> Achevé en août 1909, ed. Manuel Garcia Blanco, col. Biblioteca Anaya/Autores Españoles, Salamanca, 1967, p158.

La science "agrolologique" nous explique comment s'élevèrent, entre de violentes contorsions et de titaniques tempêtes, ces îles du fond de l'océan, emportant avec elles des fossiles marins; comment il s'ensuivit une époque de repos - et la pauvre terre l'avait bien mérité - durant laquelle l'eau, l'eau lente et obstinée, l'eau persistante, l'eau qui ne se repose pas, faisait son œuvre, complétant celle du feu. Parce que si le feu fut celui qui traça les traits généraux de la terre, celle qui dégrossit sa fabrique générale fut l'eau, celle qui modela ses contours et surtout celle qui les revêtit de sa parure de végétation. Trad. personnelle.

Cette description littéraire vaudrait pratiquement pour toutes les îles de l'archipel, dont les reliefs sont lacérés de barrancos. Les barrancos sont des ravins en milieu volcanique, dont la profondeur peut atteindre plusieurs centaines de mètres. Lorsque leur fond est large, ils sont souvent aménagés. Les pentes sont généralement très fortes<sup>57</sup> (Cf. Figure n° 1), gênant énormément les aménagements humains et allant jusqu'à empêcher toute utilisation du sol lorsqu'elles deviennent des abrupts quasi verticaux, voire des falaises. Les pentes doivent être aménagées en terrasse pour être cultivées. Dans les îles plates, par contre, les pentes ne constituent pas de problèmes majeurs.

**Figure n° 1 : Importance des pentes suivant les territoires insulaires**



Élaboration personnelle. Source : *Gran atlas temático de Canarias*, 2000.

Cette topographie tourmentée entraîne une forte compartimentation de l'espace insulaire qui rend les communications très difficiles. Certaines zones sont ainsi restées isolées jusqu'aux années 1980, comme les massifs d'Anaga (cf. Photo n°1) et de Teno à Tenerife (cf. Carte n° 11, p.121), la commune de La Aldea<sup>58</sup> à l'Ouest de la Grande Canarie qui n'a été pourvue d'une route que dans les années 1940, séparée du reste de l'île par des falaises sur les versants donnant sur la mer et par un grand massif montagneux vers le centre de l'île (cf. Carte n° 10, p. 120) ou encore Betancuria, isolée du reste du territoire de Fuerteventura.

<sup>57</sup> A. Alvarez, 1994, évoque un indice qui lie altitude et superficie insulaire, qui placerait les Canaries parmi les indices les plus élevés du monde.

<sup>58</sup> Le terme "aldea" signifie "hameau" en français. San Nicolás de Tolentino est le nom officiel de cette commune. Mais cette petite ville est plus connue localement sous le nom de "La Aldea".

**Carte n° 2 : Les reliefs de l'archipel (Esquisse)**

Dans ce contexte montagneux, les terrains qui ne présentent pas un relief très pentu sont plutôt rares. Il existe quelques surfaces relativement planes, des espaces dont la dimension varie de quelques hectares à plusieurs kilomètres carrés.

Même si le terme ne correspond pas au vocabulaire local, il existe bien quelques plaines : la zone Sud-Est à la Grande Canarie, la pointe Sud de Tenerife, de larges zones dans les îles de Fuerteventura et de Lanzarote<sup>59</sup>. Pour la production agricole, la différence entre plaine et plateau est essentielle, puisque les variations des conditions climatiques sont telles qu'elles conditionnent le type de cultures et leur rentabilité.

Les *vegas* constituent des zones très intéressantes en termes agricoles : ce sont des zones dont les sols sont composés essentiellement de limons, avec la fertilité la plus élevée de l'archipel. Elles sont rares. Les principales sont : les *vegas* de Gáldar et d'Arucas<sup>60</sup> (Grande Canarie), et celle de La Laguna (Tenerife) située à 560 m environ d'altitude.

Les *islas bajas* sont des espaces gagnés sur la mer grâce à une coulée de lave avancée dans la mer. C'est la roche volcanique qui affleure. Lorsque les techniques l'ont permis, cette surface a été remodelée, parfois à la dynamite, de manière à obtenir un large replat servant de base à la création d'une terrasse. Les principales *islas bajas* se situent à Tenerife, à la Punta de Hidalgo (commune de La Laguna) à Los Silos et Buenavista (cf. Photo n°3). Ailleurs on parle de *ramblas* ou de *fajanas* comme à La Palma, pour la plate-forme côtière de l'est de Fuencaliente, pas très vaste, et surtout pour celle qui s'étend de l'Ouest de cette même commune jusqu'à Los Llanos de Aridane (cf. Photo n°2)

Les **interfluves** constituent des espaces certes restreints, mais plats<sup>61</sup>. Ils correspondent à la crête aplanie par l'érosion éolienne qui sépare deux barrancos. Ces espaces sont d'une largeur variable et présentent une faible inclinaison en direction de la côte.

Le terme de *llano* (une plaine en français) désigne un versant en pente douce, donc aménageable. La commune d'Aridane en porte le nom, on peut voir sur la photo n°2 la *isla baja* surmontée du *llano*.

Les *valles* (terme canarien<sup>62</sup>) recouvrent des réalités assez diverses. Le plus souvent, il s'agit de dépressions assez larges, ou bien de vallées. Ce terme ne correspond pas à une vallée en français,

---

<sup>59</sup> El Hierro présente aussi une zone plane, mais il s'agit d'un large plateau situé à presque 1000 m d'altitude.

<sup>60</sup> Ces deux zones agricoles sont naturellement protégées des vents par des collines ou anciens volcans situés face au vent.

<sup>61</sup> Les interfluves portent le nom de *lomo* aux Canaries.

<sup>62</sup> Nous précisons ici *en canarien*, car dans l'Espagnol courant, *valle* possède à notre connaissance, un sens identique à la définition française.

mais, comme l'indique justement A. Odouard (1992, p 12), il s'agit d'un terme à considérer en opposition aux barrancos.

Les reliefs abrupts rendent donc très difficiles tous les aménagements humains. Les pentes doivent être aménagées en terrasse pour être cultivées, mais les zones planes doivent aussi faire l'objet d'aménagements importants avant leur mise en culture. En somme, l'archipel est donc formé d'un relief difficile et de sols peu fertiles, à tel point qu'en 1984, près de la moitié<sup>63</sup> du territoire régional est considéré comme improductif en termes agricoles. Bien que cette part soit déjà immense - en Espagne, elle n'occupe que 6,7%<sup>64</sup> - le bâti s'est depuis étendu en masse, réduisant encore les superficies utilisables.

**En termes climatologiques, l'archipel canarien possède un climat subtropical à nuances arides.** Il s'agit là d'un climat rare au sein de l'UE, bien que les Antilles françaises, Madère, et dans une moindre mesure la Réunion, possèdent des climats également marqués par l'influence des alizés. Les alizés sont des vents chauds et doux (vitesse moyenne de 20-22 km/h<sup>65</sup>) qui possèdent la particularité d'être chargés d'une forte humidité (humidité relative à 60-80%). Leur altitude varie au gré des saisons entre 500 et 1 500 m. Les zones exposées au régime des alizés, les façades Nord-Est, sont appelées le versant au vent. En été, les alizés font stagner sur ce versant une couche importante de nuages, appelée localement la *panza de burro*<sup>66</sup>. Cette mer de nuages est située vers 1 200 m en cette saison, mais elle monte au dessus de 1 400 m en hiver. Elle limite l'élévation des températures<sup>67</sup>, ce qui est bénéfique pour les cultures, mais elle diminue notablement la luminosité. Cette zone de nuages et de brouillards est très rare dans la partie méridionale des îles, que l'on appelle, par opposition, le versant sous le vent (cf. carte suivante).

L'importance des vents tient au fait qu'ils rendent nécessaires un certain nombre d'aménagements agricoles, d'équipements des parcelles et de techniques culturelles afin de limiter les risques de pertes des récoltes par destruction. Si les alizés sont habituellement doux, ils deviennent des vents forts lorsqu'ils s'accélèrent dans les zones Est des îles. Ils y sont également constants, mais apportent notablement moins d'humidité. Les vents les plus violents proviennent du Sud-Sud-Ouest, provoqués par une tempête. Les rafales de vent peuvent dépasser les 80 km/h et détruisent alors les serres, et parfois les constructions en dur.

---

<sup>63</sup> Superficies calculées à partir des données de ISTAC, 1986.

<sup>64</sup> Ibidem.

<sup>65</sup> Selon J.F. Martín Ruiz, 2001.

<sup>66</sup> En Français, la « panse de l'âne ».

<sup>67</sup> La présence de la mer de nuages est presque quotidienne en été alors qu'en hiver, elle est présente un jour sur deux environ.

Il existe aussi un vent du Sud-Est avec une température très élevée et une charge de terres, sables et poussières issues du Sahara. On l'appelle aux Canaries la *calima*, dont l'homologue plus connu dans le reste de l'Europe est le sirocco, bien que la direction de ce dernier soit orientée vers le Nord. La *calima* implique une vague de chaleur durant laquelle les températures atteignent les 40°, voire 45° dans les zones de moyenne altitude. Ces vents provoquent des dommages sur les récoltes des zones Est, l'assèchement des plants et des sols, des brûlures sur les fruits. La *calima* pose encore plus de problèmes dans les vallées situées à l'Ouest, comme dans la zone du Valle de Guerra-Tejina (Tenerife), la Aldea (Grande Canarie) ou encore le Valle de Aridane (La Palma) et El Golfo à El Hierro. En effet, après s'être élevés sur les versants, les vents s'accroissent lorsqu'ils retombent sur le versant opposé en créant des tourbillons dont les effets sont néfastes pour les cultures.

La fréquence des vents est variable, mais répond à une certaine saisonnalité. Les tempêtes se manifestent plus fréquemment en hiver, provoquant des dommages localisés. La *calima* est plus fréquente en été et en automne, avec des épisodes qui peuvent durer plusieurs jours, parfois plusieurs semaines, et peuvent se renouveler plusieurs fois dans l'année.

La fréquence et l'intensité des vents expliquent que le degré de sécurité des cultures sont assez inégales selon les zones. Sur les versants au vent, les vents ne détruisent les cultures ou leurs installations qu'exceptionnellement, lors d'une tempête. Cependant, des coupe-vent en pierres, souvent renforcés par du ciment, doivent protéger les bananeraies de ce versant. Les alizés ont plutôt un effet modérateur, minimisant l'amplitude thermique entre le jour et la nuit, tout en maintenant des températures assez égales selon les saisons, rafraîchissant les températures en été<sup>68</sup>. La température moyenne annuelle sur les côtes du versant au vent oscille entre 15° et 20°. L'effet modérateur des alizés ne concerne que le versant au vent. L'amplitude thermique est bien supérieure dans le reste du territoire insulaire. Les vents destructeurs, provoqués par des tempêtes, apparaissent avec plus de fréquence sur les versants sous le vent, comme le Sud de Tenerife, de la Grande Canarie et de La Palma, et les vallées de l'Ouest, la Aldea, le Valle de Aridane et El Golfo à El Hierro. Il existe donc une géographie des risques climatiques aux Canaries, mais l'ampleur des dégâts n'atteint jamais celle des cyclones qui touchent les Antilles françaises.

---

<sup>68</sup> L'amplitude thermique journalière s'élève à 7°, in J.F. Martín Ruiz, 2001.

**Carte n° 3 : Schématisation du découpage selon les versants et situation des chefs-lieux de commune**

L'orientation des reliefs détermine en bonne part le **régime des pluies et leur répartition** au niveau archipélagique<sup>69</sup>. Lorsque l'île est montagneuse, les contrastes peuvent être particulièrement vigoureux. Les contrastes les plus marquants entre les versants au vent et sous le vent portent sur les quantités de précipitations annuelles, lesquelles sur les côtes ne dépassent pas 200 mm, et augmentent régulièrement avec l'altitude sur chaque versant, mais avec des quantités doubles à même altitude côté au vent.

De 500 à 700 m d'altitude, les précipitations sont relativement importantes, de 500 à 1 200 mm/an, concentrées dans les mois d'hiver. Si les précipitations sont assez régulières sur le versant au vent, elles ne sont dues qu'aux tempêtes Sud-Sud-Ouest sur l'autre, de manière qu'il peut ne pas y pleuvoir pendant une à deux années, parfois plus encore. Le nombre de jours de pluie double pratiquement d'une zone à l'autre, à même altitude. L'humidité relative est nettement inférieure au Sud, du fait d'un ensoleillement prolongé, conjugué aux vents desséchants. Le nombre de mois secs atteint 7-8 au Nord et 9-10 au Sud. Ces éléments font que la végétation est bien plus abondante au Nord qu'au Sud.

C'est la combinaison des facteurs reliefs/ orientation/ précipitations qui explique la présence de nombreux climats au sein de l'archipel. L'observation de la répartition des climats (cf. Carte n° 4) indique clairement une corrélation relief/ quantité de pluie<sup>70</sup>. Cette représentation ne rend pas compte de toutes les nuances climatiques, mais montre clairement l'asymétrie entre les versants. Les zones arides sont situées environ en dessous de 250 m au Nord et de 700 m au Sud.

L'ensoleillement est très important. Cet ensoleillement, joint à la faiblesse des précipitations et à la douceur des températures sur les côtes, rend les saisons hivernales très agréables pour l'homme. C'est grâce à cet atout que se développe l'activité touristique. La période d'octobre à avril constitue la haute-saison du tourisme européen dans l'archipel, tandis que l'hiver est froid dans la majorité de l'Europe continentale.

---

<sup>69</sup> Pour de plus amples précisions sur les questions climatiques et leur cartographie, voir par exemple, V. Marzol Jaén, 1984 et 2000, J.F. Martín Ruiz, 2001. Il existe un ouvrage en français (A. Huetz de Lemps, *Le climat des îles Canaries*, ed. SEDES, 1969), mais son contenu est un peu dépassé.

<sup>70</sup> Cette représentation des climats reprend la classification de Köppen, qui repose sur le rapport entre températures annuelles et précipitations. Il existe aussi une classification des climats dans leur dimension dynamique. C'est celle qu'utilise A. Odouard (1992) et qu'il cartographie île par île.



**Carte n° 4 : La diversité des climats dans les îles Canaries**

La diversité des climats locaux couplée aux difficultés de communication entre zones d'une même île construit des **zonations très présentes dans le vocabulaire local**<sup>71</sup>. Ces zonations répondent à une perception de la réalité organisée selon deux axes, vertical et horizontal. Ainsi, l'espace insulaire est partagé en trois étages : le littoral (*la costa*), les zones de moyenne altitude (*las medianías*) et les zones hautes (*la cumbre*).

Dans cette représentation, le littoral s'étend du niveau de la mer jusqu'à 300 m d'altitude environ (plus haut sur les versants sous le vent). Les zones hautes sont *délimitées* en leur frange inférieure par les terres cultivables (environ 1 000 m versant au vent et à 1 500 m versant sous le vent) là où démarre la couronne forestière. La frange intermédiaire correspond aux *medianías*, terres souvent fertiles sur les versants atlantiques bénéficiant de l'humidité des alizés, qui permettent une agriculture en sec, surtout au Nord<sup>72</sup>. La dimension horizontale se traduit par une représentation bipolaire entre le "Nord" et le "Sud" qui renvoient respectivement au versant au vent et à celui sous le vent. Cette dimension révèle un sentiment profond de discontinuité spatiale, malgré l'exiguïté de chacune des îles. On trouve ces zonations dans les îles hautes, à La Palma, à Tenerife, à La Gomera et à la Grande Canarie. Elles ne se limitent pas à cerner des espaces, elles sous-tendent aussi la corrélation entre ces espaces et des systèmes socio-structurels : les *medianías* sont les terres des cultures de marché intérieur, les littoraux ceux des cultures d'exportation et du tourisme, la zone haute celle de la forêt, non habitée. Cette zonation a longtemps été utilisée par les géographes locaux comme grille de lecture pour appréhender l'agriculture régionale (cf. p. 124). Mais cette typologie nous semble dépassée, en raison des changements observés depuis 1986 dans l'organisation socio-spatiale de la société. Notons que le concept de *medianías* sert aussi à l'application de quelques politiques européennes, comme Leader (cf. p. 409) ou la politique de modernisation des exploitations<sup>73</sup>.

Lorsque nous utilisons le terme « Nord », il renvoie à la façade au vent, la façade plus humide, et non pas à l'orientation cardinale simple. De la même manière, nous utilisons les termes « côte ou littoral », *medianías* et zones d'altitude en nous limitant à leur dimension géographique ci-dessus décrite, c'est-à-dire en excluant les représentations de l'organisation spatio-sociale qui y sont liées.

---

<sup>71</sup> Nous avons étudié cet aspect en détail pour l'île de la Grande Canarie, in I. Dupuis, 2000 (a).

<sup>72</sup> A. Alvarez (1994) apporte des éléments intéressants pour la caractérisation de cette zone.

<sup>73</sup> Depuis 2002, des barèmes sont définis en faveur des *medianías* dans le cadre de la politique de modernisation des exploitations appliquées aux Canaries. C'est la résultante de l'application locale de la politique mais elle n'est pas incluse dans le règlement européen ni le règlement national d'application qui en découle.

Voyons maintenant dans quelle mesure les reliefs et les climats ont conditionné l'organisation des territoires.

## **B. VARIETE DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES PAYSAGES**

Deux éléments marquent profondément ces paysages aux visages multiples sur le temps de notre étude : **leur diversité et leur rapide évolution**. Que l'on se situe au Nord ou au Sud, en altitude ou sur les littoraux, ils ne se ressemblent jamais. A l'exception des « îles plates », les versants abondent. La principale tendance de l'évolution du paysage depuis les années 1960, mais surtout à partir du milieu des années 1970, est la littoralisation d'une grande partie des activités humaines, accompagnée d'un mouvement des populations des zones d'altitude vers les côtes. **Le paysage reste encore cependant fortement marqué, en 2000, par l'agriculture, au travers des terres et des infrastructures en fonctionnement ou abandonnées.**

Les terrasses agricoles, aménagements aux multiples formes sans lesquelles les cultures seraient pratiquement impossibles, sont un élément omniprésent dans les *medianías*, plus discret sur les côtes.

Sur les littoraux, des serres se sont généralisées tout particulièrement à partir de 1995 environ. Les friches agricoles sont omniprésentes dans le paysage actuel : au Nord, murs entourant des parcelles sans végétation car le climat est trop sec pour permettre la recolonisation par une végétation originelle, terrasses effondrées, serres déchiquetées par le vent, infrastructures hydrauliques en déshérence. En 1990, W. Rodríguez Brito (1992, p. 127) estimait que 13% du territoire régional correspondait à des friches agricoles, atteignant 25% dans certaines îles comme la Grande Canarie. Le recul de l'agriculture est une imposante et inesthétique réalité.

On ne trouve de couronne forestière qu'à Tenerife, La Palma, la Grande Canarie, El Hierro et, dans une moindre mesure à La Gomera, mais dans tous les cas, elle ne représente qu'une très faible proportion des territoires insulaires. Celle-ci a eu tendance à s'étendre, grâce à l'intensification des opérations de repeuplement forestier depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces zones sont devenues des espaces de loisirs, où sont aménagées des aires de repos, de pique-nique pour barbecue et de jeux. Les 100 000 ha de forêt de l'archipel en 2001 jouent un rôle important dans la captation des « pluies horizontales »<sup>74</sup>, l'absorption des précipitations et la lutte contre l'érosion.

---

<sup>74</sup> Il ne s'agit pas de pluies à proprement parler, mais d'une condensation de la vapeur d'eau comprise dans les nuages qui se fait au contact de la végétation ou d'autres éléments dont la température est plus élevée. Cf. V. Marzol Jaén, 1988.

Les activités agricoles s'insèrent dans une marqueterie de paysages où s'entremêlent habitat, constructions touristiques, infrastructures de transport et zones d'activités.

### **La littoralisation massive de la population et de l'habitat**

Aux Canaries, les phénomènes de population doivent toujours être analysés à deux niveaux, celui de l'archipel et celui de chaque île. Les îles majeures comptent plus de 85 % de la population régionale en 1996 (cf. Carte n° 5). Cette répartition déséquilibrée est historique<sup>75</sup>. Les capitales et leurs alentours sont le site privilégié de résidence, du moins à Lanzarote, La Palma et dans les îles majeures (cf. Carte n° 6). La commune de Las Palmas par exemple a une densité moyenne de 3 556 hab/km<sup>2</sup>, celle de Santa Cruz de 1350 hab/km<sup>2</sup><sup>76</sup>. La concentration de la population dans les capitales s'est élargie, ces dernières années, aux communes contiguës, Arucas et Telde pour Las Palmas, La Laguna, El Rosario, Candelaria pour Santa Cruz de Tenerife, Breña Alta pour Santa Cruz de La Palma, entraînant une accélération de l'urbanisation depuis les années 1980.

Parallèlement, on observe clairement une littoralisation marquée de la population : on peut estimer que plus de 90% de la population régionale vit en dessous de 300 m d'altitude<sup>77</sup>. Cette littoralisation du lieu de résidence comme l'augmentation de la population régionale s'est traduite par l'extension du bâti, au détriment des zones agricoles. Traditionnellement, en dehors des capitales insulaires situées sur les versants au vent à proximité du littoral afin d'être proche des infrastructures portuaires, l'habitat était développé autour de petits centres urbains situés le plus souvent en *medianías*<sup>78</sup> (cf. Carte n° 3, p. 54). En 2000, de nouvelles constructions apparaissent sur le littoral de communes dont les zones hautes sont abandonnées. Caricature de ce phénomène, la mairie de San Bartolomé de Tirajana, historiquement située au niveau du chef-lieu de cette commune de la Grande Canarie, a été déplacée sur la zone basse dans les années 1990<sup>79</sup>.

---

<sup>75</sup> En 1860, la Grande Canarie et Tenerife réunissaient déjà 68% environ de la population régionale, puis 86% en 1991 selon R. Díaz Hernández, 1992, p. 274.

<sup>76</sup> Cette différence est due au fait qu'une grande partie de la commune, qui correspond au massif d'Anaga, est très faiblement habitée (cf. Photo n°1).

<sup>77</sup> Contre 75% en 1986, cf. l'analyse de la répartition altitudinale de la population en 1986 de V. Zapata, 1992, p. 33. Le plan hydrologique de la Grande Canarie (Consejo Insular de Aguas de Gran Canaria, 1995) estime que 85% de la population vit en dessous de 300 m d'altitude en 1990. Nous pensons que ces chiffres sont valables pour le reste de l'archipel, d'autant plus qu'il ne fait aucun doute que la littoralisation de la population s'est poursuivie.

<sup>78</sup> Cette implantation est conforme à l'étagement bioclimatique. En effet, dans une zone d'étagements bioclimatiques, les hommes s'arrangent pour avoir accès à tous les étages, où ils s'approvisionnent en produits divers : produits tropicaux et issus de la mer pour les zones basses, eau et produits tempérés pour les zones moyennes et ressources forestières (bois de construction et de chauffe, châtaignes, alimentation animale) dans les zones hautes. On le vérifie très bien dans les îles montagneuses de l'archipel, où les communes s'étendent du littoral aux sommets, avec des chef-lieu à mi-chemin entre diverses ressources. Par la forme des communes à la Gomera, on devine que la rencontre des communes se fait au sommet.

<sup>79</sup> A l'inverse, depuis 20 ans, la mairie de San Juan de La Rambla (Tenerife) tente de déménager son siège au niveau du lieu-dit historique. Cf. *El Día*, du 3 juin 2001, p 31.

**Carte n° 5 : Une répartition très hétérogène de la population en 1996**

**Carte n° 6 : Concentration de la population autour des capitales en 1996**

Dans les versants sous le vent, les plus chauds, l'emprise des constructions touristiques s'amplifie sur les côtes mais aussi sur les versants abrupts des barrancos, étroits et profonds, qui se prêtent peu aux aménagements agraires ou urbains. Pourtant, aujourd'hui, leur partie aval est construite d'immeubles destinés au tourisme d'hiver. La construction en zones si abruptes semble relever de la magie. L'implantation des zones touristiques répond avant tout à des critères de températures élevées, de vents supportables et de présence de plages. En 2000, on les trouve donc concentrées au Sud de la Grande Canarie et de Tenerife, Sud-Sud-Ouest de Tenerife, et à Lanzarote. Elles sont distribuées de manière plus éparse, en stations, à Lanzarote, Fuerteventura et La Palma. Dans cette dernière île, le phénomène est plus tardif (cf. p. 68). Malgré la disponibilité des sols, les stations se sont peu développées sur les façades Est, probablement en raison de vents constants et forts, et de plages moins accueillantes.

L'extension de l'habitat et des zones touristiques sur les côtes s'est renforcée dans les années 1990, souvent au détriment de zones agricoles de qualité : à l'Est de la Grande Canarie, les cultures ont été partiellement pénétrées par l'urbanisation massive, le mitage résidentiel et les zones d'activités. A l'Ouest de l'île, les constructions historiquement localisées sur les pentes afin de conserver les terres fertiles pour l'agriculture, s'étendent sur la *vega* de Gáldar. C'est également le cas au Sud de Tenerife, de la pointe de Rasca à Adeje. L'habitat s'étend aussi dans le Valle de la Orotava, connu il y a encore peu pour son immense beauté, entièrement cultivé de bananes sur les parties basses, de pomme de terre sur les *medianías*, en dessous de la couronne forestière (cf. Schéma n° 2, p. 99). Aujourd'hui, envahie par les constructions, cette zone a perdu tout son charme. La zone bananière du Valle de Aridane, dont la frange supérieure est plantée d'arbres fruitiers tropicaux (manguiers, avocats), est aujourd'hui mitée par l'habitat (cf. Photo n°2).

Les *medianías humides* sont marquées par la construction progressive de pavillons dispersés et l'abandon des terres. En certains endroits, des espèces introduites, tel le figuier de barbarie, recolonisent ces zones de manière agressive au détriment de la végétation endémique. Parfois, les chemins ou d'autres espaces entre les maisons sont coupés par ce figuier. A. Odouard (1992) indiquait qu'une partie du « monde rural tend à devenir une sorte de banlieue-dortoir pour la capitale et les stations balnéaires du Sud ». Cette tendance s'est renforcée, mais uniquement dans les *medianías basses*.

Les zones hautes et les *medianías sèches* subissent un tel abandon que c'est la seule zone où se régénère – parfois avec une intervention humaine active - la végétation. Une partie des espaces

protégés se localise d'ailleurs là<sup>80</sup>. On trouve quelques forêts de pins. Les hameaux sont, en grande partie, abandonnés. Les pâturages se sont raréfiés. La population a continué de fuir les zones de haute altitude, mouvement commencé bien avant la période de notre étude mais qui semble s'être accéléré, comme à Tejeda et Artenara à la Grande Canarie, El Tanque et Vilaflor à Tenerife, Alajero à La Gomera, Garafía à La Palma où il n'y reste pratiquement aucune activité humaine en dehors de résidences secondaires.

L'habitat se présente donc sous des formes très diverses, bien que les constructions nouvelles se soient articulées autour des infrastructures de transport.

### **Une nouvelle articulation des activités humaines dans le territoire liée à la modernisation des infrastructures de transport**

Les infrastructures de transport, largement modernisées, ont accru leur emprise sur le territoire<sup>81</sup>. Le réseau routier était assez limité en 1986<sup>82</sup>. Il s'est nettement amélioré depuis. En 1992, il représentait plus de 0,5 km de routes au km<sup>2</sup>, soit une densité double du reste de l'Espagne<sup>83</sup>, puis 0,63km/km<sup>2</sup> à la fin des années 1990, ce qui a sans aucun doute encore augmenté en 2002. Ponts et tunnels se sont multipliés : d'immenses viaducs enjambent les barrancos, on creuse les massifs montagneux pour les traverser, améliorant notablement les déplacements intra-insulaires<sup>84</sup>. Auparavant, les routes devaient longer les ravins, les remontant jusqu'au col pour ensuite les redescendre, ce qui rendait particulièrement fastidieux les déplacements.

Des infrastructures aéroportuaires nouvelles ont été construites (aéroport de La Gomera), d'autres modernisées et agrandies (la majorité des aéroports), tout comme les principaux ports commerciaux (un par île). Les ports de loisirs et semi-commerciaux se sont multipliés : port d'Agaete à la Grande Canarie d'où partent des liaisons domestiques rapides pour Tenerife, port industriel d'Arinaga, port polyvalent de Tazacorte à La Palma, port de Playa Blanca à Lanzarote relié avec celui de Corralejo à Fuerteventura...

---

<sup>80</sup> Pour la cartographie des espaces protégés, cf. par exemple « Los espacios naturales canarios » in *Geografía de Canarias*, Tome VII, Edición Interinsular Canaria, 1992, p. 9-22.

<sup>81</sup> Le Commandant Cousteau, lors de son dernier voyage à Tenerife dans les années 1980, en est reparti choqué par la prolifération des infrastructures. C'est pour cette raison qu'il a déclaré publiquement qu'il n'y reviendrait jamais. Il n'a pas manqué à sa parole.

<sup>82</sup> Pour une vision synthétique des transports par voie terrestre, cf. G. Delgado Aguár, 1992.

<sup>83</sup> INE, 1993. La moyenne espagnole est inférieure à 0,3 km/km<sup>2</sup> en 1992, et de 0,31 à la fin des années 1990.

<sup>84</sup> Dans l'île conique de la Gomera, toutes les routes longeaient les barrancos jusqu'en 1998 environ, date à partir de laquelle ont été percés plusieurs tunnels et construits plusieurs ponts. La Aldea (Grande Canarie) reste à ce jour relativement difficile d'accès puisque, par le Sud, seules les routes longeant les ravins permettent la communication vers la zone Ouest, tandis que, par le Nord, les falaises empêchent la construction d'une route plus confortable.



La modernisation des infrastructures aéroportuaires et portuaires n'aurait pas signifié grand chose si les échanges interinsulaires n'avaient pas été améliorés en parallèle. En ce sens, l'amélioration des transports maritimes qui a profondément marqué la dernière décennie, est essentiellement le fait de l'entreprise privée norvégienne Fred Olsen. Elle a mis en place des liaisons rapides et régulières, quotidiennes le plus souvent, entre les différentes îles de l'archipel. Les bateaux dont elle s'équipe servent à la fois au transport de passagers mais aussi aux automobiles et camions. La Fred Olsen a fabuleusement « rapproché » les îles les unes des autres, rapprochement que la compagnie publique Transmediterranea n'a jamais obtenu. A la fin des années 1990, l'aller-retour entre deux îles voisines peut se réaliser en une seule journée. Malgré cette nouvelle donne, le transport constitue encore un frein colossal aux échanges entre les îles, en termes de coûts et d'organisation : un kilo de banane provenant de La Palma rendu à Lanzarote reste à ce jour plus cher que rendu à n'importe quel autre point du continent européen. Le prix d'un billet d'avion entre deux îles éloignées équivaut pratiquement au prix d'un charter pour les pays Nord-Européens.

Quelle que soit leur nature, routes, ports ou aéroports, les sols environnants subissent des contraintes fortes d'utilisation du sol en raison de leur proximité. Elles se posent parfois en concurrence avec l'agriculture en termes fonciers (cf. p. 295).

L'industrie est, historiquement, tout à fait marginale aux Canaries, mais les extensions de zones d'activité, les entrepôts, tout comme les grandes surfaces et les hypermarchés occupent une superficie non négligeable.

Plages, zones rurales, centres urbains, zones d'activités, stations balnéaires, zones forestières, agriculture se jouxtent, se surplombent, ou s'enchevêtrent. Cette organisation des paysages répond aux divers éléments orographiques et climatiques, bien que l'évolution des techniques et de la société ait permis de créer des activités là où cela était impossible jusqu'à la première partie du siècle dernier. Le développement des zones arides méridionales à partir des années 1960 est très lié à l'avènement de nouvelles techniques de dessalement des eaux de mer (cf. p. 85), sans lesquelles les structures hôtelières n'auraient pu s'approvisionner en eau. Il a été suivi, plus récemment, d'un déplacement d'une partie des populations locales vers ces zones. Les zones spécialisées dans l'agriculture sont devenues rares. L'agriculture s'inscrit donc, en termes d'organisation spatiale, dans une discontinuité des espaces cultivés. Les temps de transport intra-insulaires ont modifié les rapports de la population aux différents espaces de l'île de résidence,

permettant des échanges et des mouvements pendulaires inenvisageables il y a 20 ans. Le secteur agricole a aussi bénéficié de ces améliorations des voies de communication.

La densité de l'espace construit et l'envahissement du béton (immeubles, entrepôts maisons individuelles, grandes superficies) frôle l'insupportable dans les îles majeures. On voit émerger, à la fin des années 1990, quelques mouvements de résistance contre la poursuite des constructions massives, surtout contre les infrastructures liées au tourisme<sup>85</sup>, tout comme l'agrandissement des aéroports qui servent en définitive la même fin. **Il n'est pas étonnant que l'agriculture ait acquis un statut particulier de « protecteur de l'environnement » puisqu'elle limite l'extension du bâti.** Ce discours succède à celui qui lui reprochait de générer des dommages environnementaux et esthétiques, avec la généralisation des serres.

Nous venons de voir le contexte territorial dans lequel s'inscrit l'agriculture. La disposition du relief et la répartition des climats sont déterminantes pour l'organisation et la mise en valeur du territoire, mais la société et son organisation influent notablement dans les processus. C'est cette société que nous allons maintenant décrire, en privilégiant les éléments qui sont liés ou ont un effet sur le secteur agricole.

### **C. LES GRANDES DYNAMIQUES DE LA VIE SOCIO-ECONOMIQUE CANARIENNE**

La société canarienne actuelle est issue d'une succession de mutations récentes et rapides. Le passage brutal d'une économie agricole à une économie spécialisée dans le tourisme entre 1960-1970 (cf. Tableau n° 3, p. 68) a entraîné une réorganisation profonde de la société, dans ses dynamiques démographiques, dans le marché de l'emploi et dans son implantation spatiale (cf. supra). Ces transformations ont été brutales, et comme disaient certains des agriculteurs enquêtés en 1994 : « en une vingtaine d'années, cette société est passée du *zacho*<sup>86</sup> à l'ordinateur ». Les mœurs, la perception de la réalité, les rapports au patrimoine, au travail, au rôle de la femme dans la société, certaines logiques personnelles, familiales ou professionnelles... se sont également modifiées. Mais ces transformations sont plus lentes à se faire sentir, ce qui contraste avec l'augmentation du niveau de vie et les évolutions frappantes des paysages dues principalement au tourisme.

---

<sup>85</sup> El Cotillo (Fuerteventura) et la plage de Papagayo (Lanzarote), le barranco de Veneguera (la Grande Canarie) sont des exemples d'actions suivies sur plusieurs années par des groupes écologistes à partir des années 1990 contre leur urbanisation. A partir de 2000, Vilaflor constitue la fer de lance du mouvement contre l'extension du tourisme à Tenerife, bien que la première initiative en ce sens, centrée sur la protection de la zone de El Rincón (Tenerife), remonte aux années 1980 et se poursuit depuis.

## L'émergence du tourisme comme base économique canarienne

L'émergence soudaine du tourisme est liée au Plan Ullastre, du nom du Ministre espagnol de l'Économie d'alors, qui dès 1959 marqua la fin de l'autarcie économique dans laquelle vivait l'Espagne depuis la guerre civile. Élaboré afin de compenser la situation économique interne désastreuse, ce plan a favorisé l'ouverture de l'économie espagnole au reste du monde, en encourageant les investissements étrangers. Il s'agissait d'un changement radical : cette période correspondait aussi au démarrage d'un tourisme étranger en Espagne. Aux Canaries, l'impact fut immédiat. L'engouement pour le secteur du tourisme fut facilité par l'absence d'une législation ferme en matière d'urbanisme.

Quinze ans plus tard, les Canaries sont passées subitement d'un territoire d'émigration à une région d'immigration. Ce changement de *statut* n'est pas sans lien avec l'accroissement du niveau de vie, grâce aux richesses créées par le nouveau secteur touristique. La croissance économique atteint des proportions jamais connues auparavant dans l'Histoire de l'archipel, le taux de croissance annuel du Produit intérieur brut (PIB) augmente à l'incroyable rythme de 4,5% en pesetas constants entre 1985 et 1990<sup>87</sup>. Le PIB régional en prix constant est multiplié par 1,5, ce qui représente une dynamique bien plus marquée que celle que l'on enregistre en Espagne ou dans le reste de l'Europe (cf. figure).

**Figure n° 2 : Evolution du PIB canarien de 1985 à 1996\***

| Year | Canaries | Espagne | UE - 15 |
|------|----------|---------|---------|
| 1985 | 100      | 100     | 100     |
| 1987 | 120      | 110     | 105     |
| 1989 | 135      | 125     | 110     |
| 1991 | 135      | 130     | 115     |
| 1993 | 135      | 130     | 115     |
| 1995 | 145      | 135     | 120     |
| 1996 | 155      | 140     | 125     |

\* en prix et type de change de 1990.

Source : G. de Rus & al., 1998, p 291.

Ceci aboutit à une tertiarisation rapide de l'économie, entraînant le déclin du secteur agricole, en termes économiques, sociaux et spatiaux. Lorsque l'on parle de la tertiarisation de l'économie aux Canaries, c'est-à-dire la part grandissante des richesses produites et des emplois liés au secteur des services, il est essentiel de comprendre que l'expansion de ce secteur d'activités s'est

<sup>86</sup> Sorte de bêche, principal outil des agriculteurs canariens. Ce mot peut aussi être orthographié *sacho*. En d'autres lieux de l'archipel, on l'appelle la *guataca* ou encore *azada*.

<sup>87</sup> FIES in J.A. Martín Rodríguez, 1992.

réalisée de manière très localisée, à des rythmes et avec une intensité très diverses selon les îles (cf. tableau suivant).

**Tableau n° 3 : Evolution et localisation du secteur touristique entre 1960 et 2000**

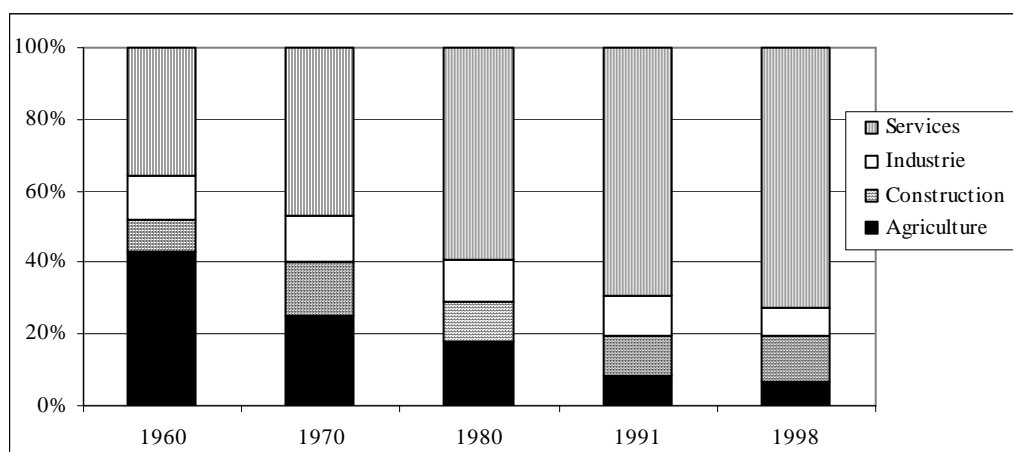
| Année | Nb de touristes (en millions) | Grands traits de la répartition géographique du tourisme   |
|-------|-------------------------------|--|
| 1960  | <b>0,07</b>                   | Le tourisme est concentré à la Grande Canarie.   |
| 1973  | <b>1,2</b>                    | Le tourisme est concentré à la Grande Canarie et démarre à Tenerife.   |
| 1980  | <b>2,5</b>                    | L'activité touristique est concentrée à la Grande Canarie et à Tenerife, mais Lanzarote compte déjà 10% des places hôtelière et extra-hôtelières régionales. |
| 1989  | <b>5,5</b>                    | Fuerteventura développe aussi ce secteur et compte 8% du tourisme régional.  |
| 1993  | <b>7,4</b>                    |  |
| 2000  | <b>12</b>                     | Le tourisme démarre dans les 3 autres îles mineures mais y reste marginal.   |

Source : 1960 et 1973, J.A. Martín Rodríguez, 1985. Pour 1980 et 1989, J.R. Vera Galván, 1992, p 480. Pour 1993, ISTAC. Élaboration personnelle.

Le développement du secteur touristique génère la création de nombreux emplois directs, ce qui explique partiellement la présence importante des femmes dans le secteur des services (cf. Annexe n° 8 et Annexe n° 9), mais aussi la construction de stations balnéaires et d'infrastructures. Le secteur du bâtiment et des travaux publics continue de se déployer en 1998 (cf. figure suivante). L'ampleur prise par le tertiaire est également due aux postes créés dans le cadre des nouvelles administrations des collectivités territoriales<sup>88</sup>.

L'irruption du tourisme a donc profondément modifié la structure du marché de l'emploi. Dès 1980, le secteur des services, dominé par le secteur touristique et la fonction publique, concernait plus de la moitié de la population occupée.

**Figure n° 3 : Forte tertiarisation du marché de l'emploi entre 1960 et 1998**



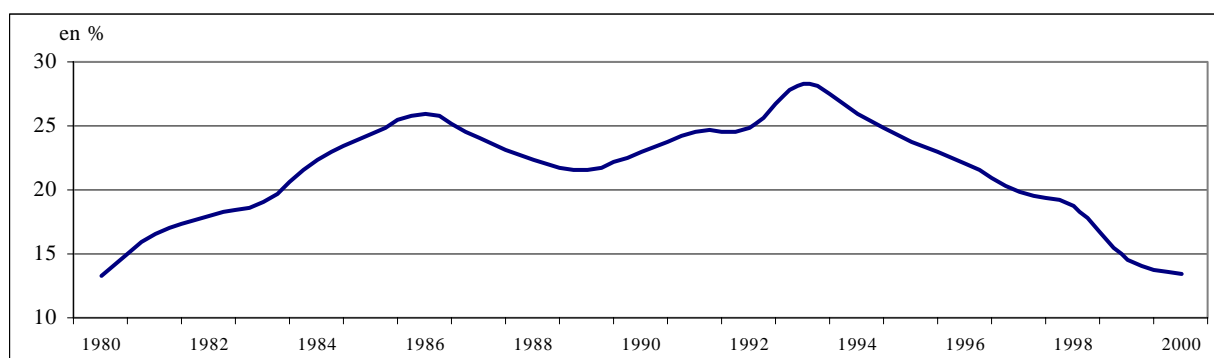
Source : *Papeles de Economía Española* 1996 in CES, 1997. Pour 1998, ISTAC, 2000.

<sup>88</sup> Eurisles (1997) indique que la part de l'emploi public atteint 5,27% de la population active en 1994. Rapportée à la population occupée, ce taux doit être notablement supérieur, compte tenu du fait que le chômage n'existe pas dans ce domaine.

L'engouement de la main-d'œuvre est lié à une combinaison de facteurs. Les rémunérations sont nettement plus importantes que dans le secteur agricole, bien que souvent le nombre d'heures travaillées y soit plus élevé. Le salaire mensuel minimum d'un ouvrier agricole se situe à 56 000 pts en 1993<sup>89</sup>, contre 142 885 pts pour un ouvrier d'un autre secteur ou 192 056 pts pour un employé (cf. Annexe n° 10). Les employeurs garantissent une cotisation au régime de Sécurité sociale, ce qui n'était pas la norme ailleurs. La généralisation de la cotisation à la Sécurité sociale est en effet tardive aux Canaries, mais depuis 1986, la tendance est à la hausse. Le nombre de personnes couvertes par l'assurance maladie et vieillesse, tous régimes confondus, passe de 341 000 en 1985 à 590 000 en 1999<sup>90</sup>. Les nouveaux emplois du secteur des services ont constitué pour les femmes une opportunité : elles sont rémunérées sur la base d'un salaire, ce qui n'était pas le cas dans l'exploitation agricole ; elles bénéficient d'une reconnaissance professionnelle, de la sécurité sociale et de la retraite. La possibilité d'une émancipation financière a joué un rôle capital dans la diminution du nombre de femmes travaillant en milieu rural. Les emplois agricoles, traditionnellement très mal rémunérés aux Canaries (cf. p. 146-147 et Annexe n°10), et la fréquence de l'absence de contrats n'ont pas retenu la main-d'œuvre.

La création de postes nouveaux est largement insuffisante pour absorber la main-d'œuvre régionale. En effet, l'augmentation de la population active canarienne entre 1975 et 1992 a atteint 23%<sup>91</sup> (cf. infra). Le décalage entre les deux se solde par un chômage très élevé, supérieur à 15% de 1981 à 1998<sup>92</sup>.

**Figure n° 4 : Taux de chômage de la population active de 1980 à 2000**



Source : de 1980 à 1992, FIES in Aldanondo, 1994, p 113. Pour 1993 et 1994, FIES in CES, 1997.  
 Pour 1995 et 1996, Instituto canario de la mujer, 1998 (2). Pour 1997 et 1998, CES, 1999, p 128.  
 Pour 1999 et 2000, INE in Cabildo de Tenerife, 2001

<sup>89</sup> Il nous a été très difficile de trouver des chiffres pour permettre d'analyser ces différences. Les statistiques officielles sont peu parlantes en ce sens. C'est pourquoi nous avons finalement résolu de nous baser sur les enquêtes.

<sup>90</sup> INE, Anuario estadístico de España de 1987 à 2001.

<sup>91</sup> A. Aldanondo, 1994, p 112.

<sup>92</sup> Le chômage atteint aussi des proportions très importantes dans les autres RUP. A la Réunion, il touche, en 1994, 31,7% de la population active, à la Guadeloupe 26,1%, à la Martinique 25%, contre 11,4% de moyenne au sein de l'UE, selon Eurisles, 1997.

La hausse de la population active n'est pas que le reflet de l'augmentation du nombre d'habitants. Elle est aussi le fait de l'intégration progressive des femmes sur le marché de l'emploi déclaré. En 1986, la population occupée comptait 376 000 personnes (cf. Annexe n° 6 et suite), parmi lesquelles les femmes ne représentaient que 28,4%<sup>93</sup>, soit 103 000. Avant cette date, elles apparaissent peu dans les statistiques. Bien que leur part dans les emplois n'augmente pas, leur entrée s'est confirmée entre 1981 et 1997, période pendant laquelle le nombre de femmes occupées est passé de 78 915 à 190 000<sup>94</sup> en 1997 (sur respectivement 383 000 et 537 000 personnes occupées, soit 11% de la population totale régionale en 1997) (cf. Annexe n° 9). Il est vrai qu'elles ont souvent travaillé sans contrat, le travail dans le secteur agricole étant considéré jusqu'à il y a peu comme une aide familiale.

La femme semble rencontrer des difficultés plus importantes pour obtenir un emploi et le conserver : la différence de taux de chômage entre les sexes est très marquée, surtout à partir de 1986 (cf. tableau). Les femmes sont touchées au premier chef par les contrats à temps partiel, 13,2% de plus que les hommes, et les contrats temporaires.

**Tableau n° 4 : Chômage selon les sexes, de 1981 à 1999**

|             | Femmes | Hommes | Total |
|-------------|--------|--------|-------|
| <b>1981</b> | 18,6%  | 17,9%  | 18,1% |
| <b>1986</b> | 30,4%  | 21,9%  | 24,2% |
| <b>1991</b> | 30,7%  | 25,0%  | 26,9% |
| <b>1995</b> | 26,5%  | 16,9%  | 20,7% |
| <b>1999</b> | 19,0%  | 9,7%   | 13,5% |

Source : A. Bacallado Pérez. & al., 1993, p 111 et INE, 2002.

La nature des activités touristiques et celles de la construction, marquées par des rythmes saisonniers<sup>95</sup>, présentent la particularité de ne nécessiter la main-d'œuvre que de manière temporaire. Le marché de l'emploi est donc dominé par deux secteurs où **prédominent l'instabilité de la demande en main-d'œuvre et les contrats précaires**<sup>96</sup>. 96% des contrats signés en 1996 étaient temporaires, soit 0,24% de plus que l'année précédente<sup>97</sup>.

- La précarité et les situations d'instabilité de l'emploi renforcées par le chômage massif sont les éléments tristement structurants du marché de l'emploi régional. C'est pourquoi les

<sup>93</sup> Chiffre presque identique à celui de 1993 avec 28,75%. Enquête de la population active, INE 1993 in A. Sabaté Martínez & al., 1995. Il est aussi identique à celui de la moyenne communautaire.

<sup>94</sup> Instituto Canario de la Mujer, 1998(b). Soit une hausse de 130% selon l'*Encuesta de la población activa* de 1996, INE.

<sup>95</sup> La haute saison du tourisme aux îles Canaries correspond à l'hiver, plus exactement de novembre à avril.

<sup>96</sup> A. Aldanondo en fait une analyse intéressante dans son article « *La agricultura de Canarias...* », 1994.

<sup>97</sup> Selon Instituto canario de la Mujer, 1998 (a), p 54.

familles développent des stratégies visant à se garantir un minimum de revenus et représentant une alternative au chômage de l'un ou de plusieurs membres. Cette nécessité explique, encore en 2000, la place particulière accordée à l'agriculture.

Le renversement politico-économique de l'archipel entamé dès 1960 est à la source de l'explosion démographique que vivent les Canaries depuis lors. Cette augmentation est accompagnée de mouvements importants de la population au sein de l'archipel, dont nous allons maintenant examiner les composantes.

### **Une terre d'immigration après une histoire d'émigration : l'explosion démographique canarienne**

Pratiquement depuis la conquête de l'archipel, au début du XV<sup>ème</sup> siècle, les difficultés économiques et « politiques » avaient amené une forte proportion des Canariens à émigrer, par vagues successives, au gré des famines ou des disettes qui marquaient l'économie régionale. L'Amérique centrale, Cuba et le Venezuela ont été les destinations privilégiées de cette émigration, clandestine ou régulière selon les périodes et les intérêts de la Couronne d'Espagne<sup>98</sup>. Elle s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1970, puis le mouvement s'est inversé.

La population ne cesse d'augmenter depuis. Elle enregistre une forte hausse à partir de 1981, passant de 1,4 million d'habitants inscrits au registre municipal de la commune de résidence, la population de droit, à 1,7 million en 2000, soit 25% de croissance en moins de 20 ans. C'est l'accroissement le plus marqué de toute l'Espagne entre 1981 et 1996<sup>99</sup>.

**Tableau n° 5 : Evolution de la population de droit aux Canaries de 1981 à 2000**

|                                    | <b>1981</b> | <b>1986</b> | <b>1991</b> | <b>1996</b> | <b>1999</b> | <b>2000</b> |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Canaries *</b>                  | 1 367 646   | 1 466 391   | 1 493 784   | 1 606 534   | 1 672 689   | 1 716 276   |
| <b>Densité, hab/km<sup>2</sup></b> | 196         | 198         | 200         | 216         | 226         | 230         |

Source : ISTAC, Anuario estadístico 1998, INE, 2001. ISTAC, 2002

\* Ces chiffres ne tiennent pas compte de la population temporaire. S'ils l'intégraient, il faudrait ajouter environ 15% de la population de droit.

L'indice de natalité est resté très élevé jusque dans les années 1980, avant de devenir l'un des plus faibles d'Espagne. L'immigration est la première source de croissance de la population, provenant de l'Amérique latine et centrale. Reviennent de Cuba ou du Venezuela les Canariens exilés, ou les Canariens de seconde ou troisième génération, face aux difficultés économiques et

<sup>98</sup> M. C. Díaz, 1992, p 254. L'article de A.M. Macías Hernández, 1992, traite spécifiquement de l'émigration.

<sup>99</sup> INE, 2001.

politiques qu'ils y rencontrent. L'archipel représente à leurs yeux la terre des ancêtres, et une région en développement, libérée du franquisme<sup>100</sup>, où la pauvreté historique est en train de disparaître.

Dans le même temps, de grandes migrations s'opèrent au sein de l'archipel, des îles mineures vers les îles majeures, ce qui explique en bonne part que la croissance démographique ne soit pas identique dans toutes les îles. La hausse de la population domine, à l'exception de La Gomera qui a perdu la moitié de ses effectifs depuis 1960. Les îles mineures enregistrent depuis de très faibles augmentations de population et comptent une forte proportion de personnes âgées.

Les communes du centre de la Grande Canarie et la plupart de celles des îles mineures se sont vidées de leur population. La population active s'est rapprochée des bassins d'emplois, en migrant entre les îles ou en s'approchant de la capitale insulaire. Cette tendance s'est renforcée depuis 1991<sup>101</sup>. La fuite des populations jeunes et actives vers les îles majeures a abouti à un vieillissement significatif des îles mineures occidentales, La Gomera, La Palma et El Hierro (cf. tableau suivant).

Depuis 1975, les zones littorales méridionales enregistrent un accroissement plus important que les zones septentrionales<sup>102</sup>, en raison des créations d'emplois liés au tourisme.

La population canarienne des années 1990 est une société jeune (cf. tableau suivant), ce qui contraste avec l'âge élevé de la population agricole (cf. p. 149).

**Tableau n° 6 : Indices de jeunesse et de vieillissement de la population selon les îles en 1996 \***

|                       | Indice de jeunesse<br>en % | Indice de vieillissement<br>en % |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Lanzarote             | 20,4                       | 7,7                              |
| Fuerteventura         | 22,8                       | 6,6                              |
| Gran Canaria          | 19,2                       | 9,9                              |
| Tenerife              | 18,6                       | 10,9                             |
| La Gomera             | 15,5                       | 16,5                             |
| La Palma              | 16,8                       | 15,5                             |
| El Hierro             | 15,6                       | 18,8                             |
| <b>Total régional</b> | <b>18,9</b>                | <b>10,5</b>                      |

\* Part de la population de moins de 15 ans et de plus de 64 ans sur la population totale.  
Source : "Encuesta de Población de Canarias 1996", ISTAC.

<sup>100</sup> De plus, les discussions officielles, au sein de la région, pour une éventuelle entrée dans la CE sont régulièrement évoquées, depuis le milieu des années 1970. D'après le porte-parole d'un parti politique régional enquêté en 1994, elles précèdent pratiquement celles du gouvernement espagnol.

<sup>101</sup> Nous ne disposons pas de données plus récentes, car l'enquête de la population pour l'année 2001 n'est pas encore publiée au moment de la rédaction de nos recherches.

<sup>102</sup> Cf. la carte Dynamisme récent des régions et des communes de 1960-1989 de A. Odouard (1992, p 295.).



**Carte n° 7 : Vieillesse de la population selon les communes en 1991**

Ces éléments dessinent 3 profils d'île en termes de population : les îles peu habitées dont la population a vieilli ; les îles à très forte densité humaine, les îles majeures ; et les îles arides encore de faible densité en 1996, mais dont la population est extrêmement jeune comparativement au reste de l'archipel (cf. Carte n° 7), en raison d'une immigration de jeunes travailleurs du secteur de l'hôtellerie venus de l'Espagne continentale au milieu des années 1980.

A la diversité des réalités socio-économiques et territoriales au sein de l'archipel, se superpose une organisation des pouvoirs politiques, marquée par la volonté de compenser l'inégalité des poids socio-économiques entre les îles. C'est cette organisation que nous allons décrire succinctement, tandis que les aspects administratifs directement liés à l'agriculture seront abordés dans la partie suivante.

### **Institutions et Pouvoirs politiques**

Nous avons expliqué auparavant les divers niveaux de collectivités territoriales existantes aux Canaries (cf. p. 17). Région et Cabildos sont les deux niveaux administratifs qui nous intéressent particulièrement puisque les provinces, en tant qu'organe exécutif, n'ont aucun pouvoir en matière agricole. Les communes interviennent très peu dans les champs que nous étudions, à l'exception des autorisations de construction de serres. Le fractionnement administratif des collectivités territoriales n'est pas sans poser des questions d'organisation et explique qu'une part relativement importante de la population travaille dans le secteur public.

La répartition des pouvoirs entre les différentes collectivités territoriales a beaucoup évolué sur la période de notre étude. Sur un fond d'instabilité politique, **le transfert des compétences exécutives, et dans une moindre mesure législatives, de la région vers les Cabildos, a été la grande tendance des 15 dernières années. Cet aspect concerne au premier chef l'application des politiques agricoles européennes.**

L'inconstance des pouvoirs régionaux marque sensiblement l'histoire de la Communauté autonome des îles Canaries. La jeunesse de la démocratie est sans doute un fait capital dans la gestion politique de l'archipel, mais l'instabilité est aussi liée au fait archipélagique. La majorité nécessaire pour gouverner au Parlement régional y est très difficile à obtenir. A la différence des autres régions espagnoles où dominent essentiellement les deux partis politiques nationaux, le Parti socialiste ouvrier (PSOE) et le Parti populaire (PP), ces derniers doivent aux Canaries s'allier avec un troisième grand parti régional, Coalición Canaria.

Coalición Canaria est une sorte de fédération des partis insulaires qui, par essence, représente les intérêts de chaque île. Ce paysage politique à trois partis dominants est un premier frein à la stabilité.

Un système original de représentation a été mis en place aux Canaries, de manière à ce que le vote des îles mineures ne soit pas noyé dans celui des îles majeures qui comptent deux fois plus de population. Il s'agit d'un système de vote pondéré, qui respecte le principe constitutionnel de la proportionnalité au sein de chaque île, avec une répartition préétablie du nombre de sièges par île. Chaque île est donc représentée au Parlement. Chaque province a un nombre de sièges identique<sup>103</sup>. Ce système, qui porte le nom de « triples parités », apporte une solution intéressante à la gestion politique d'un archipel, mais rend très difficile une majorité parlementaire. Or, le Gouvernement régional, formé de son président, vice-président et de ses ministres régionaux (les *consejeros*) est nommé à partir du vote quadriennal des députés régionaux.

Le Gouvernement régional exerce ses pouvoirs exécutifs au travers de ses « ministères régionaux », les *Consejerías*. Il existe une administration chargée des questions agricoles, de l'élevage, de la pêche et de l'alimentation, la *Consejería de Agricultura*<sup>104</sup>. Afin de ne pas créer de confusion avec le Ministère d'Etat en charge des questions agricoles, le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (MAPA, dont le nom change fréquemment), nous utiliserons le terme local, soit *Consejería de Agricultura* (dont le nom exact change également souvent). La *Consejería* est traditionnellement située à Santa Cruz de Tenerife, mais elle est aussi représentée à Las Palmas au travers de la *Vice-Consejería* du même nom. Une sorte de ministre régional, el *Consejero*, est nommé pour diriger cette administration, il est secondé d'un *Vice-Consejero*. **La *Consejería de Agricultura* est aussi responsable de la gestion et de l'exécution des fonds communautaires, nationaux et régionaux dont elle détermine, dans une certaine mesure, certaines modalités d'application.** C'est donc cette administration qui gère les aides, choisit leur mode de distribution, se charge de leur publicité et des paiements.

---

<sup>103</sup> Les sièges sont répartis comme suit ; 15 pour la Grande Canarie et Tenerife chacune, 8 pour Lanzarote et La Palma chacune, 7 pour Fuerteventura, et enfin 4 pour La Gomera et 3 pour El Hierro. Ainsi, le poids des îles mineures ne s'efface pas face à celui des deux îles majeures puisque le nombre total de sièges des cinq îles mineures est équivalent à celui des îles majeures.

<sup>104</sup> Pour des précisions concernant l'organigramme et les fonctions de la *Consejería de Agricultura* en 1999, cf. Decreto 328/1999, du 2 décembre, *por el que se aprueba el Reglamento orgánico de la Consejería de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación*, BOC n°170, du 29/12/1999. Il ne s'agit là que d'un exemple puisque l'organigramme est fréquemment modifié.

## CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE

Les milieux, comme la société canarienne, ont profondément évolué sur la période de notre étude. Les changements économiques initiés à partir de 1960 se sont accélérés depuis les années 1980, renversant les dynamiques qui traversaient la société : développement économique qui entraîne une hausse du niveau de vie extrêmement rapide, arrêt de l'émigration accompagné d'une immigration importante, équipement en infrastructures d'un territoire auparavant hostile aux échanges intra et inter-insulaires, rapprochement des décisions politiques avec le pouvoir local dérivant de la décentralisation opérée vers la région, puis vers les Cabildos, bref, les modifications de cette société et de la gestion de son territoire sont nombreuses, rapides et profondes.

La tertiarisation de la société canarienne relègue l'agriculture à une place secondaire dans l'économie certes, mais aussi dans le territoire. La nouvelle occupation des sols, issue de la forte croissance démographique et de la littoralisation des activités humaines, entraîne, comme ailleurs dans le monde, des concurrences spatiales et sociales, obligeant dans le même temps à une nouvelle répartition des ressources naturelles, sols et eaux. La pression urbaine est donc particulièrement forte. Les agricultures canariennes ont dû s'adapter, tant bien que mal, à ce contexte tumultueux et changeant de la société et de son territoire.

Après avoir posé succinctement le contexte général naturel, social et administratif dans lequel se développe l'agriculture canarienne, nous allons nous centrer sur le secteur agricole en tant que tel, ses particularités, ses systèmes d'exploitation, ses grandes dynamiques (Partie II) et les systèmes technico-économiques choisis comme exemples pour notre étude (Partie III).

**PARTIE II**  
**DES AGRICULTURES CANARIENNES : DYNAMIQUES ET INERTIES**

CHAPITRE 1 : ORGANISATION DE L'AGRICULTURE  
CANARIENNE

CHAPITRE 2 : SOCIETE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENT  
ADMINISTRATIF

CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE

## **PARTIE II**

### **DES AGRICULTURES CANARIENNES : DYNAMIQUES ET INERTIES**

Même si les milieux naturels et socio-économiques présentent des conditions difficiles pour la production agricole, le développement d'un secteur agricole performant est cependant ancien aux Canaries. De la colonisation, du XV<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'archipel a été exploité à la fois comme place de production et comme place de transit.

L'agriculture d'exportation des Canaries produisit des denrées fort recherchées en Europe et profita de la position de l'archipel sur l'une des Routes Maritimes les mieux desservies du globe entre l'Europe, les Amériques et l'Afrique. Cette agriculture fut à l'origine d'un fort développement agricole, caractérisé par des monocultures successives<sup>105</sup> : la canne à sucre, la vigne, la soude<sup>106</sup>, la cochenille<sup>107</sup>, la pomme de terre, puis la banane et la tomate. La Grande Canarie et Tenerife - reliées à l'Europe et à l'Amérique par voies maritimes dès le XV<sup>ème</sup> siècle -, vécurent au rythme des aléas des marchés Nord-européens et américains jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Le développement ou le déclin de ces cycles agricoles dépendaient de besoins toujours nouveaux, des contraintes des marchés européens, des conquêtes, des guerres dans le monde, de la situation politique ou commerciale des États acheteurs, comme l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, l'Italie... ou encore des lois édictées par la Couronne espagnole. Les périodes de reconversion agricole étaient marquées aux Canaries par famines et disettes qui engendraient systématiquement une émigration, difficile à contrôler, souvent clandestine, vers l'Amérique Latine et surtout vers Cuba et le Venezuela. Ce dernier a hérité du titre de "huitième île de l'archipel canarien" tant l'immigration y fut importante et régulière, et tant cette ancienne immigration pèse sur certaines situations agricoles canariennes actuelles. Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'archipel prend une importance capitale comme étape obligatoire du trafic international

---

<sup>105</sup> Voir par exemple A. Macías, 1985, A. Bernal Rodríguez & al., 1982, Carlos E. Alonso, 1995, pour ne citer que quelques références parmi toutes celles qui traitent de la dimension capitale de l'agriculture dans l'économie régionale. Parmi eux, O. Bergasa Perdomo (1969) aborde l'agriculture dans une perspective historique, en soulignant la dimension cyclique de l'évolution de ses productions.

<sup>106</sup> Saponifère qui permet aussi d'autres usages en industrie.

<sup>107</sup> La cochenille du nopal (*Coccus cacti*), originaire du Mexique, était cultivée au 18<sup>ème</sup> siècle jusqu'à l'arrivée des colorants synthétiques, pour sa couleur carmin, permettant la fabrication d'un colorant rouge.

liée à l'expansion européenne en Afrique. La construction des ports de La Luz et de La Cruz, respectivement à la Grande Canarie et Tenerife, revalorisent le rôle des Canaries qui deviennent la place de fourniture de charbon en raison de **l'essor de la navigation à vapeur**. Après de longs débats avec le gouvernement central espagnol, les ports de La Cruz, La Luz, La Orotava, Cabras, San Sebastián, Arrecife et La Palma sont reconnus ports francs en 1852 ; les marchandises qui transitent par ces ports ou les exportations depuis les Canaries sont libres de taxes.

Le secteur industriel n'ayant pas été développé, l'agriculture d'exportation constituait l'unique commerce avec l'extérieur. Le reste des activités humaines était centré sur l'auto-provisionnement. La concentration des moyens techniques disponibles sur les cultures d'exportation a abouti à une incapacité persistante à fournir les aliments nécessaires pour nourrir la population croissante. L'avènement de la navigation à vapeur n'a pas été accompagné de changements économiques suffisamment substantiels pour changer la situation (cf. p. 71). L'agriculture d'exportation a donc joué historiquement un rôle capital, pilier de toute l'économie du début du XVI<sup>ème</sup> siècle jusqu'à 1960. A partir de cette date, le secteur agricole canarien est en forte régression, en termes économiques, territoriaux et sociaux. A la différence d'autres régions d'Europe, alors fortement industrialisées, le secteur qui progresse est un nouveau secteur international, celui du tourisme (cf. p. 67).

Notre étude débute au moment de l'intégration des îles Canaries à la Communauté européenne. Les Canaries sont alors passées d'une économie agraire à une économie de services. La tertiarisation de l'économie régionale s'est opérée en un temps record, bien que de manière très inégale selon les îles. Ce sont ces années 1960, que nous avons considérées comme un tournant, qui en seront le point de départ, avec le premier recensement agricole espagnol, celui de 1962. Cette date est aussi, à 3 ans près, celle de l'ouverture des frontières aux investissements étrangers (cf. p. 66.) qui marqua la fin de l'autarcie économique dans laquelle vivait l'Espagne.

## CHAPITRE 1 : ORGANISATION DE L'AGRICULTURE CANARIENNE

Nous nous proposons de situer le panorama agricole canarien au moment de l'intégration de l'archipel à la Communauté européenne et d'en étudier les grandes caractéristiques et les dynamiques sur la période de notre étude. Quelle est la place de l'agriculture au sein de la vie socio-économique de l'archipel ? Quels sont les différents types d'exploitation et d'exploitants ? Les dynamiques qui prédominent au milieu des années 1980 s'inscrivent-elles dans la continuité des années antérieures ou bien se posent-elles à contre-courant ? Retrouve t-on ces tendances dans toutes les îles ? Il s'agit ici de fournir un instantané qui constitue le point de départ de notre étude.

Nous reviendrons sur les conditions naturelles en focalisant sur les limitations concrètes dont souffre l'agriculture canarienne, en prise avec le manque d'eau et de sols cultivables. Nous verrons dans quelle mesure ces conditions influencent les systèmes agraires, voire les relations de production et de propriété foncière, mais aussi l'organisation de l'agriculture dans l'espace canarien, à l'intérieur des îles et au niveau régional. Nous avons choisi de développer plus en nuances les caractéristiques physiques de chaque zone dans les parties consacrées aux productions agricoles, pour ainsi mettre en rapport des cultures, lorsqu'elles sont concentrées, avec les conditions physiques qui les concernent. Ces nuances sont fondamentales dans le secteur agricole en général, car, c'est à partir de conditions complexes plus ou moins favorables que se développe, se spécialise ou disparaît une production. La compétitivité d'une production se fait en partie grâce à des conditions favorables, en dehors des contingentements et normes dues à l'internationalisation des échanges.

### **A. L'AGRICULTURE CANARIENNE EN PRISE AVEC DE FORTES LIMITATIONS DES EAUX ET DES SOLS**

Malgré l'existence de nombreux climats et micro-climats, le climat canarien est fortement marqué par la **dualité au vent/sous le vent**. Dans l'archipel, les précipitations sont insuffisantes pour assurer la croissance végétative des cultures situées sur les côtes et dans la façade Sud des îles. Les pluies sont irrégulières et faibles au Nord. Au Sud, elles sont plus irrégulières encore. Elles peuvent être diluviennes et provoquer ravinements et inondations. En revanche, les pluies horizontales<sup>108</sup> à partir de 500 m d'altitude fournissent des apports en eau là où il y a encore peu de précipitations. Pour la plupart des cultures, l'irrigation est donc indispensable en dessous de 300 m d'altitude. Les vents desséchants de l'Est, fréquents en été, posent aussi des problèmes hygrométriques car ils peuvent

---

<sup>108</sup> Cf. V. Marzol Jaén, 1988.



souffler jusqu'à 20 jours consécutifs. Averses torrentielles et vents constants entraînent une érosion considérable qui pose des problèmes de rétention de la terre.

Les précipitations plus substantielles impliquent, le plus souvent, une qualité agronomique supérieure des sols (cf. p. 96). Cet éventail des conditions agronomiques est d'ailleurs largement inscrit dans les unités de mesure de superficie, qui varient, pour une même unité, du simple au triple de superficie<sup>109</sup>. Les sols pauvres constituent aussi un facteur limitant de l'activité agricole.

Si le climat impose des contraintes sévères à l'agriculture sèche, il apporte de nombreuses potentialités à l'agriculture irriguée en permettant non seulement d'augmenter les productions en réduisant les durées des périodes végétatives (plusieurs récoltes annuelles possibles)<sup>110</sup> et en élargissant l'éventail des cultures possibles. L'irrégularité de la répartition des précipitations sur l'année et de la distribution interannuelle accroît la nécessité de réguler les eaux de pluies et de faire appel à d'autres ressources. Pour cette raison, il est indispensable d'étudier les autres ressources hydrauliques, celles qui rendent possible une agriculture performante dans les zones peu arrosées.

Les insuffisances hydriques ont poussé au développement de techniques et d'aménagements hydrauliques de pointe, de techniques culturales particulières favorisant la conservation des eaux ainsi que d'une utilisation maximale des ressources existantes. Les Canaries ont été le siège de la création d'une culture de l'eau particulière, empreinte des savoirs arabes et hindous, mais pas uniquement, puisque l'époque précoloniale, c'est-à-dire précédant le début du XV<sup>ème</sup> siècle, témoigne de techniques particulières de captage des eaux. Mais voilà bien longtemps déjà que les sources naturelles ne sont plus suffisantes pour couvrir les besoins.

### **Des maigres ressources en eau...**

**Le monde de l'eau, aux Canaries, est indubitablement marqué du sceau de l'initiative privée et de la faiblesse de l'intervention de l'État jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. La recherche de la ressource a été, tout au long de l'histoire, financée par des fonds privés, parfois liés au secteur agricole, mais pas toujours. Ceci explique partiellement le chaos qui règne aujourd'hui dans la gestion de l'eau, et plus encore le fait que les eaux soient encore privées, alors que dans le reste de l'UE, les eaux superficielles**

---

<sup>109</sup> Par exemple, la *fanegada* correspond à une superficie d'environ 4 500 m<sup>2</sup> à Tenerife contre environ 12 000 m<sup>2</sup> à Fuerteventura. Les unités de mesure traditionnelles dominent encore nettement aux Canaries face au système métrique. Cf. I. Dupuis, 2000 (a).

<sup>110</sup> C'est le nombre élevé d'heures ensoleillées qui permet les productions de contre-saison. Pour les céréales, on peut atteindre les 4 cultures annuelles dans quelques zones, surtout sur le plateau de La Laguna à Tenerife, et dans le coin de Teror à la Grande Canarie. Mais la plupart des exploitations obtiennent deux à trois récoltes annuelles.

**et souterraines sont le plus souvent publiques. Dans une économie agricole soumise à la rareté de l'eau, cette ressource est l'un des biens les plus précieux, source de richesse et de pouvoir.**

La diversification des ressources hydrauliques entamée au début du XX<sup>ème</sup> siècle répond d'abord à la demande grandissante du secteur agricole puis, dans un second temps, à l'apparition de nouveaux besoins dus au passage d'une société rurale à une société urbaine. La tertiarisation des activités a été accompagnée d'une hausse exubérante de la consommation d'eau. Le secteur touristique représente consommateur important, avec plus 10 % de la consommation de la Grande Canarie, de Tenerife, plus de 40% de Lanzarote et de Fuerteventura avec les installations hôtelières (piscines, jeux aquatiques...)<sup>111</sup>, sans compter les terrains de golf, les décorations urbaines avec des plantes ornementales, les parcs d'attraction grands consommateurs d'eau... La demande des particuliers a également considérablement augmenté durant les 20 dernières années, tandis que se perd toute une culture populaire d'économie de l'eau. Le secteur agricole consomme d'un tiers à la moitié des eaux disponibles, cette proportion pouvant varier considérablement.

La description des ressources disponibles en eau, tout comme leur gestion, pourrait faire l'objet d'une étude à part entière. **Il s'agit en effet d'une situation extrêmement complexe et très originale dans le contexte européen, dont les caractéristiques varient considérablement selon chacune des îles de l'archipel.** Nous avons choisi de n'exposer que les grandes lignes de cette situation, sans entrer dans le détail, considérant d'une part que le panorama n'est pas très bien connu<sup>112</sup> et d'autre part, que cette question n'a pas véritablement orienté ou influé sur l'objet de notre étude, puisque sur la période étudiée les quantités d'eau disponibles ont plutôt eu tendance à augmenter. Les questions posées portent plutôt sur la baisse de la qualité, la forte hausse des prix et l'accès à l'eau.

Pour aborder la question de l'eau, il faut impérativement distinguer la phase de captage de celle du transport et de la distribution. Nous nous centrons ici sur la première. Puisqu'il n'existe pas

---

<sup>111</sup> M. Hernández-Suarez, 2000.

<sup>112</sup> Par exemple, l'avant-projet du Plan Hydrologique de la Grande Canarie (P.H.G.C.), 1991, expose la situation connue en 1988-89. Or, le P.H.G.C. reprend, six ans plus tard, les mêmes chiffres de la source précédente sans qu'il en soit fait mention. Si l'on regarde attentivement les écrits relatifs aux questions de l'eau, on retrouve depuis 1973 (date à laquelle est réalisée une première étude sur les ressources en eau financée par l'UNESCO, connue sous le nom de SPA 15) les mêmes données qui étaient déjà des estimations. Seules les données sur les nouvelles techniques (dessalement et réutilisation) sont actualisées. On peut en conclure que les inventaires exhaustifs n'ont pas été réalisés, même si un inventaire partiel a été mené au début des années 1980. Cela implique que le P.H.G.C. final a donc été fait sur des bases anciennes et partiellement exactes.

La littérature relative aux questions hydrauliques n'abonde pas véritablement. Pour une vision générale et critique, voir W. Rodríguez Brito, 1995. F. Aguilera Klinck (2002) propose une lecture très intéressante de la notion du marché de l'eau à Tenerife. Une approche plus classique mais exhaustive, F. Quirantes González, *El regadío en Canarias*, Edición Interinsular Canaria, 1981, 2 tomes.

véritablement d'inventaire actuel fiable concernant les diverses infrastructures existantes<sup>113</sup>, tous les chiffres apportés ici ne sont à prendre que comme des indications.

A la fin du XIX<sup>ème</sup>, les **sources** représentaient pratiquement l'unique origine de l'eau, auxquelles il faudrait ajouter cependant les eaux de pluies récupérées par de multiples systèmes de réservoirs individuels, et très rarement collectifs, les *aljibes*. L'*aljibe*, qui s'écrit aussi *alhibe*, est un réservoir recouvert alimenté à partir des eaux de pluie. Il a joué un rôle plus ou moins important selon le degré d'aridité des îles, constituant parfois la seule ressource en eau, comme à Lanzarote. Avec le développement de l'irrigation liée à l'introduction de nouvelles cultures d'exportation, la banane et la tomate, débute une nouvelle étape. La difficulté de l'exploitation des eaux superficielles par la construction de réservoirs poussa à développer d'autres techniques de captage : les puits et les galeries. Ces techniques étaient déjà employées depuis la conquête, mais les moyens employés restaient relativement faibles.

A partir du milieu du XX<sup>ème</sup>, les **puits** constituent une source d'approvisionnement en eau non négligeable. Leur importance varie selon les îles ; c'est de là que proviennent jusqu'à 77% des ressources théoriquement disponibles à la Grande Canarie au début des années 1980, mais dans les autres îles, les eaux extraites par cette technique sont relativement moins abondantes.

Le premier puit construit date de 1403 sur Lanzarote. La généralisation des puits remonte au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. A la fin de ce siècle, rien qu'à la Grande Canarie, on en dénombre déjà une centaine, et l'introduction des premières pompes à moteur accélère leur creusement. C'est donc dans cette île qu'ils jouent un rôle capital : d'après le recensement fait durant le MAC 21<sup>114</sup>, en 1981, on y dénombrait **2 362 points de captage d'eau**, représentant environ 112,8 Hm<sup>3</sup> par an. La profondeur moyenne est comprise entre 125 m et 150 m, mais certains dépassent les 300 m. Une vingtaine d'années plus tard, un grand nombre de puits se sont asséchés et les forages productifs doivent être bien plus profonds en raison de la baisse du niveau phréatique, la moyenne tourne maintenant autour de 250 m de profondeur. Ces puits sont un peu partout dans les territoires insulaires, la plupart en zone littorale. A Tenerife, on recense 387 puits en 2002<sup>115</sup>.

---

<sup>113</sup> Ce que reconnaît le Cabildo de Gran Canaria (1991). Les difficultés manifestes pour réaliser un inventaire s'explique, entre autre, par le fait que les propriétaires, parfois fonctionnaires, n'ont aucun intérêt à ce que les quantités exactes de l'eau extraite et vendue soient connues. Dans les faits, la vente de l'eau est encore à ce jour rarement soumise à imposition puisque la situation, c'est-à-dire l'absence de données suffisamment précises, permet de ne pas en déclarer la vente.

<sup>114</sup> Continuation de la mission d'étude SPA 15, MAC 21 a été réalisé sur plusieurs années, et publié en 1981. Cf. note 112.

<sup>115</sup> Enquête auprès du Consejo Insular de Aguas de Tenerife.

**Les galeries drainantes** consistent en des tunnels horizontaux, légèrement en pente depuis le centre de l'île, creusés dans la montagne<sup>116</sup>. Ce procédé est utilisé dès le XVI<sup>ème</sup> siècle : la première galerie a été réalisée en 1501 à Tejeda (Grande Canarie). La longueur des galeries peut varier de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres. Leur section transversale représente généralement 2 m sur 2 m. Cette technique n'est véritablement présente que dans trois îles ; elle contribue peu à l'augmentation des quantités d'eau à la Grande Canarie, en contraste avec La Palma et Tenerife où elles constituent la première source d'eau. A Tenerife, cette technique de captage des eaux s'est amplement étendue, au point qu'en 1990, on y compte plus 1 600 km de galeries<sup>117</sup> contre 1 051 km en fonctionnement en 2002<sup>118</sup>. Cette diminution est liée à l'assèchement des nappes. Il faut souligner ici que les coûts d'exploitation sont bien moindres que pour un puits, car l'extraction ne nécessite pas de pompage.

En tout, l'extraction d'**eaux souterraines** atteint 326 Hm<sup>3</sup> au niveau régional en 2000<sup>119</sup>, ce qui représente 66% des ressources disponibles<sup>120</sup>. La multiplication des infrastructures couplée à l'intensification inquiétante de ces captages ont entraîné un recul sensible du niveau des nappes phréatiques<sup>121</sup>. La surexploitation des ressources souterraines a amené avec elle des problèmes de qualité des eaux. La haute salinité des eaux de puits est affaire courante ; la conductivité de l'eau est multipliée par deux entre 1984 et 1995<sup>122</sup>.

Les barrages-réservoirs occupent une place secondaire à côté des puits et des galeries. Le premier **barrage-réservoir** de l'archipel est construit avec beaucoup d'enthousiasme en 1860, à Tenerife. Ce type de construction apparaît dès le développement des nouvelles cultures d'exportation, mais la mise en oeuvre de tels ouvrages se heurte à la difficulté des reliefs, et plus encore, à des problèmes importants de perméabilité des sols. Les retenues d'eau ne permettent de compléter les autres sources d'eau qu'à la Grande Canarie et à La Gomera, où les vallées rayonnantes peuvent accueillir un ou plusieurs barrages, en particulier dans les zones plus imperméables des îles. Comme le régime des pluies est avant tout torrentiel et irrégulier, les réservoirs sont soumis à d'importants remblaiements d'alluvions. Les frais d'imperméabilisation du fond du réservoir sont souvent très

---

<sup>116</sup> L'équivalent en Afrique du Nord est la *foggara*. A. Odouard (1992) propose un schéma de galerie drainante.

<sup>117</sup> W. Rodríguez Brito, 1995, p 48.

<sup>118</sup> Enquête auprès du Consejo Insular de Aguas de Tenerife.

<sup>119</sup> *Documento de trabajo del Plan Hidrológico de Canarias*, consulté in <http://www.fcca.es> du Centro Canario del Agua.

<sup>120</sup> Auquel il faudrait ajouter 32 Hm<sup>3</sup> d'eaux souterraines qui doivent être préalablement traitées avant usage.

<sup>121</sup> Selon le *Plan Hidrológico de Gran Canaria* (1995), depuis 1984, certaines zones littorales sont touchées par une baisse estimée à 10 m/an depuis une vingtaine d'années, pour descendre jusqu'à moins 50 m en de nombreux points !

<sup>122</sup> Cf. le tableau récapitulatif du plan hydrologique de La Palma in W. Rodríguez Brito, 1995, p 126.

élevés. Au total, les eaux captées par ces techniques représentent bien peu en comparaison avec les coûts de construction et de maintenance. Pour toutes ces raisons, la construction des bassins de retenue ne s'est pas véritablement poursuivie, probablement jugée peu rentable à terme.

Tout comme les autres ouvrages, puits et galeries drainantes, les barrages-réservoirs ont souvent été construits à l'initiative de collectifs privés (cf. p. 87) ou de particuliers. Par exemple, la plus grande retenue de la Grande Canarie, celle de Soria, appartient à 92% à un seul grand propriétaire terrien, la famille du Conde de la Vega Grande.

La diminution des quantités d'eau disponibles et les nouvelles demandes en eau à partir des années 1960 ont amené les pouvoirs locaux à investir considérablement dans les nouvelles technologies pour la **production d'eau industrielle**. Cette expression désigne aux Canaries les eaux obtenues par traitement des eaux usées et par dessalement de l'eau de mer.

La première **usine de dessalement** est installée en 1965, pour l'alimentation en eau domestique de la capitale de Lanzarote, Arrecife. L'utilisation de ces techniques s'est développée, pour représenter 116 Hm<sup>3</sup> en 2000, soit 23% des eaux utilisées au niveau régional. Dans les îles arides, les eaux dessalées représentent plus de 80% de l'approvisionnement, contre 40% à la Grande Canarie. Dans cette île, l'eau dessalée représente pourtant une quantité bien supérieure à celles de Lanzarote et Fuerteventura. La Grande Canarie se classe juste derrière les Émirats Arabes et la Californie en nombre de dessaleuses par km<sup>2</sup> <sup>123</sup>. Parmi les 250 unités de dessalement recensées dans l'archipel, seulement 25 sont publiques, qui produisent 65% du total la production régionale.

Les unités de traitement des eaux usées sont apparues aux Canaries dans les années 1980. Elles appartiennent soit aux pouvoirs publics, soit à des entreprises privées. La **réutilisation des eaux épurées** se heurte, comme le système de dessalement, à une lourdeur non négligeable des investissements, et en outre, à la réticence des agriculteurs.

La production d'eau par extraction ou par traitement suppose des coûts très importants en infrastructures, et en fonctionnement. En dehors des galeries, toutes les autres techniques d'extraction utilisent des pompes électriques. L'approfondissement des puits suppose des pompes de plus en plus puissantes pour en extraire le précieux liquide. Les usines de dessalement nécessitent environ un litre de pétrole pour la production d'un mètre cube d'eau<sup>124</sup>. Le traitement, sans prendre en compte les infrastructures, canalisations et autres, revient à 250 pts/m<sup>3</sup> (1,5 €) !

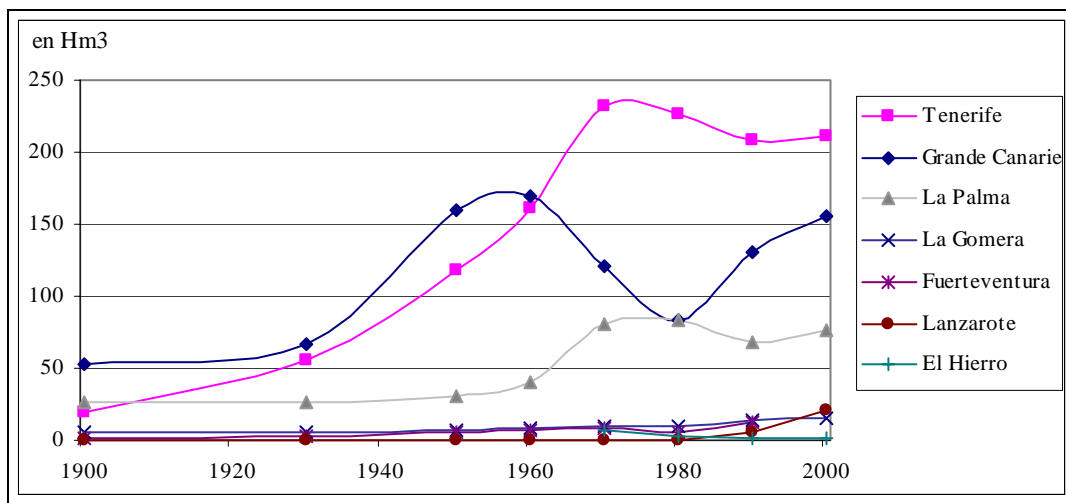
---

<sup>123</sup> Entretien avec Wladimiro Rodríguez Brito, Chargé de l'environnement à Tenerife, 1998.

<sup>124</sup> W. Rodríguez Brito, 1995.

La Grande Canarie a été la première île touchée par le recul galopant des quantités d'eau disponibles à partir de 1960 (cf. Figure n° 5), mettant en péril la poursuite de l'activité agricole. La production d'eau industrielle a compensé ce recul, et pour certaines îles, elle a provoqué une véritable révolution. Lanzarote ne disposait pratiquement pas d'eau jusqu'à l'installation de la première unité de dessalement, en 1965. Elle disposait de moins d'un hectomètre cube en 1980 et en possédait 80 fois plus 20 ans plus tard. Les habitants de Lanzarote sont passés d'une culture où l'aridité traversait toutes les sphères de la vie à la jouissance d'eau courante et des plantes ornementales en ville. L'agriculture n'a été conviée à participer de ce processus qu'au début de l'année 2000, avec les premiers hectares irrigués grâce aux eaux épurées (cf. Annexe n° 11).

**Figure n° 5 : Quantités d'eau produite dans les îles entre 1900 et 2000**



Source : W. Rodríguez Brito, 1995, p. 26. Pour 2000, *Documento de trabajo del Plan Hidrológico de Canarias*, consulté in <http://www.fcca.es>. Pour le détail des îles les moins pourvues, cf. Annexe n° 11

**Il faut surtout noter les écarts substantiels des quantités d'eau disponibles en relation aux terres cultivées selon les îles.** Les quantités les plus abondantes sont à La Palma et La Gomera. Ce sont les deux seules îles qui ne possèdent pas d'unité de dessalement, les eaux existantes suffisant à couvrir les diverses demandes, agricoles et domestiques. La Palma possède, et c'est une exception au sein de l'archipel, des eaux d'une excellente qualité.

Si les techniques de production d'eau industrielle sont une alternative pour l'ensemble de l'archipel, elles ne pallient pas le recul des quantités d'eau agricole de bonne qualité. La salinité des eaux est préjudiciable à l'agriculture car seule une partie des eaux produites est utilisable pour l'irrigation.

- **L'origine de l'eau n'en détermine pas le type d'usage.** Les eaux souterraines sont normalement destinées à l'agriculture, mais dans la pratique elles peuvent être vendues aux municipalités ou à d'autres. L'eau des réservoirs publics est exclusivement destinée à l'agriculture, mais ils sont peu nombreux. Les eaux dessalées sont utilisées tant dans l'agriculture que pour l'approvisionnement domestique. Les eaux réutilisées sont exclusivement utilisées dans l'agriculture, et les parcs et jardins. Pour l'irrigation, la qualité des eaux industrielles variant selon la technologie utilisée lors du traitement, ces eaux sont souvent mélangées à de l'eau douce. Ajoutons que la plupart des foyers canariens ne sont pas alimentés en eau potable. L'eau à boire doit être achetée en bouteille.

Le caractère privé de l'eau a été souligné précédemment, décrivons maintenant les différentes formes de propriété de l'eau.

#### **Les différentes formes de propriété de l'eau**

**La question de la propriété de l'eau et de l'organisation de la distribution de la ressource** reste à ce jour assez opaque. La description des entités propriétaires d'eau et leur fonctionnement pourrait aussi faire l'objet d'une étude à part entière qui n'a pas sa place ici. Ce qui est certain, c'est qu'à l'exception des eaux industrielles, la majorité de l'eau dépend du secteur privé. L'intervention de l'Etat et des autorités publiques, en particulier à partir des années 1990 au travers de la constitution des Consejos Insulares de Aguas et de la Loi de l'eau des Canaries<sup>125</sup>, n'a pu renverser cette situation. Bien que cette loi ait déclaré toutes les eaux superficielles et souterraines publiques, l'eau a conservé, dans la pratique, son caractère éminemment privé, au détriment d'une gestion publique de cette ressource vitale et ce pour une durée de 50 ans<sup>126</sup>. Elle a prolongé le droit des propriétaires sans aucun regard des pouvoirs publics sur la gestion de la ressource et de sa vente. Par exemple, les pertes en eau lors du transport atteignent les 45% en certaines zones<sup>127</sup>. Si cette situation peut sembler choquante dans un contexte d'insuffisance hydrique, elle est l'héritière d'une histoire où l'intervention publique a brillé par son absence (cf. p. 81).

Parmi les propriétaires d'eau, on dénombre diverses formes de collectifs, à côté de particuliers, d'entreprises privées, des municipalités et enfin des Cabildos.

---

<sup>125</sup> Ley 12/1990 de Aguas de Canarias, du 26 juillet 1990, BOC n° 94 du 27 juillet 1990.

<sup>126</sup> Durant cette période de transition, les anciens propriétaires d'eau conservent l'usufruit de leurs installations. Ils peuvent réaliser de nouveaux aménagements hydrauliques, dont la construction est soumise à l'accord des services publics.

<sup>127</sup> Cf. par exemple, P.H.G.C., 1996, p 64. Ce même document mentionne que le total des pertes pour la Grande Canarie est équivalent au total des quantités obtenues par les moyens mis en place par toutes les communes réunies de l'île.

Trois formes juridiques coexistent pour la gestion collective et privée de l'eau : les *comunidades de aguas*, les *comunidades de regantes* et les *heredades*.

Il existait encore jusqu'à peu des *heredades* ou *heredamientos*. Il s'agit d'entités composées de plusieurs membres, héritées de l'époque de la conquête. Lors de la répartition des terres, des eaux avaient été attribuées à chacun pour la mise en culture<sup>128</sup>. Pour ces membres, la propriété des eaux repose donc sur un droit historique qui remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle. Le privilège d'usage et de contrôle des eaux, et les investissements pour la maintenance du réseau hydraulique exigeaient une organisation conséquente. La répartition des eaux se faisait proportionnellement aux droits de chaque membre. Les *heredades* n'ont pas d'équivalent dans la Péninsule. Elles sont maintenant devenues marginales dans le paysage de l'organisation des ressources en eau, il n'en resterait que deux à la Grande Canarie<sup>129</sup>, en 2002.

Les *comunidades de aguas* sont postérieures aux *heredades*. Il s'agit d'un collectif privé qui s'organise pour les travaux de captage, puits, excavations, galeries, réservoirs dont le but est d'augmenter les quantités extraites, d'adapter et d'entretenir ses équipements. Chaque membre de la *comunidad* est propriétaire d'actions d'eau, en fonction des investissements qu'il a réalisés. L'eau captée n'est donc pas héritée d'un droit ancien comme pour les *heredades*

Les droits des membres de la *heredad*, ou les actions pour la *comunidad de aguas*, leur donnent accès à la totalité de l'eau captée. L'eau est répartie entre les membres proportionnellement aux droits de chacun, qui s'expriment en périodes, fractions d'heures ou de minutes. Une heure d'eau vaudrait 36 000 litres à la Grande Canarie, soit 10 l/s. Mais il ne s'agit là que d'une quantité théorique, puisque dans la pratique, le débit dépend des ressources en eau réelles appartenant à la *comunidad* et de l'état des nappes. Le débit varie de 1 l/s à 10 l/s ; il est généralement plus fort en hiver, lorsque les précipitations sont plus importantes. Lorsqu'un puits s'assèche, le droit d'eau ne vaut donc plus rien. La répartition concrète des eaux entre les membres se fait par tours d'eau (*dula*), qui sont renouvelés tous les x jours, de 15 à 27 jours selon nos enquêtes.

Pour les *comunidades* comme pour les *heredades*, la propriété de l'eau n'est pas juridiquement liée à celle de la terre, mais c'est en investissant dans les équipements et aménagements hydrauliques que les membres de ces entités se sont considérés comme les propriétaires absolus des eaux.

---

<sup>128</sup> On retrouve dans le terme *heredad* le verbe *heredar* qui signifie hériter.

<sup>129</sup> Enquête.



Le propriétaire de l'eau<sup>130</sup> est le seul à décider de l'usage qu'il lui donnera ; il peut la revendre ou lui donner un usage non agricole, même si, juridiquement, les eaux des *comunidades* doivent être exclusivement destinées à l'agriculture.

Les *comunidades de regantes* sont beaucoup plus rares. Ces entités sont chargées de gérer l'eau, son captage, sa répartition entre les ayants-droit, et la maintenance des équipements dans les **zones de l'archipel au sein desquelles la propriété de l'eau est liée à la propriété de la terre**. Puisque le droit de la terre n'a pas été séparé du droit de l'eau, l'eau n'est ici pas un bien sur lequel on peut spéculer. La vente des terres ne peut être séparée de la vente des eaux. Il n'en existe qu'une seule à la Grande Canarie, celle de la Aldea, composée de 1 200 irrigants, une à San Andrés y Sauces de La Palma<sup>131</sup> et plusieurs dans certaines zones de La Gomera. Le prix de l'eau achetée à ces *comunidades* est une charge de participation à la maintenance des équipements et la gestion administrative de la communauté.

On dénombre aussi des **propriétaires individuels d'eau**, *el aguateniente*, particuliers, sociétés (sociétés agricoles de transformation (SAT) ou sociétés anonymes) et autres types d'intermédiaires d'une importance très variable. Ce type d'entité possède en propre des usines de dessalement ou une retenue d'eau qui sert à couvrir les besoins d'une exploitation, d'une entreprise ou d'un hôtel.

**Les municipalités** ou les **Cabildos** sont rarement propriétaires d'eau douce. Depuis les années 1980, les organismes publics investissent essentiellement dans des usines de dessalement et de traitement des eaux usées. Depuis le début des années 1990, les Cabildos interviennent de plus en plus, au travers des Consejos Insulares de Aguas, dans l'approvisionnement en eau du secteur agricole, en construisant des stations de dessalement destinées à l'agriculture ou en encourageant la réunion des agriculteurs lorsqu'il s'agit de constituer une communauté d'irrigants, nouvelle condition préalable pour le co-financement européen à tout ouvrage hydraulique agricole<sup>132</sup>.

---

<sup>130</sup> Compte tenu des modifications apportées par la Loi 12/1990 de l'eau des Canaries, ces collectifs ne peuvent être considérés *stricto sensu* comme propriétaires de l'eau.

<sup>131</sup> Cf. par exemple les statuts de cette communauté, Comunidad de regantes de Los Sauces, 1978.

<sup>132</sup> Depuis l'application des politiques européennes, seules les installations publiques (unités de dessalement et réseaux) peuvent faire l'objet d'un cofinancement, même si certains ouvrages d'initiative privée peuvent être construits en gestion avec des municipalités par exemple et une communauté d'irrigants créée *ad hoc*.

➤ **La propriété de l'eau n'en détermine pas le type d'usage.** L'eau des *comunidades* et des *heredades* est liée, juridiquement<sup>133</sup>, à l'agriculture, mais cette loi est sans application réelle. L'eau des réservoirs publics est exclusivement destinée à l'agriculture, mais ils sont peu nombreux.

**La distribution des eaux** est plus complexe encore que celle de la propriété de l'eau. Nous avons insisté, lors de la description relative à l'origine de l'eau (cf. p .81) sur la nécessité de distinguer la phase de captage, du transport et de la distribution. En effet, les propriétaires des eaux ne sont pas nécessairement les propriétaires des réseaux de distribution ni les distributeurs. Toutes les communautés d'irrigants ne disposent pas nécessairement de réseaux de transport de l'eau.

Le tableau suivant synthétise les entités distributrices d'eau, par type. Il est normal de ne pas voir apparaître les *comunidades de regantes* dans la mesure où l'eau ne peut être vendue. A La Gomera et à El Hierro, l'eau est gérée par un seul organisme public.

**Tableau n° 7 : Les différentes entités distributrices d'eau en 2000**

| Ile                              | Tenerife | La Palma | La Gomera | G. Canaria | Fuerteventura | Lanzarote | El Hierro |
|----------------------------------|----------|----------|-----------|------------|---------------|-----------|-----------|
| Nb de <i>comunidades</i> de agua | 24       | 4        | -         | -          | -             | -         | -         |
| Entreprise d'eau                 | 7        | -        | -         | 5          | 1             | 1         | -         |
| Entreprise d'eaux épurées        | 14       | -        | -         | 11         | -             | 1         | -         |

Source : Centro Insular del Agua, consulté in <http://www.fcca.es>

L'éclatement de la propriété de l'eau jointe aux comportements spéculatifs ont fortement participé de la dégradation des aquifères, en quantités mais aussi en qualité. Cette (dés)organisation a aussi abouti à une gestion chaotique de la ressource, où la vente constitue le centre unique des transactions. L'importance des pertes en eau lors du transport en est un résultat direct, puisque le système de mesure pour la distribution de l'eau, en temps, et l'absence de compteurs, ne pousse pas à l'entretien des réseaux de distribution. Il est possible que les *aguatenientes* disparaissent progressivement étant donné que les quantités d'eau captées au travers des puits et des galeries drainantes ont notablement diminué. L'avènement de techniques de production d'eau a déplacé l'hégémonie des *comunidades* et *heredades* sur le marché de l'eau vers les entreprises privées au début de ce XXI<sup>ème</sup> siècle. Les *intermédiaires*, d'une manière générale, sont remplacés par des entreprises, privées ou publiques, qui assurent dans l'ensemble une gestion et une distribution des eaux beaucoup plus transparentes.

<sup>133</sup> Loi de 1956.

La mise en valeur agricole dépend étroitement de la capacité à irriguer les parcelles, ce qui élargit considérablement le choix des cultures possibles. C'est pourquoi il est nécessaire maintenant d'évoquer la nature des liens que les agriculteurs entretiennent avec l'eau.

### **L'hydraulique agricole : une question majeure ?**

Un nombre non négligeable d'agriculteurs possèdent des droits d'eau au sein de communautés d'irriguants. Si ces droits sont insuffisants pour couvrir les besoins en eau de son exploitation, l'agriculteur doit en acheter à un vendeur (une autre communauté d'irriguants, une entreprise, un *intermédiaire*). Une même exploitation peut donc être approvisionnée en eau d'origine diverse. Lorsqu'il possède des quantités d'eau supérieures à ses besoins, l'agriculteur les revend.

Le prix des droits est le plus souvent exorbitant, puisqu'il doit couvrir les investissements nécessaires pour la production d'eau. Ces droits ou ces actions ne garantissent pas l'accès à l'eau, dans la mesure où les sources peuvent s'assécher, où les ouvrages nouveaux peuvent n'avoir donné aucune eau. Néanmoins, les agriculteurs qui ne possèdent pas de droits ou d'actions se trouvent dans une situation particulièrement délicate durant les années sèches, s'exposant aux risques qu'aucune communauté ne revende de l'eau à des non-membres, ou bien que le prix de l'eau soit excessif.

Dans le cadre des communautés, la répartition des eaux se faisait, et se fait encore, au rythme des tours d'eau (cf. p. 89). Si l'exploitation est munie d'un réservoir, les eaux ainsi obtenues peuvent être stockées, et l'irrigation peut être réalisée à la demande. Dans le cas contraire, l'agriculteur est contraint d'irriguer au gré des tours d'eau. Lorsque les communautés d'irriguants ne possèdent pas de réseau de distribution, elles utilisent ceux d'un *canalero* ou d'un *intermédiaire* de l'eau qui fait payer un droit de passage, ce qui renchérit le prix de l'eau pour l'acheteur.

Dans ce contexte, **les réseaux publics de distribution d'eau pour le secteur agricole** constituent une véritable révolution<sup>134</sup>. A Tenerife, Balten est l'entreprise qui exploite le réseau appartenant au Cabildo Insulaire. Le réseau de Las Galletas semble avoir été le premier réseau public créé. A la fin des années 1990, sont entrés en fonctionnement ceux de Los Silos, de Buenavista, de Tejina, d'Adeje et d'Arico à Tenerife, de Hermigua à La Gomera, ou encore celui du Valle de Aridane à La

---

<sup>134</sup> Il faut distinguer les infrastructures qui peuvent appartenir à une entité publique mais où circule de l'eau «privée», des réseaux qui comprennent infrastructures et eau. L'un des premiers est le canal du Sud de Tenerife, terminé vers 1950, au travers duquel des eaux privées sont acheminées du Nord vers le Sud. Pour une histoire géographique de la construction du canal du Sud, principal ouvrage d'acheminement des eaux vers le Sud de Tenerife, cf. V. Martín Martín, 1991.

Palma. Dans cette île, un réseau se développe depuis le début des années 1990 dans San Andrés y Sauces, qui est prolongé vers Barlovento au début des années 2000. A Guía de Isora (Tenerife), un réseau est en construction en 2002. **Ces réseaux sont donc construits dans les zones littorales où prédominent les cultures de bananes et de tomates.** Les premiers compteurs d'eau sont alors installés, ce qui met fin à une bataille récurrente entre le fournisseur et l'acheteur<sup>135</sup>. Le prix de l'eau est le même pour tout le monde, et en toute saison. En plus de la stabilité du prix de l'eau, il n'est plus nécessaire, pour l'agriculteur, de disposer de quoi stocker les eaux.

Les agriculteurs ne sont pas toujours satisfaits de la qualité des eaux ainsi obtenues, trop chargées en sels. En effet, ces eaux sont souvent issues d'un mélange d'eau dessalée et d'eau douce que les pouvoirs publics sont contraints d'acheter à des *intermédiaires* ou à des *Comunidades de aguas*.

En dehors des réseaux publics, les prix de l'eau agricole varient énormément selon les zones<sup>136</sup>, le type de vendeur, la saison, l'année. **Les prix de l'eau** aux Canaries auraient été multipliés par 2000% de 1970-1990 selon W. Rodríguez Brito (1992, p. 127). Il a continué de s'accroître depuis. Cette croissance exponentielle est le résultat de trois facteurs : une hausse de la demande incontrôlée, la cherté de la production de l'eau et le caractère privé de l'eau qui n'a jamais fait l'objet d'une régulation. Au niveau archipélagique, les variations sont importantes. A La Gomera, le prix de l'eau est anecdotique, il est aussi très faible à La Palma, compte tenu du fait que la demande est inférieure à l'offre.

Voici un tableau qui récapitule les données obtenues en 1994 lors d'une enquête de terrain à la Grande Canarie. Les prix sont donnés en heure d'eau, unité principale dans cette île. Le volume d'une heure d'eau varie selon les fournisseurs.

---

<sup>135</sup> Cf. F. Aguilera Klink, 2002.

<sup>136</sup> Le prix de l'eau urbaine varie tout autant, cf. P.H.G.C., 1995, p 74.

**Tableau n° 8 : Variabilité des prix de l'eau agricole**

| Localité ou municipalité  | Entité                          | Fait partie de l'entité | Volume d'1 heure (en l) | Prix moyen (en pts) | Prix d'hiver (en pts) | Prix d'été (en pts) | Prix maximum (en pts) |
|---|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Moya  | <i>Heredad et Intermédiaire</i> | non                     | 36 000                  |                     | 2800                  | 3500                |                       |
| La Aldea  | Comunidad de regantes           | oui                     | 36 000                  | 500 <sup>(1)</sup>  |                       |                     | 1000                  |
| Moya  | Heredad                         | non                     | 36 000                  | 2700                |                       | 3000                |                       |
| Fataga  | Comunidad de aguas              | oui                     | 36 000                  | 2000 <sup>(2)</sup> |                       |                     |                       |
| Vecindario (Sta Lucia)  | Et. Bonny SA. <sup>(4)</sup>    | non                     | 36 000                  | 2000                |                       |                     |                       |
| Teror   | Particulier                     | non                     | 42 000                  | ?                   | ?                     | ?                   | ?                     |
| Tafira (Las Palmas)   | Heredad                         | non                     | 30 000                  |                     | 500                   |                     | 3200                  |
| Sud de la Grande Canarie  | Comunidad alimentée par Cabildo | oui                     | 36 000                  | 1500                |                       |                     | 1750                  |
| Vilafior, Tenerife, prix 2002   |                                 |                         | m <sup>3</sup>          | 115                 |                       |                     |                       |
| Coût de production d'une station de dessalement, prix 2001 <sup>(3)</sup> |                                 |                         | m <sup>3</sup>          | 70,2                | -                     | -                   | -                     |

(1) Prix de la participation à la maintenance des équipements, ce n'est pas un achat de l'eau, puisque cette eau est juridiquement liée à la terre.

(2) Le prix se décompose en 1750 pts pour la maintenance des équipements et 250 pts pour les charges de la communauté d'irriguants.

(3) Source : Centro Canario del Agua, *Estimación de los costes de explotación de una desaladora de ósmosis inversa de 21 000 m<sup>3</sup>/d*, décembre 2001, consulté in <http://www.fcca.es>

(4) L'une des plus grandes sociétés agricoles de l'île, centrée sur la production de tomate, vend aussi de l'eau. Une diversification intéressante.

**Cette description montre que l'accès à l'eau n'est pas identique pour tous les agriculteurs, ni partout.**

Les zones les mieux équipées sont les zones littorales. Les réseaux publics ne couvrent encore qu'une faible part du territoire. Les difficultés pour obtenir de l'eau ont pu freiner certaines sphères de l'agriculture, surtout les petits exploitants qui ne disposaient pas de droit d'eau. La dépendance envers les vendeurs d'eau explique en grande partie l'absence d'une revendication organisée ou individuelle pour améliorer l'organisation du monde de l'eau et son passage au domaine public. Une partie du secteur agricole se trouve, à l'exception des zones connectées aux réseaux publics, pieds et poings liés face aux propriétaires d'eau. Pour d'autres, l'autosuffisance hydraulique n'est pas impensable dès lors que l'on dispose des moyens nécessaires à l'achat d'une petite usine individuelle de dessalement, et que l'on se trouve à proximité de la mer. Dans l'horticulture, la banane et la tomate, de nombreux grands exploitants possèdent en propre leurs stations, qui épurent jusqu'à 5 000 m<sup>3</sup>/jour.

En ce qui concerne les exploitations, **les formes d'irrigation ont considérablement évolué**. L'irrigation par inondation et à la raie constituaient encore les techniques principalement utilisées au début des années 1980. L'avènement de l'irrigation localisée aux Canaries, se situe au milieu des années 1970<sup>137</sup> et se généralise d'abord à la Grande Canarie. Les années 1980 et 1990 sont marquées par l'extension de ces systèmes. L'implantation de l'irrigation localisée est plus tardive à La Palma et à La Gomera où les quantités d'eau disponible sont les plus abondantes de l'archipel en relation aux terres cultivées<sup>138</sup>. La disponibilité en eau détermine en partie l'adoption de méthodes plus économes. Dans les situations où la pénurie d'eau est fréquente, l'adoption de méthodes économes en eau constitue une réponse qui permet également de baisser les coûts liés à l'achat de l'eau.

Aujourd'hui, il existe **plusieurs techniques d'irrigation localisée**<sup>139</sup>. Le goutte à goutte consiste en la pose de tubes souples à même le sol, à faible distance du plant à arroser. A cet endroit là, le tube est soit directement percé, soit muni d'un appareil de petite dimension, quelques centimètres à peine, qui permet l'arrosage.

La micro-aspersion se présente sous diverses formes. Des tubes métalliques fixes, placés au dessus des cultures, diffusent de fines gouttelettes sur toute la surface. Ce système domine dans les serres horticoles. On trouve aussi, surtout dans les parcelles de pommes de terre ou d'horticulture de plein air, des systèmes d'aspersion, posés à terre.

Ces techniques sont appliquées au gré des cultures, de la qualité des eaux et des sols. Selon nos observations de terrain nous pensons que le goutte à goutte domine, suivi de la micro-aspersion<sup>140</sup>. L'irrigation à la raie ne représente pas plus de 20% de l'irrigation régionale en 2000. A La Palma et à Tenerife, on irrigue encore, en certains endroits, par inondation en 2002, mais cela devient rare.

L'irrigation localisée offre l'avantage de pouvoir réduire les quantités d'eau nécessaires à la production et d'irriguer à « la demande », lorsque cela paraît nécessaire à l'agriculteur. Aux Canaries, jusqu'aux années 1980, la majorité des petits exploitants ne pouvaient irriguer qu'au rythme des tours d'eau préétablis au sein de la communauté d'irriguants auprès de laquelle ils s'approvisionnaient. Cette contrainte était due au fait qu'ils ne possédaient pas de quoi stocker leur

---

<sup>137</sup> Selon M. Sanchez Padrón, 1993, les premiers essais de goutte à goutte aux Canaries ont démarré en 1972. Il aborde en détail la mise en place des techniques d'irrigation localisée aux Canaries, et plus particulièrement à Tenerife. Il les relie à la publicité faite à cette technique par la presse.

<sup>138</sup> Durant ces deux décennies, les agriculteurs de La Palma ont concentré leurs efforts sur la construction de réseaux de canaux d'irrigation permettant de transporter l'eau jusqu'aux exploitations qui n'existaient pas jusqu'alors.

<sup>139</sup> Le goutte à goutte permet d'économiser, en théorie, jusqu'à 40% d'eau. Dans la pratique, l'économie n'atteint pas plus de 20 à 30% car les agriculteurs ont tendance à irriguer plus que nécessaire.

<sup>140</sup> Le recensement mentionne une forte proportion des cultures en irrigation par aspersion ce qui est contradictoire avec mes observations de terrain, où le goutte à goutte et la micro-aspersion dominent.

eau. L'adoption de l'irrigation localisée a nécessité **la construction d'un réservoir d'eau individuel**, situé en dehors ou sur l'exploitation, qui est doté, le plus souvent, d'un moteur visant à augmenter la pression de l'eau. Il est rare que l'altitude du réservoir, situé à l'amont, soit suffisante pour que l'irrigation se fasse exclusivement par gravité. Même si le rythme de réception de l'eau ne change pas, le réservoir permet de contrôler l'irrigation, contrôle qui influe positivement sur les rendements en limitant le stress hydrique de la plante, et facilite le contrôle des périodes de production.

Le goutte à goutte a posé jusqu'à il y a peu de nombreux problèmes techniques : les sels minéraux bouchent fréquemment les orifices, et la pression n'est pas régulière sur l'ensemble d'un terrain accidenté. Les agriculteurs ont dû fréquemment renouveler les tuyaux et expérimenter divers systèmes<sup>141</sup>. Se sont imposés des systèmes auto-nettoyants et auto-compensants<sup>142</sup>. Les exploitations canariennes, ont donc contribué à l'innovation en matière de technologie de l'irrigation, mais à des coûts importants qui ne peuvent être supportés par tous.

Avec l'irrigation localisée se généralise la possibilité de diffuser les engrais chimiques avec l'eau : c'est la **fertirrigation**. Ce mélange est réalisé dans de grands réservoirs de fertilisation. Cette avancée technique a entraîné la disparition progressive de l'enfouissement ou de la distribution sur les sols de fumiers d'origine animale ou d'engrais organiques. Cette tâche, qui ne pouvait être réalisée que manuellement, représentait un dur travail et du temps. Aussi, la fertirrigation a-t-elle réduit les besoins en main-d'œuvre des exploitations qui l'utilisent. En 1999, la majeure partie des systèmes d'irrigation sont dotés des éléments nécessaires pour la fertirrigation.

**L'irrigation localisée s'automatise** à la fin des années 1990 avec des systèmes qui déclenchent directement l'irrigation en ayant préalablement mélangé les eaux aux solutions nutritives. Les quantités et la fréquence des applications sont gérées grâce aux indications de capteurs situés au pied de quelques plants et reliés informatiquement. Le tout est géré par un ordinateur que l'on peut commander à distance par téléphone. Ce système permet de s'approcher au mieux des besoins de la plante et réduit encore les besoins en main-d'œuvre. On ne le trouve que dans les exploitations de pointe des secteurs bananier et horticole. La tendance est à sa généralisation parmi les exploitants qui disposent de capitaux. Il s'agit là d'un système coûteux, 5 000 € environ uniquement pour l'installation automatisée sans prendre en compte les systèmes d'irrigation. Trois des agriculteurs

---

<sup>141</sup> Les technologies israéliennes adoptées étaient mal adaptées aux bananeraies. Les équipes locales canariennes ont consacré beaucoup d'efforts à l'adaptation des systèmes. Les connaissances en ce domaine étaient plutôt minces car les bananeraies, au niveau mondial, n'utilisent pas ces systèmes d'irrigation.

<sup>142</sup> Systèmes qui permettent d'assurer une certaine homogénéité des quantités d'eau apportées à la plante quel que soit l'endroit où elle se situe sur la parcelle. En effet, avec les systèmes antérieurs, les plantes situées en début de parcelle dans le sens de la pente étaient moins bien irriguées que les dernières.

enquêtés, d'exploitations très modernes, utilisaient cette technique. Tous mentionnent que cette technique leur offre un degré d'indépendance essentiel car il n'est plus nécessaire de se rendre sur l'exploitation le week-end et on peut prendre des vacances...

L'eau renchérit donc les coûts de production pour l'agriculture irriguée. La mauvaise qualité des sols qui prédomine aux Canaries constitue aussi un facteur limitant de l'agriculture.

### **Aux sols difficiles...**

Dans un contexte volcanique, la nature des sols varie surtout en fonction des climats. Les coulées de lave non dégradées constituent une part importante du paysage. Ces zones portent le nom, probablement d'origine française, de *malpais* ou *malpé*, qui signifie le « mauvais pays ». Ces coulées sont difficilement transformables en terres agricoles, surtout celles des littoraux. Leur exploitation n'est pas impossible, mais requiert des quantités d'argent très importantes. Ce sont ces matériaux qui forment les sols des *islas bajas*, mais ceux aussi d'autres zones, incultes. Les sols des *vegas* sont plutôt de qualité élevée comparativement au reste, mais nous l'avons vu, elles sont rares (cf. p. 52). Quant aux plaines, il s'agit de lithosols ou de sols sodiques, c'est-à-dire peu fertiles. L'aménagement des zones littorales, en plaine ou sur *isla baja*, ne peut se faire qu'avec l'apport de terre issue des zones de moyenne altitude. En effet, au fur et à mesure que l'altitude augmente, les sols plus élaborés s'améliorent en qualité et en profondeur. Cette transformation est directement liée au régime des pluies qui favorise la pédogenèse.

Pour résumer, lorsque les sols ne sont pas inutilisables, c'est leur mauvaise qualité agronomique qui prédomine. La *vega* de La Laguna constitue en la matière la seule exception de tout l'archipel<sup>143</sup>. Il existe une certaine géographie de la qualité des sols qui répond largement à des facteurs climatiques.

A cette question de la rareté des sols productifs et des problèmes liés à leur qualité s'ajoute la difficulté de les bonifier. En effet, la rareté du cheptel animal fait que les quantités d'engrais produites sont insuffisantes comparativement aux besoins. **La présence d'animaux** dans les exploitations agricoles était déjà résiduelle aux milieux des années 1980 ; elle est devenue exceptionnelle. Elle est cependant plus fréquente dans les exploitations bananières que dans les autres. Tant qu'une personne travaille régulièrement sur l'exploitation, on conserve autant que possible un animal, une vache de préférence, qui fournit un sous-produit très intéressant pour la bananeraie, et qui permet aussi d'évacuer de grandes quantités de résidus du bananier, puisque les

---

<sup>143</sup> M.L. Tejedor Salguero & al., 1984.



feuilles sont comestibles. S'il n'y a pas d'animal à la ferme, on achète le fumier, et pas au prix le plus bas : 5 pts/kg de fumier de vache<sup>144</sup>. Le prix d'un camion tourne autour de 40 000 pts. Le fumier de chèvre est moins cher, entre autres car son intérêt dans la culture bananière, est moindre. Mes enquêtes ont clairement montré que c'est à La Palma où la part la plus importante des exploitants utilise les engrais animaux. Dans les autres îles, la fertirrigation a convaincu tout le monde, entre autre par le fait qu'aucune main-d'œuvre n'est nécessaire pour l'application des engrais chimiques, alors que le fumier doit être enfoui dans la terre au pied des plants, ce qui suppose un travail lourd. Bien sûr, les engrais chimiques sont très utilisés aux Canaries et leur importation s'accroît, tout comme celle des engrais animaux (au prix de 29 pts par kilo). La difficulté à se fournir en engrais animaux explique la réintroduction d'une race de mouton originaire du Venezuela<sup>145</sup>, appelée la *pelibuey*. En effet, cette race ne nécessite ni coupe de la laine, ni traite (elle ne produit pas de lait). Son extension semble rapide surtout dans les zones bananières modernes du Sud de Tenerife.

La forêt apportait aussi des matériels organiques pour l'agriculture : les petits bois pour le tuteurage, les épines de pin pour bonifier les sols, la *pinocha*<sup>146</sup>, et les bâtons plus grands qui servent à soutenir les bananiers, *los horcones* ou la vigne les *horquetas*. Dans les années 1990, l'usage de ces matériaux s'est trouvé fortement limité par les nouvelles réglementations environnementales.

L'insuffisance des sols en zone littorale et la rareté des plaines ont suscité des aménagements ingénieux, pour donner des terroirs construits. L'ingéniosité manifeste des agriculteurs canariens pour contrer le manque d'espace cultivable saute aux yeux. D'autres aménagements visent à utiliser au mieux les faibles ressources hydriques, ou à se protéger des effets néfastes des vents.

### **Variété des aménagements productifs de l'espace et organisation de l'espace agricole**

Pour être cultivée, la majorité du territoire doit être remodelée. Les pentes, doivent être aménagées de manière à créer des parcelles où la terre soit suffisante pour la croissance végétative et où l'eau puisse être stockée, c'est-à-dire que les eaux de ruissellement ou d'irrigation soient retenues. Les Canariens ont dû construire la majorité de leurs terroirs ; l'éventail des techniques employées à cet effet est vaste. Nous ne décrivons ici que les principales.

---

<sup>144</sup> Prix moyen en l'an 2000, selon enquête, corroboré par les chiffres du Servicio de estadística, pour l'année 1999. La vente du fumier a obtenu un produit régional de 2 077 Mpts pour 452 010 tonnes.

<sup>145</sup> Il semblerait que cette espèce provienne en fait de l'Afrique occidentale et qu'elle ait été introduite aux Canaries durant la période préhispanique, d'où elle aurait été amenée au Venezuela. Cette espèce a fini par disparaître aux Canaries, et elle a été réintroduite depuis les années 1980.

<sup>146</sup> A. Odouard, 1992, explique clairement les usages que l'on donnait à la *pinocha* dans les années 80, cf. p. 42 par exemple.

L'aménagement le plus fréquent en zone pentue, comme ailleurs dans le monde, consiste à créer des terrasses. Omniprésentes dans les paysages canariens, **les terrasses** sont les principaux lieux de culture. Aux Canaries, on distinguera deux grands types : les terrasses dont la superficie est supérieure à plusieurs mètres carrés et supposent un aménagement relativement lourd, et les micro-terrasses, qui reposent tout juste sur un petit talus de terre perpendiculaire à la pente. **Ces micro-terrasses** font partie du paysage, mais nous n'en avons vu aucune qui soit encore cultivée. Les petits canaux d'irrigation souvent rudimentaires qui les encadrent permettent aisément de les repérer dans le paysage.

On trouve trois types d'aménagement :

- Sur les surfaces relativement planes (interfluves, petites terrasses alluviales situées en fonds de barranco...), les terrasses sont creusées perpendiculairement à la pente et retenues par des murs de soutènement.
- Dans les versants à forte pente, en zones de haute et moyenne altitude, les terrasses sont remblayées, souvent plus vastes que les premières, de 10 à 15 mètres, avec une pente de 15 à 40%. On les appelle les *sorribas* lorsque les sols sont apportés des zones hautes de l'île.
- Enfin, on trouve des terrasses creusées à flanc de montagne avec des engins mécaniques. Ce nouveau type d'aménagement se localise essentiellement dans les *medianías* orientées au vent, à sols très fertiles, améliorant des parcelles déjà existantes ou élargissant les surfaces cultivables<sup>147</sup>.

Voici la structure la plus courante d'une terrasse située sur un versant (cf. schéma suivant) : lorsque le replat est formé, un mur de soutènement est monté à partir de roche volcanique ou de pierre, afin de retenir le sol. Ces murs peuvent atteindre facilement 2 m de hauteur et 50 cm de largeur. Une couche de gravier est déposée dans le fond, de manière à faciliter le drainage. La culture ne pourrait se faire sans l'apport de sols riches issus des zones d'altitude ou de moyennes altitudes<sup>148</sup>. Cette création totalement artificielle de parcelle, **la sorriba**, représente un coût extrêmement élevé. A titre d'exemple, l'aménagement d'un hectare correspondait environ à un coût moyen de 10 Mpts en 2000, sans compter le prix d'achat de la terre<sup>149</sup>. C'est cette même technique qui est utilisée pour la mise en culture des *islas bajas*. Avec l'altitude, les parcelles deviennent plus exigües, le relief trop découpé empêchant la création de grandes parcelles. La taille des parcelles est donc très variable, de la micro-terrasse à la parcelle de plusieurs hectares. Il s'agit donc d'une création *ex nihilo* de

---

<sup>147</sup> J. Arnaez Vadillo & E. Pérez-Chacón, 1986.

<sup>148</sup> Appelée *prestación de suelo*. Dans les zones éloignées d'un endroit où prendre les sols, l'extension de cette technique est étroitement liée à l'apparition, dans les années 1950, des camions à benne basculante aux Canaries.

<sup>149</sup> Document d'enquête. Contre 2,08 Mpts en 1974 selon A. Alvarez Alonso, 1976 in M. Sanchez Padrón, 1993.

terroirs, et l'existence d'un verbe (*sorribar*) montre à quel point l'action est commune aux Canaries.

Les *nateros* constituent des mini-terrasses qui barrent le fond d'un barranco étroit, dont l'aménagement vise à stocker les eaux et les limons apportés par ruissellement. La parcelle est cultivée une fois que la profondeur de terre accumulée est suffisante. On y trouve le plus souvent des arbres fruitiers, amandiers et figuiers essentiellement, adaptés à l'irrégularité des précipitations<sup>150</sup>.

Les *gavias* sont un autre type de terrasse que l'on trouve exclusivement à Fuerteventura. Plus vastes que les *nateros* décrits auparavant, leur aménagement vise la rétention de l'eau lors des pluies exceptionnelles, par leur rareté mais aussi par leur abondance. Les *gavias* ne sont cultivées que si la parcelle *a bu*, c'est-à-dire si elle a été arrosée par les pluies. L'eau ainsi stockée permet la production, ou la mise en culture le temps d'une campagne. Ensuite on sème sans garantie de récolte, à la merci des pluies. Les principales cultures qui occupent ces terrains souvent bordés d'arbres fruitiers sont les céréales et les légumineuses<sup>151</sup>. On recense au début des années 1980 environ 3 800 ha en *gavia*.

L'effort humain, en travail et en ingéniosité, a permis de repousser les terres improductives en aménageant les sols. A la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, la majorité des terres cultivables ont donc été construites<sup>152</sup>.

---

<sup>150</sup> Pour plus de précisions, cf. A. Perdomo Molina, *Semejanzas y diferencias entre dos sistemas de cultivo de las regiones áridas y montañosas de Canarias y Túnez : los nateros y los jessours*, in El Pajar, Cuaderno de etnografía canaria, n° 13, août 2002, p.100-105.

<sup>151</sup> Pour plus de précisions, cf. A. Perdomo Molina, *El sistema de cultivo en gavias de Fuerteventura : la gestión del agua en un espacio árido*, in Antología sobre pequeño riego, volume III, sistemas de riego no convencionales, ed. Colegio de Postgraduados, México, 2002, p.161-186.

<sup>152</sup> Une expression canarienne évoque avec justesse l'effort des agriculteurs des siècles durant, en indiquant qu'ils ont dû « *crear las macetas para cultivar* », créer leur pot de fleurs (en référence à l'exiguïté des parcelles) pour pouvoir cultiver.

**Schéma n° 1 : Structure d'une terrasse bananière (sorriba)**

Dans les zones arides des îles, les techniques utilisées sont toutes destinées à limiter l'évaporation et à favoriser la conservation de l'humidité dans le sol. Dans le Sud de Tenerife, la terre des terrasses peut être recouverte de *jable blanco*, grains de pierre ponce de couleur ivoire qui favorisent le captage de l'humidité de la rosée et la réduction de l'évaporation des sols, donnant un paysage tout particulier puisque les sols sont blancs (cf. Photo n°4).

A Lanzarote, les sols sont recouverts de *picón*, lapilli volcanique. Cette technique est équivalente à celle du *jable* de Tenerife, mais se distingue par sa couleur noire. Ces *enarenados* ou *arenados* ont une importance capitale puisque cette couche de lapilli favorise le captage de l'humidité de la rosée, et la réduction de l'évaporation des sols. La couleur noire du *picón* provoque une augmentation de la température, ce qui favorise l'accélération du cycle végétatif. Toutes les cultures horticoles y sont possibles, sans aucune irrigation, mais les rendements sont faibles. On estime que 8 000 ha sont aménagés en *enarenados*<sup>153</sup> (cf. Photo n°6).

A Lanzarote encore, on trouve **des jables** qui se distinguent des premiers par le fait que la parcelle est entièrement recouverte de sable<sup>154</sup>. C'est la *calima*, chargée de sable et de terre, qui permet le renouvellement du sable. Cette superficie recouverte de sable occupe une part non négligeable du centre de l'île (commune de Teguisse). On estime qu'il en existe 400 ha en 1997<sup>155</sup>. On y cultive principalement des pommes de terre ou de la patate douce.

Près des cônes volcaniques, on a creusé parfois plus d'un mètre pour planter des pieds de vigne ; *la geria* de Lanzarote plantée de vigne est devenue célèbre par les photographies de Yann Arthus-Bertrand<sup>156</sup>. Il s'agit là d'une pratique fréquente, connue également dans les îles méditerranéennes, favorisant la concentration de l'humidité et la protection contre les vents et les embruns salés (cf. Photo n°5).

---

<sup>153</sup> Document d'enquête du Cabildo de Lanzarote.

<sup>154</sup> Certains linguistes font le rapprochement phonétique entre les deux termes *jable* et sable, rappelant la présence française précédant la conquête espagnole dans les îles arides, cf. I. Dupuis, 2000 (a).

<sup>155</sup> Document d'enquête du Cabildo de Lanzarote.

<sup>156</sup> Dans son ouvrage *La Terre vue du ciel*, 2002.

Une autre technique plus moderne vise à compenser la faible capacité agronomique des sols. **Les cultures hors-sol** (cf. Photo n°10) se sont étendues à partir du milieu des années 1990, répondant en partie à des problèmes de qualité des sols, épuisés et contaminés par les cultures intensives. Les cultures **hydroponiques** (cf. Photo n°11) consistent à cultiver des plants sans substrat, plongés dans une solution nutritive dont les racines absorbent eau et minéraux. D'autres techniques utilisent des substrats inorganiques, laine de roche, fibres de coco ou encore des perles synthétiques. On utilise ces techniques essentiellement pour les cultures horticoles, surtout la tomate et les fleurs coupées, elles permettent d'éviter le développement de maladies cryptogamiques dues à des températures très élevées du sol (45 à 55°). Les cultures hors-sol connaissent une expansion récente aux Canaries, passant de 10 ha en 1995 à environ 500 en 2000<sup>157</sup>.

**La force des vents oblige souvent à la protection des cultures** : les différentes manières de lutter contre les effets du vent sont omniprésentes dans le paysage, qu'il s'agisse de végétaux vivants ou inertes, ou de matériaux en dur, pierre, ciment ou serres.

**La végétation est le système le plus traditionnel** qui limite les effets négatifs du vent. A Lanzarote, on plante des rangs de paille de blé pour protéger l'horticulture, ou encore on utilise des caisses d'emballage en bois. Ailleurs dans l'archipel, les bords de parcelles sont plantés d'arbres fruitiers si la taille de la parcelle le permet. Les agrumes et les avocatiers jouent souvent ce rôle tout en apportant leur production. A défaut d'arbres, on plante des arbustes ; *retama* (*Spartium junceum*) par exemple, ou encore des figuiers de barbarie ou des roseaux.

**Des murets de pierre bas** protègent aussi les cultures, surtout la vigne, formant un curieux paysage d'une grande esthétique. On trouve surtout à Lanzarote des murets en demi-cercle qui entourent chaque *geria* creusée pour la vigne, face aux vents dominants, ou encore les murets aux formes plus géométriques des bords de parcelles dans les autres *enarenados* (cf. p. 101).

**Des murets de pierre ou de ciment hauts de 2,50 m** ferment les terrasses face au vent. Ce type de protection vaut surtout pour les cultures bananières situées au vent. Ces coupe-vents sont ajourés (cf. Schéma n° 1, p. 99) afin d'éviter que ne s'effondre le mur poussé par le vent et que ne se créent des tourbillons au niveau des cultures<sup>158</sup>. D'après mes observations de terrain, il semblerait qu'en s'élevant avec l'altitude, les orifices soient de plus en plus grands, car les alizés gagnent de la vitesse avec l'altitude.

---

<sup>157</sup> Enquête auprès d'un spécialiste des cultures horticoles.

<sup>158</sup> Contrairement à ce qu'affirme J.C. Maillard (1991, p. 373) supposant qu'ils ont pour fonction de laisser passer l'humidité.

Depuis les années 1950, il existe d'autres systèmes de protection, les pare-vents et les serres. **Les premières serres** aux Canaries remontent aux années 1950-60, pour les cultures horticoles, les fleurs et les plantes ornementales<sup>159</sup>. Leur généralisation est postérieure et correspond à l'extension des cultures, notamment bananières, dans les zones méridionales des îles, souvent très ventées. L'installation de serres répond en partie à ces conditions, bien que les risques réels ne soient pas l'unique facteur explicatif de la distribution de ce type d'équipements coûteux, qui n'est pas accessible à tous. En protégeant des vents, elles jouent aussi un rôle de temporisateur, limitant les variations thermiques et l'évapotranspiration. Certaines sont en plastique, mais la plupart combine plastique en plein et maille plastique, c'est-à-dire qu'elles combinent des matériaux hermétiques ou non, pour adapter au mieux la température ambiante aux besoins végétatifs de manière à augmenter les rendements<sup>160</sup>. Toutes les cultures hors-sols en sont pourvues.

On distingue assez aisément les serres à tomate des autres par leur structure, et notamment par leur hauteur. **La serre de type *parral*** est celle qui est traditionnellement utilisée pour protéger les bananeraies. Cette serre *parral* résulte d'une adaptation de la « serre d'Almería », car on utilise des tubes d'acier plantés dans le sol, fixés grâce à des cordes métalliques pour renforcer la serre. Ces tubes sont inclinés vers l'extérieur de la parcelle. La structure est recouverte de plastiques hermétiques ou tissés. On alterne l'un ou l'autre matériel selon la température recherchée, sachant que le plastique fait augmenter la température tandis que la maille plastique permet la ventilation et maintient une relative stabilité des températures. Elle est moins chère que les plastiques en plein, plus résistante. Certaines exploitations utilisent une combinaison des deux matériaux. Le coût moyen pour l'installation d'une serre tourne autour des 9 000 pts au m<sup>2</sup> en 2000, mais ce rapport peut diminuer pour les parcelles étendues.

Plus récemment, **des simples pare-vents** sont installés sur les parcelles bananières. Ils sont constitués de matériaux identiques à ceux des serres, tendus face au vent sur deux piquets, mais ils protègent de manière relativement moins efficace. Ils présentent un avantage comparatif très intéressant dans les zones où les parcelles ne peuvent être couvertes de serres, c'est surtout à La Palma que nous les avons trouvés. Les serres représentent en effet de lourds investissements qui ne sont rentables qu'à partir d'une parcelle culturale de 3 000 m<sup>2</sup> environ (dans les années 1990). Ces équipements sont

---

<sup>159</sup> W. Rodríguez Brito, 1992, p 139.

<sup>160</sup> Pour plus de précisions, cf. F. Aguilera Klink, *Tecnología y economía canaria*, in *Geografía de Canarias*, 1985, Tome 6, p 140-150 ou encore sa thèse, *Generación y difusión del cambio técnico : una aplicación al caso de los invernaderos de plástico en la agricultura canaria*; dir. G. Ruiz Bravo de Mansilla, Universidad de La Laguna, 1984.

surtout présents dans les zones côtières en particulier en première ligne du bord de mer où la brise marine est constante et chargée de sels.

**La diversité** est sans aucun doute le premier mot-clef de l'agriculture canarienne. Nous avons tenté de récapituler l'éventail des produits cultivés au sein du tableau suivant, dont l'organisation répond évidemment à un certain arbitraire, puisqu'un grand nombre de cultures sont aujourd'hui possibles dans plusieurs zones climatiques, essentiellement grâce à l'évolution des techniques.

**Tableau n° 9 : Les produits cultivés aux Canaries**

|   |   |
|---|---|
| <b>Produits tropicaux</b>                       | Banane, mangue, papaye, ananas, avocat, igname (taro), patate douce, maïs, fruits de la passion, goyave, christophine, aloé véra...   |
| <b>Produits méditerranéens de contre-saison</b> | Fraise, tomate, salade, concombre, poivron, fleurs et plantes ornementales.   |
| <b>Produits méditerranéens</b>                  | Tous produits horticoles : tomate, concombre, poivron, salade, fraise, aubergine, courgette...<br>Arbres fruitiers : pêcher, amandier, figuier, figuier de barbarie, agrumes, vigne...          |
| <b>Produits des zones tempérées</b>             | Pomme de terre, poireau, haricot vert, épinard, céleri, choux...<br>Arbres fruitiers : pomme, poire, châtaigner, cerisier, prunier...<br>Plantes aromatiques : persil, ciboulette, coriandre... |
| <b>Produits marginaux ou absents</b>            | Olivier, fleurs et plantes ornementales tropicales, céréales, produits fourragers, betterave sucrière, canne à sucre, tabac.  |

Élaboration personnelle.

Le positionnement commercial de l'agriculture d'exportation repose historiquement sur la possibilité de produire des denrées alimentaires traditionnelles des zones tropicales ou des denrées tempérées à contre-saison pour les vendre ensuite sur le marché européen, profitant de la relative proximité de ce marché, en termes de distance. Dans l'histoire plus récente, c'est avant tout sur les fruits et légumes « extra-primeur » ou « tropicaux » que s'appuie l'économie d'exportation agricole canarienne : banane, tomate, concombre, poivron... fruits tropicaux, boutures. Autrement dit, l'agriculture intensive repose sur le facteur températures élevées et ensoleillement, elle se pose donc en concurrence avec le secteur touristique qui recherche les mêmes éléments, préférant de loin les emplacements situés le plus proche possible des littoraux.

**L'accès à l'eau, tout comme la nature des sols et la répartition des climats aboutit à une organisation manifeste de l'espace productif.** Lorsque les îles présentent des reliefs, on observe fréquemment un étagement des cultures dans le paysage. C'est ainsi que les côtes sont occupées par des cultures subtropicales ou de contre-saison, comme la banane et la tomate, tandis que les *medianías* sont majoritairement cultivées de productions de zone tempérée ou méditerranéenne telles que la vigne, la pomme de terre et les céréales.



Le schéma suivant illustre cette distribution spatiale en 2001. Le Valle de la Orotava, dépression située sur le versant au vent de Tenerife, s'étend sur plusieurs communes : la Orotava, mais aussi El Puerto de la Cruz et Los Realejos. Cette dépression présentait une succession de terrasses des zones hautes vers le littoral : sur les côtes et jusqu'à environ 300 m d'altitude, les bananeraies ; une frange intermédiaire comprise entre 300 et 600 m, où la polyculture de pomme de terre, vigne et quelques produits horticoles sont associés ; au delà, la fraîcheur limite fortement le type de culture, la pomme de terre y domine, entrecoupée de quelques cultures de céréales. A la fin des années 1990, ce paysage exceptionnel est mité par l'habitat envahissant, dont les résidences touristiques en bord de côte.

**La géographie des cultures** correspond en partie à la possibilité de réunir en un même lieu les conditions de production bioclimatiques et les structures productives. La majorité des cultures vivrières se font plus en altitude, dans les zones dites de *medianías* et sur les littoraux, les cultures dominantes sont celles destinées à l'exportation. Autrement dit, il existe une corrélation entre type de produit /distribution spatiale/ destination de la production.

En somme, l'agriculture canarienne s'est développée dans un contexte assez difficile, car en dehors des avantages que représentent la variété des conditions climatiques et leurs différences avec celles du reste de l'Europe, la nature des reliefs et des sols constitue indéniablement un milieu défavorable voire hostile à l'activité agricole. La mise en culture y est à la fois très difficile et très coûteuse. Les étagements bioclimatiques permettent une grande diversité de cultures comparativement aux surfaces cultivées. Il s'agit là d'une constatation globale, puisque toute analyse des conditions agronomiques de l'agriculture doit prendre en considération les différences entre les îles et à l'intérieur même des îles, où les versants au vent sont globalement beaucoup mieux servis. Les îles arides présentent des climats bien plus hostiles encore, en plus de sols extrêmement difficiles à mettre en culture.

**Schéma n° 2 : Croquis de l'étagement des cultures de la commune de la Orotava (Tenerife) en 2001**

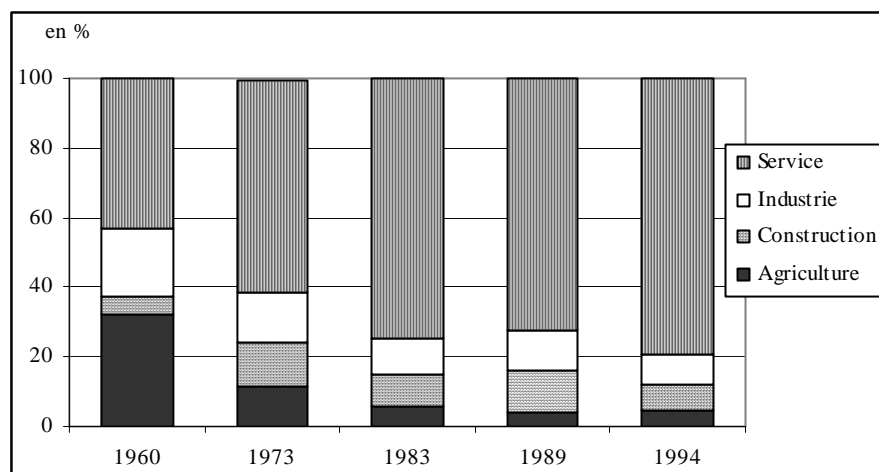
A la géographie des potentialités agricoles se superpose la géographie des grands changements économiques. Ceux-ci ont, depuis 1960, largement orienté les grandes dynamiques que l'on peut observer, dont l'occupation du sol et le marché de l'emploi. Le tourisme est le secteur qui constitue, en termes d'espace, de main-d'œuvre et de ressources hydrauliques, la plus grande concurrence à l'agriculture mais aussi un agent de maintien d'exploitations de survie. Dans la première décennie, 1960-1970, cette concurrence se fait surtout sentir en termes de main-d'œuvre. A partir de la décennie suivante, elle commence à créer des conflits d'usage sur les ressources naturelles : le sol et l'eau, pendant que le réservoir de main-d'œuvre agricole continue de se vider. Mais ces changements ne s'inscrivent pas de la même manière selon les îles ni dans leur spatialité, ni leur intensité et leur rythme. **Au moment de l'entrée dans la CE, La Gomera, La Palma et El Hierro conservent une économie agricole, pendant que les autres sont déjà passées à une économie de services, comme la Grande Canarie ou Tenerife. Pour les îles arides, le processus de tertiarisation est en cours.** Le manque d'eau et d'espace pour toutes les activités, et une plus-value bien plus importante dans le secteur touristique, ont engendré un net recul des superficies cultivées depuis 1965 environ. Durant les 35 dernières années, on estime qu'un tiers à la moitié des superficies cultivées a été abandonné.

Voyons maintenant les grands traits de l'agriculture canarienne, en termes macro-économiques. Nous insisterons sur la situation de ce secteur au moment de l'entrée dans la CE puisqu'elle constitue le point de départ des évolutions et des dynamiques que nous avons étudiées.

## B. LE ROLE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE AUX CANARIES

L'importance d'une activité se mesure à ce qu'elle apporte à l'économie. Pour cela, on utilise fréquemment le PIB pour rendre compte de cette importance relative. Aux Canaries, le secteur primaire a enregistré une régression sensible depuis 1960. Ce secteur ne concerne, en Espagne, que l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt, les carrières et l'extraction des minerais étant classées dans le secteur secondaire de l'industrie. Sa part dans la formation du PIB régional est passée de 9,4% en 1975 à 4,4% en 1994<sup>161</sup>, mais dans le même temps, le PIB régional a augmenté très sensiblement (cf. Figure n° 2, p. 67).

Figure n° 6 : Recul de l'agriculture dans la formation du PIB régional de 1960 à 1994



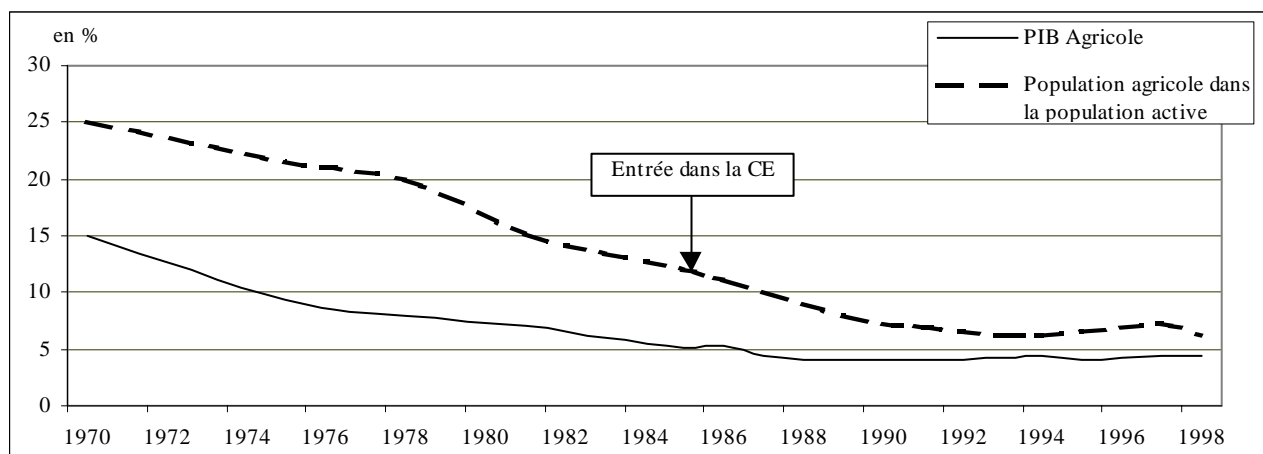
Source : *Papeles de Economía* in CES, 1997, p 45. 1989, FIES in J.A. Martín Rodríguez, 1992, p 210.

### Evolution de l'agriculture au sein de l'archipel

A partir de l'entrée dans la CE, le PIB agricole se stabilise (cf. Figure n° 7). En 1994, la part de l'agriculture dans le PIB régional est inférieure à la part de la population agricole dans la population active qui s'élève à 6,1% la même année. Quatre ans plus tard, en 1998, sa participation s'est stabilisée et représente 4,41% du PIB canarien, inférieur à la moyenne espagnole qui est de 5,04%. Cette évolution indique donc que la valeur de la production agricole a aussi augmenté en parallèle (cf. Tableau n° 10).

<sup>161</sup> Parmi les 17 régions espagnoles, les Canaries se situent en 11<sup>ème</sup> position quant à l'importance du PIB agricole. Le maximum est atteint par l'Estrémadure, avec 13% en 1994, in V. Calcedo Ordoñez, 1996.

**Figure n° 7 : Diminution de la part agricole dans la formation du PIB régional de 1970 à 1998**



Élaboration personnelle. Source : pour 1975, FIES in A. Aldanondo, 1994, p 112. De 1985 à 1990, FIES in J.A. Rodríguez Martín, 1992, p 210. De 1991 à 1994, FIES in D. Verano Tacoronte, D., 1998, p 454.

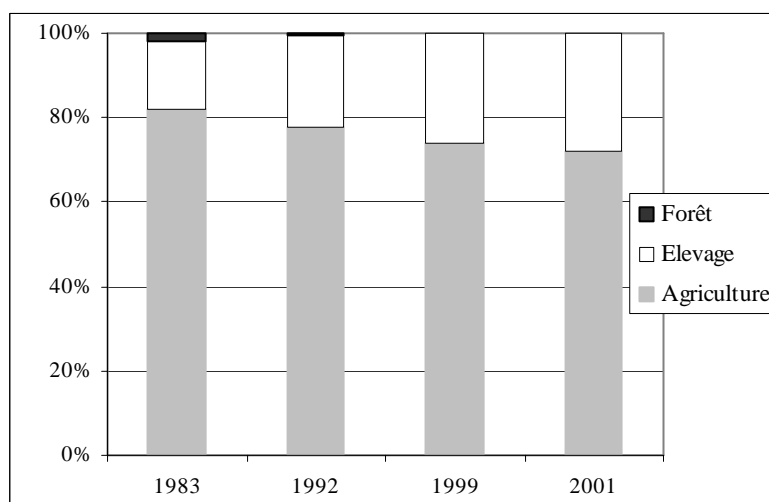
**Tableau n° 10 : Evolution de la valeur de la production agricole totale, en millions de pesetas courants**

| Province        | 1986          | 1991          | 1992          | 1993          | 1994          | 1995          | 2001           |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| S/C de Tenerife | ?             | 44 173        | 48 095        | 49 539        | 59 677        | 57 215        | 65 385         |
| Las Palmas      | ?             | 30 515        | 36 976        | 30 976        | 33 366        | 31 989        | 47 490         |
| <b>Canaries</b> | <b>61 370</b> | <b>74 688</b> | <b>84 322</b> | <b>80 515</b> | <b>93 043</b> | <b>89 205</b> | <b>112 876</b> |

Source : Consejería de Agricultura in D. Verano Tacoronte, 1998, p 453 et Servicio de estadísticas, 1988 & 2002.

Les productions végétales forment l'essentiel du PIB agricole canarien. La part du bois est tellement marginale qu'elle n'apparaît qu'en 1983, date à laquelle elle n'atteint pas 1%. La valeur de la forêt est surtout environnementale et elle est devenue un lieu de loisirs (cf. p. 59). On remarque une hausse de la place des productions animales depuis 1983, qui passent de 16% à 28% du total en 18 ans.

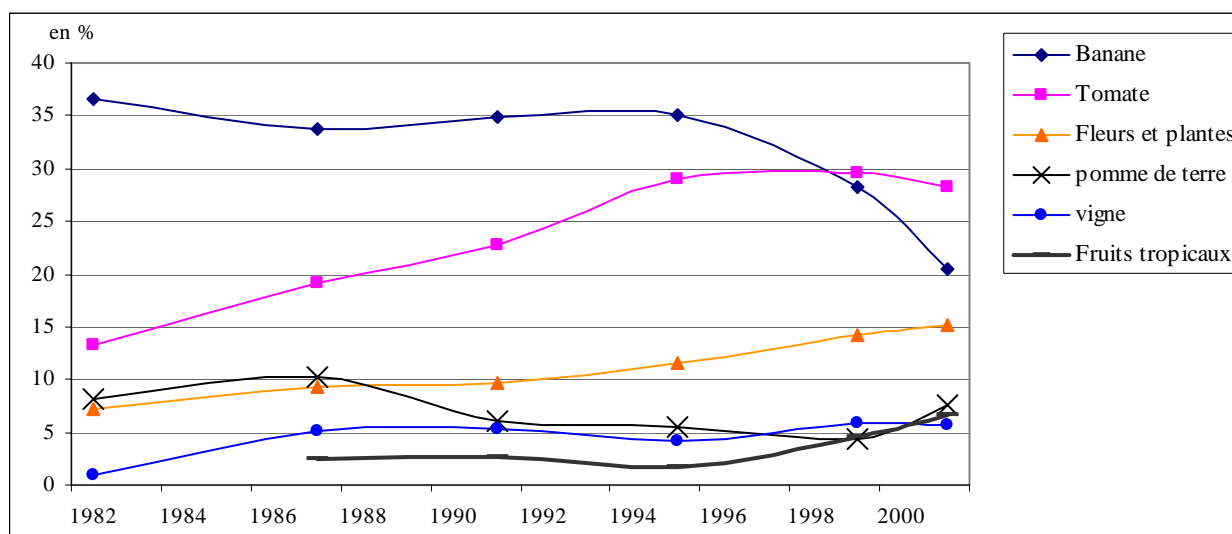
**Figure n° 8 : Composition de la production agricole totale de 1983 à 2001**



Source : Pour 1983 : MAPA in CEDOC, 1986. Pour 1992, J.M. Sauret Fernández, 1993, p 49. Pour 1999 et 2001, Servicio de estadística, 2000 et 2002.

La décomposition de la structure du PIB des produits végétaux montre l'hégémonie de deux produits; la banane et la tomate (cf. figure suivante). Cette hégémonie est permanente depuis environ un siècle, avec cependant des variations importantes d'une année à l'autre, en fonction d'aléas climatiques et/ou phytosanitaires, ou des prix du marché. En parallèle, les fleurs et plantes ornementales et les fruits tropicaux représentent une part de plus en plus importante dans la formation du PIB agricole. D'autres cultures horticoles ont plutôt tendance à reculer, comme la pomme de terre, mais aussi le concombre et le poivron.

**Figure n° 9 : Part de quelques produits dans la production agricole finale des produits végétaux de 1982 à 1999**



Source : 1982, CEDOC 1986. De 1987 à 1995, Consejería de agricultura, 1996.

Pour 1999 et 2001, calculé à partir de Servicio de estadística, 2000 et 2002.

Comme nous le verrons dans la partie suivante, le poids économique des productions est l'un des éléments fondamentaux qui a conditionné l'évolution des cultures depuis l'intégration des Canaries à la CE.

En 1986, la superficie agricole utile (SAU) occupe environ 100 000 ha, soit 19% du territoire régional des Canaries, contre 40% pour l'Espagne<sup>162</sup>. Cette superficie agricole est bien inférieure à celle que l'on y trouvait dans les années 1960, avec 154 000 ha utilisés à des fins agricoles. La perte de l'importance de l'agriculture au sein des sociétés est le sort de tous les pays européens. Si cette tendance semble s'amorcer plus tard aux Canaries, elle s'est accélérée de manière plus

<sup>162</sup> Superficies calculées à partir des données de ISTAC, 1986.

brusque que dans le reste de l'Espagne<sup>163</sup> à partir des années 1960 (cf. Tableau n° 12, p.112). Entre 1986 et 1999, la SAU de l'archipel a été réduite d'environ un tiers, parallèlement à la disparition de nombreuses exploitations. Cette régression avait commencé dès 1965 avec l'essor du tourisme.

**Tableau n° 11 : Grands traits de l'évolution régionale du secteur agricole entre 1962 et 1999<sup>164</sup>**

| Canaries              | 1962    | 1972    | 1982   | 1989    | 1999   |
|-----------------------|---------|---------|--------|---------|--------|
| SAU (ha)              | 154 251 | 102 950 | 92 092 | 102 727 | 77 527 |
| Nb d'exploitations    | 93 930  | 101 477 | 64 888 | 61 548  | 37 295 |
| SAU/exploitation (ha) | 1,6     | 1,0     | 1,4    | 1,7     | 2,1    |

Elaboration personnelle. Source : *Censo agrario* 1962, 1972, 1982, 1989 et 1999, INE.

La superficie agricole utilisée réunit toutes les *terres labourées*, les prairies et pâturages permanents non cultivés. C'est uniquement à partir du recensement de 1989 qu'elle comprend les pacages, ce qui, ajouté aux jardins familiaux et aux jachères annuelles, explique l'augmentation étonnante de la SAU aux Canaries entre 1982 et 1989, improbable dans la réalité compte tenu de l'essor du tourisme et de l'abandon consécutif des terres agricoles.

- La SAU réunit donc des sols à la capacité agronomique très hétérogène. C'est pourquoi il est préférable, pour notre sujet, d'utiliser les surfaces relatives aux *terres labourées*. Celles-ci représentent environ les 2/3 de la SAU.

La définition des *terres labourées* ne se recoupe pas du tout avec celle du recensement français<sup>165</sup>. La définition espagnole comprend toutes les terres qui bénéficient de soins culturaux<sup>166</sup>, les herbacées<sup>167</sup> mais aussi toutes les cultures pérennes<sup>168</sup>, dont la vigne. A partir de 1989, les jardins familiaux<sup>169</sup> sont inclus dans cette catégorie, tout comme les jachères annuelles, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. La différence entre SAU et *terres labourées* est relativement importante, puisque les terres comptabilisées comme pâturages permanents<sup>170</sup> occupent un vaste territoire, environ 40% de cette SAU. Les pâturages sont proportionnellement plus importants dans les communes à « tendance aride », situées sur les versants sous le vent ou à Lanzarote et Fuerteventura, et à El Hierro. Chaque fois que possible, nous utilisons les données établies pour les *terres labourées* des exploitations.

<sup>163</sup> J.A. Sans fait la comparaison entre l'Espagne et les Canaries dans son article « Algunos aspectos del desarrollo capitalista en la agricultura canaria », 1977, p 250 et 251, et p 271 à 279.

<sup>164</sup> Pour 1962 et 1972, nous avons reconstitué la SAU en ajoutant aux *terres labourées* les pâturages permanents. Les autres pâturages, la plupart du temps constitués de terres peu productives, ne sont pas comptabilisés ici afin d'assurer une certaine cohérence des données (dans l'île de Fuerteventura, ce sont environ 72 000 ha qui peuvent entrer dans cette dernière catégorie).

<sup>165</sup> Recensement général agricole français, 1979-1980, SCEES.

<sup>166</sup> *Tierras labradas* en Espagnol, dont le terme provenant du verbe *labrar* couvre le sens de « labourer » mais aussi de « travailler ».

<sup>167</sup> La catégorie des *herbacées* regroupe les céréales, les légumineuses à grains, les pommes de terre, les cultures fourragères, l'horticulture, les fleurs et plantes ornementales. Il s'agit donc, dans la plupart des cas, de cultures non pérennes.

<sup>168</sup> Les cultures ligneuses pérennes réunissent la vigne, les arbres fruitiers, l'olivier, les pépinières de plantes ligneuses non forestières, les cultures ligneuses sous serre. Bien que la banane soit un herbacée, elle est comprise dans cette catégorie, puisque les cultures, en termes d'organisation, ne sont pas annuelles.

<sup>169</sup> Définis comme une exploitation inférieure à 500 m<sup>2</sup> dont la production a pour principal débouché l'autoconsommation. Les jardins compris dans les exploitations agricoles sont comptabilisés comme partie de l'exploitation.

<sup>170</sup> Il est aussi nécessaire de définir les *pâturages*, compte tenu de leur particularité en Espagne. Il en existe deux catégories : les *pâturages permanents* et les *pacages*. Les premiers représentent une partie très réduite des terres

**Tableau n° 12 : Variation des terres labourées entre 1972 et 1999, en ha**

|             | Canaries | Evolution intercensale en % | Espagne    | Evolution intercensale en % |
|-------------|----------|-----------------------------|------------|-----------------------------|
| <b>1972</b> | 100 748  |                             | 19 506 876 |                             |
| <b>1982</b> | 70 249   | - 30,3                      | 18 117 717 | - 7,1                       |
| <b>1989</b> | 59 360 * | - 15,5                      | 16 247 700 | - 10,3                      |
| <b>1999</b> | 47 448   | - 20                        | 16 920 360 | + 4,1                       |

Source : Censo agrario 1972, 1982, 1989 et 1999 ; INE. \* Afin de maintenir la cohérence des données, nous avons retiré les superficies en pâturage qui étaient incluses dans cette catégorie.

La dimension géographique des évolutions est essentielle, c'est pourquoi nous décrivons rapidement la répartition des superficies labourées et des cultures dans l'archipel depuis 1986, pour aboutir à une vision synthétique du profil des îles en termes agricoles, en insistant plus particulièrement sur celles qui ont fait l'objet d'une recherche de terrain plus approfondie, Lanzarote, La Palma, Tenerife et la Grande Canarie.

Les *terres labourées*<sup>171</sup> sont très inégalement distribuées dans l'archipel et l'évolution des surfaces a énormément différé selon les îles depuis 1982. Tenerife réunit presque la moitié *des terres labourées* de la région en 1999 contre 37% en 1982. La Grande Canarie représente la seconde île en termes de surfaces, effet de taille des îles. La superficie agricole de Lanzarote était supérieure, en 1982, à celle de La Palma<sup>172</sup>, c'est l'inverse en 1999. La Gomera et El Hierro représentent la plus faible part, en raison de l'exiguïté de leurs territoires respectifs. Fuerteventura et La Gomera ont perdu la quasi-totalité de leur agriculture entre 1982 et 1999. A Fuerteventura il ne reste que 270 ha en 1999, soit moins de 1% de la superficie régionale, contre 5 200 ha en 1982 (figure suivante). Ceci ne conduit pas à conclure une disparition de l'activité agricole car l'élevage y est important (65 000 chèvres et 11 000 moutons, soit 25% du cheptel ovin et caprin de l'archipel<sup>173</sup>).

---

canariennes volontairement cultivées ou entretenues pour cet usage. Depuis 1982, cette catégorie est incluse dans la SAU. Les seconds sont des terres impropres à la culture, parfois situées sur de très fortes pentes, où pousse une végétation herbacée et arbustive spontanée très pauvre et éparse. Cette pauvreté est due à la faible capacité agronomique des sols et à l'aridité. Ces pacages sont recensés par le service statistique régional comme «pâturages accidentels» (temporaires). Cette catégorie n'est pas incluse dans la SAU.

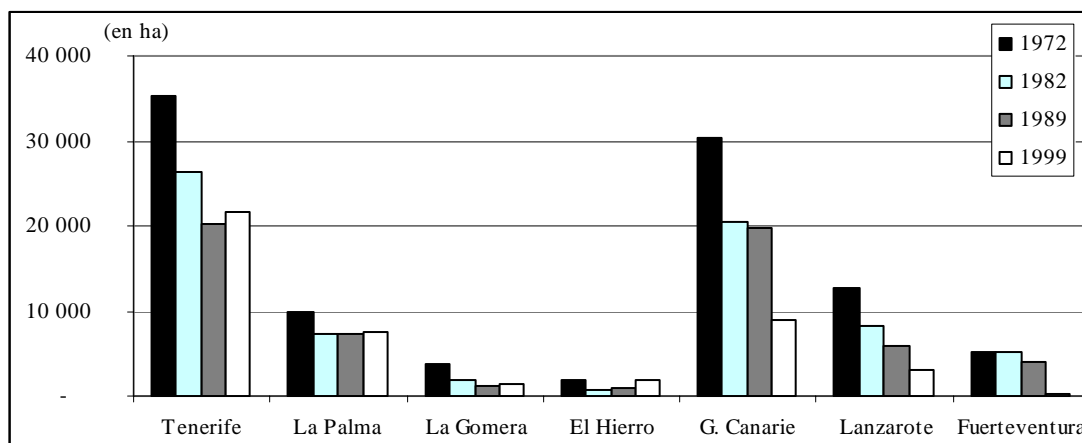
<sup>171</sup> Rappelons que les *terres labourées* comportent les cultures herbacées, les cultures ligneuses, dont la vigne, les pâturages permanents ainsi que les jardins familiaux. Il s'agit donc de toutes les terres qui bénéficient de soins culturaux.

<sup>172</sup> Les valeurs des recensements semblent indiquer un regain de l'agriculture dans les îles de El Hierro, la Gomera et La Palma et Tenerife. Cette augmentation montre combien les résultats du recensement déforment en fait la réalité agricole : l'augmentation des *terres labourées* ne peut dans ces îles être liée, selon notre enquête, qu'aux modifications de cette catégorie par l'introduction des jachères et des pacages dans sa définition.

<sup>173</sup> Servicio de estadísticas, 1999.



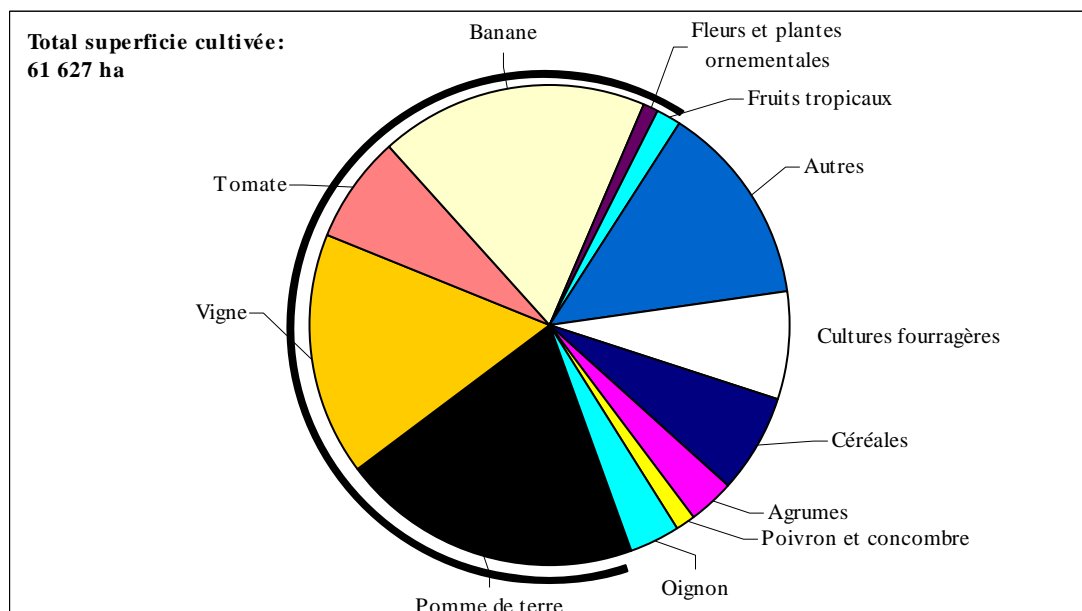
**Figure n° 10 : Evolution des terres labourées entre 1972 et 1999**



Source : Censos agrarios 1972, 1982, 1989, 1999.

En 1986, l'éventail des cultures était vaste, des productions des zones tempérées du Nord de l'Europe à celles des zones tropicales, en passant par les productions typiques des zones méditerranéennes. Les espaces agricoles y étaient donc très divers, avec une grande variété de relations sociales et de techniques de production. Voici, en termes de superficies, les principales cultures (les exemples sur lesquels nous basons notre démonstration sont soulignés par le demi-cercle dans la figure suivante).

**Figure n° 11 : Les principales cultures en 1986\***

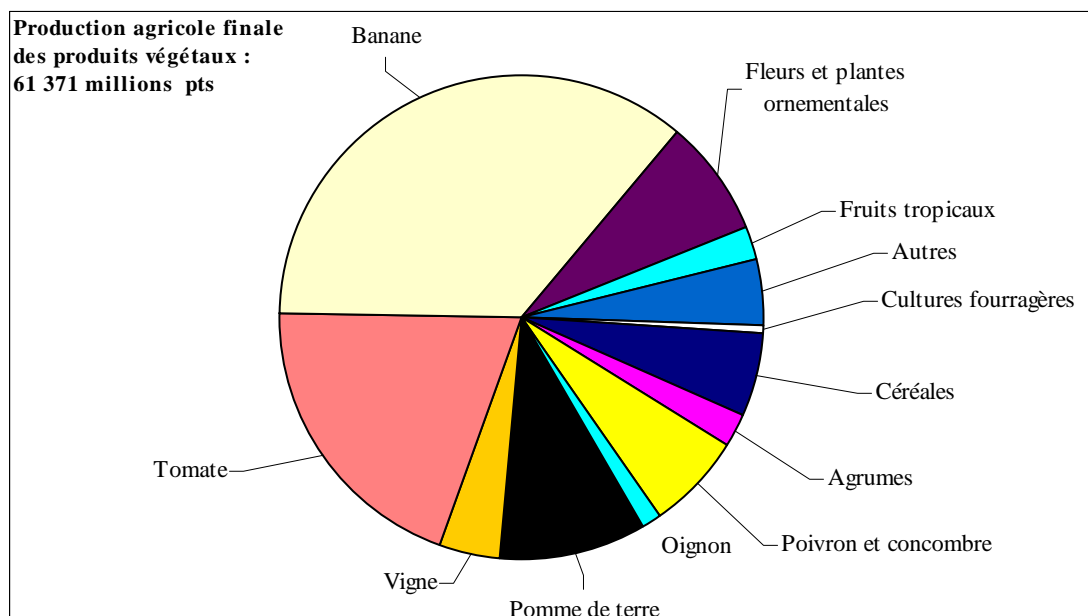


Source : Consejería de Agricultura in CEDOC, 1988. \* La superficie des fruits tropicaux correspond à celle recensée en 1987 par le même service, la papaye et la mangue ne figurant pas dans cette publication, tout comme leur valeur qui apparaît dans la figure suivante.

Quelques cultures dominent clairement; la pomme de terre est la première superficie cultivée (12 560 ha), suivie de la banane (11 159 ha) et de la vigne (10 110 ha), à côté d'autres cultures plus marginales en termes de superficie, comme les fleurs et les plantes ornementales, l'oignon ou les agrumes. Les cultures fourragères sont marginales, et ne représentent que 4 301 ha. Les céréales sont peu représentées, avec 4 245 ha, soit à peine 7% des terres labourées contre 38% de moyenne nationale. La catégorie « autres » réunit une gamme très large de produit, légumineuses à grain, comme les lentilles et les pois, la patate douce, l'igname, les produits horticoles autres que ceux spécifiquement mentionnés dans le graphique (courgette, courge, fraise, cresson, aubergine..) mais aussi la figue de barbarie, la goyave, la figue, les arbres fruitiers du monde tempéré (poiriers, pommiers, cognassiers...).

La production agricole finale en 1986 atteignait 61 371 Mpts pour les produits végétaux. 37% en revient à la banane, 20% à la tomate, et 10% à la pomme de terre. De petites productions peuvent apporter une part non négligeable : malgré leur faible superficie (608 ha), les fleurs et plantes contribuent à hauteur de 8% ; les poivrons et concombres 7% pour 890 ha. La vigne, essentiellement destinée au vin, apporte peu comparativement à la superficie : la valeur de la production est estimée au prix du raisin et la valeur de la distribution du vin n'est pas prise en compte. Une large part du vignoble est alors abandonné.

**Figure n° 12 : Valeur des principales productions en 1986**



Source : Consejería de Agricultura in CEDOC, 1988.

En 1986, **57,8% des superficies cultivées sont irriguées**. Il s'agit là d'une forte proportion, si on la compare à d'autres zones d'Espagne<sup>174</sup>. Les cultures irriguées correspondent quasiment aux cultures occupant une place importante dans la valeur agricole finale : la banane, la tomate, les fruits tropicaux, les fleurs et plantes, le poivron et le concombre sont toutes irriguées. La plupart des superficies irriguées se situent sur les littoraux. Pour les autres cultures, l'irrigation est beaucoup plus rare, en particulier pour l'oignon, les autres produits horticoles, les céréales, les pommes de terre. Cette agriculture sèche est fortement dépendante des conditions climatiques. Une grande part de la production irriguée est destinée à l'exportation, vers l'Espagne continentale ou l'étranger, les autres restent sur le marché local. Rares sont les produits qui circulent d'une île à l'autre.

**Tableau n° 13 : Part des superficies irriguées sur le total des terres labourées entre 1970 à 1999**

|                 | <b>1970</b> | <b>1982</b> | <b>1986</b> | <b>1988</b> | <b>1999</b> |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Canaries</b> | 22 %        | 29,3%       | 57,8%       | 57,3 %      | 58,2%       |

Source : Pour 1970, calcul à partir des données du MAPA in J.A. SANS, 1977, p 45 ; *Censo agrario* de 1982. Pour 1986, 1988 et 1999, Servicio de estadística, 1988, 1990 et 2000. Élaboration personnelle à partir de ces données.

Depuis les années 1980, les superficies cultivées ont fortement diminué, y compris depuis l'entrée dans la CE, tandis que la nature des productions n'a pas subi de grands changements, excepté leur place relative. Entre 1986 et 1999, la régression de l'agriculture de marché local est plus marquée, en termes de superficies et de valeur. L'agriculture canarienne reste spécialisée en produits frais. L'industrie de transformation est très peu développée.

En 1999, la vigne occupe la première place en superficie (cf. Figure n° 13, p.116), pourtant sa part dans la valeur agricole finale des produits végétaux stagne à 5% (cf. Figure n° 14). La banane et la tomate conservent leur hégémonie ; elles représentent ensemble plus de 50% du PIB des produits végétaux – pour respectivement environ 9 000 et 4 000 ha. Si les fleurs et plantes ornementales semblent marginales, à peine 700 ha, leur poids économique dans la formation du PIB est cependant tout à fait significatif, 15%, et en sensible augmentation depuis 1982 (cf. Figure n° 9, p. 110). La pomme de terre a fortement reculé. Les céréales ont presque disparu<sup>175</sup>. L'horticulture dont le concombre et le poivron<sup>176</sup>, les arbres fruitiers à destination du marché local sont aussi en

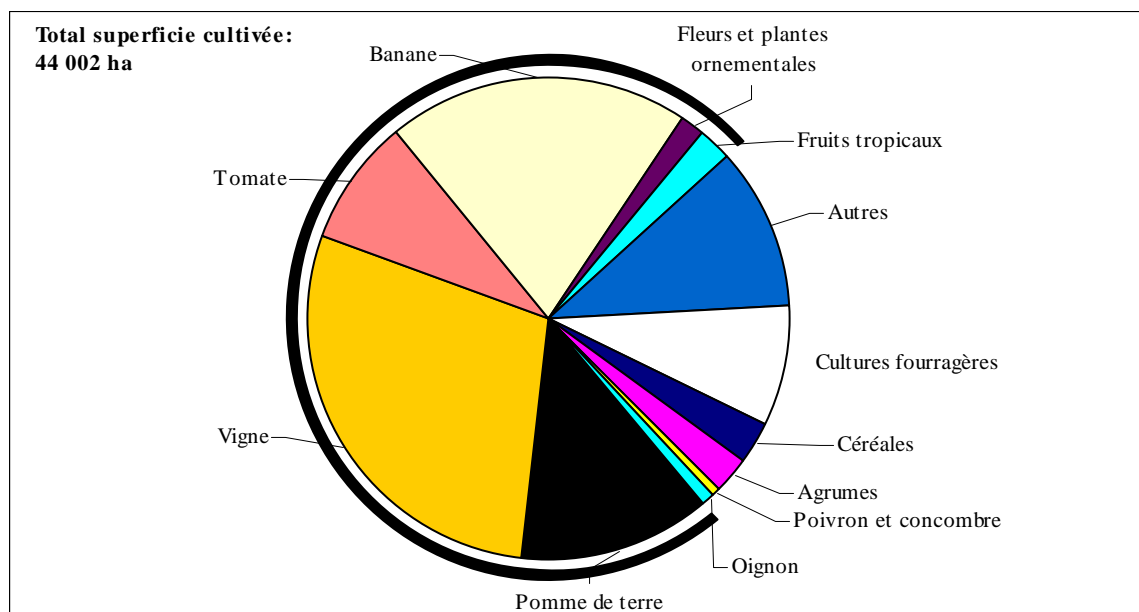
<sup>174</sup> Au niveau national, la moyenne tourne autour de 18,6% en 1999 selon le Censo Agrario, 1999.

<sup>175</sup> Sauf dans la haute plaine de La Laguna. Le maïs reste une plante que l'on trouve dans la plupart des exploitations et des jardins familiaux car il est une base alimentaire locale.

<sup>176</sup> L'effacement du poivron est surtout dû à l'apparition d'une maladie phytosanitaire au début des années 1990.

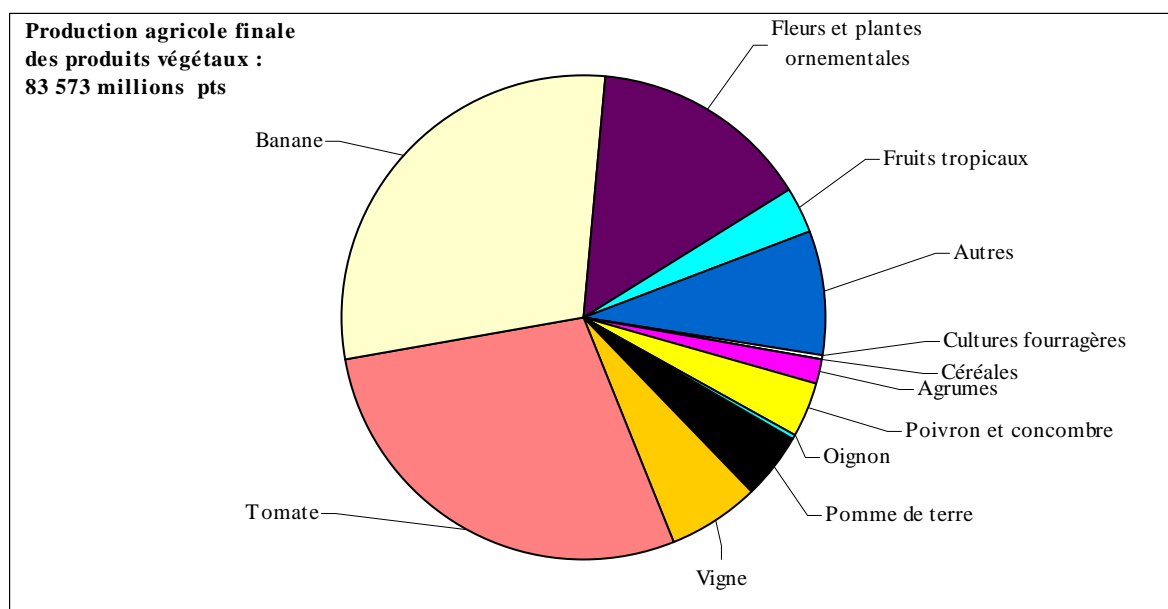
régression. En 2000, la part des superficies cultivées ne représente plus que 6% du territoire régional<sup>177</sup>.

**Figure n° 13 : Les principales cultures en termes de superficie 1999**



Source : Servicio de estadística, 2000.

**Figure n° 14 : Valeur des principales productions en 1999**



Source : Servicio de estadística, 2000.

<sup>177</sup> MAPA, 2002.

La nature des productions comme les évolutions de l'agriculture présentent des caractéristiques très inégales selon les îles. C'est le contexte physique et les caractéristiques de chaque île au sein desquelles nous avons mené nos enquêtes plus détaillées que nous voudrions décrire brièvement, afin de donner au lecteur une idée synthétique de chacune et des dynamiques qui les traversent.

### **L'agriculture au sein des îles**

**La Palma** est la plus petite des îles étudiées (712 km<sup>2</sup>). Une dorsale orientée Nord-Sud structure cette île allongée, au sein de laquelle apparaît la gigantesque Caldera de Taburiente<sup>178</sup>. Les reliefs, élevés, sont difficiles et très pentus (cf. Carte n° 8, p.118). Les zones planes sont exceptionnelles, en dehors des *islas bajas* issues d'éruptions récentes. Le Valle de Aridane, qui présente plusieurs kilomètres de large et dont la pente est plus douce, en est la zone bananière principale (cf. Photo n°2). La pluviométrie est la plus élevée de tout l'archipel, dépassant en certains points 1 100 mm par an, bien que la dualité au vent/ sous le vent soit claire.

L'agriculture y occupe la place relative la plus importante de tout l'archipel, en termes économiques et d'emplois en nombre. 20% de la population insulaire occupée y travaille en 1996. Ce poids de l'agriculture s'explique surtout par le faible développement de l'activité touristique, ce qui a permis le maintien des terres cultivées, passant de 7 318 (1982) à 7 659 ha de *terres labourées*<sup>179</sup>. La banane représente 2 800 ha, la vigne 1 600 ha. Les cultures maraîchères sont rares, les agrumes et les avocats (340 ha) occupent encore une place non négligeable en 1999. Le tabac conserve une place relativement importante dans l'économie locale.

L'île a été classée en Réserve mondiale de la Biosphère<sup>180</sup> de l'UNESCO<sup>181</sup> en 2002.

---

<sup>178</sup> Il ne s'agit pas véritablement d'une *caldeira* d'origine volcanique, puisque l'origine de ce relief est érosive. En raison de sa ressemblance, c'est le nom de *caldeira* qui lui est donné aux Canaries.

<sup>179</sup> On ne peut en aucun cas considérer qu'il y ait eu une hausse des terres cultivées dans ce laps de temps, cf. note 172.

<sup>180</sup> Depuis 1983, la zone de La Canal et Los Tilos était déclarée réserve de la biosphère.

<sup>181</sup> Les réserves de la Biosphère font partie du programme MAB (Man and Biosphere) de l'Unesco.

**Carte n° 8 : Les formes du relief de La Palma**

**Carte n° 9 : Les formes du relief de Lanzarote**

**Lanzarote** (849 km<sup>2</sup>) est l'île la plus aride que nous ayons étudiée. Les reliefs y sont peu prononcés, à l'exception d'un petit massif situé sur le flanc nord de l'île et de quelques cônes volcaniques (cf. Carte n° 9, p. 118)<sup>182</sup>. En termes agricoles, il ressort en premier lieu les grandes difficultés auxquelles ont été confrontés les habitants pour la mise en culture. Une grande partie des sols est constituée de laves, le *malpaís*, ou de cendres volcaniques, comme la zone de la Geria.

L'aridité prononcée (entre 100 et 200 mm de précipitations annuelles) a poussé au développement d'une agriculture sèche, l'irrigation étant absolument exceptionnelle jusque dans les années 1990<sup>183</sup>. L'eau domestique servait à compléter les rares eaux destinées à l'agriculture, pour quelques exploitations seulement. La majorité des cultures en 1999 se font sur terre recouverte de *picón* (cendres volcaniques), l'*enarenado* artificiel, ou encore sur *jable* (sable). Des 3 171 ha de *terres labourées*<sup>184</sup>, 2 300 sont plantés de vigne. Une grande part du vignoble est située dans le Parc National de Timanfaya. S'y ajoutent les pommes de terre, les patates douces et dans une moindre mesure l'oignon. La culture de cochenille (140 ha en 1999<sup>185</sup>) occupe une place socio-économique encore importante dans les villages de Mala et Guatiza, au Nord de l'île.

La régression de l'agriculture s'est faite au bénéfice du tourisme devenu le premier secteur d'activités<sup>186</sup>. La population agricole est restreinte (4% de la population occupée), la plupart des agriculteurs ne consacrant que quelques heures par semaine aux cultures. Le faire-valoir direct domine. Le maintien de cette agriculture s'explique en partie par l'excellente qualité des voies de communication qui permet les déplacements aisés d'une zone à l'autre de l'île.

Une législation très contraignante concernant la protection des paysages y a été mise en place dans les années 1990, réglementant l'ensemble des activités agricoles<sup>187</sup>. Elle a été renforcée depuis 1993, par le classement de la totalité de l'île en Réserve mondiale de la Biosphère. Ceci explique en partie la quasi absence de techniques culturales modernes, ou de certains équipements qui sont interdits comme les serres ou le palissage pour la vigne.

---

<sup>182</sup> La Graciosa est un îlot de 27 km<sup>2</sup> situé au Nord-Ouest de Lanzarote, où vit une population d'environ 500 personnes concentrée autour du village de Caleta de Sebo. Notons qu'il n'existe aucune agriculture sur cette île, c'est pourquoi elle n'apparaît pas dans la cartographie relative aux questions agricoles.

<sup>183</sup> Seuls 14 ha sont irrigués selon le recensement de 1989.

<sup>184</sup> Il s'agit ici des *terres labourées* au sens du recensement agricole et non au sens propre.

<sup>185</sup> Enquête.

<sup>186</sup> Cependant, notons que le recul des terres agricoles a été bien plus modéré qu'à Fuerteventura. Les deux îles souffrent d'une aridité prononcée, mais la différence des évolutions est peut-être liée au fait que l'agriculture de Lanzarote a été fortement aidée dans les années 1970 et 1980 par l'IRYDA qui a réalisé l'aménagement d'*enarenado* artificiel (W. Rodríguez Brito, 1986, p 29.).

<sup>187</sup> cf. le Plan Insulaire d'Aménagement du Territoire (PIOT, BOC n° 81 du 19 juin 1991), par exemple.

**Carte n° 10 : Les formes du relief de la Grande Canarie**



**Carte n° 11 : Les formes du relief de Tenerife**

**Tenerife** et la **Grande Canarie** se ressemblent sur un certain nombre de points. La taille de chacune de ces îles est bien supérieure aux deux îles précédemment décrites (2 036 km<sup>2</sup> pour Tenerife et 1532 km<sup>2</sup> pour la Grande Canarie). La Grande Canarie, circulaire (cf. Carte n° 10, p. 120), est ouverte par une série de barrancos qui s'étendent du sommet vers la côte. Les fonds de barrancos et une large plaine sur la façade Est et Sud de l'île, en plus de la Véga de Gáldar constituent les zones planes largement utilisées par l'agriculture. Tenerife est une île échine, aux versants très pentus (cf. Carte n° 11, p. 121). La dualité au vent/ sous le vent se retrouve également dans les deux.

Le tourisme est dans les deux cas la première activité. Tenerife a le mieux conservé les surfaces cultivées (21 537 ha) tandis qu'à la Grande Canarie le recul est net, de 20 000 ha en 1982 à 9 000 ha en 1999. La plupart des superficies sont cultivées de bananes, de tomates, de pommes de terre et de fourrages, et dans une moindre mesure d'agrumes et de fruits tropicaux. L'agriculture de Tenerife est plus diversifiée qu'à Lanzarote et La Palma. Les îles majeures réunissent le plus gros des emplois agricoles en nombre, mais ils ne correspondent qu'à 7% de la population occupée insulaire.

Au sein de l'archipel, l'importance relative de l'agriculture de ces deux îles (cf. Carte n° 12, p.123) est liée non seulement à leur taille, mais aussi au fait qu'**elles sont**, contrairement aux autres, **directement reliées par bateau à la Péninsule ibérique, à Rotterdam et Southampton.**

- **En bref, le recul de l'agriculture est l'un des premiers éléments marquants de son évolution, régression qui s'observe directement dans les paysages. Bien qu'il s'agisse d'une agriculture très diversifiée, quelques productions dominant nettement, en termes de superficie et de valeur, la banane, la tomate, la pomme de terre. Cette bipolarité s'observe aussi en termes de paysages, par une répartition spatiale des cultures, parfois très marquée, comme cela peut être le cas sur les versants qui possèdent plusieurs étagements bioclimatiques, essentiellement sur les versants au vent des îles hautes, Tenerife, Grande Canarie et La Palma.**

**Carte n° 12 : Répartition des principales cultures selon les îles en 1999**

Quel est le système d'exploitation qui sous-tend cette agriculture ? Quelles sont les caractéristiques de ces exploitations ? Comment s'organisent-elles dans l'espace ? En répondant à ces questions, il s'agit d'étudier la structure productive dans sa dimension humaine, en analysant le régime foncier et le faire-valoir. Le profil de ces exploitations sera complété par la description des éléments physiques qui la conditionnent : le parcellaire, les aménagements agricoles et certains équipements, comme l'irrigation.

### C. EXPLOITATIONS ET EXPLOITANTS

**Les exploitations canariennes sont parmi les plus petites d'Espagne et d'Europe**, avec 3,6 ha de SAU en moyenne en 1999<sup>188</sup>, ce qui crée des contraintes particulières et freine les économies d'échelle. La dimension physique de l'exploitation a aussi de l'importance pour notre étude puisque certaines politiques européennes utilisent ce critère pour l'attribution d'aides et de subventions, selon les terres labourées, ou la SAU.

La description des exploitations canariennes ne peut en aucun cas se caler sur une typologie préexistante. De nombreux auteurs ont proposé de classifier les exploitations agricoles. Aux Canaries, les plus gros efforts en ce sens ont été réalisés dans les années 1970 et 1980<sup>189</sup>. La position géographico-altitudinale, le mode de production (dichotomie capitaliste/ traditionnel)<sup>190</sup> et la destination des productions ont constitué la base des principales typologies élaborées. Celles-ci prétendaient s'appliquer à tout l'archipel.

**La position de l'exploitation** nous apparaît comme une typologie dépassée<sup>191</sup>. Elle reposait sur l'idée que la situation de l'exploitation, dans sa dimension altitudinale et selon le versant au vent ou sous le vent détermine en grande partie le type d'exploitation : taille, mode de production, technicité... et une forte corrélation avec les gains que l'on peut en obtenir. Traditionnellement, quasiment depuis la conquête, l'espace était effectivement porteur de ces différences marquées. Les cultures à forte valeur ajoutée étaient celles qui se situaient sur les côtes : canne à sucre au XV<sup>ème</sup> siècle, suivie de plusieurs cultures dont l'intérêt économique justifiait les dépenses très élevées en infrastructures, surtout dans les systèmes d'irrigation. Ces exploitations ont aussi concentré la majorité des innovations techniques. Dans ce schéma, le reste des cultures se fait en

---

<sup>188</sup> Selon Eurostat in MAPA, octobre 2000, les Canaries se trouvent en 120<sup>ème</sup> position des plus petites exploitations d'Europe sur les 126 régions. Selon nos calculs, la taille moyenne des exploitations seraient de 2,1 ha de SAU à la même date. Cette différence vient sans doute de la prise en compte des superficies de pâturages dans les données du MAPA.

<sup>189</sup> J.A. Sans, 1977 et A. Aldanondo, 1992.

<sup>190</sup> J.F. Martín Ruiz et Ma del Carmen Díaz Rodríguez, « Los modos de producción y su articulación en la agricultura canaria », in *Anuario del Departamento de Geografía*, Universidad de La Laguna, 1981.

<sup>191</sup> Essentiellement proposée par les enseignants du département de géographie de l'Université de La Laguna.

sec, dans les medianías et les zones hautes (en dessous de 1500 m). Cette typologie est celle dont le cheminement est le plus géographique : l'espace, au travers des éléments qui le structurent, est un paramètre déterminant de l'activité humaine et de son organisation. Le problème essentiel de cette typologie est qu'elle n'a de sens que pour les îles hautes, celles qui possèdent un relief, suffisamment élevé, qui sépare naturellement le versant au vent du versant sous le vent : la Grande Canarie, La Palma, Tenerife et La Gomera. Les îles plates, Fuerteventura et Lanzarote ne présentent pas ces oppositions, leur territoire ne bénéficiant pas de cette diversité climatique. Autre problème, aujourd'hui, les types d'exploitation ne sont plus réparties dans l'espace d'une manière aussi caricaturale. Il existe des exploitations technifiées en tout lieu de l'archipel, même si les cultures littorales sont globalement plus techniques.

**La destination des productions** constitue une autre typologie qui a beaucoup été utilisée aux Canaries pour l'analyse du secteur<sup>192</sup>. Le secteur agricole canarien a historiquement été marqué par la dualité entre l'agriculture d'exportation et l'agriculture vivrière, et de cette dualité découle, encore aujourd'hui, un grand nombre de caractéristiques de ce secteur et de son organisation. L'agriculture d'exportation a toujours été plus technifiée comparativement à l'agriculture vivrière, d'autoconsommation ou à destination du marché local. Elle possédait aussi une organisation propre, différente de l'agriculture vivrière. Aujourd'hui, cette classification n'a plus de sens, car l'impact des transferts techniques et l'évolution des marchés ont profondément modifié les rapports entre secteurs agricoles et destination de la production, au point de rendre inopérante cette typologie. Si de nombreuses exploitations et coopératives ne produisaient qu'en direction de l'exportation jusqu'au début des années 1990, une partie d'entre elles ont dû réorienter une partie de leur production vers le marché local. Ce mouvement est très clair dans le secteur des fleurs et plantes ornementales (cf. p. 453), ainsi que pour l'horticulture. Donc, il n'est plus vrai aujourd'hui que les exploitations qui produisent pour le marché régional soient caractérisées par une faible technicité.

En bref, les rapports homme/sol/production/éléments techniques se sont considérablement complexifiés depuis les années 1970. Les typologies existantes nous semblent aujourd'hui dépassées, en ce sens qu'elles ne permettent plus de rendre compte de la complexité de la répartition géographique et socio-technique des exploitations de l'archipel<sup>193</sup>. C'est pourquoi nous avons choisi de nous en tenir à la typologie fondée sur le critère de la taille ; les exemples

---

<sup>192</sup> O. Bergasa Perdomo, 1969, J.A. Sans, 1977, W. Rodríguez Brito, 1986.

<sup>193</sup> L'absence de réflexion récente sur la validité des typologies aux Canaries est-elle un indice de la complexité actuelle du secteur agricole ou bien n'est-elle que le révélateur de la perte d'intérêt que les scientifiques portent au secteur agricole ? Répondre à ces questions ne constitue pas une priorité dans le cadre de cette étude, mais le sujet mériterait sans aucun doute une thèse en tant que telle.

d'exploitation et les productions traitées en profondeur mettent en relief la dimension vivante de ces exploitations. Ce choix est partiellement guidé par le fait que les données sont beaucoup plus abondantes, systématiques et plus précises par cette entrée. C'est aussi l'un des critères retenus pour l'application des politiques européennes. Une entrée par la taille corrobore également les éléments souvent avancés concernant la forte hiérarchie de la société canarienne et l'absence d'une classe paysanne moyenne.

Nous définissons comme micro-exploitation celle qui n'atteint pas un hectare de *terres labourées* car c'est à partir de ce seuil que le recensement est plus précis et apporte des données municipales. La petite exploitation serait plutôt comprise entre 1 et 5 ha, la moyenne entre 5 et 20 ha et la grande supérieure à 20 ha. Ces tranches comportent une bonne dose d'arbitraire, mais à l'intérieur des catégories du recensement agricole, ce sont celles qui nous semblent les plus proches de la réalité que nous avons pu observer sur le terrain.

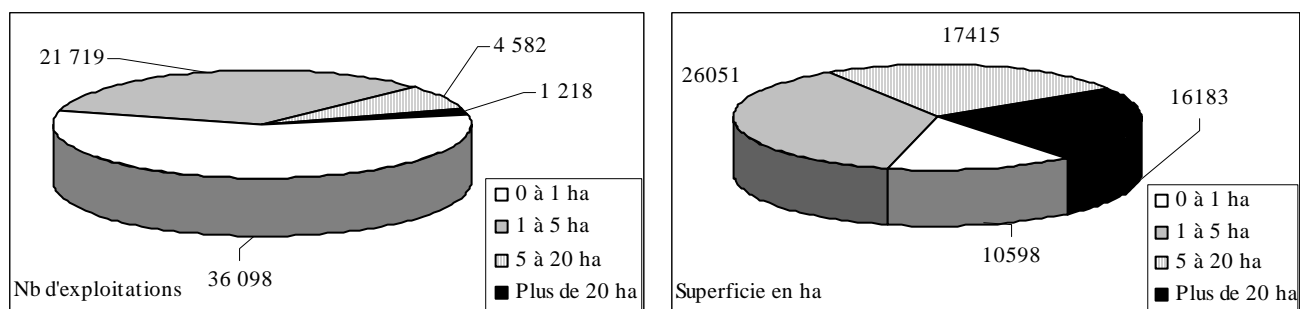
### **Prédominance des micro-exploitations**

Le système d'exploitation canarien est marqué par la multitude des exploitations de très petite taille. En 1982, on recensait environ 75 000 exploitations dans l'archipel. Environ 10 000 d'entre elles ne possèdent pas 1 000 m<sup>2</sup>, elles sont considérées comme des exploitations sans terre dans le cadre du recensement<sup>194</sup>. Parmi les 65 000 exploitations qui possèdent au moins 1 000 m<sup>2</sup> de SAU, plus de 36 000, soit presque 60%, possèdent moins de 1 ha de *terre labourée*. Malgré leur poids dans le total des exploitations, **ces micro-exploitations** occupent proportionnellement une superficie cultivée relativement restreinte : 10 598 ha en 1982, ce qui représente seulement 15% de la superficie cultivée totale (cf. figures suivantes). Les 21 000 **petites exploitations**, comprises entre 1 et 5 ha, occupent une place très importante tant par leur représentation (34% de l'ensemble en 1982) que par les superficies qu'elles occupent, 26 000 ha, soit 37% de terres labourées régionales. Les **moyennes exploitations**, entre 5 et 20 ha, étaient très peu représentées en 1982 dans toutes les îles, puisqu'on n'en comptait que 4 600. En 1982, on ne comptait pas plus de 1 200 **grandes exploitations**, qui s'étendaient sur une superficie supérieure à 20 ha. Ces deux catégories occupent pratiquement la moitié des terres cultivées.

---

<sup>194</sup> Sont exclues des recensements les exploitations dont la SAU est inférieure à 0,1 ha ou qui ne possèdent pas au moins 1 Unité de gros bétail (UGB, soit 1 bovin ou plus, ou bien 6 chèvres ou moutons, et autres équivalents selon les espèces animales). Une UGB correspond à l'équivalent de chaque espèce animale en termes d'unités de consommation végétale des animaux (mammifères) élevés dans une exploitation, qui varie de 0,x à 1 en fonction des espèces et de l'âge des bêtes. Sont aussi exclues les exploitations forestières.

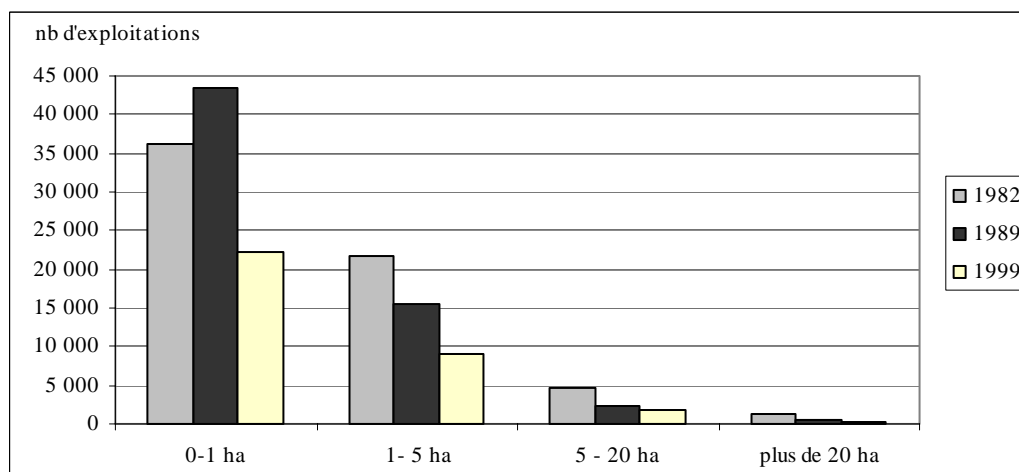
**Figure n° 15 : Répartition des exploitations et des terres labourées selon la taille des exploitations, en 1982**



Source : Censo agrario, 1982.

Entre 1982 et 1989, environ la moitié des exploitations agricoles ont disparu. Ce phénomène a surtout touché la micro-exploitation (cf. Figure n° 16), qui a moins bien résisté que les petites, moyennes et grandes exploitations. Le processus menant à la disparition des exploitations était déjà enclenché avant l'entrée dans la CE (cf. Tableau n° 11, p.111). Mais en termes de part relative, la situation n'a pas fondamentalement changé : le poids des micro-exploitations dans l'ensemble s'est même accentué en 1999, 67%.

**Figure n° 16 : Répartition des exploitations selon la taille des terres labourées de 1982 à 1999**



Source : Censo agrario de 1982, 1989 et 1999.

La forte présence des micro-exploitations est due à la partition des terres au moment des héritages, à parts égales ici, bien qu'en théorie, cela ne doive pas directement augmenter le nombre d'exploitations mais le nombre de propriétés. Ce morcellement est implicitement lié à la valeur de la terre ; lorsque l'exploitation existante est située sur trois terroirs, chaque partie de l'exploitation est fractionnée au moment de l'héritage : une part de la parcelle située sur le littoral – qui peut devenir à terme un terrain constructible dont la valeur sera très élevée –, une part de la parcelle située en *medianías*, celle qui sert à cultiver des pommes de terre ou autres tubercules,

puis celle située plus en hauteur, dont la valeur réside dans les châtaigniers, le bois et éventuellement les aiguilles de pin<sup>195</sup>. Chaque part de l'exploitation remplit une fonction tellement différente qu'il n'est pas envisageable d'attribuer une parcelle d'un seul terroir à un enfant. C'est aussi le seul bien que possédait un paysan jusqu'à il y a peu, le seul à pouvoir être transmis. Le phénomène de morcellement aurait dû être freiné depuis l'entrée en vigueur, en 1987, d'une réglementation interdisant la division des terres agricoles en deçà de 1 ha<sup>196</sup>. La loi ne semble pas avoir freiné la « coutume » de la partition, puisqu'il est connu que des frères et sœurs enregistrent le partage en écritures privées, alors qu'auparavant elles devaient être publiques.

Le maintien de ces exploitations est d'ailleurs lié à cette petite taille car le travail à fournir y est limité, donc compatible avec une autre activité principale. La dimension économique est loin d'expliquer la survie de ces exploitations qui jouent à la fois le rôle de complément alimentaire, de stratégie familiale contre le chômage, et de vie sociale. Tant que la terre n'est pas équipée d'un système d'irrigation, elle n'est pas imposable, d'après le système fiscal régional. Lorsque l'occasion s'en présente, la parcelle peut être reconvertie à un sol urbanisable vendu à un prix intéressant ou construit à l'usage d'un membre de la famille. Il s'agit d'une économie à cheval entre le rural et l'urbain et non pas d'une économie agricole, d'autant plus, que même très petite, elle est souvent morcelée.

En 1999, une grande part des micro-exploitations sont devenues des sortes de « résidences-jardins secondaires ». Il s'agit d'exploitations dont la rentabilité est tellement faible que **l'abandon de l'activité agricole** est la solution la plus fréquente. Cet abandon peut être le fruit des nombreuses difficultés de mise en valeur. Ces exploitations ont été transformées en un lieu de loisirs, l'endroit de prédilection pour les barbecues du week-end ; une véritable institution dans les relations sociales canariennes. La cabane à outil est aménagée petit à petit, parfois en mini-maison, mais toujours avec discrétion, puisqu'il s'agit légalement de terres non constructibles.

**Parmi les petites et moyennes** exploitations, la part des chefs d'exploitation pour qui l'agriculture représente l'activité principale est beaucoup plus élevée. La taille de l'exploitation permet tout au moins de donner du travail à une personne à temps plein, ou en tout cas plus d'un mi-temps. Les productions sont souvent plus spécialisées, surtout dans les secteurs de l'élevage, de la banane,

---

<sup>195</sup> Ces épines sont utilisées pour couvrir les sols en été ou bien sont enfouies pour la bonification.

<sup>196</sup> Depuis la Ley de suelos rústicos de Canarias de 1987, il est interdit de diviser une parcelle lors de la vente ou transmission si les espaces qui en résultent forment moins d'un hectare. Le Decreto 58/1994 du 22 avril, *por el que se establece la unidad mínima de cultivo*, réaffirme que cette surface ne peut être inférieure à 1 ha. Celle-ci est actuellement en discussion au début 2003, car certaines forces politiques désirent la réduire à 0,5 ha.



des fleurs et plantes ornementales et des produits horticoles. Parfois, une parcelle est consacrée aux produits potagers (légumes, maïs, quelques arbres fruitiers) et à la vigne, à des fins purement alimentaires d'autoconsommation, tandis que tout le reste de la production est vendu.

Au début des années 1980, les **grandes exploitations** étaient souvent caractérisées par une faible mise en valeur, une faible ou très faible productivité. Cette situation était principalement due à la négligence des propriétaires rentiers pour qui le développement ou l'amélioration de l'exploitation présentait peu d'intérêt. L'exploitation de la Marquise d'Arucas, ou les 13 000 ha du Comte de la Vega Grande à la Grande Canarie, sont des exemples de ces faibles productivités mais aussi d'un pouvoir étendu de la propriété. Les grands propriétaires terriens contrôlaient aussi les hommes, les ventes, les entrées et les sorties des travailleurs de l'exploitation, dans un système proche du caciquisme<sup>197</sup>. Dans la majorité des cas, les travailleurs, ainsi que les membres de leur famille, n'avaient pas le droit de travailler en dehors de l'exploitation<sup>198</sup>. La situation change progressivement sur le temps de notre étude. L'un des grands changements réside dans la disparition des propriétaires terriens aux « droits étendus » et dans l'apparition, au milieu des années 1990, de nouveaux grands propriétaires, issus essentiellement du secteur de la construction. Ces nouveaux propriétaires n'ont pas de traits communs avec ceux des années 1980 et n'exercent aucun droit comparable sur leurs travailleurs. En 1999, les grandes exploitations sont généralement confiées à un tiers, un salarié ou à un *medianero* (cf. p. 138).

- Cette mise en relation entre exploitations selon leur taille et type de faire-valoir ou de gestion est bien entendu simplifiée, la réalité des relations sociales présentant un éventail où les combinaisons sont infiniment plus nombreuses. Cette simplification sert néanmoins à dresser un tableau général qui permet d'identifier quelques comportements-type.
- On peut aussi dresser un tableau de la distribution spatiale de ces exploitations selon leur taille. Là encore, il ne s'agit que d'une simplification. **La répartition des exploitations dans l'espace selon un axe vertical**, l'altitude, ne peut être abordée au travers des données statistiques. Ce sont les enquêtes de terrain et les analyses historiques qui permettent d'établir que, à mesure que l'altitude augmente, les exploitations deviennent, en moyenne, plus

---

<sup>197</sup> Le « droit de cuissage » était encore largement pratiqué dans les années 1960, ce qui situe la société canarienne d'alors. Le film « Guarapo » des frères Ríos illustre comment une seule famille contrôlait encore en 1960, à la Gomera, la vie des habitants de l'île.

<sup>198</sup> Jusqu'au début des années 1980, les exploitations, comme celles de Fyffes, en bananes et tomates, ou dans la zone de Fañabe à Tenerife, recevaient l'eau pour approvisionner les travailleurs vivant sur l'exploitation, refusaient l'intervention de tout service public comme le nettoyage des routes et empêchaient toute personne vivant sur l'exploitation de travailler en dehors. Ces propriétaires exerçaient des pouvoirs absolus sur toute l'étendue de leur propriété.

exiguës. Les micro-exploitations étaient plus nombreuses sur les façades Nord des îles<sup>199</sup>, et en altitude, c'est-à-dire dans la zone des *medianías*. Les grandes exploitations sont essentiellement situées sur les bas versants et les plaines sèches ou dans les zones à tendance aride. En 1982, elles étaient surtout présentes à Fuerteventura (32% des exploitations de l'île). Pour le reste de l'archipel, elles ne représentent jamais plus de 2,9% du nombre des exploitations. Cependant, elles peuvent y couvrir des superficies très importantes : 84% des *terres labourées* à Fuerteventura, 32% à la Grande Canarie, entre 10% et 18% pour les autres îles. Sur les versants Sud, à Tenerife par exemple, on peut trouver de très grandes exploitations héritées de l'époque coloniale dont le territoire s'étend de la couronne forestière au littoral, dans lesquelles on ne produit que des céréales ou bien qui sont en pacages. Cette répartition s'explique partiellement par le fait qu'initialement, au moment de la conquête, des superficies plus vastes furent attribuées aux colons dans le Sud, au vu des difficultés de mise en valeur (aridité et mauvaise qualité des sols).

Fonder la description des exploitations canariennes sur le critère de la taille pose quantité de problèmes car **le lien entre taille et rentabilité de l'exploitation est quasi inexistant**, excepté pour une même nature de culture avec les mêmes techniques de production. Dans certaines conditions, un demi-hectare de banane sur un versant au vent fait vivre une famille (cf. p. 217), tout comme 3 000 m<sup>2</sup> de fleurs et plantes ornementales ou de produits horticoles sous serres. Ces exploitations présenteraient, *grosso modo*, une marge brute de 3 Mpts annuels, soit 2 à 2,5 millions de bénéfices. Dans le cas où l'exploitation constitue l'unique revenu familial, cela permet à une famille avec enfants de vivre avec un salaire équivalent à un bas salaire. Ces exploitations occupent une personne à temps plein, et l'aide familiale devient essentielle pour les produits sous serres. Parallèlement, une exploitation de 20 ha de terres cultivables sur la côte Est d'une île sans équipement agricole, permet au mieux de planter des pommes de terre et des céréales, et suffit à peine à couvrir les besoins d'une famille. Autrement dit, la taille ne nous informe ni n'est révélatrice d'une valeur productive ou de la rentabilité<sup>200</sup> de l'exploitation. Le facteur taille intervient dès lors que l'extension de l'exploitation, tout comme sa structure, permettent une économie d'échelle des investissements. Cette dimension sera abordée grâce à l'analyse plus précise par culture ou groupe de cultures, au travers de l'analyse du fonctionnement des exploitations.

---

<sup>199</sup> L'étude municipale des exploitations selon leur taille corrobore largement cela.

<sup>200</sup> Cette dimension économique des exploitations est abordée, au sein des recensements, avec les concepts européens de « marge brute » (MB) et de l'Unité de dimension économique (UDE) et des Orientations technico-économique (OTE). Ces résultats sont régionaux aux Canaries, et ne sont pas disponibles à une échelle municipale ou insulaire. Ils masquent donc l'extrême hétérogénéité des situations réelles selon les lieux.

La valeur productive potentielle de la terre se traduit aussi par les fortes disparités du prix de la terre. Mais surtout, la pression exercée sur les sols canariens au travers de l'extension du bâti, s'est traduite par l'enchérissement exorbitant du prix de la terre aux Canaries.

C'est ainsi que le **prix de la terre a été multiplié par plus de 3,5 entre 1983 et 1992**, soit le renchérissement le plus important dans l'ensemble du territoire national<sup>201</sup>, où le prix de la terre s'est multiplié par 1,8. Cette évolution, à l'intensité irrégulière, s'est poursuivie depuis, comme on peut le voir dans le tableau suivant. Dans les dix dernières années, le prix de la terre a encore été multiplié par 3.

**Tableau n° 14 : Evolution du prix moyen de l'hectare aux Canaries entre 1983 et 2000**

| Année                                 | 1983 | 1990 | 1995  | 2000  |
|---------------------------------------|------|------|-------|-------|
| Prix moyen à l'ha, en milliers de pts | 393  | 934  | 1 501 | 2 688 |

Source: MAPA, 2002.

Les prix moyens mentionnés plus hauts cachent la grande hétérogénéité des prix réels de la terre qui varient selon les zones, les cultures et l'équipement des parcelles. En 1987, le prix moyen pour un hectare de bananeraies variait entre 4,5 et 5,5 Mpts selon les zones de la Grande Canarie. Les pâturages sont beaucoup moins chers ; dans la même île, le prix moyen varie de 500 000 pts à La Aldea à 2 Mpts à Teror. A Fuerteventura, ils sont encore meilleur marché : de l'ordre de 50 000 pts. La valeur d'une exploitation, ou d'une parcelle, dépend en grande partie de la possibilité de l'irriguer. Cela se rapporte concrètement au fait que la parcelle soit reliée à des réseaux d'irrigation, ou du moins facilement connectable à un réseau.

En 1999, les disparités restent tout aussi significatives : 1 ha de vigne coûte entre 1,8 à 3,1 Mpts à Lanzarote alors qu'il atteint 4 Mpts à Santa Brígida à Gran Canaria ; 1 hectare de bananeraies, lui, coûte entre 7 et 10 Mpts<sup>202</sup>. La disparité des prix est identique pour les terres potentiellement cultivables en tomates : un hectare coûte entre 8 et 10 Mpts à La Aldea, contre 4 à 8 millions à Vecindario, prix qui correspond à la terre sans aucune installation<sup>203</sup>. Les terres agricoles qui ne

<sup>201</sup> Selon A. Aldanondo, 1994.

<sup>202</sup> Les données sont disponibles dans l'enquête annuelle des prix de la terre réalisée par le MAPA, néanmoins, nous avons choisi d'utiliser les documents réalisés par la Consejería de Agricultura qui rendent compte des prix selon les cultures et les zones dans la province de Las Palmas de Gran Canaria. Ils ne sont pas publiés, mais consultables sur place dans les services statistiques de la Consejería de Agricultura (sorte de ministère régional à l'agriculture), située à Santa Cruz de Tenerife, ou encore la Vice-Consejería de Agricultura de Las Palmas.

<sup>203</sup> Banque Argentario, 1997.

sont pas soumises à un régime particulier de protection ou de réserve subissent une hausse des prix équivalente au prix des terres urbanisables, tant à l'achat que pour la location.

La nature du parcellaire, caractérisée par une dispersion plus ou moins importante des parcelles, constitue aussi un élément important de la valeur d'une exploitation.

### **Difficultés de modernisation des exploitations dues au parcellaire**

Rares sont les exploitations d'un seul tenant. La dispersion géographique des parcelles est très fréquente. Cette fragmentation physique des exploitations influe de manière décisive sur l'adéquation des moyens productifs aux techniques actuelles.

Selon le recensement de 1982, les exploitations canariennes sont composées de 2 à 3 parcelles en moyenne. Les recensements définissent la parcelle « comme une surface de terre d'un seul tenant entourée de terrains, de bâtiments ou d'eaux qui n'appartiennent pas à l'exploitation ». Il ne s'agit donc ni d'une parcelle cadastrale, ni d'une parcelle culturale. Les pentes très fortes obligent à la création de terrasses. Une parcelle peut être constituée d'une ou plusieurs terrasses, et porter plusieurs cultures. Le nombre de parcelles indiqué dans le recensement cache une réalité plus complexe, où les terrasses abondent, et qui ne correspond en rien ni au parcellaire visible, ni au parcellaire cultural. Les observations de terrain indiquent que la taille des parcelles varie de quelques mètres carrés (pour les terrasses où sont plantés 6 pieds de bananiers s'il s'agit de banane, cf. Photo n°7), à plusieurs hectares. Elles sont à ce jour, toujours inférieures à 5 ha. Aucun secteur de l'agriculture n'échappe au morcellement parcellaire. Cette situation n'a guère changé en 1999, même si en certains lieux, la tendance a été à l'agrandissement des parcelles, spécifiquement dans les cultures de banane et de vigne.

Bien sûr, ces données ne sont que des repères. En effet, elles cachent des disparités très importantes. Le nombre de parcelles par exploitation est largement supérieur en certains endroits. Par exemple, à Lanzarote, 36% des exploitations sont composées, en 1982, de plus de 6 parcelles, au sens du recensement (cf. Annexe n° 15).

On dispose de peu de renseignements sur l'éclatement géographique des exploitations, mais il ne fait aucun doute que **la dispersion des parcelles répond à la recherche historique de posséder des terres à plusieurs étages bioclimatiques dans les îles montagneuses, afin de diversifier les ressources et mieux couvrir les besoins alimentaires et autres des familles.** Dans les îles arides, on cherche à cultiver des terres aux types de sols différents, les conditions climatiques étant quasi identiques

en tout endroit de l'île. *L'enarenado* sert à planter le maïs, les lentilles, les oignons. Le *jable* sert aux pommes de terre et à la patate douce, pendant que le *malpaís* ne sert que pour la vigne, moins exigeante en matière de qualité des sols. En 1999, cette fragmentation perdure, mais la distribution géographique des cultures est moins schématique.

Une solution « technique » consisterait en une **concentration parcellaire**, via un remembrement ou l'échange de terres entre agriculteurs dans le but de constituer des exploitations aux parcelles contiguës. Cette politique existe au niveau national depuis plusieurs décennies mais n'a jamais été appliquée aux Canaries<sup>204</sup>. Les propriétaires, tant agriculteurs que non agriculteurs, ressentent un attachement très important, voire « sentimental », à leur terre, même incultivable. Nos entretiens indiquent que cet attachement apparaît insurmontable, même en vue de la concentration des parcelles. Sous un autre angle, dans un espace aussi réduit que les Canaries, il est "normal" et courant que la propriété représente une sorte de prestige, car *on possède ce qui manque tant ici*. Cet attachement constitue sans aucun doute le premier frein à la rationalisation des exploitations canariennes.

#### **Exemple n° 1 : Partition familiale d'une exploitation**

Six membres d'une même famille ont hérité chacun une part d'une exploitation de 60 ha. Celle-ci s'étendait sur trois sites non contigus. Le partage de l'exploitation s'est fait, selon la tradition, chaque membre héritant d'une parcelle sur chacun des sites. Pour rentabiliser l'ensemble des coûts de gestion, d'administration, de main-d'œuvre et de commercialisation, cette famille crée une Sociedad Agraria de Transformación (SAT). Si cette structure doit permettre, en théorie, de favoriser l'association pour la production et la transformation, aux Canaries, ce statut sert avant tout pour la commercialisation<sup>205</sup>. Ici, même si les 6 membres de la famille se sont associés, chacun dirige son exploitation à sa guise et il n'est pas question de procéder à une redistribution des parcelles de manière à obtenir 6 exploitations aux parcelles contiguës. Cette situation est due au fait que les trois zones ne sont pas équivalentes en termes de conditions agronomiques. Elle est renforcée par le fait que la réunion des parcelles contiguës ne permettrait de toute façon de les réaménager de manière à agrandir la taille des parcelles, en raison d'une dénivellation du terrain trop importante pour envisager d'aplanir les terres. Soulignons que la gestion en commun d'un certain nombre d'aspects des exploitations est une exception. Cette SAT est donc un modèle de modernité en ce sens.

La dispersion et la fragmentation du parcellaire (dont les terrasses) implique de grandes difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux d'agriculteurs pour l'équipement et la mécanisation des exploitations. Si les parcelles sont étroites, – un micro-fond ne permet pas de dégager un chemin sur le bien – elles ne permettent pas le passage d'un tracteur. En l'absence de remembrement, la dispersion parcellaire empêche totalement l'agrandissement des parcelles.

<sup>204</sup> Il existe seulement un cas dans les communes de Tijarafe et Puntagorda à La Palma, où une tentative de remembrement a été aidée par l'administration entre 1987 et 1991. Réalisé à l'initiative des agriculteurs locaux, il aurait concerné moins de 300 ha. Cf. Consejería de Agricultura, 1991, p 41.

Dans les *medianías*, les parcelles traditionnelles sont très souvent difficiles d'accès surtout dans les zones pentues : pistes impraticables les jours de pluie... le motoculteur constitue la seule mécanisation envisageable dans ces cas. Mais ces outils sont encore rares, d'autant plus que la mise en commun d'outillage est une pratique éloignée des mentalités locales. Dans la pratique, c'est le travail manuel qui domine. On retrouve cette problématique de la fragmentation du parcellaire pour l'installation de systèmes d'irrigation localisée et des coupe-vents.

- En somme, l'éclatement physique des exploitations, leur exigüité, joints à une mise en production particulièrement coûteuse aux Canaries, freinent la modernisation des exploitations, surtout des petites pour lesquelles la majorité des aménagements et des installations techniques est plus chère. Le prix d'une serre au m<sup>2</sup> diminue d'environ une fois et demi entre une parcelle de 2 000 m<sup>2</sup> et une de 10 000 m<sup>2</sup> ; celui d'un système d'irrigation est inférieur de 20% pour plus d'un hectare par rapport à 2 000 m<sup>2</sup> <sup>206</sup>.

Le faire-valoir est aussi l'un des facteurs importants de la mise en valeur.

### **Les modes de faire-valoir : prédominance de l'exploitation directe**

Le mode de faire-valoir est la relation juridique qui unit propriétaires et agriculteurs. En 1989, le propriétaire d'une exploitation en est aussi le chef dans 93% des cas, l'exploitation directe domine avec plus des 85% de la S.A.U. en 1989 comme en 1999<sup>207</sup>. Les autres régimes fonciers sont marginaux; les entreprises représentaient alors moins de 1% des exploitations, mais sur une superficie non négligeable, 7,1% de la SAU en 1989, bien que cette part ait augmentée depuis. Sur la période de l'étude, on observe une tendance à l'organisation des exploitations en société : Société Limitée (SL), Société Anonyme (SA), Société agricole de transformation (SAT), Communauté de biens et coopératives<sup>208</sup>. Les terres appartenant à une administration publique ou à une commune sont encore moins nombreuses, mais couvrent une superficie plus importante, 8,3% de la SAU. Notons aussi la marginalité des coopératives de production qui exploitent directement des terres : elles étaient 20 en 1989, avec ensemble seulement 163 ha de SAU. **La prédominance du faire-valoir direct conduit à une grande similitude entre structures de la propriété et structures des exploitations, l'une se calquant presque sur l'autre.**

---

<sup>205</sup> La fiscalité fonctionne comme celle d'une SA ; tous les frais réels sont déductibles.

<sup>206</sup> Document d'enquête.

<sup>207</sup> Calculé d'après les recensements de 1989 et 1999. Les résultats du recensement de 1999 n'ont pu être analysés car ils n'avaient pas encore été publiés au moment de la rédaction de ce chapitre. Néanmoins, nous les avons indiqués.

<sup>208</sup> Elles bénéficient par ailleurs de certains avantages fiscaux et autres.

Les faire-valoir montrent une grande stabilité dans le temps : leur répartition a peu évolué depuis 1982. Sur la base du recensement de 1989, le faire-valoir direct représente 87 802 ha, soit plus de 85% de la SAU. Viennent ensuite le fermage, couvrant 6 963 ha (soit 8%), le métayage 2 501 ha, puis une catégorie "autre" sur 5 467 ha. Une proportion non négligeable des exploitations combine plusieurs modes de faire-valoir, mais le recensement ne leur consacre pas une catégorie en tant que telle<sup>209</sup>.

**Tableau n° 15 : Répartition de la SAU selon le faire-valoir en 1989**

|                 | S . A . U . |  | Propriété |     | Fermage<br>(Arrendamiento) |     | Métayage<br>(Aparcería) |    | Autres |     |
|-----------------|-------------|--|-----------|-----|----------------------------|-----|-------------------------|----|--------|-----|
|                 | Ha          |  | Ha        | %   | Ha                         | %   | Ha                      | %  | Ha     | %   |
| <b>Canaries</b> | 102 733     |  | 87 802    | 85% | 6 963                      | 7%  | 2 501                   | 2% | 5 467  | 5%  |
| Lanzarote       | 6 010       |  | 5 785     | 96% | 138                        | 2%  | 68                      | 1% | 19     | 0%  |
| Fuerteventura   | 25 715      |  | 20 857    | 81% | 670                        | 3%  | 789                     | 3% | 3 399  | 13% |
| Gran Canaria    | 25 000      |  | 20 715    | 83% | 3 957                      | 16% | 106                     | 0% | 222    | 1%  |
| Tenerife        | 24 262      |  | 20 482    | 84% | 1 482                      | 6%  | 1 034                   | 4% | 1 264  | 5%  |
| La Gomera       | 2 914       |  | 2 470     | 85% | 163                        | 6%  | 256                     | 9% | 25     | 1%  |
| La Palma        | 11 069      |  | 9 890     | 89% | 461                        | 4%  | 246                     | 2% | 472    | 4%  |
| El Hierro       | 7 763       |  | 7 603     | 98% | 92                         | 1%  | 2                       | 0% | 66     | 1%  |

Source: Censo Agrario de España, 1989.

Le **fermage** s'entend comme la location des terres, dont le paiement peut se faire en argent, en nature ou les deux à la fois. Il correspond à la catégorie "*arrendamiento*" du recensement.

**Tableau n° 16 : Répartition du fermage par rapport à la SAU insulaire de 1982 à 1999**

|                 | En 1982      |           | En 1989      |           | En 1999      |           |
|-----------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
|                 | Ha           | Part      | Ha           | Part      | Ha           | Part      |
| <b>Canaries</b> | <b>6 613</b> | <b>7%</b> | <b>6 963</b> | <b>7%</b> | <b>7 144</b> | <b>9%</b> |
| Lanzarote       | 213          | 2%        | 138          | 2%        | 328          | 4%        |
| Fuerteventura   | 403          | 4%        | 670          | 3%        | 319          | 5%        |
| Grande Canarie  | 3 354        | 15%       | 3 957        | 16%       | 3 656        | 17%       |
| Tenerife        | 1 892        | 7%        | 1 482        | 6%        | 1 406        | 7%        |
| La Gomera       | 71           | 3%        | 163          | 6%        | 594          | 32%       |
| La Palma        | 346          | 3%        | 461          | 4%        | 372          | 4%        |
| El Hierro       | 334          | 5%        | 92           | 1%        | 469          | 7%        |

Source: Censo Agrario de España, 1982, 1989 et 1999.

Compte tenu du prix de la terre constamment en hausse (cf. p.131), la location se développe dans certaines zones de l'archipel, à La Grande Canarie, Tenerife et la Gomera, bien que les baux portent sur des périodes bien trop longues comparativement à la pression foncière, soit sur une période de 6 ans renouvelable 3 fois (18 ans). Dans les autres îles, le fermage est beaucoup plus

<sup>209</sup> Les terres sont enregistrées dans chacun des régimes qui leur correspondent.

rare. A la Grande Canarie, la location des terres est concentrée dans la zone Est, proche de l'aéroport, et à l'Ouest de l'île, ce qui correspond aux grandes zones horticoles. Pour Tenerife, elle se concentre dans la frange Sud. La location est souvent le résultat du refus de vendre de la part de propriétaires, souvent de grands propriétaires fonciers, qui attendent une conjoncture meilleure. Les locataires, le plus souvent des entreprises, ne louent en effet que pour quelques années, 6 ans maximum, et se déplacent ensuite vers d'autres terres.

Il faut mentionner ici une relation sociale particulière qui concerne au premier chef les terres louées : l'*aparcería*. Il s'agit d'une sorte de contrat temporaire, qui porte le même nom que la catégorie du recensement, établie au niveau national<sup>210</sup>, mais qui ne recouvre pas du tout la même réalité. L'*aparcería*, au sens canarien, existe majoritairement dans les secteurs horticoles dont la tomate. Il s'agit d'un contrat temporaire<sup>211</sup>, établi pour une campagne, qui met en présence une entreprise, qui généralement n'est pas la propriétaire des terres et un travailleur, l'*aparcerero*<sup>212</sup>. L'entreprise met les moyens de production à disposition, et l'*aparcerero* se charge entièrement des cultures. On peut dire qu'il s'agit d'un métayer en précaire, puisqu'il n'a aucune garantie de renouveler le contrat l'année suivante.

Jusqu'en 1946, ce contrat était régi par la loi du fermage, ou plus exactement de "location des terres"<sup>213</sup>. Les parties apportaient les moyens de production et le produit obtenu était divisé en deux. A partir de 1946, le contrat est régi par la loi des "cultures à la part", et relève de conventions collectives depuis 1976 environ. L'entreprise cède en fait la parcelle et les outils de travail, alors que le cultivateur apporte sa force de travail. La convention collective actuelle<sup>214</sup> date de 1990, seuls les prix au kilo ont été réactualisés depuis. Elle définit le temps minimum de la campagne à 26 semaines. L'*aparcerero* peut faire travailler sur sa parcelle les membres de sa famille, voisins ou amis, sans limite de temps ou de nombre<sup>215</sup>. L'entreprise doit remettre les *terres labourées*, désinfectées avec les sillons creusés. Elle doit aussi fournir à l'*aparcerero* l'eau, les plants, un semoir mécanique, les engrais, les tuteurs qui permettront la culture. En contrepartie, l'*aparcerero* a pour obligation d'exécuter les tâches nécessaires à la plantation, l'irrigation, l'entretien du sol et du plant. Pendant la récolte, c'est lui qui présélectionne les fruits

---

<sup>210</sup> Dans le recensement, l'*aparcería* est un mode de faire-valoir qui est basé sur un contrat à la part, que l'on appelle aux Canaries la *medianería*. Nous décrivons plus loin ce faire-valoir, qui s'assimile au métayage.

<sup>211</sup> Un contrat d'*aparcerero* se trouve en annexe n° 17.

<sup>212</sup> E. Villalba Moreno a consacré une partie de sa thèse à l'*aparcerero* dans les plantations de tomates. Il en a tiré une publication en 1978.

<sup>213</sup> Pour une vision historique mais synthétique de ce faire-valoir, cf. *Gran Enciclopedia de Canarias*, Tome I, et plus en détail, J. Jiménez García, 1997.

<sup>214</sup> Appelée "*Convenio colectivo entre las empresas y los trabajadores dedicados al cultivo de tomates por el sistema de incentivos a la producción y por el artículo 34 en la provincia de Las Palmas*".

<sup>215</sup> Contrairement au contrat résultant de la "*Norma de Obligado Cumplimiento de Abril de 1976*" qui fixait à 2 personnes le nombre de journaliers par ha.



et les dispose dans des caisses fournies par l'entreprise. Les fruits non aptes à l'exportation reviennent à l'*aparcerero*, il doit les retirer de l'enceinte de l'exploitation dans les 24 heures qui suivent la récolte et décide de leur sort. L'entreprise doit loger les travailleurs pendant la campagne, dans une petite maison appelée *cuartería*. Un intéressement à l'ancienneté est calculé selon le nombre d'années travaillées sans interruption pour la même entreprise, quelles que soient les zones de culture<sup>216</sup>. La rémunération s'élevait à 23 pts/kg de tomate en 1990. L'*aparcerero*, rémunéré à l'intéressement, fournit un effort important en faveur de la production.

L'*aparcería* était le mieux représentée à la Grande Canarie, sur les plaines Est et Sud, c'est-à-dire dans la zone tomatière. L'*aparcería* a diminué alors que les conditions étaient défavorables à la culture de la tomate, vers 1984-85. Les enquêtes de terrain tendent à montrer depuis lors la disparition de ce type de contrat. Il est progressivement remplacé par la rémunération d'ouvriers agricoles salariés. Avec la quasi disparition des *aparceros*, les migrations saisonnières que l'on enregistrait encore au milieu des années 80, entre les différentes zones d'une même île, n'ont plus lieu. A la Grande Canarie, les travailleurs et leurs familles qui s'installaient le temps d'une campagne dans les *cuarterías*, étaient le plus souvent issus des zones hautes de l'île<sup>217</sup>. La crise de l'emploi (hausse du chômage, précarité des emplois) qui a repris à la fin des années 1990, laisse présager la réapparition de l'*aparcería*, de manière marginale et sous une forme différente, utilisant les vulnérabilités des populations immigrées en provenance de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et de l'Afrique.

### Exemple n° 2 : Un *aparcerero* du secteur tomatier à la Grande Canarie

Acaimo est l'un des *aparceros* d'une exploitation d'une trentaine d'ha, située à la Aldea Blanca, commune de Sta Lucia, à 150 m d'altitude. Il cultive une parcelle d'un demi hectare de tomates, sous serre et sur terre. Le rendement s'élève à 60 000Kg/fda, il est donc inférieur à celui d'autres zones de l'île. Père de 3 enfants en bas âge, sa femme l'aide à la préparation de la parcelle et à la récolte. Elle travaille en plus comme femme de ménage. L'objectif de Santiago est d'accumuler suffisamment de capital pendant 6 récoltes afin de pouvoir louer des terres et cultiver ainsi à son compte en étant intégré à une coopérative. Enquête réalisée en 1994

Le métayage du recensement (*aparcería*) correspond à un contrat « à la part ». Le titulaire de l'exploitation et le métayer se partagent, selon des règles préétablies, les bénéfices et les pertes. Cette catégorie concerne une faible superficie, 2 500 ha au total, soit 2 % de la S.A.U. régionale.

<sup>216</sup> C'est une façon de lier l'*aparcerero* à l'entreprise, n'importe où dans la province bien que le contrat soit annuel.

<sup>217</sup> « L'épicier » de la commune d'origine livrait les provisions aux *aparceros* durant toute la période de migration (enquête personnelle en 1994).

Le plus fréquent de ces contrats dans l'archipel est celui de la *medianería*, mais ce faire-valoir tombe en désuétude.

**Tableau n° 17 : Evolution du métayage\* par rapport à la SAU de 1982 à 1999**

|                 | 1982     |     | 1989                  |          |   | 1999                  |          |     |
|-----------------|----------|-----|-----------------------|----------|---|-----------------------|----------|-----|
|                 | Métayage |     | S . A . U .<br>totale | Métayage |   | S . A . U .<br>totale | Métayage |     |
|                 | Ha       | %   | Ha                    | Ha       | % | Ha                    | Ha       | %   |
| <b>Canaries</b> | 10 091   | 2,3 | 102 733               | 2 501    | 2 | 77 527                | 1 044    | 1,3 |
| Lanzarote       | 624      | 2,1 | 6 010                 | 68       | 1 | 9 042                 | 78       | 0,8 |
| Fuerteventura   | 4 646    | 6,2 | 25 715                | 789      | 3 | 6 517                 | 38       | 0,6 |
| Gran Canaria    | 295      | 0,3 | 25 000                | 106      | 0 | 21 246                | 145      | 0,7 |
| Tenerife        | 2 706    | 1,9 | 24 262                | 1 034    | 4 | 20 147                | 225      | 1,1 |
| La Gomera       | 1 301    | 5,3 | 2 914                 | 256      | 9 | 5 125                 | 392      | 7,6 |
| La Palma        | 420      | 0,9 | 11 069                | 246      | 2 | 8 311                 | 153      | 1,8 |
| El Hierro       | 99       | 0,5 | 7 763                 | 2        | 0 | 7 139                 | 13       | 0,2 |

Source: Censo Agrario de España, 1989. Correspond à la catégorie *aparcería* du recensement.

Ce système fut instauré au XVIII<sup>ème</sup> siècle, alors que la vigne, culture d'altitude moyenne, n'avait plus de débouchés. Pour le propriétaire, le principe était de reporter les frais et les risques sur le *medianero*, car le propriétaire percevait dans tous les cas la moitié de la récolte. Aujourd'hui, les exploitations en *medianería* sont généralement de taille moyenne ou grande, voire très grande.

Le propriétaire apporte le capital foncier, les outils et l'eau, l'agriculteur son savoir-faire et sa force de travail. Puis, les deux parties se répartissent les frais de productions, les bénéfices (ou pertes) en deux parts égales. Pour cette raison le terme est composé du substantif "*media*", qui signifie moitié<sup>218</sup>. Tous les membres de la famille participent de manière non négligeable à l'exploitation, le plus souvent à temps partiel (week-ends, soirée...). Parfois, le métayer possède aussi en propre une micro-exploitation, dont il s'occupe, à temps partiel également. Les frais de mise en culture sont partagés, mais il n'est pas nécessaire d'insister plus sur le partage des « tâches » ou responsabilités dans la mesure où dans la réalité, les accords varient beaucoup d'une zone des Canaries à l'autre et selon les cultures.

Le droit d'exploiter en *medianería* est transmissible de génération en génération, ce qui est anachronique dans la société moderne. Il n'est donc pas étonnant que sur quatre *medianeros* enquêtés, deux étaient en litige avec leur propriétaire. Il semble que ce conflit soit fréquent aux Canaries. Nous n'avons pas réalisé de recherches sur la jurisprudence existante. Mais on devine le problème posé par l'existence d'un droit oral et transmissible dans une société rurale en pleine

<sup>218</sup> De la même manière qu'est construit le terme "*medianías*", la zone géographique, sans avoir de lien entre les deux termes. Pour l'étranger, un lien *secret* se tisse, étant donné les ressemblances phonétiques et morphologiques et le fait que le *medianero* soit une image fréquente des *medianías*.

mutation. Dans les deux cas cités ci-dessus, le litige dure depuis plusieurs années et l'on peut espérer que son règlement donnera lieu à une jurisprudence ingénieuse qui saura adapter et concilier les intérêts des deux parties.

Le plus souvent, le métayage est un indice révélateur soit de l'éloignement géographique du propriétaire voire de son absentéisme, soit de la mauvaise qualité des terres et des difficultés de mise en valeur qui en découlent. C'est pourquoi on le retrouve surtout à la Gomera et à Fuerteventura, dont les propriétaires ont migré vers les îles capitales de province. Ce régime se trouve globalement en diminution, même si, à la Gomera et à La Palma<sup>219</sup>, il semblerait que l'on enregistre un regain de ce faire-valoir, à la fin des années 1990. Cette évolution serait propre au secteur bananier et serait due à la généralisation des migrations des propriétaires vers les centres urbains (Sta Cruz de Tenerife, Las Palmas, Los Llanos) ou aux distances trop grandes entre l'exploitation et le lieu de vie du propriétaire.

Les *aparceros* et les *medianeros* perçoivent des revenus irréguliers en raison de la nature de leur contrat, même si la convention des *aparceros* fixe un minimum à toucher pour le travailleur. Le *medianero* ne reçoit de l'argent qu'au fur et à mesure de ses ventes. L'*aparcero* touche un fixe très faible le temps de la campagne, et l'argent équivalent au volume de produit remis à l'entreprise au fur et à mesure des récoltes.

**Le recul de la *medianería* et de l'*aparcería* (au sens canarien) est avant tout un indicateur des nouvelles dynamiques de l'économie canarienne au sein de laquelle les difficultés rencontrées ne justifient plus l'acceptation de contrats aussi désavantageux pour le travailleur.**

Les autres formes de relations entre la terre et celui qui l'exploite comprennent toutes les **terres cédées à titre gratuit, en précaire, en litige, en fidéicomis ou en régime communal**. Pour Fuerteventura, la relative importance de la catégorie « autres » du recensement pourrait être due aux nombreuses terres de mauvaise qualité que les propriétaires choisissent de céder à titre gratuit ou en précaire à des éleveurs. Rappelons que cette île comprend de grandes surfaces dont le seul usage possible est la pâture. Mais cette hypothèse ne pourrait être confirmée que par une étude plus précise, que nous ne réaliserons pas ici.

Enfin, même si le recensement n'y fait pas expressément allusion, **de nombreuses exploitations combinent plusieurs faire-valoir en leur sein**. Posséder une terre que l'on travaille, louer une autre

---

<sup>219</sup> D'après entretien avec le chef de section des structures agricoles au sein de la Consejería de Agricultura.

un peu plus loin et être le *medianero* d'un autre terrain est une situation qui est fréquemment apparue lors de nos enquêtes. Comme cet agriculteur de La Palma qui cultive 1 ha de bananes en *medianería* dont une parcelle héritée de son père à Puntallana et une parcelle louée sur la côte, en plus des pommes de terre et d'un potager pour l'alimentation familiale dans les *medianías* de Los Sauces sur une parcelle qui lui appartient.

On ne pourrait conclure cette brève description des relations sociales sans mentionner **la faible organisation du secteur agricole**. Les coopératives de production sont inexistantes, et les autres entités collectives (associations, coopératives de second degré, organisation sectorielle...) n'ont qu'une faible force organisatrice et s'imposent difficilement pour les productions du marché intérieur. Les agriculteurs semblent plus organisés lorsque leur production est destinée à l'exportation. L'individualisme prime avant tout, les agriculteurs s'organisent à peine entre eux pour l'achat collectif de matériel agricole, pour faciliter leur accès à l'eau ou pour la vente de leurs produits. La méfiance est de mise. **L'organisation collective, quelle que soit sa forme et son but, rappelle l'organisation cacique et les rapports de force au détriment de l'agriculteur qui ont prédominé pendant des siècles.**

Il est vrai que dans un système agricole à fortes disparités, en superficie cultivée ou en moyens humains et techniques disponibles et en eau joint au degré de maîtrise de la commercialisation, les organisations collectives qui sont présentes dans les années 1980 renforcent nettement la position hégémonique d'un petit groupe de propriétaires terriens, comme c'est le cas des coopératives bananières que nous décrivons plus loin (cf. p. 214, 440 & 452). Cet état des choses s'inscrit en profondeur dans l'organisation globale mais aussi sectorielle de l'agriculture. Au moment de l'entrée des Canaries dans la CE, l'effectivité et l'efficacité des structures organisationnelles est très inégale selon les sous-secteurs agricoles (cf. infra et III.2.B, IV.3.B,C et D).

## CHAPITRE 2 : SOCIÉTÉ AGRICOLE ET ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF

L'étude de la société agricole canarienne a pour objet d'identifier ses caractéristiques, notamment en termes d'emplois, de répartition du travail, du profil de la main-d'œuvre. Nous insisterons en particulier sur le rôle des femmes, afin d'éclaircir la place qu'elles occupent réellement dans cette société. Nous apporterons aussi un maximum d'éléments concernant le niveau de formation de la population agricole, dans la mesure où il peut constituer un élément important quant à la capacité à accéder aux aides européennes. L'exposé sur l'encadrement du secteur agricole, dont son organisation administrative, permettra de voir dans quel contexte administratif, mais aussi scientifique et informatif, a évolué cette société agricole depuis son entrée dans la CE.

### **A. UNE POPULATION AGRICOLE RÉDUITE ET VIEILLISSANTE**

En 1981, l'activité professionnelle agricole concernait un peu moins de 80 000 personnes, selon les termes de la *Encuesta de la Población activa*<sup>220</sup>. Dès 1970, ils occupent moins d'1/4 de la population active. En 1981, la moyenne régionale de 15,1% était déjà plus faible que la moyenne espagnole de 1986 (16,1%<sup>221</sup>). 20 ans plus tard, presque la moitié des emplois agricoles ont disparu<sup>222</sup>. Durant les 30 dernières années, les Canaries se sont distinguées par la régression précoce des emplois agricoles par rapport au reste de l'Espagne.

La population « agricole » est ici entendue comme l'ensemble des personnes de plus de 16 ans, en activité ou au chômage, ayant un emploi rémunéré ou travaillant à leur compte ainsi que les aides familiales non rémunérées du secteur primaire biologique, les agriculteurs, les pêcheurs et les travailleurs du secteur forestier. Les travailleurs du secteur forestier et de la pêche sont peu nombreux dans l'ensemble de cette population, excepté dans l'île Lanzarote où les pêcheurs représentent environ la moitié. Pour l'ensemble de l'archipel, on peut donc les considérer comme ne pesant pas fondamentalement dans la population agricole. **Seules les personnes pour lesquelles c'est l'activité principale déclarée sont recensées.** Cette définition, par ses critères, masque toutes les personnes pour qui l'agriculture ne constitue pas l'activité principale. Le travail à temps partiel ne peut donc être circonscrit par ces variables. Ces chiffres de la population agricole

---

<sup>220</sup> INE.

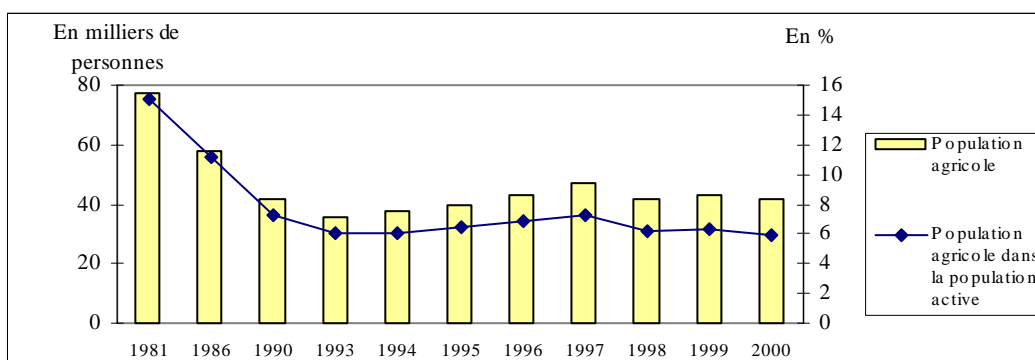
<sup>221</sup> Eurostat in MAPA, 1998, p 29.

<sup>222</sup> Ces phénomènes touchent tous les pays de l'UE, surtout les pays méditerranéens. Entre 1987 et 1997, l'Espagne a perdu plus d'un tiers de ses emplois agricoles.

semblent être élaborés à partir du nombre de cotisants agricoles à la Sécurité sociale<sup>223</sup>, ils ne peuvent rendre compte du nombre élevé de travailleurs au noir, parmi lesquels il faudrait probablement compter les femmes<sup>224</sup>. Or l'absence de contrats reste très fréquente.

La figure suivante montre clairement que la main-d'œuvre a fui dans la première des deux décennies. Depuis 1994, les effectifs se stabilisent, entre 41 300 à 43 000 travailleurs<sup>225</sup>. En termes de population agricole dans la population active, les Canaries se situent entre la moyenne nationale de 9% et la moyenne européenne de 5%<sup>226</sup> en 1997. Les chômeurs représentent une part non négligeable des actifs agricoles, à l'image de l'ensemble du monde du travail des Canaries où le taux de chômage était extrêmement élevé jusqu'en 1996 (22% de la population active). Mais cette part est toujours plus faible que dans les autres secteurs d'activité<sup>227</sup>.

**Figure n° 17 : La population active agricole dans la population régionale de 1981 à 2000**



Elaboration personnelle. Source : pour 1981, CEDOC 1980-1985, p 635. Pour 1986 et 1990, INE in V. Calcedo Ordoñez, 1996, p 127. De 1993 à 1994, INE in D. Verano Tacoronte, 1998, p 456. De 1995 à 1999, *Encuesta de la población activa*, INE, in ISTAC, 2001. Pour 2000, calculé à partir des données du Cabildo de Tenerife, 2001, p 10.

<sup>223</sup> Le nombre de travailleurs semble être obtenu à partir du nombre de personnes cotisant aux divers régimes de sécurité sociale, c'est du moins ce que laissent penser le croisement des deux variables (cf. Annexe n° 5). Le rapprochement de l'évolution des cotisations sociales du secteur agricole faites en nom propre et en tant que salarié sur la même période, à laquelle il faudrait ajouter une part non estimée de personnes cotisant au régime des travailleurs indépendants qui leur assure plus de droits, confirme notre hypothèse.

<sup>224</sup> Il n'existe pas de statut de « conjointe » d'agriculteur en Espagne jusqu'en 2003, Decreto del Régimen Especial Agrario 2123/1971.

<sup>225</sup> Il nous est difficile d'établir un lien réel entre cette hausse de la population et ces mesures, bien que ce soit à partir de cette date que sont mises en place deux grandes lignes de subventions, l'aide compensatoire de l'Organisation commune du marché de la Banane et le Poseican.

<sup>226</sup> P.A Barthélemy, 1999, p 29.

<sup>227</sup> La population occupée s'obtient en soustrayant les chômeurs à la population active.

**Carte n° 13 : Répartition insulaire de la population active par secteur d'activités en 1981**

L'enquête de la population active de 1981 permet de connaître la distribution spatiale des emplois agricoles au niveau insulaire. C'est à la Grande Canarie qu'ils sont les plus nombreux (cf. carte précédente), mais ils occupent la part la plus importante de la population active à La Palma (41%), à la Gomera et à El Hierro (46%). Le tourisme était encore alors en effet marginal dans ces îles<sup>228</sup>. Au sein de l'archipel, la population agricole était donc sensiblement plus élevée dans la province de Santa Cruz, dont l'activité agricole n'est entrée en concurrence avec le tourisme qu'une dizaine d'années après la province de Las Palmas, au début des années 1970 (cf. p.68).

15 ans plus tard, la répartition municipale de la population agricole occupée montre combien, en termes d'emplois, la place de l'agriculture est variable selon les communes (cf. Carte n° 15, p. 156). Les emplois agricoles représentent plus de 27% des emplois municipaux à Guía de Isora, Arico et Buenavista à Tenerife, Agulo et Vallehermoso à la Gomera et à El Hierro respectivement, 50% à la Aldea à la Grande Canarie et 51% à Puntagorda à La Palma. Dans les capitales provinciales, à Tías et à San Bartolomé (Lanzarote), à peine 2% de la population active travaille dans le secteur agricole.

**Tableau n° 18 : Evolution de la population agricole dans l'ensemble de la population active par province entre 1981 et 1996**

|                               | 1975  | 1981  | 1993  | 1996 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|------|
| <b>Canaries</b>               | 21,6% | 15,1% | 6,1%  | 7,2% |
| <b>Province de Las Palmas</b> | ?     | 11,7% | 5,4 % | 6 %  |
| <b>Province Sta Cruz</b>      | ?     | 18,2% | 6,7%  | 8,3% |

Elaboration personnelle. Source : Pour 1975, FIES in A. Aldanondo, 1994. Pour 1981, Encuesta de la población activa, INE. Pour 1986 et 1990, INE in V. Calcedo Ordoñez, 1996, p 127. De 1993 à 1996, INE in D. Verano Tacoronte, 1998, p 456.

Bien que ces chiffres sous-estiment sensiblement la part de la population agricole (cf. infra), les effectifs agricoles sont supérieurs à la place du secteur dans l'économie régionale (cf. Figure n° 7, p. 109.). Ce taux relativement élevé peut s'expliquer partiellement par le fait qu'il s'agit en bonne part d'une agriculture intensive, dont les types productions, ici méditerranéennes et tropicales, sont souvent très exigeantes en main-d'œuvre, mais aussi par la difficulté à mécaniser les tâches au sein de l'exploitation.

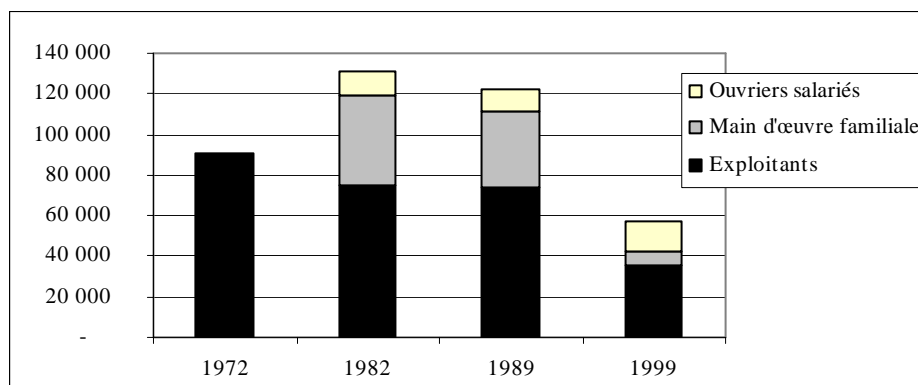
Le recensement agricole permet d'obtenir une autre idée de la population travaillant dans l'agriculture, grâce aux données concernant les chefs d'exploitation, la main-d'œuvre familiale et les ouvriers agricoles. **Il comptabilise les personnes qui se déclarent, lors des enquêtes, comme titulaire d'une exploitation agricole, les membres de la famille qui participent aux travaux de**

<sup>228</sup> Aucun hébergement hôtelier ou extra hôtelier n'y était recensé en 1982 selon J.R. Vera Galván, 1992.



**l'exploitation, les ouvriers salariés ou temporaires, les conjoints.** Le recensement agricole ne distingue pas les chefs d'exploitation en activité des titulaires d'une exploitation abandonnée.

**Figure n° 18 : Nombre de chefs d'exploitation, d'aides familiales et d'ouvriers entre 1972 et 1999**



Source: Censos agrarios de 1972 à 1999. Données manquantes pour 1972.

Le nombre d'exploitants et la main-d'œuvre familiale participant aux tâches de l'exploitation a sensiblement diminué entre 1989 et 1999, à l'image de la disparition d'un nombre considérable d'exploitations (cf. Figure n° 16, p. 127). Une grande part de cette population serait donc à ajouter à la population agricole, car, pour la plupart, il s'agit de personnes qui ne consacrent qu'un temps limité à l'activité agricole. En revanche, le salariat agricole a augmenté depuis 1989.

En tout, on peut estimer que la population agricole réelle concerne environ 15% de la population active au début des années 1990<sup>229</sup>.

### **Importance du salariat et du travail à temps partiel**

Le salariat représente une part significative de la main-d'œuvre agricole aux Canaries. Le nombre d'ouvriers salariés a été multiplié par une fois et demie, atteignant presque 15 000 personnes en 1999<sup>230</sup>, contre 10 314 en 1989<sup>231</sup>, parmi lesquelles les femmes ne représentaient que 13%. Bien

<sup>229</sup> Estimation réalisée par J.A. Sans, 1993.

<sup>230</sup> L'essor du salariat au détriment de l'*aparcería* et de la *medianería* (cf. supra) signifie une plus faible formation des travailleurs : si l'*aparcerero* et le *medianero* assumaient la pleine responsabilité des cultures, c'est parce qu'ils étaient riches de leurs connaissances et de leur expérience en la matière. Souvent leurs parents étaient eux-mêmes agriculteurs, pour ce qui concerne le *medianero*, la transmission automatique de l'exploitation à l'un de ses enfants entraînait aussi la transmission de son savoir-faire et de ses connaissances.

<sup>231</sup> Soit un peu moins qu'en 1982, selon A. Odouard qui en comptabilisait 11 860. Pour la part des salariés en 1981, voir CEDOC 1980-1985, p 635.

qu'ils soient moins nombreux que la main-d'œuvre familiale<sup>232</sup>, les salariés représentent une force de travail bien supérieure à celle-ci : 52% du travail agricole total en 1999 contre 42% en 1989<sup>233</sup>.

*L'encargado* est un salarié qui est responsable de la gestion d'une exploitation. Parfois, le propriétaire lui attribue aussi un logement, une maison, sur le lieu de l'exploitation. *L'encargado* peut aussi embaucher à son tour des salariés agricoles, ponctuels ou permanents, pour l'activité de l'exploitation, tandis qu'il se fait souvent aider des membres de sa famille. On les retrouve surtout dans le secteur de la banane et dans une moindre mesure de la tomate.

Les **salaires perçus** par les travailleurs du secteur agricole restent encore sensiblement inférieurs à ceux des autres secteurs. Le salaire mensuel minimum en l'an 2002 atteint 442,2 € (moins de la moitié du SMIC français). Les *encargados* et certains spécialistes perçoivent un salaire plus important, jusqu'à 1 200 € par mois. Le secteur agricole constitue le secteur le moins attrayant en termes de salaires, sans pour autant posséder les avantages d'autres types d'emplois : on y travaille souvent 6 jours sur 7, les contrats sont incertains et irréguliers, et n'offrent pour nombre d'entre eux pas de droit au chômage car la cotisation au régime de sécurité agricole ne donne droit à aucune indemnité pour perte d'emploi<sup>234</sup>. Encore aujourd'hui, les droits liés aux contrats sont très défavorables aux salariés agricoles, comme l'esquisse les deux tableaux suivants.

**Tableau n° 19 : Comparaison des droits des ouvriers selon le secteur d'activité en 2000**

|   | <b>Droits de l'ouvrier agricole</b>  | <b>Droits d'un ouvrier d'un autre secteur</b>   |
|---|--|---|
| <b>Régime de cotisation</b>                         | Cotise au régime de sécurité sociale agricole si moins de 3 employés fixes dans l'exploitation             | Cotise au régime général  |
| <b>Chômage</b>                                      | Cotise et reçoit le chômage sur la base de la cotisation de 75 000 pts net même si salaire plus important. | Cotise et reçoit le chômage sur la base de la cotisation proportionnelle au salaire                                     |
| <b>Répartition du coût de la cotisation sociale</b> | Entreprise paye 20 000 pts/ mois et l'employé paye 9 000 pts pour la couverture sociale                    | L'entreprise paye 30 000 pts / mois et l'employé paye peu.  |
| <b>Salaire minimum</b>                              | Salaire minimum : 75 000 pts – 9000 pts = 64 000 pts   | Salaire minimum 75 000 pts net, mais la plupart du temps, il est nettement supérieur, soit 142 885 pts brut en moyenne. |

Élaboration personnelle.

<sup>232</sup> Si l'agriculture canarienne s'est en partie développée grâce à la main-d'œuvre familiale, en 1999, les statistiques indiquent qu'ils sont moins de 7 000 personnes à participer aux tâches agricoles de l'exploitation familiale en sus des chefs d'exploitation. En 1989, ils étaient 40 000 environ, mais la part de travail qu'ils représentaient n'atteignait que 18% du travail agricole. Cette situation contraste avec celle des pays du Sud de l'Europe où la main-d'œuvre familiale représente toujours une large part de la force de travail. En Espagne, elle atteignait les ¾ de la main-d'œuvre en 1995. A cette même date, pour les Quinze, 4 emplois sur 5 sont familiaux.

<sup>233</sup> Qui comptabilise le travail familial, dont celui du titulaire, et le travail salarié. Recensements de 1989 et 1999.

<sup>234</sup> L'Andalousie est la seule région espagnole où les travailleurs temporaires (*fijos discontinuos*) embauchés pour une campagne reçoivent une indemnité chômage lors de leurs périodes non rémunérées.

Parmi les salariés, le travail à temps partiel est fréquent. Certains ne sont embauchés que durant quelques jours pour la réalisation de tâches spécifiques ou très spécialisées : coupe des régimes de bananes, autres récoltes, fumure... certains travailleurs sont embauchés sous le régime de « *fijo discontinuo* » (fixe discontinu), contrat dont la durée est fixée pour la campagne, qui a remplacé *l'aparcería*. Ce sont ces contrats que proposent aussi les unités d'emballage afin de s'ajuster au mieux à la saisonnalité de la production. Les femmes demeurent précaires dans le monde agricole puisqu'elles représentent 40% des journaliers agricoles. Les ouvriers et ouvrières agricoles ou des unités de conditionnement sont souvent également propriétaires ou *medianero* d'une exploitation. Ils augmentent dans la mesure du possible leur revenu en consacrant un temps même restreint, quelques heures par semaine, à la production d'aliments pour leurs propres besoins. En certains points des îles, à Tzacorte (La Palma) par exemple, il existe des arrangements tacites entre l'ouvrier et le chef d'exploitation qui fixent la journée de travail à 4 ou 5 heures, en en déclarant 8. Les difficultés à trouver de la main-d'œuvre agricole sont à l'origine de ces arrangements.

**Tableau n° 20 : Les différents types de contrat salarié du secteur agricole**

| Type de contrat                      | Droits  | Branche du secteur agricole  |
|--------------------------------------|---|--|
| <i>Fijo</i>                          | A droit au chômage, mais sur la base de 75 000 pts s'il est au régime agricole, quel que soit le salaire réel.              | Surtout dans la banane car nécessite de la main-d'œuvre toute l'année  |
| <i>Fijo discontinuo</i>              | Est embauché pour une période donnée, mais l'entreprise doit faire appel, en priorité, à lui lors de la prochaine embauche. | Surtout dans le secteur tomatier où la campagne dure de 8 à 9 mois.<br>C'est le principal type de contrat dans les unités d'emballage. |
| Contrat temporaire ( <i>jornal</i> ) | N'a pas le droit au chômage au terme du contrat.<br>Cotise par nombre de jours travaillés                                   | Tous sous-secteurs confondus.  |

Source : enquêtes.

**L'agriculture à temps partiel** est également le fait des chefs d'exploitation et des aides familiales. Elle concerne donc la plupart de la population travaillant, sous une forme ou une autre, dans le secteur agricole. Les quelques données existantes sur le travail à temps partiel (présentées dans le recensement agricole) ne sont pas suffisamment comparables pour que nous puissions les analyser dans une perspective diachronique<sup>235</sup>, ni pour que l'on puisse les comparer aux chiffres des autres États-membres. Malgré cela, donnons quelques points de repère.

<sup>235</sup> La continuité des critères retenus n'a pas été assurée d'un recensement sur l'autre.

Le dernier recensement indique que 33% des chefs d'exploitation canariens travaillent à temps partiel au sein de leur exploitation, ce qui s'inscrit dans la continuité du recensement antérieur. Il s'agit d'une donnée difficile à interpréter, puisqu'elle apparaît très faible eu égard à ce qui émerge des discours dominants et de ce qu'indique notre étude de terrain. D'autres données, apportées par les enquêtes intermédiaires, le contredisent : en 1993, 69,4 % des chefs d'exploitation et un peu moins de la moitié de la main-d'œuvre familiale consacraient moins d'un mi-temps au travail dans leur exploitation<sup>236</sup>. Les enquêtés y font très fréquemment allusion ce qui n'est pas étonnant compte tenu de l'exiguïté des exploitations.

La généralisation du temps partiel n'est pas propre à notre archipel : dans le reste de l'Espagne, 76% des exploitants ne travaillent pas à temps plein en 1997<sup>237</sup>. Au niveau européen (cf. tableau suivant), on retrouve une forte proportion d'actifs agricoles à temps partiel avec plus de la moitié des chefs d'exploitation et de la main-d'œuvre<sup>238</sup>, surtout en Italie, en Grèce et au Portugal.

**Tableau n° 21 : Le travail à temps partiel (et données comparatives) en 1997**

|                         | Part des exploitants agricoles dont l'activité dans l'exploitation n'est réalisée qu'à temps partiel | Part des exploitants agricoles dont l'activité dans l'exploitation est inférieure au mi-temps |
|-------------------------|--|---|
| <b>Europe - 15</b>      | 73%  | 58%   |
| <b>France</b>           | 49%  | 35%   |
| <b>Espagne</b>          | 76%  | 62%   |
| <b>Canaries en 1999</b> | 33%  | ?   |

Élaboration personnelle. Source : Eurostat, 1999. Censo Agrario 1999.

Le développement de l'agriculture à temps partiel aux Canaries est à la fois lié à la difficulté de vivre avec une seule activité et à l'attachement "affectif"<sup>239</sup> et/ou social des hommes à la terre. L'importance du temps partiel agricole prend tout son sens si on l'analyse dans le cadre plus vaste du marché de l'emploi régional, très instable (cf. p. 67). Pour les chefs d'exploitation et les membres de leur famille, le maintien de l'exploitation en production fait donc partie d'une stratégie familiale visant à limiter les effets négatifs du chômage de l'un ou plusieurs de ses membres. L'intérêt économique est secondaire, qu'il s'agisse de la rémunération du travail, de la participation de la production à l'alimentation familiale ou des quelques ventes ponctuelles. Ce n'est pas une économie qui peut se traduire en termes de PIB, ni même entièrement en termes de budget annuel familial.

<sup>236</sup> in A. Aldanondo, 1994, p 114. En 1972 comme en 1982, un chef d'exploitation sur trois déclare avoir comme activité principale l'agriculture, proportion qui s'inverserait au recensement suivant.

<sup>237</sup> Eurostat, 1999.

<sup>238</sup> Contre 11% pour les autres États membres en 1997, Eurostat 1999

<sup>239</sup> C. Huetz de Lempis (1995) évoque très clairement ce phénomène « d'attachement démesuré à la terre » dans les milieux insulaires, indépendamment de sa valeur.

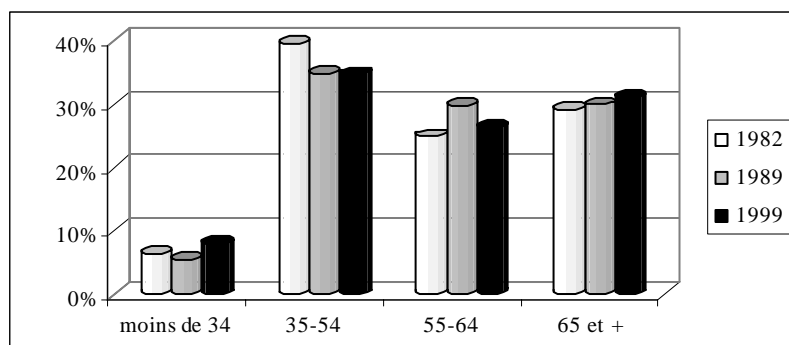
La population agricole se caractérise également par un âge avancé, 30% des exploitants sont retraités, ce qui contraste avec la jeunesse de la population canarienne des années 1990 (cf. p.72.).

### Une population vieillie sans successeurs directs

57% des chefs d'exploitation canariens dépassent les 55 ans en 1999, et 30% ont plus de 65 ans (cf. tableau suivant). Le reste de la population agricole est aussi âgé. L'âge élevé de la population agricole est également le fait de l'ensemble de l'agriculture européenne, **les Canaries présentent l'une des populations les plus âgées**, puisqu'elles se situent en 119<sup>ème</sup> position parmi les 126 régions d'Europe pour la part des exploitants de moins de 35 ans, et la 23<sup>ème</sup> pour ceux de plus de 55 ans<sup>240</sup>.

L'étude diachronique de l'âge des exploitants montre leur vieillissement progressif bien que la répartition proportionnelle par tranches d'âge soit relativement stable depuis 1972 (cf. Annexe n° 18). La diminution du nombre de personnes âgées de 35 à 54 ans n'est pas compensée par l'arrivée de jeunes agriculteurs ; on recense 4 835 jeunes agriculteurs en 1982, contre 3 979 en 1989 puis 2 844 en 1999<sup>241</sup>. L'absence presque totale de relève générationnelle constitue un vrai problème de l'agriculture canarienne, et questionne la poursuite de cette activité sous ses formes actuelles.

**Figure n° 19 : Age des chefs d'exploitation en 1982, 1989 et en 1999**



Source: Censo agrario 1982, 1989 et 1999. Élaboration personnelle.

Les chiffres du recensement ne rendent que partiellement compte de la réalité. Il est, en effet, fréquent qu'un chef d'exploitation âgé confie la gestion de son exploitation à l'un ou plusieurs de

<sup>240</sup> Eurostat, 1999 in MAPA, 2000. En Espagne, au Portugal, en Grèce et en Italie, ce phénomène est encore plus accusé que dans le reste de l'Europe. Ces pays enregistrent en 1995 des taux proches ou supérieurs à 60% de chefs d'exploitation de plus de 55 ans (moyenne européenne 56,8%, et 50% en 1989, selon la Commission des Communautés européennes, 1992).

<sup>241</sup> La comparaison de l'âge de la population entre les deux provinces montre une structure tout à fait identique.

ses enfants, mais afin d'éviter de régler les affaires de succession et les frais de transmission, la famille choisit de ne pas « légaliser » la nouvelle situation parfois même après la mort du propriétaire. Cette « coutume » tend à masquer une part des exploitations dont la relève effective est assurée par les héritiers.

Voyons maintenant le rôle joué par les femmes dans cette société agricole, au-delà des premières impressions qui poussent à croire, de manière erronée, à leur faible représentativité.

### **La place des femmes dans le monde agricole**

Les hommes sont plus présents que les femmes dans le monde agricole selon les statistiques<sup>242</sup> ; en 1986, la population féminine recensée représente moins d'un tiers de la population agricole occupée (28%), tout comme dans l'ensemble de la population active occupée (cf. p. 70).

Les femmes représentent pourtant une forte part des chefs d'exploitation propriétaires aux Canaries, situant cette région parmi les taux les plus élevés d'Espagne, derrière la Galice, avec 27% en 1999. Cette situation est stable depuis 1982, avec 27% presque 30% en 1989<sup>243</sup>. Leur importance s'explique par trois raisons principales : la qualité de chef d'exploitation peut être acquise lorsque le mari atteint l'âge de la retraite, en situation de veuvage, ou afin de pouvoir **toucher des aides européennes qui imposent l'exercice de l'activité à titre professionnel et d'être titulaire de l'exploitation**. Dans les couples pluriactifs, où l'homme exerce déjà une autre activité professionnelle, l'exploitation est alors transmise à l'épouse sans que cela change pour autant ni le travail de la femme et ni son statut social réel. La femme continue le plus souvent de jouer un rôle secondaire, un ou plusieurs fils, exerçant le rôle réel de chef d'exploitation. Nous n'avons rencontré qu'une seule femme titulaire d'exploitation qui la dirigeait véritablement. Fille unique, elle avait hérité de l'exploitation à la mort de ses parents, en *medianería*. Âgée de plus de 50 ans, elle tenait à ce que sa fille unique reprenne l'exploitation, laquelle en 2000 ne comptait toujours pas la reprendre.

Au delà des données statistiques, il semble que la femme soit souvent la personne qui prend en charge le plus gros des travaux dans l'exploitation. Dans les micro ou petites exploitations, la commercialisation est habituellement le rôle de la femme. Dans les marchés de vente directe (*mercadillos*) (cf. p. 354), 9 stands sur 10 sont tenus par des femmes.

---

<sup>242</sup> Voir Annexe n° 6 à Annexe n° 9.

**La place de la femme dans la main-d'œuvre agricole** présente des caractéristiques très différentes de celles du reste de l'Espagne et tend à diminuer depuis 1982. Comparativement au reste de l'Espagne, c'est aux Canaries que les femmes représentent la part la plus importante des postes fixes salariés, soit 32,7% des travailleurs<sup>244</sup>. 41,4% des salariées agricoles occupent des postes temporaires, pour la campagne ou un laps de temps plus court<sup>245</sup>. Pour ce qui concerne le travail non salarié, tandis qu'en Espagne les femmes représentaient la part la plus importante des aides familiales jusqu'en 1982<sup>246</sup>, ce rapport est inversé aux Canaries où elles ne représentaient qu'une personne sur deux en 1982, une personne sur trois en 1989.

**La masculinisation de la main-d'œuvre agricole semble être la tendance forte** depuis 1986. Plusieurs facteurs favorisent cette évolution. L'avènement du tourisme a représenté pour les femmes la possibilité de travailler dans de meilleures conditions. Les rémunérations du secteur des services étaient, et sont encore plus avantageuses que celles de l'agriculture. La possibilité d'une certaine émancipation financière a joué un rôle capital dans la diminution de la représentation des femmes dans le monde rural. La part des femmes parmi les salariés permanents a fortement diminué, et ne représente plus que 15% des salariés de l'agriculture en 1989.

Une **répartition des tâches selon le genre** a pu être observée lors des enquêtes de terrain entre 1995 et 2002. Au champ, les femmes dominent nettement dans les exploitations de tomates d'exportation et de fleurs. Si elles réalisent le plus souvent un travail spécialisé, leur rémunération est souvent inférieure à celle des hommes. Les femmes ont disparu d'une majorité des exploitations bananières (cf. p. 220).

Quelles que soient les cultures, les traitements phytosanitaires sont toujours le fait des hommes. Dans les unités de transformation et d'emballage de bananes, de tomates et de fleurs coupées, la main-d'œuvre est féminine à 90%. Elles réalisent toute la manutention directe des fruits et légumes et fleurs, tri, lavage, sélection, emballage, contrôle. Les hommes y effectuent des tâches dites « de force », telles la coupe des régimes de banane, la manutention des caisses de produits, et... la surveillance du personnel ! Les hommes y sont aussi ceux qui assurent les liens avec l'extérieur, comme la distribution et la commercialisation. Les techniciens des coopératives sont habituellement des hommes, bien que les femmes ne soient pas complètement absentes dans ce type de poste. Dans les exploitations produisant pour le marché intérieur, l'attribution des tâches est moins claire. Une

---

<sup>243</sup> Pour 1982, in R. Majoral, 1988, p 21 et Censo agrario, 1989.

<sup>244</sup> Cette répartition de la main-d'œuvre salariée à durée indéterminée est sans doute due au fait que certaines branches de l'agriculture intensive, la tomate, les fleurs et plantes ornementales, préfèrent embaucher des femmes.

<sup>245</sup> Censo de Población, 1981, INE in L.A. Camarero & al., 1990, p 103.

<sup>246</sup> 80%, selon le Censo de Población, 1981, INE in L.A. Camarero & al., 1990, p 97.

recherche plus approfondie sur le rôle des femmes dans l'agriculture et son évolution aux Canaries depuis 1986 serait nécessaire tant la place des femmes dans le secteur agricole canarien semble se distinguer de celle des autres régions espagnoles. Le sujet est en effet peu traité. La littérature est mince<sup>247</sup>. Ce n'est pas l'objet de cette thèse, mais simplement l'une des nombreuses questions que soulève cette recherche.

Étant données les opportunités existantes dans les autres secteurs de la vie économique régionale, la majorité de ceux qui travaillent dans l'agriculture y travaillent à défaut de trouver mieux, rarement par choix. Combien d'agriculteurs n'ai-je pas rencontré qui rêvaient d'une place de chauffeur pour une collectivité territoriale (cf. Exemple n° 8, p. 276) ! Les employeurs, qui refusent d'offrir des salaires ou des conditions attractives se trouvent confrontés à un problème grandissant de manque de main-d'œuvre. Une partie y répond en faisant appel à de la **main-d'œuvre étrangère**. Il s'agit là d'un phénomène nouveau, que l'on peut à peu près dater du milieu des années 1990. L'Amérique latine (Vénézuéliens, Colombiens) et l'Europe de l'Est (Polonais<sup>248</sup> et Roumains) constituent, en plus du Maroc ou de l'Afrique noire, les origines principales de cette main-d'œuvre. Les Africains, principalement des hommes, se trouvent souvent en situation d'illégalité. Ils ne possèdent, la plupart du temps, qu'une maigre « culture » agricole<sup>249</sup>, du moins c'est ce dont se plaignent leurs employeurs.

Certains analystes font état d'un **renouveau de systèmes d'esclavagisme**, entre autres dans le Sud de Tenerife<sup>250</sup>. Nous avons pu observer à la Grande Canarie, dans la zone de la culture de tomate, que les *cuarterías* des anciens *aparceros* réapparaissent sous forme de baraquements préfabriqués situés au sein de l'exploitation<sup>251</sup>. Des discussions avec des agriculteurs de Tenerife semblent confirmer l'organisation de réseaux d'exploitation de main-d'œuvre étrangère.

**Les nouveaux entrepreneurs** représentent un nouvel élément du panorama de la société agricole. Parmi eux, on trouve des entreprises, de riches particuliers, des cadres supérieurs, des

---

<sup>247</sup> Nous avons utilisé ici la seule source qui traite le sujet d'un point de vue géographique, A. Bacallado Pérez & al., 1993. Son sujet est plus ample et couvre l'ensemble de l'activité féminine aux Canaries.

<sup>248</sup> Les galeries drainantes et certaines routes du Nord de La Palma ont été réalisées grâce à une main-d'œuvre polonaise dans les années 1980.

Selon *Campo Canario*, n° 41, p 12, la représentation régionale du syndicat agricole national ASAJA signe en février 2002 une convention avec une entreprise polonaise de travail temporaire pour faire venir des ouvriers agricoles polonais pour une durée de 6 mois maximum. Cette nouvelle disposition semble avoir été mise en place pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre du secteur des fleurs et plantes ornementales.

<sup>249</sup> Il s'agit d'une population en majorité jeune et issue de milieux urbains.

<sup>250</sup> V. Martín Martín, 2000.

<sup>251</sup> V. Martín Martín dans son ouvrage « *Agua y agricultura en el Sur de Tenerife* » 1991, chapitre p 161-182 décrit en détail les *cuarterías*, leur structure et leur organisation.



fonctionnaires ou de petits entrepreneurs. Ils sont propriétaires ou ont créé une entreprise agricole. Certains remettent en valeur des exploitations familiales, surtout dans le secteur de la vigne, comme la famille Ascanio<sup>252</sup> à Tenerife. D'autres achètent des terres, ils en ont les moyens.

Les nouveaux entrepreneurs les plus « dynamiques » sont ceux qui investissent grâce aux bénéficiaires issus du secteur de la construction : Felix Santiago à la Grande Canarie a créé la plus grande exploitation bananière de l'île en 10 ans, avec plus de 250 ha de bananes dans le Nord-Ouest. La famille Socas à Tacoronte (Tenerife) étend son jeune vignoble grâce à l'achat de terres. La famille Plasencia à Guímar (Tenerife) réutilise une grande carrière de son entreprise en construisant une immense plantation de bananes, dans l'espace excavé, de 50 ha sous serres d'un seul tenant.

Les cadres à revenus élevés n'achètent pas de nouvelles terres, mais reprennent fréquemment des terres familiales abandonnées. En revanche, ils ne lésinent jamais dans l'investissement pour la modernisation des structures, comme Roberto Torres de Castillo y Noda, qui investissent respectivement dans le vignoble et la vinification à El Sauzal (Tenerife).

L'arrivée de ces entrepreneurs se traduit, sur le terrain, par de lourds investissements pour le réaménagement des parcelles et la modernisation des structures. Pour les investisseurs du secteur de la construction, les coûts sont limités car ils disposent du matériel et de la main-d'œuvre nécessaires... L'agrandissement de la taille moyenne des parcelles et des exploitations est essentiellement le fait de ces entrepreneurs ; c'est en partie grâce à l'agrandissement des parcelles que certains investissements, même coûteux, deviennent rentables : les serres, les systèmes d'irrigation automatiques, la plantation et le tuteurage des vignes.

N'oublions pas que ces terres en exploitation représentent aussi **une immense réserve foncière**, souvent dans la frange littorale, dont la vente pourra rapporter des bénéfices considérables au moment de la reconversion des sols en sols urbanisables<sup>253</sup>. Il s'agit donc bien d'investissements à double finalité.

On ne pourrait conclure cette description de la société agricole sans faire mention du faible niveau de formation qui caractérise cette population. Il est important de souligner qu'aux Canaries, il existe de sérieux problèmes d'alphabétisation de la population auxquels s'ajoute la faible qualification de la main-d'œuvre<sup>254</sup>. Même si ces deux aspects ne sont pas spécifiques à la population agricole, ils permettent cependant de dépeindre l'environnement culturel général. Nous verrons ensuite la nature de la formation des chefs d'exploitation et des femmes en particulier.

---

<sup>252</sup> Il s'agit d'une grande famille historique de l'archipel. Est-ce une coïncidence si plusieurs membres ont occupé des postes importants au sein de la Consejería de Agricultura ?

<sup>253</sup> Cf. I. Dupuis et al., 2001.

## Une population peu formée

D'après l'INE, le taux d'analphabétisme strict s'est fortement réduit dans les dernières années : en 1991, il ne concernait plus que 4,3% de la population régionale, contre 12,7% en 1970<sup>255</sup>. Néanmoins, un peu moins d'un quart de la population n'a pas terminé les études primaires obligatoires<sup>256</sup>. Cette population vient souvent gonfler les rangs des illettrés, c'est-à-dire d'une population qui techniquement sait lire et écrire, mais dont les « compétences » de compréhension et d'écriture sont extrêmement limitées. Abordé globalement, le niveau de formation des femmes aux Canaries est identique ou plus important que celui des hommes, en 1981<sup>257</sup> comme en 1996. Au niveau de la formation supérieure, les femmes semblent même plus présentes, mais nous ne disposons pas de chiffres à ce sujet. Pourtant, l'analyse par tranches d'âge de l'analphabétisme et de la formation de base (cf. tableau suivant) montre clairement que les femmes de plus de 40 ans sont celles qui en souffrent le plus. Ces problèmes ne se réduisent pas aux femmes ni aux générations de la guerre ou de l'après-guerre civile, mais touchent aussi la population des enfants et des jeunes adultes. C'est aussi à partir de 40 ans que les femmes sont proportionnellement moins formées que les hommes, 16% d'entre elles n'ont pas terminé leurs études primaires contre 12% des hommes. L'absence de qualification constitue l'une des raisons pour lesquelles les femmes sont plus fortement touchées par le chômage (cf. p. 70).

**Tableau n° 22 : Taux de population analphabète et sans études primaires finalisées en 1991**

| Tranche d'âge     | Hommes      |             | Femmes      |             |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                   | Analphabète | Sans études | Analphabète | Sans études |
| <b>10-14</b>      | 0,3         | 32,8        | 0,2         | 30          |
| <b>15-19</b>      | 0,5         | 3,7         | 0,3         | 2,6         |
| <b>20-24</b>      | 0,6         | 5,6         | 0,5         | 4,3         |
| <b>25-29</b>      | 0,8         | 7,2         | 0,6         | 7,1         |
| <b>30-34</b>      | 1           | 10,7        | 0,9         | 12,0        |
| <b>35-39</b>      | 1,4         | 15,9        | 1,4         | 12,8        |
| <b>40-44</b>      | 1,6         | 21,6        | 2,6         | 24,9        |
| <b>45-49</b>      | 2,3         | 28,5        | 4,9         | 33,0        |
| <b>50-54</b>      | 4,4         | 37,8        | 8,7         | 40,2        |
| <b>55-59</b>      | 6,4         | 43,2        | 14,5        | 45,6        |
| <b>60-64</b>      | 8,3         | 45,7        | 12,6        | 72,3        |
| <b>65 et plus</b> | 14          | 49,3        | 22,9        | 47,8        |

Source: ISTAC, 1994, tome II, p 34. Élaboration personnelle.

<sup>254</sup> On rencontre des problèmes similaires concernant l'analphabétisme et le manque de formation dans les autres RUP, notamment à La Réunion.

<sup>255</sup> R.F. Díaz Hernández, 1992, p 276.

<sup>256</sup> En Espagne, la fin de la scolarité primaire se situe au niveau de EGB (fin de la 5<sup>ème</sup>), environ à l'âge de 14 ans. La scolarisation obligatoire a été repoussée à 16 ans depuis le début des années 1990. Elle correspond depuis à deux cycles, les études primaires, et les études secondaires qui s'achèvent à un équivalent de 3<sup>ème</sup> en France.

<sup>257</sup> A. Bacallado Perez. & al, 1993, p 116.

**Carte n° 14 : Répartition de la population sans études primaires en 1991**

**Carte n° 15 : Répartition municipale de la population agricole occupée en 1996**

On sait, d'une manière générale, que l'analphabétisme et le manque de formation de base touche plus souvent le monde rural que le monde urbain. Cette constatation semble aussi valoir pour les Canaries, tout au moins c'est ce que l'on peut déduire de la cartographie de la population sans études primaires (comprenant les analphabètes stricts) et d'autres observations de terrain. En effet, la localisation des personnes sans formation (cf. Carte n° 14) offre une certaine similitude avec la distribution de la population agricole (cf. Carte n° 15). Les îles mineures agricoles occidentales, les zones enclavées comme Betancuria à Fuerteventura, La Aldea à la Grande Canarie, Guía de Isora à Tenerife, ou mal reliées comme Vilaflor étaient bien plus touchées par ce phénomène en 1991.

Les résultats de mes enquêtes abondent dans le sens d'une aggravation de ce phénomène au sein de la population agricole, corroboré par l'opinion des techniciens des diverses administrations agricoles. Preuve de leurs difficultés, les techniciens des administrations les plus proches des agriculteurs, les Agences d'extension agraire (AEA) dont nous expliquons les fonctions plus loin (cf. p. 164), reçoivent fréquemment des hommes et des femmes de tout âge qui demandent à ce que leur soit expliqué le sens de courrier envoyé par les administrations agricoles. Ces courriers, qui se réduisent le plus souvent à informer de la sortie d'une aide, sont pourtant rédigés de manière à faciliter au mieux leur compréhension, ce que nous avons vérifié nous-même.

On ne sait pas grand-chose des outils intellectuels et pratiques dont disposent les agriculteurs pour gérer leur exploitation d'une part, mais aussi pour faire face aux nouveautés technologiques, variétales, aux maladies phytosanitaires et pour les changements de marché. Devant ce vide informatif, nous essaierons d'apporter des données qui permettent de situer la question, à défaut de l'analyser sérieusement.

#### **Faible formation de la population agricole**

On peut déduire, à partir des éléments apportés auparavant, que puisque la population agricole se caractérise par un âge avancé – 60% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans – , elle est potentiellement fortement touchée par ce phénomène. La formation en tant que telle des agriculteurs et de ceux qui participent à la vie de l'exploitation est un aspect peu connu aux Canaries, et encore moins analysé<sup>258</sup>.

Pour ce qui concerne **la formation professionnelle agricole**, les recensements n'en disent pas grand chose et se restreignent au niveau de formation des chefs d'exploitation. Le recensement de 1989

---

<sup>258</sup> W. Rodríguez Brito (1985, p.15) est l'un des rares à mentionner cette question. Il existe une petite étude réalisée par le syndicat agricole ASAJA (2001), mais elle est très mal menée.

indique que 99,2% d'entre eux (hommes et femmes) ont appris leur métier sur le tas et n'ont bénéficié d'aucune formation complémentaire. Ceux qui possèdent une formation sont extrêmement marginaux : 0,26% ont suivi une formation professionnelle et 0,3% ont suivi une formation universitaire. En 1999, le panorama est identique. Compte tenu de l'importance de ce capital formation pour l'agriculture qui détermine, dans une certaine mesure, la capacité à accéder aux aides des politiques européennes et à appliquer lesdites politiques, voyons, sommairement, les différents types de formation agricole existants aux Canaries.

Le tableau suivant énumère toutes les formations qui, à notre connaissance, existent dans l'archipel<sup>259</sup>. Il est important de considérer que la définition des enseignements de la formation initiale et de la formation continue se fait, contrairement à la situation française, sans aucune concertation avec le monde agricole professionnel, que ce soit au travers des organisations professionnelles ou des chambres d'agriculture par exemple.

---

<sup>259</sup> La répartition des compétences en matière de formation agricole, quelle que soit sa nature, diffère selon les Communautés Autonomes d'Espagne.

**Tableau n° 23 : Les types de formation agricole aux Canaries en 1999**

| TYPE DE FORMATION  | LIEU DE LA FORMATION  | COMMENTAIRES   |
|--|---|--|
| <b>Formation pratique</b><br>Selon le recensement qui reprend cette catégorie, cela correspondrait à «apprendre sur le tas».   | -   | <b>Concerne + de 99% des chefs d'exploitation.</b><br>Certaines spécialisations sont pourtant très recherchées comme le <i>deshijador</i> de bananes, la personne qui sélectionne le rhizome du bananier qui donnera le prochain régime.   |
| <b>Formation professionnelle agricole :</b><br>- un équivalent d'un BEP agricole<br><br>- un équivalent de bac technique agricole. C'est une formation de 3 ans qui aboutit au titre de « technicien spécialisé ». | Partout dans l'archipel organisée par la Consejería de l'éducation du Gouvernement autonome<br><br>3 écoles de formation agricole dans l'archipel : une à Tacoronte (Tenerife), une à Arucas (Grande Canarie), et la dernière à Los Llanos de Aridane (La Palma). <sup>260</sup><br>Il existe 3 spécialités : jardinerie, horticulture et fruticulture. | Ces formations sont très peu cotées.<br><br>Ils travaillent le plus souvent dans une exploitation familiale ou comme chef d'exploitation ou technicien d'une exploitation tiers. Les femmes sont peu représentées.<br>⇒ Les effectifs de ces écoles diminuent d'année en année.<br>⇒ Il existe un vrai problème d'adéquation entre le contenu des formations et les besoins régionaux. |
| <b>Technicien agricole :</b><br>études supérieures, 3 ans  | Faculté des Sciences agraires, La Laguna  | On les retrouve souvent comme techniciens de l'administration, dans les AEA et dans les coopératives.<br>⇒ La dimension socio-économique de l'agriculture n'est pratiquement pas abordée.  |
| <b>Ingénieur agronome :</b><br>études supérieures, 5 ans   | Faculté des Sciences agraires, La Laguna  | Ils intègrent parfois le centre de recherches agricoles canarien (ICIA), l'enseignement supérieur agricole et l'administration.<br>⇒ La dimension socio-économique de l'agriculture n'est pratiquement pas abordée.  |
| <b>Formation exigible pour les jeunes agriculteurs :</b><br>la réglementation européenne impose une formation minimum pour bénéficier des aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs.                     | Les cours sont dispensés en formation continue dans les Écoles de formation professionnelle agricole (3 écoles).  | Malgré leur caractère européen, chaque Communauté autonome a développé la réglementation telle qu'elle l'entendait.<br>⇒ Le nombre d'heures minimum pour cette formation est le plus faible aux Canaries, l'offre d'enseignement est réduite et peu adaptée aux horaires des agriculteurs.   |
| <b>Formation exigible par réglementation européenne :</b><br>Ex.: Carnet de manipulateurs de produits phytosanitaires, carnet de manipulateurs d'aliments, carnet pour les manipulateurs de fromage...             | Les AEA, certaines coopératives, certains syndicats agricoles sont homologués pour dispenser les cours et faire passer les examens. C'est l'administration de la Santé publique qui est chargée de dispenser les cours pour la manipulation des aliments.   | Malgré leur caractère européen, chaque Communauté autonome a développé la réglementation telle qu'elle l'entendait.<br>⇒ Le nombre d'heures varie selon la formation (20h environ).<br>⇒ Des problèmes se posent pour la validation des formations avec la population illettrée ou analphabète.  |
| <b>Formation en libre accès</b>  | Certaines AEA offrent gratuitement des sessions d'information et de formation.<br>Existe surtout à Tenerife, à La Palma et à la Grande Canarie. Certaines d'entre elles ont été financées par le programme européen Leader.   | Les expérimentations sur certains fruits et légumes, des informations au sujet des risques et des maladies phytosanitaires constituent l'essentiel de ces cours.<br><br>⇒ Les femmes constituent 20 à 25% seulement des effectifs.   |

Élaboration personnelle.

<sup>260</sup> L'extension de l'habitat, décrite dans la première partie, est telle que les deux écoles de formation agricole de Tenerife et de la Grande Canarie, situées lors de leur création en milieu rural, s'insèrent maintenant en périphérie de zones fortement urbanisées.

Ce tour d'horizon permet d'avoir une idée claire de l'offre en formation agricole aux Canaries. **Néanmoins, l'absence de sessions de formation et d'information au sujet des politiques européennes, de leur sens et de leurs objectifs**, est à souligner. Les seules formations complémentaires offertes sont restreintes aux directives communautaires à caractère obligatoire, dont les normes sont très strictes, comme celles de la manipulation de produits phytosanitaires ou d'aliments. Sur ce point, il se pose un sérieux problème quant à la validation des formations exigées dans le cadre des politiques européennes. En effet, comment attribuer un « carnet de manipulateur de produits phytosanitaires » à un illettré ? Certes le contenu de ce type de formation est éminemment pratique, mais quelle garantie offre un manipulateur de produits déclarés dangereux selon la législation, qui ne peut pas lire les instructions d'utilisation ? Il s'agit là d'un véritable problème de fond pour cette société canarienne qui semble vouloir refuser ou masquer cette réalité : même s'il existe des actions d'alphabétisation au sein de la région, peu de choses sont prévues pour cette population. D'une manière globale, le manque de considération pour l'information et la formation touche autant les agriculteurs que les techniciens des organismes publics, ces derniers se plaignant explicitement, lors des entretiens, de leurs lacunes et de leur manque de compréhension des politiques dont ils gèrent le plus gros des démarches administratives.

A la fois la formation des agriculteurs se révèle insuffisante et les formations proposées par les organismes publics semblent peu adaptées aux besoins réels des entreprises. Ces insuffisances touchent-elles de la même manière les femmes ?

Selon nos informations, il n'existe qu'une étude qui traite des femmes et de la formation aux Canaries : il s'agit d'un article de A. C. Perdomo Molina (1999) qui offre les premiers résultats d'une enquête auprès des femmes « technicien spécialisé », qui ont réalisé leurs études au sein de l'une des 3 écoles de formation professionnelle agricole existantes aux Canaries (cf. tableau précédent). Alors que ces écoles existent depuis 1968, il a fallu attendre 1981, selon l'auteur, pour qu'une femme en sorte diplômée. Sur la période 1986-1996, les femmes représentent au mieux 22% des effectifs de ces écoles, et sont aussi sous-représentées en tant que professeurs. Lorsqu'elles finissent leurs études, moins de la moitié d'entre elles exercent une profession en relation avec leur formation. Le cas échéant, on les retrouve majoritairement dans l'administration (les  $\frac{3}{4}$ ), ce qui montre bien toute la difficulté à travailler dans le secteur privé, dont les pratiques sont souvent plus sexistes. Parmi les diplômées, seules 10 % d'entre elles travaillent dans une exploitation agricole, le plus souvent familiale.



Un mémoire de maîtrise a été réalisé en 1985 sur la femme paysanne et sa marginalisation par C.L. Felipe Martinez. Cette étude est centrée sur un village du massif d'Anaga, à Tenerife, du nom de Benijo. L'auteur montre, entre autres choses, comment les femmes d'agriculteurs enquêtées ne considèrent pas leur travail au champs comme un travail en tant que tel, mais comme une aide sans valeur. 92,2% des femmes affirment ainsi consacrer leur temps libre aux tâches agricoles. Les générations de ce village, comprises alors entre 25 et plus de 40 ans, sont pour une grande part analphabètes : parmi les femmes enquêtées, 68,8% l'étaient contre 54,2% chez les hommes. Si 79,2% des femmes travaillaient aux champs en tant qu'aides familiales, elles n'ont jamais été inscrites au régime de sécurité sociale, et ne peuvent donc pas bénéficier de la retraite, ni d'une pension en cas d'invalidité... Si certains éléments de ce tableau ont évolué depuis, c'est sans doute chez les femmes beaucoup plus jeunes.

L'exclusion de la femme des décisions dans le monde agricole espagnol remonte à bien longtemps. Déjà dans les années 1960, la vague de « modernisation de la campagne » décidée dans le cadre de la politique agricole nationale avait exclu les femmes de la professionnalisation en élaborant des formations exclusivement destinées aux hommes. Héritage ou inertie des mœurs, les femmes ne représentent pas plus du cinquième et au mieux du quart des effectifs de la formation continue en 2000<sup>261</sup>. Élément plus anecdotique mais très révélateur de leur place dans le secteur, le syndicat agricole national ASAGA convoque, en 1996, les agriculteurs et leurs conjointes, invitées à constituer une association de femmes du monde rural, sans que celles-ci soient considérées comme agricultrices (cf. Annexe n° 21).

En résumé, le secteur agricole reste à ce jour un monde essentiellement masculin. La plupart des femmes qui y travaillent occupent des postes de basse qualification dans l'échelon de la reconnaissance professionnelle, bien qu'elles réalisent le plus souvent des tâches très spécialisées ou qu'elles réalisent la plupart des travaux au sein de l'exploitation. Lorsqu'elles sont diplômées, leur insertion dans le monde du travail se fait le plus souvent au sein des institutions publiques, ce qui limite très fortement leur influence dans le monde rural. Il est possible que leur place dans la société agricole se modifie rapidement, sous l'influence d'une première réglementation nationale qui reconnaît le statut de conjointe d'un agriculteur, leur donnant enfin le droit à l'inscription à la Sécurité sociale<sup>262</sup>.

---

<sup>261</sup> Entretien auprès du Service agriculture du Cabildo de Tenerife, 2002.

<sup>262</sup> Medidas aprobadas por el Gobierno en Consejo de Ministros el 25 de Abril (BOE n°100 du 26 avril 2003).

Ce panorama du niveau de formation des agriculteurs, des femmes et des hommes, nous amène à conclure sur les difficultés des administrations agricoles à informer les agriculteurs. Ceci conduit à une très grande inégalité dans les capacités à utiliser l'information, bien que l'information fournie par les Agences d'extension agraire soit constante et gratuite pour tous. Les moyens agricoles au niveau de formation bas ou illettrés font appel aux services d'un comptable-conseiller et se reposent totalement sur eux<sup>263</sup> pour régler la comptabilité de l'exploitation et les démarches administratives. Il s'agit d'entreprises privées non spécialisées dans le domaine agricole réparties dans tout le territoire régional. La qualité des informations obtenues dépend du degré de spécialisation en matière agricole et du professionnalisme de l'entreprise. Nous avons pu observer combien ces agriculteurs ignoraient l'existence d'aides auxquelles ils sont pourtant éligibles.

**L'accès aux aides offertes par les politiques européennes est fortement conditionné par cette dimension culturelle**, ainsi que par la qualité et l'efficacité de l'encadrement de l'agriculture. Bien entendu, aux Canaries, comme ailleurs en Europe, le niveau d'étude ou l'encadrement n'est pas le seul facteur d'accès aux aides. La complexité des systèmes d'aides, et le peu de temps dont dispose l'agriculteur pour des tâches administratives qui peuvent être très prenantes sont aussi à considérer. Ceci dit, la possibilité d'y accéder dépend aussi de la manière dont elles sont distribuées, de la publicité qui en est faite, des modalités et de l'exécution des paiements, du conseil extérieur aux agriculteurs...

## **B. UN ENCADREMENT DE L'AGRICULTURE PEU PERFORMANT**

Nous allons maintenant décrire succinctement les administrations canariennes qui gèrent les aides européennes, les organismes qui interviennent, de près ou de loin, dans le secteur agricole en donnant aussi des éclairages sur la recherche agronomique et l'information spécialisée ainsi que sur la nature des politiques agricoles européennes appliquées à l'archipel.

### **Instabilité des institutions et des pouvoirs en matière agricole**

L'un des reproches formulés de manière systématique par les agriculteurs envers l'administration agricole régionale concerne **l'instabilité politique**. La Consejería de Agricultura est celle qui est la

---

<sup>263</sup> En France, il existe un service spécifique, les Centres de formalités des Entreprises (CFE), pour ce genre de besoins. Elles offriraient des services comparables à celles des agences de gestion. Mais les coûts sont très supérieurs à ce que paye un agriculteur canarien pour les prestations d'une agence de gestion. Nous avons recueilli ces informations auprès d'un responsable de CFE de la Guyane, mars 2002.

plus soumise aux changements de direction. Depuis 1986, les *Consejeros* se sont succédés, certains d'entre eux ne conservant pas le pouvoir plus d'un an. C'est cette succession que rapporte le tableau suivant : huit *Consejeros* assument cette fonction en 1986 et 2000. Ces changements de direction sont aussi accompagnés du remplacement du Vice-*Consejero* ainsi que de tous les directeurs généraux, alors qu'il s'agit, pour ces derniers, de postes techniques et non politiques. Cette situation pose plusieurs problèmes : d'une part, ces *Consejeros* et les directeurs généraux n'ont pas le temps de se familiariser véritablement avec les fonctions qui sont les leurs. De plus, les engagements de certains ont été peu souvent respectés puisque leur successeur ne l'estimait pas nécessaire, les dirigeants se déresponsabilisant systématiquement des engagements antérieurs. Les promesses oubliées sont très fréquemment évoquées par les agriculteurs. En outre, la plupart des *Consejeros* étant issus des grandes familles agricoles de l'archipel, on les accuse fréquemment de favoritisme, ou de ne défendre que la partie du secteur agricole dont ils sont issus ou dans laquelle ils poursuivent leurs affaires, mélangeant intérêts personnels et administration régionale. Tous ces éléments jouent au détriment de **l'administration régionale agricole, et plus encore de sa gestion, qui est très mal perçue parmi les agriculteurs et les organisations agricoles.**

**Tableau n° 24 : Liste des *Consejeros* de Agricultura du Gouvernement régional de 1986 à 2000**

| Date de nomination | Nom                          | Durée de la fonction      | Ile d'origine |
|--------------------|------------------------------|---------------------------|---------------|
| 05/1985            | José Manuel Hernández Abreu  | 24 mois                   | Tenerife      |
| 08/1987            | Antonio Angel Castro Córdoba | 48 mois                   | La Palma      |
| 07/1991            | Antonio Angel Castro Córdoba | 48 mois                   | La Palma      |
| 07/1995            | Alonso Arroyo Hodgson        | 10 mois                   | Tenerife      |
| 05/1996            | Eduardo Jordán Martín        | 12 mois                   | G. Canarie    |
| 05/1997            | Rafael de León de Expósito   | 5 mois                    | Lanzarote     |
| 10/1997            | Gabriel Mato Adrover         | 50 mois                   | La Palma      |
| 02/2000            | Guillermo Guigou Suarez      | 10 mois                   | Tenerife      |
| 01/2001            | Pedro Rodríguez Zaragoza     | Toujours en place en 2003 | Tenerife      |

Élaboration personnelle

Cette instabilité constitue peut-être l'une des raisons pour **lesquelles il n'existe pas de véritable projet agricole au sein de cette communauté autonome, contrairement à d'autres régions d'Espagne, comme l'Estrémadure<sup>264</sup>, qui ont orienté, dans la mesure du possible, l'application des politiques européennes en fonction de projets clairement définis par les institutions régionales mêmes.**

Au moment de l'entrée dans la CE, la *Consejería* de Agricultura est aussi responsable du Service d'Extension Agricole. L'extension agricole se réfère, en Espagne, à toutes les fonctions de diffusion des techniques agricoles et des aides existantes, du conseil technique auprès des agriculteurs et de

<sup>264</sup> A. Velasco, 1999.

la formation continue. Ces actions sont menées gratuitement<sup>265</sup> par les **Agences d'extension agraire (AEA)**, qui constituent l'entité la plus proche des agriculteurs. Ces agences se situeraient, à titre de comparaison, entre la Chambre d'agriculture et les directions départementales de l'agriculture. Rappelons que les Agents des AEA ont représenté des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de nos recherches puisqu'ils possèdent l'expérience du terrain en même temps qu'ils sont chargés d'aider les agriculteurs à réaliser les démarches nécessaires pour les demandes d'aides. Les AEA sont beaucoup plus anciennes que la Région, leur création remonte aux années 1950<sup>266</sup>. Leur rôle a donc profondément évolué depuis leur mise en place. Aujourd'hui, le volet formation n'est plus aussi essentiel, dans la mesure où le niveau général de compétences est beaucoup plus élevé qu'auparavant, malgré le faible niveau de formation que nous commentions plus haut. Les techniciens consacrent aujourd'hui une part importante de leur temps à des tâches administratives comme aider les agriculteurs à remplir les formulaires de demande d'aides institutionnelles, insulaires, nationales ou européennes.

En 1988 et en 1989, certaines compétences en matière agricole sont transférées de la Communauté Autonome des Canaries vers les Cabildos<sup>267</sup>, dont les AEA, et ce changement n'est pas sans conséquence sur l'efficacité des fonds et des efforts humains, ainsi que sur l'application des politiques communautaires. Le premier effet immédiat concerne l'apparition d'inégalités importantes en termes de moyens techniques, humains et financiers selon les îles<sup>268</sup>. En 1999, au moment de notre travail de terrain, il existe 26 AEA au niveau régional : une à El Hierro et à Lanzarote, deux à Fuerteventura et à la Gomera, cinq à La Palma, six à la Grande Canarie et neuf à Tenerife. A chacune est attribué un secteur délimité, lorsque cela est possible, de manière à obtenir une zone relativement homogène en termes de productions agricoles, comme un bassin agricole (cf. Carte n° 16). Les agences sont composées au minimum de deux techniciens, en comptant le directeur d'agence, et d'une secrétaire. Les effectifs sont rarement plus importants. On dénombre 33 agents et 10 secrétaires à Tenerife alors que Lanzarote ne compte en tout et pour tout que deux agents. On retrouve le même déséquilibre au sein des services insulaires chargés de l'agriculture, 2 personnes à Lanzarote en comptant le Consejero insulaire, contre 10 à Tenerife.

---

<sup>265</sup> Ce n'est pas le cas pour toutes les AEA du territoire national.

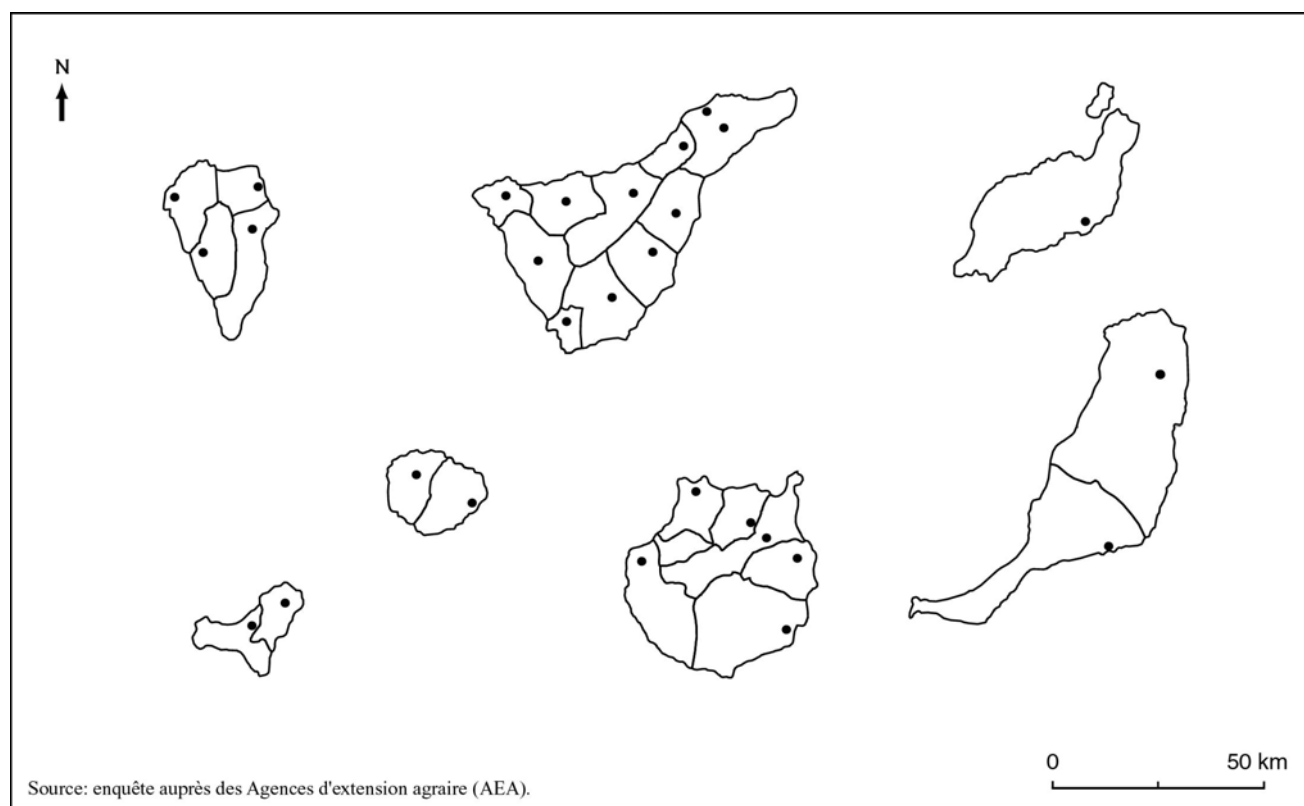
<sup>266</sup> Cette organisation, créée au niveau national, est directement issue des accords bilatéraux Etats-Unis-Espagne de 1953 en échange de l'installation des bases militaires aéronavales américaines. Son objet était d'améliorer le niveau technique et social des agriculteurs par le biais de cours pratiques et théoriques, de démonstrations... Les Américains se chargent de la formation d'ingénieurs. La première promotion de l'école de formation des responsables des AEA date de 1955.

<sup>267</sup> Notamment au travers des décrets d'application 59/1988 du 12 avril et 82/1989. En 1994, en 1991 et en 1999, d'autres compétences en la matière sont transférées aux Cabildos.

<sup>268</sup> A. Perdomo Molina fait une analyse critique des AEA aux Canaries et de leur histoire dans la communication « Extensión agraria en el marco del desarrollo rural », 1998.

Ces disparités s'expliquent en partie par l'importance jouée par l'agriculture au sein de l'économie de chaque île, mais aussi par les choix politiques de chaque administration insulaire.

**Carte n° 16 : Répartition régionale des Agences d'extension agraire et leur zone d'influence en 1999**



Irène Dupuis, 2002.

Sur le temps de notre étude, il s'est opéré un accroissement considérable du volume de travail administratif au détriment du travail technique et d'information. Ceci est dû en partie à l'apparition massive d'aides européennes à partir de 1992. Cette situation est mal vécue par l'ensemble des agents que nous avons pu enquêter, d'autant plus que les moyens techniques, humains et financiers affectés aux techniciens et gestionnaires sont le plus souvent très limités. En 2000, les agences ne sont pas toutes pourvues d'ordinateur, ni de véhicule. Parmi les AEA qui disposent d'un ordinateur, il n'est pas suffisamment puissant le plus souvent pour contenir des bases de données des agriculteurs de la zone, ni pour se connecter à Internet.

Conscientes des problèmes de diffusion de l'information technique et de l'existence des aides, mais aussi d'un dynamisme très limité de la part des agriculteurs, certaines coopératives ou organisations de producteurs prennent l'initiative, depuis le milieu des années 1990, de diffuser ces informations par leurs propres moyens. Elles embauchent à cette fin des conseillers, souvent des techniciens agronomes. Si l'organisation de producteurs ou la coopérative est grande, les techniciens sont fréquemment spécialisés dans un type de produit (la banane, par exemple).

L'information concernant les aides existantes est plus rare, mais tend à se généraliser au sein de ce type d'organismes. Cette tendance à intervenir dans la diffusion d'informations s'explique par leur intérêt à ce que leurs associés poursuivent l'activité agricole tout en modernisant leur exploitation.

A la fin des années 1990, les AEA ne sont donc plus les seules entités à réaliser les démarches administratives pour les agriculteurs, puisque les Organisations de producteurs, les coopératives, les Comités régulateurs des appellations d'origine ou encore certains syndicats agricoles orientent les agriculteurs pour les demandes d'aide qu'ils remettent ensuite aux organismes habilités. Ces démarches peuvent être directement réalisées auprès de la Consejería de Agricultura ou de la Vice-consejería, mais ces administrations sont situées dans les capitales des îles majeures et se trouvent donc relativement plus éloignées des zones rurales que ne le sont les autres organismes. En revanche, les **Chambres d'agriculture** n'y participent pas, du moins aux Canaries. Les deux chambres d'agriculture, qui seraient élues par province le cas échéant, ne fonctionnent pas et ne jouent, du moins jusqu'en 2000, aucun rôle dans les processus que nous étudions<sup>269</sup>.

### **Un fractionnement néfaste des efforts en matière agricole**

Le transfert des AEA aux Cabildos a abouti à un double problème. La Consejería est officiellement déchargée de la diffusion d'informations de tout ordre et ne poursuit des actions d'information que dans le domaine sanitaire. En cas d'épidémies ou de maladies des plantes, elle informe principalement par radio et par presse. Pourtant, le doute est jeté sur son intervention réelle en la matière puisque, à titre d'exemple, au moment où un insecte, la teigne du Guatemala (*Tecia Solanivora Povolny*), insecte déclaré en quarantaine mondiale, contaminait les productions de pommes de terre et les sols à Tenerife, les autres îles n'ont entamé de véritables actions d'information qu'un an et demi plus tard, c'est-à-dire après que le ravageur avait atteint leur territoire.

On assiste donc au fractionnement de l'information et de sa diffusion. L'information dépend des efforts de diffusion de chaque Cabildo, ce qui veut dire, sur le terrain, que là où les Cabildos disposent de moyens suffisants, la diffusion d'informations techniques et le conseil auprès des agriculteurs se fait dans de meilleures conditions. Mais les petits Cabildos eux ne peuvent assurer cette transmission de l'information. De plus, les outils de diffusion ne sont pas distribués dans plusieurs îles. **Tout ceci contribue à renforcer une approche insulariste des problématiques**

---

<sup>269</sup> Au niveau national, un nouvel essor semble avoir été donné à ces organisations à la fin des années 1990, des élections ont été organisées dans le reste de l'Espagne.

**canariennes par les techniciens et les politiques**, tout en perdant de vue les problématiques communes, ce qui aboutit à une circulation inter-insulaire de l'information très limitée. L'absence de collaboration entre les diverses entités, AEA entre elles, entre les Cabildos et la région, est flagrante. Les liens se sont alourdis. Tout document doit d'abord être transmis de la Consejería vers les Cabildos qui doivent ensuite le retransmettre aux AEA. Ceci implique une lenteur dans la transmission de l'information au détriment du bénéficiaire final. L'insertion d'un échelon intermédiaire entre l'administration régionale et les AEA entraîne aussi une perte d'information manifeste.

**Les affaires communautaires se trouvent totalement en prise avec ces questions.** La méconnaissance des politiques communautaires, de leur sens, de leur modalité d'application, de la part des techniciens des AEA mais aussi de ceux de l'administration régionale prédomine. Nous décrivons l'impact de cette méconnaissance sur l'application de la politique des zones agricoles les plus défavorisées (cf. p. 365.). On peut aussi donner, comme autre exemple, les résultats d'une enquête que nous avons réalisée en 2002, qui indiquent qu'aucun agent d'AEA enquêté ne sait de quoi traite le Code de bonnes pratiques agricoles<sup>270</sup>, alors que la transposition juridique de la directive européenne qui le définit a été réalisée plus de 2 ans auparavant.

**Les Cabildos, même les grands, n'ont pas les moyens nécessaires ni les compétences techniques pour la compréhension analytique des politiques européennes.** Un organisme avait bien été créé afin de compenser les effets négatifs du transfert des AEA vers les Cabildos, le *Consejo canario de extensión agraria*, mais concrètement, il ne s'est réuni que deux fois entre 1988 et 2002.

L'environnement de l'agriculture ne se limite pas à la sphère de l'administration publique. La recherche agronomique, ainsi que l'information spécialisée dirigée vers le secteur agricole font partie de cet environnement.

### **La recherche agronomique, peu tournée vers les préoccupations locales**

Les relations entre le niveau étatique des administrations nationales et les administrations régionales sont aussi fortement orientées par les transferts de compétences réalisés depuis 1986<sup>271</sup>. Le milieu de la recherche agronomique a vécu une évolution comparable à celle des administrations. C'est à partir de 1984 que commencent à être transférées à la région canarienne

---

<sup>270</sup> Consejería de Agricultura, *Código de Buenas prácticas agrarias de la Comunidad Autónoma Canaria*, Gobierno de Canarias, 2000, 44 p. Dérivé de l'application de la Directive Nitrates(91/676/CEE) du 12 décembre 1991.

<sup>271</sup> D. Barua & al. (1998) analyse l'évolution de la répartition des compétences entre administration centrale et régionale et ses effets sur la gestion des fonds européens.

les compétences en matière de recherche agraire<sup>272</sup>. Le processus aboutit à la création du Centro de Investigaciones técnicas agrarias (CITA) en 1986 qui regroupe plusieurs entités : le centre régional de recherches et développement agraire, la section régionale de l'Instituto nacional de investigaciones agrarias (INIA) et la section des techniques agraires du Centre régional d'extension agraire. Vers le milieu des années 1990, le CITA devient l'Institut canarien de recherches agronomiques (ICIA), mais ses fonctions ne changent pas, elles demeurent centrées sur la recherche agronomique appliquée.

D'après nos observations, la recherche agronomique est très mal perçue localement. Ceci est dû au manque de transparence dans les recherches réalisées et à une certaine déconnexion entre celles-ci et les problèmes locaux. Les agriculteurs reprochent aux chercheurs de ne pas s'investir dans des questions qui les concernent directement. Les techniciens regrettent que la majorité des publications scientifiques ne soient pas faites en espagnol, mais en anglais, et reprochent l'absence de vulgarisation de ces recherches.

Bien que cet élément soit plus rarement évoqué, il faut noter que les Canaries doivent importer pratiquement toutes les semences. Les grands fournisseurs sont les Israéliens, les Hollandais et les Britanniques. La recherche locale n'a pas été orientée de manière à gagner une maîtrise technologique en semences. Or, les semences certifiées représentent un prix important dans les intrants.

Les Cabildos réalisent, au gré de leurs moyens, des expérimentations dans des exploitations pilotes ou au sein même de leur ferme expérimentale (tous les Cabildos en possèdent une, mais leur état de fonctionnement varie beaucoup) et en diffusent, au niveau insulaire bien sûr, les résultats. Le Cabildo de Tenerife a beaucoup développé ce genre d'actions, tandis que les autres n'en réalisent que de manière exceptionnelle. Dans certaines îles, les fermes expérimentales ne sont plus en fonctionnement, comme à Lanzarote et à Fuerteventura tout au moins.

Il n'est pas rare que les agriculteurs fassent eux-mêmes leurs propres « essais ». Dans un bout de parcelle, on change les variétés, on ne distribue pas tel type d'engrais... Bref, les moyens exploitants et les grands ne comptent pas sur la recherche institutionnelle pour répondre à leurs questionnements pratiques et agronomiques. Il existe peut-être une exception à Tenerife où les agriculteurs participent fréquemment à des essais et à des visites de fermes.

---

<sup>272</sup> Decreto 150/1984, du 28 février, por el que se asignan a la Consejería de Agricultura y Pesca las funciones y servicios traspasados a la Comunidad Autónoma de Canarias en materia de investigación agraria, por Real Decreto 3415/1983, du 28 décembre. Cette étape est suivie du transfert de compétences en matière de *Centros Nacionales de selección y reproducción animal*.



## L'information agricole aux Canaries

L'information agricole, technique ou destinée au grand public, est également insuffisante. Il n'existe aucune revue technique spécialisée locale et aucune publication technique indépendante. Les rares recherches techniques sont diffusées par la Consejería, mais surtout par les Cabildos, sous forme de guides techniques, de feuillets d'information.... La revue *Canarias agraria y pesquera* créée en 1986 par la Consejería est diffusée par abonnement gratuit au niveau régional, à raison de deux à trois numéros par an, diffusés à 4 500 personnes en l'an 2000<sup>273</sup>. Il s'agissait au départ d'une revue au contenu assez varié, à la fois technique et économique, où l'on trouvait des informations sur le secteur agricole, statistiques, analyses de la conjoncture, évolutions des marchés, informations techniques et agronomiques, aides et subventions. Depuis le milieu des années 1990, les dirigeants de la Consejería l'utilisent comme un instrument de propagande ; les techniciens des administrations agricoles l'appellent le "Hola de la Consejería"<sup>274</sup>. La qualité de l'information a beaucoup diminué, la dimension technique a disparu. La Consejería accorde de moins en moins de fonds à l'information, tandis que les budgets sont consacrés à des publications « esthétisantes » sur l'agriculture<sup>275</sup>.

Il existe d'autres revues à contenu varié, mais la majorité d'entre elles n'ont pas duré, comme *Granja: revista de divulgación agropecuaria* (éditée par le Cabildo de Gran Canaria en association avec la Consejería), celle du syndicat agricole Asociación palmera de agricultores y ganaderos (ASPA), *El Campo palmero*, publie un feuillet mensuel d'une vingtaine de pages depuis 1996. La seule revue indépendante qui nous ait été donnée de lire est *La Guataca*, diffusée essentiellement à la Palma et à la Gomera.

La presse quotidienne régionale se fait fréquemment l'écho des questions agricoles. Néanmoins, une véritable rubrique agricole n'est pas courante ; on compte un supplément dans le quotidien régional *La Provincia* de 1986 à 1993. A la fin des années 1990, le service agricole du Cabildo de Tenerife publie quatre pages hebdomadaires dans la presse régionale, et surtout la presse insulaire, contenant des informations variées, techniques, agronomiques et économiques (évolution des prix, alerte aux maladies phytosanitaires, recommandation pour l'irrigation par produit, agenda de colloques, aides).

---

<sup>273</sup> Entretien avec le service des publications de la Consejería de Agricultura.

<sup>274</sup> *Hola* est une revue espagnole de grand tirage de type presse rose. Un équivalent en France pourrait être le Figaro Madame.

<sup>275</sup> Les publications de la Consejería des années 1990 sont souvent de mauvaise qualité scientifique.

**La radio** est aussi utilisée pour informer les agriculteurs, mais à l'image des publications, les moyens attribués dépendent de chaque Cabildo. Nous savons qu'au moins ceux des îles majeures utilisent la radio, bien que celui de Tenerife soit le seul à occuper plusieurs espaces de manière hebdomadaire et régulière.

**Les nouvelles technologies** sont encore très peu utilisées aux Canaries en 2000. Le Cabildo de Tenerife est le seul à diffuser des informations agronomiques et conjoncturelles par Internet. Parmi celles-ci, figurent des recommandations concernant l'irrigation ou les risques phytosanitaires, publiées chaque semaine, par voie de presse et Internet, qui prennent en compte les variations climatiques de la semaine antérieure, sur une quinzaine de zones. Le site actualise aussi de manière hebdomadaire les informations relatives aux aides et aux subventions disponibles tout comme le site Web du Gouvernement régional où figure le journal officiel (*Boletín oficial de Canarias*). Mais l'intérêt en reste limité dans la mesure où la part de la population en mesure de l'utiliser est très restreinte.

C'est dans ce contexte culturel relatif à l'organisation de l'agriculture et de la société canariennes qu'ont été appliquées les politiques communautaires depuis 1986. Les objectifs, le contenu et les budgets affectés à ces politiques seront étudiés plus loin, dans la troisième et la quatrième partie. Il faut néanmoins les exposer succinctement, afin de pouvoir contextualiser le traitement des productions spécifiques qui font l'objet de la partie suivante. Ces politiques européennes agricoles ont joué un rôle important dans ces dynamiques.

### **Principales politiques agricoles européennes appliquées aux Canaries**

Les mesures agricoles aux Canaries sont extrêmement nombreuses, car aux politiques européennes, il faut ajouter les mesures d'ordre national, régional et insulaire.

Parmi les politiques agricoles européennes, on peut distinguer **les politiques de marché** destinées à réguler, au niveau européen, une production, ou un groupe de produits. Les Organisations communes de marché (OCM) donnent les grandes lignes de l'organisation d'une production, sa répartition entre États-membres, des règles de production, d'organisation des filières, et de prix. Elles soutiennent la production au travers de paiements directs aux agriculteurs (primes). Le fonctionnement de chaque OCM diffère. Pour les Canaries, les deux OCM importantes budgétairement et réglementairement sont celle de la banane et celle des fruits et légumes frais.

**Les politiques agricoles structurelles** ont pour objet d'agir sur les structures agricoles. L'objectif est de faciliter la modernisation des exploitations et d'agir sur les structures de transformation et de commercialisation (coopératives, unités de conditionnement...). Certaines politiques structurelles ont des objectifs beaucoup plus ciblés, comme la politique des zones agricoles défavorisées (cf. p.365) qui vise à maintenir l'activité agricole dans des zones bien déterminées ; les mesures agri-environnementales<sup>276</sup> qui cherchent à promouvoir des pratiques agricoles compatibles avec le respect de l'environnement ou la prime à l'installation des jeunes agriculteurs qui vise à assurer le renouvellement des exploitations. Elles s'appliquent à l'ensemble du territoire européen, chaque fois que les critères requis sont remplis. Certains pans des politiques communes ne sont pas appliqués aux Canaries, la retraite anticipée, les quotas laitiers, la distillation obligatoire, les mesures de remembrement pour ne citer que celles que nous avons identifiées.

Les différences entre l'agriculture canarienne et celles du reste de l'Europe étaient telles que les critères requis pour l'ensemble du territoire européen excluaient *de facto* la majorité des agriculteurs canariens de ces politiques. C'est en partie la reconnaissance de ces inadéquations qui ont poussé à l'élaboration de **politiques particularistes**. C'est ainsi que le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité des Canaries (Poseican)<sup>277</sup> a été mis en place en 1991, sur le modèle du Poseidom<sup>278</sup>, établi pour les Départements français d'outre-mer.

Le Poseican concerne plusieurs secteurs de la vie économique de l'archipel, la fiscalité, les tarifs douaniers... Il réunit également des mesures visant à soutenir l'agriculture canarienne. Ces mesures, à l'exception des mesures homologues établies pour les DOM et les archipels portugais<sup>279</sup>, sont uniques dans l'architecture des politiques agricoles européennes. Le Poseican prévoit un certain nombre de dérogations aux politiques communes, afin de faciliter l'éligibilité des agriculteurs canariens aux aides européennes.

D'autres outils spécifiques sont mis en place pour les Canaries et les autres régions ultrapériphériques, comme l'OCM de la banane, ou encore la mesure Régis que nous détaillerons plus avant.

---

<sup>276</sup> Decreto Territorial 109/1995, du 26 avril (BOC n° 69, du 2 juin 1995, p 4973-4985), en application du Règlement CEE 2078/92 du Conseil du 30 juin (JO n° L 215 du 30 juillet 1992), qui détermine la politique communautaire en faveur des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de protection de l'environnement. Ces mesures ont surtout été importantes pour le secteur de la vigne, et plus particulièrement à Lanzarote. Cf. I. Dupuis, 2002(a).

<sup>277</sup> Règlement 1601/92 du Conseil du 15 juin 1992 relatif à des mesures spécifiques concernant certains produits agricoles en faveur des îles Canaries, JO L n°173 du 27/06/1992.

<sup>278</sup> Décision instituant le Poséidom 89/687/CEE, JO n° L 399 du 30 décembre 1989.

<sup>279</sup> Décision instituant le Poseima 91/315/CEE, JO n° L 171 du 29 juin 1991.

- En résumé, parmi les politiques agricoles européennes appliquées aux Canaries, on distingue donc, depuis 1992, les politiques communes adaptées dans une certaine mesure à l'agriculture canarienne ; les politiques spécifiques et enfin les politiques communes qui n'ont fait l'objet d'aucune adaptation.

Les productions que nous avons privilégiées dans nos recherches, la banane, la tomate, la pomme de terre, la vigne, les fruits tropicaux et les fleurs et plantes ornementales peuvent être concernées par plusieurs des politiques mentionnées. Au travers de leur étude, c'est donc une gamme très large de politiques européennes qui sont étudiées. Cette analyse par type de produit se justifie par le fait que les politiques européennes de soutien direct sont également définies par produit ou groupe de produits tout comme certaines politiques structurelles agricoles.

Le tableau suivant synthétise les politiques appliquées selon les grandes productions végétales canariennes, distinguant l'application théorique, c'est-à-dire l'éligibilité juridique, des bénéficiaires réels de ces politiques. Cette différence est souvent due à l'inadaptation des critères de sélection des ayants-droits. Cette question est l'une des questions de nos recherches.

**Tableau n° 25 : Résumé de l'application des politiques européennes en 1999 pour les sous-secteurs étudiés**

| Secteur/ politique      | Politiques communes adaptées    |                                     |                                  | Politiques spécifiques |                |                   |        | Politiques non adaptées      |                       |
|-------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------|----------------|-------------------|--------|------------------------------|-----------------------|
|                         | Modernisation des exploitations | Indemnité compensatoire de montagne | Programmes agri-environnementaux | OCM banane             | Régis agricole | Poseican agricole | Leader | Regroupements d'agriculteurs | OCM fruits et légumes |
| <b>Banane</b>           | *                               | *                                   |                                  | *                      |                |                   |        | *                            |                       |
| <b>Tomate</b>           | *                               | *                                   |                                  |                        |                |                   |        | *                            | *                     |
| <b>Fruits tropicaux</b> | *                               | *                                   |                                  |                        | *              | *                 |        | *                            |                       |
| <b>Fleurs coupées</b>   | ⊠                               | ⊠                                   |                                  |                        | *              | *                 |        | *                            |                       |
| <b>Vigne</b>            | ⊠                               | ⊠                                   | *                                |                        |                | *                 | *      | *                            |                       |
| <b>Pomme de terre</b>   | ⊠                               | ⊠                                   | *                                |                        |                | *                 |        | ?                            |                       |

\* : application théorique et réelle

⊠ : application théorique

Élaboration personnelle

La banane et la tomate sont les plus grands bénéficiaires des aides européennes aux Canaries. Il est intéressant d'étudier ces deux productions en parallèle, car la nature des politiques européennes qui leur ont été appliquées diffère substantiellement. La création d'une Organisation commune de marché (OCM) spécifique pour la banane, pour laquelle les négociations avaient débuté dès les années 1970, est un indice révélateur des enjeux européens et internationaux liés à cette production. En revanche, la tomate, malgré son importance locale, n'a fait l'objet d'aucune des mesures spéciales accordées aux Canaries.

Le secteur des fleurs et des plantes ornementales, comme celui des fruits tropicaux ont fait l'objet d'une attention spéciale de la part des instances communautaires. Le soutien à ces deux secteurs, en termes de modernisation des exploitations mais aussi de débouchés, relève de Régis et du Poseican (cf. IV.1.B).

La pomme de terre et la vigne ont bénéficié d'aides à la production assez dérisoires dans le cadre du Poseican. Cependant, la vigne est devenue un secteur fortement subventionné à partir de 1999.

## CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE

A partir de l'ensemble des éléments que nous venons de traiter, qui déterminent le contexte physique, social et administratif de l'agriculture, certaines conclusions sont à tirer :

La place finalement marginale de l'agriculture au sein de l'économie régionale nous a étonnée, eu égard aux discours et revendications locales qui mettent en avant le secteur agricole. C'est une image erronée qui est ainsi conférée à l'agriculture dans la vie économique au sens de valeur commerciale, tout en représentant aussi un indicateur social important. Les discours politiques la présentent comme un secteur primordial. Peut-être pourrait-on expliquer ce décalage en invoquant que, quasiment *dans chaque Canarien il existe un agriculteur*, la culture agraire est encore très présente dans l'esprit de tous les Canariens. Le rôle social et politique de l'agriculture nous est apparu essentiel comme base dans un contexte régional d'instabilité de l'emploi et des contrats. Il est renforcé par des considérations portant sur la dépendance alimentaire, car on produit aux Canaries à peine 20% de ce que l'on y mange. La famine fut une constante de l'histoire canarienne depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, parallèlement aux exportations massives de denrées alimentaires destinées aux marchés européens. La question de l'approvisionnement alimentaire s'est aussi posée aux Canaries pendant la seconde guerre mondiale, et dans une moindre mesure lors de la Guerre du Golfe en 1991. La plus grande partie de l'alimentation des 2 millions de personnes se fait grâce aux importations.

**Le recul des superficies cultivées** est le premier élément qui marque les paysages aux Canaries. Ce recul a été nettement moins important dans les îles où le secteur touristique est peu développé, comme à La Palma ou à El Hierro. A l'intérieur des îles, l'abandon s'observe plus dans les zones de moyenne altitude que sur les littoraux. Il est aussi plus marqué dans le versant Sud, qu'au Nord. Le déclin de l'agriculture en termes spatiaux et socio-économiques depuis 1986 s'inscrit dans la continuité des tendances précédant l'entrée de l'archipel dans la CE.

**Le secteur agricole est, dans son organisation, marqué par une grande inertie.** La répartition des terres héritée de l'époque coloniale marque encore les paysages agraires et les systèmes d'exploitation agricole par le petit nombre des exploitations moyennes, la multitude de micro-exploitations et l'existence de quelques très grands domaines. La dichotomie grands domaines/microfondium perdure, et définit partiellement les actuels types d'exploitation, ce à quoi

s'ajoutent les questions particulières que posent aujourd'hui les toutes petites tenures et les pluri-activités personnelles et familiales.

**Le renouvellement des exploitations** par de jeunes agriculteurs issus d'un autre milieu **se trouve fortement compromis** par le coût de démarrage de l'activité, dont l'achat de la terre. En revanche, une nouvelle frange de population s'est récemment introduite dans le secteur, ceux que nous avons appelés les nouveaux entrepreneurs. Leur apparition révèle une forte rentabilité de certaines cultures, celles qui possèdent à la fois des débouchés relativement assurés et bénéficient de systèmes de subvention qui favorisent nettement ceux qui disposent de capitaux, la banane et plus récemment, la vigne.

**L'éclatement physique des exploitations, en plus de leur exigüité, constitue un frein majeur à leur modernisation**, en renchérissant de façon exorbitante les aménagements et des installations techniques susceptibles d'améliorer la production ou la gestion de l'exploitation. La fonction sociale de l'agriculture comme alternative à la précarité de l'emploi n'est pas sans conséquences sur l'évolution du secteur agricole : elle renforce ces difficultés dans la rationalisation des exploitations agricoles et implique souvent une faible professionnalisation des exploitants et de la main-d'œuvre.

**Le faible niveau de formation** des agriculteurs leur donne potentiellement peu d'outils intellectuels pour s'adapter aux changements des marchés, et surtout pour s'informer et accéder aux aides communautaires. Les inégalités de chances sont considérables entre exploitants et zones géographiques, phénomène que renforce l'insularisation des pouvoirs en matière agricole.

Le transfert des AEA vers les Cabildos a eu un effet assez néfaste sur l'organisation et la diffusion de l'information, tout comme sur les autres efforts réalisés en faveur du monde agricole, que ce soit en termes techniques ou de connaissance des politiques agricoles. L'information circule mal entre les Cabildos et les AEA des différentes îles.

Les disparités en moyens humains et financiers attisent des jalousies et des conflits de pouvoirs entre les îles, ce qui freine plus encore les flux d'informations. Les effets de cet éclatement se font aussi sentir dans **l'absence d'une conscience régionale quant à l'agriculture et à ses nuances**, ce que l'on trouvait déjà dans la littérature scientifique, dont celle issue des géographes et des économistes. Le fait que les agents d'extension agraire et les hauts fonctionnaires des institutions insulaires soient exclus de toutes les décisions prises au niveau régional génère à un sentiment

d'impuissance commun à tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés. Il s'agit là d'un collectif particulièrement déprimé et démotivé.

**Pour ce qui concerne les politiques communautaires, la lourdeur des liens entre les différentes administrations implique lenteurs et incompréhensions, qui ralentissent l'application des politiques.** La disparition d'actions régionales d'information porte préjudice à l'agriculture régionale, mais aussi à la connaissance des politiques communautaires.

Cette approche régionale offre un panorama actualisé qui n'a pas été réalisé depuis longtemps aux Canaries. Il est maintenant nécessaire de changer de niveau d'analyse pour connaître la diversité des réalités insulaires de l'agriculture, diversité tout aussi marquée dans les caractéristiques et l'organisation des quelques productions que nous allons maintenant étudier.



**PARTIE III :**  
**EVOLUTIONS DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES**

CHAPITRE 1 : LES CANARIES, PREMIÈRE PRODUCTION EUROPÉENNE  
DE BANANES

CHAPITRE 2 : LA TOMATE CANARIENNE, UN SECTEUR HABITUE À LA  
CONCURRENCE

CHAPITRE 3 : LES PETITES CULTURES D'EXPORTATION

CHAPITRE 4 : LES CULTURES DE MARCHE INTERIEUR

CONCLUSIONS DE LA TROISIEME PARTIE

### **PARTIE III : EVOLUTIONS DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES**

Les évolutions du secteur agricole ont touché les différentes productions de manière très inégale, et pour une même culture, toutes les zones géographiques n'ont pas été affectées de la même manière. Compte tenu de la diversité de l'agriculture canarienne (cf. p. 104), nous n'étudions que quelques productions, pour ainsi aborder à la fois leur dimension qualitative et leur importance relative. En changeant de niveau d'analyse, il s'agit de comprendre les évolutions de quelques systèmes technico-économiques, en préalable à l'analyse des effets des politiques européennes.

Pour nous approcher de la réalité socio-économique de cette agriculture, nous avons opté pour une approche par produits : les petites cultures d'exportation, **les fleurs coupées et plantes ornementales et les cultures tropicales** (chapitres 3), et parmi les cultures de marché intérieur, **la pomme de terre et le secteur vitivinicole** (chapitres 4). Ces secteurs seront abordés de manière à en situer les dynamiques. Les grandes cultures d'exportation, **la banane** (chapitre 1) et **la tomate** (chapitre 2), sont traitées de manière plus approfondies.

Toutes ces productions représentent une part très importante des superficies cultivées en 1999 (cf. Figure n° 13, p.116) et pratiquement les  $\frac{3}{4}$  du PIB des produits végétaux (cf. Figure n° 14, p.116). L'éventail des productions retenues permet de comprendre un nombre important de productions réparties dans tout le territoire régional (cf. Carte n° 12, p.123) et aux caractéristiques différentes. Toutes relèvent d'une ou plusieurs politiques européennes. Elles représentent des exemples qui permettent de préciser des formes de changements, sociaux, économiques, organisationnels, techniques à la suite de l'intégration des Canaries dans la CE.

Les évolutions, les dynamiques et les changements que nous avons pu observer ou mettre à jour sont de nature très diverse. Il nous a semblé essentiel de les aborder en détail, considérant que cette analyse constitue un apport substantiel à la connaissance de la réalité locale et à l'interprétation des effets des politiques européennes. Les évolutions les plus couramment présentées concernent les superficies, les productions, la commercialisation... bref les aspects chiffrés et macro-économiques du secteur. Les aspects d'ordre social (quels éléments ont été

modifiés dans la vie de nos planteurs ?) d'ordre technique (utilise-t-on les mêmes variétés dans toutes les îles ? les mêmes systèmes d'irrigation ?) ne sont jamais décrits. Lorsqu'ils sont connus, c'est-à-dire lorsqu'il existe une conscience de cette dimension évolutive, et c'est peu fréquent, les changements sont rarement vus à l'échelle régionale. Autrement dit, ces changements réels et concrets de la société agricole canarienne semblent n'intéresser personne, ce qui est plutôt étonnant si l'on met cela en parallèle avec les discours agraristes de la sphère politique, technique et agricole<sup>280</sup>. Il n'existe, à notre connaissance, aucun « écrit » traitant des différences et similitudes de ces aspects entre les îles.

La mise à jour de ces éléments a été réalisée à partir de nos collectes, croisements et analyses des données disponibles et de nos entretiens de terrain, et de nos observations. Faire dire aux enquêtés les changements réalisés dans leur exploitation, et dans leur vie, n'a pas été une mince affaire. Pourtant, sans ces informations, il aurait été impossible d'établir ensuite le lien entre changements et politiques communautaires.

La banane et la tomate, nous l'avons dit, constituent les grandes cultures d'exportation aux marchés extra régional ou international. Elles occupent une place de premier ordre dans le secteur agricole actuel et jouent un rôle essentiel dans l'économie, la culture et le territoire de l'archipel. Elles présentent, dans l'espace canarien, une série de similitudes, dont le rôle joué par les Britanniques dans leur implantation à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et dans leur développement durant le XX<sup>ème</sup>. Leur essor est lié au développement de la navigation à vapeur. Les Britanniques ont modernisé le premier port commercial de Grande Canarie, *Puerto de La Luz*, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Production, transport, commercialisation se trouvaient dans un quasi monopole<sup>281</sup>. Fyffes<sup>282</sup>, l'un des premiers grands commerçants de banane établi aux Canaries, commercialisait bananes, tomates et pommes de terre de manière simultanée. Si cette présence britannique est devenue marginale dans le secteur agricole canarien, le lien mercantile a été conservé, l'un des marchés

---

<sup>280</sup> La presse quotidienne ou périodique accorde une place importante à l'agriculture.

<sup>281</sup> Dans l'histoire agricole espagnole, on observe fréquemment qu'une production se développe ou acquiert une dimension économique de premier ordre sous l'impulsion d'entreprises qui sont au départ des compagnies maritimes. Ce fait naît de la nécessité, pour les compagnies, d'éviter le retour à vide des bateaux sur leur route commerciale. La banane canarienne émerge dans ces circonstances, puisqu'il s'agissait de rentabiliser les bateaux en provenance du Royaume-Uni qui apportaient des biens manufacturés. Ybarra (grand producteur espagnol d'huile d'olive) est aussi à l'origine une compagnie maritime. On trouve aussi ce schéma pour les conserves de poisson de la région de Murcia.

<sup>282</sup> Peu après sa création, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'entreprise britannique Fyffes devint une filiale du groupe United Fruits. Elle s'en sépare au début des années 1970, et c'est un groupe irlandais qui la rachète. En 1993, Fyffes s'unit aux producteurs canariens de bananes et crée le groupe Eurobanancanarias, partagé à 50/50. Depuis, Fyffes tend à concentrer une partie du négoce des fruits et légumes frais espagnol. En 2002, il est devenu le plus important distributeur de fruits et légumes d'Espagne selon *El Campo Palmero*, n°68 de décembre 2002. Pour plus de renseignements, cf. *Gran Enciclopedia de Canarias*, 1998 entrée Fyffes.

principaux de la tomate étant la Grande-Bretagne tandis que la plupart des semences de pomme de terre en proviennent.

La banane et la tomate se situent dans un contexte mondial plutôt défavorable, voire conflictuel. L'UE est confrontée à la triple volonté de préserver les agricultures des régions ultrapériphériques européennes, de maintenir ses échanges commerciaux avec des pays tiers, anciennes colonies de certains de ses États membres, et de se soumettre aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les politiques européennes envers ces productions, ainsi que leurs formes, sont donc le résultat de ce compromis difficile.

La banane et la tomate offrent donc une série de similitudes, leur historicité et leur degré de technicité, mais leurs modes de faire-valoir, leurs besoins en eau et en terre, leurs types de débouchés et plus encore la nature des politiques qui leur sont appliquées les éloignent.

## CHAPITRE 1 : LES CANARIES, PREMIÈRE PRODUCTION EUROPÉENNE DE BANANES

En 2000, la superficie bananière<sup>283</sup> occupe environ 9 000 ha, soit 19% de la superficie labourée. Elle se situe au premier rang de la production agricole marchande dans le PIB régional jusqu'en 1998<sup>284</sup>, date à laquelle la production de tomates (cf. chapitre 2) prend la première place (cf. Figure n° 9, p.110). Le secteur bananier reste plus important en termes de superficies (près du double de celles de la tomate) et concerne aussi une part beaucoup plus importante de la population canarienne. Le recul de la banane dans la formation du PIB est sans doute lié à la baisse des prix de vente du fruit, provoquée en partie par la guerre commerciale que les producteurs latino-américains mènent sur le marché européen contre les productions européennes depuis la mise en place de l'Organisation commune de marché (OCM) de la banane en 1993.

Plus de 15 000 personnes sont directement liées à cette culture en tant qu'exploitants et travailleurs agricoles. Plus difficiles à comptabiliser, les emplois indirects sont peut-être aussi nombreux (surtout dans les unités de conditionnement, les transports, techniciens agricoles, produits phytosanitaires...). C'est ce que laissent penser les chiffres officiels donnés par la Consejería de Agricultura, 35 000 personnes au total en 1995<sup>285</sup>. En termes de production, les Canaries étaient le cinquième fournisseur de l'Union Européenne<sup>286</sup> en 1992, après l'Équateur, avec 370 000 tonnes, et représentaient la moitié de la production de l'UE<sup>287</sup>, le reste étant produit principalement en Martinique, Guadeloupe et Madère.

Les systèmes d'exploitation diffèrent peu de ceux de l'ensemble du secteur agricole canarien. Ils sont marqués par la prolifération des petites exploitations, ce qui n'est pas sans effet sur

---

<sup>283</sup> Avant d'aborder les conditions de la culture bananière aux Canaries, il faut préciser que ces cultures ne concernent que la production fruitière. La banane plantain n'a jamais fait partie de la production locale, et elle est quasiment inconnue sur les marchés locaux en 2002. Auparavant, on utilisait des sous-produits du bananier, mais cette tradition s'est perdue contrairement à d'autres zones de production dans le monde où les fibres sont le plus souvent réutilisées pour la fabrication artisanale de ficelle agricole, d'articles d'habillement comme des chapeaux, sac, chaussures... dans une économie d'autoconsommation. Une première approche de la banane plantain est faite par V. Galán Saucó et J. Cabrera Cabrera, « Etude préliminaire sur l'intérêt de la banane à cuire « *Topocho verde* » (ABB) pour les Canaries », in *Infomusa*, 2000, vol. 9, p 24-25.

<sup>284</sup> Le PIB ne semble pas inclure les subventions aux exploitations, puisque si c'était le cas, l'affaiblissement du rôle économique de la banane serait tout à fait improbable compte tenu de l'importance de l'enveloppe financière accordée annuellement.

<sup>285</sup> in D. Verano Tacoronte, 1998, p. 469.

<sup>286</sup> La place des Canaries a varié de 8% à 5% du marché mondial, respectivement entre 1951 et 1975, selon J.C. Maillard, 1985. En 1992, elles fournissaient plus de 10% de la consommation européenne.

<sup>287</sup> A côté de la Martinique et de la Guadeloupe, de Madère et dans une moindre mesure des Açores, de l'Algarve, de Crète et de Laconie. Le dossier préparé par G. Laporte (1996), réunit de manière très synthétique une série d'informations historiques, agronomiques et commerciales de la production bananière en Martinique et en Guadeloupe.

l'organisation régionale de la commercialisation. Parmi les exploitations rentables, celles qui obtiennent des économies d'échelle nettes sont peu nombreuses. Ces dernières sont réalisées au détriment des paysages, notamment par l'installation de serres.

La culture de la banane est un symbole de l'identité régionale dans une dimension culturelle que l'on retrouve fréquemment évoquée dans la peinture<sup>288</sup> ou la poésie canariennes. Les publications traitant de la filière banane sont extrêmement nombreuses<sup>289</sup>. Devant cette prolifération d'écrits, d'analyses, de témoignages, de reportages<sup>290</sup>, nous insisterons sur les changements qui se sont opérés. Nous traiterons donc les évolutions techniques et leurs conséquences, les déplacements des cultures et leurs effets sur le contexte social de production. Comme cette culture est très mal connue en Europe (les conditions climatiques excluent la majorité du reste de l'Europe), nous exposerons auparavant les exigences agronomiques qui conditionnent la répartition actuelle des cultures au sein de l'archipel et la localisation concrète des bananeraies. La description de la place de cette culture dans la vie socio-économique permettra de mettre en évidence l'importance des politiques européennes qui ont bénéficié à ce secteur.

---

<sup>288</sup> Voir par exemple les peintures du grand peintre grand canarien Nestor de la Torre, du peintre et sculpteur César Manrique, ou d'autres encore Felo Monzón, José Dámaso, pour ne citer qu'eux.

<sup>289</sup> Pour la culture de la banane dans l'archipel, voici les principales sources que nous avons utilisées : J.A. Sans, 1977 ; W. Rodríguez Brito, 1986 ; J.F. Martin Ruiz & al., 1989 ; W. Rodríguez Brito & al., 1992 ; à la Grande Canarie, J.F. Martin Ruiz, 1989 ; à La Palma, J.L. García Rodríguez, 1992. Pour les questions agronomiques des variétés plantées aux Canaries, voir J. Cabrera Cabrera & al. 1992. Il existe une petite publication traitant de la crise du secteur dans les années 1970-80 qui décrit bien les facteurs de la crise d'alors (Consejería de Agricultura, 1982). Pour l'analyse de l'influence du coût de l'eau dans les coûts de production, J. Nuez Yáñez, 2000. Sur les questions du marché communautaire voir M.C. Dintimille, 1994-95, l'étude non publiée d'Arthur de Little, 1995, C. Wehbe Herrera, 1998 et J. Nuez Yáñez, 1998 et 2002. Pour une vision mondiale du marché de la banane, J.C. Maillard (1991) offre un panorama complet. La thèse, non publiée de J. Nuez Yáñez (2002) complète cet ensemble dans une perspective historique des liens entre le marché mondial et les entreprises productrices canariennes de 1870 à 2000. Pour plus d'informations sur le marché communautaire, nous recommandons D. Hallam & Lord Peston, *The political Economy of Europe's banana trade*, Occasional Papers n°5, Department of Agricultural and Food Economics, University of Reading, University of Reading, Reading, UK, 1997 et P. Verissimo, *Implications of the EU banana trade regime for selected import markets: economic analysis and political dimension*, USA 2001, [www.dissertation.com](http://www.dissertation.com), ou encore le site <http://www.inibap.org> du réseau international de la banane et la banane plantain (INIBAP), l'un des programmes de recherches de l'Institut international pour les ressources phylogénétiques (IPGRI), qui a mis en place une base de données uniquement consacrée à la banane (base MUSALIT). Une approche plus originale de la question de la production canarienne, G. Hernández Gómez, *Los plátanos*, Barcelone, 1991, ed. Hernández Gómez, 180 pp.

<sup>290</sup> C'est probablement en raison de l'originalité de cette culture en Europe que, dans la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreux documentaires tournés aux Canaries filment le travail dans les bananeraies, les tâches de conditionnement et les conditions de transport du fruit par bateau. En français, voir le film d'Yves Allegret, *Ténériffe*, 1932, dont les textes sont lus par Jacques Prévert. En Espagnol, de nombreux documentaires de promotion touristique sont tournés des années 1930 aux années 1970, comme *Tenerife, jardín del Atlántico*, 1934, *Paraiso en el Atlántico* de David J. Nieve, 1965. Plus descriptif, *La riqueza agrícola de Tenerife*, du Ministère de l'agriculture espagnol, 1934. L'un des représentants du « cinéma vérité » américain, le canarien Richard Leacock, tourne *Canary islands bananas* en 1935. Voir aussi *Días maravillosos* de Sidney J. Furie, 1964. Quel que soit leur style, l'ensemble de ces documents filmiques constituent des sources d'informations d'une grande richesse. Cf. I. Dupuis, 2000 (c).

## A. L'ESSOR D'UN FRUIT TROPICAL : UN SIECLE D'EXPERIENCE

L'histoire de la culture bananière aux Canaries est une histoire parsemée d'à coups, rythmée par les événements internationaux. Les premières plantations commerciales remontent à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, vers 1880, bien que les premiers plants de banane aient été introduits au XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>291</sup>. La variété *Petite naine*, implantée vers 1855, est celle qui a alors été choisie pour l'exportation. Le commerçant de banane Fyffes (cf. p.179) donna même son nom à la variété. La culture s'est étendue avec rapidité au Nord de Tenerife, de la Grande Canarie et de La Palma. Vigne, tabac, canne à sucre... sont alors remplacées par le bananier, surtout en zone côtière pour des raisons liées à l'écologie de la plante et aux transports jusqu'au port de chaque île. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la navigation à vapeur<sup>292</sup>, qui raccourcit considérablement les temps de transport, consolide ce commerce. L'exportation maximum semble avoir été atteinte en 1913 avec 3,4 millions de régimes destinés exclusivement à l'Angleterre, contre 2,5 millions en 1905. C'était alors le pilier de l'économie canarienne.

La première guerre mondiale fait chuter les exportations bananières en raison de la paralysie des ports<sup>293</sup>. Les plantations sont remplacées par des cultures plus essentielles à l'alimentation locale<sup>294</sup>. La perte des marchés internationaux entraîne un basculement des exportations vers la Péninsule ibérique. En 1917, seulement 500 000 régimes sont exportés. En revanche, la perte des marchés internationaux a entraîné un rapprochement entre les îles et la Péninsule ibérique qui permit une réintégration économique des Canaries dans le marché espagnol, phénomène accentué après la guerre civile de 1936 à 1939.

L'ensemble de ces difficultés ont poussé les Canariens à s'organiser en coopérative, à partir de 1914 pour Tenerife, et 1922 pour la Grande Canarie. Même si l'exportation vers la Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure vers la France et l'Allemagne, avait repris dès la fin de la première guerre mondiale, certains redoutaient déjà les difficultés de l'exportation de la banane canarienne vers la Grande-Bretagne car les prix de revient de la banane jamaïcaine concurrençaient déjà la canarienne. L'exportation de quantités significatives à l'étranger a cessé en 1974.

---

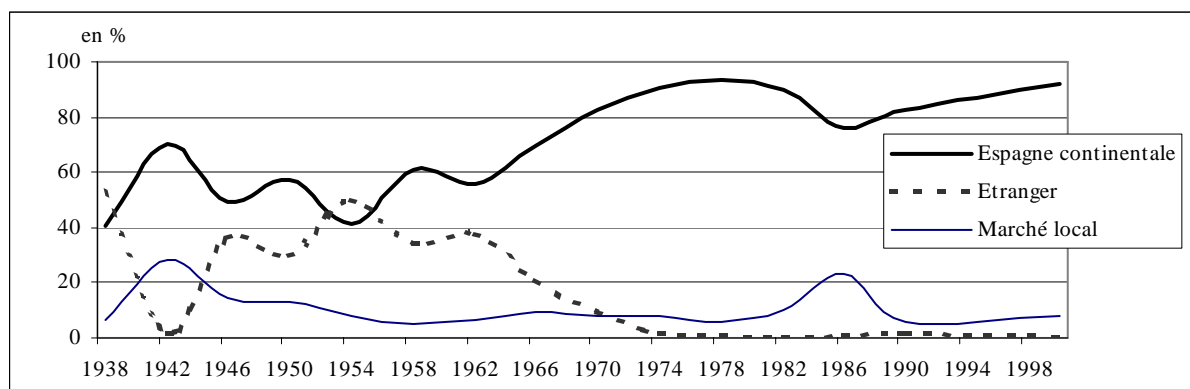
<sup>291</sup> J. Cabrera Cabrera, 1992, p 3.

<sup>292</sup> Bien que cette nouvelle technique de transport ait mis en concurrence la production bananière canarienne avec celles d'Amérique centrale. Auparavant, les temps de transport étaient trop longs pour leur acheminement.

<sup>293</sup> La valeur d'un régime est divisée par 100, chutant de 30/40 pesetas à 30/40 centimes, in A.M. Bernal Rodríguez, & al., 1982, p. 251.

<sup>294</sup> Pour le détail des superficies à cette période, cf. J. Nuez Yáñez, 2002, p 136.

**Figure n° 20 : Evolution de la destination de la production bananière de 1938 à 1998**



Source : W. Rodríguez Brito, 1989, ISTAC, (1993) et ASPROCAN, 2001.

En 1972, la Loi relative au Régime économique et Fiscal pour les Canaries avait réservé le marché national espagnol<sup>295</sup> de la banane à la production de l'archipel. Cette situation d'exclusivité dura jusqu'en 1993, date à laquelle entre en vigueur l'OCM banane. A partir des années 1980, les prix de vente sont au plus bas, tandis que s'accroissent les coûts liés à l'approvisionnement en eau, au prix de la main-d'œuvre qui se tourne vers les autres secteurs de la vie économique (cf. p. 67) et plus encore aux nouveaux avantages issus du boom économique qu'offre la perspective de vendre les terrains pour bâtir. S'y ajoutent les incertitudes quant à l'intégration du secteur bananier à la CE.

La distribution des cultures au sein de l'archipel répond à la possibilité de réunir les conditions nécessaires au cycle végétatif. Il nous faut pour cela décrire l'écologie du bananier.

### **L'écologie du bananier**

Le bananier est une herbacée d'une hauteur qui varie entre 2,50 m et 7 m selon les variétés. Le régime de fruits pèse entre 20 et 70 kg. La taille des fruits varie suivant leur position dans le régime, les fruits situés vers le bas sont plus petits que ceux du haut du régime qui reçoivent plus de lumière.

Le cycle végétatif, de 8 à 15 mois, n'est pas soumis à une saisonnalité particulière. L'espacement traditionnel entre les plants d'une culture en plein air est de 2,50m x 2,70m (cf. Schéma n° 3, p.207). Il est réduit si la zone jouit d'un ensoleillement important, car l'espacement doit permettre un apport de lumière suffisant. Ceci donne une impression de fouillis, qui n'est pas sans lien avec la valeur esthétique de cette culture.

<sup>295</sup> Protection issue de la Ley 30/72 du 22 juillet 1972.



Dans le système traditionnel, la reproduction naturelle du plant se réalise grâce à l'une des jeunes pousses issues du pied-mère, sélectionnée pour produire la récolte suivante. Les racines, profondes et solides, font que, pour le renouvellement de la plantation, l'arrachage est une tâche particulièrement fastidieuse. Le bananier maintient une production équivalente durant 20 à 30 ans, et plus encore parfois. Au delà, il est nécessaire d'arracher et de replanter avec des pieds issus d'une pépinière de plants sélectionnés, soit après reproduction « in vitro »<sup>296</sup>. L'avantage de cette dernière technique est surtout l'homogénéité des plants, évitant les mutations qui comportent le risque de diminution marquée de la taille des régimes ou de production de régimes non commercialisables<sup>297</sup>, et le contrôle de la saisonnalité (cf. p. 219).

- Le **contexte idéal de chaleur** pour le développement du bananier correspond à des températures voisines de 28°; au delà de 35° peuvent survenir des anomalies préjudiciables à la santé de la plante ; au dessous de 24°, la croissance est ralentie pour se bloquer à 11°. Le nombre d'heures ensoleillées minimum requises s'élève à 2 400 h environ pour la fructification.

Aux Canaries, seuls les littoraux bénéficient des températures suffisantes pour cette culture, tout en présentant de faibles variations inter-mensuelles. Cependant, les moyennes mensuelles d'hiver sur les versants au vent dépassent à peine les 16°. Dans les meilleures expositions, le cycle végétatif, à partir de la floraison, correspond à une période de 8 à 9 mois. Au fur et à mesure que l'altitude augmente, le cycle s'allonge et la rentabilité diminue. A partir de 200 m sur le versant au vent, la maturation des fruits peut prendre de 13 à 18 mois.

Les agronomes canariens ont établi des tranches altitudinales associées à cette culture : la zone 1 de la côte à 100 m est celle où les cultures perdurent aujourd'hui ; de 100 m à 200 m - zone 2 -, le cycle végétatif est plus long ; au-dessus, la zone 3 est la zone où la maturation des fruits prend plus d'un an. Utilisé comme point de repère, ce découpage vise à faciliter les analyses agronomiques, et leur publication. Il schématise les variations climatiques et confirme la présence de micro-climats. La limite supérieure des bananeraies n'atteint pas plus de 300 m d'altitude. Avec l'altitude, la rentabilité diminue en raison de l'allongement du cycle et d'une densité de plants qui doit être réduite. Là, la production se concentre sur les mois d'été, c'est-à-dire ceux où les prix sont les plus faibles. Le poids moyen d'un régime diminue aussi avec l'altitude. Les déplacements des cultures répondent en grande partie à la recherche de températures plus élevées (cf. p.212 à 214).

---

<sup>296</sup> Mode de reproduction en laboratoire.

- **Le bananier nécessite un sol profond** (60 cm environ) **et de très bonne qualité**. Comme il s'agit d'une plante sensible au surplus hydrique, les sols doivent être meubles et bien aérés, sans quoi les risques de pourriture sont élevés. Une couche de pierres est placée sous la terre pour le drainage (cf. Schéma n° 1, p.100).

A l'exception des embouchures des barrancos, les sols des littoraux sont, en raison de la sécheresse, des sols pauvres et peu profonds. De plus, ils sont fréquemment salins. Dans leur état naturel, la plantation de bananiers y est absolument impossible. C'est pourquoi la grande majorité des bananeraies sont cultivées sur des terroirs construits, les *sorribas*. Seul le succès commercial des productions explique les lourdes dépenses et la concentration des efforts pour la création de ces terrasses<sup>298</sup>. Ces sols devraient être renouvelés tous les 10-12 ans, permettant ainsi de remplacer les sols appauvris et de planter de nouveaux plants<sup>299</sup>. Dans la réalité, le renouvellement des sols est beaucoup moins fréquent. Tout ceci conditionne notablement l'emplacement des cultures (cf. p. 201).

- Les bananiers sont la culture canarienne la plus exigeante en eau<sup>300</sup>. **La qualité et l'abondance des eaux** conditionnent donc la possibilité de les cultiver. La consommation est de 10 000 m<sup>3</sup>/ha/an avec un système d'irrigation localisée<sup>301</sup> et peut atteindre des quantités bien supérieures en irrigation par inondation (plus de 23 000m<sup>3</sup>/ha/an<sup>302</sup>). Les besoins en eau sont multipliés par un et demi dans les zones méridionales. La qualité de cette eau doit être bonne. Après un traitement, les eaux usées ou les eaux de mer sont cependant utilisables.

L'eau doit être amenée à la parcelle, puis distribuée. Le bananier requiert donc aussi des réseaux importants de canaux d'irrigation. Il n'existe pas de cultures bananières en sec : lorsqu'une donnée apparaît dans cette catégorie, dans les recensements ou dans les publications statistiques régionales, il s'agit en fait de nouvelles plantations qui ne sont pas encore en production.

---

<sup>297</sup> L'ensemble des techniques utilisées aux Canaries est semblable à celles utilisées dans le reste du monde. Le système de scotch de couleur sur les plants qui indique la période de récolte à prévoir, n'existe pas aux Canaries, contrairement aux productions latino-américaines, martiniquaises et guadeloupéennes.

<sup>298</sup> Il semblerait que des budgets importants provenant de l'administration espagnole ait été consacré à l'amélioration du secteur bananier, en subventionnant 2 000 ha pour l'amélioration des parcelles entre 1950 et 1980, pour 5 000 demandes, selon W. Rodríguez Brito, 1986.

<sup>299</sup> Il n'existe pas pour l'instant de cultures bananières hydroponiques ou aéroponiques, malgré les problèmes rencontrés pour la rénovation des sols, puisque l'extraction de sols est aujourd'hui très réglementée et surveillée.

<sup>300</sup> Selon le Plan Hidráulico de Gran Canaria (PHGC), ces quantités sont supérieures à celles des cultures horticoles à l'air libre, qui ne nécessitent pas plus de 8500 m<sup>3</sup>/ha/an.

<sup>301</sup> Consejo Insular de Aguas de Gran Canaria, 1995, p 80. En système d'irrigation localisée, les quantités d'eau nécessaires varient selon les zones. A la Grande Canarie, 9 000 m<sup>3</sup>/ha/an sont nécessaires d'Agaete à Arucas, 9 500m<sup>3</sup>/ha/an à Las Palmas et à Telde, et 13500 m<sup>3</sup>/ha/an dans le reste du territoire de l'île, de Ingenio jusqu'à La Aldea. Le plant consomme 1 m<sup>3</sup> pour 2 à 3 Kg de bananes, ou 300 à 500 litres par kilo.

Parmi les techniques d'irrigation utilisées (cf. p. 94), l'inondation, le goutte à goutte et la micro-aspiration sont celles qui dominent dans le secteur bananier. Il existe une forte corrélation entre spatialité de systèmes économes en eau et problèmes d'approvisionnement en eau<sup>303</sup>.

L'irrigation localisée a nécessité **la construction d'un réservoir d'eau individuel** car aux Canaries, il est impossible d'irriguer depuis le réseau général de distribution d'eau, celui-ci n'étant pas un réseau de distribution à pression. Le contrôle des apports en eau semble avoir influencé positivement les rendements en limitant les stress hydriques. Les réservoirs d'eau s'insèrent dans tout le paysage bananier. L'extension de l'irrigation localisée est étudiée plus loin (cf. p.199).

- **Le bananier est sensible au vent**, et cet aspect influe indirectement sur les paysages. Plus la variété est petite (comme la *Petite naine*, la *Brier*, la *Negrita palmera* qui atteint 2 à 2,50 m) moins le vent l'affecte. Les variétés à port haut, comme la *Grande naine* et la *Williams* qui s'élèvent à 3,5 m à 4 m sont vulnérables aux rafales de vent, provoquant le risque de rompre le tronc. Dans tous les cas, le fait que les feuilles soient lacérées par les alizés implique une diminution du rendement due à la réduction de la fonction chlorophyllienne.

Dans les zones où la force des vents est très importante, comme la plaine Sud de Tenerife à Las Galletas ou la zone Est de la Grande Canarie, la culture est peu rentable sans la protection de serres car les pointes de vent atteignent fréquemment 80 km/h. Sur les versants au vent où soufflent les alizés plus doux mais constants, la plupart des cultures littorales se font derrière des coupe-vent. Les pares-vent sont surtout associés à des parcelles exiguës. En première ligne du bord de mer, les cultures sont fortement agressées par la brise marine. Là seuls les plastiques d'une serre retiennent suffisamment les embruns, évitant que le sel ne porte trop atteinte au développement de la plante. Les quelques zones peu ventées et aux températures élevées des îles sont donc des espaces rares et très cotés en raison de rendements très élevés, comme peuvent l'être Tazacorte et Las Hoyas (Puerto Nao, Tazacorte), la zone de Los Galguitos à Barlovento à La Palma, celle de Mogán au barranco de Veneguera à l'Ouest de la Grande Canarie, Arucas et Gáldar, La Dama à Valle Gran Rey de La Gomera et enfin le Sud-Ouest de Tenerife, de la pointe de Rasca jusqu'à Adeje.

---

<sup>302</sup> M. Sanchez Padrón, 1993, p 288.

<sup>303</sup> Mais ce n'est pas toujours le cas, comme l'observe W. Rodríguez Brito pour l'île de Tenerife dans les années 1980 où les systèmes localisés ont été installés dans les exploitations qui disposent de capitaux capitalisation, alors qu'elles n'avaient pas particulièrement de problèmes d'approvisionnement en eau. Voir son étude comparative de systèmes d'irrigation localisée dans 20 coopératives ou entreprises bananières de Tenerife au début des années 1980, p 152 à 155, 1986. Cette année-là, les systèmes localisés représentaient de 2,92% à 88,39% des superficies irriguées selon les entités.

Les serres de banane atteignent 6 à 8 m de hauteur (cf. p.103). Elles entraînent une diminution de 30% de la lumière, compensée par la hausse et la stabilité des températures. Les plastiques doivent être régulièrement renouvelés, tous les 2 à 4 ans maximum, sans quoi, une couche de poussière et de terres issues de la *calima* obstrue la maille, diminuant la luminosité et empêchant la ventilation. En culture protégée, les rendements sont en général de l'ordre de 10 à 20% supérieurs à ceux obtenus à l'air libre<sup>304</sup> bien qu'ils varient selon les producteurs. Les premières serres aux Canaries remontent aux années 1950-60, mais leur application aux cultures bananières semble être plus tardive. C'est au début des années 1980 que l'on commence à les utiliser avec 700 ha installés environ durant la décennie<sup>305</sup>. En 1999, l'extension des serres est très inégale selon les zones (cf. p.202).

- La culture bananière a donc des exigences en termes climatiques, hydriques, pédologiques mal adaptées aux conditions locales. La recherche de conditions climatiques plus adaptées à la croissance végétative et le contrôle de la saisonnalité ont fortement orienté la modernisation des exploitations depuis 1986 (cf. III.1.B).

### **Un secteur marqué par l'éclatement de la production**

Si la culture est présente dans les 7 îles, elle ne revêt une importance significative que dans quatre d'entre elles : Tenerife réunit la moitié des superficies cultivées, suivie de La Palma, de la Grande Canarie et de La Gomera<sup>306</sup>. Ailleurs les cultures sont tellement marginales que nous avons choisi de ne pas les représenter. L'information complète figure en Annexe n° 22. A El Hierro, les bananeraies n'atteignent pas 70 ha. Dans les îles arides, quelques hectares sont plantés à Lanzarote (2 ha en 2000), et quelques dizaines d'ha à Fuerteventura. Il s'agit donc **d'une culture très inégalement répartie dans l'archipel** (cf. Carte n° 17, p. 189).

La majorité des cultures bananières sont situées sur les versants au vent, plus humides : 60% à Tenerife, 80% à la Grande Canarie et 67% à La Gomera en 1999. La carte suivante montre qu'il existe aussi des plantations sur les versants sous le vent, mais les superficies en sont moins importantes, à l'exception de La Palma qui présente une grande zone bananière dans le Valle de Aridane, à l'Ouest, avec la moitié des cultures dans les communes de Los Llanos de Aridane et Tazacorte. Cette forte concentration est probablement due à la nature du relief ; malgré les pentes importantes (cf. Photo n°2), il offre une surface moins accidentée que dans le reste de l'île.

---

<sup>304</sup> Pour la banane, on estime (A. Arroyo Hogdson, 1999) que l'augmentation des rendements atteint 35% lorsque les serres sont combinées aux nouvelles variétés. Pour d'autres cultures, les augmentations observées sont aussi sensibles.

<sup>305</sup> J. Cabrera Cabrera, 1992.

<sup>306</sup> Rappelons que les superficies peuvent varier notablement suivant les sources. Pour exemple, cf. Annexe n° 24.

**Carte n° 17 : Répartition municipale des cultures bananières en 1999**

Le secteur bananier est caractérisé par l'atomisation et une grande hétérogénéité de systèmes productifs. Il existait environ 9 500 exploitations en 1989. Le secteur est dominé, en nombre, par les micro et petites exploitations (plus de 95%). Les autres exploitations, moins de 500, concentrent 40% de la superficie bananière régionale.

**Tableau n° 26 : Structure des exploitations bananières en 1989**

| SAU (en ha)       | Nb d'exploitations | Part sur le total | Superficie concernée | Part sur le total |
|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| <b>0 à 1</b>      | 6 209              | 65,6%             | 1 752                | 19,9%             |
| <b>1 à 5</b>      | 2 780              | 29,4%             | 3 566                | 40,6%             |
| <b>5 à 20</b>     | 416                | 4,4%              | 2 426                | 27,6%             |
| <b>20 à 50</b>    | 40                 | 0,42%             | 650                  | 7,4%              |
| <b>Plus de 50</b> | 15                 | 0,16%             | 285                  | 4,4%              |
| <b>Total</b>      | <b>9 460</b>       | <b>100 %</b>      | <b>8 779</b>         | <b>100 %</b>      |

Source : Censo agrario 1989.

Les micro-exploitations ne sont pas toujours bien situées, et les parcelles qui constituent une même exploitation peuvent être éloignées les unes des autres. Dans plus d'un quart des communes, les producteurs possèdent en moyenne 2 parcelles cadastrales qui peuvent correspondre à plusieurs terrasses dans un terrain très abrupt (cf. p. 132)<sup>307</sup>. Les parcelles sont parfois si étroites que l'on n'y plante pas plus d'une rangée de pieds. C'est le cas de certains versants de barranco abrupts dans la commune de San Andrés y Sauces à la Palma et d'Hermigua à la Gomera<sup>308</sup> (cf. Photo n°7). Ailleurs, les parcelles peuvent atteindre plusieurs hectares d'un seul tenant.

Les moyennes et les grandes exploitations ne sont que 3 250, mais elles réunissent une superficie de 6 927 ha, soit 80% des cultures. Si les conditions de production semblent beaucoup plus favorables, elles ne paraissent pas avoir des rendements très supérieurs puisque leur part de production est équivalente à leur part de superficies<sup>309</sup>. C'est parmi ces exploitations que les serres sont plus fréquentes. Elles possèdent les parcelles les plus vastes<sup>310</sup>, contrôlent mieux

<sup>307</sup> La commune de San Andrés y Sauces présente en ce sens la parcellisation la plus élevée, avec 4,05 parcelles cadastrales en moyenne par exploitation. La taille moyenne des parcelles cadastrales s'élève ici à 640 m<sup>2</sup>. Dans l'éventail du nombre moyen de parcelles par exploitation, la commune d'Icod de Los Vinos à Tenerife correspond à la valeur médiane : la taille moyenne des parcelles cadastrales atteint juste les 8 689 m<sup>2</sup>. "*Resultados preliminares de 1995*".

<sup>308</sup> Ces informations sont issues de l'étude la plus exacte et la plus fiable à laquelle nous avons eu accès. Elle est basée sur le croisement du registre régional des exploitations bananières et de la base de données des aides compensatoires accordées dans le cadre de l'OCM banane. Nous n'en connaissons pas l'auteur, bien que l'on puisse penser qu'il s'agisse soit de la Consejería de Agricultura, soit d'ASPROCAN. Cette étude utilise les données de l'année 1995, et n'a pas été publiée. Nous y référerons comme *Resultados preliminares de la explotación estadística de la ayuda al plátano y registro de afiliados a dicha ayuda en 1995*, et par abréviation "*Resultados preliminares de 1995*".

<sup>309</sup> A. Arroyo Hodgson, 1999.

<sup>310</sup> Les parcelles cadastrales atteignent 12 ha au mieux (entreprise CATESA à Tacoronte, Tenerife) et dépassent en moyenne l'ha dans 23 communes, *Resultados preliminares de 1995*.

l'irrigation et les apports nutritionnels (tous les intrants sont chimiques)... maîtrisent des techniques culturales plus modernes permettant une économie en main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre n'est pas familiale. La gestion est attribuée à un salarié, qui vit parfois sur l'exploitation, l'*encargado*. Parfois, on embauche aussi à la journée (le *deshijador* pour la sélection des pousses, pour le nettoyage de l'exploitation), à la tâche (enfouissement d'engrais ou coupe des régimes) ou bien à temps partiel. Seules les exploitations de 2 à 3 ha et plus possèdent de la main-d'œuvre à temps plein. Le travail à **temps partiel** concerne la plupart des petits propriétaires qui cultivent leur propre parcelle et consacrent la majorité de leur temps de travail à une autre activité. Les après-midi suffisent à garantir la production de 0,3 ha. L'entretien d'un hectare nécessite entre une à deux UTA.

On sait que l'exploitation directe domine dans le secteur bananier, mais il n'existe pas d'informations très précises concernant les faire-valoir de ce secteur. On doit donc se contenter d'hypothèses issues de l'analyse du secteur et de ses dynamiques. L'étude de terrain ne nous a apporté que de très minces éléments sur les relations sociales dans leur dimension dynamique, néanmoins il semble que le faire-valoir à la part, plus précisément la *medianería*, soit en augmentation dans le secteur bananier de La Palma et de La Gomera<sup>311</sup>. Dans cette dernière île, la création de nouveaux réseaux d'irrigation à la fin des années 1990 semble avoir stimulé la reprise de certaines petites exploitations bananières, toujours avec ce faire-valoir. Ceci s'explique aisément par le fait que les propriétaires terriens, majoritairement absents, émigrés à la capitale ou dans d'autres îles, laissent, pratiquement sans risque, une personne s'occuper des terres.

A l'échelle municipale, des différences de rendement se font sentir, en raison de conditions climatiques ou orographiques et parce que **l'espace n'a pas été investi de la même manière, avec les mêmes moyens**, par les exploitants. En effet, il faudrait distinguer les cultures historiques de celles qui sont apparues plus récemment, dans les années 1960. A partir de cette date et jusque dans les années 1990, de nouvelles plantations ont été installées dans des zones non traditionnelles : Las Galletas à Tenerife est un bon exemple de nouvelle zone. Elle est essentiellement le fait d'une vague d'émigrés canariens qui reviennent enrichis du Venezuela, dont l'installation est postérieure à la construction du canal du Sud (cf. note 134, p. 91). Disposant de capital, ils ont acheté des terres dans la plaine aride du Sud de l'île, ventée et inhabitée. Là, les exploitants ont créé de grandes parcelles de ½ ha au moins, aménagées au mieux, les fonds ne manquant pas. Puis, avec la mise en production, ils ont financé les serres, et postérieurement, l'achat de nouvelles terres. Les techniques dont disposent ces exploitations permettent des rendements bien

---

<sup>311</sup> Enquête, confirmée, pour la Gomera, par le recensement de 1999.

supérieurs à ceux des zones difficiles – où les températures sont plus faibles, et les parcelles très étroites – tout en permettant des économies d'échelle dues à la taille des parcelles.

### Exemple n° 3 : Une exploitation bananière traditionnelle à Moya

Luis : Ce petit propriétaire possède 1,5 ha environ, dans la municipalité de Moya. Située en zone 2, l'altitude de son exploitation, d'après lui, approche les 150 m. L'exploitation se présente en deux groupes de parcelles : le premier groupe (1 ha), est uniquement planté de bananiers, et se présente en 3 parcelles ; le reste est un potager situé près du réservoir d'eau qui lui appartient. Les parcelles sont aménagées en terrasses très hautes, 4 m environ, protégées par des murs coupe-vent. Deux parcelles communiquent entre elles par un escalier. On accède à la dernière par la rue. La *petite naine* est dominante, mais certains de ces plants sont de la *grande naine*. On trouve des cultures associées, soit aux pieds des plants, soit sur la lisière des parcelles. Les lisières, qui jouent aussi le rôle de coupe-vent, sont composées de différents arbres fruitiers : papayers, manguiers, citronniers, orangers, avocatiers. Aux pieds des plants, on trouve surtout des poivrons, oignons, haricots verts, igname et patate douce... qui profitent de l'irrigation du bananier. Ces produits sont destinés à la consommation de la famille et plus rarement à la vente.

Luis possède deux petits réservoirs. L'un se situe dans l'exploitation même, relié à son système d'irrigation moderne, goutte à goutte et micro-aspersion. Il est alimenté par la *Heredad* à laquelle il achète l'eau, mais dont il ne fait pas partie. L'autre, perché à 50 m au-dessus de l'exploitation, s'alimente par les eaux de pluies; relié à l'exploitation par canalisation, il sert en hiver pour l'irrigation à la raie exceptionnelle. Ses besoins sont d'environ 1 heure d'eau tous les deux jours et l'exploitant achète 4 à 15 *azadas*<sup>312</sup> par an, suivant les précipitations. Il utilise des herbicides et pesticides, contre la cochenille, entre autre. Les engrais sont chimiques et naturels.

Luis n'est propriétaire que depuis une dizaine d'années. C'est pour assurer l'éducation de ses 5 enfants qu'il a acheté l'exploitation et la travaille. Auparavant, il possédait un petit stand sur un marché à Las Palmas où il continue à travailler. Il revend les fruits et légumes achetés au Mercalaspalmas<sup>313</sup>. Ses enfants l'aident ponctuellement, soit à la vente sur le marché, soit pour la bonification du sol toutes les 2 à 3 semaines.

Un homme extérieur à la famille travaille dans l'exploitation, mais je n'ai pu savoir dans quelles conditions. En tout cas, cet homme semble posséder 2 jeunes bœufs destinés à l'abattage, établis dans l'exploitation et alimentés en grande partie avec les déchets des bananiers (feuilles et troncs). Le fumier est réutilisé sur place. L'homme aide, du moins pour l'irrigation et le nettoyage de l'exploitation : celle-ci est extrêmement propre et ordonnée. De toutes façons, d'après le nombre de personnes nécessaires à la culture de la petite naine, Luis ne peut à lui tout seul, même aidé quelques fois par ses enfants, s'occuper de l'exploitation et vendre tous les matins de 8h à 14h au marché.

Par ailleurs, il fait partie d'une coopérative de vente, où il amène régulièrement ses régimes de bananes, qui ont d'abord mûri quelques semaines dans un petit entrepôt situé sur l'exploitation.

Les modifications techniques et organisationnelles sont différentes selon les types d'exploitations et leur emplacement géographique. En termes sociaux, le fossé s'est considérablement creusé entre le petit exploitant et le grand depuis 1986. Le profil de l'exploitant bananier s'est « fractionné ». D'un côté, des petits exploitants vivent véritablement de l'agriculture, dans une économie agricole dont les choix techniques répondent à leurs limitations financières, mais avec des coûts de production assez faibles ; de l'autre, les grands exploitants se distinguent par une organisation de l'exploitation qui s'approche plus de l'industrie, avec des tâches automatisées et aucune production pour l'alimentation familiale.

<sup>312</sup> Mesure supérieure à l'heure d'eau (cf. p.88). Une *azada* équivaut à 12 heures d'eau à Moya (Grande Canarie).

<sup>313</sup> Marché central de Las Palmas.



Les besoins et exigences agronomiques du bananier, comparés aux ressources existantes dans l'archipel, expliquent en bonne partie les évolutions techniques dans lesquelles les politiques européennes jouent un rôle important.

## **B. CHANGEMENTS TECHNIQUES, GEOGRAPHIQUES ET SOCIAUX A LA FAVEUR DE L'OCM**

Depuis l'entrée dans la CE, l'activité bananière évolue de manière plus ou moins dynamique selon les strates du secteur et les zones de culture. Pour rapporter ces dynamiques et ces évolutions, l'information a été organisée en quatre volets : les évolutions techniques de manière à visualiser les pratiques culturales en observant les changements ; les déplacements, disparitions et substitutions des cultures dans une perspective spatiale, enfin, les effets de ces changements sur la dimension sociale de cette production et l'aval de la filière.

### **Diversité des évolutions techniques**

Les changements variétaux, les systèmes d'irrigation et les serres constituent les trois principaux points d'évolution technique depuis les années 1970-1980. Ils ont entraîné d'autres changements dans les techniques culturales et l'organisation des exploitations.

#### **Les changements variétaux : de la banane canarienne à la banane américaine ?**

L'introduction de nouvelles variétés de banane a été l'un des changements significatifs sur la période de notre étude.

La variété traditionnellement plantée aux Canaries est la *Dwarf Cavendish*, connue comme la *Pequeña enana*, en français la *Petite naine*. Elle est aussi connue comme banane de Chine. A l'intérieur de la famille botanique de la banane, elle appartient à l'espèce *Musa acuminata*, qui se consomme en frais, et au sous-groupe *Cavendish*, formé de plusieurs variétés qui se distinguent par la hauteur du plant et la taille des fruits<sup>314</sup>. La *Dwarf Cavendish* fait partie des plants les plus petits, dits nains, dont le port atteint 2,5 à 3 m de hauteur<sup>315</sup>. Ceci facilite la manutention et est un avantage en zone ventée. Il s'agit d'une plante adaptée aux conditions régionales : elle est peu

---

<sup>314</sup> En Martinique et en Guadeloupe, on utilise principalement les variétés *Lacatan* ou *Robusta*, *Valery* ou *Poyo*, qui présentent un port haut de 5 à 7 m.

<sup>315</sup> A la fin des années 1970, la variété *Petite naine* ne perdure, au niveau mondial, qu'aux Canaries et à Madère. J. Cabrera Cabrera, 1992, p 8.

sensible aux maladies phytosanitaires, en dehors du mal de Panama<sup>316</sup> auquel elle n'est pas résistante. Le nombre de plants à l'hectare varie suivant la disposition, mais l'ensoleillement est le facteur principal qui permet d'augmenter la densité, qui varie de 1 500 à 2 500 pieds par hectare<sup>317</sup>. Les rendements atteignent en moyenne 40 000 kg par hectare<sup>318</sup> et ils diminuent à partir de 100 m d'altitude. On peut la planter jusqu'à une altitude de 300 m. Le fruit se caractérise par une petite taille. Il présente une sensibilité de la peau que les chocs marquent de taches brunes.

Vers le milieu des années 1980 interviennent des initiatives visant à promouvoir d'autres variétés, la *Johnson*, puis la *Williams* et la *Grande naine*<sup>319</sup>. Au port élevé, avec 3-4 m de hauteur, la *Grande naine*, et dans une moindre mesure la *Williams*, sont les principales variétés choisies pour la reconversion. Leurs rendements peuvent être, sous certaines conditions, supérieurs avec 50 à 70 kg par régime, contre 30 à 50 kg pour la *Petite naine*, mais les coûts de production sont également supérieurs. La plante se dégrade dès la seconde ou troisième récolte avec réduction du poids du régime. Cette variété oblige à un remplacement des plants tous les 3 à 5 ans, pour maintenir le rendement. Une nouvelle machine permettant d'arracher et de hacher les plants, vers 1990, a joué son rôle dans les changements variétaux. Le processus de défloraison est également facilité car la fleur peut se retirer manuellement, contrairement à celle de la petite naine qu'il faut couper soigneusement. En revanche, la hauteur du régime nécessite pour cela un escabeau. La maturation après récolte est plus lente, avec moins de risques de taches que la *Petite naine*. Ces variétés sont donc plus « présentables », au sens du marché de consommation. Beaucoup considèrent que la *Grande naine* produit mieux si la culture est protégée, et il existe, jusqu'en 1997 au moins, une forte corrélation entre cette variété et la présence de serres.

Les nouvelles variétés occupaient en 1990, 250 ha<sup>320</sup> soit moins de 3% des bananeraies régionales. En 1991 et 1992, plusieurs publications issues des institutions régionales vantent les

---

<sup>316</sup> Selon J. Cabrera Cabrera (1992) cette maladie, fréquente au niveau mondial, avait contraint à supprimer la variété Gros Michel de la majorité des plantations commerciales.

<sup>317</sup> Bien que la première année de plantation, le nombre de pied peut être plus élevé, jusqu'à 4 000, plantés en double densité. Il faut ensuite éclaircir la plantation pour garantir une illumination suffisante pour chaque pied.

<sup>318</sup> Ministerio de Agricultura, 1988, p 81.

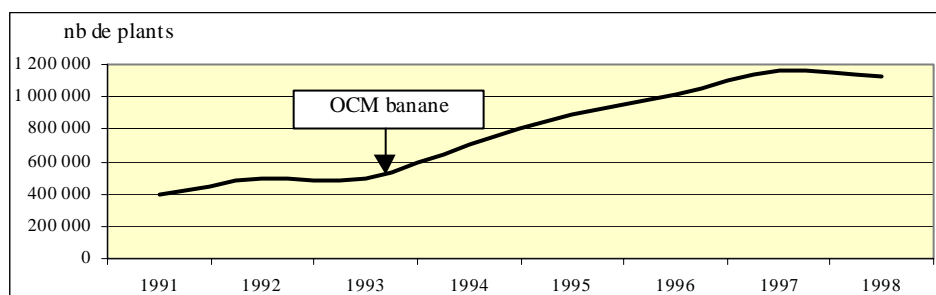
<sup>319</sup> Selon A. Arroyo Hodgson (1991), les variétés avaient déjà été préalablement testées dans certaines exploitations aux Canaries, en 1977 pour la *Williams*, et en 1982 pour la *Grande naine*. Cette dernière provenait de l'Institut de recherches de fruits et agrumes de la Guadeloupe (IRFA).

<sup>320</sup> J. García Perez, 1997.

avantages de ces nouvelles variétés<sup>321</sup>. Un an plus tard, on estime qu'elles sont passées à 400 ha<sup>322</sup>.

L'évolution variétale précède donc de peu de la mise en vigueur de l'OCM Banane en 1993, puis s'accélère. Les principales données disponibles sur ce point correspondent à la subvention accordée pour le secteur de la banane. Il est difficile de savoir quelles ont été les véritables motivations de l'introduction de nouvelles variétés. La recherche de productivité en serait la raison. On argumente aussi que le reste du marché mondial<sup>323</sup> ne produit que des fruits de grande taille (*Grande naine*, *Poyo* ou *Valery*) et que le fruit plus petit de la *Petite naine* serait peu compétitif sur les marchés. L'Institut Canarien de Recherches Agronomiques (ICIA) a été l'un des principaux promoteurs de la *Grande naine*, relayé par les institutions régionales. Leur volonté de promouvoir ces changements est confirmée par l'importance des fonds publics qui lui sont consacrés de 1990 à 1998, soit plus de 500 Mpts (620 000 pts par ha reconverti)<sup>324</sup>. En 1991, 400 000 plants sont subventionnés, 3 fois plus 5 ans plus tard (plus de un million de plants toutes variétés confondues). Les plants étaient vendus de 300 à 315 pts l'unité à la fin des années 1990. La subvention réduit ces prix de 125 pts ce qui porte les frais à 200 pts pour un plant reproduit *in vitro*<sup>325</sup>.

**Figure n° 21 : Nombre de plants de bananier subventionnés entre 1991 et 1998**



Source: J. García Pérez, 1997 et données non publiées du même auteur pour les années 1997 et 1998.

<sup>321</sup> En 1990 et en 1992, J. Cabrera Cabrera et V. Galán Saucó publient deux articles de vulgarisation en faveur du changement variétal dans le cadre des publications de la Consejería de Agricultura. A. Arroyo Hodgson publie aussi en ce sens en 1991, dans la revue de la Consejería de Agricultura du Gouvernement régional.

<sup>322</sup> J. Cabrera Cabrera, 1992.

<sup>323</sup> Pour la compréhension du marché international de la banane, il est important de distinguer la production des exportations. En effet, les premiers producteurs mondiaux sont le Brésil, l'Inde et la Chine, mais leur poids dans le commerce mondial est limité puisque les productions sont destinées à la consommation locale. Si on analyse les exportations, les Canaries se situent en huitième position derrière des pays à forte tradition bananière comme le Honduras ou Panamá, tout en produisant 10 fois moins que l'Équateur.

<sup>324</sup> J. García Pérez, 1997 et données non publiées du même auteur pour les années 1997 et 1998.

<sup>325</sup> Document d'enquête.

En comptant les plants non subventionnés (500 000 environ), 1 700 ha auraient été reconvertis, soit environ 20% de la superficie régionale<sup>326</sup>. La *Grande naine* a représenté plus de 80% des plants subventionnés entre 1991 et 1996, suivie de la *Johnson* (11%), de la *Petite naine* (7%). Tenerife a obtenu plus de 2,5 millions de plants subventionnés (68% de l'ensemble), suivie de la Grande Canarie avec 800 000 plants (entre 400 et 500 ha) et de La Palma avec 380 000 plants. Il n'existe pas de données sur la répartition des variétés selon les îles. On doit donc s'en tenir aux résultats de nos enquêtes pour tenter de faire des hypothèses. L'implantation de la *Grande naine* en 1999 serait très inégale selon les îles. A la Grande Canarie, à La Palma et à Tenerife, il semblerait que toutes les nouvelles exploitations installées après 1990 l'aient choisie. Dans les exploitations plus anciennes, la proportion de *Grande naine* est faible. A La Palma, aucun de nos enquêtés ne l'utilisait. A Tenerife, on trouve la *Grande* et la *Petite naine*.

Le changement de variétés a entraîné la nécessité de plants à reproduction rapide. L'entreprise insulaire chargée de leur reproduction *in vitro* au début des années 1990, Cultesa<sup>327</sup>, fut rapidement concurrencée par des importations en provenance d'Israël, à l'initiative de l'administration agricole régionale. La rénovation fréquente des plantations a entraîné une augmentation des coûts de production, puisque l'achat du plant devient indispensable

Les normes de « qualité » de l'OCM banane ont sans doute également été déterminantes. Fixées en 1994<sup>328</sup>, elles établissent des catégories de fruit qui déterminent dans une certaine mesure, les prix de vente, encore que la hiérarchie des catégories établies réglementairement ne corresponde pas à la hiérarchie des prix de vente sur tous les marchés.

**Tableau n° 27 : Résumé de la classification des bouquets de banane**

| Catégorie    | Calibre       | Longueur du fruit* | Part fruit tâché       |
|--------------|---------------|--------------------|------------------------|
| Extra        | 34 mm minimum | 17 cm              | - de 1 cm <sup>2</sup> |
| Catégorie I  | 32 mm minimum | 16 cm              | - de 2 cm <sup>2</sup> |
| Catégorie II | 30 mm minimum | 15 cm              | - de 4 cm <sup>2</sup> |

Source : Rgnt 2257/94 du 16/09/94.

\* Face intérieure, c'est-à-dire sans la peau.

<sup>326</sup> J. García Pérez, 1997.

<sup>327</sup> Cette entreprise semi-publique chargée de la reproduction des plants est la seule pépinière *in vitro* de tout l'archipel. En 1989, sa production a souffert d'une mutation des plants. Cet échec a décrédibilisé l'action publique et favorisé l'achat des plants à l'entreprise israélienne Rahan Meristem.

<sup>328</sup> Règlement 2257/94 de la Commission du 16/09 JO L 245 du 20 septembre 1994, p 7 à 9. Il est intéressant de noter que la Crète, la Laconie, l'Algarve, les Açores et Madère peuvent, par dérogation, commercialiser dans la catégorie II des bananes de calibre et taille inférieure de 27 mm et 14 cm respectivement. Pour l'Espagne, des règles de qualité préexistaient (Orden de Presidencia del Gobierno de 11 de enero de 1973). Elles faisaient état de 3 qualités différentes, Extra, Première et Seconde. En 1981, une catégorie, non officielle, mais existant commercialement, est créée par les coopératives, la Super-extra ou Selecta ou encore Plato.

Les critères de qualité ajoutent à la taille du fruit la proportion de superficie tachée : la *Petite naine* est donc mal placée puisque le fruit est souvent à la fois petit et taché. Aucune mention des qualités gustatives ni des résidus phytosanitaires ; le concept de qualité se limite donc à une dimension visuelle et esthétique. Pour les Canariens, la question de la taille des fruits est devenue une question sensible seulement depuis l’OCM banane tandis qu’elle ne l’était pas auparavant en raison de la réserve nationale (cf. p. 184). Les différences de prix d’une catégorie à l’autre sont trop importantes pour ignorer cette dimension. Voici, par exemple, les prix de vente au distributeur obtenus au sein d’une coopérative et d’une OPB de la Grande Canarie pour le mois de février 2000<sup>329</sup>.

**Tableau n° 28 : Exemple de variation des prix selon la qualité des fruits, février 2000**

| Qualité                 | Cooperativa Agrícola del Norte de Gran Canaria | OPB. Costa Bañaderos |
|-------------------------|--|----------------------|
| Plato, Selecta ou Extra | 65 pts   | 85 pts               |
| Extra                   | 50 pts   | 70 pts               |
| Première                | 40 pts   | 60 pts               |
| Seconde A               | 31 pts   | 40 pts               |
| Seconde B               | 24 pts   | -                    |

Source : Cooperativa agrícola del Norte de Gran Canaria & enquête.

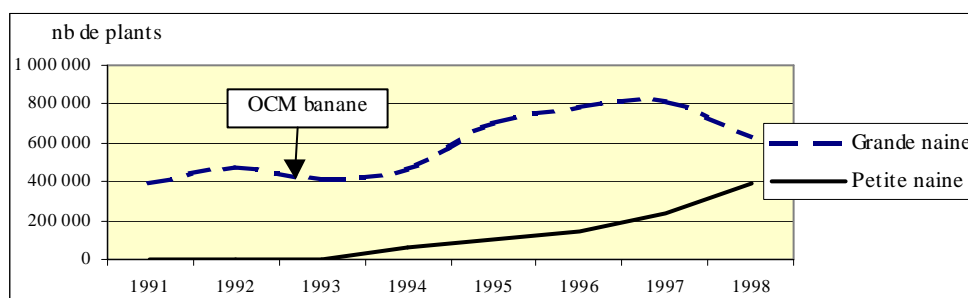
Selon mes enquêtes, il n’y a pas consensus quant aux avantages de la *Grande naine*. Certains estiment qu’elle n’est rentable que sous serre. D’autres pensent que seuls des rendements de plus de 50 kg par régime peuvent compenser les coûts de production. On ne s’accorde pas non plus sur la diminution des rendements avec le temps (cf. p. 194). Selon un agronome interrogé, les conditions climatiques et édaphiques influent notablement. On savait dès 1992 que les rendements de cette variété atteignaient difficilement 44 kg par régime dans les zones les plus fraîches<sup>330</sup> et qu’elle ne réagissait pas nécessairement bien au vent. Ces éléments n’ont pas été communiqués au moment de la vague de reconversion variétale. Quelques années plus tard, l’insatisfaction de centaines d’agriculteurs qui n’obtenaient pas les rendements promis, perdaient les plants lors des rafales de vent, avaient reçu des plants mutants, constataient la cherté de la production en plus des difficultés de commercialisation, a largement contribué au retour à des variétés à port bas, la *Petite naine*, mais aussi à des sélections améliorées de cette variété, la

<sup>329</sup> La Cooperativa del Norte est composée d’une multitude de petits agriculteurs traditionnels le plus souvent, qui cultivent essentiellement de la *Petite naine*. La seconde est très différente, puisqu’elle est composée d’un nombre restreint de producteurs dont la surface de production est supérieure à 5 ha, très technifiés, en *Grande naine*. L’éventail de prix présenté ici très large correspond, en quelque sorte, aux extrêmes.

<sup>330</sup> J. Cabrera Cabrera, 1992.

*Brier*<sup>331</sup>, la *Gruesa Palmera*, la *Negrita Palmera*<sup>332</sup>. Par exemple, au sein de la coopérative de Punta Blanca du Sud de Tenerife, la majorité de ceux qui avaient adopté la *Grande naine* sont revenus à la *Petite*<sup>333</sup>. L'abandon de la *Grande naine*, évoqué par plusieurs de nos enquêtés, est partiellement corroboré par les données relatives aux plantes subventionnées (cf. figure). De surcroît elle semble rencontrer des problèmes de commercialisation : le Sud de l'Espagne n'accueille pas bien les fruits de grande taille, tandis que s'y ajoute une campagne de promotions de la petite banane tâchée (cf. p.444).

**Figure n° 22 : Evolution du nombre de cultivars subventionnés entre 1991 et 1998**



La *Petite naine* comprend les cultivars de la *Gruesa Palmera*, et en quantité moindre, ceux de la *Brier*.  
Source: J. García Pérez, 1997 et données non publiées du même auteur pour les années 1997 et 1998.

La corrélation simple serre = *Grande naine* n'est plus, en 1999, aussi vraie qu'auparavant, même si les liens sont indiscutables. A La Palma, la variété la plus répandue serait la *Negrita Palmera* (un cultivar de la *Petite naine*), qui donne moins de latex lors des manutentions et supporte la défloraison au moment de l'emballage.

L'analyse de ce changement variétal met en relief qu'il répond avant tout à l'idée de cultiver un produit aux caractéristiques « esthétiques » identiques à celles des grandes productions mondiales importées en Europe. Les années écoulées ont montré que le marché espagnol est divisé : en certains lieux comme à Barcelone, la *Grande naine* est mieux payée, tandis qu'à Madrid, Séville, Alicante, c'est la *Petite naine* qui l'emporte.

Le changement variétal s'est largement appuyé sur l'irrigation localisée et les serres.

<sup>331</sup> Ce cultivar porte le nom de son créateur, José Brier, que nous avons enquêté dans son exploitation à Tenerife en 1999.

<sup>332</sup> Il s'agit d'une sélection de la variété *Johnson*. Son intérêt repose sur le fait qu'elle supporte des conditions plus fraîches, ce qui permettrait de la planter jusqu'à l'altitude de 200 m. De plus, la défloraison peut être réalisée au moment du conditionnement.

<sup>333</sup> Enquête personnelle avec le gérant, 1999.

### Généralisation des systèmes d'irrigation localisée

Introduite dans les années 1970, l'irrigation localisée (cf. p. 94) s'est généralisée dans les deux décennies suivantes même si dans certaines exploitations on continue d'irriguer par inondation en 2002. Il n'existe pas de synthèse sur les types d'irrigation, mais il est certain que la majorité des exploitations bananières sont à la fin des années 1990 irriguées par des techniques modernes. L'extension de ces techniques varie selon les îles, et en leur sein (cf. tableau suivant). La Grande Canarie a le plus fort taux de systèmes localisés en 2000, ayant été confrontée la première à de graves insuffisances hydriques (cf. p. 81). A l'opposé, dans la zone de l'AEA de San Andrés y Sauces<sup>334</sup> à La Palma, la moitié des exploitations irriguent encore par inondation. Dans l'île de la Gomera, l'eau est tellement bon marché qu'il n'est pas question de l'économiser. Cette géographie de l'irrigation localisée explique les différences de consommation d'eau de la banane dans les divers lieux de l'archipel 2001 : la consommation de la province de las Palmas, 9 890m<sup>3</sup>/ha/an<sup>335</sup> est dépassée dans la province de Santa Cruz de Tenerife avec 15 560m<sup>3</sup>/ha/an<sup>336</sup>.

**Tableau n° 29 : L'irrigation localisée des bananeraies**

| Zones ou communes                                   | Année     | Etat des lieux   |
|---|-----------|--|
| La Laguna et Santa Cruz                             | 2002      | 90% des superficies en irrigation localisée.   |
| Grande Canarie et Tenerife                          | 2001      | 80% irrigation localisée.  |
| La Gomera   | 2001      | 70% par inondation.  |
| La Palma  | 2001      | 40% par inondation.  |
| Puntallana, Garafía, Barlovento San Andrés y Sauces | 2000      | 50% par inondation.  |
| Gáldar (Grande Canarie)                             | 2000      | 90% irrigation localisée   |
| La Santa (Teguise, Lanzarote) et Fuerteventura      | 2000      | 100% irrigation localisée.   |
| Grande Canarie                                      | 1988      | 50% avec irrigation localisée.   |
| Las Galletas (Arona, Tenerife)                      | 1970-2000 | 100% irrigation localisée depuis 1970  |
| Tenerife  | 1982      | Certaines coopératives ou entreprises n'utilisent pas encore de système localisé alors que d'autres l'ont généralisé. Le goutte à goutte couvre 1984 ha en 1981 soit 1/3 des superficies bananières *.   |
| Grande Canarie                                      | 1982      | La part d'irrigation localisée est sans doute supérieure à celle de Tenerife, s'il on considère que des subventions ont été accordées pour l'installation de goutte à goutte pour 28% de la superficie bananière insulaire, soit une part proportionnellement plus importante qu'à Tenerife. |

Source : entretiens auprès de techniciens et observations de terrain. Pour 2001, J. Rodrigo López, 2002. 1988, Ministerio de Agricultura. 1982, W. Rodríguez Brito, 1986. \* M. Sanchez Padrón, 1993, p 310.

<sup>334</sup> Les deux communes de San Andrés y Sauces et de Barlovento, et une part contiguë de Garafía et de Puntallana.

<sup>335</sup> La consommation à la Grande Canarie est identique à celle qui avait été calculée en 1990 par le Consejo Insular de Aguas de Gran Canaria (1995, p. 79) alors qu'en 1986, cette consommation était estimée à 9 935 m<sup>3</sup>/ha/an. Cette diminution est liée à la généralisation du goutte à goutte.

<sup>336</sup> J. Rodrigo López, 2002.

L'utilisation de technique économe en eau varie d'une commune à l'autre. Si on irrigue encore par inondation dans la commune de San Andrés y Sauces<sup>337</sup>, dans la commune voisine, Barlovento, l'irrigation localisée est beaucoup plus fréquente. Cela s'explique par des ressources moins abondantes et aussi par le fait que ces dernières exploitations ont été créées dans les années 1970 par des personnes disposant de capitaux importants.

Les techniques d'irrigation localisée pour les bananeraies se limitent, aux Canaries, à la micro-aspersion et au goutte à goutte. Tandis que dans l'ensemble de l'archipel prédomine le goutte à goutte, à La Palma et dans certaines exploitations du Sud de Tenerife tenus par des *Palmeros*<sup>338</sup>, la micro-aspersion l'emporte. Un seul des exploitants enquêtés à La Palma utilisait le goutte à goutte, en complément de la micro-aspersion. Les coopératives précisent que ce système domine chez leurs producteurs. Cette différence semble le fait de circonstances historiques plus que de facteurs techniques. La première expérience de goutte à goutte, réalisée dans les années 1970 au Nord de l'île de La Palma, n'aurait pas donné de résultats positifs<sup>339</sup>. Cette expérience a entraîné une méfiance à l'égard du goutte à goutte de sorte que ce système n'est pratiquement pas utilisé dans l'île. Une autre hypothèse est que la micro-aspersion n'est possible que si les eaux ne sont pas salines, car il y aurait risque de dépôts de sels minéraux. La qualité des eaux à La Palma permet donc cette technique. Enfin, l'aspersion serait mieux adaptée en cas d'utilisation d'engrais animaux épandus, en améliorant leur dégradation.

Puis, sont apparus les nouveaux réseaux d'irrigation, appartenant aux administrations publiques ou à des entreprises privés (cf. p.91), tout particulièrement dans les zones bananières. Le développement de ces réseaux, bien que tardif, constitue un pas de géant pour les agriculteurs, qui ont gagné en indépendance et ne dépendent plus d'un réservoir ou d'une retenue d'eau individuels. C'est donc à partir de la fin des années 1990 que débute un phénomène inverse de celui observé dans la décennie précédente : on ne construit plus de réservoirs individuels.

Les systèmes de **fertirrigation** se sont développés parallèlement aux systèmes d'irrigation localisée, améliorant l'adéquation des quantités nutritives et des engrais apportés et réduisant les besoins en main-d'œuvre sur les exploitations.

---

<sup>337</sup> La propriété de l'eau dans cette commune, est directement liée à celle de la terre. L'eau est divisée proportionnellement à la superficie. Cf. J.A. Batista Medina, *El agua es de la tierra, la gestión comunal de un sistema de riego del Noreste de La Palma (Los Sauces)*, Madrid, Ministerio de Educación, Cultura y Deportes, 2001.

<sup>338</sup> Habitants originaires de La Palma.

<sup>339</sup> Le système de goutte à goutte n'aurait pas fait l'objet d'un suivi technique de la part de l'entreprise israélienne qui l'avait installé. En l'absence d'un technicien compétent, on a pas su localement résoudre les problèmes qui ont surgi.



**Les systèmes automatisés qui gèrent l'ensemble des tâches d'irrigation et de fertirrigation permettent**, pour ceux qui peuvent investir dans ces équipements, une indépendance essentielle : il n'est plus nécessaire de se rendre sur l'exploitation le week-end ; on peut même prendre quelques jours de vacances... Sur l'ensemble des producteurs que nous avons enquêtés, 3 d'entre eux au moins utilisaient cette technique dans des exploitations très performantes.

#### **Aménagement et localisation des parcelles**

La bananeraie construit des paysages particuliers ; murs, serres, amenées d'eau... A. Odouard décrit avec beaucoup d'art et d'exactitude **ce paysage agricole bananier**<sup>340</sup> caractérisé par l'émiettement des cultures dans l'espace, leur dispersion géographique et une organisation qui semble anarchique à l'exception des plaines où les cultures sont plus concentrées. Il se réfère à l'idée d'oasis, surtout dans les zones sous le vent, où l'aridité ambiante contraste avec les cultures verdoyantes des bananiers. Il insiste aussi sur l'alternance entre espace cultivé et zones habitées, spécifiquement sur les versants au vent. Nous reviendrons sur cette description de l'espace bananier qui a subi depuis certains changements. Au-delà d'une certaine anarchie des cultures, il existe des localisations-type des bananeraies.

**Sur les versants**, les bananeraies sont plantées sur des terrasses dont l'aménagement a demandé des efforts considérables, en termes de main-d'œuvre et de coûts (cf. les *sorribas*). Des murs de protection contre le vent doivent être construits à hauteur des plants (2 m à 2,50 m pour la *Petite naine* qui mesure 3 m environ), de sorte à éviter les tourbillons.

**Les fonds de barranco** constituent un espace où l'on rencontre fréquemment des parcelles. Des terrasses sont aménagées d'aval en amont du lit comblé par des apports de terre. Aucune parcelle ne couvre tout le lit, puisqu'elle s'exposerait à être détruite lors de pluies. En fond de barranco, les parcelles sont souvent plus larges que sur le versant, car soit les pentes sont plus douces, soit une partie du replat est aménageable. Les avantages de cette localisation, travaux moins importants et protection relative contre les vents, n'ont cependant pas fait le poids. Son inconvénient principal est l'évacuation des régimes, que l'on doit porter jusqu'à la route sur un versant abrupt. Ces zones tendent à être abandonnées.

Les plus grandes parcelles sont dans les « **plaines** » mais ce type de relief est rare et de taille réduite. Les zones relativement planes plantées de bananiers sont les *végas* de Gáldar et d'Arucas

---

<sup>340</sup> A. Odouard, 1992, p 33, 35, 40.

à la Grande Canarie, les Galletas (Arona), à Tenerife. Dans les *islas bajas*, la plate-forme côtière est remodelée (parfois à la dynamite) de manière à obtenir un replat qui sert de base à une terrasse. Les sols sont intégralement apportés des zones hautes. Les plates-formes côtières en cultures sont celles de la Punta de Hidalgo (La Laguna) et de Buenavista et Los Silos (cf. Photo n°3) à Tenerife, et la partie Ouest de la commune de Fuencaliente à La Palma.

**Les interfluves**, la crête aplanie par l'érosion éolienne séparant deux barrancos, sont aussi des terrains relativement plats où les parcelles sont plus étendues, ce qui est un atout considérable en abaissant les coûts d'aménagement, tout en nécessitant cependant l'installation de serres en raison du vent.

Toutes les zones plantées ne présentent pas les mêmes facilités de travail, mais ce qui détermine le plus la possibilité de mécaniser réside dans l'accès. **La mécanisation** n'est envisageable que dans ces zones où les parcelles disposent d'un accès et dont la taille est suffisante pour permettre le passage d'un petit tracteur. Mais cette mécanisation est limitée au ramassage des régimes, l'irrigation localisée et la bonification par fertirrigation. La « machine arracheuse » (cf. p.194) a facilité la rénovation des plantations, dont la reconversion variétale.

#### **Les serres : une technique aujourd'hui contestée pour des raisons de production et des raisons esthétiques**

En 1991, on estimait qu'environ 5% seulement des bananeraies étaient protégées<sup>341</sup>, contre 27% en 1999. La diffusion de cette technique n'est donc pas comparable à celle de l'irrigation localisée. L'essor le plus net correspond aux années 1994-1996 durant lesquelles des lignes de subventions ont été spécifiquement accordées au secteur bananier<sup>342</sup>. Puisque l'accroissement de la production européenne ne fait plus partie des priorités et qu'il existe le risque de dépasser le quota européen de production assigné aux Canaries, à partir de 1998 les serres ne font plus partie des infrastructures éligibles dans le cadre de la modernisation des exploitations<sup>343</sup>. Malgré cela, elles continuent de se multiplier alors que leur installation constitue un investissement extrêmement coûteux<sup>344</sup>, sans compter les frais liés à leur maintenance.

---

<sup>341</sup> W. Rodríguez Brito, 1992, p 145.

<sup>342</sup> Aides accordées au titre Decreto territorial 156/93 issu des deux programmes opérationnels de la banane, puis le Décret 9/96, BOC n°24 du 23/02/1996.

<sup>343</sup> Le Decreto 9/1996 du 26 janvier 1996, du Gouvernement des Canaries, relatif aux mesures de modernisation du secteur bananier, prévoyait d'interdire le financement des serres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

<sup>344</sup> 650 à 800 pesetas le m<sup>2</sup> en 1992 sans les armatures en fer. Ainsi "... couvrir les 10 000 ha cultivés de bananes dans les îles signifie un coût de 70 000 millions de pesetas, pour ne couvrir qu'avec du plastique ou de la maille plastique les superficies que nous cultivons actuellement, ce qui dépasse la valeur brute de la production bananière durant plus de deux ans » selon W. Rodríguez Brito, 1992.

La géographie des bananeraies sous serres correspond à plusieurs facteurs. On voit bien sur la Carte n° 18 (p. suivante) que les serres correspondent aux zones ventées, sur la façade Sud-Est de Tenerife<sup>345</sup> et de la Grande Canarie. Là, plus de 70% des cultures sont protégées. Mais les facteurs climatiques ne sont pas les seuls éléments, car, à l'Ouest de Tenerife, la proportion de cultures sous serres n'est pas négligeable, de 10 à 40%, alors qu'il s'agit d'une zone relativement protégée, tout comme celle du Valle de Aridane à La Palma. Aussi, l'installation de serres ne répond pas uniquement au risque de perdre ou d'endommager les cultures : elle est surtout le fait des exploitations les plus capitalisées qui cultivent de la *Grande naine*. Les cultures protégées correspondent presque intégralement pour Tenerife aux communes où l'on enregistre une augmentation des cultures depuis 1981 (cf. Carte n° 19). La taille et la concentration des parcelles est aussi un élément déterminant. Au dessous d'une certaine surface, aux environs de 3 000 m<sup>2</sup>, la rentabilité de l'investissement devient discutable. Une serre peut couvrir sans trop de difficultés plusieurs terrasses contiguës lorsque les pentes ne sont pas trop fortes. Si les parcelles sont trop étroites ou non contiguës, les couvrir indépendamment les unes des autres implique des coûts considérables. Ainsi, les serres sont rares dans les communes à parcelles très exiguës, le Nord-Est de La Palma par exemple. L'échelle municipale des données masque une autre dimension de la spatialité de ce phénomène. Les serres sont concentrées sur les côtes, c'est-à-dire en dessous de 50 m d'altitude, surtout dans zones planes, à Fuencaliente à La Palma, Punta de Hidalgo et à Las Galletas à Tenerife ou dans la *vega* de Gáldar à la Grande Canarie. Parmi les cultures situées un peu plus en hauteur, les serres sont plus rares.

Certaines communes bananières interdisent, à partir du début des années 1990, la construction de nouvelles serres : Barlovento à La Palma et La Orotava à Tenerife (cf. p.431).

L'ensemble de ces éléments conduit à une distribution assez inégale des serres selon les îles (cf. Carte n° 20).

Compte tenu de la sécheresse et des vents de Lanzarote, la totalité de la production s'y trouve sous serres en 1999. A El Hierro, les vents du Golfe de Frontera imposent la protection des bananeraies : 91% d'entre elles sont protégées (cf. tableau suivant). Les nouvelles superficies plantées sont pratiquement indissociables des serres. Dans les îles et les zones où la culture est historique, les superficies protégées sont proportionnellement moindres. La Grande Canarie apparaît en tête avec 37% de bananeraies protégées, suivie de Tenerife dont la majorité est située sous le vent. Enfin, La Palma, où la banane représente la première culture, possède une faible surface protégée, confirmant ainsi que les exploitations y rencontrent des obstacles plus importants qu'ailleurs pour l'installation de serres (cf. Photo n°7).

---

<sup>345</sup> Par exemple, à Las Galletas, des 620 ha plantés en 1992, 70% sont protégés, contre 85% des 800 ha en 1996.

**Carte n° 18 : Superficie bananière sous serres en 1999**

**Tableau n° 30 : Proportion des superficies bananières sous serres en 1999**

| <b>Ile</b>            | <b>Superficie<br/>(en ha)</b> | <b>Serres<br/>(en ha)</b> | <b>Part sous serres</b> |
|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Fuerteventura         | 26                            | 26                        | 100%                    |
| Lanzarote             | 2                             | 2                         | 100%                    |
| El Hierro             | 56                            | 51                        | 91%                     |
| Grande Canarie        | 1 598                         | 592                       | 37%                     |
| Tenerife              | 4 141                         | 1 245                     | 30%                     |
| La Palma              | 2 807                         | 470                       | 17%                     |
| La Gomera             | 292                           | 21                        | 7%                      |
| <b>Total régional</b> | <b>8 922</b>                  | <b>2 407</b>              | <b>27%</b>              |

Source : Servicio de estadística, 2000 (b).

Tous ces éléments ont évidemment entraîné d'autres changements.

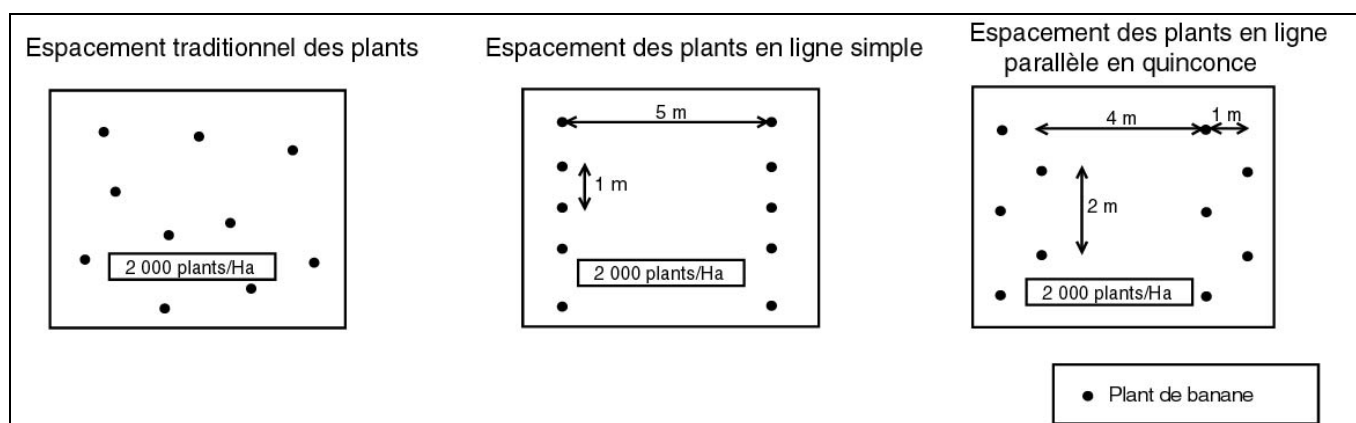
### **Conséquences techniques**

La réglementation communautaire (cf. Tableau n° 27, p. 196) établissant les critères de qualité semble avoir indirectement entraîné le développement de la mise en sac (*embolsado*) du régime pendant la maturation. Cette technique consiste à couvrir le régime d'un revêtement (de plastique aéré ou autre) durant le mûrissement sur pied. Grâce à l'augmentation de la chaleur, elle favorise le développement optimum du régime, tout en le protégeant des frottements des feuilles qui tachent les fruits. Ces sacs jouent aussi un rôle de barrière contre les insectes, limitant le besoin de traiter contre les maladies et virus qu'ils favorisent. Un sac coûte, à la fin des années 1990, entre 18 et 20 pts. Ils étaient très peu utilisés au début des années 1980. D'après un agronome, 60 à 70% des bananeraies utilisent aujourd'hui cette technique, bien que de manière inégale selon les zones et les types d'exploitations. Notre enquête de terrain nous amène à penser que cette valeur est largement surestimée. Peut-être est-elle représentative des cultures à l'air libre ? Plus généralisée en zone ventée et de plein air (Los Silos, Isla Baja, San Andrés y Sauces), la mise en sac est moins présente sous serres, puisque l'absence de vent protège le régime du frottement des feuilles. A la Grande Canarie, la pratique est rare en raison d'une maladie cryptogamique localisée dans le Nord que favorise l'ensachage. Cette technique est plus répandue à Tenerife, sur la côte Nord, et dans une moindre mesure, dans les serres du Sud et sur les hauteurs du Nord. A la Palma, on la trouve surtout sur les côtes, avec l'altitude, sa pratique s'efface : il s'agit là de micro-exploitations qui limitent au maximum les coûts de production. A El Hierro, la rareté de la mise en sac s'explique par le taux très élevé de cultures protégées.

**Carte n° 19 : Les nouvelles cultures ne se font-elles que sous serres ?**

- Certaines unités de conditionnement obligent leurs affiliés à apporter les régimes sous sac, sous peine de refus. Cette obligation semble liée au fait que le sac évite les frottements de la peau sur pied mais aussi lors des manutentions nécessaires jusqu'au conditionnement.
- **L'espace entre les plants** a changé depuis le début des années 1990, surtout dans les cultures protégées. Un espace de 3 à 8 m entre chaque double rangée de bananiers permet la circulation d'un petit camion ou d'un tracteur, ce qui facilite le ramassage des régimes et leur transport<sup>346</sup>. Sachant que le poids d'un régime varie de 35 à 70 kg, on comprend que ce changement a allégé le travail dans l'exploitation et diminué la main-d'œuvre nécessaire. Si ce nouveau cadre de plantation est devenu fréquent, il n'a pas totalement remplacé la disposition traditionnelle, parce que la taille de certaines parcelles est insuffisante et surtout parce que toutes les parcelles ne disposent pas d'un chemin d'accès carrossable.

### Schéma n° 3 : Espacements des bananiers les plus usuels aux Canaries



Élaboration personnelle.

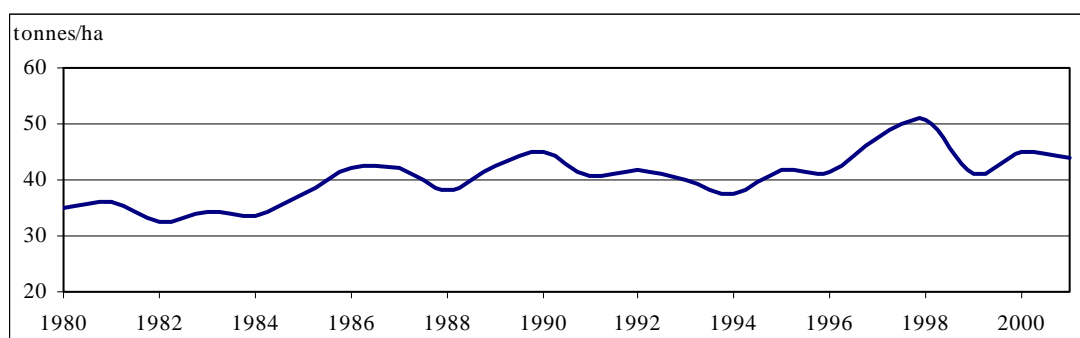
- Certains changements au sein de l'exploitation s'inscrivent dans la logique de la généralisation de l'irrigation localisée ou de l'expansion des serres. L'une des conséquences directe de l'irrigation localisée a été la **disparition des cultures intercalaires**. L'espacement nécessaire entre chaque bananier (2 à 3 m) pour le bon développement du régime (espace et lumière) est utilisable le temps du cycle végétatif et il existait fréquemment des cultures intercalaires ou associées (haricots, courges, tomates) profitant de l'irrigation par inondation. Aujourd'hui, on trouve quelques plants d'oignons, poivrons, aubergines aux pieds des bananiers, et les plantes rampantes à fruit (courge, fruits de la passion...) sur les murs de soutènement des terrasses chez les exploitants traditionnels. Dans les exploitations plus modernes, les cultures associées sont totalement absentes.

<sup>346</sup> Dans la disposition précédente, en foule, aucune voie d'accès n'était prévue.

- En réponse au changement variétal, de nouvelles installations visant à faciliter la coupe du régime sont mises en place. Une structure rigide, parfois des cordes métalliques, est tendue d'un bout à l'autre de la parcelle à 4 m au moins du sol (cf. Photo n° 8). On y accroche une cordelette synthétique qui soutiendra le régime. Au moment de la récolte, c'est la cordelette qui est sectionnée. Ce système remplace les fourches en bois, qui soutenaient les régimes attirés par la lumière latéralement à la rangée de plants. Dans les exploitations où cette disposition n'a pas été adoptée, les fourches en bois ont progressivement été remplacées par des fourches en acier galvanisé.
- A la fin des années 1990, dans certaines exploitations **la destruction des pousses** (*deshijar*) se fait par injection d'une petite quantité de kérosène au niveau de la racine. Cette technique allège les tâches d'arrachage. On observe le passage d'une technique manuelle à une technique chimique, qui, à notre avis, rencontrera d'ici peu un franc succès... d'autant qu'elle ne semble pas poser de question de pollution des sols.

Au niveau régional<sup>347</sup>, la reconversion variétale coïncide avec un accroissement des rendements moyens. En 1980, ceux du Sud de Tenerife sont de 46 tonnes/ha, et au Nord, à 30 tonnes/ha<sup>348</sup>. Sur la période de notre étude, l'augmentation est notable, passant de 40 tonnes/ha en 1986 à presque 50 tonnes à partir de 1997. Ces chiffres sont assez éloignés de ceux obtenus 40 ans auparavant, qui ne dépassaient pas les 20 tonnes/ha<sup>349</sup>.

**Figure n° 23 : Evolution des rendements moyens bananiers à l'ha de 1980 à 2001**



Source : Production de 1980 à 1985 CEDOC, 1987, p 672. Superficie : de 1980 à 1985, CEDOC, 1987. Pour 1984, W. Rodríguez Brito, 1986. Servicio estadística de 1987 à 2001.

<sup>347</sup> La distribution insulaire de la production suit avec une relative fidélité la répartition des superficies cultivées, autrement dit, il n'existe donc pas de différences sensibles de rendement d'une île à l'autre.

<sup>348</sup> W. Rodríguez Brito, 1984, p 116,

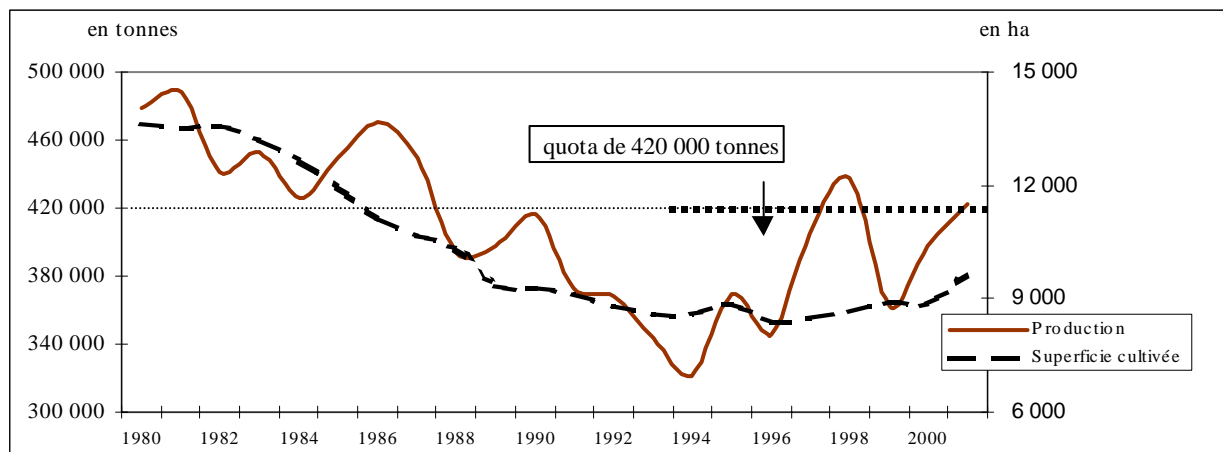
<sup>349</sup> W. Rodríguez Brito, 1986, p 162. Ces chiffres ne font pas l'unanimité, certains experts les trouvent sous-estimés.



**Carte n° 20 : Part des cultures bananières sous serres en 1999**

Les variations interannuelles que l'on peut observer dans ce graphique ne sont pas véritablement significatives s'il on considère que les moyennes sont obtenues par la relation entre superficie cultivée et production, données peu fiables dans leur ensemble. Les fortes diminutions enregistrées en 1994 et 1999 correspondent à des années particulièrement fraîches et/ou ventées. La croissance des rendements depuis 1980 est aussi lié à l'amélioration des soins culturaux (comme l'utilisation des sacs, l'irrigation localisée, la fertirrigation, la sélection...) durant la même période. Il compense partiellement le recul des superficies cultivées, bien que de manière très irrégulière selon les années.

**Figure n° 24 : Evolution de la production et des superficies cultivées de 1980 à 2001**



Source : 1980 à 1985 CEDOC, 1987, p 672. Servicio de estadística de 1987 à 2002.

L'ensemble des évolutions techniques concernant la phase de production ont influé notablement sur les déplacements des cultures qui se sont opérés depuis 1986.

### Les déplacements des cultures

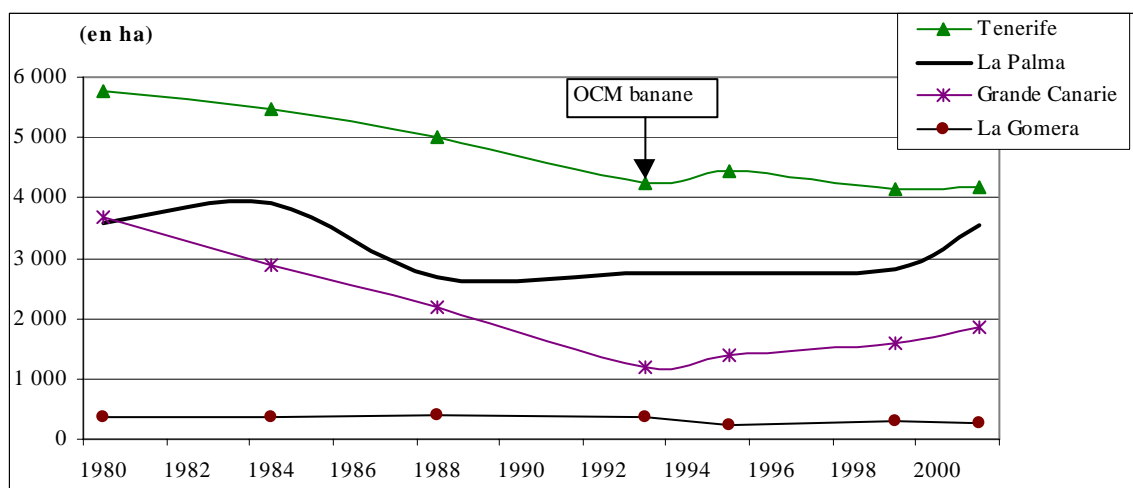
Le paysage bananier a opéré des profonds changements. Parallèlement au recul de cette culture, de nouvelles cultures apparaissent là où jamais elles n'avaient été présentes. Ailleurs, elle est remplacée par d'autres cultures. Il existe ainsi une certaine géographie des disparitions, qui nous mènera à l'analyse des déplacements de culture, et les changements de paysages qui en découlent<sup>350</sup>. Malheureusement, il ne nous est pas possible, dans le cadre de cette étude, de suivre avec précision les déplacements des cultures à partir de la cartographie existante. Celles de J.C.

<sup>350</sup> L. M. Pérez Marrero fait une analyse détaillée des mouvements dans la commune d'Arucas, cf. *El modelo platanero grancanario en el contexto de sus relaciones espaciales (1940-1993)*, Thèse de doctorat, dir. W. Rodríguez Brito, Université de la Laguna, 1998, 876 pp.

Maillard (1991) et de A. Odouard (1992) offrent toutes deux des indications de l’emprise de cette culture, mais l’échelle utilisée ne permet pas de comparaison sérieuse<sup>351</sup>.

Comme la majorité des cultures aux Canaries, les superficies bananières reculent depuis 1980 (cf. p.224). La part des bananeraies dans les *terres labourées* est cependant constante depuis 1982, soit environ 20%. L’intensité du recul n’est pas identique pour toutes les îles (cf. figure) : il est très marqué à la Grande Canarie, où les bananeraies ont régressé des deux tiers en 20 ans, et plus faible à Tenerife<sup>352</sup>. A La Palma, l’évolution est différente; après une chute qui démarre en 1984 et dure 4 ans, la surface est stable depuis 1988, et enregistre même un nouvel essor en 2001, d’importance variable selon les sources<sup>353</sup>. L’année 1993 marque un point d’inflexion dans toutes les îles, à la hausse pour les 3 principales d’entre elles ; la stabilité domine depuis.

**Figure n° 25 : Evolution des superficies cultivées des principales îles productrices, de 1980 à 2001**



Source: pour 1984: W. Rodríguez Brito, 1986, p 273. Pour 1988: A. Odouard, 1992, p 38. 1993 D. Verano Tacoronte, 1998, p 470. 1995, ISTAC, 1999. Pour 1999 et 2001, Servicio de estadística, 2000 et 2002. Pour La Palma en 2001, GRAFCAN. Voir Annexe n°22 pour le détail de toutes les îles.

Tenerife tend à représenter une part de plus en plus importante des superficies régionales (cf. Annexe n° 23). La Palma conserve sa part relative. La Grande Canarie passe de 23% du total régional dans les années 1980 à 18% en 1999.

<sup>351</sup> Puisque ces deux cartographies existent à deux dates différentes (1981 et 1990), nous avons choisi de ne pas les reprendre. En revanche, nous proposons une représentation schématisée des zones bananières selon la rentabilité des exploitations à la fin de ce chapitre.

<sup>352</sup> A la Grande Canarie, le manque d’eau a surtout touché les zones sous le vent, tandis qu’y fleurit le tourisme grand consommateur d’eau. La diminution de la ressource eau avait débuté dans les années 60 (cf. Figure n° 5, p.86), entraînant avec elle le recul des cultures bananières. Cette régression n’est pas le seul fait du manque d’eau, mais aussi des nouveaux emplois du secteur touristique et de la construction.

<sup>353</sup> Servicio de estadística, 2002 et Grafcan, 2002. Cf. Annexe n° 24.

Sur la période de notre étude, un certain nombre d'exploitations s'installent, se déplacent ou disparaissent. Les déplacements, en direction des versants sous le vent, entamés avant 1986, se sont accélérés depuis les années 1990, bien que ces cultures récentes soient éloignées du port principal. La proximité entre lieu de conditionnement et lieu d'embarquement n'est plus un avantage en raison de l'amélioration des transports routiers.

#### **Localisation préférentielle des nouvelles cultures**

Les nouvelles cultures se situent surtout **dans les zones arides**. On enregistre une augmentation des cultures dans le Sud : en 1941, Tenerife a 4,8% de ses bananeraies dans le Sud, 9,7% en 1960, 28,1% en 1977 et 31,9% en 1981<sup>354</sup>. En 1999, la proportion atteint 53 %. A la Grande Canarie, ce changement est moins fort mais on passe tout de même de 5% des cultures dans le Sud en 1993 à 20% en 1999. On assiste là à un véritable renversement de la situation des cultures, qui, historiquement, ont toujours été situées au Nord. Ce déplacement progressif est à la fois le fait du développement de la disponibilité en eau, d'une situation plus intéressante en termes thermiques, de la présence de terres globalement plus planes et d'individus qui disposent de fonds avant le démarrage de l'activité bananière, ce qui leur permet l'achat de terres et tous les investissements préalables pour la production dans ce type de zones. Mais surtout, il fait suite à la construction du Canal del Sur à Tenerife, à partir des années 1950, qui achemine l'eau depuis le Nord, correspondant au développement de la disponibilité en eau.

**Lanzarote et Fuerteventura** voient aussi apparaître de nouvelles exploitations bananières. Même si les superficies concernées sont anecdotiques, dans la première 2 ha à Sóo (La Santa à Teguisse) et 26 ha à Gran Tarajal, il s'agit d'une situation paradoxale : les îles arides cultivent une plante de zone humide. Les serres y sont indispensables pour protéger des vents forts et constants, et l'apport en eau, du moins pour l'exploitation de Lanzarote, n'est possible que grâce à un puits, doté d'une petite station de dessalement individuelle. Les premières productions datent de 1996-1997 pour ces deux îles. La perception de la population est plutôt négative, comme si quelque chose d'important avait été transcendé. Au milieu des déserts que sont ces îles, il est vrai que cela choque à la vue. Les productions de Fuerteventura sont exportées à partir de 1998 vers le marché national<sup>355</sup>.

A une autre échelle, les **espaces libérés par les carrières** constituent une nouvelle localisation de la culture bananière à partir de 1994, c'est-à-dire à partir de l'OCM banane. Ces zones

---

<sup>354</sup> W. Rodríguez Brito, 1986, p 181.

<sup>355</sup> A. Arroyo Hodgson, 1998.

appartiennent le plus souvent à des entrepreneurs en bâtiments (cf. p. 153), qui ont préalablement exploités les matériaux présents. Il s'agit d'espaces de culture bien plus avantageux que les fonds de barranco car les parcelles d'un seul tenant sont beaucoup plus étendues et surtout, elles possèdent une voie d'accès de bonne qualité.

### **Les disparitions**

Le recul des cultures bananières s'observe dans tout le territoire mais plus spécifiquement dans trois cas : les environs des centres urbains, les zones d'altitude supérieures à 150 m, et les fonds de barranco sans accès carrossable.

Les bananeraies situées dans **les zones plus fraîches**, la zone 3 (cf. p. 185), ont disparu en bien des endroits de l'archipel pour être remplacées par oignons, pommes de terre, agrumes ou avocatiers plus adaptés aux conditions climatiques : le recul s'est donc d'abord opéré là où les rendements sont moindres, comme si la limite altitudinale de 300 m avait été abaissée à 150 m. Prenons l'exemple de la Grande Canarie : à Teror les cultures disparaissent, les conditions climatiques ne sont vraiment pas favorables. La régression dans les communes de Moya et Firgas, situées au Nord, s'explique par un micro parcellaire qui accentue les difficultés pour cultiver, empêchant la moindre mécanisation, dont l'installation de système d'irrigation localisée...

Aucas, à l'ouest de Las Palmas, est un cas intéressant de la **désagrarisation de l'espace situé autour de la capitale**. En 1940, cette commune représentait un tiers de la superficie bananière insulaire. En 1988, elle n'en portait plus que 21,6%. De 1992 à 1993, les bananeraies diminuent de 250 ha à 180 ha<sup>356</sup>, soit plus que 12,5% en 1993. Aucas a subi le mouvement d'urbanisation de la capitale, et les sols agricoles (le plus souvent des terroirs construits) sont devenus urbanisables. Les problèmes hydrauliques, joints au marché de l'emploi que représente Las Palmas, sont les principales raisons de ce recul. Pourtant la commune comptait selon les statistiques 320 ha de bananeraie en 1999, soit presque le double de la surface 1993<sup>357</sup>. La partie Nord de la commune de La Laguna tend aussi à être abandonnée, le centre urbain qui attire la main-d'œuvre est Santa Cruz de Tenerife.

**Les fonds de barranco**, surtout ceux du Nord de la Grande Canarie comme celui de Moya indiquent aussi un degré très fort d'abandon des bananeraies.

L'abandon laisse de profondes traces dans le territoire. Les terrasses, protégées de murs coupe-vent, sont restées là, s'effondrant. La végétation qui réapparaît ne coïncide pas avec la végétation

---

<sup>356</sup> Données recueillies par enquête en 1994 à la Grande Canarie.

<sup>357</sup> On peut penser que la donnée statistique n'est pas très fiable, à moins qu'il ne s'agisse d'une surface située ailleurs et détenue par des exploitants résidents dans la commune.

originelle de ce type de zone. La disparition des bananeraies se solde le plus souvent par un paysage complètement désolé. Le paysage bananier que décrivait A. Odouard (1992) a donc bien changé : les « oasis » bananières ont disparu, au profit de gigantesques zones couvertes de serres et parsemées de réservoirs d'eau.

Ayant choisi de privilégier la phase de la production nous ne donnerons que quelques éclairages sur l'organisation à l'aval afin de permettre de comprendre l'organisation de la commercialisation, au sein de laquelle la phase de post-récolte s'est aussi largement améliorée.

### **Organisation de la commercialisation : vers une amélioration du conditionnement et des transports**

Dans ce secteur, la post-récolte n'est pas une phase simple, puisque le fruit est sensible aux manipulations et qu'il supporte assez mal le froid comme la chaleur pendant son transit jusqu'au consommateur. Il faut considérer que le fruit, pour être vendu au consommateur final, passe nécessairement par une mûrisserie où il termine sa maturation et peut être conservé en chambre froide.

Les coopératives ont joué, surtout des années 1970 à 1990, un rôle très important. L'installation de la majorité d'entre elles remonte aux années 1920. Il s'agissait de mettre fin, en théorie, à l'exploitation que les entités exportatrices (surtout les britanniques) exerçaient sur les producteurs. Ce mouvement prend son essor parmi les grands propriétaires suite au retrait de Fyffes lors de la première guerre mondiale<sup>358</sup>, ce qui engendrait plus de bénéfices et de prestige social.

Ces coopératives de vente assurent le conditionnement et s'occupent de la commercialisation des produits. Elles déchargent totalement le producteur du souci de la vente. Les investissements nécessaires aux infrastructures de conditionnement sont financés par une retenue sur les récoltes, complétés parfois par certains financements publics. Elles offrent souvent des services, surtout la vente d'intrants, de matériel agricole ou du conseil lorsqu'il existe un technicien agricole. Parfois elles vendent aussi de l'eau agricole.

Jusqu'à la date de l'OCM banane, les coopératives étaient contraintes de commercialiser les productions par le biais de la Confédération Régionale des Exportateurs de Bananes (CREP)<sup>359</sup>.

---

<sup>358</sup> Voir sur ce point les exemples traités par J. Nuez Yáñez, 2002, p 138-139, p 163-167 et p 210-213.

<sup>359</sup> On trouvera un historique précis et concis de cette institution in *Gran Enciclopedia de Canarias*, 1997.

Créée dans les premières années de la Guerre civile espagnole, en 1937, la CREP était un organisme qui avait pour but de contrôler entièrement la commercialisation des bananes sur les marchés internationaux et nationaux. Cette intervention des pouvoirs militaires dans la gestion de la vente était essentiellement destinée à obtenir les devises nécessaires au nouveau pouvoir franquiste. La CREP était censée canaliser l'ensemble de la production, en se chargeant du conditionnement, du transport, des questions de qualité et de la régulation des marchés. Dans la pratique, elle ne regroupait que les producteurs. Dans les années 1980, son rôle n'était plus que d'information, même si elle reste officiellement chargée de réguler l'approvisionnement du marché espagnol en fixant hebdomadairement les prix et les quantités à expédier vers chacun des points de déchargement de la péninsule, de gérer des opérations de fret et de contrôler les normes de qualité. En 1993, elle regroupait 63 entreprises, parmi lesquelles beaucoup de coopératives, 21 pour la province de Tenerife, 3 pour celle de la Grande Canarie, et deux régionales<sup>360</sup>. Elle disparaît en 1993 avec l'OCM banane qui supprime les organisations nationales de marché de tous les États membres. A ce moment-là, certaines entreprises vendaient déjà directement leur production à des mûrisseries péninsulaires.

L'organisation formelle a considérablement changé à partir de cette date : le secteur bananier s'est organisé, dans sa phase de commercialisation, en Organisations de Producteurs de Bananes (OPB). Ce point est abordé en détail plus en avant (cf. p. 440).

Jusqu'au début des années 1990, le maintien des ventes canariennes sur le marché péninsulaire correspondait surtout à l'absence de concurrence, car la qualité des fruits offerte au consommateur était plutôt médiocre, en raison de la **manipulation des fruits lors du conditionnement et des techniques de transport**. Le conditionnement a été nettement amélioré avec la mise en place de l'OCM banane, qui prévoyait aussi la modernisation des structures de commercialisation. La constitution des OPB fait l'objet d'une aide<sup>361</sup>, mais surtout, seul ce nouveau statut leur permet d'être éligible à des aides substantielles destinées à l'amélioration technique de la phase de post-récolte.

Quant au transport, le secteur bananier ne pouvait réaliser les envois à la Péninsule que par des entreprises nationales, ce transport étant considéré comme cabotage. La situation de monopole de ces entreprises leur permettait de ne pas moderniser leur flotte. Or, elle était inadaptée au fruit,

---

<sup>360</sup> CREP, statistiques de 1993.

<sup>361</sup> Rgnt (CEE) 1603/92 du Conseil du 15 juin 1992, art. 1<sup>er</sup>, al. 2

qui nécessite une température bien précise, et pour lequel le temps de transport était trop long. Dans les années 1990, les conditions se sont améliorées avec une systématisation de la chaîne du froid, de la coopérative à la mûrisserie du port de destination. Le temps de transport s'est notablement raccourci : en 2000, le Fast-Ferry qui part de Tenerife ou de la Grande Canarie arrive en 30-40 heures au port de Cadix. La libéralisation des transports de la fin des années 1990<sup>362</sup> permet théoriquement au secteur bananier de mettre en concurrence les bateaux du monde entier, et de choisir les techniques adaptées. Cette liberté n'est pas égale pour tous, puisque aucune autre OPB n'est capable de remplir un bateau pour l'Espagne continentale. La COPLACA (Cooperativa Platanera de Canarias) est la seule qui obtienne des accords préférentiels pour le fret. Compte tenu des caractéristiques du transport de la banane, aucune autre production n'est jointe, pas même la tomate dont les destinations sont totalement différentes (cf. p. 236). Les autres doivent donc soit se mettre d'accord pour la location d'un bateau, soit attendre que la Compagnie maritime déclare avoir rempli le bateau en partance pour telle destination.

Pour la Gomera, El Hierro et Fuerteventura, les cargaisons doivent d'abord transiter par Tenerife, la Grande Canarie ou La Palma pour ensuite être réexpédiées vers le continent. Donc, tout autant que les conditions de culture, les conditions de groupage et d'exportation sont essentielles dans l'explication de la répartition interinsulaire des cultures<sup>363</sup>.

La rapidité de l'ensemble des changements que nous venons de voir contraste avec l'inertie de l'organisation sociale du secteur, inertie qui se retrouve dans la phase de la post-récolte. Évidemment, toutes ces évolutions techniques et géographiques ont aussi influé sur la vie des hommes, leur manière de travailler, de s'organiser, leur manière de vivre...

### **Les changements d'ordre social**

A l'inverse de tous les changements que nous avons ici rapportés, le système d'exploitation est marqué par une grande inertie. Les chiffres du dernier recensement indiquent que les mini-exploitations (celles de moins de 1 ha de SAU<sup>364</sup>) restent les plus nombreuses. Elles représentent 65% de la totalité des exploitations bananières en 1999, passant de 6 209 en 1989 à 6 257 dix ans plus tard (cf. Tableau n° 26, p. 190 et Annexe n° 26 pour le détail) et pas plus de 20% des superficies cultivées. Cet élément est intéressant puisque les experts enquêtés et les agriculteurs s'accordent à

---

<sup>362</sup> C'est au 1<sup>er</sup> janvier 1999 que s'est opérée la libéralisation définitive du cabotage au sein de l'UE.

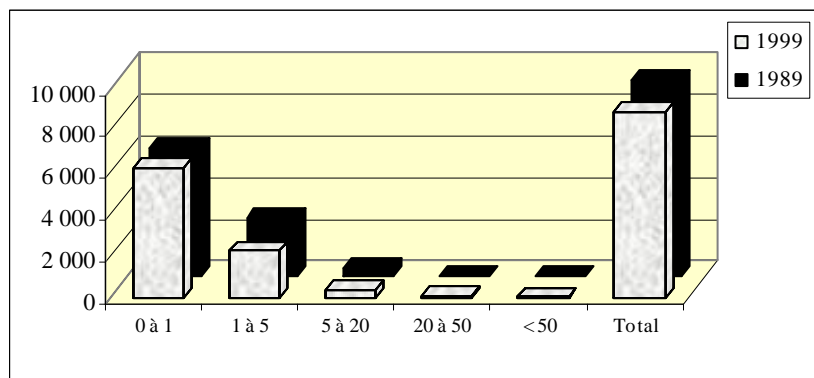
<sup>363</sup> La production est donc concentrée dans les 3 îles qui sont directement reliées par bateau à la Péninsule ibérique, cf. Annexe n° 25.

<sup>364</sup> Ces exploitations cultivent la banane sur une part au moins de leur superficie. Cette SAU n'est pas plantée uniquement de bananiers.



dire que les plus petits agriculteurs sont ceux qui ont disparu sur la période de notre étude. En dépit du manque de fiabilité des données, nous pensons que la disparition des plus petits s'était opérée avant 1989. Pour la Grande Canarie, les difficultés hydriques rencontrées couplées à l'attraction exercée par le secteur touristique en termes d'emploi à la fin des années 1970 confortent cette hypothèse.

**Figure n° 26 : Evolution du nombre d'exploitations bananières selon la SAU de 1989 à 1999**



Source : Censos agrarios 1989 et 1999.

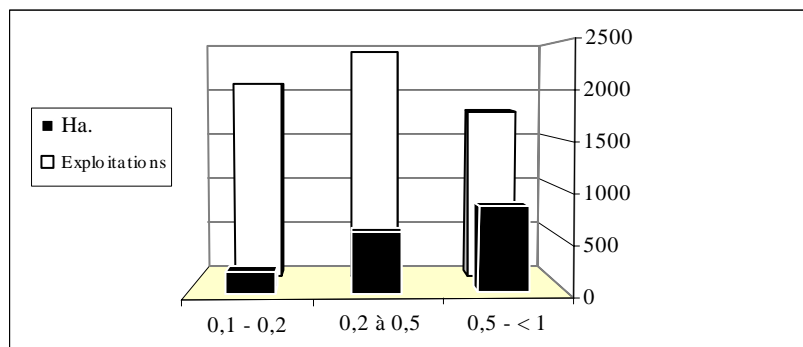
Les mini-exploitations possèdent une SAU moyenne de 2 600 m<sup>2</sup>, contre 2 800 m<sup>2</sup> en 1989. Parmi les micro-exploitations, 71% d'entre elles comptent une SAU de moins d'un demi-ha, avec une moyenne à 1 790 m<sup>2</sup> (cf. figure suivante). Cet espace peut sembler ridiculement exigu. Pourtant, planté de bananes, il peut représenter un complément de revenus non négligeable<sup>365</sup>. Un demi-hectare bien exposé, à Los Silos (Tenerife) ou Tazacorte (La Palma) par exemple, permettait à une famille de vivre chichement à la fin des années 1990. Il rapporte 2 400 000 pts brut par an, tout en occupant bien moins d'une personne à temps plein, soit 14 500 € environ. En effet, le rendement pour un demi-hectare atteint 22 000 kg<sup>366</sup>, avec un prix de vente au distributeur de 110 pts/kg (prix de vente 67,65 pts<sup>367</sup> et subvention au titre de l'aide compensatoire 50 pts). Ce type d'exploitation n'est rentable que dans une économie véritablement agricole, c'est-à-dire lorsque l'exploitant possède en propre des eaux, bonifie ses sols avec le fumier de ces propres animaux et cultive par ailleurs un potager pour l'alimentation familiale. Dans ce cas, les frais de production tournent autour de 400 000 pts. Sans ces éléments, les revenus sont beaucoup moins intéressants, car les frais augmentent considérablement, surtout avec l'achat de l'eau et des engrais, et plus encore la main-d'œuvre.

<sup>365</sup> Un hectare bien situé aux Canaries se vend, à la fin des années 1990, autour de 60 à 70 Mpts, soit environ 400 000 €

<sup>366</sup> Ce rendement est supérieur au rendement moyen et correspond à celui d'une exploitation bien entretenue.

<sup>367</sup> Moyenne régionale qui varie selon la qualité des fruits et l'agilité commerciale de la coopérative. Ainsi, la Cooperativa Agrícola del Norte de Gran Canaria vendait, au mois de février 2000, les fruits à 47,35 ptas/kg. Si l'on détaille le prix selon les catégories, la Super extra (c'est-à-dire la plus chère) atteignait 65 ptas/kg contre 24 ptas/kg pour la dernière catégorie.

**Figure n° 27 : Importance des micro-exploitations bananières dans la SAU en 1999**



Source : Censos agrarios 1989 et 1999.

Il existe une autre source que le recensement, plus fiable puisque générée par l'association régionale de la banane ASPROCAN (l'entité qui représente l'ensemble du secteur régional auprès des institutions régionales, nationales ou européennes depuis la cessation de la CREP, en 1993) sur la base des aides accordées dans le cadre de l'OCM banane, qui fait le compte des exploitations selon la superficie bananière plantée. Cette donnée est donc différente de celles apportées par le recensement et plus précise. Selon ce document, il existait environ 10 500 exploitations en 1997. D'un côté, le secteur est dominé, en nombre, par les micro et petites exploitations de moins de 1 ha de bananeraie (8 371, soit plus de 80%). De l'autre, la production est concentrée aux mains d'un peu moins de 700 exploitations (cf. tableau suivant).

**Tableau n° 31 : Structure des exploitations bananières en 1997**

|                                       | moins d'1 ha | De 1 à 3 ha | De 3 à 5 ha | Plus de 5 ha | Total                   |
|---------------------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------------------|
| Exploitations                         | 8 371        | 1 390       | 307         | 355          | <b>10 423</b>           |
| % du total                            | 80,31        | 13,34       | 2,95        | 3,41         |                         |
| Production (en tonnes)                | 93 703       | 92 226      | 46 545      | 171 964      | <b>404 438</b>          |
| % du total                            | 23,17        | 22,80       | 11,51       | 42,52        |                         |
| <b>Production en kg/ exploitation</b> | 11 194       | 66 350      | 151 611     | 484 406      | Moyenne : <b>38 802</b> |

Source: A. Arroyo Hodgson, 1999, p. 52.

Ce tableau permet de lier la taille des exploitations et leur production. 80% des exploitations ne produisent, toutes réunies, que 23% de la production régionale. A l'autre bout de l'éventail, **355 exploitations, soit moins de 4%, produisent à elles seules quasiment la moitié de la production régionale et réunissent par conséquent la plupart des aides communautaires accordées au titre de l'aide compensatoire.**

Le maintien des exploitations inférieures au demi-hectare s'explique par le fait que la banane requiert peu de travail, en comparaison avec l'horticulture, et que celui-ci est régulier sur toute l'année, contrairement à d'autres cultures où la répartition des tâches dans le temps est peu

échelonnée et donc nécessite une main-d'œuvre très importante sur une courte durée, comme pour la pomme de terre.

Les plus petites exploitations ne présentent pas les coûts de production les plus élevés. Lorsque la main-d'œuvre est familiale, comme c'est le cas pour la majorité d'entre elles, il n'y a pas de salaire comptabilisé. Cet aspect n'est pas négligeable dans le calcul des revenus de l'exploitation si l'on considère que les salaires constituent les coûts les plus importants dans le processus de production. En revanche, elles contrôlent peu la saisonnalité de leur production. Ce dernier aspect est essentiel puisqu'il détermine en bonne partie le prix de vente au distributeur ; de l'hiver à l'été, **le prix de vente peut diminuer considérablement. Par exemple, en 1999, le prix au kilo passe de 90,01 pts en mars à 42,92 pts au mois de juillet** (cf. tableau). Les fruits de ces exploitations ne correspondent pas toujours aux fruits les plus grands. Or, la fourchette des prix varie aussi sensiblement selon la taille (cf. Tableau n° 28). Pour les grandes et les moyennes exploitations, si les techniques utilisées ne semblent pas représenter un gage de rentabilité, elles présentent néanmoins, et de manière certaine, l'avantage inégalable de pouvoir influencer sur la période de production si les plantations sont situées dans la zone méridionale. Pour beaucoup de ces moyens et grands exploitants, les revenus agricoles s'ajoutent à d'autres revenus, qui peuvent être parfois inférieurs aux premiers, comme chez certains fonctionnaires et commerçants.

**Tableau n° 32 : Variation bimensuelle des prix de vente au kg pour l'année 1999**

| Prix en pesetas                          | Janvier -<br>Février | Mars -Avril | Mai -juin | Juillet -Août | Septembre -<br>octobre | Novembre -<br>décembre |
|--|----------------------|-------------|-----------|---------------|------------------------|------------------------|
| Prix de vente de la<br>banane canarienne | 65,39                | 90,01       | 65,88     | 42,92         | 54,9                   | 86,85                  |
| Prix de vente moyen<br>communautaire     | 57,13                | 57,13       | 57,13     | 57,13         | 57,13                  | 57,13                  |

Source : COAG, 2001. Il s'agit d'une année exceptionnelle puisque l'augmentation enregistrée au mois d'avril est tout à fait inhabituelle.

L'éventualité de la disparition des petites exploitations risquerait d'entraîner une perte sensible de production pendant les 4 mois d'été (mai à août). Ceci serait préjudiciable à l'ensemble de la production canarienne car la fidélité des acheteurs repose souvent sur un approvisionnement régulier. Pour y remédier, les producteurs devraient accepter d'écouler une partie de leur production dans une période où les prix sont bas.

Les changements opérés dans le système d'exploitations ont entraîné certains effets sur la main-d'œuvre.

### **La main-d'œuvre : où sont passées les femmes?**

Pour ce qui concerne le nombre de travailleurs, il est extrêmement difficile d'avancer des chiffres fiables. Vers 1995, les autorités régionales estimaient, dans une publication certainement destinée aux institutions communautaires, une masse de 35 000 personnes<sup>368</sup> pour l'ensemble de la filière (conditionnement, transport du fruit, sphère de tous les intrants et matériels nécessaires, tout en comptant la main-d'œuvre familiale), mais ce chiffre apparaît gonflé. L'association ASPROCAN donne une estimation de 25 000 emplois, dont 15 000 directs, qui me semble beaucoup plus réaliste. Parmi celles qui couvrent moins d'un ha de bananeraies (85% d'entre elles) la main-d'œuvre est exceptionnelle.

Il semble plus sûr que les besoins en main-d'œuvre ont diminué sur la période de notre étude, et ce pour trois raisons principales : l'irrigation localisée et la fertirrigation ont contribué à abaisser le nombre d'heures nécessaires à la gestion de l'apport en eau, estimée à 16% du temps<sup>369</sup>. En effet, toutes ces tâches étaient autrefois réalisés manuellement : ouverture et fermeture des cours d'eau par des petits monticules en terre et enfouissement des engrais. L'automatisation constitue un pas supplémentaire, bien qu'elle implique une personne formée pour la surveillance du système informatique. Il apparaît que les enfants de l'agriculteur sont souvent ceux qui assurent le démarrage et la surveillance des systèmes, ainsi que la formation du père. Les enfants de 20 à 30 ans sont devenus une pièce essentielle, indépendamment de leur lien réel avec l'activité agricole. L'apparition de nouvelles variétés de bananier a aussi impliqué une diminution de la main-d'œuvre pour la défloraison manuelle. Ceci a eu un effet sur la main-d'œuvre féminine à qui l'on attribuait, principalement, cette tâche<sup>370</sup>. De plus, les femmes ont du mal à porter à l'épaule les régimes de ces nouvelles variétés, qui atteignent les 50 à 70 kg.

**La disparition des femmes des exploitations bananières** ne fait aucun doute. L'un des enquêtés qui embauchait des femmes déclare ne plus en vouloir parmi ses travailleurs. Les femmes acquièrent mauvaise presse dans cette culture puisqu'elles sont confinées à un rôle d'ouvrières sans qualification. Jamais la répartition des tâches n'est revue de manière à leur attribuer un nouveau rôle : irrigation et fertirrigation, conduite de tracteurs... Il est possible que ce soit ces femmes-là que l'on retrouve ouvrières dans les unités de conditionnement, mais cette hypothèse reste à confirmer par une étude spécifique.

---

<sup>368</sup> D. Verano Tacoronte, 1998, p 469.

<sup>369</sup> M. Sanchez Padrón, 1993.

<sup>370</sup> N. Roldan Arrazola (1999) traite, d'un point de vue anthropologique, la place des femmes dans les exploitations bananières d'Arucas. Il s'agit là d'une maîtrise qui dresse un tableau intéressant de la vie des femmes mais la chronologie de l'étude reste mal définie.

#### **Exemple n° 4 : Une grande exploitation bananière au main d'un haut fonctionnaire**

Juan est propriétaire d'une exploitation de 16 ha, héritée de sa famille. L'exploitation est partagée en deux sites, 10 ha d'orangers à Valsequillo (Grande Canarie), une commune située à environ une cinquantaine de km de Gáldar où se trouvent 6 ha de bananiers. Juan participe à peine aux travaux de l'exploitation (il habite à Las Palmas), c'est un haut fonctionnaire dans le domaine de la pêche. La gestion de l'exploitation est confiée à un *encargado* (responsable) salarié qui vit dans la maison de l'exploitation avec le reste de sa famille et ne s'occupe que de cette partie de l'exploitation. Seul 1,8 ha est couvert, une autre est en plein air, et d'autres parcelles ont été abandonnées il y a plusieurs années. La variété *Williams* a été remplacée par de la *Grande naine* depuis que les serres ont été installées. Une petite partie de *Negrita palmera* est en test sur l'exploitation. Les plants reproduits *in vitro* sont achetés à l'entreprise de Felix Santiago. Les régimes de banane sont recouverts d'un sac plastique. Il n'achète pas d'eau puisqu'il possède des droits au sein d'une *comunidad de aguas*, créée dans les années 1940. L'*encargado* est responsable de l'irrigation qui est automatisée. Il se fait aidé de 5 ouvriers agricoles. Juan préfère les ouvriers d'un certain âge, considérant qu'ils ont plus d'expérience. Il a congédié toutes les femmes qui travaillaient auparavant sur son exploitation, estimant qu'elles n'étaient plus *rentables* ; la défloraison n'est plus nécessaire, les régimes trop lourds. La production était commercialisée auprès de la Cooperativa del Norte (Arucas) jusqu'en 1996, puis auprès de la première OPB de l'île, située dans la même commune. Ce changement correspond donc chronologiquement au changement variétal. Il a reçu des subventions à fonds en 1995 pour installer des serres, mais considère que les aides à la modernisation sont insuffisantes. En revanche, il poursuit la couverture des parcelles en 2000, alors que les aides aux serres ont été supprimées, et le réaménagement d'autres parcelles, indépendamment des subventions potentielles.

Le temps de travail journalier dans les exploitations bananières semble avoir diminué durant les deux dernières décennies. Cette réduction du temps de travail est le résultat des difficultés que rencontrent les exploitants pour trouver de la main-d'œuvre, elle n'est pas officielle, et varie selon les zones. La journée de travail est passée de 8 à 6 heures au Sud de Tenerife et même à 5 heures au Nord de l'île. Le phénomène touche aussi la zone de Los Llanos à La Palma. Il semble se développer dans les zones où la main-d'œuvre est attirée par le tourisme, comme à Tenerife depuis le boom touristique et à La Palma vers 1998. Cet arrangement permet aux ouvriers agricoles de combiner leur journée salariée avec une autre activité, en tant que *medianero* par exemple, exploitant direct ou employé dans la construction ou le tourisme.

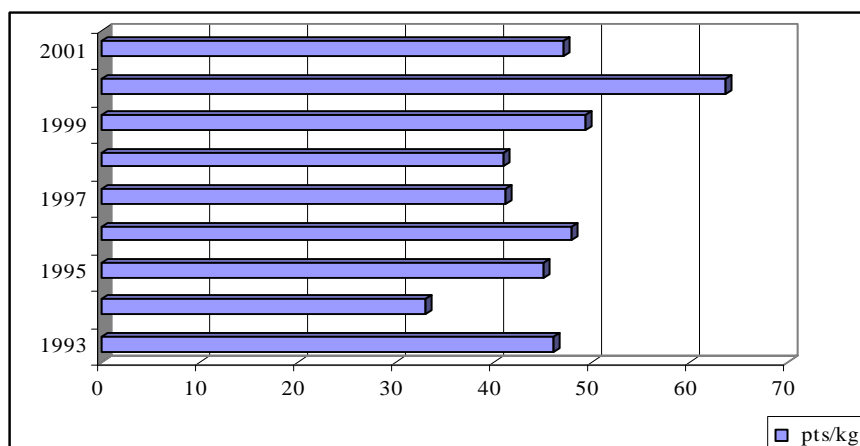
#### **Une amélioration conséquente de la qualité de vie**

La qualité de vie est une notion très difficile à décrire puisque sa dimension subjective constitue sa première marque. Néanmoins, certains aspects apparaissent clairement comme une amélioration de la vie professionnelle et personnelle de l'agriculteur. L'apparition de l'OCM banane a joué un rôle fondamental en ce sens.

Parmi les agriculteurs qui ont survécu aux difficultés du marché des années 1980, le niveau de vie moyen a depuis notablement augmenté : la grande majorité possèdent une 4/4, une maison confortable et les enfants suivent des études longues. Au delà du phénomène de mode, ces voitures supportent les pistes et chemins difficiles et permettent un chargement facile.

L'aide compensatoire a contribué au maintien du revenu des agriculteurs depuis 1993. Son montant varie d'une année sur l'autre (cf. figure), en fonction des prix du marché européen pour l'année écoulée. Il est versé à chaque agriculteur, proportionnellement au nombre de kilos produits, par le biais de l'Organisation de Producteurs à laquelle il est rattaché (cf. supra).

**Figure n° 28 : Evolution du montant de l'aide compensatoire de 1993 à 2001**



Source : Pour 1993, A. Arroyo Hodgson, 1999, p. 49. Oficina pagadora del Gobierno de Canarias. Pour 1999, Consejería de Agricultura, 2000 (a). Pour 2000 et 2001, Consejería de Agricultura, 2002.

Le montant est compris entre 33 pts/kg et presque 64 pts/kg. Le coût moyen de production d'un kilo de banane s'élèverait à 97,6 pts vers 1995, calcul issu de la Consejería de Agricultura du Gouvernement régional qui semble surestimé (cf. Tableau n° 33). Il s'agit sans doute d'un tableau à l'attention des institutions européennes, en faveur de l'augmentation de l'aide compensatoire. Malgré cela, nous avons choisi de le faire figurer, car les proportions de chaque poste comptable ne doivent pas être très éloignées de la réalité. Cette hypothèse est confirmée par la comparaison avec les coûts moyens calculés par W. Rodríguez Brito (1992) qui sont, en proportion, proches de ceux de la Consejería. La différence porterait sur les coûts en eau que W. Rodríguez Brito estime supérieurs à ceux de la main-d'œuvre. Ce coût correspond à une grande exploitation où tous les intrants sont achetés et la main-d'œuvre salariée, ce qui est le cas d'environ 80% de la superficie en production. Dans le même temps, le prix de vente des bananes sur le marché européen a chuté de manière sensible (cf. Tableau n° 34).

**Tableau n° 33 : Structure des coûts moyens de la banane aux Canaries en 1995**

| Type de frais                  | Coût<br>(pts/kg) | % du coût sur le total |
|--------------------------------|------------------|------------------------|
| Eau                            | 13,7             | 14,0                   |
| Main-d'œuvre                   | 21,7             | 22,2                   |
| Engrais                        | 2,9              | 3,0                    |
| Produits phytosanitaires       | 2,6              | 2,7                    |
| Autres                         | 4,1              | 4,2                    |
| <b>Coût de production</b>      | <b>45,1</b>      | <b>46,2</b>            |
| Matériel d'emballage           | 9,7              | 9,9                    |
| Main-d'œuvre                   | 10,7             | 10,9                   |
| Fournitures                    | 2,6              | 2,7                    |
| Autres                         | 3,3              | 3,3                    |
| <b>Coût de conditionnement</b> | <b>26,3</b>      | <b>26,9</b>            |
| <b>Coût administratif</b>      | <b>3,6</b>       | <b>3,7</b>             |
| Valeur FOB *                   | 74,9             | 76,7                   |
| <b>Frêts</b>                   | <b>20,9</b>      | <b>21,4</b>            |
| Valeur CIF **                  | 95,8             | 98,1                   |
| <b>Commercialisation</b>       | <b>1,9</b>       | <b>1,9</b>             |
| <b>Coût total</b>              | <b>97,6</b>      | <b>100 %</b>           |

\* Valeur FOB : Free on Board. \*\* Valeur CIF : Cost, Insurance and Freight.

Source: D. Verano Tacoronte, 1998, p 472.

**Tableau n° 34 : Evolution des prix de la banane sur le marché espagnol entre 1992 et 2000**

|                         | 1992   | 2000   |
|-------------------------|--------|--------|
| Prix de vente au gros   | 1,17 € | 0,66 € |
| Prix de vente au détail | 1,86 € | 1,30 € |

Source : Mercasa et I.C.E. in J. Nuez Yáñez, 2001.

Si l'on part du principe que le prix de vente s'élève environ à 100 pts, point de repère pour la démonstration, celui-ci est équivalent au coût de production. L'aide compensatoire correspondrait au bénéfice net. Si l'on base le calcul sur un prix de vente moyen à 70 pts, plus proche de la réalité des grandes exploitations, le bénéfice se réduit à 10 pts. Pour une exploitation de 3 à 5 ha, le bénéfice s'élèverait à plus d'un million et demi de pts (un peu plus de 9 100 €). Pour les exploitations de plus de 5 ha, le bénéfice moyen atteindrait environ 5 Mpts (30 000 €). L'OCM banane favorise donc nettement les grands exploitants qui contrôlent bien leurs coûts de production, par le biais d'un montant fixe de l'aide qui génère des sommes très importantes pour les grands propriétaires.

Avec l'augmentation du poids moyen des régimes et du prix de la main-d'œuvre, les associés réclament de plus en plus l'intervention de la coopérative pour réaliser la coupe et le transport des régimes. Le vieillissement de la population et l'augmentation généralisée du poids moyen des régimes, parfois des difficultés liées à la hauteur même du régime, rendant ces tâches ardues pour certains exploitants. La généralisation des réservoirs individuels d'eau et le développement des réseaux d'irrigation, a rendu une certaine liberté aux hommes qui attendaient, parfois au milieu de

la nuit leur tour d'eau, pendant lequel ils devaient irriguer toute l'exploitation. L'amélioration des chemins ruraux est aussi souvent évoquée dans la qualité de vie comme l'automatisation de l'irrigation qui permet de s'absenter plusieurs jours de suite.

Un grand nombre de changements sont étroitement liés à l'ensemble des politiques dont a bénéficié le secteur, dans le cadre de l'OCM ou d'autres politiques.

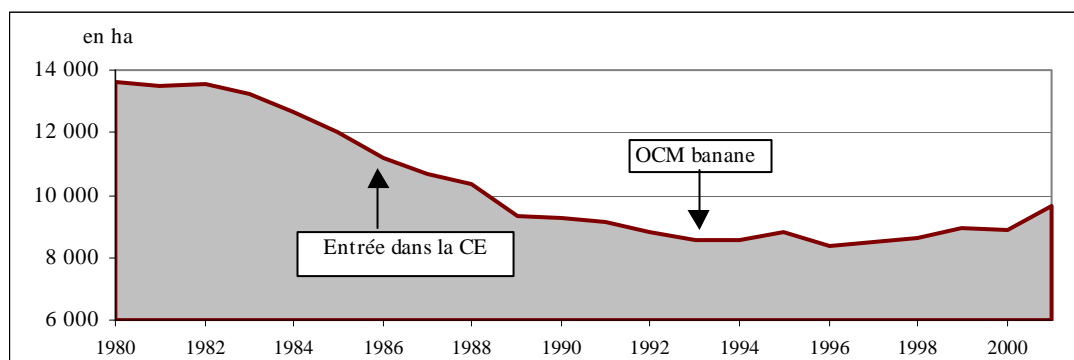
### C. LE SECTEUR BANANIER CANARIEN DANS L'EUROPE

L'histoire récente de la culture bananière aux Canaries peut se diviser en deux périodes. La plus récente correspond au temps écoulé depuis l'entrée en vigueur de l'OCM de la banane, de 1993 à 2000. L'autre période couvre les quelques années qui séparent l'entrée dans l'UE en 1986 de la création de cette OCM.

#### De l'intégration à l'UE à l'Organisation Commune du Marché de la banane

Pendant cette première période, aucune mesure particulière n'est prévue, ni dans le cadre communautaire, ni national. Les exploitations bananières accèdent, comme les autres, à la politique de modernisation des exploitations. L'intégration de l'archipel à la CE en 1986 ne semble pas avoir eu d'effet immédiat sur cette culture et sa production. Les superficies cultivées continuent de reculer, passant de 11 000 ha en 1986 à 8 800 ha en 1992, tendance identique à celle observée avant 1986.

Figure n° 29 : Evolution de la superficie cultivée régionale de 1980 à 2001



Source : 1980 à 1985 CEDOC, 1987, p. 672. Servicio de estadística de 1987 à 2002.

Au premier abord, cette diminution serait le fait d'une combinaison de facteurs d'ordre national et local. Les prix de vente continuent de chuter, pendant que le secteur des services poursuit l'absorption de la main-d'œuvre agricole. Les Canaries conservent l'exclusivité du marché national, mais la perspective de la perte de l'exclusivité de ce marché, prévue pour le



31 décembre 1995, a peut-être contribué à ce recul. La possibilité de la création d'une OCM spécifique n'est alors pas assez connue ni confirmée pour freiner ce recul<sup>371</sup>. Pourtant, ce qui était volonté de certains et avait découragé les plus convaincus de la nécessité d'une OCM pour cette production depuis 20 ans environ, devient réalité en 1993.

### **Le secteur bananier : premier bénéficiaire des aides européennes depuis l'OCM banane**

L'OCM de la banane est adoptée par le Conseil des Ministres européens au début de l'année 1993 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1993<sup>372</sup>. Cette OCM régleme certains aspects de la production intracommunautaire et de la commercialisation, et offre la particularité de réguler les importations en provenance des pays tiers. A partir de cette date, les producteurs canariens, mais aussi martiniquais, guadeloupéens, madérois... peuvent percevoir une aide compensatoire annuelle calculée sur la différence entre le prix avant OCM et le prix moyen obtenu par les producteurs européens, versée en fonction de la quantité produite. La production canarienne ne peut entrer en concurrence, en termes de prix de vente, avec les productions de la zone dollar, car la différence entre les coûts de production est trop accentué, essentiellement en raison des salaires-misère versés aux ouvriers des grandes firmes. Des quotas fixés au niveau régional limitent les quantités ayant droit à l'aide compensatoire. Cette quantité est fixée pour les Canaries à 420 000 tonnes. La mise en place de l'OCM signifie la perte pour les producteurs européens de l'exclusivité ou de la réserve de leur marché national. La Commission avait également autorisé la mise en place de Programmes opérationnels en prévision des difficultés que rencontreront les productions communautaires sur le marché européen<sup>373</sup>. Ces programmes consacrent un budget à la modernisation de la filière banane aux Canaries en 1992 et en 1993, touchant non seulement les unités de transformation mais aussi les structures de production. La Commission pousse les producteurs de banane à se regrouper au sein d'organisations de producteurs (OPB). Elle s'assure de cette concentration en attribuant l'aide compensatoire à ces entités, qui la reversent aux producteurs. Ce sont aussi les OPB qui redistribuent les bénéfices issus des systèmes de certificats.

Un système dit de *partenariat* est mis en place ; un certain nombre de certificats d'importation fut réparti entre les producteurs, mûrisseurs et récepteurs (opérateurs de marché) pour l'importation de bananes en provenance de pays de la zone dollar. Sont concernés par cette mesure les

---

<sup>371</sup> En 1987, la Commission avait exprimé sa volonté de maintenir les productions européennes, de les développer, tout comme de permettre aux productions déficitaires au sein de l'Union d'approvisionner, en priorité, le marché européen en tenant compte des spécificités régionales. Cf. Communication de la Commission du 15 février 1987.

<sup>372</sup> Par le règlement 404/93 du Conseil du 13 février 1993 portant organisation commune de marché de la banane, JO L n° 47 du 25 février 1999, p 1 et s.

<sup>373</sup> Titre III de la Décision du Conseil du 26 juin 1991 instituant le Poseican, JO L 171 du 29 juin 1991.

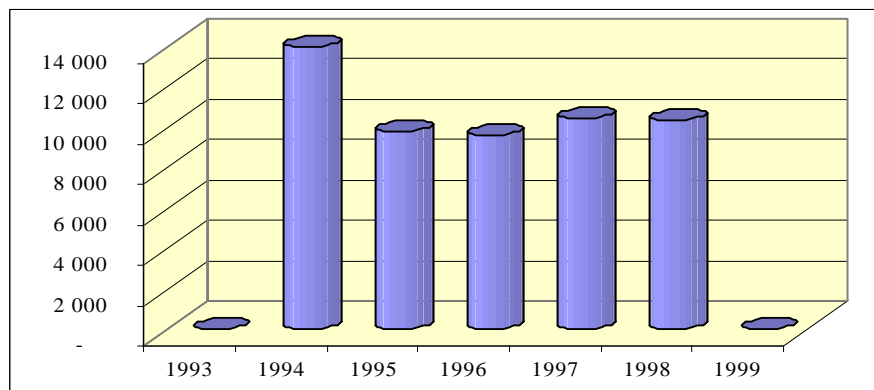
opérateurs communautaires, des pays ACP et de la zone dollar. En intégrant les opérateurs à la commercialisation de bananes, ces certificats assurent à leurs détenteurs une petite part du contrôle du marché européen en leur permettant d'importer les quantités correspondantes à ces certificats dans le cadre des contingents préétablis. La marge commerciale revient à l'opérateur, et surtout, pour les producteurs communautaires, cela leur permet de maintenir les flux commerciaux avec leurs acheteurs en cas de diminution de la production (pour aléas climatiques ou autre raison).

Le fait qu'il existe une aide définie dans le cadre d'une OCM implique des données de gestion qui peuvent nous renseigner sur les volumes commercialisés et le nombre de bénéficiaires. Il s'agit-là, à notre avis, de données fiables, régulièrement soumises à contrôle par les organismes communautaires qui permettent de connaître la réalité en précisant l'évolution annuelle des exploitations (cf. note 308).

Les aides compensatoires offrent, pour la première fois, une relative sécurité de revenus aux producteurs. Mais elles correspondent aussi, paradoxalement, à une incertitude, jamais vécue auparavant, provoquée par la libre circulation des bananes européennes et de celles de pays tiers sur le marché européen. A peine entrée en vigueur, cette OCM est vivement critiquée par certains pays producteurs non européens qui se sentent floués dans la répartition des quotas par pays. La première année de l'OCM est marquée par la mise en cause de sa légalité, qui aboutit à sa condamnation auprès de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) dès février 1994. Depuis lors, cette OCM a constamment fait l'objet de modifications, volontaires ou imposées par les sentences de l'OMC. En d'autres termes, **l'incertitude des marchés constitue une constante du secteur bananier depuis l'entrée des Canaries dans l'UE et se poursuit malgré la création de l'OCM correspondante**. Nous ne traiterons pas ici de la vie tumultueuse et tourmentée de cette OCM ni des enjeux considérables liés à la résolution internationale de ce conflit. Nous nous contenterons d'analyser les effets de cette politique sur l'agriculture canarienne.

Entre 9 000 et 10 000 personnes reçoivent l'aide compensatoire (cf. Figure n° 30). On peut en déduire que le nombre d'exploitations concernées est à peu près équivalent. Mais certains grands exploitants fragmentent très probablement leur déclaration de manière à ne pas dépasser les montants maximum d'aides par unité. Dans les exploitations tenues en *medianería*, ce sont deux personnes qui touchent l'aide.

**Figure n° 30 : Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide compensatoire de l'OCM banane\***



Source : Oficina pagadora de la sección garantía del Feoga, 1999. \* Les données pour 1999 et 1993 sont manquantes. Les années 1993 et 1994 sont à considérer comme des années exceptionnelles, puisque les délais n'ont pas permis à tous en 1993 de solliciter l'aide, la hausse de l'année suivante est sans doute une compensation de l'année antérieure.

**En l'absence de l'aide compensatoire, la majorité des exploitations disparaîtraient, mais les grands bénéficiaires ont été surtout les grandes exploitations :** celles de plus de 3 ha, qui représentent moins de 20% des exploitations régionales, ont concentré plus de 75% des aides compensatoires. 80% des exploitants (ceux qui possèdent environ moins de 1ha) ont perçu moins de 3000 € par an. 41 exploitations ont perçu annuellement plus de 200 000 €<sup>74</sup>. **Cas extrême : une seule exploitation réunit à elle seule entre 5 et 10% des budgets régionaux annuels.**

**Les certificats d'importation** ont donné lieu à deux types de gestion : soit les OPB les ont revendu rapidement, soit elles les ont conservé. Les montants des certificats d'importation (cf. tableau suivant) pour les agriculteurs dont l'OPB qui n'a pas revendu les certificats peuvent aussi constituer des revenus complémentaires non négligeables. La complexité de la gestion de ces certificats a sans doute pesé en faveur de leur vente. En revanche, ces revenus complémentaires ont été nettement plus substantiels dans les OPB qui ont revendu leurs certificats et réparti les bénéfices entre les producteurs, entre les années 1995 et 1998. Dans ce cas de figure, la COPLACA a reversé à ses producteurs de l'ordre de 17 pts par kilo produit localement la première année. Ce complément diminue d'année en année, pour disparaître vers 1999, date à laquelle seules deux OPB, APRO et le groupe Eurobanancanarias conservent encore des certificats.

<sup>374</sup> A. Arroyo Hodgson, 1999.

**Tableau n° 35 : Exemple de prix obtenu par un agriculteur de 1994 à 2000**

| Pts/ Année                | 1994         | 1995          | 1996         | 1997         | 1998         | 1999         | 2000         |
|---------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Prix à l'agriculteur      | 43,23        | 45,43         | 51,31        | 45,73        | 62,29        | 71,1         | 25,41        |
| Aide compensatoire        | 32,9         | 44,85         | 47,99        | 41,19        | 41,11        | 49,4         | 63,71        |
| Certificats d'importation | 16           | 14            | 10           | 10,3         | 8            | 5            | 3            |
| <b>Total</b>              | <b>92,13</b> | <b>104,28</b> | <b>109,3</b> | <b>97,22</b> | <b>111,4</b> | <b>125,5</b> | <b>92,12</b> |

Source : W. Rodríguez Brito, 2001, « Plátanos: una crisis en la opulencia », in *El Día*, 12/08/01.

Pour les agriculteurs canariens, ce système impliquait donc, jusqu'à sa récente suppression en 2001, des aides non négligeables en complément des aides compensatoires obtenues au travers des coopératives de banane de la région.

En outre, le secteur bananier a bénéficié de soutien considérable pour la modernisation des structures ; c'est ainsi que pour la période 1992-2000, ce sont au moins 63 M€ qui sont dirigés spécifiquement vers ce secteur, sans compter les aides accordées sur d'autres lignes de subvention qui ne font pas apparaître explicitement la part destinée à chaque sous-secteur agricole, ni l'aide compensatoire. Voici, selon les chiffres officiels<sup>375</sup>, la répartition des fonds connus :

**Tableau n° 36 : Aides accordées à la restructuration du secteur bananier entre 1992 et 1995**

| Type d'aide   | Montant<br>(en Mpts) | Montant<br>(en millions d'écus) |
|---|----------------------|---------------------------------|
| Investissement pour infrastructure                      | 3 568                | 21,4                            |
| Modernisation des exploitations                         | 2 288                | 13,8                            |
| Investissement dans les structures de commercialisation | 606                  | 3,6                             |
| Reconversion variétale                                  | 226                  | 1,4                             |
| Recherche et développement                              | 218                  | 1,3                             |
| <b>Total</b>  | <b>6 907</b>         | <b>41,5</b>                     |

Source : L. Fuertes & al., 1997.

**Tableau n° 37 : Fiche financière réservée au secteur de la banane 1996-2000**

| Année          | Exploitations<br>(Mpts) | Unités de commercialisation<br>(Mpts) |
|----------------|-------------------------|---------------------------------------|
| 2000           | 225                     | ?                                     |
| 1999           | 530                     | 300                                   |
| 1998           | 900                     | 300                                   |
| 1997           | 238                     | 184                                   |
| 1996           | 675,8                   | 270                                   |
| <b>Total</b>   | <b>2568,8</b>           | <b>1054</b>                           |
| <b>Total €</b> | <b>15,44</b>            | <b>6,33</b>                           |

Source : Decreto 9/96, Real Decreto 204/96 et Decreto 140/89.

<sup>375</sup> L. Fuertes & al., 1997. Le fait que les fonds apparaissent avec le détail des actions est exceptionnel ; dans ce cas, les auteurs de l'article avaient accès en tant que secrétariat général de la Consejería de Agricultura, position sans laquelle il est impossible d'obtenir les informations par ligne.

Notons qu'au moins un tiers de ces fonds a été destiné à de grandes infrastructures, comme les réseaux d'irrigation, l'amélioration des installations portuaires, bénéficiant à l'ensemble du secteur.

En conclusion de l'analyse du secteur de la banane, l'OCM banane répondait, en partie, à l'importance socioéconomique de cette culture dans les rares zones européennes de production, dont font partie les Canaries. La banane continue de jouer un rôle primordial dans le secteur agricole et dans l'économie régionale. Elle fonde une partie de l'identité culturelle. En certaines zones de l'archipel, elle conserve une valeur de patrimoine paysager.

**Le maintien du secteur s'est largement appuyé sur l'adoption de techniques nouvelles en partie subventionnées par l'OCM ou d'autres politiques européennes.** Dans l'ensemble agricole canarien, ce secteur est celui qui a reçu le plus de fonds, à lui seul 1/6 de l'ensemble des fonds structurels pour les Canaries durant la période 1989-1999. La priorité accordée à ce secteur apparaît clairement. En tout, il a bénéficié d'au moins 630 M€, auxquels il faut ajouter d'autres mesures qui ne lui sont pas spécifiques, la politique de modernisation des exploitations, l'Indemnité compensatoire de montagne (ICM) (cf. p. 377), certains pans des mesures agri-environnementales<sup>376</sup>, les aides nationales pour l'assurance des productions ou l'embauche de techniciens dans les unités de conditionnement<sup>377</sup> en plus des efforts réalisés pour l'amélioration des infrastructures hydrauliques dans les zones bananières. **Tous ces éléments ont freiné le recul des cultures depuis 1994** (cf. Figure n° 29, p.224).

**Les aides européennes ont largement participé de l'installation de ces nouvelles exploitations, car en apportant jusqu'à 40% de l'investissement, elles ont contribué à réduire considérablement l'investissement nécessaire pour la création d'une parcelle bananière, puisque pratiquement tous les investissements sont éligibles.**

Le niveau des aides explique la **reconversion d'autres cultures en bananeraies** après l'OCM banane<sup>378</sup>. Une part des exploitations « reconverties » sont celles de tomates d'exportation, qui occupent la même zone de production. L'investissement pour le passage à une culture hors-sol de tomates était comparable à la reconversion en bananeraies ; les besoins en main-d'œuvre pour la banane sont nettement moins importants : 1 à 2 emplois par ha, contre 4 à 5 en tomate ; la

---

<sup>376</sup> Decreto Territorial 109/1995, du 26 avril (BOC n° 69, du 2 juin 1995, p 4973-4985). Cf. I. Dupuis, 2002 (a) et (b).

<sup>377</sup> Voir les Asociaciones de Tratamiento integrado en agricultura (ATRIA), évoquées pour le secteur de la tomate (cf. supra) et aussi dans les dynamiques plus globales (cf. IV.3.B).

<sup>378</sup> A. Arroyo Hodgson, 1999, p 9.

garantie offerte par l'aide compensatoire à la production de la banane à quoi s'ajoutent les aides pour la « restructuration du secteur bananier », dont le taux de subvention atteint les 40% de l'investissement<sup>379</sup> rendent ce secteur bien plus attrayant. Cela n'a concerné que les îles de la Grande Canarie, Tenerife, Fuerteventura, et plus particulièrement le versant Sud pour les deux premières. La Coopérative COCARMEN (Granadilla, Tenerife) a conseillé ce remplacement et 25% des associés sont passés d'une culture à l'autre selon son gérant, avec des bananiers choisis à port bas, type *Gruesa Palmera* qui peuvent être plantés dans les anciennes serres de tomate. La Casa Nueva (grande entreprise de tomates de La Aldea, Grande Canarie) a reconverti toutes ses cultures de la tomate à la banane à la fin des années 1990<sup>380</sup>. D'autres cultures, essentiellement d'avocats et de manguiers, sont également remplacées, mais dans une plus petite proportion. On observe aussi l'inverse, disparition des bananeraies au profit d'arbres fruitiers tropicaux, par exemple dans les hauteurs du Valle de Aridane. Il n'existe pas d'estimations concernant ces reconversions de cultures.

L'ensemble des aides a également contribué aux déplacements de culture vers les zones les plus chaudes des îles. Cette tendance à aller vers les versants sous le vent précède 1986 et s'est accentuée depuis. L'élément température devient donc plus attractif, grâce à l'introduction des serres et aux infrastructures routières.

La nature de la notion de qualité introduite par l'OCM ne semble cependant pas avoir été entièrement favorable à la production canarienne. Au contraire, un manque de recul a fait perdre de vue que l'habitude de la *Petite naine* sur l'ensemble du marché continental espagnol représentait le meilleur allié des producteurs canariens. L'approvisionnement plus marqué en *Grande naine* a changé les habitudes d'achat, qui semblent se tourner, au début des années 2000, vers des fruits de taille supérieure.

La perte des revenus issus des certificats d'importation, qui disparaissent définitivement en 1999, jointe à la baisse continue des prix de vente, défavorise surtout les petits exploitants, c'est-à-dire ceux pour qui la production aidée est très faible. Une grande partie d'entre eux ont su résister ces dernières années, mais l'espoir de retourner à des prix décents sera, à notre avis, vite déçu. L'OCM a été créée, entre autres, afin de soutenir des économies locales européennes fragiles, prenant en compte *l'importance sociale, économique, culturelle et environnementale*<sup>381</sup> de cette

---

<sup>379</sup> Comme dans le cadre du Decreto 9/96 de 1999 (BOC n°24 du 23/02/1996) dont les subventions réduisent considérablement le coût d'entrée.

<sup>380</sup> Enquête.

<sup>381</sup> Cf. les considérants de l'OCM, Rgnt 404/93 du 13/02/1993, JO n° L 47.

culture dans les RUP. Le résultat est plutôt décevant car les grands bénéficiaires ont été surtout les grandes exploitations, les améliorations techniques depuis 1993 ayant accentué le clivage entre petits et grands agriculteurs (cf. Carte n° 21). Or ce sont les grandes exploitations qui, avec la généralisation des serres, posent à la fois des problèmes esthétiques et environnementaux<sup>382</sup>. Le renouvellement fréquent des systèmes d'irrigation et des matériels des serres (cf. Photo n°18) pose un véritable problème de recyclage en l'absence de structures de traitement de ces déchets agricoles aux Canaries. On retrouve un problème identique pour les déchets dangereux que représentent les bidons vides de produits phytosanitaires (cf. p. 435) et la contamination des eaux souterraines en nitrates<sup>383</sup>.

---

<sup>382</sup> On estime que les sacs des régimes de banane représentent 237 tonnes annuelles de déchets (Decreto 161/2001, BOC n°134, p 15476).

<sup>383</sup> Les eaux souterraines contaminées aux Canaries correspondent *grosso modo* aux zones bananières. Cf. note 811.

**Carte n° 21 : Répartition schématique des exploitations bananières selon leur revenu**



## CHAPITRE 2 : LA TOMATE CANARIENNE, UN SECTEUR HABITUE À LA CONCURRENCE

D'une importance économique similaire au secteur de la banane, l'évolution du secteur de la tomate n'est pas le fruit des mêmes dynamiques. Son organisation n'a pas été orientée par l'intervention publique ; il n'a fait l'objet d'aucune politique protectionniste, ni avant, ni après l'entrée de l'Espagne dans la CE<sup>384</sup>. Au contraire, il a été confronté à la concurrence internationale. De 1986 à 1989, les politiques européennes étaient plutôt défavorables aux productions canariennes.

Pourtant cette production enregistre une croissance telle depuis 1982 que sa valeur dépasse, à partir de 1998, celle de la banane (cf. Figure n° 9, p.110), pour une superficie de moitié moindre, occupant ainsi la première place dans la production agricole finale canarienne<sup>385</sup>. Ce succès est à mettre en relation avec deux éléments : les productions sont les premières de l'année au sein de l'UE, mais surtout elles répondent à une stratégie de qualité établie par une filière organisée. L'organisation de l'ensemble ; la structure productive, les techniques utilisées, les types de débouchés... l'ensemble des grands traits se distinguent, très clairement, de ceux de la banane.

Introduite quelques années après la banane, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, cette culture ne prend un véritable envol que dans les années postérieures à la première guerre mondiale<sup>386</sup>. C'est à l'initiative d'un petit groupe de personnes<sup>387</sup> qui mettait à disposition des agriculteurs intrants et semences, comme pour la banane, que s'est développée cette culture. Ce groupe distribuait au travers de Fyffes Limited. Dans les années 1920-1930, Fyffes poursuit ses investissements en

---

<sup>384</sup> L'Espagne était perçue, lors de son intégration à la CE, comme un concurrent effrayant pour les États-membres producteurs, la France, l'Italie, les Pays-Bas, en raison de sa forte production à faible coût. C'est d'ailleurs à cette occasion que sont mises en place les Opérations intégrées de développement (OID) développées dans les pays méditerranéens à partir de 1983 (cf. p. 321).

<sup>385</sup> La bibliographie concernant ce secteur est beaucoup moins fournie que celle de la banane. En plus des enquêtes, les principales références utilisées pour ce sous-chapitre sont : pour une approche économique et récente, J.J. Cáceres Hernández, 2000 et ses articles de 1998 et 2000. Voir aussi Banque Argentaria, 1997. Sur les questions de concurrence internationale, J.M. Parreño Castellano & al, 1997. W. Rodríguez Brito, 1986, aborde aussi cette culture. E. Villalba Moreno, 1978, apporte une vision historique. Sur *l'aparcería* en tant que telle, M. Suárez Bosa, 2000 ; J. Jiménez García, 1997 ; R.M. Henríquez Rodríguez, 2002. Le film «*Aparceros*» de Ramón Saldías, 1974, constitue un document cinématographique de grande valeur qui décrit la vie des travailleurs du secteur. La revue Sureste, éditée par l'association culturelle du Sureste de Tenerife, n°2, décembre 2000, consacre ce numéro multidisciplinaire à la tomate. J.A. Sans, 1987. Pour les aspects législatifs concernant le traitement de la tomate canarienne suite à l'intégration à la CE, cf. J. Albertos & al., 1987.

A compléter avec A. Analdondo, *Capacidad tecnológica y división internacional del trabajo en la agricultura*, MAPA, Serie estudios, Madrid, 1992, 485 pp.

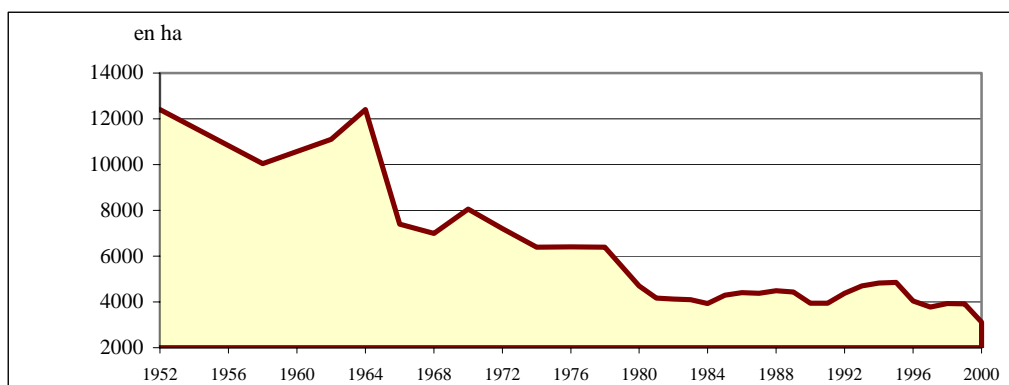
<sup>386</sup> Les premiers envois depuis les Canaries vers l'Angleterre sont enregistrés en 1885, et dès 1895, ces quantités ont déjà considérablement augmenté et la commercialisation est organisée, in J. Jiménez García, 1997.

<sup>387</sup> Dont Henri Wolfson et M. Leacock. H. Wolfson était un marchand qui possédait des bateaux, garantissait l'achat des tomates pour compléter la charge des bateaux vers l'Angleterre et assurait la commercialisation.

construisant plusieurs unités de conditionnement à l'Est de la Grande Canarie. On retrouve donc ici le même schéma que pour l'essor de la banane, dont on utilise le circuit de commercialisation déjà rodé. L'apparition de zones d'habitat sur les côtes méridionales des îles majeures est étroitement liée à l'essor de cette culture à partir des années 1940, pour laquelle la recherche d'eau s'est développée considérablement. Le développement de bourgades comme Vecindario, Doctoral, Tablero de Maspalomas à la Grande Canarie et de Playa San Juan, Alcalá et Los Cristianos est directement lié à cette culture. Ces petites villes s'étendront par la suite sous l'impulsion du tourisme<sup>388</sup>.

La culture de la tomate a occupé une place importante dans les superficies cultivées, jusqu'à 12 400 ha en 1952 et 1964. Les deux guerres mondiales ont entraîné d'importantes récessions, mais c'est surtout à partir des années 1960 que les superficies diminuent régulièrement, pour ne représenter qu'un peu de plus de 3 000 ha en 2000.

**Figure n° 31 : Evolution des superficies cultivées régionales de tomates de 1952 à 2000**



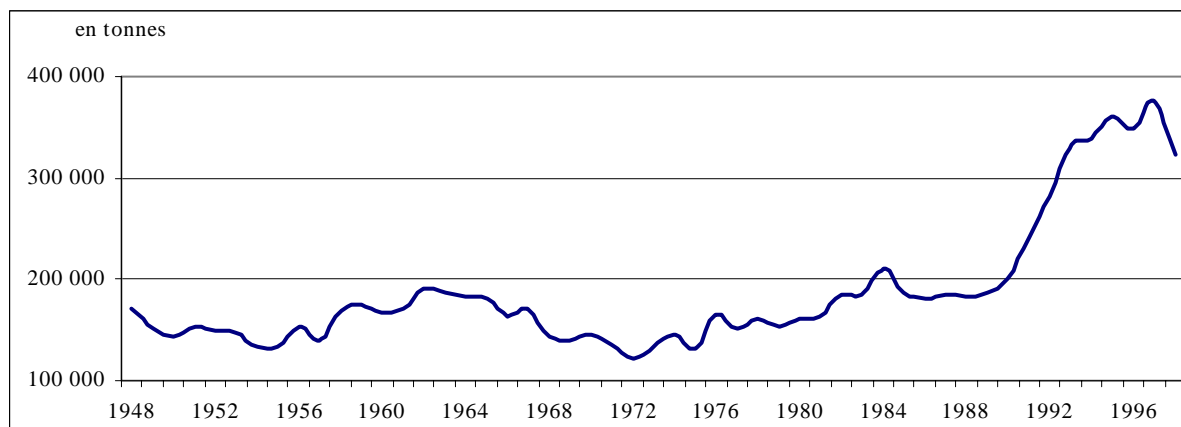
Source: J.J. Cáceres Hernández, 2000, CEDOC 1987 et Servicio de estadística, 1990 à 2001.

Ce recul est lié à la dégradation des ressources naturelles, essentiellement l'eau, à l'extension du tourisme dans les zones de prédilection de cultures et aux gains de productivité. Au niveau régional, de grandes surfaces sont abandonnées, surtout celles qui se situent à proximité des centres touristiques actuels. Les terres abandonnées se transforment peu à peu en friches reconnaissables dans le paysage en 2003 par des versants dont les sillons sont perpendiculaires à la pente et où subsistent les anciens canaux d'irrigation.

<sup>388</sup> E. Villalba Moreno, 1978.

Les volumes exportés n'ont pourtant cessé de croître, passant de 143 000 tonnes en 1950 à 360 000 en 1996. Ils représentent entre 8 et 11%<sup>389</sup> de la production nationale depuis les années 1980. Nous verrons plus loin le rôle joué par l'introduction de techniques de pointe dans cette hausse significative de la production.

**Figure n° 32 : Evolution des quantités de tomates exportées de 1948 à 1998**



Source : ISTAC « el tomate en cifras » (1993), FEDEX, 1997, Coyuntura Económica de Canarias, n°25, janvier 1999.

La tomate a toujours occupé une place hégémonique au sein de l'horticulture, en termes de superficies et de valeur, un peu plus de la moitié des superficies, et plus des  $\frac{3}{4}$  de la valeur des exportations horticoles<sup>390</sup>. C'est l'un des rares produits pour lequel on distingue, localement, deux types : « la tomate d'exportation », de peau lisse et couleur rouge, et la « tomate de salade<sup>391</sup> » crevassée sur le dessus, d'un calibre supérieur et récoltée beaucoup plus verte que l'autre. D'une manière générale, le goût des Espagnols tant continentaux que canariens leur fait préférer, et de loin, la tomate de salade. Cette variété n'est pas exportée. Les tomates *Cherry* et en grappes restent très marginales dans la production actuelle.

Nous avons choisi de traiter les deux types<sup>392</sup>, chaque fois que possible, dans la mesure où l'accès aux aides européennes n'est pas conditionné en théorie par cette différence<sup>393</sup>. Nous éclairerons

<sup>389</sup> Les Canaries ont produit 8% de la production nationale en 1983, et se situent derrière l'Andalousie, le Pays Valencien, l'Estrémadure et Murcia, F. Gorini, 1986. En 1997, elles passent en troisième position, avec 10,9%, cf. Banque Argenteria, 1997.

<sup>390</sup> Servicio de estadísticas, 2000 (b).

<sup>391</sup> Type Beef.

<sup>392</sup> Nous parlons de type de tomate, les variétés étant nombreuses et s'étant succédées très rapidement depuis les années 1970.

<sup>393</sup> Cette segmentation du marché est reprise dans certaines statistiques, du moins au niveau régional, et les écrits distinguent le plus souvent une forme de tomate de l'autre. C'est évidemment celle destinée à l'exportation pour laquelle on dispose de données plus importantes et mieux fournies.

les différences entre les deux systèmes de production et leurs relations. Nous insisterons sur les changements opérés à partir de 1986 en les reliant aux diverses politiques dont ils ont bénéficié.

## **A. LA TOMATE D'EXPORTATION : ADAPTATION A UN MARCHÉ EUROPEEN CHANGEANT**

La tomate est peu exigeante en qualité de sol et en eau : elle supporte des eaux salines, contrairement à d'autres produits horticoles. Ainsi, on opte parfois pour la culture de la tomate lorsque les conditions agronomiques sont défavorables. Les températures élevées, variant de 17° à 25°, sont la clef de son développement végétatif rapide. Elle ne nécessite pas autant d'aménagements que la banane, elle s'accommode d'une mince couche de terre ajoutée au sol présent. Dans certaines zones, les cultures sont protégées par des serres.

La tomate d'exportation est une culture saisonnière qui permet d'approvisionner le marché européen dès le mois de janvier et jusqu'au mois de mars, rythme auquel doivent s'adapter les travailleurs des exploitations et des unités de conditionnement. Dans les années 1980, la campagne s'étendait du mois de décembre jusqu'au mois d'avril. La préparation des cultures commence entre 2 et 3 mois avant la production, et il faut compter environ un mois supplémentaire pour préparer le terrain pour l'année suivante.

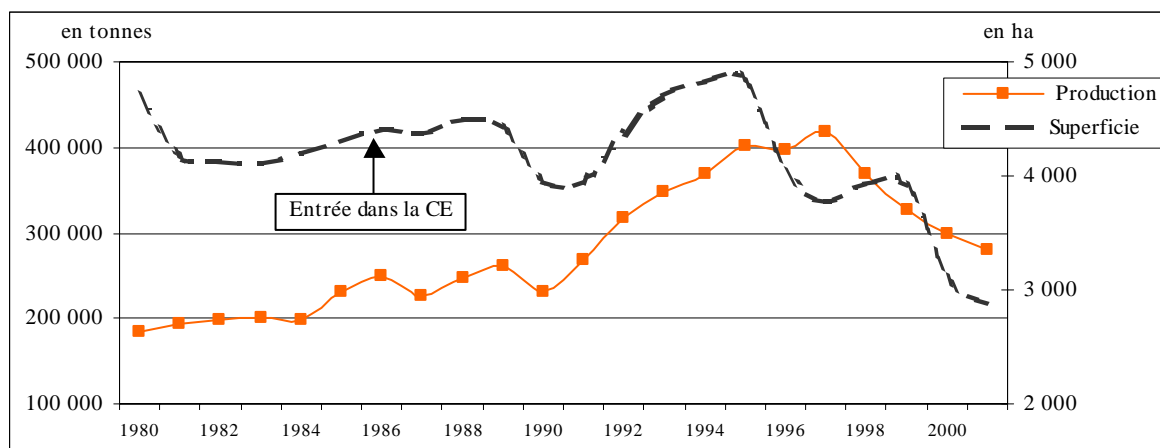
La production de tomate d'exportation est destinée à la consommation en frais. 99% de la production est exportée vers les pays du Nord de l'Europe, Pays-Bas, Allemagne et Grande-Bretagne essentiellement, par les ports de Rotterdam et de Southampton. C'est à partir de Rotterdam que les productions sont acheminées vers les autres pays.

Comme d'autres cultures destinées à l'exportation, elle évolue dans un contexte instable. Elle est, contrairement à la banane, concurrencée par les autres productions nationales, européennes, et, à partir de 1995, par celles du Maroc<sup>394</sup>. La place de cette culture dans l'espace et dans l'économie canarienne fluctue rapidement, d'autant plus qu'il s'agit d'une culture non pérenne.

---

<sup>394</sup> Dont les exportations de tomate vers l'UE passent de 146 000 tonnes en 1994 à 195 000 tonnes en 1999, selon la FEDEX.

**Figure n° 33 : Evolution de la superficie cultivée et de la production entre 1980 et 2001**



Source : de 1980 à 1984, CEDOC, 1987, p. 670-672 & Servicio de estadística, 1987 à 2000.

La chute brusque des surfaces à partir de 1995 est liée à une combinaison de facteurs climatiques, techniques (dont l'introduction des cultures hors-sol), mais aussi au passage de certains producteurs à la banane (cf. p. 229). Le recul indiqué par les statistiques entre 1999 et 2000 est, d'après nos enquêtes, supérieur à la réalité ; la réduction des superficies cultivées des années précédentes n'avait pas été enregistrée, entre autres car il s'agissait de la période de négociation du nouveau Poseican (cf. p. 338), durant laquelle la mise en place d'un système d'aide spécifique fut demandé. C'est pourquoi les surfaces sont alors surestimées.

### Une culture concentrée et stable dans l'espace

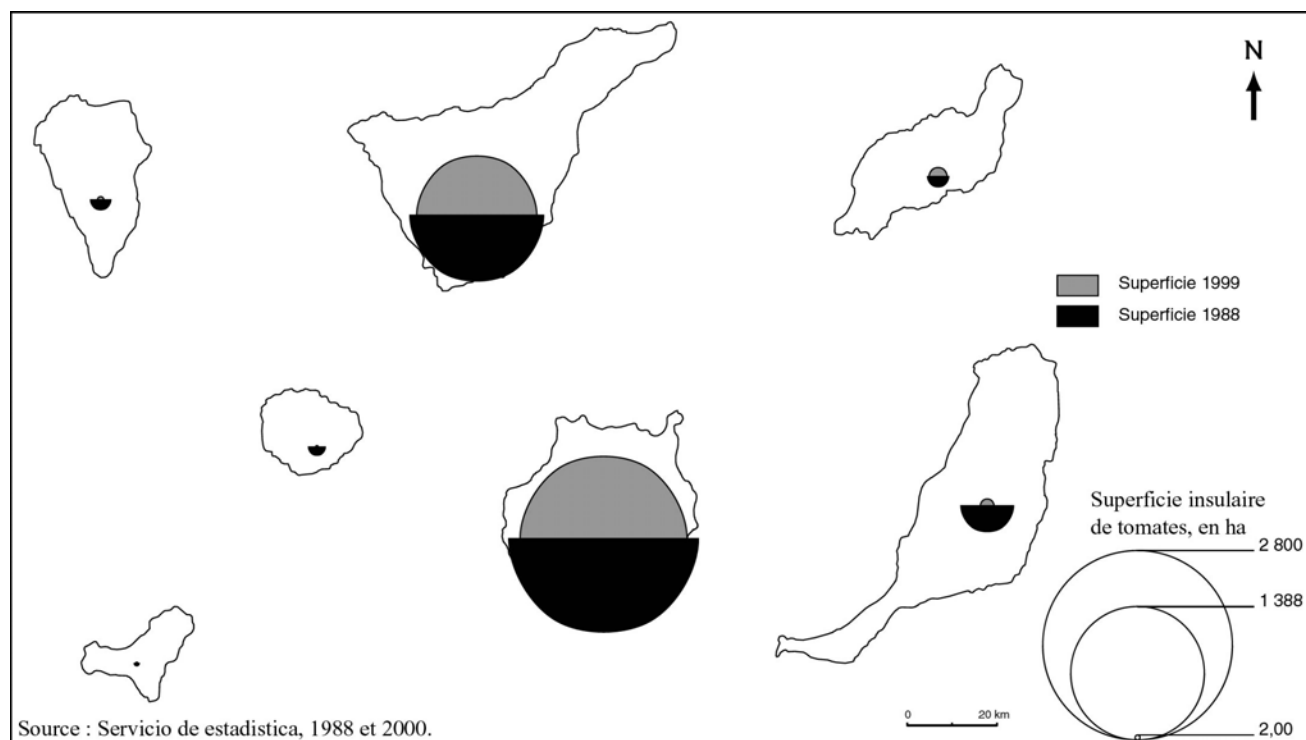
La culture de la tomate a toujours été majoritairement concentrée dans les îles majeures. Seules la Grande Canarie et Tenerife étaient reliées directement avec Rotterdam ou Southampton. Cette concentration s'expliquait par la nécessité de raccourcir le temps de transport entre le lieu de récolte et la destination finale. Avant l'apparition de la chaîne du froid, dans les années 1970-1980, il s'agissait d'une contrainte beaucoup plus forte que pour la banane, beaucoup moins périssable.

En 1988, la Grande Canarie, Tenerife et, dans une très moindre mesure, Fuerteventura réunissaient plus de 95% des cultures régionales. Dans les autres îles, les superficies sont minimales (cf. Carte n° 22). Cette concentration géographique s'est maintenue depuis.

En 1999, la Grande Canarie compte 2 307 ha soit plus des deux tiers de la superficie régionale, suivie de Tenerife avec 1 185 ha. Si Fuerteventura possédait en 1987 une superficie cultivée non négligeable, elle est aujourd'hui anecdotique, avec 56 ha. A La Gomera, elle a quasiment disparu. Les cultures sont situées, principalement, dans les zones méridionales, sur les côtes et

exceptionnellement, en altitude, comme sur les versants Sud de Tenerife où l'on trouve des cultures jusqu'à 500 m d'altitude. Si l'on compare la spatialité des cultures en 1972 et en 1986, abordées globalement par A. Odouard (1992), à la situation de 1999, les déplacements semblent peu importants. A Mogán (Grande Canarie), la disparition des cultures d'exportation s'est faite au profit du tourisme qui s'y est fortement développé depuis. La production s'est étendue au Nord de Fuerteventura (cf. Carte n° 23).

**Carte n° 22 : Evolution de la superficie insulaire de la culture de la tomate entre 1988 et 1999**



Irène Dupuis, 2002.

La réduction des superficies cultivées depuis 1990 a laissé place à de vastes superficies en friches dans les paysages des zones tomatières où sont abandonnées des serres obsolètes, déchiquetées par le vent et où l'érosion est accélérée dans les aménagements en pente abandonnés.

Le secteur est donc marqué par une relative concentration des cultures, et surtout par une organisation verticale plus effective que celle de la banane.

**Carte n° 23 : Concentration géographique de la culture de la tomate d'exportation en 1999**

## Relative concentration de la structure productive et de la commercialisation

Les données du recensement relatives aux systèmes d'exploitations englobent l'ensemble de la production horticole (poivron, concombre<sup>395</sup>, haricot vert, salade, fraise..) et ne permettent pas d'isoler la tomate, et encore moins les types de tomate. Il faut donc s'appuyer sur les enquêtes de terrain pour mieux connaître l'organisation du secteur.

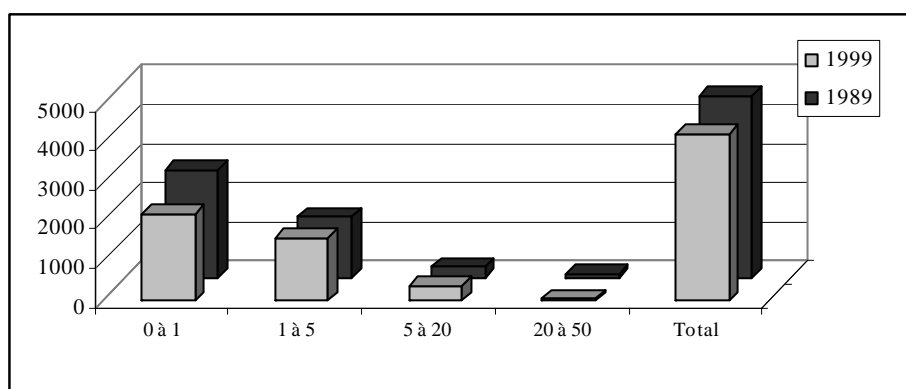
Le nombre des exploitations horticoles est inférieur de plus de moitié à celui des exploitations de banane en 1989. La taille moyenne des exploitations est supérieure à la moyenne régionale : 59% seulement des exploitations (contre 70% pour tous les secteurs confondus) couvrent moins d'un hectare tandis que 3 000 - 4 000 m<sup>2</sup> peuvent faire vivre une famille. Les grandes exploitations représentent plus de la moitié de la superficie cultivée en horticulture (cf. tableau suivant).

**Tableau n° 38 : Structure des exploitations de produits horticoles en 1989**

| Taille (SAU en ha) | Nb d'exploitations | Part sur le total | Superficie concernée | Part sur le total |
|--------------------|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| 0 à 1              | 2 727              | 59,0%             | 704                  | 7,9%              |
| 1 à 5              | 1 544              | 33,4%             | 1 462                | 16,3%             |
| 5 à 20             | 269                | 5,8%              | 1 041                | 11,6%             |
| 20 à 50            | 52                 | 1,13%             | 660                  | 7,4%              |
| Plus de 50         | 30                 | 0,65%             | 5 075                | 56,7%             |
| <b>Total</b>       | <b>4 622</b>       | <b>100 %</b>      | <b>8 779</b>         | <b>100 %</b>      |

Source : *Censo agrario 1989*.

**Figure n° 34 : Évolution du nombre d'exploitations horticoles de 1989 à 1999**



Source : *Censo agrario 1989 et 1999*.

<sup>395</sup> Cette culture est concentrée aux mains de quelques entreprises, par exemple, pour la campagne 1997-98, 70% des exportations de la province de Las Palmas de Gran Canaria de ce produit reviennent à l'entreprise Bonny, l'entreprise horticole la plus importante de la région.



Pour la tomate d'exportation, la production se trouve aux mains d'exploitations familiales, d'entreprises exportatrices et de producteurs-exportateurs.

Les **producteurs-exportateurs** (*cosecheros-exportadores*) sont des entreprises qui emballent et exportent ce qu'elles produisent. Elles agissent donc à la fois sur la sphère de la production et celle de la commercialisation des produits. Elles sont nombreuses dans le secteur horticole, surtout celui de la Grande Canarie, mais on les trouve également dans d'autres branches, comme celle des fleurs et plantes ornementales et des fruits tropicaux. Généralement, les producteurs-exportateurs louent les terres, qu'ils exploitent en *aparcería* (cf. p. 136), ce statut archaïque où des travailleurs sont engagés pour la campagne et rémunérés sur la base d'un petit salaire fixe complété par un intéressement à la production. Le montant de l'intéressement est fixé au préalable, par campagne. Ces entreprises ont généralement de vastes superficies. Comme leur relation à la terre s'inscrit dans le cadre d'une location, cette situation leur permet la mise en œuvre de techniques culturales qui épuisent les sols. Une fois épuisées, les terres sont délaissées pour ensuite cultiver ailleurs.

**Certaines entreprises** utilisent du personnel salarié. Elles sont rares, mais elles représentent également de gros volumes. L'entreprise Bonny occupe la première place, avec plus de 44 000 tonnes, soit près de 20% de la production régionale<sup>396</sup>.

Il existe une multitude de **petites entreprises familiales en faire-valoir direct**, dont un grand nombre sont directement issues de la redistribution des terres par rachat des *aparceros*, au moment des conflits qui agitèrent ce secteur dans les années 1970<sup>397</sup>. Elles commercialisent leur production par le biais d'une coopérative, d'une SAT ou d'une entreprise exportatrice qui assure le conditionnement des fruits. Les exploitations familiales et les entreprises propriétaires de leur terrain ne peuvent adopter une politique de terre brûlée.

La majorité des producteurs moyens, à partir de 1 ha, font partie de cette population dont les documents fonciers et les documents d'exploitation sont en règle, ce qui leur permet d'accéder aux aides existantes<sup>398</sup>.

---

<sup>396</sup> FEDEX, 1997. Il existe en fait deux entreprises du même nom, chacune située dans une province de l'archipel. Nous n'avons pu confirmer les liens entre les deux, bien que cela soit très probable. Dans le cas contraire, chacune produit respectivement 20% de la production provinciale.

<sup>397</sup> Cf. par exemple M. Suárez Bosa, 2000, p 84 ou J. Jiménez García, 1997.

<sup>398</sup> Au total, on recense 87 entreprises productrices de tomates (qui n'exportent pas nécessairement), dont 42 sont situées à la Grande Canarie, 41 à Tenerife, et 4 à Fuerteventura en 1996 (FEDEX, 1996 in D. Verano Tacoronte, 1998).

Dans l'ensemble, la présence du faire-valoir direct est bien moins importante qu'en banane, vigne ou pomme de terre. Dans les années 1980, la *medianería* prédominait à Fuerteventura<sup>399</sup>. A Tenerife, une part de main-d'œuvre travaille en *medianería*, en fait ici l'*aparcería*<sup>400</sup>, le secteur tomatier dans la province de Santa Cruz de Tenerife n'ayant pas fait l'objet d'une convention collective contrairement à celui de la province de Las Palmas. Les *aparceros* des deux provinces sont payés en fonction de la quantité produite. Mais l'*aparcerero* de la Grande Canarie ou de Fuerteventura bénéficie d'un salaire minimum garanti dans le cadre de la convention, tandis que le *medianero* de la tomate à Tenerife n'a aucun droit acquis.

#### Exemple n° 5 : Une entreprise productrice de tomate en 1994

Javi, du Vecindario (commune de Sta Lucia), père de 6 enfants, possède un peu plus de 15 ha plantées de tomates, répartis sur 3 villages des environs. Les cultures sous serre sont irriguées au goutte à goutte. L'eau, achetée à l'entreprise Bonny, est de mauvaise qualité, ce qui a obligé Javi à se munir d'une petite dessaleuse. L'eau est stockée dans deux petits réservoirs personnels. L'exploitation embauche 5 salariés fixes et 30 *aparceros*. La gestion de l'exploitation est son activité principale. Le conditionnement de sa production se réalise au sein de la coopérative dont il fait partie.

Les systèmes de production sont relativement concentrés : c'est dans la zone Est et Sud-Est de la Grande Canarie que l'on retrouve en masse encore aujourd'hui les producteurs-exportateurs, et les *aparceros*. Au contraire, à la Aldea (Ouest de la Grande Canarie) ou à Tenerife, dominent les exploitations familiales qui commercialisent leur production au travers de grandes coopératives. Les entreprises sont géographiquement plus dispersées.

Un certain nombre d'exploitations spécialisées en d'autres produits horticoles est passé à la tomate sur la période de l'étude. Ce phénomène est à mettre en relation avec les difficultés importantes liées aux maladies phytosanitaires qui ont surtout touché le concombre et le poivron<sup>401</sup> au début des années 1990, renforçant la spécialisation tomatière.

**La commercialisation** est aux mains de coopératives de vente et de grandes entreprises productrices, auxquelles il faut ajouter des entreprises exportatrices qui ne font qu'emballer, conditionner et exporter des produits achetés directement aux producteurs.

Les **coopératives** de vente du secteur de la tomate sont beaucoup plus fortes que celles du secteur bananier. Elles réunissent le plus souvent un ensemble de productions, banane, tomate, pomme de

<sup>399</sup> W. Rodríguez Brito, 1986.

<sup>400</sup> Il s'agit là d'un faux-ami : en effet, c'est uniquement pour le secteur de la tomate qu'on appelle les personnes travaillant sous ce régime des *medianeros*. En opposition au « vrai » *medianero*, ce travailleur de la terre n'est embauché qu'à la saison et ne partage pas les frais de mise en culture.

<sup>401</sup> Le *Thrips frankliniella occidentalis*.

terre, fleurs et plantes ornementales, exceptées les coopératives spécialisées de la Coagrisan et Copaisan qui concentrent pratiquement toute la production de tomates de la commune de La Aldea ou encore celle d'Arico (Tenerife).

Elles fournissent leurs associés en intrants de toute sorte, et certaines disposent de matériel agricole (tracteurs...) qui est prêté aux associés. Elles offrent aussi un service de conseil et de suivi agronomique et technique. Elles se chargent du conditionnement et organisent la commercialisation des productions. Les coopératives réunissent une faible part de la production à la Grande Canarie, tandis que Tenerife jouit d'une tradition coopérative plus affirmée. Il y existe 6 coopératives polyvalentes en 2000, dont la plupart comptent aussi des cultures de bananes. L'une d'entre elles domine avec 35% de la production insulaire.

La commercialisation à l'étranger requiert préalablement **un conditionnement** appliqué et délicat : les unités de conditionnement sont toutes situées dans les zones de production. Elles supposent de lourds investissements, et nécessitent une main-d'œuvre importante. Les tomates sont triées et calibrées par caisses de 6 kg de fruits de même degré de maturation. La classification se fait sur la base de deux catégories, qui comprennent à leur tour 5 sous-catégories établies en fonction de la taille auxquelles s'ajoutent trois couleurs, rose clair, rose et rouge. La classification répond aux normes de la réglementation européenne<sup>402</sup> en la matière. En 1997, le conditionnement se fait par chaînes automatisées, qui classifient les fruits en fonction de la taille et de la couleur. La classification manuelle a pratiquement disparu. Les tomates rejetées à l'exportation pour non conformité sont écoulées sur le marché local. Elles sont peu cotées et donc mal payées.

**Le transport des produits horticoles** n'est pas simple. La chaîne du froid joue un rôle prépondérant pour la présentation et la conservation du fruit. Chaque produit nécessite une température optimale de conservation, différente pour la tomate (6-8°) et le concombre (10-12°). Un bateau qui fonctionne avec un système de réfrigération général ne peut mélanger différents fruits<sup>403</sup>. C'est pourquoi il est nécessaire d'utiliser des containers réfrigérés, plus coûteux. L'acheminement de la production représente de l'ordre de 20 pts/kg, soit 23% environ du prix d'un kilo rendu à Rotterdam. Les temps de transport se sont notablement raccourcis depuis les années 1980, passant de 7 à 4,5 jours entre les Canaries et Rotterdam<sup>404</sup>, tout comme les temps de chargement et déchargement à port. Les bateaux sont chargés alternativement dans une île puis

---

<sup>402</sup> Règlement CE n°1035/72 du Conseil, du 18 mai 1972, JO L 118 du 20/05/1972, portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes, fixe les normes minimales de qualité pour l'exportation de la tomate vers la Communauté européenne, modifié par le Rgnt CE n°778/83.

<sup>403</sup> C'est le système qui est utilisé pour l'acheminement de la banane vers l'Espagne continentale.

<sup>404</sup> Enquête.

dans l'autre, avant de partir pour Rotterdam ou Southampton. Ceci a mis fin à d'éternels conflits entre les producteurs afin de savoir dans quelle île se ferait le premier chargement, la seconde étant toujours avantagée, puisque le temps écoulé entre chargement et déchargement à destination est plus court. En 2000, le transport par avion est exceptionnel.

Le secteur occuperait directement 25 000 personnes<sup>405</sup> entre production et conditionnement, et générerait un nombre important d'emplois indirects (transport, fabrication des palettes et des cartons, matériel pour exploitation...).

La main-d'œuvre doit être saisonnière, c'est pourquoi, en dehors de l'*aparcería*, prédomine le contrat salarié de *fijo discontinuo*, en champs ou dans les unités de conditionnement.

Les femmes occupent au moins la moitié des emplois, leur présence est importante dans les cultures<sup>406</sup> et elles représentent la majeure partie du personnel du conditionnement. L'association des femmes Las Cañadas de La Aldea estime que 80% du personnel des unités de conditionnement est féminin<sup>407</sup>, ce que confirme l'enquête de terrain.

L'allongement de la campagne depuis les années 1980 (cf. p. 249), ajouté au manque croissant de personnel, ont amené les unités de conditionnement à offrir certains avantages aux employés. Par exemple, un système de bus de ramassage depuis Santa Cruz et La Laguna achemine ainsi au moins ¼ du personnel d'une coopérative du Sud de Tenerife. Les changements de mentalité et l'amélioration des communications font que ce qui était considéré 10 ans auparavant comme un déplacement important est aujourd'hui acceptable.

### **Les changements techniques : vers l'allongement de la campagne**

Les changements techniques opérés dans le secteur depuis 1970 ont entraîné une hausse des rendements tout à fait spectaculaire. Les rendements moyens sont passés de 40 tonnes/ha<sup>408</sup> à près de 100 tonnes/ha entre 1980 et 2000 (dans certaines exploitations, ils peuvent doubler, surtout si les cultures sont protégées) (cf. figure suivante). La chute des rendements à partir de 1997 est due aux dommages provoqués par le virus de la *cuchara*<sup>409</sup> et à des aléas climatiques défavorables.

---

<sup>405</sup> *Canarias Agraria y Pesquera* n° 37, mars-avril 1997, p 8, contre 30 000 personnes vers 1988 selon les données d'A. Odouard, 1992, p 50.

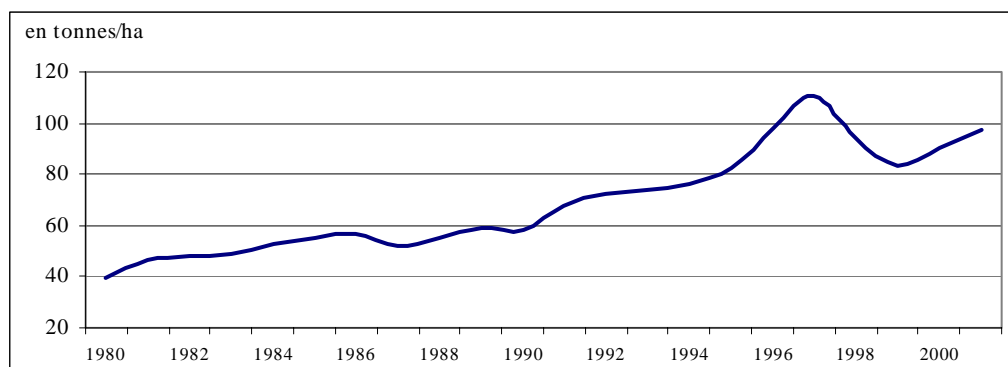
<sup>406</sup> Pour une analyse de la place de la femme dans la culture de la tomate et son conditionnement, cf. P. Fariña Rodríguez & al., 2000 et aussi R.M. Henríquez Rodríguez, 2002.

<sup>407</sup> in *Canarias* 7, 1/01/1999.

<sup>408</sup> Rendement obtenu par le rapport des productions aux superficies cultivées, Servicio de estadística, 1987.

<sup>409</sup> TYLCV (*Tomato yellow leaf curl virus*). Le terme « *cuchara* », qui signifie cuillère en Français, indique la forme que prend la feuille lorsque la plante est touchée par ce virus.

**Figure n° 35 : Rendement moyen de tomates entre 1980 et 2000**



Source : rapport entre superficie et production : de 1980 à 1984, CEDOC, 1987, p 670-672 & Servicio de estadística, 1987 à 2002.

Cette hausse des rendements est due à l'introduction des engrais chimiques et des pesticides, de semences performantes et surtout à la généralisation d'équipements : serres, automatisation de l'irrigation, hors-sol.

L'irrigation localisée et la protection des cultures se sont totalement généralisées sur la période de notre étude. En 2000, **100% des productions sont irriguées au goutte à goutte**<sup>410</sup>. L'automatisation de l'irrigation et de la fertirrigation se sont aussi développées récemment, à partir de 1998. Ces systèmes sont utilisés dans les exploitations de plus d'un demi-hectare<sup>411</sup>, taille en dessous de laquelle l'investissement est beaucoup trop lourd. Parmi nos enquêtés, environ un quart des exploitations en sont dotées. A La Aldea, 60% des superficies cultivées en tomate en sont pourvues en 2000, mais cela n'est pas représentatif de la réalité régionale où l'automatisme n'est pas encore généralisé.

Les serres à tomate ont été introduites dès les années 1970. Ces serres, dites de type canarien, se reconnaissent aisément, par leur structure caractéristique et leur hauteur (cf. note 160). Elles sont couvertes d'une maille plastique, matériau qui a rapidement remplacé le plastique plein qui est beaucoup moins résistant et favorise des pics de chaleur néfastes à la culture<sup>412</sup>. En 1984, on dénombrait 450 ha de cultures protégées, soit moins de 11% des superficies régionales<sup>413</sup>, puis 50% en 1990<sup>414</sup>. La quasi totalité, 95%<sup>415</sup>, est couverte en 1999. A Tenerife, la culture à l'air libre

<sup>410</sup> Le recensement indique au contraire qu'une partie, environ un tiers des exploitations pratiquent une horticulture sèche. Cela est contredit par nos observations de terrain. Ce qui est sûr, et corroboré par les statistiques de la Consejería de Agricultura et J.J. Cáceres Hernández, 2000, p 66, c'est que toutes les cultures de tomate sont irriguées, indépendamment de leur destination.

<sup>411</sup> Enquête.

<sup>412</sup> La tomate supporte mal les températures inférieures à 13° et supérieures à 31°.

<sup>413</sup> A. Odouard, 1992.

<sup>414</sup> Pour l'évolution de la culture de la tomate sous serre, cf. J.J. Cáceres Hernández, 2000, p 118-119.

occupe encore alors une place non négligeable dans les commune d'Adeje et Guía de Isora, localisées dans une zone abritée du vent. Ceci représente une diffusion extrêmement rapide, **sans commune mesure avec l'extension des serres pour la banane**. En 2002, pratiquement toute la superficie régionale, y compris les cultures de marché local où les serres semblaient un peu moins bien implantées, est protégée en raison de l'extension de deux virus particulièrement destructeurs, l'un appelé localement le virus de la *cuchara* et l'autre celui de la *Potato virus y*.

L'engouement pour la protection des cultures s'explique par l'élévation sensible des rendements qu'elle permet – qui passent de 3 à 9 kg en moyenne par plant<sup>416</sup> – et par l'économie en main-d'œuvre. Elle supprime les multiples manipulations nécessaires pour tuteurer les plantes. La serre permet de tendre des fils de fer à 2 m environ du sol auxquels on attache les plants avec de la ficelle, végétale ou synthétique. C'est ainsi que se généralise une technique culturale : le plant pousse jusqu'au fil et retombe ensuite, produisant tout au long du plant (cf. Photo n°10).

Les serres faisant obstacle à la pollinisation des fleurs, on pratique la pollinisation grâce à des bourdons (*Bombus canariensis*) : une petite ruche est déposée dans la serre. La reproduction de cet insecte est assurée par des firmes hollandaises<sup>417</sup>, qui doivent obligatoirement utiliser à cette fin l'espèce locale, puisque les espèces existantes dans le reste de l'UE ne peuvent être importées aux Canaries, pour des raisons zoosanitaires et pour éviter les hybridations de l'espèce.

L'élément technique le plus significatif dans la croissance vertigineuse des rendements moyens a été **l'introduction des cultures hors-sol**. On estime qu'environ 10% des cultures ont adopté cette technique en 1999 mais ce pourcentage varie énormément selon les zones. A La Aldea, la même année, il concernerait au moins un tiers des cultures<sup>418</sup>. Le passage d'une culture sur terre à une culture sur substrat a répondu soit à l'épuisement des sols, soit à l'infection des sols (nématodes), soit à la disponibilité en capitaux. Le principal substrat utilisé est la laine de roche, bien que ces dernières années, des tentatives probantes aient été faites avec du *picón*, roche volcanique gravillonnaire, directement disponible sur place, qui présente aussi l'avantage de résoudre, partiellement du moins, les problèmes d'évacuation et de traitement des substrats synthétiques.

---

<sup>415</sup> Servicio de estadística, 2001.

<sup>416</sup> Enquête.

<sup>417</sup> La reproduction de ce bourdon nécessite la maîtrise de technologies avancées. Une seule entreprise canarienne a tenté sa reproduction, à Tenerife, mais elle a dû fermer, faute d'y parvenir.

<sup>418</sup> Enquête.

Si les serres constituent le premier investissement, l'automatisation de l'irrigation et de la fertirrigation, et le passage à un substrat inerte sont adoptés de manière simultanée. Ceci implique un investissement moyen de 2 Mpts à l'ha pour le substrat<sup>419</sup>, auquel il faut ajouter un système d'irrigation adapté et une serre pour couvrir la culture (cf. tableau suivant), soit un investissement minimum de 42 000 €/ha, sans compter un système d'automatisation de l'irrigation et de la fertirrigation. L'ensemble de ces techniques a aussi poussé les agriculteurs, lorsqu'ils le pouvaient, à agrandir les parcelles, en les réaménageant, puisque les coûts des investissements au mètre carré diminuent sensiblement avec l'augmentation de la taille de la parcelle. L'adoption de ces techniques est aussi possible grâce à la structure de production où dominant des entités capables d'investir des sommes importantes pour la modernisation des exploitations.

**Tableau n° 39 : Coûts des équipements d'une parcelle de tomate**

| Type d'équipement                       | Montant/ha (pts) | Vie utile |
|---|------------------|-----------|
| Serre                                   | 4 500 450        | 6 ans     |
| Système d'irrigation au goutte à goutte | 450 045          | 10 ans    |
| Substrat en laine de roche              | 2 025 203        | 3 ans     |
| <b>Total</b>                            | <b>6 975 698</b> |           |

Source : Banque Argentaria, 1997.

Cet investissement élevé est partiellement compensé par l'accroissement net de la production et l'allègement des coûts de production. Ceci s'explique essentiellement par la diminution du coût des intrants et des produits chimiques, qui sont réduits en raison de la diminution du nombre de plants et de la nature inerte du sol. Le tableau suivant résume cette situation, il reprend des données moyennes, puisque certains paramètres varient beaucoup d'une exploitation à l'autre.

**Tableau n° 40 : Coûts de culture de la tomate selon le substrat**

| Type de culture | Production<br>Kg/ha  | Coûts de culture       |         |
|-----------------|----------------------|------------------------|---------|
|                 |                      | Pts/ ha                | Pts/kg  |
| Sur terre       | 72 000 à 126 000 kg  | 4 700 000 à 8 600 000  | 54 à 69 |
| Sur substrat    | 144 000 à 171 000 kg | 6 300 000 à 10 351 000 | 42 à 62 |

Source : Banque Argentaria, 1997.

Vers la fin des années 1970, la plupart des agriculteurs de la région ont opté pour **les semences hybrides**, tandis qu'auparavant, les semences étaient produites par l'agriculteur. A partir du milieu des années 1980, les variétés *long life* sont introduites. Ces variétés ont une maturation ralentie après cueillette et se conservent plus longtemps entre la récolte et la vente au

<sup>419</sup> Banque Argentaria, 1997.

consommateur. Dès le début des années 1990, ces variétés prédominent au niveau régional, en particulier la *Daniela*, la *Thomas* et la *Virginia*. Le coût de chaque plant tourne alors entre 9 et 11 pts. On recherche aussi des variétés dont la période de production est plus longue. Toutes les semences sont alors importées d'entreprises israéliennes ou hollandaises<sup>420</sup>, mais les grandes fusions qui s'opèrent à la fin des années 1990 dans le secteur semencier regroupent la production entre les mains de firmes américaines.

A la fin des années 1990, les changements variétaux ont répondu à la nécessité de cultiver des plantes résistantes à certaines maladies phytosanitaires. Le prix d'achat des plants a considérablement augmenté, passant à 27-35 pts en 2002<sup>421</sup>, il s'agit là d'un coût considérable<sup>422</sup>. Il n'y a pas, comme dans le secteur de la banane, de liens entre choix variétaux et type de structure productive ou de la zone de production (cf. p.194 à 198).

Contrairement au secteur de la banane, celui de la tomate d'exportation a su s'organiser pour produire ses propres plants. Cette maîtrise des plants évite toute situation de dépendance envers des tiers, entreprises ou organismes publics, et permet d'orienter sans attendre les reconversions variétales. La plupart des coopératives que nous avons enquêtées possèdent leur propre pépinière, qui bénéficie de toutes les techniques de pointe. Cette pépinière est parfois confiée à l'un des associés.

Depuis le milieu des années 1990, des tests sont réalisés de manière à greffer les plants de tomate productive sur les pieds d'une variété dont le système racinaire est très développé. Cette technique offre l'avantage de donner une plante-mère plus solide, dont les racines sont développées et profondes. Le coût d'un plant greffé s'élève à 70 pts en 2003. Cette technique s'est généralisée : en 2002, la greffe des tomatiers est utilisée dans 60 à 70% des cultures de la région<sup>423</sup>.

La lourdeur des investissements a également poussé à l'allongement de la campagne afin de les rentabiliser au mieux. La période productive est passée d'une durée moyenne de 5 mois à 8 mois, s'étendant du mois d'octobre à la fin du mois de mai. Le niveau élevé des exportations est donc maintenu durant un temps plus long.

---

<sup>420</sup> Qui produisent le plus souvent dans d'autres pays, comme la Turquie, le Mexique, le Chili...

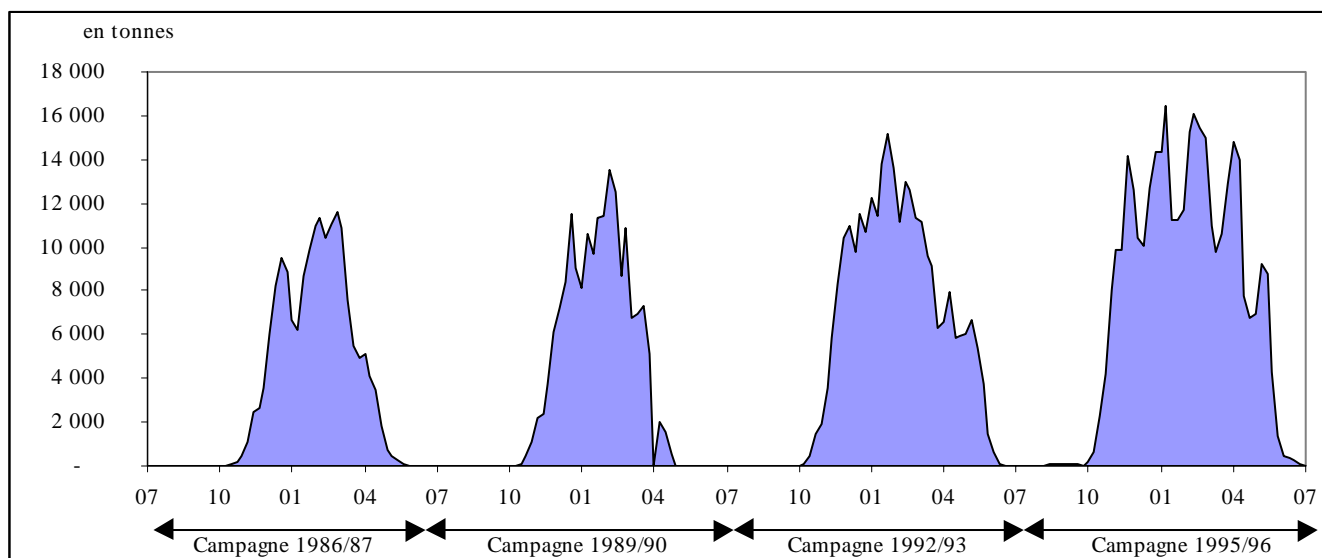
<sup>421</sup> Enquête.

<sup>422</sup> Selon D. Ríos (2002), ces variétés offrent des résultats très peu satisfaisants en termes de qualité, de saveur et de couleur.

<sup>423</sup> Enquête.



**Figure n° 36 : Allongement de la campagne de la tomate entre 1986 et 1996**



Élaboration personnelle. Source : JJ. Cáceres Hernández, 2000.

L'allongement de la campagne permet d'occuper une part de marché plus importante. C'est un atout considérable pour fidéliser la clientèle, en particulier celle des supermarchés qui recherchent une offre homogène tout au long de l'année.

Les marges sont nettement plus importantes dans les cultures hors-sol. Le tableau suivant montre les différences de rentabilité d'une production selon le substrat, données correspondantes à une exploitation moyenne tenue par un agriculteur :

**Tableau n° 41 : Rentabilité de la culture de tomate en 1997**

|                                     | Type de culture            |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                                     | Sur substrat               | Sur terre                  |
| <b>Coûts de production</b> (Pts/kg) | 42 / 59                    | 54 / 59                    |
| <b>Revenus</b> (Pts/kg)             | 65 / 67                    | 65 / 67                    |
| <b>Marge</b> (Pts/kg)               | 6 / 25                     | 6 / 13                     |
| <b>Production</b> (Kg/ha)           | 144 000 à 171 000          | 72 000 à 126 000           |
| <b>Marge</b> (Pts/ha)               | <b>864 000 à 4 275 000</b> | <b>540 000 à 1 640 000</b> |

Source : Banque Argentaria, 1997.

Le conditionnement et le fret représentent un coût supplémentaire supporté par le producteur. Ils sont élevés, en raison d'une classification minutieuse et de l'éloignement des marchés. Il faut compter entre 23 pts/kg à 31pts/kg pour le conditionnement et de l'ordre de 19 pts pour le fret<sup>424</sup>. Le prix du transport est supérieur pour l'île de Fuerteventura, qui doit d'abord acheminer la marchandise au port de la Grande Canarie, par le biais des compagnies de cabotage nationales avant la libéralisation des transports en 1999, puis par les entreprises de son choix.

Les nombreuses adaptations techniques qu'a dû opérer le secteur depuis les années 1990 semblent avoir laissé-pour-compte un certain nombre de petits producteurs : ce sont en particulier les exploitations de moins d'un hectare qui ont disparu, 500 entre 1989 et 1999 (cf. Figure n° 34, p. 240). Celles comprises entre 1 et 5 ha se sont maintenues, tandis qu'ont augmenté les exploitations de 5 ha à 20 ha.

Parmi celles qui ont résisté, l'évolution des structures de production jointe à celle de la commercialisation ont entraîné une progression de la rentabilité, et l'amélioration des conditions de vie et du niveau de vie de ces agriculteurs. Parmi les éléments positifs qu'évoquent les agriculteurs, on retrouve fréquemment l'idée que les travaux sont plus « propres », moins durs physiquement. Les tâches d'enfouissement des engrais ont disparu, tout comme la fumigation et l'irrigation à la raie. Le fait de ne plus attacher le plant tout au long de son cycle productif, à faible distance du sol, a allégé les soins culturaux et la récolte. La majorité des tâches se réalisent à hauteur d'homme. Parmi les éléments négatifs, ils disent travailler plus, mais les tâches à réaliser sont moins pénibles.

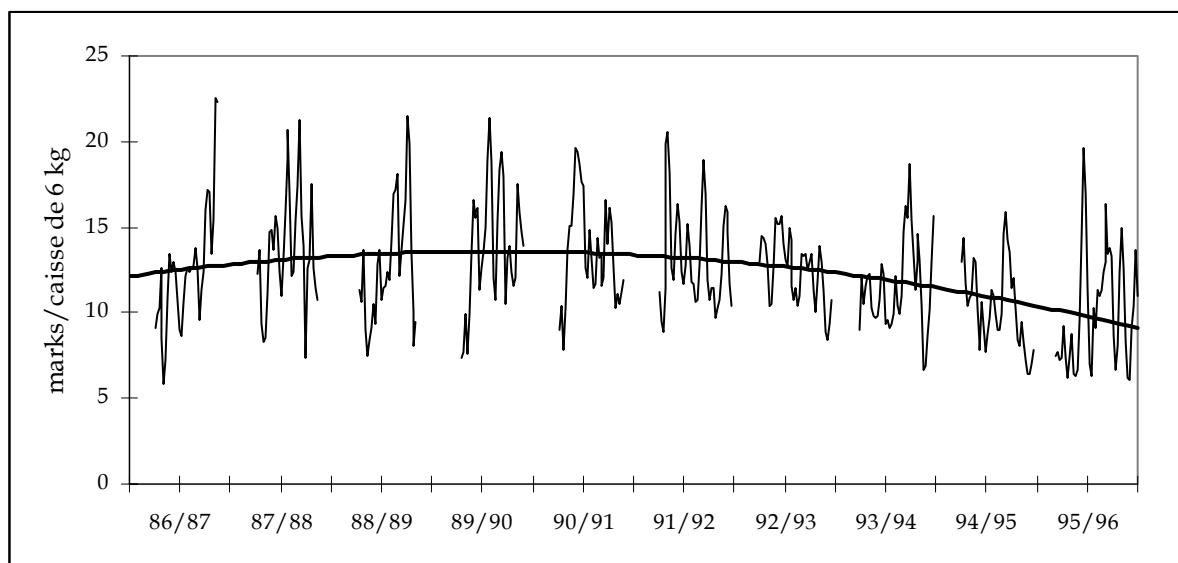
La modernisation accélérée du secteur ne s'est pourtant pas faite en s'appuyant sur une évolution des prix favorable. Sur la période 1986-1995, la tendance est à la baisse, mais moindre que celle dont la banane a souffert (cf. figure suivante). On calcule que le niveau d'endettement du secteur atteint 10 000 Mpts en 1995<sup>425</sup>, soit environ 2 Mpts par ha.

---

<sup>424</sup> Banque Argentaria, 1997. Confirmé par le coût estimé en 2000 par le gérant d'une coopérative, à 20 pts/kg.

<sup>425</sup> D. Verano Tacoronte, 1996, p 474.

Figure n° 37 : Evolution des prix entre 1986 et 1995



Source : J.J. Cáceres Hernández, 2000 (a).

#### Exemple n° 6 : Une exploitation productrice de tomate modernisée

Daniel possède, avec ses deux frères, une SAT, dont les terres se situent à La Aldea. Sur les 5 ha divisés en 3 parcelles, une partie de l'exploitation est héritée de son père, l'autre est louée. Il a transformé une parcelle de 1 ha de l'exploitation en culture hydroponique sur laine de roche en 1996. L'eau provient d'une petite unité de dessalement qui lui appartient. La SAT n'aurait pu assumer ces investissements sans les subventions à la modernisation. La vente de la tomate se fait au travers d'une des deux coopératives de la commune depuis la création de la SAT. Ses deux frères, sa femme et lui-même travaillent à temps plein au sein de la SAT, en plus de 18 salariées en *fijo discontinuo*, dont 5 femmes. Une personne est spécifiquement chargée de surveiller toute l'irrigation au goutte à goutte. Il a lui-même appris à s'occuper du système automatisé d'irrigation grâce à un cours dispensé au sein de sa coopérative. Il préfère les femmes pour cette culture, qui sont, d'après lui, plus méticuleuses et plus responsables. L'ensemble de la production se fait conformément aux recommandations de l'Organisation de producteurs de fruits et légumes guidant les pratiques culturales et l'irrigation. Il indique avoir réduit considérablement l'utilisation des pesticides, et ne plus s'intoxiquer comme auparavant. Il possède aussi quelques vaches, moutons et chèvres. Il produit du fromage qu'il vend à une autre coopérative fromagère du coin. Les démarches pour l'obtention des aides lui semblent lourdes à gérer. Il réalise ces démarches auprès de l'AEA, et indique qu'auparavant, les agriculteurs avaient peur d'y aller. La comptabilité et les aspects relatifs aux salaires sont gérés par une entreprise de conseil indépendante. Il travaille plus depuis que les cultures sont hors-sol, en revanche, il dit travailler mieux et de manière plus agréable. Son objectif à terme est de diversifier sa production, revenir à une petite production d'aubergine, de poivron et de banane.

L'ensemble des orientations du secteur, les choix techniques et commerciaux, répondent avant tout à l'évolution du marché, un marché exigeant en termes de qualité et de prix.

## Vers l'organisation de la filière de la tomate d'exportation

Concurrencée par les productions de l'Espagne continentale, la production canarienne ne s'est jamais véritablement implantée sur le marché national. Dans les années 1950, une part significative, 11% environ, y était encore envoyée. Elle est devenue marginale dans les années 1990, moins de 3% de la production régionale (moins de 9 000 tonnes<sup>426</sup>). Le marché de prédilection est celui des pays du Nord de l'Europe avec lesquels les liens commerciaux sont établis depuis longtemps. Les Canaries sont confrontées à un marché européen très compétitif : les producteurs de l'Italie, de l'Espagne continentale et de la France apportent des volumes de production considérables, bien qu'un peu plus tardivement dans l'année. Le Maroc, dont les conditions climatiques se rapprochent des Canaries, concurrence les productions extra-primeurs. Le secteur canarien semble malgré tout avoir conservé ses parts de marché. Il a fait preuve d'un certain dynamisme en s'organisant pour mieux s'insérer dans les circuits de commercialisation, tout en adaptant les productions à la demande.

Les unités d'emballage ont investi pour l'automatisation des chaînes de conditionnement. Au niveau insulaire, la tendance est à la **concentration des unités de conditionnement** afin de diminuer les frais généraux proportionnellement réduits par l'augmentation des quantités manipulées. La coopérative Tejina de Guífa de Isora s'est unie avec une autre grande coopérative ainsi qu'avec deux unités de conditionnement qui appartenaient à des particuliers. Ce regroupement a permis de réunir 35% de la production de Tenerife dans les années 1990. Cet exemple, loin d'être isolé, est révélateur d'une dynamique qui ne peut fonctionner qu'à l'échelle insulaire. Fuerteventura ne peut s'allier à d'autres structures pour le conditionnement et c'est sans doute pour cela que le recul des cultures y est bien plus net (cf. Carte n° 22, p. 238). Les conditions de groupage et d'exportation sont essentielles dans l'explication de la répartition interinsulaire des cultures.

Les exportateurs, entreprises ou coopératives, sont réunis au sein d'associations d'exportateurs, FEDEX (Federación de Exportadores Hortofrutícolas de Las Palmas) pour la province de Las Palmas et ACETO (Asociación provincial de cosecheros-exportadores de tomates de Tenerife) pour la province de Santa Cruz de Tenerife. L'intérêt premier de ces associations est de permettre le **groupement régional des productions lors du transport** jusqu'au destinataire. Elles occupent une fonction de représentation, une sorte de *lobby*, bien visible dans la presse locale. Ces deux associations ont pour fonction de regrouper les demandes de ses exportateurs, afin de réduire le coût de certains services, comme le transport, l'affrètement des bateaux, les conseils juridico-fiscaux et

---

<sup>426</sup> Données de 1948 et 1992, ISTAC, *El tomate en cifras*, (1993).

l'obtention de contrats groupés pour que les productions soient assurées, en cas de catastrophe naturelle par exemple. Elles ont la charge administrative de la gestion de l'aide au transport (cf. p.266), versée par les autorités locales. La première fut créée en 1956, sous le franquisme, sous la forme d'un « syndicat de fruits ».

Ces associations assurent le départ des cargaisons jusqu'au 10 mai de chaque année, ce qui implique que les exportations ultérieures doivent se faire en affrétant directement un bateau. Seules les grosses unités de production peuvent envisager de dépasser cette date, ou bien, il faudrait s'unir avec d'autres agents, ce qui semble être contraire aux pratiques habituelles.

Les entités exportatrices se sont organisées aussi de manière à **contrôler les ventes à destination**. Ce processus, qui avait démarré avant 1986, s'est renforcé depuis (cf. tableau suivant). En 1997, 10 entités seulement réunissent respectivement 66% et 76% de la production provinciale de Las Palmas et Tenerife. Le groupe *ALLFRU*, composé de 5 grandes coopératives de Tenerife, est créé dès 1986 pour assurer la vente. Le groupe *Fortuna Fruits*, composé de plusieurs membres, dont les deux coopératives de La Aldea, la Copaisan et la Coagrisan (réunissant 80% des volumes commercialisés) à laquelle s'est jointe la coopérative de Fuerteventura serait une sorte d'homologue pour l'île de la Grande Canarie. Fortuna dispose de bureaux en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Ces groupements permettent aussi de concentrer les commandes d'intrants, pour ainsi mieux en négocier les prix. 9 autres entreprises de Tenerife sont réunies au sein de *UNEXTOMATES* et 5 dans le groupe *RAYMI*<sup>427</sup>.

**Tableau n° 42 : Concentration des entités exportatrices de tomates**

|                       | <b>1964</b>       | <b>1974</b>       | <b>1988</b>      | <b>1994</b>       | <b>1999-2000</b>  |
|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Grande Canarie</b> | ?                 | ?                 | 69               | 78 <sup>(2)</sup> | 43 <sup>(2)</sup> |
| <b>Fuerteventura</b>  | 16 <sup>(1)</sup> | 10 <sup>(1)</sup> | 6 <sup>(1)</sup> | 3                 | 1                 |
| <b>Tenerife</b>       | ?                 | ?                 | ?                | 43                | 18                |
| <b>Total régional</b> | 300               | 102               | ?                | ?                 | ?                 |

Source : enquête, FEDEX, ACETO, J.J. Cáceres Hernández, 2000 (a).<sup>(1)</sup> Les données sont datées de 1960, 1970 et 1980 in A. Gonzalez Morales, 1992.<sup>(2)</sup> La liste à partir de laquelle le décompte est réalisé ne permet pas de connaître les regroupements existants.

Au delà des discours, il semblerait que chaque coopérative « double » le commerçant en commun (du groupe) pour s'assurer de la vente de sa propre production : en plus de participer aux frais d'une structure commune de commercialisation, ces coopératives disposent aussi d'une structure à destination qui leur est propre. Autrement dit, ces coopératives rompent ainsi le principe de la commercialisation en commun déclaré par ces groupes.

En outre, il n'y a pas eu, du moins de manière visible, de concentration de marques ou la création de marques communes, puisque le nombre de marques exportées est encore trop élevé en 1999 pour permettre une identification de la tomate canarienne à destination.

**Tableau n° 43 : Description schématique de quelques coopératives en 2000**

| Nom                                       | Nb d'associés        | Superficie concernée | Zone de collecte                         | Type d'associés                        | Commercialisation  |
|---|----------------------|----------------------|--|--|--|
| <b>Coop. de Tejina</b>                    | 400                  | 297 ha               | Adeje, Guía de Isora, Santiago del Teide | Petits exploitants                     | Ces coopératives emballent et commercialisent par le groupe ALLFRU S. Coop qui réunit 5 coopératives de Tenerife.              |
| <b>Coop. Cocarmen</b><br>OPFL depuis 1995 | 50                   | ?                    | Fasnia, Arico, Granadilla et San Miguel  | Entreprises, grands exploitants.       | ALLFRU joue le rôle d'une coopératives de 2° degré   |
| <b>Coop. Punta Blanca</b> (OPFL)          | 120 dont ? en tomate | 700 ha dont 60 ha    | Guía de Isora                            | ?                                      | La production bananière y domine.  |
| <b>Coop. Coagrisan</b> (OPFL)             | 315                  | 138 ha               | La Aldea                                 | Petits exploitants, SAT et entreprises | Ces deux coopératives s'approvisionnent auprès de URCHA, une coopérative de 2° degré qui achète matériels et intrants en gros. |
| <b>Coop. Copaisan</b> (OPFL)              | 50                   | 150 ha               | La Aldea                                 | Grands exploitants                     | Elles commercialisent par le groupe Fortuna Fruits, qui compte aussi la Coopérative de Fuerteventura                           |

Source : Enquête de terrain en 2000, 2001 et 2002.

Le marché, aux dires des enquêtés, se caractérise par une recherche d'**uniformité des produits**. C'est pourquoi les producteurs et les coopératives choisissent de privilégier un petit nombre de variétés, voire une seule. Mais il s'agit là d'une politique dont on peut mettre la pertinence en doute.

Si l'on remonte dans le temps, avant l'adoption des variétés *long life*, la tomate canarienne était bien identifiée sur les marchés de destination, en particulier la Grande-Bretagne : elle ne ressemblait pas aux autres variétés concurrentes et semblait être appréciée pour ses qualités gustatives. L'absence d'une stratégie de différenciation mène aussi à une perte de contrôle des marchés de destination. C'est à cette conclusion que conduit une petite étude qui met en parallèle l'opinion de trois chaînes de supermarchés en Grande-Bretagne sur une série identique de variétés déposées par un technicien canarien<sup>428</sup>. Les opinions sont si divergentes que la seule conclusion qui en ressorte porte sur la confusion qui domine ce marché<sup>429</sup>.

Le contrôle de la présence de résidus phytosanitaires dans les aliments est devenu un point fondamental du positionnement de la production canarienne. Il n'y a là aucune originalité, dans le contexte de succession de crises alimentaires qu'a connue l'Europe dans la décennie 1990. La

<sup>427</sup> ACETO, 1999.

<sup>428</sup> D. Ríos Mesa, 2002, p 50 à 51.

<sup>429</sup> En approfondissant avec le technicien chargé de cette opération, il ressort qu'aucun des goûteurs des supermarchés en question n'est un professionnel.

surveillance des cultures est l'un des grands changements vers l'amélioration de la sécurité alimentaire qui s'est opéré pendant notre période d'étude : suppression de certains produits phytosanitaires vendus par les coopératives, même s'ils ne sont pas officiellement interdits, délai de sécurité de 7 jours entre fumigation et récolte, lutte intégrée, utilisation d'insecticide biologique, contrôle des solutions nutritives grâce à l'automatisation de la fertirrigation... Cette démarche a abouti à un système de certification AENOR (équivalent de AFNOR). Un contrôle mensuel de l'exploitation par les techniciens de la coopérative est propre à ce système de certification. En 1999, on estimait que 60% de la production était certifiée à la Grande Canarie et 30% à Tenerife. En 2002, cette part a largement augmenté. L'étape suivante tend vers la production intégrée, puis vers l'agriculture biologique. Depuis 2002, Bonny, la première entreprise régionale, prétend reconverter toute sa production en biologique.

Ces efforts semblent avoir été insuffisants pour conserver les parts de marché en Grande-Bretagne où les exportations ont proportionnellement reculé ces dernières années. Des tentatives de diversification des débouchés ont échoué sur le marché russe, comme pour la banane d'ailleurs, alors que les nouveaux marchés des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) semblent se consolider, surtout vers la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et la Roumanie, vers lesquels des envois sont réalisés depuis 1994<sup>430</sup>.

Le secteur de la tomate d'exportation s'est développé d'une manière favorable, du moins dans l'optique du modèle européen, qui prime la concentration et la modernisation des structures de production, la compétitivité des prix et des produits sûrs en termes alimentaires.

Face à l'importance économique et sociale de la tomate d'exportation, la tomate de marché local a toujours fait l'objet de moins d'attention, masquant l'interdépendance, même relative, entre ces deux systèmes de production ; leurs différences et leurs points communs sont très mal connus.

---

<sup>430</sup> Enquête.

## **B. LA TOMATE DE MARCHÉ LOCAL : ÉCLATEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION**

En l'an 2000, la tomate de marché intérieur représente à peine 8% des superficies cultivées de tomates<sup>431</sup>. Bien qu'elle soit produite toute l'année, la période de production de la tomate de marché local a, dans une certaine mesure, correspondu à la période creuse de la tomate d'exportation, l'été, car elle n'était pas alors concurrencée par les tomates déclassées ou en excédent. Contrairement à la tomate d'exportation, la tomate de marché local est réalisée en rotation avec d'autres cultures horticoles.

**La répartition des cultures de tomate** en fonction de leur destination en 1999 met à jour une localisation très différenciée entre la tomate d'exportation et la tomate de marché intérieur : les cultures pour le marché local se situent principalement sur les versants Nord, à l'envers de la distribution des cultures d'exportation et se concentrent près des zones métropolitaines dans les îles majeures (cf. Carte n° 24). A Tenerife, la commune de Fasnia joue le rôle de zone de transition entre la zone tomatière d'exportation du Sud, et la zone tomatière de marché local où seuls quelques hectares de tomate sont plantés. Elles ne dépassent pas, à l'échelle municipale, les 40 ha, et varient généralement entre 1 et 10 ha. Seule Las Palmas présente une superficie relativement importante de tomate, 80 ha, également répartie entre une culture et l'autre. A La Gomera, il n'y a plus, en 1999, aucune culture d'exportation, et les cultures destinées au marché local se limitent à 4 ha !

**L'évolution technique de la structure de production** de la tomate à destination du marché local est similaire à celle d'exportation, bien que plus lente. Les zones au vent jouissant de températures globalement plus faibles qu'au Sud, il n'est pas rare que les serres qui protègent les cultures y soient recouvertes de plastique plein au lieu de maille.

Ce qui distingue fondamentalement ce secteur est l'absence de structures associatives, sous quelque forme que ce soit. Les coopératives qui destinent une partie de leur production au marché local sont rares, on en dénombre trois à Tenerife, et sans doute moins à la Grande Canarie<sup>432</sup>. Le petit agriculteur isolé domine. Il ne bénéficie pas du conseil technique des coopératives ; il n'a pas accès à l'analyse des marchés.

---

<sup>431</sup> Servicio de Estadística, 2001.

<sup>432</sup> Enquête.



**Carte n° 24 : Dispersion géographique de la culture de tomate de marché local en 1999**

**Carte n° 25 : Répartition des cultures de tomates sous serres en 1999**

**Carte n° 26 : La tomate destinée au marché local en 1999 : une agriculture périurbaine**

La majorité de la **commercialisation de la tomate destinée au marché local** se réalise en dehors du circuit de conditionnement de la tomate d'exportation. La commercialisation de cette tomate est beaucoup complexe en termes d'organisation : une multitude de personnes interviennent à un stade ou un autre de la vente. Parmi eux, l'acheteur en gros dans le marché central de l'île, achète directement au producteur. L'acheteur en gros dans la zone de production est plus rare. Rares sont les coopératives qui se chargent de la commercialisation pour le marché intérieur. Une autre formule de vente est de confier sa production à *l'intermédiaire*.

*L'intermédiaire*<sup>433</sup> est sans doute le personnage le plus connu et le plus contesté d'entre tous. Il a historiquement joué un rôle essentiel dans la commercialisation de toutes les productions de l'archipel. Il se charge d'acheter directement la production aux agriculteurs, puis de la revendre. On lui reproche de payer mal, ou de ne pas fixer les prix en fonction des prix de vente réels. La situation de dépendance de l'agriculteur qui ne connaît, ni ne contrôle les circuits de commercialisation, et qui ne dispose pas, le plus souvent, des moyens de locomotion nécessaires pour se déplacer en ville<sup>434</sup>, est le premier élément qui ressort des enquêtes. Le rôle de l'intermédiaire était essentiel lorsque les communications d'une zone à l'autre d'une île étaient mauvaises, et que le niveau de vie ne permettait qu'à certains de posséder un véhicule, soit environ jusqu'au milieu des années 1980.

<sup>433</sup> L'intermédiaire est aussi appelé *gangochero* à Tenerife.

<sup>434</sup> Voici une chanson populaire qui illustre ce personnage, Los Sabandeiros, extraite de *Antología del folklore canario*, Volume III, Columbia, 1973 :

**Polka Frutera**

- ¿ Quién es ese elegantísimo orondo y gran caballero ?
- Ese es un intermediario en el negocio frutero.
- ¿ De quién es ese palacio orgullo del pueblo entero?
- Ese es un intermediario en el negocio frutero.
- ¿ De quién es ese vapor de quién es ese velero?
- Pues son de un intermediario en un negocio frutero.
- ¿Y quién fue el que emprendió el viaje a Madrid y al extranjero?
- Ese es un intermediario en el negocio frutero.
- ¿ De quién es ese automóvil tan lujoso y tan ligero?
- Ese es un intermediario en el negocio frutero.
- Quiere darme cinco duros pa' comer, caballero?
- ¿ Quién sos tú?
- Yo soy un pobre del campo, Agricultor platanero.

**La Polka Maraíchère**

- Qui est ce très élégant, ventru et grand monsieur ?
- C'est un négociant en fruits et légumes
- A qui appartient ce palace, fierté du village ?
- A un négociant en fruits et légumes
- A qui appartient ce bateau à vapeur ? A qui ce voilier ?
- Ils sont à un négociant en fruits et légumes
- Et qui entreprit un voyage à Madrid et à l'étranger ?
- Ce fut un négociant en fruits et légumes
- A qui appartient cette luxueuse et légère voiture ?
- A un négociant en fruits et légumes
- Me donneriez-vous quelques sous pour que je puisse manger, monsieur ?
- Et qui es-tu ?
- Je suis un pauvre paysan, un agriculteur bananier.

**Trad. José Ruiz-Funes**

L'apparente désorganisation de la commercialisation de la tomate de marché intérieur qui perdure en 2000 en est en partie l'héritage. En effet, jusqu'à il y a peu, les *aparceros* étaient chargés de vendre la tomate d'exportation déclassée, vente qui faisait partie de leur *rémunération*. Les *aparceros* ne pouvant assumer réellement la vente, faute de connaître les circuits et de pouvoir se déplacer, remettaient leur production aux *intermédiaires*.

L'*intermédiaire* tend à disparaître. Il est supplanté par des agriculteurs qui tendent à s'organiser. Des agriculteurs-intermédiaires et des agriculteurs-conditionneurs ont émergé. Nous inventons ces noms à l'occasion, le langage courant ne le leur ayant pas encore attribué un. L'agriculteur-intermédiaire groupe sa propre production avec celle des voisins pour vendre avec un conditionnement rudimentaire. L'agriculteur-conditionneur vend à de petites chaînes de supermarchés de sa zone, en ayant préalablement emballé manuellement la production. La difficulté d'assurer soi-même les ventes de sa production provient essentiellement du fait que les opérations d'achat au sein des halles de chaque île se font avant 6 h du matin. L'agriculteur ne peut à la fois produire la journée, et vendre la nuit. L'agriculteur-intermédiaire a trouvé une situation d'équilibre, puisqu'il ne se déplace pour la vente au marché central que les jours forts de la semaine, dans la nuit du lundi au mardi, et celle du jeudi au vendredi.

Le marché local de la tomate reste cependant dominé par les sous-produits d'exportation. Ils approvisionnent le marché local à Fuerteventura. Dans les autres îles mineures, les cultures, exclusivement tournées vers le marché local, ne couvrent pas les besoins insulaires. Dans les îles majeures, les superficies destinées au marché local bénéficient d'un marché bien plus important (cf. Carte n° 25).

La concurrence entre les deux secteurs de la tomate s'est sans doute renforcée depuis 1986, puisque l'allongement de la campagne de la tomate d'exportation, joint aux difficultés à exporter les produits à l'étranger après la date du 10 mai de chaque année, laisserait plutôt présager de l'affaiblissement ou de la disparition du secteur destiné au marché intérieur, qui pourrait être inondé des productions d'été.

**Carte n° 27 : Interdépendance entre les sous-secteurs de la tomate en 1999**

Le développement récent du secteur de la tomate locale ou de celui d'exportation été accompagné d'aides communautaires et nationales, mais il n'y a pas eu de politique spécifique à cet effet.

### **C. QUELLES MESURES ET POLITIQUES EUROPEENNES POUR LE SECTEUR DE LA TOMATE ?**

Selon les techniciens ou les gérants de coopératives que nous avons rencontrés, les politiques concernant cette culture ont joué, à partir de 1990 environ, un rôle fondamental de soutien au secteur tomatier qui n'aurait que difficilement survécu sans elles. Les producteurs expriment un autre point de vue. En dépit des systèmes de soutien institutionnel et malgré la bonne santé relative du secteur, les enquêtés réclament une aide compensatoire pour perte de revenus, à l'image de l'aide compensatoire de la banane. Ce genre de demande repose partiellement sur le sentiment que les Canariens sont des citoyens de 3<sup>ème</sup> ordre comparativement aux Marocains qui exporteraient dans l'UE dans des conditions plus avantageuses<sup>435</sup>.

Tout en exposant la nature des aides et des diverses politiques appliquées à cette culture, nous éclairerons, dans la mesure du possible, ce discours qui souligne un sentiment de discrimination face au pays voisin.

Parmi les mesures dont bénéficie la tomate (cf. tableau suivant), une bonne part sont des mesures contraignantes. Les mesures de soutien sont tournées, du moins aux Canaries, vers la transformation et la commercialisation, et seulement à partir de 1989, c'est-à-dire après la pleine intégration de l'archipel à la CE<sup>436</sup>. Les aides européennes pour la « transformation et la commercialisation » concernent toutes les étapes de l'aval de la production agricole. Aux Canaries, où la transformation de la tomate est inexistante, ce sont les structures de conditionnement qui sont directement concernées par ces aides.

Dans un premier temps, les Canaries étaient considérées comme pays tiers (cf. p.300) et leurs exportations soumises à un contingent de 165 645 tonnes au delà duquel les droits de douanes devaient être payés. Ceux-ci étaient supérieurs à ceux des pays tiers bénéficiant d'accords préférentiels, ACP entre autres<sup>437</sup>. Cette situation est rapidement révisée, et dès 1987, le contingent est augmenté chaque année. Les droits de douanes sont réduits de 40% par rapport au

---

<sup>435</sup> Voir à ce sujet J.M. Parreño Castellano & al., 1997.

<sup>436</sup> Déclenché par le Rgnt (CEE) 3240/88 du Conseil du 18 octobre 1988, JO L 289 du 22/10/1988. Il s'agit là de la date réglementaire, il est possible que l'application ait tardée un à deux ans.

<sup>437</sup> J. Albertos & al., 1987.

taux fixé par le Tarif extérieur commun (TEC)<sup>438</sup> du 15 novembre au 28 février, qui se rapproche de la période de production traditionnelle. Les exportations canariennes dépassent malgré tout le contingent. Enfin, en 1989, le régime d'intégration des Canaries à la CE est de nouveau modifié, de manière favorable à l'agriculture, les politiques d'organisations communes de marché deviennent applicables à l'archipel. Le secteur horticole a joué un rôle prépondérant dans le déclenchement d'une révision des modalités d'intégration des Canaries à la CE<sup>439</sup>. A partir de 1991, disparaissent le contingent et l'application de prix de référence<sup>440</sup>, et s'appliquent l'OCM des fruits et légumes de 1972 et les mesures d'aide à la transformation et commercialisation des produits agricoles<sup>441</sup>.

En l'absence de chiffres complets concernant les aides attribuées au secteur de la tomate, il est difficile de mesurer le soutien réel apporté par ce biais. Il semble que les aides pour la modernisation des exploitations aient été parcimonieuses, surtout si l'on compare les montants connus à ceux attribués au secteur de la banane. A partir de 1996 et jusqu'en 2000, une enveloppe est réservée à la tomate sur les fonds accordés dans le cadre de la modernisation des exploitations, tant pour les subventions<sup>442</sup> que pour la bonification de prêts<sup>443</sup>. De 1997 à 2000, les fonds accordés pour l'amélioration des exploitations de tomates s'élèvent à pratiquement 1 000 Mpts, soit 5,7 M€ c'est-à-dire 3 fois moins que pour la banane pour la même période. Les ravages du virus de la *cuchara* depuis 1998 ont probablement poussé les autorités régionales à renforcer cette part budgétaire. Elles contournent alors l'interdiction communautaire de financer les serres, édictée en 1994<sup>444</sup>, en se basant sur le fait que ces installations avaient pour objectif de protéger les cultures de virus<sup>445</sup> et non d'augmenter la production. En 1997-1998, le Cabildo de Tenerife a également mis en place des aides pour les serres afin de limiter les dégâts d'un autre virus, le *Potato virus y* (PVY). La transformation et la commercialisation ont aussi été aidées, mais les informations publiées ne permettent pas de connaître les subventions accordées.

---

<sup>438</sup> Mis en place par le Traité de Rome, le TEC réunit tous les tarifs douaniers appliqués par tous les Etats-membres lors de l'importation de produits provenant de pays tiers. Ce système n'est véritablement appliqué qu'à partir de 1968.

<sup>439</sup> Lors du processus d'intégration, les positions étaient stigmatisées de la manière suivante : le secteur commercial était contre l'intégration, désirant conserver ses prérogatives en termes de négoce ; et le secteur agricole qui était globalement pour l'intégration. Au sein du secteur agricole, le secteur horticole a toujours défendu plus ardemment l'intégration, essentiellement car le marché européen consistait en son principal marché d'exportation. Le secteur de la banane y était un peu moins favorable car les débouchés étaient assurés en raison de la réserve nationale.

<sup>440</sup> Prix en dessous duquel il n'est pas possible d'importer dans la CE sans créer des distorsions. Règlement (CEE) n° 1911/91 du Conseil du 26 juin 1991. JO L n°171, p 1.

<sup>441</sup> L'application de l'OCM remonte au Règlement (CEE) n°3240/88 du Conseil, mais seulement pour les éléments mentionnés dans les articles 13, 14 et 15 de l'OCM.

<sup>442</sup> Real Decreto 204/1996 & 1318/1992 dans le tableau suivant.

<sup>443</sup> Decreto 140/1989 du 1<sup>er</sup> juin, que establece ayudas para las inversiones en explotaciones agrarias, BOC n°88, 28/06/1989.

<sup>444</sup> J.J. Cáceres Hernández, 2000.

**Tableau n° 44 : Enveloppe réservée au secteur de la tomate dans le cadre de la modernisation des exploitations de 1997 à 2000**

| Année        | Montant réservé<br>(en Mpts) | % de l'enveloppe<br>totale | Texte réglementaire                |
|--------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| 2000         | 150                          | 13 %                       | ?                                  |
| 2000         | 150                          | 30 %                       | R. Decreto 204/1996                |
| 1999         | 300                          | 46 %                       | R. Decreto 204/1996 &<br>1318/1992 |
| 1999         | 20                           | 40 %                       | Decreto 140/1989                   |
| 1998         | 180                          | 28 %                       | R. Decreto 204/1996 &<br>1318/1992 |
| 1998         | 20                           | 39 %                       | Decreto 140/1989                   |
| 1997         | 141                          | 48 %                       | R. Decreto 204/1996 &<br>1318/1992 |
| <b>Total</b> | <b>961</b><br>(5,7 M€)       |                            |                                    |

Source : Appels à proposition publiés au Boletín oficial de Canarias (BOC), de 1996 à 2000.

Il ne s'agit là que du total explicitement réservé au secteur de la tomate, il y a sans doute eu d'autres aides aux exploitations, mais l'état de l'information publique ne permet pas de les identifier. Ceci dit, rapportés au nombre d'exploitations totales, environ 3 000 (à défaut de connaître le nombre d'exploitations ou la superficie bénéficiaires) ou à la surface, environ 4 500 ha, ces montants ne semblent finalement pas si restreints. En revanche, pour la période précédente (1986-1996), ce secteur a probablement obtenu des aides beaucoup moins substantielles.

Les mesures qui concernent la phase de commercialisation et de transformation sont un point essentiel. Comme dans le cas de la banane, les structures de conditionnement ont été aidées au delà des aides de l'OCM des fruits et légumes<sup>446</sup>. Cette OCM date de 1972 et elle est applicable aux Canaries depuis 1991. Elle prévoit la reconnaissance des entités qui seront chargées d'appliquer les règles de l'OCM mais aussi de gérer les aléas du marché. Les Organisations de producteurs des fruits et légumes (OPFL) sont alors créées à l'initiative des agriculteurs.

L'obtention du statut d'OPFL repose sur la réunion d'un nombre suffisant de producteurs et d'un volume suffisant<sup>447</sup>. Ceci est destiné à favoriser la concentration de l'offre et de la mise en marché. L'associé doit adopter toutes les règles de qualité fixées par la réglementation

<sup>445</sup> Seule est subventionnée une maille plastique spécifique, appelée anti-thrips, dont les orifices ne laisseraient pas passer l'insecte *Thrips frankliniella occidentalis*, porteur de maladies très destructrices pour certains produits horticoles, dont les fleurs.

<sup>446</sup> Règlement (CEE) n° 1035/1972 du 18 mai 1972. Modifiée par le Rgnt (CE) 2200/96 du 28 octobre 1996, JO L n° 297 du 20/11/1996, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

<sup>447</sup> Il existe 3 types d'OPFL, les petites, qui réunissent au moins 5 producteurs, les moyennes 15 producteurs et les grandes 40, et dont le chiffre d'affaires atteint au moins 3,5 Mécus pour la première, 2,5 pour la moyenne et enfin 1,5 million pour la grande. Le fait que le chiffre d'affaire requis soit plus important pour les petites structures que pour les grandes est un élément volontaire de la réglementation. Il s'agit, par ce biais, de favoriser la concentration des producteurs.



européenne et celles qui sont propres à son OPFL. L'associé s'engage à suivre à la lettre l'ensemble du protocole établi pour la culture et la récolte, le choix des semences, des produits phytosanitaires... Grâce à ce système des démarches de certification ont pu être adoptées rapidement et avec succès.

Aux Canaries, les OPFL sont, le plus souvent, issues de coopératives préexistantes. En 1996, sur 63 entités exportatrices, il existe au moins 31 entités reconnues<sup>448</sup>. L'analyse des mesures prévues par l'OCM renforce l'idée que la part du secteur tomatier qui a véritablement été soutenue est l'aval de la production. Des aides substantielles ont soutenu la constitution des OPFL, prenant en charge une part des frais de fonctionnement, puis leur modernisation. Toutes les coopératives enquêtées ont modernisé leurs équipements de conditionnement sur cette base, les montants accordés étant de 25 à 55% des investissements selon les années. Les OPFL gèrent le retrait des productions en cas de saturation des marchés, par un système d'indemnisation des agriculteurs<sup>449</sup>, le contrôle étant assuré par l'administration régionale. Dans un milieu archipélagique, l'application de cette mesure de sauvegarde est assez difficile. Par exemple, à La Aldea, cette question est particulièrement problématique, aux dires des enquêtés, car les temps de déplacements depuis la capitale sont trop longs pour permettre à un inspecteur d'être présent lors de toutes les opérations de retrait.

Le statut d'OPFL permet aussi de moderniser les structures productives par le biais de plans collectifs : l'agriculteur doit réaliser des transformations conformes aux lignes fixées au sein de l'OPFL. Concrètement, les associés disposent maintenant de deux lignes budgétaires pour financer leur modernisation (les aides à la modernisation des exploitations et le plan collectif de l'OPFL), ces aides n'étant pas cumulables pour un même investissement.

- Les OPFL se distinguent donc profondément des OPB du secteur de la banane par l'organisation. L'OPFL dirige son développement, tandis que les OP de la banane se réduisent le plus souvent à de simples boîtes aux lettres (cf. p. 440).

Le soutien au secteur a été complété par deux mesures strictement espagnoles. L'aide au transport fixée au niveau national par le Ministerio de Fomento prétend, depuis 1982, compenser l'éloignement des îles Canaries afin de *rétablir un équilibre de compétitivité face au reste du*

---

<sup>448</sup> Consultation des résolutions au BOC de 1995 à 1999.

<sup>449</sup> Retrait distribué proportionnellement à ce que chaque membre a commercialisé la semaine en cours. Cette aide dégressive atteint 10,6 pts/kg en 1997 pour se réduire à un peu moins de la moitié en 2002 in Banque Argentaria, 1997.

*territoire espagnol*<sup>450</sup>, selon les termes de la loi. Durant la période 1982-1999, l'enveloppe totale a toujours été insuffisante : si la loi limite l'aide à 33% du fret, dans la réalité, au niveau régional seuls entre 6% et 20% des frais ont été couverts<sup>451</sup>. Bien que jugée insuffisante, cette aide a malgré tout permis de réduire les coûts d'acheminement des producteurs.

Les demandes du secteur canarien d'une aide plus substantielle qui compense leur éloignement des marchés comparativement au Maroc, considéré comme le grand concurrent, ont été faites à plusieurs reprises envers la Commission<sup>452</sup>. Une mesure dérogatoire a été finalement accordée dans le cadre du Poseican II<sup>453</sup>. Une aide fixe d'un montant de 0,76 € pour 100 kg est payée à l'acheteur européen dans le cadre de contrats de campagne.

Une politique d'amélioration des conditions sanitaires des productions permet d'embaucher un technicien à coût réduit pour la mise en place du traitement intégré en agriculture, connu sous le nom d'ATRIA<sup>454</sup>. Les coopératives de produits horticoles ont su utiliser cette possibilité et réunissent la plupart des ATRIA de la région (cf. p. 451).

Pour les agriculteurs du marché local, les choses se posent d'une manière différente. Ils n'ont évidemment pas bénéficié des aides à la commercialisation et au conditionnement (ils ne sont pas organisés), ni de l'aide au transport, ni des services techniques des ATRIA. En revanche, produisant la tomate en rotation avec d'autres produits horticoles, ils peuvent accéder aux fonds réservés à la tomate comme ceux concernant les autres produits.

---

<sup>450</sup> Real Decreto 2945/1982. Il s'agit d'un montant fixé annuellement pour toutes les exportations canariennes, à l'exception de la banane, réparti proportionnellement selon l'affrètement annuel. A partir du Real Decreto 199/2000 (du 11 février, *sobre la compensación del transporte marítimo y aéreo de mercancías con origen o destino en las islas Canarias*, BOE n° 42 du 18 février 2000), 80% du budget est affecté aux produits agricoles.

<sup>451</sup> FEDEX, document d'enquête.

<sup>452</sup> De nombreuses demandes ont été réalisées en ce sens aux Canaries depuis que le Maroc exporte de manière plus massive sur le marché communautaire. Les revendications et les déclarations ont été très nombreuses dans la presse. Les premières traces que nous en avons retrouvées remontent à 1996.

<sup>453</sup> Rgnt (CE) 1454/2001 du Conseil, du 28 juin 2001, JO n° L 198 de 21/07/2001 p. 45 – 57 (Poseican agricole II).

<sup>454</sup> Les Agrupaciones para el Tratamiento Integrado de Agricultura existent depuis le début des années 1980. Cf. par exemple l'appel à proposition publié dans la Orden du 18 mars 2002, por la que se convocan para el ejercicio del año 2002, subvenciones destinadas a la sanidad vegetal, BOC n° 2002/039 – Mercredi 27 mars 2002.

**Tableau n° 45 : Mesures en faveur du secteur tomatier**

| Mesure   | Montant  | Période    | Commentaire  |
|--|--|------------|--|
| Contingent douanier  | Fixé à 165 645 t, puis augmenté. Au delà, les productions canariennes sont soumises aux droits de douanes européens (TEC). | 1986-1991  | Les produits de pays tiers, Maghreb ou ACP sont imposés à un taux moindre que les exportations canariennes (1).                                    |
| Système de prix de référence   | Prix en dessous duquel il n'est pas possible d'importer dans la CE sans créer des distorsions.                             | 1986-1991  |  |
| Non application de l'OCM fruits et légumes   |  | 1986-1989  | Ces deux mesures ont entraîné un retard de l'adaptation des structures comparativement à tous les concurrents européens.                           |
| Non application de la politique d'aide à la transformation et à la commercialisation |  | 1986-1989  |  |
| Subventions pour l'assurance des cultures  |  | 1986-2000  | La région prend en charge une partie des frais liés à l'assurance des cultures.  |
| Aide à la modernisation des exploitations  | Max : 40%. Les enquêtés indiquent qu'ils en ont obtenu 20 à 30%.   | 1986-2000  | Il existe à partir de 1996 une enveloppe destinée au secteur tomatier au niveau régional. Les serres ne sont pas finançables depuis 1994.          |
| Aide au transport  | 5 pts/kg, soit 25% de la valeur du fret.   | 1982-2000  | Aide nationale qui varie suivant les années  |
| Aide à la modernisation de la transformation et de la commercialisation              | Varie de 30% à 55% selon les années  | 1989*-2000 | Toutes les coopératives enquêtées ont obtenu des aides substantielles, d'un minimum de 250 Mpts.   |
| ATRIA : postes de techniciens créés pour favoriser la lutte intégrée.                | Part dégressive du salaire d'un technicien sur 5 ans.  | 1986-2000  | Le secteur tomatier concentre la majorité des ATRIA.   |
| <b>OCM fruits et légumes frais : Normes de qualité</b>                               | Mise aux normes et classification  | 1972-1999  | Ces règles étaient déjà appliquées aux Canaries avant l'entrée de l'Espagne dans la CE puisque le marché européen était le principal destinataire. |
| Aide à la constitution des OPFL  | Aide d'un maximum de 2% du chiffre d'affaire de l'entité, dégressive sur 5 ans.  | 1989*-1999 | En 1999, sur 63 les entités exportatrices, 22 sont reconnues comme OPFL.   |
| Aide au retrait  | Aide variable versée au producteur en cas de saturation des marchés  | 1989*-1999 | Gérée par les OPFL.  |
| Fonds opérationnel des OPFL  | Ce fond est alimenté tant par les fonds communautaires que par les associés. 50%   | 1989*-1999 | Équivalent de l'aide à la modernisation de la transformation et la commercialisation des produits agricoles.                                       |
| Plan collectif de modernisation des exploitations pour les associés de l'OPFL        | 50%  | 1989*-1999 | Nouvelle formule pour la modernisation des exploitations qui doivent s'intégrer dans un plan collectif défini par l'OPFL pour y accéder.           |

Source : enquête et textes réglementaires, (1). J. Albertos & al. 1987. \* date légale d'application, mais l'application réelle peut être décalée de plusieurs années.

**En conclusion de cette analyse**, le dynamisme du secteur est la clef du maintien d'une part de marché importante dans l'ensemble européen. Cet essor contraste apparemment avec le cadre juridico-légal qui lui est appliqué, très strict, et la faible protection dont il jouit. Les adaptations techniques semblent avoir été à la hauteur du défi d'un marché européen de plus en plus concurrentiel. Leur adoption très rapide s'explique en partie par la structure productive, qui peut réorienter rapidement les techniques culturales pour les adapter au marché. Si l'ensemble des aides semble avoir soutenu de manière insuffisante les structures de production, elles ont été efficaces pour les segments conditionnement/commercialisation qui n'aurait pas pu se moderniser sans le soutien des fonds publics.

L'image du produit d'exportation a acquis un rôle essentiel dans l'ensemble du processus de production et de vente : un produit sain (AENOR), un produit impeccable en termes de présentation (variété et classification), des emballages soignés et adaptés à la demande. Il manquerait, pour compléter le système que de développer les marques et leur identification par les consommateurs à destination<sup>455</sup>. Les premières campagnes en ce sens ont eu lieu en 2001-2002, en Grande-Bretagne uniquement.

Cette démarche de « qualité » a « déteint » sur le rapport qu'entretiennent producteurs et entités de vente avec le marché local. Le marché régional est devenu un débouché à part entière, pour des qualités équivalentes à celles de l'exportation. Les Canariens ne s'étaient pas encore positionnés sur leur propre marché avant 1998 environ, date jusqu'à laquelle ils étaient probablement exclus des systèmes de distribution des centrales d'achat présentes dans la région.

Il ne semble pas qu'il y ait eu des tentatives faites pour diversifier les débouchés<sup>456</sup> de la tomate avec des unités de transformation. La tomate frite ou les aliments dérivés de la tomate sont intégralement importés de la Péninsule. Il n'existe, à notre connaissance, qu'une seule petite unité de transformation, à Granadilla (Tenerife) où des tomates rejetées sont transformées en concentré de tomates<sup>457</sup>.

Il reste beaucoup à faire dans l'organisation de cette filière, au niveau de la concentration plus effective des structures de commercialisation, des stratégies – il n'existe pas encore à notre connaissance d'étude sur la demande à destination et la visibilité des produits. Ces atouts sont pourtant ceux qui permettraient de résister à la concurrence féroce du marché européen de la tomate, qu'il s'agisse des produits communautaires ou de ceux de pays tiers comme le Maroc.

La sécurité alimentaire, au travers des certifications AENOR, est devenue un axe capital dans la commercialisation. Cependant, cette orientation est restée, sur certains points, « théorique ». Les structures de production « produisent » une quantité considérable de déchets : bidons de produits phytosanitaires, plants morts, tubes d'irrigation, laine de roche, plastique usagé dont le traitement est pratiquement inexistant en plus de la contamination des eaux souterraines et des sols provoquée par la fertirrigation. Or, ce traitement des déchets fait en principe partie intégrante des certifications. Nous reviendrons sur ce point (cf. p. 435). Souvent, en effet ces déchets restent sur

---

<sup>455</sup> Voir à ce sujet J.J. Cáceres Hernández, 2002 (a).

<sup>456</sup> Il y a eu aussi des recherches menées par l'Instituto Tecnológico de Canarias, pour la fabrication *Licopène*, substance extraite de résidus de tomates utilisée pour l'industrie pharmaceutique, aidées à hauteur de 2 500 000 ptas en 1998.

<sup>457</sup> Une toute petite partie de la production est aussi utilisée à la fabrication artisanale de confitures de tomates vertes ou rouges, mais il ne s'agit que de quantités anecdotiques.

les parcelles abandonnées (cf. Photo n°18). Il n'existe pas, à notre connaissance, d'obligation de retirer des structures de production tombées en friches. Ceci contraste avec la préoccupation des autorités régionales et insulaires qui défendent par ailleurs la conservation des paysages.

## CHAPITRE 3 : LES PETITES CULTURES D'EXPORTATION

Les fleurs et plantes ornementales tout comme celui des fruits tropicaux offrent des exemples intéressants de petites cultures d'exportation.

### **A. LE DEVELOPPEMENT DES FLEURS ET DES PLANTES ORNEMENTALES**

Ce secteur des fleurs et plantes ornementales poursuit un développement entamé à la fin des années 1970. Ce secteur concerne tout plant enraciné vivace, les fleurs coupées, les plantes en pot d'appartement et d'extérieur et les boutures à fonctions décoratives. Il représentait en 1987 presque 600 ha de fleurs et un peu plus d'une centaine pour les plantes ornementales. L'ensemble contribue à hauteur de 9% de la production finale agricole des produits végétaux.

L'essor de ces cultures est récent. C'est dans les années 1970 que les premières cultures de fleurs coupées pour l'exportation furent réalisées sous serre, à proximité de l'aéroport de Tenerife, c'est-à-dire en zone fraîche, en adoptant le modèle hollandais de la serre en verre chauffée. Elles ont été rapidement abandonnées en faveur des cultures sous serre plastique en zone chaude. Les températures élevées des côtes apportent une chaleur suffisante avec des coûts de production bien moins élevés.

Les exploitations étaient peu nombreuses, environ 750 en 1989. La plupart d'entre elles étaient très exiguës, 61% possédant moins d'un ha de SAU. Les grandes exploitations étaient rares, moins de 70 ayant plus de 5 ha, mais réunissant 60% des superficies cultivées. Il existe quelques grandes entreprises à côté des exploitations familiales qui dominent en nombre.

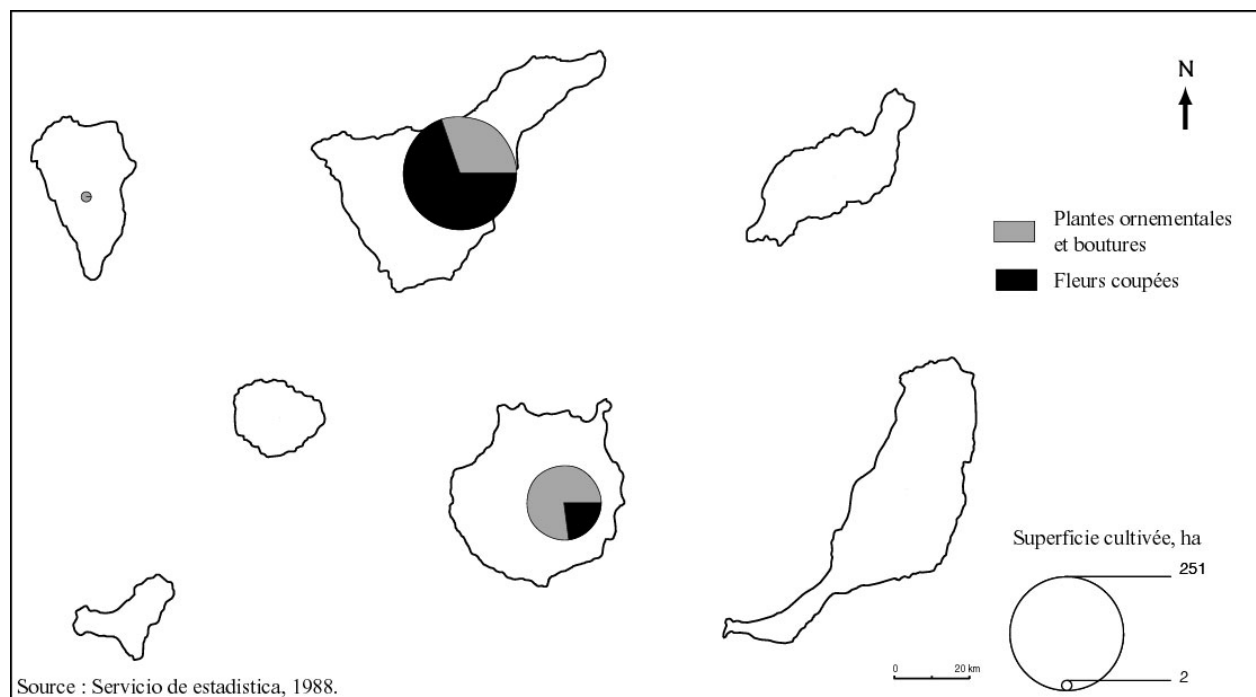
**Tableau n° 46 : Structure des exploitations de fleurs et plantes ornementales en 1989**

| Taille (en ha)    | Nb d'exploitations | Part sur le total | Superficie concernée | Part sur le total |
|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| <b>0 à 1</b>      | 461                | 61%               | 112                  | 12,8%             |
| <b>1 à 5</b>      | 226                | 29,9%             | 228                  | 26,1%             |
| <b>5 à 20</b>     | 59                 | 7,8%              | 266                  | 30,4%             |
| <b>20 à 50</b>    | 8                  | 1,06%             | 127                  | 14,5%             |
| <b>Plus de 50</b> | 2                  | 0,26%             | 141                  | 16,1%             |
| <b>Total</b>      | <b>756</b>         | <b>100 %</b>      | <b>874</b>           | <b>100 %</b>      |

Source : *Censo agrario 1989*.

En 1988, les cultures étaient géographiquement concentrées à Tenerife et à La Grande Canarie.

### Carte n° 28 : Répartition géographique des fleurs et des plantes ornementales en 1988



Irène Dupuis, 2002.

**Pour les fleurs**, les roses, les strelitzias (cf. Photos n°12 et 14) et les œillets représentaient l'ensemble de la production en 1987. Les Canaries concentrent alors environ la moitié de la production de strelitzias vendues dans l'UE. Les semences étaient importées des Pays-Bas. Il s'agissait d'une production très spécialisée mais peu originale au sein du marché européen. L'intégralité était exportée par avion.

En 1999, les cultures de fleurs coupées restent géographiquement très concentrées, 66% des 334 ha cultivés au niveau régional sont situés sur l'île de Tenerife, 28% à la Grande Canarie<sup>458</sup>. A Tenerife, la zone de Tejina-Valle de Guerra a plus de la moitié des cultures insulaires. Si elles restent principalement situées à proximité des aéroports, c'est afin de raccourcir les temps de transport.

Il s'agit de cultures assez techniques : la majorité des cultures florales sont sous serre, avec automatisation de l'irrigation et de la fertirrigation. Les fleurs coupées nécessitent des infrastructures de production et des soins culturaux plus importants que les plantes : 5 personnes au moins sont nécessaires pour un ha de fleurs, contre 1 ou 2 pour les plantes.

<sup>458</sup> Servicio de estadística, 2000.

Les plantes ornementales, auxquelles s'ajoutent les boutures de géraniums et de chrysanthèmes<sup>459</sup>, représentent 369 ha en 1999. Les variétés plantées sont extrêmement nombreuses. Les familles concernées sont *palmaées*, *broméliacées*, *liliacées*, *euphorbiacées*, *cactées*, *composées*... Les cultures sont également à Tenerife (69%) et la Grande Canarie (26%)<sup>460</sup>. Les soins cultureux sont légers. Les plantes d'intérieur sont en pot sous serres, mais les variétés arbustives de jardin sont plantées en champs (cf. Photo n°15), après avoir été enracinés en pot. Là, l'irrigation et la surveillance phytosanitaire constituent le plus gros des soins à apporter. Cette culture nécessite des exploitations plus vastes que les fleurs coupées, la vente des plantes pouvant attendre plusieurs années. Ces exploitations doivent être plus capitalisées pour assumer les frais de la période productive, mais surtout, ce qui les différencie de la majorité des autres cultures est qu'elles ne sont pas périssables et que la vente peut être retardée jusqu'au moment opportun.

**Exemple n° 7 : Plantes ornementales et tomates, Gaby de la Aldea**

Gaby est un ingénieur industriel d'une quarantaine d'années qui travaille son exploitation à temps partiel pour l'une des coopératives de la commune. Il cultive 4 ha de tomates et un demi hectare de plantes ornementales à la Aldea (Grande Canarie). Le terrain utilisé à cet effet se situe à 150 m d'altitude, et il est divisé en 3 parcelles. Il dit louer, mais le terrain appartient à sa mère. Sur les 3 000 plantes ornementales, on trouve 5 variétés de palmiers : cocotiers, cocotiers à plumes, palmiers royaux, *cyca revoluta* et *robelini*. Les grandes et les petites plantes sont disposées en alternance. L'eau provient de la *comunidad de regantes* de la commune. Cette parcelle est irriguée par inondation. Il a commencé cette culture il y a quatre ans. Il s'est spécialisé, en abandonnant d'autres produits horticoles (aubergine, courgette, haricots), bananes et papayes. Il fait partie d'une coopérative de vente pour la tomate, mais il revend directement les plantes à une pépinière de Mogán, qui se charge de les acheminer sur le marché local ou d'exporter. Chaque arbre est vendu environ 70 000 pts, soit 3 500 FF. 2 de ses frères travaillent avec lui.

Sur le temps de notre étude, les superficies en fleurs ont diminué tandis que la place des plantes ornementales a augmenté, leur surface ayant triplé depuis 1987 (cf. figure suivante). Les évolutions techniques ont également été importantes. Dès leur implantation, récente comparativement aux autres cultures, elles représentaient le secteur utilisant le plus de moyens techniques. Au milieu des années 1990, s'opère une deuxième période de modernisation technique avec le passage à des cultures hors-sol, sur substrats synthétiques ou naturels. Les rendements augmentent considérablement, passant de 20-30 fleurs/m<sup>2</sup> contre plus de 100 fleurs/m<sup>2</sup>.

Le nombre de variétés de fleurs cultivées a considérablement augmenté ; on en compte au moins une cinquantaine en 2000, sans compter l'apparition de cultures de feuillages pour accompagner les bouquets (*asplenium*, *pertusum*, *asparragus*, *fougères*...). Les *proteas* (cf. Photo n°13) prennent de

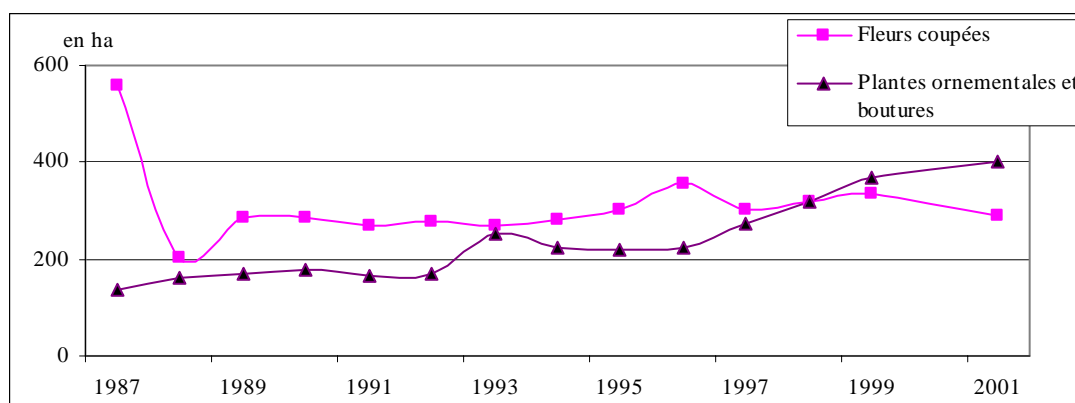
<sup>459</sup> En particulier exportés vers l'Allemagne.

<sup>460</sup> Ibidem.



l'importance à la fin des années 1990. Cette fleur originaire d'Afrique du Sud a une apparence très originale et la particularité de tenir assez longtemps. Elle est cultivée en *medianías*, soit en zone fraîche, à l'air libre, et demande moins de soins que la plupart des autres fleurs coupées. On en compte 50 ha en 2000, répartis entre les communes de la Orotava et La Laguna à Tenerife, Barlovento à La Palma et dans une moindre mesure, la Grande Canarie<sup>461</sup>. Une centaine d'agriculteurs en produirait<sup>462</sup> et la production, exportée vers la Hollande, est en nette augmentation. Il s'agit de l'unique production nouvelle dans les *medianías*.

**Figure n° 38 : Évolution des cultures de fleurs coupées et plantes ornementales de 1987 à 2001**



Source : Servicio de estadística 1995 à 2001.

Malgré l'adaptation au marché dont ce secteur a fait preuve en diversifiant considérablement sa production, il faut souligner que les potentiels commerciaux de certaines fleurs et plantes spécifiques de la Macaronésie, dont font partie les Canaries, ne sont jamais utilisés, alors que la végétation locale présente une originalité qui ne pourrait laisser indifférent le consommateur européen.

La plupart des éternelles commercialisées dans le monde proviennent des *limonium* sylvestres originaires des Canaries, tout comme le palmier de jardin, *Phoenix canariensis*, mais l'exploitation de ces plantes ne se fait pas aux Canaries.

L'un des grands changements de ce secteur consiste en la réorientation d'une partie de la production vers le marché régional. Ce marché, historiquement délaissé, est devenu un débouché important en fleurs coupées. C'est cette réorientation, indirectement liée aux politiques européennes, qui sera spécifiquement abordée plus loin (cf. p. 453).

<sup>461</sup> Enquête.

<sup>462</sup> Enquête auprès de la pépinière de *proteas* de Tenerife.

## B. LES FRUITS TROPICAUX, UN ESPOIR DEÇU

De nombreux espoirs ont aussi été mis, depuis les années 1970, dans des cultures dites « alternatives » destinées à l'exportation, productions tropicales telles l'avocat, la mangue, la papaye, l'ananas mais ils ont été vite déçus. On développe alors ces cultures dans le but de trouver une alternative aux cultures bananières en déclin.

Ces productions sont exportées vers l'Europe, à côté de productions qui restent dans l'archipel tels les fruits de la passion, la goyave, la figue de barbarie, la cristophine, l'igname et la patate douce. En 1987, les cultures de fruits tropicaux pour l'exportation représentaient une superficie réduite de 1 000 ha<sup>463</sup>. Ils apportent cependant un peu plus de 5% de la production finale agricole à la même date.

Ces cultures sont le plus souvent originaires du Venezuela et de Cuba, introduites par des Canariens expatriés qui en rapportent les semences à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Ces cultures se font dans les zones ensoleillées qui disposent de suffisamment d'eau. Seul l'igname<sup>464</sup> se cultive dans des zones les plus fraîches, de préférence avec des écoulements d'eau, comme les fonds de barrancos à Tenerife et surtout à La Palma. Toutes ces cultures, exceptée la papaye, sont à l'air libre et sur terre.

Les îles majeures et La Palma réunissent la plupart des cultures, à l'exception de l'ananas qui est exclusivement cultivé à El Hierro. Les marchés de destination sont l'Espagne continentale, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. L'avocat représentait en 1987 plus des 3/4 des superficies cultivées, avec 860 ha et 2,9% de la valeur de la production agricole finale en 1989<sup>465</sup> pour des exportations de 2 300 tonnes environ.

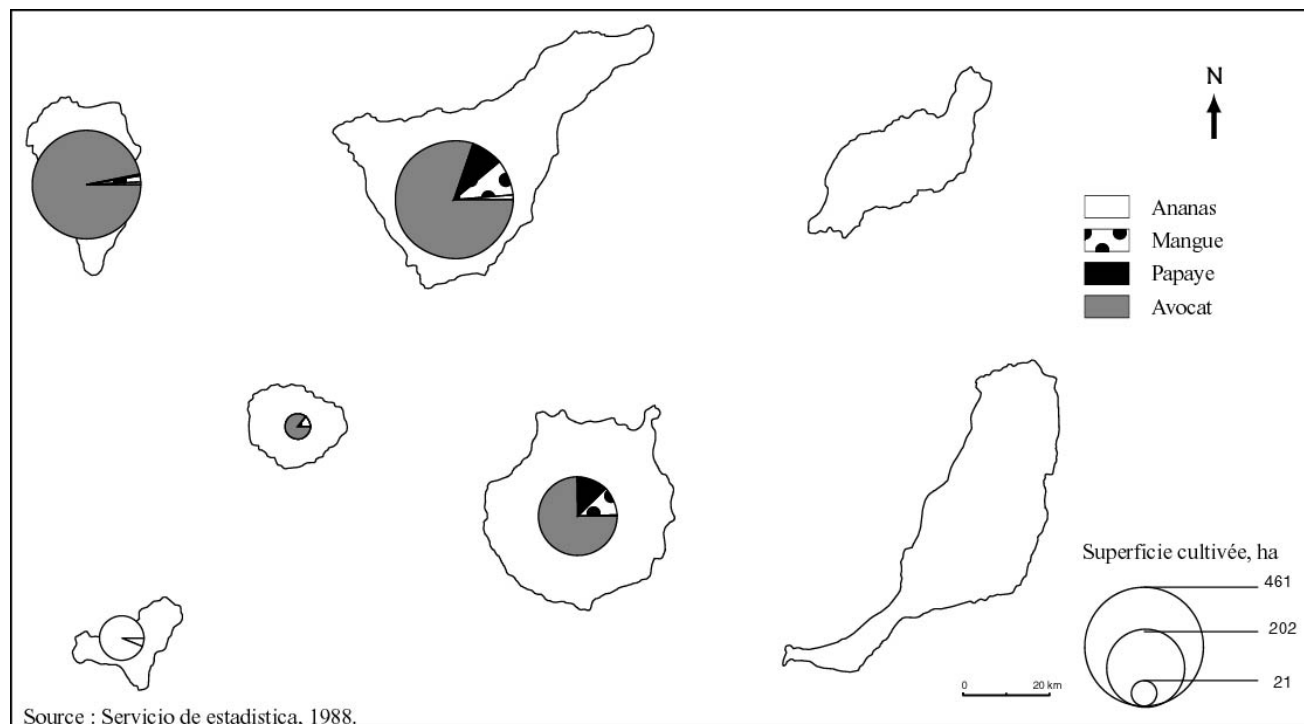
---

<sup>463</sup> Servicio de estadística, 1995.

<sup>464</sup> Pour plus de précisions, cf. M. Bailón, J. et Pérez Cabrera, J. Arnoldo. *El ñame: aspectos generales y su cultivo en Canarias*. Excmo. Cabildo Insular de La Palma. Ilmo. Ayuntamiento de San Andrés y Sauces. Centro de la Cultura Popular Canaria. Santa Cruz de Tenerife, 1995 et A. C. Perdomo Molina, "Los "manantiales" de ñames de Anaga", in *Cuadernos de etnografía : El Pajar*, n° 8, La Orotava, 2000.

<sup>465</sup> In *Gran Enciclopedia Canaria*, Tome I.

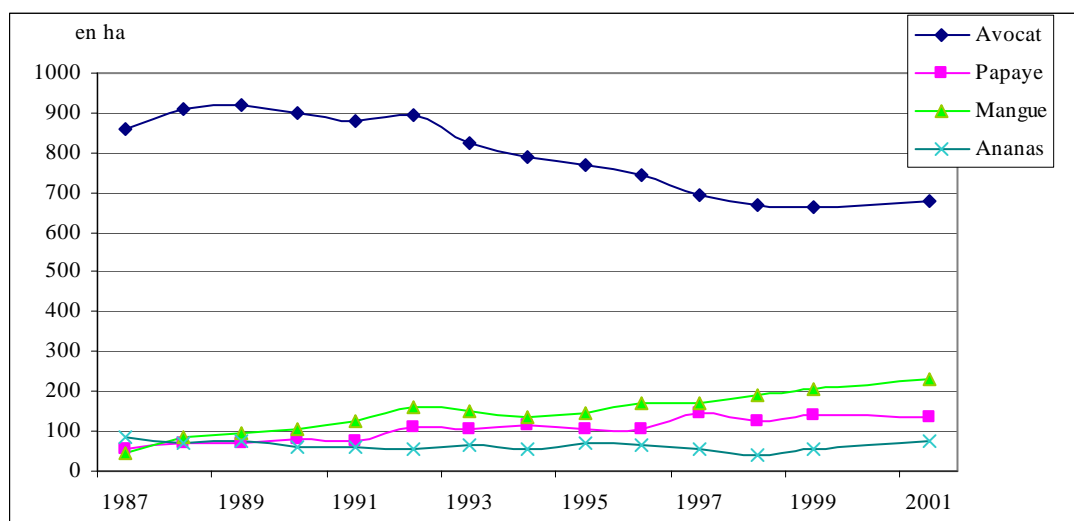
**Carte n° 29 : Répartition géographique des fruits tropicaux en 1988**



Irène Dupuis, 2002.

La place de l'avocat recule depuis 1992, perdant jusqu'à environ 1/3 des surfaces, fortement concurrencé par la production de pays tiers, par Israël surtout. Dans certaines zones, cette culture est remplacée par des bananiers ou des agrumes.

**Figure n° 39 : Évolution des superficies cultivées des grandes productions tropicales**



Source : Servicio de estadística 1995 à 2001.

### Exemple n° 8 : Exploitation de papaye à temps partiel

Pedro (28 ans) est né dans une famille d'agriculteurs de Tejina (La Laguna-Tenerife). Son père dirigeait une exploitation familiale de 4 000 m<sup>2</sup> de produits horticoles pour le marché local, dont 2 000 m<sup>2</sup> étaient couverts de serre depuis la fin des années 1970. Depuis qu'il est en âge de travailler, Pedro menait de front études obligatoires et aidait à l'exploitation. A ses 19 ans, le père de Pedro l'aida à acheter un vieux tracteur qui servait dans l'exploitation mais aussi à réaliser des travaux chez d'autres agriculteurs de la zone. Lorsque son père mourut, en 1999, il hérita des terres familiales et décida de se charger de l'exploitation en la modernisant. Il demanda à cette fin une aide pour les jeunes agriculteurs qui lui permit de rénover la serre, d'en construire une nouvelle sur le reste du terrain, d'installer d'un système d'irrigation automatique et d'acheter d'un nouveau tracteur pour un montant total de 12 Mpts. Il reçut une prime de première installation de 2,5 Mpts et le reste de l'investissement fut couvert à 67,5%. Il poursuivit les cultures horticoles, aidé de sa famille. L'année dernière Pedro obtint une place comme ramasseur de poubelles au sein de l'entreprise de nettoyage des rues de Tejina, son village. Le matin, il y travaille : c'est un emploi sûr, bien que socialement moins bien perçu, *a priori*, que celui d'agriculteur. Pour compatibiliser les deux emplois, il a reconverti son exploitation à de la culture de papaye exclusivement. Les après-midi, il s'occupe de son exploitation qui lui demande bien moins de travail que l'horticulture. Légalement, il devrait rembourser les aides obtenues (cf. p.360).

La modernisation des exploitations de fruits tropicaux et les fleurs et plantes ornementales ont été soutenues par la mise en place d'une mesure commune dans le cadre de l'action Régis (cf. IV.1.B). Une mesure également commune favorisant la signature de contrats de campagne entre les producteurs et les revendeurs situés en Europe a été prévue dans le cadre du Poseican (cf. IV.1.B). Mais l'évolution de ces cultures n'a pas correspondu au développement attendu. Elles ont en effet été rapidement confrontées à une concurrence féroce de productions originaires de pays tiers, ce qui explique la réorientation partielle de leur production vers le marché local (cf. IV.3.C).

## CHAPITRE 4 : LES CULTURES DE MARCHE INTERIEUR

La pomme de terre et la vigne, qui enregistrent des dynamiques opposées, constituent les deux cultures de marché intérieur les plus importantes au sein de l'archipel, en termes de surfaces et de valeur.

### **A. LA POMME DE TERRE, UNE CULTURE EN DECLIN**

La pomme de terre représentait 11 942 ha en 1987, soit environ 21% de la superficie cultivée régionale, une superficie équivalente à celle de la vigne. Elle apportait environ 5% du PIB régional en 1987, mais surtout, elle représente l'un des produits de base de l'alimentation régionale : les Canariens sont parmi les grands consommateurs de pomme de terre de l'Europe, avec 53 kg/an/hab<sup>466</sup>.

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>467</sup>, une bonne part de la production était exportée, en particulier vers l'Angleterre qui obtenait ainsi des pommes de terre extra-primeurs. C'est pourquoi cette culture occupait les meilleures terres des *medianías*, entre 200 m et 1000 m au vent, parfois au delà sur le versant sous le vent de Tenerife. Les cultures d'exportation étaient irriguées (environ les deux tiers de la superficie cultivée), le reste était en sec dans les zones humides.

Depuis les années 1970, les exportations n'ont cessé de reculer, pour disparaître totalement à la fin des années 1980<sup>468</sup>. Les productions sont alors réorientées vers le marché local. La fin des exportations a fait reculer les superficies qui ne représentent plus que 5 643 ha en 1999 (cf. figure suivante).

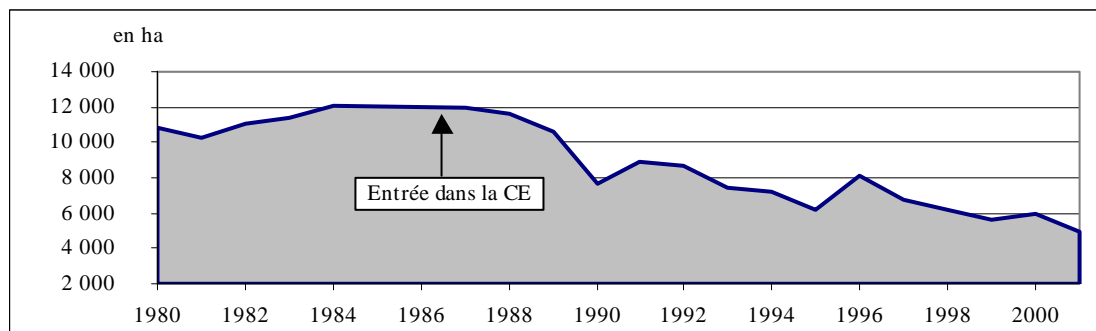
---

<sup>466</sup> En Catalogne, la consommation est de 32 kg/an, L. Serra Majem & al., *Encuesta nutricional canaria*, 1997-98, 1999, ed. Servicio Canario de Salud.

<sup>467</sup> La pomme de terre fut introduite au milieu du 15<sup>ème</sup> siècle, selon M. Lobo-Cabrera, 1988.

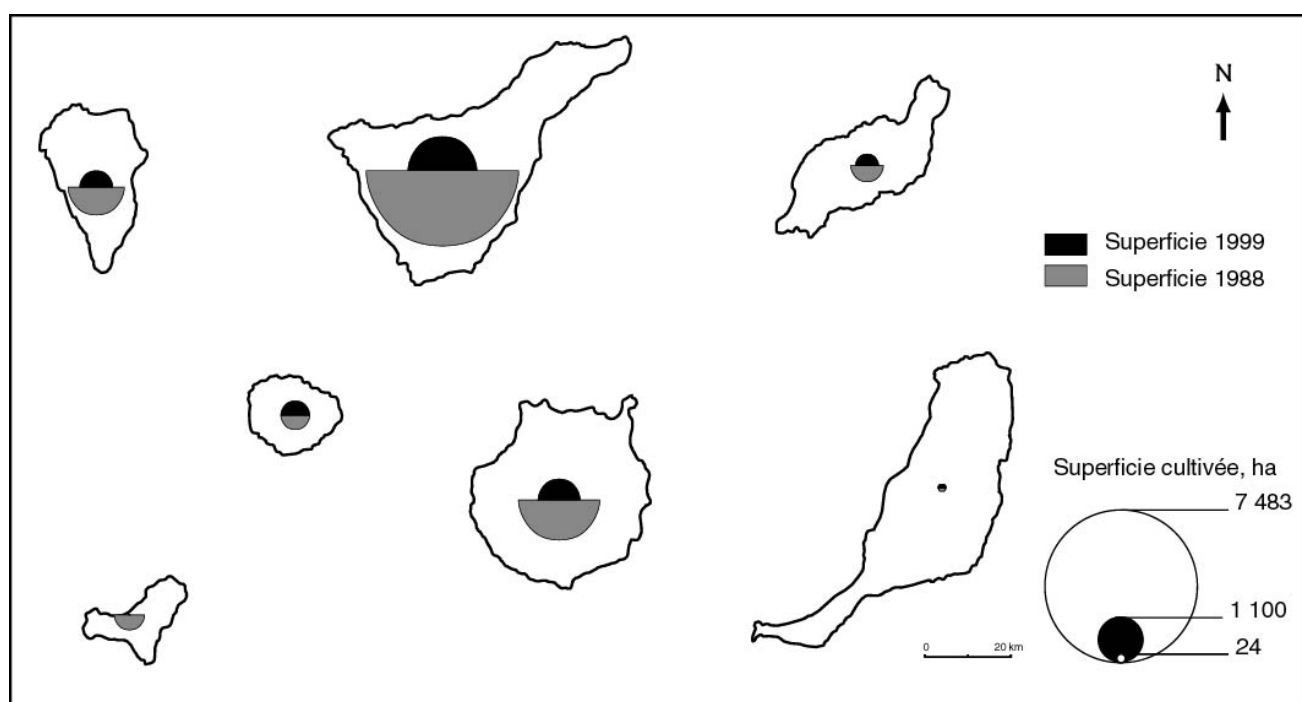
<sup>468</sup> Passant de 40 000 en 1976 à 4 000 tonnes en 1981, puis à 358 tonnes en 1991 selon W. Rodríguez Brito, 1986 & ISTAC, 1993.

**Figure n° 40 : Évolution des superficies cultivées de pomme de terre de 1980 à 2001**



Source : CEDOC 1987 et Servicio de estadística de 1987 à 2002. La baisse des surfaces de 1995 est due à un hiver spécialement sec.

**Carte n° 30 : Évolution des superficies insulaires de pomme de terre entre 1988 et 1999**



Source : Servicio de estadística, 1988 et 2000.

Irène Dupuis, 2002.

La plupart des variétés plantées sont d'origine britannique. Au début des années 1990, la variété *Cara* représentait presque la moitié des semences<sup>469</sup> importées, suivie de la *King-Edward* (18%) et de la *Up-to-date* avec 16%<sup>470</sup>. L'importation de ces semences est en partie due à l'absence de multiplication locale de semences, renforcée par les restrictions d'origine. En effet, l'achat de semences de pomme de terre est très contrôlé aux Canaries, car l'archipel est indemne du

<sup>469</sup> Soulignons que nous employons le terme « semence », qui est celui qui prédomine aux Canaries, « *semilla de papas* » bien qu'il ne s'agit pas exactement d'une semence.

<sup>470</sup> Selon la Consejería de Agricultura, 1998, l'éventail des variétés s'est élargi à la fin des années 1990 avec la *Redcara* et la *Spunta* principalement.

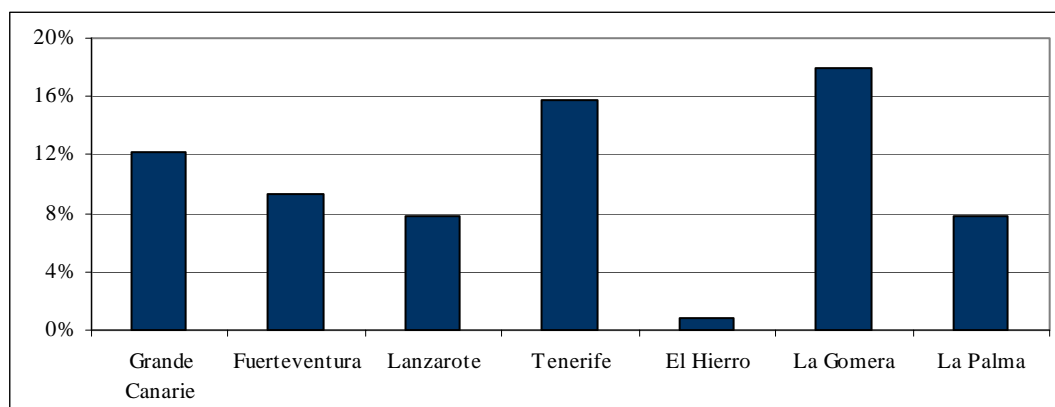
doryphore. Seules les semences en provenance de la Grande-Bretagne, de certaines îles du Danemark et de l'Irlande sont autorisées.

Les variétés locales, couramment appelées les « pommes de terre de couleur<sup>471</sup> » sont reléguées au second plan, bien que certaines soient plus adaptées aux conditions naturelles locales et donnent des rendements supérieurs. Les pommes de terre de couleur<sup>472</sup>, la *Solanum tuberosum* sous-espèce *andigena*, sont des variétés anciennes et uniques en Europe où *Solanum tuberosum* sous-espèce *tuberosum* est habituellement consommée. Ces pommes de terre sont très cotées localement et se payent de 5 à 10 fois le prix de pommes de terre de variété britannique. Elles font partie de la gastronomie régionale surtout dans les îles productrices, en particulier à Tenerife. Ce produit a joui d'une revalorisation depuis les années 1990, ce qui a amené l'entreprise Cultesa, entreprise semi-publique de reproduction végétale<sup>473</sup>, à mener les premières recherches agronomiques afin de régénérer les plants souvent porteurs de virus qui affectent leur productivité, et d'assurer une multiplication locale.

Sans que l'on connaisse avec exactitude l'ampleur des cultures de pomme de terre de couleur, on peut estimer qu'elles représentent au mieux 15% de la production régionale<sup>474</sup>.

En 1999, on cultive la pomme de terre dans toutes les îles (cf. Carte n° 31). Elle y occupe de 8% à 18% des superficies cultivées, à l'exception de El Hierro (cf. figure). Tenerife réunit 60% des cultures régionales, avec 3 384 ha.

**Figure n° 41 : Part de la pomme de terre dans la superficie cultivée totale insulaire en 1999**



Source : Servicio de estadística, 2000.

<sup>471</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, cf. Cabildo Insular de La Palma, 1999, non publié. Parmi les variétés recensées exclusivement dans l'île de Tenerife, on dénombre plus d'une dizaine de variétés locales, auxquelles il faudrait en ajouter au moins 8 à La Palma.

<sup>472</sup> En canarien, *papas de color*.

<sup>473</sup> Cette entreprise assure aussi la reproduction *in vitro* des plants de banane (cf. p. 197).

<sup>474</sup> 1 000 ha en 1998 à Tenerife, selon D. Ríos Mesa & al., 1999.

**Carte n° 31 : Dispersion des cultures de pomme de terre en 1999**



Environ 10 000 exploitations (estimation) en cultivaient vers 1998<sup>475</sup>. Ces exploitations se caractérisent par leur exigüité : 25% d'entre elles ont une superficie inférieure à 2 000 m<sup>2</sup>, 62% n'atteignent pas les 5 000 m<sup>2</sup>, et seulement 2,5% dépassent les 3 ha. Les exploitations familiales (97,8%<sup>476</sup>) et le faire-valoir dominant nettement. La production est destinée à l'autoconsommation et la vente ne se fait qu'en cas de surplus directement dans les bars, les restaurants ou au marché. Cette production représente des revenus complémentaires et peu d'agriculteurs s'y consacrent à temps plein. C'est pourquoi les investissements pour l'amélioration des exploitations sont rares.

Les cultures sont très peu mécanisées, les parcelles étant trop étroites et difficiles d'accès pour y amener un tracteur. La dénivellation du terrain rend presque impossible le réaménagement des parcelles. Environ la moitié des cultures sont aujourd'hui irriguées, l'autre moitié étant soumise aux aléas climatiques. Nous avons pris l'exemple de Tenerife pour illustrer cette répartition, où les cultures irriguées sont principalement situées sous le vent (cf. Carte n° 32). Dans les zones aux températures plus élevées, comme le Sud de Tenerife ou Lanzarote, les cultures se font sur *jable*, terre couverte de sable, à Lanzarote, et de graviers de pierre ponce à Tenerife (cf. p.99) (cf. Photo n°4).

Depuis les sécheresses de 1998 et 1999, les autorités régionales ont incité à l'adoption de techniques économes en eau dans des zones traditionnellement cultivées en sec, surtout à la Grande Canarie.

La pomme de terre est parfois associée à d'autres cultures, essentiellement la vigne, quelques produits horticoles (choux, carotte...) ou encore à des arbres fruitiers (cf. Carte n° 33, p. 283). Les arbres fruitiers et la vigne bordent alors les parcelles (cf. Photo n°16). Les légumes peuvent être intercalés. Mais dans les franges plus élevées, la pomme de terre est le plus souvent cultivée seule. Le cycle de la pomme de terre, qui dure, selon les variétés de 90 à 200 jours, permet deux à trois cultures annuelles. Dans les meilleures zones des *medianías*, le climat permet jusqu'à 3 cultures annuelles. On compte 4 saisons de production, les pommes de terre extra-primeurs, les primeurs, celles de mi-saison et les tardives<sup>477</sup>. La rotation est aussi très utilisée, avec d'autres cultures de cycle court, maïs, lupins<sup>478</sup>, fourrages... notamment pour reconstituer les sols, les lupins servant d'engrais vert, ce qui n'empêche pas l'application d'engrais chimiques.

---

<sup>475</sup> D'après Consejería de Agricultura, 1998.

<sup>476</sup> M. Bethencourt Cejas & al, 1996.

<sup>477</sup> En fait, les récoltes sont concentrées autour de 3 principales périodes : du 1 octobre au 31 décembre pour les extra-primeurs, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars pour les primeurs et du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre pour les dernières.

<sup>478</sup> A. Perdomo Molina, "Los chochos, su intervención en el agrosistema tradicional de los Rodeos (La Laguna)", in *Ténique*, n°4, 1998.

**Carte n° 32 : Répartition des cultures irriguées de pomme de terre à Tenerife en 1999**

### Exemple n° 9 : La pomme de terre en sec, une exploitation tenue par une femme

Dácil est la seule femme (56 ans) rencontrée lors de cette étude qui soit chef d'exploitation. Elle cultive 3 parcelles, environ 5 ha au total, que cultivait déjà sa famille depuis 5 générations en *medianería* à 700 m d'altitude à Teror (Grande Canarie). Elle continue d'exploiter ces terres. En plus de la pomme de terre (variétés britanniques), elle cultive quelques arbres fruitiers, très variés, comme des néfliers, poiriers, pommiers, figuiers, pruniers, cognassiers... Les châtaigniers sont plantés en marge des parcelles, faisant office de coupe-vent. Elle pratique un assolement triennal, alternant pomme de terre, maïs et cultures fourragères (blé, avoine ou seigle). Elle n'irrigue ni n'arrose jamais. Ce sont donc des cultures sèches, possibles à cette altitude côté au vent. En période de récolte, elle fait appel à des voisins qui s'entraident mutuellement pour cette tâche. Elle possède en outre plusieurs vaches, des chèvres et des moutons, 80/90 poules, ainsi que quelques lapins. Elle alimente les animaux avec les céréales de l'exploitation. Elle vend régulièrement les œufs aux voisins. Tous les trois ans, elle vend une vache. Elle et sa famille consomment le lait de vache et de chèvre. D'une manière générale, son mari l'aide à quelques tâches, ainsi que sa fille, mais dans une moindre mesure. C'est un *intermédiaire* qui vient chercher ses pommes de terre pour les vendre au Marché central de Las Palmas. La vente à l'*intermédiaire* lui permet de toucher rapidement l'argent, sans déclaration fiscale. Dácil tient beaucoup à ce que sa fille unique, ayant un diplôme de « technicienne spécialisée », reprenne l'exploitation, mais cette dernière ne semble pas approuver ce choix.

La majorité de la production canarienne se concentre cependant sur les mois de mai, juin, juillet, c'est-à-dire la période de moindre demande. Les tubercules doivent alors être stockés afin d'en tirer un meilleur prix. Les coûts de production sont très élevés, en raison du coût des semences certifiées, de l'eau, des intrants, et surtout de la faible mécanisation, estimés entre 900 000 pts et 1 127 000 pts par ha en 1998<sup>479</sup>. Certains agriculteurs disent avoir un coût de production de l'ordre de 55 pts/kg dans les zones difficiles<sup>480</sup>. Les rendements moyens sont globalement faibles, mais varient considérablement selon le mode de production de 3 700 à 10 000 kg/ha au gré des saisons pour les cultures sèches, de 13 000 à 22 000 kg/ha en cultures irriguées<sup>481</sup>. Les coûts de production des pommes de terre de couleur sont largement supérieurs, 1 400 000 pts par ha, soit entre 139 et 176 pts/kg selon les variétés<sup>482</sup>.

L'agriculteur obtient un prix moyen compris entre 37 pts et 130 pts le kilo<sup>483</sup>, et de 100 à 300 pts pour de la pomme de terre de couleur<sup>484</sup>. Il est donc très difficile d'entrer en concurrence avec les importations (35 000 tonnes<sup>485</sup>) qui couvrent environ ¼ de la consommation régionale, tandis que la production locale varie entre 50 000 et 150 000 tonnes (cf. Figure n° 42).

<sup>479</sup> Consejería de Agricultura, 1998. D'après nos enquêtes, ces coûts semblent surestimés.

<sup>480</sup> Enquête. Un agriculteur de Benijos indique que ses coûts de production, en 2002, s'élèvent à 0,27 euros par kg, alors que le prix que lui offrent les acheteurs en gros est de 0,17€ Les prix de vente au détail tournent autour de 0,80 €

<sup>481</sup> Consejería de Agricultura, décembre 1998.

<sup>482</sup> D. Ríos Mesa & al., 1999.

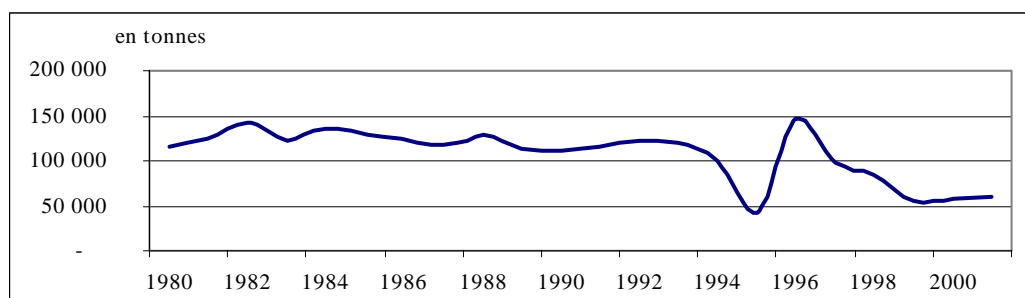
<sup>483</sup> Ibidem. Prix moyens obtenus entre 1993 et 1997.

<sup>484</sup> Enquête.

<sup>485</sup> Variant entre 30 000 et 50 000 tonnes de 1993 à 1997 selon Consejería de Agricultura, Décembre 1998.

**Carte n° 33 : Polyculture liée à la pomme de terre : exemple de Tenerife en 2002**

**Figure n° 42 : Evolution de la production de pomme de terre entre 1980 et 2001**



Source : CEDOC, 1987 et Servicio de estadística de 1986 à 2002.

Sur le temps de l'étude, les améliorations techniques des exploitations ont été faibles. Lorsque des efforts en ce sens ont été réalisés, c'est pour l'agrandissement des parcelles. Mais il s'agit là de cas isolés. En revanche, l'organisation du secteur s'est lentement modifiée. Jusqu'en 1995, la vente était peu organisée et souvent l'agriculteur confiait sa production à l'*intermédiaire* (cf. p. 259). Les coopératives ne se chargeant que de l'exportation. 4 coopératives ont été créées à Tenerife depuis 1995, une autre devrait l'être à la Grande Canarie. L'achat de chambres froides a été leur priorité afin de décaler les ventes vers l'automne et la période de consommation forte.

En somme, au moment de l'entrée dans la CE, ce secteur se trouve à la fin d'un processus de réorientation de la production vers le marché local. La modernisation des structures productives depuis a été tout à fait marginale. Ce secteur a démontré sa faible capacité à s'organiser, puisque la création de nouvelles entités collectives ne surgissent que lorsque la situation du marché local est devenue catastrophique. Cette nouvelle organisation est très liée aux aides européennes, nous traitons de ces changements un peu plus loin (cf. IV.2.C et IV.3.B).

## B. LA VITIVINICULTURE, UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR

La vigne occupe dans l'archipel l'une des premières places en superficie depuis longtemps déjà. Elle se démarque de tout le contexte agricole régional par son essor depuis les années 1980. Son expansion repose, en partie du moins, sur la valorisation des vins locaux. Malgré cet essor, il n'existe pas, à notre connaissance, d'analyse régionale ou globale du secteur vitivinicole et la bibliographie est bien maigre<sup>486</sup>. Pour saisir les dynamiques de ce secteur, il est nécessaire d'aborder aussi l'aval de la filière, la transformation et la commercialisation.

L'implantation de la vigne remonte à 1560 environ. Durant deux siècles, les vins canariens ont été la grande production d'exportation. Ils étaient connus et appréciés des Britanniques, mais aussi d'autres marchés européens, dont la France. Puis le Traité de Méthuen (en 1703), accord commercial entre le Portugal et la Grande Bretagne<sup>487</sup>, a écarté les vins canariens de son marché, entraînant un recul sensible de la vigne qui n'était plus que marginale au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle car en 1765, la fin de l'exclusivité du commerce entre les Canaries et l'Amérique avait aggravé le recul des superficies<sup>488</sup>.

Au moment de l'entrée dans la CE de l'Espagne, en 1986, la production viticole était presque totalement tournée vers des vins d'autoconsommation et de marché local. Elle n'occupait plus une place déterminante dans l'économie agricole régionale, pas plus de 4% de la production agricole finale, mais elle n'a pas régressé, aussi fortement en termes de superficie cultivée que les autres cultures de marché intérieur lors des décennies précédentes. Elle représente alors 10 100 ha<sup>489</sup>.

Le vignoble a des formes variées, dans son inscription spatiale, comme dans les paysages qu'il crée. Il existe des vignobles étendus, à Lanzarote dans la Geria, dans la zone de Tacoronte-Acentejo à Tenerife, Fuencaliente à La Palma, et des petites parcelles isolées dans les *medianías*, souvent proches de cultures de pommes de terre ou de la petite horticulture. Des ceps isolés, ou

---

<sup>486</sup> Pour cette description du secteur vitivinicole, les principales sources bibliographiques sont A. Odouard, 1990 ; J.L. González González, 1999 ; Consejería de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, 2000 (b) ; I. Dupuis, 2001 et al. ; J.F. Martín Ruiz & A. Álvarez Alonso, 1978 ; en plus de celles générées par les Comités régulateurs des appellations d'origine (AO). Tout le reste est issu du terrain. L'organisation des AO est expliquée en IV.3.B.

<sup>487</sup> Traité consistant en l'introduction des laines anglaises au Portugal en échange d'une baisse sensible des droits de douanes pour l'exportation des vins portugais vers la Grande-Bretagne. Ce traité fut en vigueur jusqu'en 1836.

<sup>488</sup> Pour une vision historique de la production vitivinicole canarienne, cf. A. Odouard, 1990 et J.F. Martín Ruiz & A. Álvarez Alonso, 1978.

<sup>489</sup> Les superficies cultivées de vignoble varient fortement selon les publications (Statistiques annuelles de la Consejería, registre viticole de 1982 et de 2001 et recensement de 1982, 1989 et 1999). Les chiffres apportés ici ne sont donc qu'indicatifs.

entourant une parcelle, sont très fréquents (cf. Photo n°16). La vigne existe de 300 à 800 mètres d'altitude environ, et parfois, jusqu'à 1 400 m, comme à Vilaflor. Les zones marginales, sur sols pauvres ou secs, en raison d'une écologie peu exigeante, ou en bordure de parcelle, constituent ses localisations principales souvent avec la pomme de terre associée en culture intercalaire (cf. p.282).

99% des surfaces sont destinées au vin, le raisin de table n'occupe qu'une place marginale avec 165 ha selon le recensement de 1999. L'éventail des variétés est très large, le raisin blanc étant dominant. Le *Listán blanco*, *Malvasía*, *Bujariego*, *Verdello*, *Sabro*, *Albillo*, *Almuñeco* et *Moscatel*, sont les plus fréquentes. Parmi les variétés rouges, on trouve la *Negramoll* et *Listán negro*, *Castellana negra* et *Tintilla*<sup>490</sup>. Certaines de ces variétés représentent un véritable conservatoire botanique, en raison de leur disparition des zones d'origine en Europe depuis la crise de phylloxera et de leur adaptation aux milieux volcaniques des îles. Les Canaries n'ayant pas été touchées par le phylloxera, la vigne est habituellement plantée directement, sans utiliser de porte-greffe.

On cultivait la vigne en cordons (la Orotava), au fond des *geria* (cf. Photo n°5) ou sur *enarenado* artificiel à Lanzarote<sup>491</sup>, en bord de parcelles (Icod de Los Vinos et certaines zones de Lanzarote), en *vaso* (taille de la vigne en « verre », sans structure porteuse), en treilles basses (*parral bajo*), en *empedrado* (planté dans un terrain empierré, sans structure porteuse, à La Palma)... Les grappes reposent souvent sur des petites fourches, afin d'éviter qu'elles ne soient brûlées au contact direct du sol (cf. Photo n°16). On recense 12 techniques de culture en 2002. Ces techniques étaient la résultante d'une adaptation aux difficiles conditions édaphiques et climatiques. Elles ne permettaient généralement qu'une faible densité moyenne, de 600 à 800 pieds par hectare et rarement la mécanisation. Les rendements moyens étaient très faibles, de 10 à 20 hl/ha<sup>492</sup>, variant entre 5 hl dans les zones les plus sèches à 30 hl/ha si la culture était irriguée<sup>493</sup>. Ceci n'était pas sans conséquence sur les prix du vin<sup>494</sup>, comparativement beaucoup plus élevés que ceux de

---

<sup>490</sup> Il n'existe pas, à notre connaissance, de recensement régional des variétés ; on ne peut donc connaître ni le nombre total de variétés ni leur extension géographique, puisque les Comités chargés de la gestion des appellations d'origine n'apportent pas d'informations suffisamment précises à ce sujet.

<sup>491</sup> Le rendement moyen à Lanzarote tourne autour de 1 700 kg/ha en 2000, selon les chiffres du Comité Régulateur de l'appellation d'origine correspondant (Consejo Regulador de la Denominación de origen del vino de Lanzarote, 2000).

<sup>492</sup> La production annuelle de raisin oscille entre de 10 000 à 27 000 tonnes de raisin entre 1987 et 2001, Servicio de estadística, 1996 et 2002. Ces variations sont dues aux aléas climatiques.

<sup>493</sup> A. Odouard, 1990, p 416.

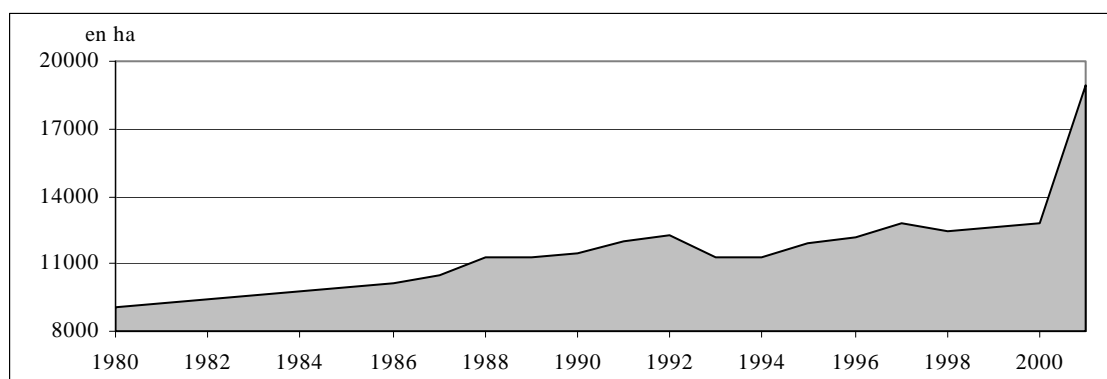
<sup>494</sup> En 2000, le kilo de raisin se vendait entre 100 pts et 200 pts, soit entre 0,6 et 1,2 €

l'Espagne continentale<sup>495</sup>. Les vins canariens étaient globalement de moins bonne qualité. Il s'agissait de vins jeunes, la production de vins de réserve était pratiquement inexistante dans les années 1980.

L'élaboration des vins se faisait généralement dans les caves rudimentaires du producteur, et les caves collectives ou commerciales étaient plus rares. Seule une toute petite partie était mise en bouteille, ce qui favorisait la fraude des vins locaux, supplantés par les vins importés. La production régionale variait notablement d'une année sur l'autre, en raison des aléas climatiques, entre 100 000 à 200 000 hl dans les années 1980. Elle couvrait alors environ la moitié de la consommation régionale<sup>496</sup>, le reste étant importé depuis l'Espagne continentale.

Une revalorisation des vins locaux a débuté dans les années 1980, avec des évolutions considérables. La superficie viticole semble avoir notablement augmenté (cf. figure), surtout à Tenerife et à La Palma (cf. Carte n° 34). Tenerife réunit les plus grandes surfaces de vigne, avec, selon les sources, 7 000 à 12 000 ha<sup>497</sup>, soit entre 54 et 66% du total régional. Surtout, c'est à partir de cette île que le secteur viticole se développe de nouveau<sup>498</sup>.

**Figure n° 43 : Evolution de la superficie du vignoble de 1980 à 2001**



Source : Servicio de estadística, 1986 à 2002. Pour 1980, CEDOC, 1987.

<sup>495</sup> Les vins espagnols seraient deux à trois fois moins chers que les canariens dans les années 1980 selon A. Odouard, 1990. En 2003, cette différence s'est réduite, les vins espagnols coûtent de un tiers à la moitié moins cher.

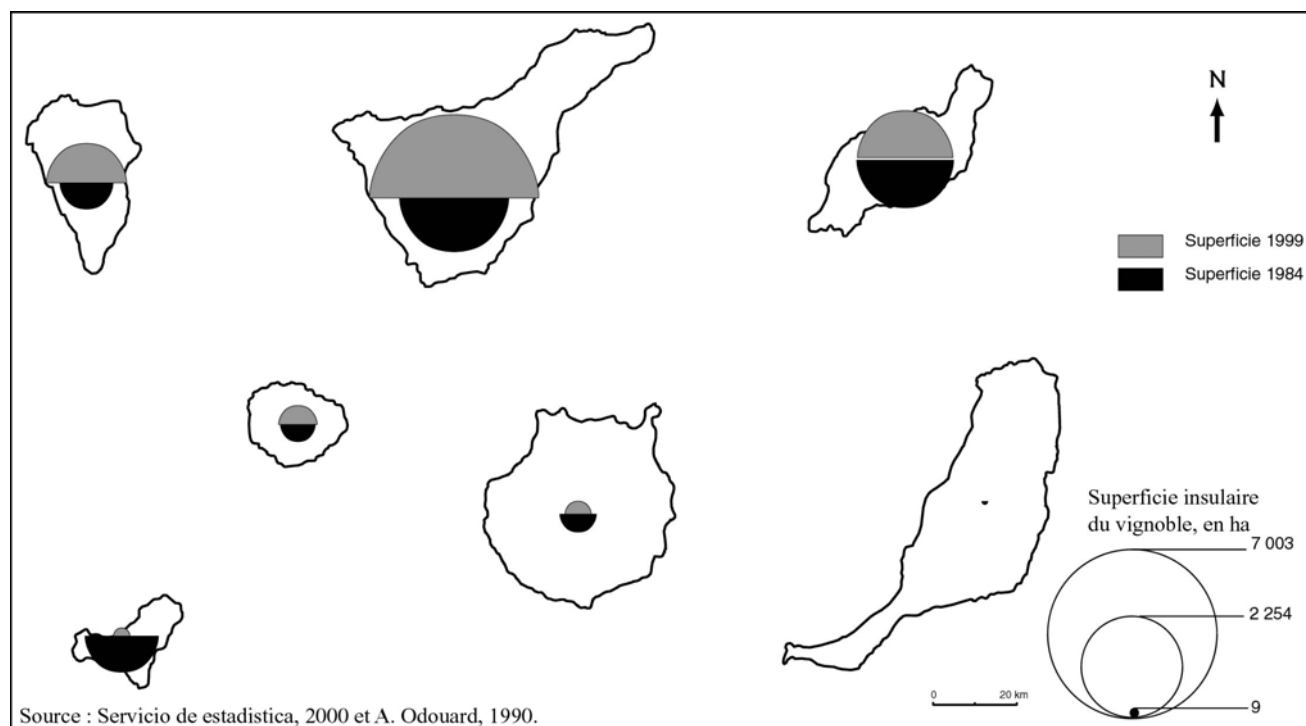
<sup>496</sup> En l'absence de statistiques officielles, la production de vin a été calculée en rapportant la production de raisin au kilo à 0,75 litre pour 1 kg de raisin. La consommation de vin régionale a été estimée en ajoutant la production aux importations réalisées dans le cadre du Régime d'importation spécifique (REA) selon Consejería de Hacienda y Economía, 1999. Ce régime d'importation est décrit en IV.1.B. Les importations correspondent à 200 000 - 250 000 hl environ pour une production qui oscille entre 100 000 et 200 000 hl.

<sup>497</sup> Ces divergences des estimations des surfaces sont abordées en p. 445. De plus, les formes de la plantation traditionnelles éléments d'une « coltura promiscua », dans ou en bordure des terrasses rendent particulièrement ardue l'estimation des surfaces.

<sup>498</sup> J. González González, 1999.



### Carte n° 34 : Répartition insulaire du vignoble en 1984 et en 1999



Irène Dupuis, 2001.

Cette expansion aboutit à ce que la vigne occupe une place croissante avec entre 30 et 35% des superficies cultivées en 1999 (cf. carte suivante). Elle occupe les deux tiers de la superficie cultivée à Lanzarote, et jusqu'à 93% dans les communes de Tinajo, Yaiza et Tías. A. Odouard constatait le maintien de la vigne face au déclin spectaculaire des autres cultures de marché intérieur. Ce secteur n'a cessé de s'accroître depuis. A la fin des années 1990, la vigne représente presque 6% de la production agricole finale.

Les exploitations qui comprennent de la vigne sont nombreuses, plus de 12 000 en 1999 parmi les 37 000 existantes<sup>499</sup>. Elles sont aussi très petites, 60% concernent moins d'un hectare, et 93% moins de 5 ha. D'autres organismes avancent un nombre nettement supérieur, 25 000 exploitations pour 14 546 ha<sup>500</sup>, la majorité des exploitations viticoles ayant de la vigne ayant une surface comprise entre 0,5 et 0,8 ha<sup>501</sup>. L'âge moyen des viticulteurs est élevé ; par exemple, les viticulteurs de Lanzarote ont en moyenne plus de 65 ans<sup>502</sup>.

<sup>499</sup> Selon le Censo agrario, 1999.

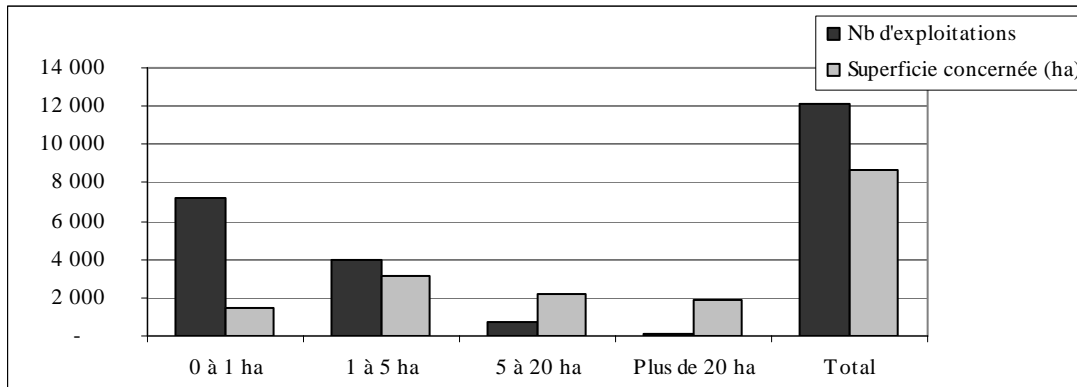
<sup>500</sup> Consejería de Agricultura, Ganadería y Pesca, 2000 (b).

<sup>501</sup> Consejería de Agricultura, 2000 (b). Il est possible que la différence entre le recensement et les estimations de la Consejería provienne en partie des différences de calcul, ces derniers chiffres prenant sans doute en considération toutes les exploitations possédant des cepes, alors que le recensement ne comptabilise peut-être que les cultures régulières.

<sup>502</sup> Document d'enquête, Consejo Regulador de Lanzarote, 2000.

**Carte n° 35 : Importance du vignoble dans la superficie cultivée totale en 1999**

**Figure n° 44 : Les exploitations viticoles en 1999**



Source : Censo agrario, 1999.

Le développement du secteur vinicole s'est fondamentalement basé sur l'amélioration des structures de vinification, les exploitations s'étant très peu modernisées pendant ce laps de temps. Le seul élément technique nouvellement introduit dans les exploitations consiste en l'installation de palis, à la fin des années 1990 dans la zone de Tacoronte. Cette technique de culture a supplanté petit à petit les formes traditionnelles, essentiellement dans les zones aménageables de l'île de Tenerife (cf. Photo n°17). Elle offre l'avantage de faciliter les soins culturaux, en apportant une luminosité supérieure, contrant dans une certaine mesure le manque de lumière dont souffrent les cultures des façades au vent pendant l'été, en raison de l'omniprésence de la mer de nuages. En tirant les grappes vers la lumière, les rendements ainsi que les quantités de sucre augmentent. Parallèlement à l'extension de cette technique, on observe un déplacement net, à partir de 1999 des vignobles vers les zones basses, proches du littoral, accompagné de l'installation de systèmes d'irrigation. Le fait d'irriguer cette dernière culture tient à la levée de l'interdiction qui pesait sur le secteur depuis l'OCM vitivinicole<sup>503</sup>.

L'apparition de la vigne dans les zones habituellement destinées aux cultures subtropicales ou de contre-saison est souvent accompagnée d'aménagements importants afin de créer des parcelles relativement étendues, du moins comparativement aux micro-parcelles traditionnelles, avec apport de terres fertiles depuis les zones hautes.

<sup>503</sup> Decreto 202/2000 du 23 octobre, BOC n° 143, issu du Règlement CE n°1493/1999 du Conseil du 17 mai 1999. Cette nouvelle OCM est entrée en vigueur au mois d'août 2000.

Les cultures sont bien plus soignées qu'auparavant. Le viticulteur est plus soucieux d'utiliser à bon escient les techniques culturales les plus adaptées. Pour cela, il s'appuie, plus qu'auparavant, sur des conseils techniques apportés par les organismes publics<sup>504</sup> ainsi que sur les analyses chimiques des sols et des eaux de l'exploitation. Les laboratoires œnologiques mis en place à la fin des années 1990 font part d'une hausse spectaculaire de demandes d'analyses. Malgré certaines améliorations, les quantités produites n'ont pas augmenté de manière significative ; elles restent très variables d'une année sur l'autre. L'augmentation des soins culturaux et l'expansion nette des cultures couplées aux importations massives, aboutit à des excédents qui doivent être, la plupart du temps, détruits.

Relier les dynamiques de ce secteur aux diverses politiques dont il a bénéficié depuis 1986 demanderait d'autres recherches que nous n'avons pu mener. Ces liens seraient beaucoup plus facilement démontrables dans la période qui a succédé à la nouvelle OCM vitivinicole en 1999. On peut néanmoins dresser un premier tableau des budgets exécutés et du nombre de bénéficiaires concernés par ces mesures (cf. Tableau n° 47). Dans le Tableau n° 48, ces mesures sont décrites plus en détail, tout en précisant les montants exacts et en incluant les mesures nationales, régionales et insulaires.

**Tableau n° 47 : Synthèse des mesures communautaires appliquées à la viticulture, bénéficiaires et budgets exécutés**

| Période           | Mesure   | Bénéficiaires et budgets  |
|-------------------|--|---|
| 1986<br>-<br>1999 | Restructuration de la vigne (aides nationales et européennes)<br>- subvention à hauteur de 40 % maximum<br>- enveloppes budgétaires disponibles faibles  | ⇒ 700 dossiers en 14 ans<br>⇒ budget exécuté : 1 500 M€<br>⇒ superficie concernée : 530 ha  |
| Depuis<br>1992    | Aide annuelle à la superficie cultivée en vigne (Mesure dérogatoire exceptionnelle dans l'UE, issue du POSEICAN)   | ⇒ 4 500 bénéficiaires annuels<br>⇒ budget total depuis 1992: 13 475 M€<br>⇒ superficie concernée : 5 000 ha   |
| 1995<br>-<br>2000 | Programme agri-environnemental : aides annuelles pour une durée de 5 ans<br><i>Il existe d'autres mesures qui peuvent concerner indirectement les vignobles, comme l'aide au maintien des murets traditionnels... qui ne sont pas comptabilisées ici.</i>  | ⇒ 1 800 bénéficiaires annuels (dont 1 100 à Lanzarote)<br>⇒ budget exécuté 1995-2000 : 7 029 M€<br>⇒ superficie totale concernée : 2 900 ha, soit ¼ du vignoble régional  |
| Depuis<br>1999    | Application de la nouvelle OCM vitivinicole<br>- restructuration du vignoble : subventions permises à hauteur de 75% des investissements<br>- encouragement au changement de variétés plus productives<br>- nouveaux droits de plantation : plus de 200 ha | ⇒ 500 bénéficiaires entre 1999 et 2000<br>⇒ pas de limitation budgétaire<br><br>⇒ <b>Les prochaines évolutions du secteur devraient modifier le rôle paysager et environnemental qui lui est habituellement attribué.</b> |

Élaboration personnelle.

<sup>504</sup> Certains des enquêtés indiquent qu'ils ont supprimé l'irrigation d'appoint dans les parcelles de *medianías*, de manière à obtenir du vin plus riche en sucre.

**Tableau n° 48 : Liste des mesures accordées à la vitiviniculture aux Canaries entre 1986 et 2000**

| Mesure   | Période           | Montant de l'aide en € | N° de bénéficiaires | Superficie (ha) | Budget (en €)    |
|--|-------------------|------------------------|---------------------|-----------------|------------------|
| Restructuration (aides nationales et européennes)  | 1986-99           | -                      | 686                 | 531             | 1 427 345        |
| Aide à la superficie de vigne (Poseican) * (chiffres de 1999)  | 1992-99           | 469 €/ha               | 4 438               | 4 958           | 13 475 104       |
| Mesures agri-environnementales (chiffres 98-99) *  |                   |                        | <b>2001</b>         |                 | <b>7 142 428</b> |
| Agriculture écologique de la vigne <sup>1</sup>  | 1995-99           | 511 €/ha               | 30                  | 200             | 510 860          |
| Cultures traditionnelles de vigne à Monte Lentiscal en Grande Canarie  |                   | 361 €/ha               | 18                  | 80              | 144 243          |
| Cultures traditionnelles d'arbres fruitiers et de vigne dans les parcs ruraux d'Anaga et de Teno (Tenerife)                                      |                   | 361 €/ha               | 96                  | 44              | 79 334           |
| Cultures traditionnelles en sec d'arbres fruitiers et de vigne à La Gomera   |                   | 361 €/ha               | 195                 | 213             | 1 199 019        |
| Cultures traditionnelles en sec d'amandiers et de vigne en La Palma  |                   | 361 €/ha               | 532                 | 665             | 1 759 763        |
| Cultures traditionnelles de vigne dans le paysage protégé de la Geria (Lanzarote)*   |                   | 721 €/ha               | 171                 | 488             | 3 065 162        |
| Maintien de la culture traditionnelle de vigne dans les autres zones de Lanzarote*   |                   | 481 €/ha               | 959                 | 1 275           | 7 142 428        |
| Plan insulaire de Tenerife (inclus les aides à la viniculture)   | 1988-98           |                        | ?                   | ?               | 120 202          |
| Aides accordées par le Cabildo de La Palma<br>Reconversion variétale   | 2000              |                        | 16                  | ?               | 6 010            |
| Assurances agricoles subventionnées par le Ministère de l'Agriculture national, le Gouvernement autonome des Canaries et le Cabildo de Lanzarote | 1999-00 & 2000-01 |                        | ?                   | ?               |                  |
| Aides exceptionnelles accordées à la suite de sécheresse ou fléau de lapins (au moins dans les îles de Tenerife et Lanzarote).                   | Aides ponctuelles |                        | ?                   | ?               |                  |
| Aide à la création des appellations d'origine  |                   |                        | ?                   | ?               | ?                |
| <b>Total minimum</b>   | <b>1986-2000</b>  |                        | <b>22 171 089 €</b> |                 |                  |

<sup>1</sup> Chiffres approximatifs, estimation du responsable de la section d'agriculture écologique de la Consejería de Agricultura.

\* Les données relatives au nombre de bénéficiaires et de la superficie correspondent à l'année indiquée, mais le montant se réfère au budget total pour la période concernée. Pour les aides agri-environnementales, le budget total est une estimation faite sur la base de l'année 1998 et multiplié par le nombre d'années que comprend la période. Dans la réalité, le nombre de bénéficiaires et la superficie varient au gré des années.

Source principale : base de données de la Consejería de Agricultura. Élaboration personnelle.

Les raisons de l'essor de la vitiviniculture repose sur l'amélioration de la qualité des vins, dans un contexte de plus en plus demandeur de produits du terroir. La modernisation des techniques de vinification a constitué un déclencheur capital de ce processus. La croissante organisation du secteur, dont la création des Appellations d'origine (cf. p. 442 à 445), a joué un rôle tout aussi important. C'est cet ensemble d'éléments qui redonnent indubitablement un rôle économique et social important au secteur. Malheureusement, nous ne pouvons pas mesurer le poids financier, en raison de l'absence de données, puisque sa part dans le PIB ne rend pas compte de la valeur économique de la production et distribution du vin, mais seulement de la valeur de la vente du raisin.

La réduction des investissements nécessaires pour l'installation de nouvelles exploitations a été tout à fait conséquente pour le vignoble à partir de la mise en place de la nouvelle OCM vin de 1999 ; le taux de subvention pour la reconversion des vignobles atteignant 75% de l'investissement. Ces politiques européennes ont surtout favorisé les nouveaux entrepreneurs, et dans une moindre mesure, les jeunes agriculteurs.

Ce secteur servira d'exemple pour illustrer l'organisation progressive du secteur agricole et le phénomène de revalorisation des produits locaux en IV.3.B et IV.3.D.

## CONCLUSIONS DE LA TROISIEME PARTIE

**Les types de production** ont peu changé et les polarités n'ont subi aucun renversement substantiel depuis les années 1980, en dehors d'un nouveau développement des vignobles. Les évolutions ont été très divergentes selon les productions. L'agriculture biologique s'est très peu développée. Si les chiffres officiels indiquent environ 5 000 ha, une analyse plus approfondie montre que moins de 1 000 ha sont passés à la production biologique, soit moins de 2,3% des *terres labourées*, le reste étant constitué de prairies et pâturages<sup>505</sup>. Le recul de l'agriculture vivrière est tel que se pose, avec une acuité grandissante, la question de la dépendance alimentaire vis à vis de l'extérieur.

**La spatialité des types d'agriculture** a été maintenue. Cependant on observe des déplacements des cultures bananières vers les zones méridionales des îles, parallèlement à descente de la limite supérieure de ces cultures. La vigne a tendance à occuper des terres de plus en plus basses et de meilleure qualité. Dans un cas comme dans l'autre, ces terres représentent d'importantes réserves foncières, reconvertibles en d'importants terrains à bâtir.

Au delà de la diversité des espaces et des paysages agricoles, on observe une spécialisation géographique des cultures, à l'intérieur de chaque île, mais aussi au sein de l'archipel. Les zones d'agriculture intensive se restreignent à la fin des années 1990 à las Galletas (Sud-Est de Tenerife), la Isla baja (communes de Los Silos et Buenavista) ainsi qu'une frange de *medianía* du Nord de Tenerife, Gáldar et La Aldea au Nord-Ouest et à l'Ouest de la Grande Canarie, Los Llanos de Aridane à l'Ouest de La Palma.

L'implantation progressive de la population dans les zones de culture fait que villages et bourgades se sont pour certains développés avec une rapidité fulgurante en termes de population permanente, d'habitat et de services depuis les années 1980. Vecindario (commune de Santa Lucía) qui n'était encore qu'une bourgade au début des années 1980 est devenue l'une des zones à plus forte expansion de toute la Grande Canarie. San Isidro à Tenerife a suivi le même processus.

On observe aussi une accélération de la **destruction de zones agricoles**, dont de cultures bananières, provoquée **par certains aménagements du territoire** décidés par les pouvoirs publics. C'est le cas des tracés des rocades de Tafira ou de Bañaderos à la Grande Canarie, qui, mettent en péril la poursuite de l'activité agricole en fragmentant les zones de culture et en réduisant encore

---

<sup>505</sup> MAPA, 2002. Consulté sur le site [www.mapa.es](http://www.mapa.es) au 3 mars 2002.

la taille des exploitations. Ces aménagements posent, face aux politiques agricoles européennes au moins deux questions : les agriculteurs s'engagent, en demandant une subvention, à maintenir leur activité pendant une durée d'au moins 5 ans. Si de tels aménagements ont lieu durant cette période contractuelle, cela pose un véritable problème de cohérence car les rocades sont financées par les fonds européens, et de réciprocité de l'engagement. Cela introduit un facteur supplémentaire d'instabilité des organisations de producteurs en entraînant une perte de production qui peut remettre en cause leur légitimité en raison des règles de volumes et de nombre qui régissent les OPB. La question s'est posée autour de la rocade de Bañaderos car plusieurs grands cultivateurs de bananes réunis dans la même OPB seront touchés par cet aménagement.

**En termes sociaux**, les types d'exploitations agricoles n'ont pas véritablement été modifiées, bien que la disparition des exploitations soit plus importante parmi les micro-exploitations. Les nouveaux entrepreneurs se font remarquer dans les secteurs à revenus actuellement sûrs, la banane, et la vigne à partir de 1999. Les aides ont été si importantes pour ces deux productions, que, malgré le futur incertain de la banane, ou les problèmes d'excédents pour le vin, des investissements lourds ont été poursuivis au delà de 2000 pour la banane, et se poursuivent en 2003 pour la vigne. On ne trouve rien de comparable dans les autres secteurs.

**Les améliorations techniques** constituent l'élément le plus visible des évolutions du secteur agricole, dont les serres qui parsèment les paysages des littoraux canariens d'aujourd'hui. Mais l'importance des améliorations techniques en production de bananes et de tomates est loin d'être partagée par les autres sous-secteurs agricoles. Elle est importante pour les fleurs et plantes ornementales, au contraire marginale jusqu'en 1999 pour la modernisation des vignobles. Elle est pratiquement inexistante pour la pomme de terre.

**Quant à l'organisation du secteur**, le contraste entre marché intérieur et marché d'exportation est resté très important. L'organisation du marché local reste embryonnaire en 2003, quelles que soient les productions. Néanmoins, *l'intermédiaire* tend à disparaître, ce qui est lié à cette amorce d'organisation, certes, mais également à l'amélioration des voies de communication d'une part, et à la hausse du niveau de vie des agriculteurs d'autre part, qui leur permet l'achat d'un véhicule adapté. En revanche, les secteurs de la banane et de la tomate ont connu des transformations considérables en termes d'organisation, même si de gros efforts devraient encore être menés en ce sens. Cette orientation a été fortement conditionnée par les politiques européennes, mais les résultats obtenus diffèrent profondément selon les secteurs : côté banane, les regroupements ne



concernent que la phase post-récolte, alors que l'atomisation touche de manière flagrante la phase de production. Au contraire, le secteur de la tomate dirige chaque plus les conditions de production, dont les certifications ne sont qu'un indice révélateur.

Le renforcement de l'organisation de la commercialisation amène aujourd'hui certaines coopératives, en particulier celles de tomates, à réintroduire la culture de fruits tropicaux, en particulier la mangue et la papaye, abandonnée depuis plusieurs années ou d'en lancer d'autres, aloé vera, cactus<sup>506</sup>... Il semblerait que cette diversification repose sur l'opportunité de commercialiser ces productions à haute valeur ajoutée dans des circuits de distribution déjà rodés.

Bien que **les politiques européennes** aient été plus généreuses pour la banane que pour la tomate, ce secteur a fait preuve d'un dynamisme plus marqué. Les aides existantes lui ont permis d'aboutir à des exploitations viables, et à compenser les investissements par la hausse de la production. Cette modernisation s'inscrit dans une stratégie plus globale, dans une forme de « filière » inexistante pour l'instant pour la banane.

Les effets des politiques appliquées à ces deux sous-secteurs sont difficilement comparables, tant les dynamiques qui les traversent sont divergentes. Le profil des agriculteurs, mais plus encore leur attitude et leur niveau d'exigence face à leur production, diffèrent profondément ; la recherche d'une qualité supérieure a toujours été posée comme une obligation pour la tomate tandis que pour la banane le marché était assuré depuis fort longtemps. En ce sens, les politiques européennes n'ont fait que renforcer des comportements préexistants et ont maintenu des *statu quo*.

Le rythme et la nature des dynamiques que nous avons exposées sont en partie liés à l'évolution des politiques agricoles européennes et aux étapes d'intégration de l'archipel à l'ensemble communautaire. C'est pourquoi nous allons maintenant nous centrer sur la question de l'application des politiques européennes à l'archipel.

---

<sup>506</sup> Enquête.

**PARTIE IV :**  
**LES POLITIQUES EUROPÉENNES APPLIQUÉES AUX CANARIES ET**  
**LEURS EFFETS**

CHAPITRE 1 : LES POLITIQUES EUROPEENNES ET L'ARCHIPEL

CHAPITRE 2 : QUELQUES APPLICATIONS DE POLITIQUES  
AGRICOLES ET RURALES EUROPEENNES

CHAPITRE 3 : PRINCIPAUX EFFETS DES POLITIQUES EUROPEENNES  
SUR LES AGRICULTURES DES CANARIES

CONCLUSIONS DE LA QUATRIEME PARTIE

## **PARTIE IV : LES POLITIQUES EUROPÉENNES APPLIQUÉES AUX CANARIES ET LEURS EFFETS**

Les Canaries bénéficient de l'application de fonds communautaires depuis leur entrée dans la Communauté européenne (CE) en 1986. Ces apports budgétaires ont varié au gré des différents statuts des Canaries au sein de la construction européenne. En effet, dans un premier temps, la région n'a été que partiellement intégrée à la CE. Puis, un statut de pleine intégration lui a été accordé. Un certain nombre de politiques ont été mises en place spécifiquement, tandis que d'autres règles européennes ont été assouplies dans le cadre d'une catégorie territoriale spécifique, les régions ultrapériphériques. Ces étapes ne déterminent pas uniquement les dotations financières, elles sont aussi le cadre des politiques agricoles appliquées à l'archipel.

Pour comprendre l'importance de l'action européenne sur cette région, il est essentiel de recadrer le traitement de cette région dans le contexte de l'évolution de la CE en tant que construction supranationale et des objectifs qu'elle s'est fixés (chapitre I). C'est à ce titre qu'il faudra aborder la définition des zonages européens classés par objectif, l'évolution de l'importance des fonds en Europe, et les critères spéciaux appliqués aux Canaries. Il s'agit de voir comment les fonds communautaires aux Canaries s'inscrivent dans une dynamique plus générale de l'intervention européenne. C'est pourquoi nous avons choisi de faire apparaître, chaque fois que possible, des tableaux synoptiques qui donnent une vision immédiate des orientations européennes.

Nous avons choisi d'aborder en détail l'application concrète de trois politiques qui concernent le monde agricole et rural, dont nous étudierons les modalités d'application, les publics concernés et surtout les effets, en prenant comme exemples la politique des zones agricoles les plus défavorisées, l'outil communautaire Leader et une politique européenne exclusive des Canaries, le Poseican (chapitre II).

Enfin, le troisième chapitre tentera de synthétiser les grandes dynamiques enregistrées au sein des agricultures canariennes et le rôle des politiques européennes dans ces dynamiques.

## CHAPITRE 1 : LES POLITIQUES EUROPEENNES ET L'ARCHIPEL

L'archipel n'a pas rejoint la CE dans les mêmes conditions que le reste du territoire espagnol. Parmi les trois modes d'adhésion envisagés par les Canaries, dont la non intégration et la pleine intégration à l'image de celle du reste de l'Espagne<sup>507</sup>, c'est finalement l'intégration partielle qui est approuvée par le Parlement régional en 1985. Le Protocole n°2<sup>508</sup>, annexé à l'acte d'adhésion du Royaume d'Espagne à la CE<sup>509</sup>, en détermine les modalités.

Ce protocole a fait l'objet de négociations tumultueuses, tant au niveau interne (les forces sociales régionales présentent souvent des positions radicalement antagonistes) qu'avec la Commission<sup>510</sup>. Il est aussi le reflet de la reconnaissance historique nationale pour un traitement différencié. Cette reconnaissance remonte à 1478<sup>511</sup>, et le système dérogatoire qui en découle est communément appelé le *fait différentiel* (*el hecho diferencial*). Il est consacré en 1852 avec une législation de port franc puis en 1972 avec le Régime économique et fiscal (REF)<sup>512</sup>.

En 1986, les îles Canaries deviennent donc territoire communautaire au regard du Protocole n°2 du traité CE. Le droit communautaire s'applique aux Canaries, à l'exception de l'exemption des droits de douanes lors des exportations vers la CE, du principe de « préférence communautaire » (les Canaries peuvent poursuivre les importations depuis des pays tiers), de l'application de la T.V.A, de la politique agricole commune (PAC) qui ne s'appliquent pas à l'archipel.

Pour le domaine agricole, seules quelques mesures structurelles s'appliquent. Les Canaries restent exclues de l'organisation des marchés de la PAC et de la Politique commune de la Pêche, des mesures de soutien aux prix agricoles, de l'application de la politique d'aide à la

---

<sup>507</sup> Pour plus de détails à ce sujet, voir I. Dominguez Dominguez, 1995.

<sup>508</sup> C'est la seconde option qui est choisie parmi les trois, d'où le nom de Protocole n°2.

<sup>509</sup> L'acte d'adhésion réunit les règles générales du régime applicable aux Canaries, à Ceuta y Melilla, dans l'article 25, alinéa 4. Le Protocole n°2 décrit les exceptions et le régime général.

<sup>510</sup> Les modalités d'intégration sont discutées depuis les années 1970, et une première position est adoptée en 1983. L'intégration à la CE ne faisait pas du tout l'unanimité, le secteur commercial, l'un des plus forts aux Canaries compte tenu de la tradition de négoce, était particulièrement hostile à cette idée, tandis que le secteur agricole y était plutôt favorable. La première proposition formelle d'intégration est refusée par la Commission et par le Conseil, qui suppriment la majorité des dérogations demandées. I. Dupuis, 1996, p 91-103.

<sup>511</sup> Lorsque la Couronne espagnole accorda aux Canaries la liberté de commerce.

<sup>512</sup> Avec la Loi relative aux Ports Francs, le Ministre Bravo Murillo appréhendait déjà en 1852 les futures difficultés de l'agriculture canarienne en prévoyant une protection spécifique du secteur agricole. La loi 30/1972 du 22 juillet, connue sous le nom de REF (Régime économique et fiscal), confirme les libertés commerciales et met en place une série de mesures d'ordre fiscal pour compenser l'isolement de l'archipel. Cette particularité faisait que les Canaries étaient considérées par l'Espagne, jusqu'à leur incorporation à la CE, comme pays tiers en ce qui concerne les questions commerciales. Notons que le cas est identique en France, car jusqu'à la fin des années 1990 de ce siècle, on parle officiellement d'exportation vers les DOM ! L'*arbitrio insular*, équivalent de l'octroi de mer appliqué dans les DOM, représente une ressource non négligeable pour les communes. Il devait aussi leur permettre de protéger certains secteurs d'activités.

transformation et à la commercialisation des produits agricoles et de la pêche<sup>513</sup>. Les organisations régulatrices des exportations de tomates et de concombres entre les Canaries et l'Espagne sont maintenues. La possibilité de protéger le marché espagnol de la banane est prévue et aboutit à la mise en place d'un marché réservé jusqu'au 31 décembre 1995.

Les Canaries étaient considérées comme pays tiers pour tous les échanges avec le reste de la CE, à l'exception du tabac, dans la limite de contingents tarifaires. Les exportations vers la CE continuaient à être soumises aux droits de douane. Les Canaries rencontraient ainsi des difficultés à poursuivre les courants d'exportation traditionnels vers certains États-membres en raison de contingents pour certains produits horticoles tels que avocat, tomate, concombre, aubergine, poivron, haricot vert, oignon, pomme de terre, plante vivante et fleur coupée. Les contingents établis pour les produits horticoles<sup>514</sup> étaient inférieurs aux productions d'alors, bien que dans une faible proportion. Cette mesure fut perçue de manière très négative par les producteurs (cf. p.262). La tomate, le concombre et l'aubergine étaient en plus soumis à l'application des prix de référence. Tous les autres produits exportés vers la CE, agricoles ou non, étaient soumis aux taxes douanières, mais cette mesure fut rapidement annulée par la Commission.

En contrepartie, les productions canariennes n'étaient pas soumises à la TVA, ce qui diminuait légèrement les coûts face à des concurrents, dont l'Espagne continentale. Elles pouvaient aussi continuer à s'approvisionner sur le marché international sans respecter le principe de préférence communautaire.

- Les Canaries ont donc bénéficié dans un premier temps d'un statut intermédiaire entre celui d'une région communautaire et celui d'un pays tiers.

Mais de nombreuses critiques, essentiellement issues du secteur agricole, se sont opposées au maintien du Protocole n°2. Ce secteur se faisait surtout entendre par la voix des producteurs-exportateurs de produits horticoles (cf. p. 263) qui voulaient intégrer pleinement la CE pour accéder plus librement au marché communautaire et bénéficier de la PAC. On envisagea alors de renégocier le mode d'adhésion, possibilité prévue dans l'acte d'adhésion de l'Espagne<sup>515</sup>.

---

<sup>513</sup> Règlement (CEE) n°2915/86 du Conseil du 16 septembre 1986 déterminant les dispositions de caractère socio-structurel applicables aux îles Canaries dans le domaine de l'agriculture, JO n° L 272 du 24/09/1986.

<sup>514</sup> J. Albertos & al., 1987 décrit avec exactitude les différents contingents et droits de douanes, ainsi que leur évolution.

<sup>515</sup> Pour aller vers la pleine intégration douanière agricole et fiscale ou pour demander des adaptations du Protocole n°2, article 25 de l'acte d'adhésion de l'Espagne à la CE.

Parallèlement, de nouvelles perspectives s'ouvraient avec la discussion officiellement entamée en 1988 pour la mise en place d'un programme spécifique pour les Départements français d'outre-mer, le *Poséidom*. L'idée de rapprocher les problématiques agricoles et fiscales, des DOM et des Canaries était déjà défendue à la Commission européenne. D'autres éléments poussèrent la Commission à assouplir certaines positions envers les Canaries et à en favoriser la pleine intégration : au niveau national, l'intérêt stratégique, dont des installations d'observation du ciel de premier ordre, et au niveau communautaire, la volonté d'éviter des forces centrifuges<sup>516</sup>.

Dans un contexte politique plutôt opposé au traitement différencié des espaces, les Canaries obtiennent rapidement un statut particulier. Cette situation à l'intérieur du bloc européen résulte d'une combinaison de facteurs, essentiellement politiques, que l'on peut regrouper en deux types : d'une part, l'état des rapports de force au moment des négociations, d'autre part, les grandes orientations prises au sein de l'UE dans les 20 dernières années et leur évolution.

#### **A. LA POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE : UN CONTEXTE FAVORABLE AUX REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES**

Les Canaries intègrent la CE au moment où démarre une étape nouvelle de la construction européenne. Leur entrée coïncide avec la mise en œuvre de la « *politique régionale* » qui vise à favoriser l'harmonisation des niveaux de développement des pays membres. Considérant que ce niveau n'est pas homogène à l'échelle nationale, il s'agit d'agir à un niveau inférieur. Cela entraîne la prise en compte des particularités structurelles de différents espaces.

Cette philosophie découle du renforcement des orientations de la CE, visant l'*harmonisation* des règles au sein de la CE (art. 8 du Traité de Rome). Elle se réfère, dans le jargon communautaire, à un "traitement égal", une "égalité" des règles juridiques, commerciales... de tous les pays membres. La *cohésion* en est un préalable. Une formule intéressante pour définir la *cohésion* est "le degré jusqu'auquel les inégalités de bien-être économique et social entre différentes régions ou groupes dans la Communauté sont politiquement et socialement tolérées"<sup>517</sup>. Celle-ci consiste à *réduire les différences entre les niveaux de développement de diverses régions et le retard des régions les moins favorisées*<sup>518</sup>.

---

<sup>516</sup> in P. Burgos, 1986.

<sup>517</sup> National Institute of Economic & Social Research, 1991.

<sup>518</sup> Art. 130 A, Titre XIV du Traité de Maastricht.

La *politique de cohésion* apparaît au moment de l'intégration de l'Irlande et de la Grande-Bretagne pour compenser les disparités entre les agricultures de la CE avec la création du Fonds européen d'orientation et de Garantie destiné à l'amélioration des structures agricoles en 1972. A partir de 1984, des efforts considérables sont faits dans le but d'harmoniser, c'est-à-dire d'homogénéiser, certaines règles des systèmes agricoles<sup>519</sup>. La politique de cohésion se consolide en n'intervenant plus exclusivement dans le domaine agricole mais aussi en tentant de développer ou de soutenir d'autres secteurs d'activités (industries, artisanats, infrastructures...).

L'arrivée de Jacques Delors à la présidence de la Commission en janvier 1985 confirme le tournant donné à la construction d'une Europe plus forte. Il considère qu'un Marché unique, accompagné d'une monnaie unique, serait bénéfique à l'ensemble des économies des pays membres. Pour atteindre cet objectif, il développe une nouvelle approche de la construction communautaire – la solidarité financière entre les États. Il instaure donc une nouvelle approche du territoire et les budgets augmentent, dès lors, considérablement. L'organisation de l'action européenne sur le territoire communautaire s'effectue, depuis 1989, par le biais d'un classement spatial. Chaque classement, appelé aussi Objectif, correspond aux priorités de l'intervention communautaire et détermine le type d'actions menées dans le cadre de la politique régionale européenne.

Le principe de cohésion énoncé dans le Traité de Rome en 1957 n'est réellement appliqué qu'à partir du Traité de Maastricht en 1992<sup>520</sup>. L'inflexion donnée en 1988<sup>521</sup> pour une véritable « politique de cohésion » avait donné lieu à la réforme des fonds structurels, orientation confirmée par une seconde réforme en 1993<sup>522</sup>.

La concentration des fonds sur les régions prioritaires guide leur répartition depuis 1988 et ce au moins jusqu'en 2006. La politique régionale, entamée en 1986, s'inscrit dans une logique de rapprochement des performances économiques des États membres. Cette priorité est confirmée par l'augmentation de la part des financements consacrés au développement régional dans le

---

<sup>519</sup> Les grandes modifications apportées par le règlement 797/85 à la directive sur les zones défavorisées et à la politique des structures agricoles marquent très clairement cette nouvelle étape. D'une manière plus générale, les grands changements d'une réforme à l'autre sont liés à l'intégration de nouveaux États membres.

<sup>520</sup> Les antécédents à la politique régionale sont étudiés en détail in P. Podadera, 1998, p 6-11.

<sup>521</sup> Les budgets, mais aussi leur attribution et leurs règles de fonctionnement, sont fixés dans le règlement-cadre CEE n°2052/88 du Conseil et un règlement de coordination et d'application CEE 4254/88 du Conseil.

<sup>522</sup> Réforme de 1993 avec le règlement-cadre 2081/93, règlement de coordination 2082/93. Puis réforme des fonds structurels 1999, avec comme texte fondateur le Rgnt (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin, JO L 161 du 26/06/1999.

budget de l'UE : de 16% pour la période 1985-88 à 33% pour 1994-1999, soit une progression d'environ 15 milliards d'écus à 196 milliards<sup>523</sup>. Les budgets annuels des fonds structurels - principaux outils d'harmonisation des économies – sont doublés entre 1987 et 1993. Les fonds structurels ont pour objet de permettre une amélioration des structures économiques et sociales. C'est un point que J. Delors a défendu dans le but de résorber certains « retards structurels ». L'harmonisation des règles, au travers de l'appareil législatif européen, constitue la seconde pierre angulaire de la construction européenne (art. 8c ajouté à l'Acte Unique).

### Les fonds structurels

Parmi les fonds structurels, on compte le Fonds européen pour le développement régional (FEDER), le Fonds social pour l'emploi (FSE) et la section Orientation du Fonds européen pour l'orientation et la garantie agricole (FEOGA-O). Deux nouveaux fonds ont été créés en 1993 : l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et le Fonds de Cohésion.

Les fonds structurels représentent environ un tiers du total du budget européen<sup>524</sup>, formé de plus par la section Garantie du Feoga, le Fonds européen de développement (FED) destiné aux pays tiers, et enfin, les lignes budgétaires afférentes aux dépenses de fonctionnement des institutions communautaires.

Chaque fonds finance des types d'actions différentes. Détailler les attributions de chacun d'entre eux nous permettra d'exposer ensuite un panorama des actions menées aux Canaries. Un tableau en reprend les grandes lignes et permet de saisir la nature des modifications des attributions de ces fonds.

- La création du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**, en 1975, marque la première étape de la mise en œuvre du principe de cohésion et de l'action communautaire en faveur d'une homogénéisation des niveaux de développement. A partir de 1981 sont réalisés les premiers pas vers une concentration des fonds sur certaines régions. Depuis 1989, 80% des ressources du FEDER sont centrées sur les régions dites prioritaires<sup>525</sup>, soit 96 360 Mécus. En augmentant annuellement de 25,8% entre 1975 et 1990<sup>526</sup>, il est devenu le premier fonds de la politique structurelle régionale.

---

<sup>523</sup> Eurostat, 2000, p 37.

<sup>524</sup> Contre 15% en 1988, 31% en 1993, et 35% en 1999 selon Eurostat, 2000.

<sup>525</sup> Celles qui sont incluses dans la délimitation de l'objectif 1. Cf. note 544. Les objectifs de la CE sont décrits un peu plus loin.

<sup>526</sup> Et de 26,9 % entre 1975 et 1985, cf. F. Franzmeyer & al., 1991, p 21.



Les actions éligibles ont évolué, néanmoins, la fonction principale de ce fonds consiste à financer la construction d'infrastructures (transport, énergie et télécommunications) et le développement des petites et moyennes entreprises (PME). La première réforme, en 1984, est imprégnée des nouvelles approches de la politique régionale, en optant pour une concentration des fonds structurels sur les régions prioritaires. La réforme de 1988 oriente le soutien vers le développement endogène<sup>527</sup>. Cela se traduit par la possibilité de financer des actions locales, dont les entreprises, en allégeant les démarches administratives. La réforme de 1993 ouvre l'éventail des actions éligibles aux domaines de la santé, du tourisme, de la recherche et de l'éducation. Favoriser les réseaux transeuropéens, c'est-à-dire stimuler les échanges entre régions européennes, devient l'une des priorités. Cet aspect est repris et renforcé avec la dernière réforme de 1999<sup>528</sup>, principalement au travers d'actions ciblées<sup>529</sup>. De nouveaux domaines sont intégrés, comme la société de l'information, la *préservation du patrimoine culturel construit et naturel*, le développement des énergies renouvelables, les services destinés à concilier la vie familiale et professionnelle dans le cadre de la politique destinée à l'égalité de chances entre les hommes et les femmes...<sup>530</sup>

- Le **Fonds social européen (FSE)**<sup>531</sup>, créé en 1957, a pour but d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et le développement des ressources humaines. Son action est centrée sur la formation professionnelle et les aides à l'embauche. Il peut intervenir sur tout le territoire européen. A partir de 1989, son budget augmente considérablement pour atteindre 43 100 Mécus en 1991. La formation continue a constitué l'axe principal de ce fonds, à côté des mesures destinées à l'adaptation des travailleurs aux mutations économiques et sociales. L'éventail des actions éligibles s'est surtout élargi à partir de l'année 2000, en ciblant des programmes de lutte contre l'exclusion de certains groupes vulnérables (femmes, jeunes...), égalité de chances pour les hommes et les femmes...

- Le **Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA)** constitue le fonds le plus important pour notre étude car environ 90% des transferts communautaires destinés à l'agriculture et plus généralement au monde rural en proviennent. Créé en 1962, il comprend

---

<sup>527</sup> Règlement CEE 4254/88, relatif au FEDER, modifié par le Rgnt CEE n°2083/93.

<sup>528</sup> Règlement CEE 1261/99, relatif au FEDER, JO L 161 du 26/06/99, p 43-47.

<sup>529</sup> Comme les Initiatives Communautaires (IC), Interreg et des projets pilotes... actions que nous détaillons plus loin.

<sup>530</sup> Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où le règlement fixe un cadre d'application, sans pour autant déterminer toutes les actions éligibles. La présentation des programmes avant leur mise en place assure la conformité des actions avec la philosophie du règlement.

<sup>531</sup> Règlement CEE 4255/88 relatif au FSE, modifié par le Rgnt CEE n°2085/93. Dernière réforme : Rgnt (CE) 1257/99.

deux volets correspondants à deux catégories de dépenses : le FEOGA-Garantie et le **FEOGA-Orientation**. Ce dernier volet constitue l'un des cinq fonds structurels. Les premières mesures socio-structurelles agricoles, arrêtées en 1972<sup>532</sup>, ont pour objectif d'agir sur le développement rural en aidant le secteur agricole à se moderniser et à se restructurer. La section Orientation du FEOGA<sup>533</sup> (FEOGA-O) prend en charge les dépenses de la politique des structures agricoles. Ses budgets ont augmenté annuellement de 13,4 % en moyenne entre 1975 et 1990<sup>534</sup>. Mais ils restent relativement faibles comparativement aux autres fonds (Tableau n° 49, p. 308) ne représentant que 3,6% du budget total du FEOGA : 847 Mécus en 1987 puis 2 420 Mécus en 1991 (cf. Annexe n° 27).

Le FEOGA-O intervient essentiellement dans les régions défavorisées, c'est-à-dire les régions dites prioritaires (objectif 1) et les régions rurales fragiles (objectif 5b) (cf. p. 311). Il contribue à des actions destinées à réduire les productions excédentaires, à améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles et sylvicoles, à améliorer les utilisations non agricoles des terres arables, à protéger l'environnement et à encourager le boisement des terres. La modernisation des exploitations, l'aide à la cessation d'activité, l'aide aux investissements collectifs, à la création de groupements d'agriculteurs font partie des principales mesures qu'il finance. La formation des agriculteurs est éligible, ainsi qu'une partie des infrastructures en milieu rural, routes, chemins, irrigation... (cf. Tableau n° 50, p. 310).

- **L'Instrument financier d'orientation de la Pêche (IFOP)**, créé en 1993, correspond globalement aux anciens instruments du secteur pêche. Il regroupe et consolide les moyens affectés à la pêche et à l'aquaculture, en aidant la modernisation des entreprises et notamment pour ce qui concerne la transformation et la commercialisation de leurs produits. L'IFOP a pour mission de contribuer à atteindre de manière durable un équilibre entre les ressources et leur exploitation, de renforcer la compétitivité des structures d'exploitation et le développement d'entreprises économiquement viables, et d'améliorer l'approvisionnement et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. L'IFOP s'applique aux régions prioritaires, dont la Corse et les DOM en France et, dans une moindre mesure à l'ensemble du territoire communautaire.

- Les pays méditerranéens ont obtenu la création d'un fonds spécifique, le **Fonds de cohésion**, pour lequel l'Espagne a joué un rôle déterminant. Son argument principal portait sur l'affirmation que l'application de la politique environnementale européenne constitue un frein au développement

---

<sup>532</sup> Le plan Mansholt de 1968, issu du mémorandum sur la réforme de l'agriculture, définit pour la première fois les grandes lignes du "volet structures" de la PAC.

<sup>533</sup> Règlement CEE 4256/88 relatif au FEOGA-O, modifié par le Rgnt CEE n°2084/93, puis le Rgnt (CE) 1263/1999.

<sup>534</sup> Et de 16,2% entre 1975 et 1985, cf. F. Franzmeyer & al., 1991.

économique global<sup>535</sup>. Ce pays en est le principal bénéficiaire, puisqu'il perçoit 55% de la totalité de ce fonds<sup>536</sup>, qu'il répartit à part égale entre des actions ayant pour objet la protection de l'environnement et celles visant l'amélioration des transports. Sa dotation a largement contribué à l'augmentation des fonds disponibles aux Canaries. Le Traité de l'Acte unique, en 1986, avait arrêté la mise en place d'un instrument visant à faciliter la préparation de certains pays à la réalisation de l'Union économique et monétaire.

L'Instrument financier de cohésion, créé en 1993 est rapidement remplacé par le **Fonds de cohésion** auquel seuls les infrastructures de transport et les domaines de l'environnement sont éligibles. Les budgets atteignent 16 000 M€ environ pour 1993-99, ce qui représente un dixième des fonds structurels. Ce fonds est réservé aux pays dont le produit national brut (PNB) est inférieur à 90% de la moyenne communautaire. Y sont éligibles : l'Espagne, la Grèce, le Portugal et l'Irlande. Parmi les RUP, les DOM ne bénéficient pas de ce fonds, puisque la France n'y est pas éligible. Le fonds de cohésion fonctionne à partir d'une logique de projet, chaque projet étant adopté individuellement. Ces projets doivent s'inscrire dans une politique des réseaux transeuropéens, favorisant les échanges entre régions de l'UE ou la politique de l'environnement. Les États-membres éligibles peuvent aussi obtenir un taux de subvention supérieur sur tous les fonds. Les cofinancements autorisés atteignent 80% des financements (cf. Tableau n° 58, p.327). Cette modulation du cofinancement est étendue aux RUP, même non bénéficiaires des fonds pour les DOM, pour lesquelles le taux autorisé atteint 85%.

---

<sup>535</sup> S. Aguilar Fernández, 1997.

<sup>536</sup> Budget total européen pour 1993-99 : 16 749,9 M€ L'Espagne a perçu 9 251,1 M€ dont 4 654,2 M€ destinés à des mesures liées à l'environnement et le reste à des infrastructures de transport.

**Tableau n° 49 : Evolution budgétaire des principaux fonds structurels**

| <b>Période / Fonds</b> | <b>FEOGA-O<br/>(en M€)</b> | <b>FEDER<br/>(en M€)</b>    | <b>FSE<br/>(en M€)</b> | <b>Total fonds structurels<br/>Part sur budget total de<br/>l'UE (en M€)</b> | <b>Part des IC<br/>sur le total</b> |
|------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------|--|-------------------------------------|
| <b>1979-84</b>         | 2 128,6                    | 1 592<br>(7,37 % du budget) | 1 220                  | (6,4% du budget )  | 5%                                  |
| <b>1985-88</b>         | 2 732,6<br>(3% du budget)  | 2 474<br>(6,95 % du budget) | 7 521,8                | 14 917<br>(16% du budget )   | 11,37 %                             |
| <b>1989-93</b>         | 6 495                      | 24 980<br>(48% du budget)   | 14 992                 | 60 315<br>(¼ du budget)  | 3 800<br>dont 400 pour Leader       |
| <b>1994-99</b>         | 2 700                      | 120 450                     | 8 534                  | 142 000<br>(33,7% du budget)   | 14 300<br>9 %                       |
| <b>2000-06</b>         |                            |                             |                        | 195 010<br>(40% du budget)   | 4,9 %                               |

Élaboration personnelle. Pour la colonne des fonds structurels, les % sont rapportés au budget total européen ; ils donnent une image des fonds attribués à la politique régionale. Pour chaque fonds, les % indiquent leur part relative du total des fonds structurels. Il est normal que le total des fonds ou leur part relative ne correspondent pas à la somme des trois fonds mentionnés. Les IC sont les budgets affectés aux programmes hors quotas. L'ensemble des sources de ce tableau sont en Annexe n° 27.

La lecture de ce tableau est rendue difficile par la prolifération de données dont la synthèse est impossible en raison de l'incomplétude d'informations pour tous les fonds ou pour toutes les années. Les montants couvrent rarement exactement les mêmes lignes budgétaires (cf. p. 30). Néanmoins, utilisés comme indicateurs des ordres de grandeur, on peut observer plusieurs grandes tendances :

- La totalité des fonds structurels a été multiplié par 40 en 20 ans.
  - Cette explosion financière est très inégale selon les fonds : les deux grands fonds dont l'augmentation est considérable sont le FEDER et le FSE.
  - La part du FEDER dans les fonds structurels a notablement augmenté, comme pilier principal de la politique de cohésion. Le FEOGA orientation a, lui, peu augmenté, reléguant clairement la politique structurelle agricole au second plan.
- Les budgets attribués à la politique régionale ont donc considérablement augmenté depuis 1979. Cette augmentation résulte des grandes orientations de la construction européenne, et bien entendu, de l'élargissement de la CE, qui passe de 9 à 15 États.

**Les formes d'intervention de ces fonds** et de ces politiques sur le territoire européen sont réglementées de manière stricte. Leur distribution répond, le plus souvent, à une procédure de programmation pluriannuelle, établie pour une « période communautaire ». La gestion des fonds européens se fait par période : 1985-88, 1989-1993, 1994-99 et 2000-06. Les interventions programmées par les régions correspondent à des projets de grande ampleur, qui peuvent aussi faire partie de programmations nationales. Elles sont proposées et gérées par les diverses administrations locales, régionales ou nationales.

Le tableau suivant propose une synthèse de ces fonds et de leur évolution de 1985 à 2006.

Tableau n° 50 : Evolution qualitative des fonds structurels

| Année/<br>Fonds                       | 1985-88  | 1989-93  | 1994-99  | 2000-06  |
|---------------------------------------|--|--|--|--|
| <b>FSE</b>                            |  | Formation professionnelle, aide à l'embauche et actions de caractère innovateur.   | Systèmes de formation dans les régions n° 1, Systèmes éducatifs dans les régions n° 1, 2 et 5b. R & D dans les régions n°1, 2 et 5b.   | Lutte contre le chômage, mesures en faveur des personnes menacées d'exclusion sociale, éducation et formation continue, adaptation aux mutations économiques et sociales, égalités des chances entre hommes et femmes.   |
| <b>FEOGA-O</b>                        |  | Adaptation des structures agraires (n° 5a) (dont modernisation des exploitations, transformation et commercialisation des produits).<br><br>Mesures de développement agricoles dans les régions n°1 et dans les zones rurales n°5b.<br><br>Réforme de la PAC de 1992.  | <u>Nouveauté</u> : mesures agri-environnementales, le boisement des terres agricoles et les retraites anticipées passent à la section Feoga-Garantie.<br><br>D'autres mesures sont prévues pour les régions n°1 et 5b : Promotion des produits locaux, Prévention des catastrophes naturelles, Rénovation des villages, protection du patrimoine rural et ingénierie financière. | Exceptionnellement pour les régions d'objectif 1, les aides compensatoires, les aides à la préretraite, les mesures agri-environnementales et de développement à la sylviculture sont financées par le FEOGA-Garantie.<br><br>⇒ <b>Pas de changement substantiel de la politique de développement rural.</b>   |
| <b>FEDER</b>                          | Concentration financière sur les infrastructures lourdes (voie de communication, transport d'énergie et ouvrages hydrauliques)   | <u>Nouveauté</u> : possibilité de financer des actions locales, et plus particulièrement des entreprises Centrer sur le soutien au développement endogène.   | <u>Apparition</u> des domaines de la santé et de l'éducation pour les zones objectif n°1<br>Peut financer les réseaux transeuropéens et R & D dans les zones n°1, 2 et 5b.<br><b>80% de son budget est destiné à l'objectif 1.</b>   | Apparition des domaines de la société de l'information, préservation du patrimoine culturel construit et naturel, énergies renouvelables, services destinés à concilier la vie familiale et professionnelle...   |
| <b>Fonds de Cohésion</b>              | N'existe pas encore  | Début de fonctionnement en 1993  | Consacrés à des projets de l'environnement et infrastructures de transport.  | Pas de changement, mais l'éligibilité des pays sera revue en 2003.   |
| <b>IFOP</b>                           | N'existe pas encore  | Création de l'IFOP en 1993   | <i>Début du fonctionnement de ce fond.</i><br>Flotte de pêche, Aquaculture et bande côtière, Équipement des ports de pêche<br>Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.<br>Prospection des marchés   | Pas de changements   |
| <b>Ensemble des Fonds structurels</b> | Les fonds ne peuvent se compléter pour le financement d'une même action.<br>Tous les fonds peuvent financer l'assistance technique (diffusion des politiques essentiellement). | Définition des actions territorialisées par objectif. <u>Nouveauté de la réforme</u> : les fonds agissent en coordination, ils peuvent donc financer une même opération.<br>4 grands principes sont déclarés : Concentration – Programmation – Coopération – Aditionnalité<br>L'évaluation postérieure et la publicité de la participation des fonds sont obligatoires.<br><br><b>60% des fonds sont centrés sur l'objectif 1.</b><br><br>⇒ passage des politiques sectorielles aux politiques territoriales | <u>Nouveauté</u> : Obligation du respect : des normes communautaires relatives à l'environnement, de l'égalité des chances entre hommes et femmes, des règles communautaires de la concurrence et des appels d'offre publiques.<br><br><b>60 % des fonds sont centrés sur l'objectif 1.</b>  | Extension du principe de partenariat aux autorités régionales et locales, partenaires économiques et sociaux, organismes compétents.<br>Ce point est essentiel car il diminue notablement le pouvoir de décision de certaines collectivités territoriales, favorisant l'émergence de projets locaux plus adaptés aux besoins des populations.<br><br><b>70% des fonds sont centrés sur l'objectif 1.</b><br><br>⇒ renforcement de la décentralisation et de la flexibilité |

Élaboration personnelle

## La notion d'objectifs dans la politique régionale européenne

Les *objectifs* correspondent aux actions prioritaires de l'intervention communautaire. Pour la période 1989-99, il en existe 7 au total (cf. tableau suivant). Certains objectifs correspondent à un classement spatial donc à un zonage : le 1, le 2 et le 5b. D'autres s'appliquent à l'ensemble de la CE, mais visent des publics spécifiques. En 1995 apparaît un nouvel objectif pour la Finlande et la Suède, l'objectif n°6, qui prend en considération les particularités de régions récemment intégrées à très faibles densités de population.

Les objectifs territoriaux visent la réduction des différences trop importantes de « niveau de développement » au travers d'actions adaptées aux grandes caractéristiques de chaque zone. Trois types de zones sont définis : les régions défavorisées (ou en retard de développement), les régions touchées par le déclin industriel et les zones rurales fragiles...

**Tableau n° 51 : Objectifs prioritaires de l'Europe pour la période 1989-1999**

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Objectif 1 :</b>  | Zones en retard structurel de développement.                          |
| <b>Objectif 2 :</b>  | Reconversion des régions touchées par le déclin industriel            |
| Objectif 3 :         | Lutte contre le chômage   |
| Objectif 4 :         | Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes                      |
| Objectif 5a :        | Accélérer l'adaptation des structures agricoles                       |
| <b>Objectif 5b :</b> | Préservation et développement des zones rurales fragiles              |
| <b>Objectif 6 :</b>  | Régions faiblement peuplées (uniquement pour la Finlande et la Suède) |

Élaboration personnelle. Les **objectifs en gras** sont ceux qui sont territorialisés.

L'importance des classements communautaires tient essentiellement au fait qu'ils sont la base de la redistribution des fonds structurels vers les territoires concernés. L'obtention ou le maintien d'un classement « intéressant » est fortement influencé par des actions de lobbying, engagées par les États, les collectivités territoriales et le secteur privé.

Soulignons qu'aucune politique n'a été prévue depuis le Traité de Rome pour les régions insulaires. La mention île n'apparaît qu'à partir du Traité d'Amsterdam (art. 130 A), en 1997.

L'aspect rural n'est mentionné explicitement que dans l'objectif territorial 5b. Mais la plupart des régions en retard de développement visées à l'Objectif 1 sont à forte ou même très forte ruralité. Les mesures destinées aux régions Objectif 1 comprennent un pan agricole, partiellement financé par les budgets du 5a. Le développement du monde rural fait partie intégrante du développement régional.

Les zonages sont réalisés à un niveau infranational, et ne recouvrent pas nécessairement les limites d'une collectivité territoriale (département, région...) <sup>537</sup>. Pour l'objectif 1, en Espagne et en France, le zonage est réalisé respectivement à l'échelle de la Communauté autonome et de la région <sup>538</sup>. Pour les autres objectifs, le découpage est plus fin ; la province en Espagne et le département en France <sup>539</sup>, voir plus fin encore dans certains cas. La majorité des délimitations est proposée par chaque État et supervisée par la Commission, excepté pour l'objectif 1, pour lequel la liste des régions bénéficiaires est arrêtée par le Conseil. Les objectifs sectoriels ne sont pas incompatibles avec les objectifs territoriaux, à l'exception de l'objectif 6 <sup>540</sup>.

Les Canaries ont été concernées, pour la période étudiée, par quatre objectifs : l'objectif territorial 1 et les objectifs sectoriels 3, 4 et 5a.

**Tableau n° 52 : Application des objectifs aux Canaries de 1986 à 2006**

| Objectif           | Période 1989-93 | Période 1994-1999 | Période 2000-06 |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| <b>Objectif 1</b>  | x               | x                 | x               |
| Objectif 3         | x               | x                 | Non             |
| Objectif 4         | x               | x                 | N'existe plus   |
| <b>Objectif 5a</b> | x               | x                 | N'existe plus   |

Elaboration personnelle.

Nous ne traiterons que de ceux qui touchent directement le monde rural, l'objectif n°1 qui classe les Canaries comme région prioritaire et le 5a qui porte sur l'amélioration des structures agricoles.

La plus grande partie des fonds structurels est concentrée sur l'**objectif n°1** : en 1989, 60% des fonds sont uniquement destinés à ce classement ; cette proportion atteint les 70% pour la période 2000-06 (cf. Tableau n° 54, p. 319). Ils doivent promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement. Sa priorité n'a pas changé depuis sa mise en

<sup>537</sup> Dans le jargon communautaire, on parle d'unité territoriale NUTS (Nomenclature of territorial units for statistics) pour lesquelles il existe 3 niveaux. Pour la délimitation de l'Objectif n°1, le niveau II (210 en tout) est celui qui a été essentiellement utilisé. Il correspond en Espagne aux Communautés autonomes et en France aux régions. Celles de niveau I (78 en tout) sont les Länder en Allemagne, des grandes régions françaises et espagnoles (8 pour chacune), les régions belges, le Pays de Galles et l'Écosse et certains pays intégralement comme le Danemark, la Suède, l'Irlande, le Portugal... Parmi les 1093 unités NUTS niveau III, on trouve les provinces espagnoles et italiennes, les départements français... La publication de M. Molina Ibañez, 1995, comprend la cartographie des NUTS I et II, p 58 et 60. Il y décrit aussi les caractéristiques de la production de ces unités statistiques européennes.

<sup>538</sup> La loi permet néanmoins d'appliquer un autre niveau NUTS pour déterminer un zonage à partir du moment où la nécessité d'intégrer une zone est démontrée. En France, plusieurs arrondissements du Nord ont ainsi bénéficié de l'Objectif 1 entre 1994 et 1999.

<sup>539</sup> Correspondant aux NUTS niveau III.

<sup>540</sup> La création de cet objectif a été négociée en contrepartie de la non-application des objectifs sectoriels, afin de limiter les dépenses.



place en 1988. Pour cet objectif – et contrairement aux autres –, tous les fonds et instruments financiers européens peuvent être sollicités pour la réalisation des actions. Au moins 38 000 Mécus y ont été investis entre 1989 et 1993, en sus des sommes transférées au titre du développement des objectifs horizontaux (3, 4 et 5a) et de celles liées à la politique agricole commune relevant de la section Garantie du Feoga.

Jointe à l'augmentation sensible des fonds affectés à la politique régionale, la concentration des fonds sur l'Objectif 1 s'est traduite par une hausse spectaculaire, entre 1989 et 1994, des fonds attribués à ces zones malgré les modifications des territoires et de la population touchés par la politique structurelle depuis 1988 (cf. Annexe n° 28).

La Commission européenne n'a retenu qu'un seul critère pour l'établissement de ce zonage : **le PIB moyen par habitant, calculé sur les trois dernières années, ne doit pas dépasser 75% de la moyenne communautaire.** L'idée générale de la Commission est que ces régions à faible PIB se caractérisent par certains retards dits structurels : infrastructures insuffisantes ou en mauvais état, industrialisation faible ou dépassée, agriculture avec des structures archaïques, villes vétustes et dépopulation des campagnes, chômage important et travailleurs mal qualifiés<sup>541</sup>.

**Les actions éligibles** sont déterminées en fonction de ce diagnostic général. Les lignes d'actions mentionnées officiellement à cet effet sont assez générales :

- investissements pour créer des emplois durables,
- construction d'infrastructures : transports, télécommunication, énergie...
- mise en place de services aux PME (conseil, financements) et valorisation de la recherche,
- investissements pour l'éducation et la santé,
- aide à la formation professionnelle et à la recherche d'emploi,
- adaptation des structures agricoles, valorisation du tourisme et de l'environnement.

L'établissement des critères utilisés pour la définition des zonages correspondants aux objectifs prioritaires n'est pas indemne de critiques. L'analyse de J.C. Bontron (1993) portant sur les critères de la définition des zones rurales fragiles, objectif 5b, est tout à fait transposable aux autres objectifs<sup>542</sup>. Les méthodes mises en œuvre pour les délimitations sont comparatives et utilisent un système de référence. Les indicateurs économiques ne reflètent pas une réalité : par

---

<sup>541</sup> Ministère de l'Agriculture, 1991.

<sup>542</sup> *Passer de la notion théorique à une mesure objective et à une identification géographique des zonages (...)* soulève un certain nombre de problèmes méthodologiques.

exemple, le critère de PIB/habitant reflète un niveau moyen de production de richesses et pas le niveau de revenus. Aux DOM, comme aux Canaries, les disparités de revenus sont très marquées<sup>543</sup>. Le PIB moyen communautaire par habitant varie au gré de l'économie de l'ensemble des pays membres et au gré de l'intégration de nouveaux pays. L'entrée de l'Espagne et du Portugal a provoqué une baisse du PIB moyen communautaire, tandis que celle de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède a entraîné une évolution inverse. Le "retard de développement", invoqué pour l'objectif 1, est donc une notion très relative.

L'objectif 1 concernait en 1989 sept pays ou parties de pays. Ce sont en majorité les régions prioritaires, appelées aussi *régions périphériques*<sup>544</sup> définies avant l'organisation des politiques en Objectifs, qui étaient en 1986 l'Espagne, la Grèce, le sud de l'Italie, l'Irlande du Nord et le Portugal. Les critères retenus sont : l'éloignement des centres de développement économique, la faible qualification de la main d'œuvre, l'inefficacité du marché financier local et le faible niveau de capital fixe, qui entraînent des insuffisances notables en termes d'infrastructures<sup>545</sup>.

En 1989, sont classés au titre de l'Objectif 1, l'Irlande, le Portugal, la Grèce, des parties de l'Espagne<sup>546</sup>, du Royaume-Uni, de l'Italie et de la France<sup>547</sup>, ce qui correspondait à 38% de la superficie communautaire d'alors, et 21,5% de la population<sup>548</sup>. Ce zonage a été modifié en 1994, intégrant les nouveaux Länder allemands, des petites régions des Pays-Bas, un canton en Belgique<sup>549</sup> et les arrondissements frontaliers du Nord français<sup>550</sup>. La population européenne concernée passe de 21,7% à 26,6%.

---

<sup>543</sup> A. Odouard, 1992.

<sup>544</sup> L'association entre périphéricité géographique et périphéricité économique est fréquente et remonte au début des années 1970. Il s'est opéré un glissement du concept géographique de la périphérie (éloignement physique du centre de décisions) vers un terme relevant d'une catégorie explicative se référant à des caractéristiques économiques et politiques (sous-développement, absence de pouvoir, domination...) cf. par exemple, S. Amin, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, 1971, Ed. Anthropos, 2<sup>nd</sup>e édition. Dès la fin des années 1970, cette représentation est reprise dans le contexte européen pour décrire les régions en retard de développement.

<sup>545</sup> in E. Landaburu, 1993.

<sup>546</sup> Pour la première période, 70% du territoire espagnol était considéré en retard de développement dont l'Andalousie, les Asturies, Castilla y León, Castilla-La Mancha, la Comunidad Valenciana, Extremadura, Galicia, Murcia et les îles Canaries. En 1993, est ajoutée la Communauté autonome Cantabrique. Pour la période 2000-06, la seule modification pour ce zonage de l'Espagne consiste au déclassement de Cantabrique. Ceuta et Melilla, qui n'ont pas le statut de Communauté autonome, sont aussi intégrées dans l'Objectif 1.

<sup>547</sup> Ce zonage est déterminé par le règlement-cadre CEE 2052/88 du Conseil du 24/06/88. En France, ce sont les départements d'outre mer et la Corse qui sont classés.

<sup>548</sup> Ministère de l'Agriculture, 1991.

<sup>549</sup> Cf. *Chambre d'agriculture*, 1995, p 20 qui donne la répartition de la population touchée par les objectifs 1, 2 et 5b par pays pour 1994-99.

<sup>550</sup> Arrondissements d'Avesnes, de Douai, et de Valenciennes en France limitrophes du Hainaut belge.

Toutes les Régions ultrapériphériques (RUP) sont classées Objectif 1 depuis 1988. Les Açores et Madère sont entrés dans ce zonage avec le reste du Portugal. Bien que les Canaries, Ceuta et Melilla ne soient encore que partiellement intégrées à la CE pour la période 1986-1991, elles bénéficient de ce classement. En 1986, les RUP présentaient toutes un PIB inférieur à la moyenne européenne, 41% pour les archipels portugais, et entre 38 et 52% pour les DOM. Les Canaries sont beaucoup plus proches du plafond, avec 73,5% du PIB moyen communautaire.

**Tableau n° 53 : PIB par habitant en % par rapport à la moyenne communautaire dans les RUP**

|                   | PIB/hab. en 1986-1987      | PIB /hab.en 1993 <sup>(1)</sup> |
|-------------------|----------------------------|---------------------------------|
| <b>Açores</b>     | 41 <sup>(2)</sup>          | 42                              |
| <b>Madère</b>     | 41 <sup>(2)</sup>          | 44                              |
| <b>Canaries</b>   | 73,5 (1987) <sup>(4)</sup> | 79                              |
| <b>Guadeloupe</b> | 38 <sup>(6)</sup>          | 37                              |
| <b>Guyane</b>     | 43 <sup>(6)</sup>          | 57                              |
| <b>Martinique</b> | 50 <sup>(6)</sup>          | 52                              |
| <b>Réunion</b>    | 39 <sup>(6)</sup>          | 47                              |

(1) Eurostat et *Premier rapport sur la cohésion économique et sociale, 1996*, in Avis du CES canarien, 1997. (2) J.A. Costa de Sousa, 1986. (3) Plaquette « Canarias en la Union Europea », 1999 (4) Rapport 92-93 sur le Poseidom, 1994.

En 1988, toutes les RUP présentaient des déficiences indéniables. La relative pauvreté des archipels portugais et espagnol et la place qu'ils occupaient au sein de leur État respectif a favorisé un retard séculaire. Au moment de leur entrée dans la CE, les infrastructures font gravement défaut, essentiellement celles des transports, liaisons interinsulaires, routes, réseaux d'assainissement et télécommunications aux Canaries et dans les archipels portugais. Les DOM sont alors mieux lotis car ils ont bénéficié d'une politique d'investissements comparable à celle des autres départements français depuis les années 1970<sup>551</sup>. L'industrie est marginale partout, à l'exception des Açores. Les taux de chômage sont parmi les plus élevés de toute l'Europe, tous supérieurs à 25%, et jusqu'à 30% à la Réunion et aux Canaries. Le taux d'analphabétisme de l'archipel espagnol est le plus élevé d'Espagne<sup>552</sup>, la formation des travailleurs est très faible (cf. p. 154). Les secteurs agricoles présentent des déficiences importantes et un très faible niveau technique, à l'exception des grands produits (banane dans les DOM et aux Canaries, tomate aux Canaries). Les conditions d'hygiène pour la production de produits lactés et carnés sont insuffisantes aux Canaries.

<sup>551</sup> La politique française menée dans les DOM depuis la départementalisation en 1946 fait l'objet de critiques acerbes. En bref, disons que les investissements ont été importants, surtout à partir du milieu des années 1960, mais que leur nature n'a pas permis de soutenir véritablement une économie très fragile, voire délabrée, qui ne s'est pas consolidée depuis. Le financement des équipements publics et du développement des services publics est souvent comparé à une compensation et à une médication sociale. Cf. I. Dupuis, 1995.

<sup>552</sup> 8,3% d'analphabètes aux Canaries, contre 6,36 % de moyenne nationale en 1981, *Anuario 1987*, INE.

Les RUP présentent donc plusieurs caractéristiques du diagnostic des régions en retard de développement réalisé par la Commission. Il faut ajouter que dans les RUP les services de la santé sont très déficients.

A partir de 1990, les Canaries franchissent le seuil fixé de 75% du PIB de la moyenne communautaire avec 75,58%<sup>553</sup>, atteignant 76,4%<sup>554</sup> en 1996 et 81% en 1999. Cette augmentation du PIB peut être interprétée comme un signe positif de l'efficacité de l'action communautaire<sup>555</sup>. Parmi les régions ultrapériphériques, l'archipel espagnol est la seule région qui a dû lutter pour le maintien de son classement en objectif 1 en raison de ce dépassement de seuil.

Pour la première période, la Commission n'avait admis de dérogation qu'à titre exceptionnel. Ainsi, le règlement-cadre de 1988 instituant la réforme des fonds structurels précise-t-il que : *"Sont également concernées par cet objectif l'Irlande du Nord, les DOM et d'autres régions dont le PIB par habitant est proche de celui des régions visées au premier alinéa et pour lesquelles il existe des raisons particulières de les prendre en compte au titre de l'objectif n°1"*.<sup>556</sup>

Les "raisons particulières" ne sont explicitées dans aucun texte réglementaire. La Commission et le Conseil se réservent donc la possibilité, comme dans la Déclaration n°26 de Maastricht (cf. Annexe n° 31), de choisir parmi les régions à la limite du seuil sans que cela ne fasse l'objet d'une définition qui permettrait des revendications auxquelles le Conseil ne voudrait pas se confronter. C'est à ce titre que la Corse fut classée objectif 1 en 1994, alors que son PIB était supérieur au seuil plafond. On remarquera que la majorité des zones insulaires peuplées sont intégrées dans cet objectif, à l'exception des Baléares<sup>557</sup>. La situation d'exception, prévue dans le règlement européen, signifie que les données statistiques et économiques ne sont pas les seuls critères et que la volonté politique d'accorder des dérogations est en quelque sorte reconnue officiellement.

Pour la période 1994-99, il a été décidé que les régions dont le PIB dépasse très légèrement la limite fixée peuvent être intégrées au premier objectif. L'intégration des nouveaux Länder allemands ainsi que la conjoncture économique défavorable dans l'ensemble des pays européens

---

<sup>553</sup> Le degré de précision est rarement aussi poussé dans les chiffres publiés.

<sup>554</sup> *Canarias en la UE*, 1999.

<sup>555</sup> Mais rappelons que la constitution du PIB comptabilise des investissements comme le nombre de kilomètres de routes construits, certaines infrastructures lourdes... Si l'action communautaire dans l'archipel a été particulièrement centrée sur les infrastructures, dans quelle mesure cette augmentation du PIB repose t-elle sur un effet de gonflement conjoncturel ? N'est-elle pas à mettre plus en relation avec la nature des investissements en équipements, qu'avec une dynamisation globale de l'économie locale ?

<sup>556</sup> Règlement-cadre n°2058/88 du 24 juin 1988, JO L n°185 du 15 juillet 1988.

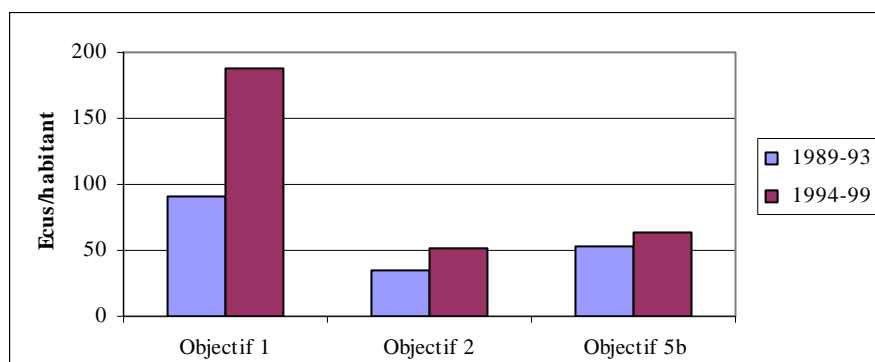
<sup>557</sup> Pour la cartographie générale des objectifs, cf. Ministère de l'agriculture, 1991 et Chambres d'agriculture, 1995.

ont joué un rôle en ce sens. Les Canaries ont directement bénéficié de cet assouplissement des règles d'éligibilité. La Déclaration n°26 du Traité de Maastricht leur a probablement servi de base politique pour ne pas être exclues.

Contre toute attente, les Canaries ont été maintenues dans ce classement pour la période 2000-06<sup>558</sup>, en vertu d'un amendement du Parlement en 1999 qui déclara toutes les RUP en Objectif 1.

**L'Espagne est la plus grande bénéficiaire de cette politique.** Elle touche 32,6%<sup>559</sup> de l'enveloppe réservée aux zones d'objectif 1 pour la première période, et 28% pour la seconde. Derrière elle, les grands bénéficiaires sont l'Italie, avec 16%, le Portugal, la Grèce et l'Allemagne avec 15% chacun. Le graphique ci-dessous montre le doublement des budgets dans les régions espagnoles concernées, ainsi que les grandes disparités entre budgets selon les objectifs.

**Figure n° 45 : Evolution des budgets moyens attribués par habitant selon les classements en Espagne**



Source : Commission des Communautés européennes, 1999 (b).

La mise en place de l'objectif n° 5a est liée à la volonté de limiter les effets négatifs de la réforme de la politique agricole commune, en accélérant l'adaptation des structures de production, de transformation et de commercialisation dans l'agriculture et la sylviculture. Contrairement à l'objectif 1, l'objectif 5a s'applique à l'ensemble du territoire communautaire<sup>560</sup>. Son action est organisée autour de mesures destinées aux exploitations agricoles et à la modernisation de la

<sup>558</sup> Le dépassement du critère implique l'exclusion des Canaries de la lettre a) de l'exception prévue à l'article 87.3 du TCE et implique l'inclusion automatique à la lettre c) du même article d'après *Indice Siete*, août 2000. Cela entraîne une diminution de l'intensité maximale des aides pour les aides d'Etat à finalité régionale. La Sardaigne et la Corse sont exclues. Mais il semble que ce maintien a été négocié en contrepartie d'une diminution des transferts relevant de la section Garantie du Feoga, selon les résultats de mes enquêtes.

<sup>559</sup> Répartition indicative, JO L 101 du 13/04/89 in F. Célimène, 1990.

<sup>560</sup> L'objectif 5b, l'un des deux volets de l'objectif 5, doit permettre de développer les zones rurales fragiles et correspond à une délimitation spatiale. Il doit agir sur les structures et infrastructures de ces zones, l'intensité des aides est donc beaucoup forte que pour le 5a.

transformation et de la commercialisation des produits. Certaines de ces mesures sont appliquées depuis la fin de l'année 1972<sup>561</sup>, et précèdent largement la mise en place des « objectifs ».

Aucune répartition pluriannuelle n'est effectuée, à l'exception des mesures en faveur de la transformation et la commercialisation des produits de la pêche<sup>562</sup>, des produits agricoles<sup>563</sup> et forestiers<sup>564</sup>. La distribution des fonds pour la période 1989-93 répond, pour cet objectif, à une procédure particulière. Son financement se fait uniquement par le FEOGA-O, auquel s'ajoute l'IFOP (pêche) lors de la seconde période. Il représente moins de 10% du budget de l'ensemble des objectifs avec 3 415 Mécus programmés pour la première période, et 4 631 M€ pour la seconde.

Les mesures les plus importantes destinées aux exploitations agricoles<sup>565</sup> sont l'aide aux investissements, l'aide à la première installation des jeunes agriculteurs et l'indemnité compensatoire de montagne<sup>566</sup> dans les zones rurales confrontées à des handicaps naturels permanents, telles les zones de montagne. Pour l'amélioration de la production et de la commercialisation des produits, l'accent a été mis en Espagne sur la qualité des produits agricoles, les produits nouveaux et sur la protection de l'environnement<sup>567</sup>. Pour la deuxième période, le Feoga inclut aussi l'aide à la modernisation et à la restructuration de la pêche, financée par l'IFOP, récemment créé. Certaines mesures se sont concentrées sur les pêcheurs touchés par la restructuration du secteur, avec l'instauration d'aides aux régimes de préretraite et de primes individuelles pour les pêcheurs plus jeunes obligés de quitter le métier.

Les autres objectifs sectoriels représentent un impact mineur pour le monde agricole canarien. C'est pourquoi nous ne les traitons pas.

Le Tableau n° 54 propose une synthèse des grandes mesures appliquées et de leur évolution dans les 15 dernières années<sup>568</sup>.

---

<sup>561</sup> Encouragement à la cessation d'activité (Directive 72/160), aides à la modernisation des exploitations (Directive 72/159), information socio-économique et formation des personnes travaillant dans l'agriculture (Directive 72/161).

<sup>562</sup> Règlement (CEE) 355/77, modifié par le Règlement 4042/89 CEE.

<sup>563</sup> Règlement (CEE) 355/77, modifié par le Rgnt 1760/87. Puis Rgnt 866/90 CEE. Puis les dernières modifications, avec le Rngt (CE) 951/97.

<sup>564</sup> Règlement 797/85 puis modifié en 1987. Rgnt 867/90 CEE puis les dernières modifications avec le Rgnt (CE) 950/97.

<sup>565</sup> La répartition budgétaire par mesure figure dans Commission des Communautés européennes, 1999 (c), mais seulement pour la période 1997-1999.

<sup>566</sup> Cette mesure appliquée aux Canaries est analysée en détail en IV.2.A.

<sup>567</sup> Impact des fonds structurels en Espagne, [http://inforegio.cec.eu.int/wbover/overmap/E/ifs4\\_fr.htm](http://inforegio.cec.eu.int/wbover/overmap/E/ifs4_fr.htm) consultée 21/08/01.

<sup>568</sup> Pour une vision plus complète du fonctionnement des fonds, consulter, par exemple, les synthèses du Ministère de l'Agriculture, 1991; P. Podadera, 1998 et Commission européenne, 1994.

Tableau n° 54 : Caractéristiques des objectifs communautaires selon les périodes de 1989 à 2006

| Période/<br>définition | 1989-93   | 1994-99   | 2000-06   |
|------------------------|---|---|---|
| <b>Objectif 1</b>      | Adaptation économique et ajustement structurel des régions en retard de développement<br><br>Critère unique : 75% du PIB moyen<br><br><b>60% des fonds structurels sont concentrés sur cet objectif</b> | Pas de changements<br><br><b>60% des fonds structurels sont concentrés sur cet objectif</b> , en plus d'une augmentation annuelle des 2/3 des fonds entre 1992 et 1997.   | Pas de changements<br>Les RUP sont explicitement mentionnées.<br><br><b>69,7% des 135,9 milliards d'€ des fonds structurels sont concentrés sur cet objectif, dont 30% sont attribués à l'Espagne.</b>  |
| <b>Objectif 2</b>      | Reconversion des zones affectées par la crise industrielle  | Pas de modification de la définition de l'objectif et des critères d'éligibilité.   | Reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle autre que n°1.<br>Rassemble les n°2 et 5b et les zones ayant des problèmes de diversification économique (zones rurales en déclin, zones en mutations économiques, zones en crise dépendant de la pêche et quartiers urbains en difficultés).<br><br>11,5% (22,5 milliards d'euros) des fonds structurels sont concentrés sur cet objectif. |
| Objectif 3             | Lutte contre le chômage de longue durée (majeurs de 25 ans avec plus d'un an de travail)  | Cumul les Objectifs 3 et 4 de la période antérieure.<br><br>Lutte contre le chômage de longue durée et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes confrontées à l'exclusion du marché du travail   | Développement des ressources humaines. Reprend les anciens objectifs n°3 et 4.<br>Non compatible avec les régions n°1.<br><br>12,3% (24,05 milliards d'euros) des fonds structurels sont concentrés sur cet objectif.   |
| Objectif 4             | Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (moins de 25 ans en recherche d'emploi)  | Faciliter l'adaptation des travailleurs et travailleuses aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production.   | <i>N'existe plus</i>  |
| Objectif 5a            | Accélérer l'adaptation des structures agricoles   | Accélérer l'adaptation des structures agricoles (réforme de la PAC). Inclue aides à la modernisation, à l'installation de jeunes agriculteurs et à la restructuration du secteur pêche.   | <i>N'existe plus</i>  |
| <b>Objectif 5b</b>     | Encourager le développement des zones rurales.<br><br>Critères : faible développement socio-économique ; et part importante de l'emploi agricole, faibles revenus agricoles.                            | Faciliter le développement et l'adaptation structurelle des zones rurales. Inclus aussi modernisation du secteur pêche<br>Nouveau critère supplémentaire: faible densité de la population ou zones menacées de dépeuplement.<br><b>Représente 5% des fonds structurels.</b> | <i>N'existe plus</i>  |
| Objectif 6             | <i>N'existe pas encore</i>  | Créé en 1995 pour l'intégration de la Finlande et la Suède.<br>Exception : non compatible avec objectifs sectoriels.  | <i>N'existe plus</i>  |

Élaboration personnelle. Les objectifs en gras sont ceux qui sont territorialisés.

On constate donc que la définition des objectifs (cf. p. 311) a varié avec les périodes. Seul l'objectif 1, dont font partie les Canaries et les autres RUP, n'a pas modifié ses priorités, malgré les grands changements accomplis dans l'organisation de l'intervention communautaire pour 2000-06.

### **Les autres instruments communautaires**

Il existe d'autres instruments européens : la **Banque Européenne d'Investissements** (BEI) prête de l'argent aux entreprises et aux collectivités locales de l'U.E. pour favoriser la croissance économique et le développement régional. Le **Nouvel instrument financier** (NIC), créé en 1978, offre aussi des crédits aux entreprises.

La **section Garantie du FEOGA** constitue le principal instrument de la politique agricole commune relative à la gestion des marchés. C'est la première dépense de la CE : sa part dans le budget total européen a tendance à diminuer depuis 1988 suite à la réforme de la Politique agricole commune (PAC)<sup>569</sup>. Elle représentait 62% du total en 1988, 52 en 1993 et 47% en 1999. Un grand nombre de mesures auparavant gérées par la section orientation ont cependant été basculées vers le FEOGA-G, en deux vagues qui correspondent aux périodes communautaires. Il s'agit des mesures agri-environnementales, de l'indemnité compensatoire aux zones agricoles défavorisées, des aides à la retraite anticipée et du développement de la sylviculture. Ces basculements entraînent des changements de gestion dans les régions ou les États-membres qui influencent directement l'application des politiques<sup>570</sup>.

L'expérience a montré que la lourdeur de la gestion des fonds communautaires par les institutions nationales ou régionales et le désintérêt parfois notable des gestionnaires envers les projets – lié partiellement à l'absence de lien direct et de concertation – constituent un obstacle au développement de micro-projets. La mise en place des programmes d'initiative communautaire répond en partie à ce constat, comme un contrepoids ou le pendant des actions de grande ampleur menées par les autorités publiques. Apparaissent alors une batterie d'actions destinées à résoudre des problèmes particuliers. Les **initiatives communautaires** (IC) sont des actions ciblées et transversales, dont l'initiative revient à la Commission européenne. Elles ont pour objectif de faire émerger des idées nouvelles au niveau local en faisant participer les acteurs locaux. Les

---

<sup>569</sup> Eurostat, 2000 et *Chambres d'agriculture*, 1995. Il est possible que les différentes crises alimentaires (vache folle, dioxine, fièvre aphteuse) aient alourdi le budget...

<sup>570</sup> Les modifications apportées à l'indemnité compensatoire régionale canarienne pour la période 2000-06 offre un exemple de ce phénomène. Ces aspects sont décrits dans le chapitre suivant où est traitée l'application de la politique des zones agricoles les plus défavorisées.



programmes d'initiatives communautaires (PIC) sont élaborés en partenariat avec les États membres. Ils constituent une avancée supplémentaire dans la conception de l'espace européen (chaque espace a des besoins différents) et dans celle des grands principes unificateurs (la mise en place d'actions spécifiques ne porte pas atteinte à l'idée de l'égalité des traitements).

C'est en 1983 que sont établies les premières politiques régionalisées, les programmes intégrés méditerranéens (PIM) et les Opérations intégrées de développement (OID) très liées à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CE<sup>571</sup>. Les premiers sont appliqués aux zones méridionales italienne et française et à l'ensemble de la Grèce. Les secondes doivent permettre à certaines autres régions rurales de résister à la concurrence créée avec la prochaine intégration de l'Espagne. A partir de 1985, le succès rencontré par les PIC incite à les multiplier et à leur accorder des fonds plus importants<sup>572</sup> (cf. Tableau n° 49 , p. 308).

#### Les initiatives communautaires appliquées aux Canaries

Un grand nombre des Initiatives communautaires (IC) sont définies pour l'ensemble du territoire européen. Parmi elles, nous avons choisi de n'aborder que celles qui ont été appliquées aux Canaries, plus particulièrement au monde rural et agricole, mais le lecteur intéressé pourra se référer à l'Annexe n° 30 pour une vision plus complète des IC. Les tableaux ci-dessous en dressent la liste, tout en indiquant leurs objectifs respectifs<sup>573</sup>, pour les périodes 1989-93 et 1994-99.

**Tableau n° 55 : Initiatives communautaires appliquées aux Canaries dans la période 1989-93**

|  |   |
|--|---|
| <b>LEADER :</b>                          | développement rural   |
| <b>REGIS :</b>                           | accélérer l'adaptation de l'économie des régions isolées                              |
| <b>EMPLOI (HORIZON, NOW, EUROFORM) :</b> | aides en faveur de l'intégration professionnelle                                      |
| <b>ENVIREG :</b>                         | préserver et améliorer l'environnement  |
| <b>PRISMA :</b>                          | améliorer les infrastructures et les services aux entreprises en vue du marché unique |
| <b>TELEMATIQUE :</b>                     | mettre en place des services de télécommunications                                    |
| <b>STRIDE :</b>                          | aides en faveur de l'innovation et de la technologie                                  |
| <b>STAR (PIC)</b>                        | améliorer la qualité des télécommunications   |
| <b>VALOREN (PIC)</b>                     | favoriser l'utilisation des énergies renouvelables                                    |

PIC : programme d'initiative communautaire. Cette liste n'est pas exhaustive.

<sup>571</sup> Elles sont décrites clairement dans Ministère de l'agriculture, 1991, p 65 à 73.

<sup>572</sup> Pour plus d'informations, *Chambres d'agriculture*, janvier 1995.

<sup>573</sup> Toutes les initiatives communautaires portent un nom lisible, et non pas une simple succession d'initiales. Ces noms allient souvent une bonne consonance phonétique et une sémantique proche de l'objectif de l'opération (par exemple Régis pour "régions isolées", Envireg pour environnement régional).

L'initiative communautaire Régis a été créée spécifiquement pour les Canaries, les DOM, les Açores et Madère, qui ne s'appelaient pas encore les « régions ultrapériphériques ». Pour la période suivante, le nombre d'IC diminue.

**Tableau n° 56 : Initiatives communautaires appliquées aux Canaries dans la période 1994-99**

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>LEADER II:</b>      | développement rural en contribuant à la diversification économique du monde rural au travers d'actions novatrices réalisées par des agents locaux  |
| <b>REGIS II:</b>       | accélérer l'adaptation de l'économie des régions ultrapériphériques  |
| <b>URBAN (Régis)</b>   | amélioration du niveau de vie des habitants des villes de plus de 100 000 habitants par le soutien au développement des activités économiques  |
| <b>PME-PMI (Régis)</b> | réunit plusieurs volets de STRIDE, PRISMA et TELEMATIQUE. Vise adaptation des petites et moyennes entreprises de l'industrie et des services au marché unique, ainsi que l'amélioration de leur compétitivité internationale |
| <b>EMPLOI *:</b>       | aides en faveur de l'intégration professionnelle centrée sur les publics rencontrant des difficultés d'accès au marché de l'emploi   |
| <b>INTERREG II-C :</b> | Coopération transfrontalière. Chapitre C : Lutte contre la sécheresse  |
| <b>ADAPT :</b>         | adaptation des travailleurs aux mutations industrielles (financée par le FSE)  |
| <b>PESCA (PIC) :</b>   | restructuration de la pêche (financée par le FSE)  |

EMPLOI comprend les sous-programmes NOW (femmes), HORIZON (personnes handicapées), INTEGRA (collectifs défavorisés) et YOUTHSTART (jeunes). Cette liste n'est pas exhaustive.

L'ensemble des IC sont financées par les fonds structurels. Suivant la nature des IC, un fonds intervient plus qu'un autre pour le financement. Les budgets s'élèvent à 14 300 M€ pour 1994-99, soit environ 10% des fonds structurels, dont une grande part est attribuée prioritairement aux zones classées, surtout à celles de l'objectif 1.

Nous nous focaliserons sur Leader et Régis (cf.p. 339).

### L'initiative communautaire LEADER

Lancée en 1991, **Leader** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est exclusivement destinée aux milieux ruraux. L'objectif est de maintenir la population et de freiner la régression démographique des zones rurales en épaulant le développement socio-économique, dont le secteur agricole, dans la recherche du maintien des revenus et du niveau de vie des populations. Les mesures se concentrent sur la diversification des activités économiques et sur le développement des infrastructures. Cette action vise des communautés locales de 5 000 à 100 000 habitants, dans les zones d'objectif 1, 5b puis 6 dans un second temps.

Leader<sup>574</sup> finance des projets présentés par des groupes locaux en vue de diversifier la base économique des zones rurales, de développer l'assistance technique et le conseil. Les programmes peuvent comporter des mesures très variées : appui technique au développement rural, formation professionnelle et aides à l'embauche ; tourisme rural ; soutien aux petites entreprises, artisanat et services de proximité ; valorisation sur place et commercialisation de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche locale, et enfin, préservation et amélioration de l'environnement et du cadre de vie. L'initiative Leader fait l'objet de cofinancements nationaux et régionaux. A l'enveloppe communautaire s'ajoute la participation des administrations centrale, régionale et locale<sup>575</sup> ainsi que du secteur privé. **Il est explicitement interdit de financer des actions visant à augmenter le volume des productions agricoles.** Leader II ajoute l'acquisition de connaissances en amont des projets par les groupes locaux et la coopération transnationale en aval.

Les actions proposées doivent constituer des *opérations innovantes et transférables* dans d'autres zones de l'UE. Il ne s'agit pas de soutenir des formes d'actions comme les infrastructures de tous ordres, mais de permettre le développement de micro-projets qui entraîne la création d'emplois en répondant à des besoins des populations. Le type de mesures finançables n'est jamais défini de manière stricte, même s'il s'agit toujours de favoriser des dynamiques locales.

Le mode de décision repose sur la *participation locale*, entendue comme un rapprochement et une mise en liens réels des divers acteurs et secteurs de la vie rurale : il s'agit de créer (recréer ?) les conditions qui permettent, au travers de l'élaboration et la gestion des programmes, une participation et une concertation avec la base sociale de chaque zone<sup>576</sup>. La nature des gestionnaires doit favoriser l'adoption de projets proches des besoins des populations. Cette *conception du développement* émerge suite aux constatations de la nécessité de résoudre des problèmes très précis et de la déconnexion entre les politiques de développement et les populations locales.

La nature des groupes à l'initiative des projets territoriaux et les modalités de gestion ont beaucoup évolué en Europe entre la première et la deuxième phase de Leader. Dans un premier temps, les administrations étaient souvent sur-représentées. Consciente de l'importance de la

---

<sup>574</sup> Une interview de la présidente du Comité d'experts du réseau des GAL donne une vision globale de Leader en Europe et des principaux contrastes entre États membres. Cette IC semble d'inspiration principalement française, selon *Initiatives rurales*, p. 34-36.

<sup>575</sup> Participation financière des administrations obligatoire, en respect du principe d'additionalité.

<sup>576</sup> Ce mode de décision entraîne aussi une connaissance des interventions communautaires, participant de l'élaboration d'une image positive de l'Europe. Il implique également une acceptation des actions menées potentiellement beaucoup plus importante dans le territoire concerné.

représentativité des gestionnaires, la Commission a progressivement dessiné la composition de ces groupes, chaque fois plus en faveur d'agents privés. Pour Leader II, la nature des gestionnaires est définie réglementairement comme « associations à but non lucratif dans lesquelles des agents publics et privés du milieu rural doivent être représentés ». Ces formations prennent le nom de groupes d'action locale (GAL). Ce sont eux qui sont chargés de définir les lignes de développement, les priorités, l'attribution des fonds, puis l'évaluation des actions menées. Dans Leader + (période 2000-06), il est explicitement mentionné que les autorités publiques ne peuvent représenter plus de 50% des membres.

La sélection des projets fait préalablement l'objet de concertations plus ou moins véritables selon les GAL. La force des organisations sociales de chaque zone et la réponse des populations locales ont fortement déterminé le développement des programmes. De même, la répartition des fonds entre les différents groupes comme l'octroi des aides ont été soumises aux pressions et contrôles dérivés du *statu quo* politique local<sup>577</sup>.

Leader peut être développé en relation étroite avec le *Programme de développement et de diversification économique des zones rurales (PRODER)*. Il s'agit d'un programme opérationnel plurirégional spécifique à l'Espagne, ciblé sur le développement durable et endogène au travers de la diversification de l'économie rurale. Ces objectifs sont très proches de ceux de Leader. Il s'applique aux zones qui ne bénéficient pas du Leader. Sa gestion est confiée à des associations qui ont la même forme que les GAL. **La Commission a autorisé les Canaries et les Asturies, à titre exceptionnel, à mener conjointement les deux programmes**<sup>578</sup>. Cet accord repose sur la condition que la gestion de PRODER relève de l'administration régionale d'une part, et que les mesures se distinguent clairement entre les deux programmes. Parmi les différences, on notera que toutes les initiatives privées et publiques sont finançables sur Leader si les investissements sont inférieurs à 20 Mpts. PRODER finance des actions d'initiative publique uniquement, et supérieures à ce montant.

**Tableau n° 57 : Différences entre Leader et les autres actions européennes pour le monde rural**

|                              | <b>Leader et PRODER</b> | <b>Programmes opérationnels régionaux</b> |
|------------------------------|-------------------------|---|
| <b>Cadre territorial</b>     | Démarche locale         | Démarche régionale                        |
| <b>Participation sociale</b> | Démarche ascendante     | Démarche descendante                      |
| <b>Financement</b>           | Décentralisée           | Centralisée                               |
| <b>Programmation</b>         | Locale                  | Régionale                                 |

Source : Guzmán Guerrero, 2000.

<sup>577</sup> COAG, 1999.

<sup>578</sup> Autorisation donnée dans une décision de la Commission.

La mise en relation de Leader avec d'autres initiatives communautaires a été prévue dans le but de favoriser les synergies entre politiques communautaires. Leader peut se développer en relation avec d'autres IC, comme les sous-programmes Now et Horizon de l'IC EMPLOI. C'est l'un des aspects « intégrés » de Leader, considérant que la formation ne doit plus constituer un obstacle au développement d'activité.

La durée du programme est de 3 à 5 ans suivant les périodes communautaires. L'enveloppe européenne Leader<sup>579</sup> s'élève à 400 Mécus pour 91-93, puis 1,4 milliards d'écus<sup>580</sup> pour Leader II<sup>581</sup> (période 1996-99) dont 900 M€ sont exclusivement destinés aux régions objectif 1.

Nous donnerons dans le chapitre suivant une étude de l'application concrète de Leader aux Canaries qui en bénéficient depuis sa création<sup>582</sup>.

Nous allons maintenant préciser les quelques éléments qui conditionnent l'attribution des fonds communautaires, car ces aspects influent souvent sur les modes d'application. Cette description se focalise sur le cas de figure de l'Espagne, puisque ces règles ne sont pas nécessairement identiques selon les États-membres.

### **Programmation et cofinancement en Espagne**

Les fonds font l'objet d'une programmation pluriannuelle qui précise toutes les actions pour lesquelles sont demandées un cofinancement communautaire. Ces lignes sont réunies dans document, Cadre Communautaire d'Appui (CCA), lui-même composé d'un Programme opérationnel régional<sup>583</sup> décidé et géré par la région, et de programmes plurirégionaux (PO) gérés au niveau national. L'approbation du CCA est sujette à l'accord de la Commission<sup>584</sup>. Il s'agit donc des grandes lignes de développement décidées en faveur d'une région qui sont établies pour une période donnée. La période varie selon le type d'intervention : elle correspond le plus

---

<sup>579</sup> Communication de la Commission COM 91/C73/14 sur une initiative communautaire de développement rural, JO n° C 73/91.

<sup>580</sup> Publiée au JO C 180 du 1/07/94. Montant indiqué dans *Chambres d'agriculture*, 95, page 46 et 47.

<sup>581</sup> Communication aux États membres, Leader II, 94/C180/12, JO CE C n°180, pp. 48-59.

<sup>582</sup> A côté de 52 autres projets en Espagne pour la première période, et 119 pour la seconde, in COAG, 1999.

<sup>583</sup> Un programme opérationnel est formé d'un ensemble d'axes prioritaires décrits précisément, qui développe concrètement les axes de développement.

<sup>584</sup> Il existe d'autres procédures de communication des orientations régionales auprès de la Commission. Par exemple, en France, les programmations sont entièrement déterminées au niveau régional. Dans ce cas, il s'agit d'un Document unique de programmation (DOCUP). L'État espagnol a choisi la forme de programmation mixte. Ce faisant, il devient ainsi le gestionnaire direct de certains transferts, au lieu de le déléguer aux régions.

souvent à une période communautaire mais parfois, les intervalles peuvent être plus courts, en particulier pour l'objectif 5a et les Initiatives communautaires.

Le secteur agricole est sans doute le plus réglementé de toutes les activités socio-économiques. Les systèmes de programmation pluriannuelle, combinés aux restrictions chaque fois plus importantes concernant les aides spécifiques d'État, limitent fortement l'initiative des régions pour la mise en place d'actions pour le milieu agricole.

Les systèmes de programmation obligent à prévoir les actions à engager. Cette obligation entraîne la mise en œuvre d'une planification, dont la culture est plutôt faible en Espagne. Toute mesure supplémentaire ou différente de celles prévues dans le Programme opérationnel régional ou plurirégional doit être autorisée par la Commission, qui supervise sa conformité juridique avec les règles européennes. La démarche se déroule sur un temps relativement long, de 6 mois à 1 an, ce qui empêche la mise en place de mesures qui répondent à des besoins de court terme du secteur agricole.

L'ensemble des transferts communautaires prend diverses formes, cofinancement bi ou tripartite, et prêts. Lorsque les actions sont destinées à des collectivités territoriales, le gestionnaire des fonds est la Communauté autonome. Le destinataire final peut aussi être une entité juridique (université, hôpital). Dans le cas des Initiatives communautaires concernant des petits projets, les fonds peuvent être attribués à des associations, des entreprises, une fédération.

La lourdeur de la gestion des financements européens a souvent été décriée comme une entrave au bon fonctionnement des interventions et des actions. La Commission tente, par divers moyens, d'assouplir les procédures<sup>585</sup> et les systèmes de paiements<sup>586</sup>. Le **contrôle de l'utilisation des fonds** est renforcé en parallèle, quel que soit le destinataire final. Les missions parlementaires ou des inspecteurs de la Commission sont envoyés dans les régions à cette fin.

Depuis 1992, des financements sont accordés à certains États-membres pour la mise en place de systèmes intégrés de gestion et de contrôle<sup>587</sup> des aides agricoles. La cartographie est

---

<sup>585</sup> Par exemple, des sortes de protocole sont mis en place et officiellement disponibles (souvent sur Internet) pour faciliter la réponse à des appels à proposition. Ainsi, l'Initiative communautaire Interreg III, comme d'autres, sont concernées par ces actions qui visent à faciliter la tâche des *répondants*.

<sup>586</sup> Problème reconnu dans son premier rapport sur la mise en œuvre des fonds structurels, in Ministère de l'agriculture, 1991. C'est ainsi qu'un nouveau programme destiné à améliorer la gestion financière est lancé : *Sound and efficient management* (connu sous le nom de SEM 2000).

<sup>587</sup> Cette participation financière européenne pour l'utilisation de la télédétection aérienne ou spatiale date de 1992 (Rgnt 3508/92 du Conseil, du 27 novembre, modifié 165/94 du 24 janvier 1994 et 3235/94 du Conseil du 20 décembre).

explicitement considérée comme l'un des outils efficaces pour ce contrôle. Concrètement, il s'agit des Systèmes d'Information Géographique (SIG) et des cadastres informatisés. Un projet pilote a été financé en France, un SIG établi sur la base d'orthophotoplans. En 1995, la Commission a approuvé un Programme opérationnel pour la mise à jour du cadastre dans certaines zones espagnoles de l'objectif 1. Un financement de 79 Mécus doit permettre *d'améliorer les analyses d'observation, la surveillance et l'évaluation des politiques régionales...* dont l'application de la politique agricole commune<sup>588</sup>. 33% du territoire espagnol est concerné, du moins dans un premier temps. Les Canaries ont été exclues de ce programme. Ces outils servent à la mise en relation des exploitations et des aides dans une perspective de contrôle.

Les règles de **cofinancement européen** ont évolué vers une prise en considération grandissante des difficultés de financement que peuvent rencontrer les régions en retard de développement. C'est pourquoi une graduation des taux de cofinancement a été fixée, théoriquement en proportion des difficultés économiques évaluées. Nous avons tenté de synthétiser cette graduation. Le tableau ci-dessous offre une vision synthétique des modulations des règles de cofinancement, fruit de la philosophie de la politique régionale.

**Tableau n° 58 : Taux maximum de cofinancement communautaire selon les régions de 1985 à 2006**

|  | <b>1989-93</b> | <b>1994-99</b> | <b>2000-06</b>  |
|--|----------------|----------------|-----------------|
| Objectifs territoriaux 2 et 5b   | 50%            | 50%            | 50 %<br>(ou 25) |
| Objectif 1   | 50%            | 75%            | 75 %<br>(ou 50) |
| Régions Objectif 1 et faisant partie des pays bénéficiant du fonds de cohésion | 75%            | 80%            | 80 %<br>(ou 50) |
| RUP et îles grecques   | <b>75%</b>     | <b>85%</b>     | <b>75%</b>      |

Élaboration personnelle. Pour rappel, il n'y avait pas de répartition par objectif dans la période 1985-88. Les pourcentages indiqués constituent les maxima. Les variations peuvent être importantes en fonction du fonds, du type d'action et de l'investisseur (particulier, entreprise ou administration publique). Les taux autorisés apparaissent avec précision dans les règlements-cadres de chaque fonds structurel. Ces taux ne s'appliquent pas aux investissements générateurs de recettes.

Les budgets engagés par l'UE peuvent atteindre 75 % du budget total d'une action dans une zone relevant de l'objectif 1, contre 50% pour les autres. Une partie reste à la charge de l'État (minimum 20%) et de la Région<sup>589</sup>. Pour les États concernés, cela veut dire que des questions

<sup>588</sup> Décision 2651/96 de la Commission in [http://info regio.cec.eu.int/erdf/po/prog\\_552.htm](http://info regio.cec.eu.int/erdf/po/prog_552.htm) consultée le 1/10/2001. Le FEDER et le FEOGA-O participe de l'investissement à hauteur de 75%.

<sup>589</sup> C'est le *principe d'additionalité* établi par la réforme des fonds structurels en 1988.

auparavant considérées comme nationales sont partiellement prises en charge par les fonds communautaires<sup>590</sup>.

A partir de 1994, les règles de cofinancement autorisent une participation de 85% pour les RUP et les îles de la mer Égée<sup>591</sup> contre 50% dans une région européenne classée en objectif 2 et 5b. Pour les RUP, cette modulation des cofinancements a donc produit un avantage comparatif net par rapport aux autres régions, permettant les cofinancements européens les plus élevés de toute l'UE.

C'est aussi pour cette raison que les Canaries ont cherché à tout prix à maintenir leur classement. Mais cette position est remise en cause sur la base même du critère d'éligibilité. Afin de se protéger définitivement d'un risque de déclassement, elles mènent une négociation importante depuis le début des années 1990, agissant au niveau national et européen, pour une modification des statuts des régions ultrapériphériques au sein de l'UE. Les revendications portent sur une reconnaissance des particularités de ces régions afin que leur soit accordé un traitement spécifique permanent, consacré par l'expression « statut permanent » (*el estatuto permanente*) revendiqué par les Canaries<sup>592</sup>.

Une approche tripartite avec la France et le Portugal, dans la recherche d'un statut général pour les RUP, a abouti à la Déclaration n°26 du Traité sans instaurer pour autant une base juridique suffisante<sup>593</sup>. L'article 229.2 du Traité d'Amsterdam de 1997 n'a pas non plus constitué une avancée intéressante dans le sens de la consolidation d'un véritable statut particulier.

A ce jour, et malgré le maintien du classement, il n'existe donc pas de base juridique pour assurer à certaines zones une position « protégée » ou « privilégiée » dans le contexte de la redistribution des fonds européens ni des règles d'éligibilité aux fonds.

---

<sup>590</sup> Par exemple, pour l'État français, il est indéniable que l'Union européenne, par le biais des fonds structurels, a représenté une aubaine, en ce sens que les fonds ont permis une diminution notable des transferts publics nationaux vers les DOM à partir de 1988, remplacés en partie par des transferts européens. Sous cet angle, il peut sembler paradoxal que les gouvernements successifs n'aient pas défendu plus tôt une prise en compte européenne des questions relatives aux DOM.

<sup>591</sup> Art. 29 pour le dernier règlement de 1999.

<sup>592</sup> Les Canaries, soutenues par l'État espagnol, ont présenté auprès de la Commission une proposition de développement de l'article 229.2 du Traité d'Amsterdam en novembre 1999. La Commission semble avoir réagi positivement en reprenant un certain nombre des requêtes canariennes dans le rapport qu'elle a présenté pour le développement du 229.2 en mars 2000. D'après *Indice Siete*, août 2000.

<sup>593</sup> Cette déclaration ne constitue nullement une base juridique forte dans la mesure où elle n'a pas été incluse dans le corps du traité, ni comme protocole. Son non respect n'engage pas la responsabilité internationale de leurs auteurs et ne peut faire l'objet d'un recours constitutionnel. Ces textes ne peuvent être introduits dans les ordres juridiques nationaux et ne peuvent être invoqués devant les tribunaux nationaux (M. Burac, "Les Antilles françaises et le reste de la Caraïbe", in *Les Antilles françaises au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant ?*, Ed. Economica, Col. Caraïbe-Amérique latine, Paris, 1994.) On pourrait résumer en disant que cette déclaration est en fait une déclaration d'intention. De plus, un article du Traité de Rome (art. 40, § 4) peut, en tant que tel, constituer un argument juridique fort contre ces politiques. En effet, celui-ci indique que la possibilité d'adaptation des politiques communes prévue à l'article 227 n'est pas valide en ce qui concerne le domaine de l'agriculture. Cf. I. Dupuis, 1996.



## B. LES CANARIES AU SEIN DE L'EUROPE : UN STATUT D'EXCEPTION

L'émergence difficile de politiques spécifiques envers les RUP se fait dans ce contexte de la construction européenne<sup>594</sup>. Les RUP disposent d'un niveau de développement sensiblement inférieur au reste de la Communauté, l'action communautaire doit donc permettre leur rattrapage économique. D'un côté, le principe d'harmonisation va à l'encontre des besoins réels des RUP. De l'autre, celui de la cohésion favorise une prise en compte des particularités de ces régions. C'est la difficulté à résoudre cette dichotomie qui entraîne la création d'un groupe *ad hoc* au sein de la Commission, le **Groupe Interservices**<sup>595</sup>. Créé en novembre 1986 à l'initiative de Jacques Delors, il est composé de 4 membres permanents issus de directions diverses de la Commission, en relation avec des correspondants dans toutes les directions générales de cet organisme. Son objectif est de régler les questions relatives aux DOM, aux Canaries, Açores, Madère, Ceuta et Melilla, ainsi que celles concernant les Pays et territoires d'outre mer (PTOM). Ce groupe transversal joue un rôle déterminant dans les politiques qui seront adoptées à partir de ce moment-là, en démontrant l'inadéquation aux RUP des politiques européennes.

En décembre 1989, le Parlement canarien repense l'option n°2 (cf. p. 300) et dépose une demande de pleine intégration à la CE, acceptée par la Commission. Cette date correspond aussi à la récente décision du Conseil des Ministres relative au Poséidom (cf. p. 302). Dans cet élan, l'Europe crée une première action commune, Régis (Régions isolées) en 1990, puis une catégorie territoriale les régions ultrapériphériques. Dans un second temps, toutes les régions ultrapériphériques sont dotées d'un Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), qui adapte certaines politiques communautaires du domaine agricole ou créent des mesures exclusives. Finalement, mises bout à bout, ces mesures constituent une batterie exceptionnelle et exclusive des régions ultrapériphériques.

---

<sup>594</sup> Il existe un précédent au traitement des régions ultrapériphériques que nous ne pouvons passer sous silence, même s'il ne concerne pas directement les Canaries. En effet, pour une raison politique assez critiquable, les DOM ont été exclus de la politique structurelle européenne depuis leur mise en place. Il a fallu l'intervention de la Cour de Justice européenne pour que l'application du droit communautaire aux DOM se fasse telle qu'elle était prévue par le Traité de Rome (article 227.2). L'arrêt Hansen, rendu le 10 octobre 1978, réaffirme que les DOM font partie intégrante de la CE, tout en obligeant l'application des dispositions du Traité et du droit dérivé. Cet arrêt a ainsi contraint l'application des fonds structurels aux DOM. Jusqu'alors, les DOM étaient traités comme pays tiers puisqu'ils recevaient des transferts du FED, qui ne concerne que les Territoires d'outre-mer (TOM) et les pays tiers. L'arrêt Hansen est souvent évoqué en France pour rendre compte du changement de la place des DOM dans la CE.

<sup>595</sup> Officiellement, c'est à l'occasion du rapport de la Commission portant sur la question de l'octroi de mer des DOM que celle-ci décide de créer le Groupe Interservices.

## Les politiques spécifiques établies pour les régions ultrapériphériques

A plusieurs reprises, j'ai utilisé le terme de "région ultrapériphérique"<sup>596</sup>. Bien que nous ne développons pas ici l'origine et la portée de ce concept, il est important de noter qu'il a permis de justifier, *a posteriori*, un grand nombre de mesures spécifiques d'une part, et que sa reconnaissance aboutit à la création d'une catégorie territoriale européenne d'autre part. Cette catégorie correspond à un classement spatial (plus fin que celui des objectifs) qui suppose l'application exclusive de certaines mesures, qui ne sont pas applicables à d'autres territoires<sup>597</sup>. Cette catégorie ne peut légalement évoluer sans des modifications importantes des textes réglementaires et des Traités européens. Paradoxalement, la construction de cette définition est postérieure à la mise en place et à l'application des politiques spécifiques communautaires dans ces régions. Trois d'entre elles touchent directement le secteur agricole : l'IC Régis, l'Organisation commune de marché (OCM) de la banane et les POSEI. Celui des départements d'outre-mer français, le Poséïdom<sup>598</sup> réunit une batterie de mesures essentiellement destinées au secteur agricole. Discuté depuis 1988<sup>599</sup>, il est rapidement devenu le symbole des politiques spécifiques envers les RUP. Adoptée en 1989 pour les DOM, cette politique est étendue en 1991 aux Canaries avec le POSEICAN et aux deux archipels portugais avec le POSEIMA. Malgré l'autorisation de déroger à certaines règles à partir de l'Acte unique en 1986<sup>600</sup>, certains textes réglementaires destinés aux RUP ont tardé plusieurs années avant d'être mis en vigueur<sup>601</sup>.

---

<sup>596</sup> Le terme « ultrapériphérique » est une prolongation de la logique de périphéricité (cf. note 544) et repose sur une stratégie de différenciation des RUP menée par des fonctionnaires communautaires, entre autre, se basant sur une mise en emphase de la périphéricité, l'affirmation du truisme de l'éloignement de ces régions d'outre-mer. Le superlatif « ultra » renvoie, avant tout, à *ce qui est au-delà de la chose poussée à l'exagération ; c'est la représentation de l'extrême*. Il se rapproche aussi, bien entendu, au terme utilisé en français « outre-mer », comme en castillan ou en portugais « ultramar ». En d'autres termes, les régions ultrapériphériques se trouvent exagérément éloignées du cœur de l'Europe, et la distance qui les en sépare est sans commune mesure avec celle qui sépare les régions continentales européennes dites périphériques. Il est évident qu'il s'agit là d'une instrumentalisation du poids d'une telle représentation. Enquête.

<sup>597</sup> Il semblerait qu'il y ait eu de fortes pressions exercées pour l'inclusion des îles de la mer Égée, les îles d'Écosse et les îles de l'Irlande pour la seconde période des fonds structurels. La Commission s'en est tenue aux territoires définis dans la Déclaration n° 26 du traité de Maastricht. Fiche de synthèse réalisée par le centre de documentation Sources d'Europe.

<sup>598</sup> Nos recherches sur l'origine du nom de ce programme ont montré la volonté, de la part des fonctionnaires communautaires impliqués, de construire le nom de ce programme à l'image de ceux des autres initiatives communautaires (cf. note 573). Le terme « POSEIDOM » fait écho à Poséïdon, le dieu de la mer. Le « don » a été facilement transformé en « DOM », et le reste devint POSEI, soit Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité. Mais techniquement, on ne peut assimiler ces décisions communautaires à un programme car elles ne contiennent ni résultats précis à atteindre, ni échéances. Elles n'ont pas de limite temporelle d'application. Enquête.

<sup>599</sup> Projet de décision commune du Conseil et de la Commission instituant un programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM, COM (88) 730 final, présenté le 1/12/1988, JO n° C 53 du 2 mars 1989.

<sup>600</sup> Article 8c du Traité instituant la Communauté européenne économique.

<sup>601</sup> Plus de deux ans se sont écoulés entre l'approbation de la Décision du Poséïdom et l'adoption des règlements d'application (en 1988) et 4 ans entre l'élaboration du Poséïdom et son entrée en vigueur, en juillet 1992.

L'ensemble de nos recherches précédentes montrait que le concept d'ultrapériphéricité ainsi que la création des programmes POSEI ne s'inscrivent ni dans une continuité temporelle ni dans une continuité législative. C'est pourquoi chaque politique sera abordée séparément.

### **Le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité des îles Canaries**

La décision instituant le POSEICAN<sup>602</sup> est adoptée le 26 juin 1991. Son contenu, très vaste, touche pratiquement tous les secteurs d'activité, agriculture, fiscalité, approvisionnement... Surtout il entraîne la pleine intégration à la CE : c'est à partir de cette date que s'appliquent la politique commerciale commune, le régime douanier européen, avec quelques exceptions, et la politique agricole commune. Les Canaries restent néanmoins exclues de la politique fiscale européenne. Le secteur qui bénéficie du plus d'attention est celui de l'agriculture et de l'alimentation, pour lequel deux volets se distinguent nettement ; les mesures de soutien et les mesures visant à réduire l'augmentation des prix alimentaires induite par la pleine intégration à la CE. Ce dernier volet est connu sous le nom de Régime spécifique d'approvisionnement (REA<sup>603</sup>), en français le régime d'approvisionnement spécial. La "philosophie" de ce nouveau statut obtenu au travers du Poseican fut de concilier les intérêts des secteurs affectés dans le cadre du Protocole n°2, le secteur agricole, tout en préservant ceux du secteur commercial, essentiellement d'importation. Le REA est l'exemple le plus significatif de ce consensus. Grâce aux travaux déjà réalisés pour les DOM par les services de communautaires, les règlements d'application tardent beaucoup moins à être adoptés que ceux relatifs au Poséïdom.

Le Poseican agricole<sup>604</sup> réunit un ensemble de mesures dérogatoires aux politiques communes et quelques mesures spécifiques qui touchent les productions végétales et animales, ainsi que la politique structurelle agricole. Le nombre de mesures touchant directement la **production végétale** est assez faible, surtout si on le compare à celui des autres RUP (cf. Annexe n° 39). D'un côté, les contingents et les prix de référence sont supprimés<sup>605</sup>. Les exportations des Canaries vers le reste

---

<sup>602</sup> La décision 91/314/CEE instituant un programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité des îles Canaries (POSEICAN), JO n° L 171 du 29 juin 1991 est approuvée le même jour que le Rgnt 1911/91 relatif à l'application du droit communautaire aux îles Canaries. Pour les Açores et Madère, Décision instituant le Poseima 91/315/CEE, JO n° L 171 du 29 juin 1991 et Décision instituant le Poséïdom 89/687/CEE, JO n° L 399 du 30 décembre 1989.

<sup>603</sup> Régime d'approvisionnement spécifique en français. Dans les milieux communautaires, c'est le plus souvent l'abréviation espagnole qui est utilisée REA (Régimen especial de abastecimiento).

<sup>604</sup> Afin de faciliter la lecture, le terme *Poseican* se réfère au texte de référence (la décision), et *Poseican agricole* se réfère au règlement d'application (Règlement 1601/92 du Conseil du 15 juin 1992 relatif à des mesures spécifiques concernant certains produits agricoles en faveur des îles Canaries, JO L n°173 du 27/06/1992). Les règlements d'application du POSEIMA et du POSEICAN apparaissent plus complets que le Poséïdom. Cela s'explique en partie par le fait que leur rédaction est postérieure au Poséïdom. Un peu plus tard sera élaboré un Poseican pêche.

<sup>605</sup> Règlement (CEE) n° 1911/91 du Conseil du 26 juin 1991. JO L 171, p 1. Cf. Note 440.

de l'Europe sont donc libérées. De l'autre, certains produits bénéficient de mesures de soutien. La pomme de terre et la vigne sont les principaux produits concernés.

Deux groupes de mesures sont créés *ad hoc*. Les mesures prévues dans le Poseican agricole visent le maintien de la culture de la pomme de terre en accordant une aide à la superficie de 500 €/ha, dans la limite régionale de 12 000 ha. Durant les périodes sensibles (de juillet à octobre compris), les importations de pomme de terre sont limitées sur une période de 10 ans, qui s'achève en 2001, afin de freiner la concurrence et d'assurer les débouchés à la pomme de terre locale. Alors que dans le reste de l'UE on finance l'arrachage des vignes, aux Canaries, cette prime n'est pas appliquée, et la culture de la vigne bénéficie d'une aide à la superficie de 400€/ha. On cherche à toucher le maximum de personnes, les critères d'éligibilité sont très souples.

Les **contrats de campagne** visent à favoriser la commercialisation de produits tropicaux de l'archipel en fidélisant les acheteurs européens par le biais d'une aide qui leur est directement versée. Ces contrats s'appliquent à tous les produits de fruits, légumes, fleurs et plantes ornementales<sup>606</sup> (excepté la tomate, la banane et la pomme de terre). **La non application de la taxe de coresponsabilité**<sup>607</sup> représente une mesure peu coûteuse pour la Commission dans la mesure où les productions céréalières canariennes sont marginales.

Pour les **produits animaux**, l'accent est mis sur les produits laitiers (aides aux vaches laitières, couplée d'une aide aux laiteries). Il s'agit aussi de favoriser la production locale de viande fraîche bovine, alors que les consommateurs étaient surtout habitués à la viande congelée. Les aides pour l'engraissement des mâles bovins et la production de viande caprine, de brebis, d'agneaux lourds et légers sont des mesures de soutien qui s'offrent en complément des régimes communautaires<sup>608</sup>.

---

<sup>606</sup> La liste est définie comme les produits inclus dans les chapitres 6, 7 et 8 de la nomenclature combinée ainsi que des plantes relevant du code NC 1211. Cette mesure est le plus souvent connue, aux Canaries, sous le nom de *cultures tropicales*, cela correspond assez bien à l'esprit de la mesure, même si cette appellation est restrictive car les produits de zone tempérée de contre-saison sont aussi admis.

<sup>607</sup> La coresponsabilité est une taxe payée par les producteurs de céréales, mise en place en 1988 afin de financer les surplus céréaliers. Elle est établie en parallèle aux quotas céréaliers.

<sup>608</sup> Règlement CEE 805/68 pour l'engraissement des bovins mâles, Rgnt CEE 3013/89 du Conseil pour l'OCM des viandes ovines et caprines, Rgnt CEE 1357/80 pour le maintien des troupeaux de vaches allaitantes, Rgnt CEE 1323/90 du Conseil pour l'aide spécifique à l'élevage ovin et caprin dans certaines zones défavorisées de la Communauté.

Le Poseican prévoit aussi de déroger à certaines politiques structurelles, afin de faciliter la modernisation des structures. Les critères établis pour accéder aux aides sont assouplis (cf. tableau suivant). Les avantages produits par ces dérogations sont traités plus loin.

**La banane et la tomate** sont exclues des champs d'application des POSEI. Ce fait s'explique par les difficultés d'organisation propres à ces marchés aux enjeux géopolitiques lourds. L'insertion de ces produits dans les POSEI aurait probablement empêché la mise en œuvre de ces programmes. Néanmoins, le Poseican prévoit une place particulière pour la production bananière. Celle-ci n'est pas incluse dans la liste des productions soutenues, mais il est prévu que, *dans l'attente de l'adoption de règles communes [...] des interventions structurelles en faveur de ce secteur*<sup>609</sup> soient mises en place, parallèlement à l'Organisation commune du marché de la Banane.

Le tableau suivant donne la liste exhaustive des aides accordées à la production aux Canaries ainsi que des mesures d'ordre structurel, établies dans le cadre du Poseican.

---

<sup>609</sup> Décision instituant le POSEICAN du 26 juin 1991, Titre IV, point 9.

Tableau n° 59 : Mesures accordées dans le cadre du Poseican agricole

| Secteur concerné/ type de mesure                   | Mesures   | Montant de l'aide   |
|--|---|---|
| <i>Productions végétales</i>                       |   |   |
| <b>Mesures de soutien à la production</b>          |   |   |
| Vigne  | - Aide à la culture de la vigne VQPRD<br>- Non application de la prime à l'arrachage de la vigne  | 400 €/ha  |
| Pomme de terre                                     | - Aide à la culture de pommes de terre<br>- Importations de pommes de terre limitées en période sensible pendant 10 ans   | 500 €/ha (pour max. 12 000 ha)  |
| Tabac  | Aide complémentaire à la production de tabac  |   |
| <b>Autres</b>                                      |   |   |
| Commercialisation                                  | - Aide à la réalisation d'une étude dans le secteur des fruits et légumes<br>- Aide aux contrats de campagne entre producteurs canariens et importateurs européens<br>- Mise en place d'un symbole graphique pour la reconnaissance des produits issus des RUP  | 100 000 €maximum<br>10% de la valeur à destination<br>Réalisation financée par l'UE |
| Aide à la mise en œuvre de programmes d'initiative | Programmes qui doivent tendre à développer la production et/ou la qualité des produits.   |   |
| Aide à la consommation d'huile d'olive             |   |   |
| Céréales   | Non application de la taxe de coresponsabilité due par les producteurs de céréales  |   |
| <i>Productions animales</i>                        |   |   |
| <b>Élevage</b>                                     |   |   |
| Aide à l'engraissement des bovins                  | Constitue une aide complémentaire de 40€ à la prime spéciale.   | 100 €/veau  |
| Prime complémentaire aux ovins et aux caprins      | Payable par brebis, agneaux lourds et légers, et aux caprins.   |   |
| <b>Produits laitiers</b>                           |   |   |
| Aides aux vaches laitières                         |   | 110 €/vache   |
| Aide à la consommation de produits locaux frais    | Concerne essentiellement le lait frais de vache. (A t-il été étendu au lait de chèvre ?)  | 7 €/ 100 kg de lait   |
| Miel   | Aide aux ruches d'abeille noire   | 20 €/ ruche   |
| <b>Mesures de protection vétérinaire</b>           |   |   |
| <i>Mesures structurelles</i>                       |   |   |
| Amélioration des exploitations agricoles           | - Les exploitants non professionnels (au sens communautaire) ont néanmoins accès aux aides à l'amélioration des structures agricoles,<br>- Autorisation de tenir une comptabilité simplifiée au-delà du 31 décembre 1991,<br>- Non application de certains critères d'éligibilité pour la production d'œufs, volailles, porcine et bovine,<br>- Valeur maximale de l'aide aux investissements est majorée de 10% au-delà du 31 décembre 1991. | Si revenu agricole > 25%<br>et temps > 25%<br><br>85% au lieu de 75% dans Obj. 1    |
| Indemnité compensatoire de montagne (ICM)          | - L'ICM est accordée à toutes les productions végétales<br>- Diminution de la superficie minimum pour l'ICM<br>- Le montant maximal autorisé pour l'ICM est supérieur à celui autorisé dans le reste de l'UE  | passé de 2 à 1 ha<br>600 €/ha au lieu de 500 €/ha                                   |

Élaboration personnelle. Source : Poseican (Rgnt CEE 1601/92). L'italique indique qu'il s'agit d'une mesure spécifique. Les autres mesures constituent des dérogations aux politiques communes. La plupart des montants ont été modifiés au long de la période d'application 1992-2001.

Finalement, le Poseican agricole a centré ses efforts sur les deux grandes cultures à destination du marché intérieur, la vigne et la pomme de terre, et sur l'élevage. Ce choix repose sur la volonté de soutenir les activités agricoles les plus importantes des *medianías*, réalisées à temps partiel, cultures qui n'étaient pas favorablement traitées, pour les Canaries, dans le cadre des politiques communautaires. Certaines aides y sont accordées à des productions jugées excédentaires dans le cadre communautaire, comme le lait et le vin<sup>610</sup>. Les productions dites tropicales, fruits et légumes comme la mangue, l'avocat, la patate douce, l'ananas et la papaye... sont finalement peu valorisées. Les mesures appliquées à la pomme de terre seront analysées en détail dans le chapitre suivant (cf. p. 419), afin de connaître leurs effets réels sur cette production.

Une enveloppe budgétaire annuelle de 9,4 millions d'euros est prévue pour financer les mesures de soutien au secteur agricole. Elles sont entièrement prises en charge par le Feoga-Garantie. Cela implique que ni l'État, ni la région ne doivent cofinancer cette politique. Cet aspect n'est pas étranger au fait que certaines mesures aient rencontré un franc succès, contrairement à d'autres, comme l'indemnité compensatoire de montagne ou les mesures agri-environnementales, qui ne semblent pas avoir été promues par les instances régionales.

**Tableau n° 60 : Budgets programmés pour les aides prévues par les POSEI, année 1994**

| Sous-secteur      | POSEICAN          | POSEIDOM           | POSEIMA           |
|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Produits végétaux | 5,33              | 15,01              | 1,22              |
| Produits animaux  | 4,07              | 1,94               | 7,61              |
| <b>Totaux</b>     | <b>9,40 Mécus</b> | <b>16,95 Mécus</b> | <b>8,83 Mécus</b> |

Source : Comptes de la section Feoga-Garantie de la campagne 1993-1994

Ces fonds, proportionnellement au nombre d'habitants mais aussi des touristes, du moins aux Canaries, sont plus faibles que ceux accordés aux DOM et aux archipels portugais. Les mesures accordées diffèrent notablement d'une RUP à l'autre (cf. Annexe n° 39). Le tableau précédent offre un panorama des priorités fixées par chaque règlement particulier. Les produits animaux sont privilégiés aux Açores et à Madère, contrairement aux DOM. Seules les Canaries offrent une répartition à peu près équivalente entre l'enveloppe destinée à la production végétale et celle réservée à la production animale<sup>611</sup>. La définition des mesures de soutien a aussi été établie en fonction du régime d'approvisionnement décidé en parallèle.

<sup>610</sup> Des aides sont aussi accordées dans le cadre du Poséïdom à la canne à sucre, alors que la betterave à sucre constitue une production pourtant importante dans d'autres régions d'Europe.

<sup>611</sup> Les différences entre les selon RUP tiennent *grosso modo*, soit aux particularités des conditions géographiques de chacune, soit à la volonté des équipes de rédaction et de négociation des textes. A notre connaissance, il n'existe d'ailleurs à ce jour aucune étude comparative des règlements d'application des POSEI. Une telle étude permettrait pourtant une meilleure compréhension de la démarche des négociateurs et, par ailleurs, cela ferait apparaître les différences profondes entre les milieux agricoles des RUP.

## Le Régime Spécifique d'Approvisionnement

Le REA est un système qui permet de réduire le prix des importations alimentaires. Défini dans la même décision que les POSEI, il est appliqué à toutes les RUP<sup>612</sup>. Il est l'héritier du régime d'importations préférentiel qui fonctionnait dans les DOM depuis les années 1970<sup>613</sup>.

Dans le domaine des échanges commerciaux, la construction de l'Europe repose sur le principe de préférence communautaire. Les RUP doivent se fournir sur le marché européen<sup>614</sup>. L'application de ce principe pour les archipels espagnol et portugais entraînait une profonde modification des courants d'échanges qui aurait provoqué une hausse sensible du prix des produits alimentaires. Pour ces archipels qui se sont toujours fournis sur le marché mondial, il fallait maintenir les conditions d'accès aux produits essentiels pour la consommation ou la transformation en compensant la hausse des prix induite par la pleine incorporation à l'Union. Afin de *pallier la situation géographique exceptionnelle*<sup>615</sup> des RUP, des dispositions ont été prises pour alléger les coûts relatifs à **l'importation de produits de première nécessité pour la consommation humaine et animale et la transformation** : le REA.

Certains produits (Cf. liste ci-dessous) peuvent y être importés, libres de taxes douanières s'ils procèdent de pays-tiers ou avec une aide communautaire s'ils procèdent de l'Union Européenne. Ce régime repose donc sur un système de dérogations substantielles à la politique commerciale et douanière de l'UE. Les quantités sont fixées annuellement par produit. L'intégration des céréales à cette liste répond aussi au souci de permettre le développement de l'élevage ; les RUP sont le plus souvent déficitaires en céréales<sup>616</sup>.

---

<sup>612</sup> Le REA est aussi appliqué aux îles de la Mer Égée, bien qu'il ne porte pas officiellement ce nom.

<sup>613</sup> L'exonération d'une taxe avait déjà été utilisée comme système de compensation à l'éloignement des DOM. L'exonération ou la diminution du prélèvement à l'importation sur certains produits avait été accordée en 1973 suite à des émeutes à la Réunion. Ce principe a perduré jusqu'à la mise en place du Régime Spécifique d'Approvisionnement, qui est un système plus sophistiqué. L'entrée des archipels espagnol et portugais a montré des exemples supplémentaires de difficultés d'approvisionnement communautaire pour des territoires répondant à d'autres logiques d'approvisionnement.

<sup>614</sup> Dans le cas contraire, les produits sont taxés d'un prélèvement à l'importation qui ramène le prix des marchandises au prix communautaire.

<sup>615</sup> La Décision du Conseil du 26 juin 1991 instituant le Poseican n°91/314/CEE indique, dans les considérants, "*que la situation géographique exceptionnelle des îles Canaries par rapport aux sources d'approvisionnement de produits en amont de certains secteurs alimentaires... qu'il convient, à cet égard, de prévoir un régime spécifique d'approvisionnement des produits en cause dans les limites des besoins du marché canarien et compte tenu des productions locales et des courants d'échanges traditionnels...*". La rédaction est quasiment identique à celle des autres POSEI.

<sup>616</sup> Les instances budgétaires ont beaucoup résisté à ces mesures en raison des dépenses impliquées. Lors des négociations, l'argument avancé fut que si les importations implicitement favorisées étaient d'origine argentine et américaine (à prix inférieurs), alors les productions communautaires feraient l'objet de discrimination interne, ce qui est absolument contraire à la préférence communautaire – qui constitue l'un des piliers de l'Union économique !



**Tableau n° 61 : Produits concernés par le REA des Canaries**

| <b>Produits végétaux</b>              | <b>Produits animaux</b>                          |
|---------------------------------------|--|
| Céréales                              | Viandes bovines fraîches réfrigérées ou congelés |
| Semoules                              | Viandes bovines fraîches ou conservées           |
| Malt                                  | Bovins pour engraissement                        |
| Glucose                               | Bovins reproducteurs de race pure                |
| Riz                                   | Ovins reproducteurs de race pure                 |
| Houblon                               | Viandes porcines fraîches réfrigérées            |
| Sucre                                 | Viandes de porc préparées ou conservées          |
| Huiles végétales et olives            | Porcins reproducteurs de pure race               |
| Pommes de terre de semences           | Viandes de volaille congelées                    |
| Vins de table                         | Oeufs déshydratés                                |
| Matières premières pour jus de fruits | Poussins de multiplication ou de sélection       |
| Tabacs                                | Oeufs à couver                                   |
|                                       | Lapins reproducteurs de race pure                |
|                                       | Produits laitiers                                |

Source : CNPL, 1994.

En regardant en détail ce tableau, on remarque au moins une anomalie. En effet, le POSEI établit que le REA ne pourra toucher que les produits de première nécessité. L'inclusion du vin de table, pour les Canaries, surprend. Elle s'explique par la composition des équipes de négociation auprès de l'UE, qui comprenaient des personnes sensibles aux intérêts vitivinicoles de l'Espagne continentale. Les équipes de négociation sont pour beaucoup dans la liste des produits concernés et des quantités accordées. Le Poseican II<sup>617</sup>, en vigueur depuis 2001, a introduit de nombreuses modifications, les vins ne sont plus éligibles au REA.

Les produits sélectionnés sont établis en fonction de besoins<sup>618</sup>, qui varient d'une région à l'autre (Annexe n° 39 & 40). Côté canarien, le nombre de produits importés dans ces conditions est élevé. Cette région a obtenu la liste la plus étendue de produits subventionnés et les quantités les plus importantes. Le tourisme massif justifie aussi sans doute des quantités importées plus importantes que dans les autres RUP. Cela s'explique par la dépendance alimentaire historique vis-à-vis de l'étranger mais aussi par une volonté politique des négociateurs de protéger le secteur commercial, car les denrées alimentaires constituent une large part des importations. Le POSEI canarien coûte environ 4 fois plus que ceux des autres archipels. Le tableau ci-dessous le confirme et montre combien les stratégies régionales ont été différentes. Le régime d'importation canarien coûte 13 fois plus cher que les mesures de soutien aux productions locales<sup>619</sup>.

<sup>617</sup> Reglamento (CE) n° 1454/2001 del Consejo, de 28 de junio de 2001, por el que se aprueban medidas específicas en favor de las Islas Canarias en relación con determinados productos agrícolas y por el que se deroga el Reglamento (CEE) n° 1601/92 (Poseican), JO n° L 198 de 21/07/2001 p. 45 – 57.

<sup>618</sup> Pour une analyse des quantités importées par le REA de 1992 à 1999, cf. Consejería de Hacienda y Economía, 1999.

<sup>619</sup> Les budgets relatifs aux mesures dérogatoires en matière structurelle ne sont pas comptabilisés ici.

**Tableau n° 62 : Budgets programmés pour les mesures d'application des POSEI en 1994**

| <i>(en millions d'écus)</i> | <b>POSEICAN</b> | <b>POSÉIDOM</b> | <b>POSEIMA</b> |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| REA produits végétaux       | 38,48           | 17,17           | 25,77          |
| REA produits animaux        | 92,22           | –               | 7,23           |
| <b>Totaux REA</b>           | <b>130,70</b>   | <b>17,17</b>    | <b>33,00</b>   |
| Aides à la production       | <b>9,40</b>     | <b>16,95</b>    | <b>8,83</b>    |
| <b>Totaux</b>               | <b>140,10</b>   | <b>34,13</b>    | <b>41,84</b>   |

Source : Comptes de la section Feoga-Garantie de la campagne 1993-1994.

Un grand nombre d'anomalies de fonctionnement ont rapidement été mises à jour. Le volet REA est celui qui a été le plus critiqué, tant pour la nature et les volumes de denrées importées, qui pouvaient entrer en concurrence avec des productions locales, que pour la lourdeur de la gestion administrative en cas de modification de quantités. Les vins importés, les fromages et la viande fraîche<sup>620</sup> sont perçus comme entrant en concurrence directe avec les productions locales. Cette situation est aussi révélatrice de conceptions<sup>621</sup> et de rapports de forces complexes à l'intérieur des équipes de négociation, fonctionnaires régionaux et de l'État central, face aux équipes de la Commission. Malgré la sévérité de ces critiques, la pleine intégration des Canaries à la CE était difficilement envisageable sans la mise en place d'un système d'importations adapté, du moins dans un premier temps.

Les POSEI ont tous été établis pour une période donnée, qui varie d'une région à l'autre. Le législateur avait en effet prévu leur révision, considérant que la nouveauté de ce type de programme impliquerait des besoins de réajustement. Celui des Canaries devait être révisé au terme des 4 premières années afin d'envisager les modifications nécessaires. Pour des raisons que nous ignorons, le Poseican, n'a été révisé qu'en août 2001<sup>622</sup>.

**Le Poseican agricole nous est finalement apparu moins décisif que d'autres mesures ou sources de financement. Les mesures de soutien au secteur agricole y sont dérisoires comparativement aux mesures destinées à l'importation de denrées alimentaires. C'est une politique de saupoudrage, qui concerne néanmoins une part importante de la population agricole, soit entre 23 000 à 28 000 personnes entre 1993 et 1999.**

<sup>620</sup> F. Delgado García (1999) aborde les questions d'interactions entre le REA et les productions animales locales.

<sup>621</sup> Pour les DOM, les négociateurs français ont pris beaucoup de précautions afin d'interférer au minimum avec les productions locales. Ils ont tenté de réduire autant que possible le nombre de produits : beaucoup de demandes des DOM ont été refusées, sauf dans le cas de produits bruts ou semi-bruts non produits sur place. Pour Madère et les Açores, c'est le résultat d'un compromis entre la production locale et la stabilisation des prix.

<sup>622</sup> Reglamento (CE) n° 1454/2001 del Consejo, de 28 de junio de 2001, por el que se aprueban medidas específicas en favor de las Islas Canarias en relación con determinados productos agrícolas, JO n° L 198 de 21/07/2001.

L'initiative communautaire Régis fait partie des politiques spécifiques aux régions ultrapériphériques. Elle s'inscrit dans la philosophie du POSEIDOM, auquel elle est postérieure.

#### Une initiative communautaire exclusive des RUP : Régis

Régis<sup>623</sup> (Régions Isolées) a été créée en 1990. Elle vise à accélérer l'adaptation de l'économie de ces régions. Avec elle, le concept d'ultrapériphéricité acquiert en quelque sorte son statut communautaire<sup>624</sup>.

La première période couvre les années 1991-1993 et correspond à la mise en place des POSEI. **Les objectifs** sont d'ailleurs similaires : diversification des activités économiques, consolidation des liens avec l'UE, coopération avec les pays voisins et réduction des effets des calamités naturelles (ce pan ne concerne que les Antilles françaises). La Commission entend aider les régions ultrapériphériques à diversifier leurs activités par le développement de produits et de services destinés à leur marché local, aux marchés des pays tiers voisins ainsi qu'aux marchés communautaires<sup>625</sup>.

Financée par le FEDER et le FEOGA-O, Régis représente 234 Mécus pour la première programmation et 600 M€ pour la seconde. Régis II<sup>626</sup> regroupe d'autres IC applicables aux RUP et parfois même les actions éligibles aux fonds structurels des POSEI. Ceci explique en partie le triplement du budget entre les deux périodes (cf. tableau suivant), en plus de l'allongement de la période d'application de trois à six ans. Aux Canaries, Régis II réunit les IC URBAN et PME-PMI.

**Tableau n° 63 : Financements communautaires attribués aux Canaries au titre de Régis**

| Régis                                | Période 1990-1993 | Période 1994-99 |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Total RUP                            | 234 M€            | 608 M€          |
| <i>Dont pour les Canaries</i>        | <i>74 M€</i>      | <i>216,9 M€</i> |
| <i>Part destinée à l'agriculture</i> | <i>7,27 M€</i>    | <i>12,11 M€</i> |

Élaboration personnelle. Pour la première période aux Canaries, le FSE participe à hauteur de 4%, FEDER 83% et FEOGA-O 13%.

Cette IC n'échappe pas au principe d'additionnalité<sup>627</sup> : l'UE finance à hauteur de 85%, les 15% restants devant être apportés par la région. L'Etat n'intervient pas puisqu'il s'agit d'une mesure

<sup>623</sup> COM 1562/1 de la Commission fixant les orientations pour Régis, JO n° C 196/90.

<sup>624</sup> CNPL, 1994, p12.

<sup>625</sup> Information à la presse européenne, Bruxelles le 25/07/91.

<sup>626</sup> COM de la Commission fixant les orientations pour Régis II JO n° C 180 du 1er juillet 1994 et Décision C(95)3438 du 12/21/95.

<sup>627</sup> En limitant, par exemple, l'enveloppe totale par une participation financière insuffisante, comme cela peut être le cas pour la politique des zones agricoles les plus défavorisées.

spécifique aux Canaries. Compte tenu de l'importance de la participation régionale, il semblerait que pour Régis II, le Gouvernement régional ait dû réviser à la baisse le budget initialement approuvé par la Commission. Aux 216 M€ communautaires programmés, auraient dû être ajoutés 168 M€<sup>628</sup> apportés par le secteur privé et les administrations publiques. La gestion s'effectue au niveau local, mais la diversité des actions implique l'éclatement de cette gestion entre plusieurs administrations<sup>629</sup>.

Le type d'actions financées ne présente pas de variation notable entre les deux périodes<sup>630</sup>. Les deux tiers de l'enveloppe sont répartis entre le développement local (aides accordées aux petites industries locales), la diversification du tourisme (infrastructures de loisirs, tourisme rural et réhabilitation de l'habitat rural) et les infrastructures de soutien aux activités économiques (développement des énergies renouvelables, modernisation des télécommunications, R&D, secteur de la formation dont les universités, préservation du patrimoine hydraulique et zones vertes...). Cette simple énumération montre combien cette IC est dépourvue de programme véritablement orienté et constitue une sorte de « fonds à tout faire », recoupant d'autres actions éligibles au FEDER, au Fonds de cohésion, à Leader... Notons qu'elle comporte une ligne destinée à l'assistance technique, au suivi et à l'évaluation dont le montant programmé, très faible, n'a pourtant été utilisé qu'à hauteur de 4,1% jusqu'à la fin de 1998<sup>631</sup>.

**Les bénéficiaires** en sont les autorités publiques, les organismes responsables de la mise en œuvre désignés par l'État membre, les organisations responsables d'actions transnationales (en cas de projet transnational) et les entreprises privées réalisant un projet de développement. Les exploitations agricoles sont aussi concernées.

**La part strictement agricole des actions** de Régis est faible, et tend à diminuer d'une période sur l'autre, passant de 9,8% à 5,6%. Au travers de cette IC, l'idée était de promouvoir des cultures alternatives (cf. p. 274) et la diversification de la production agricole, en vue d'aboutir à l'autosuffisance et au développement de produits d'exportation. Régis I aux Canaries ne couvrait que le secteur des fleurs et plantes ornementales, alors que Régis II comprenait en plus les plantes

---

<sup>628</sup> Page web consultée le 1/10/2001, [http://inforegio.cec.eu.int/erdf/po/prog\\_438.htm](http://inforegio.cec.eu.int/erdf/po/prog_438.htm). La part moyenne de cofinancement communautaire s'est élevée à 56,27% à la fin 98, selon Consejería de Economía y Hacienda, 1999.

<sup>629</sup> A titre d'exemple, Régis II est partiellement géré par la Consejería de Industria y Comercio pour les actions en faveur des énergies renouvelables, par le Ministère de l'État central de Economía y Hacienda pour PME-PMI, par les Communes pour URBAN, par les Universités pour certaines aides destinées à la formation, par la Consejería de Agricultura pour les mesures agricoles...

<sup>630</sup> Si l'on compare *Information à la presse* du 25 juillet 1991 des Communautés européennes, IP (91) 726 et Consejería de Economía y Hacienda, 2000.

<sup>631</sup> Consejería de Economía y Hacienda, 2000, p 37.

subtropicales et l'horticulture d'exportation, à l'exception de la tomate<sup>632</sup>. En fait, cette action a été établie spécifiquement pour le secteur des fleurs et plantes ornementales car les exploitants concernés étaient exclus des autres politiques communautaires de soutien à la modernisation des exploitations. Ces exploitants travaillent le plus souvent à temps partiel. Les subventions individuelles accordées aux agriculteurs dans le cadre de Régis ont été supérieures à celles d'autres mesures visant l'amélioration des exploitations, puisque le taux réel de subvention atteignait 40% de l'investissement. **Le pan agricole de Régis n'a été utilisé qu'à 29,4% à la fin de 1998.** On ne connaît malheureusement pas le bilan des bénéficiaires de cette mesure, ni même la part des fonds véritablement exécutée.

L'initiative Régis est supprimée depuis 2000.

### **L'Organisation commune de marché de la banane**

Depuis la signature du Traité de Rome en 1957, les conflits entre États-membres à propos de la banane avaient empêché l'adoption d'une position commune, situation reconnue par le Protocole Banane (n°5) annexé au traité. A cette époque, la seule production communautaire était celle des Antilles françaises, la Martinique et la Guadeloupe. Les enjeux portaient sur un aspect économique, certains États membres, comme l'Allemagne, se fournissant sur des marchés très concurrentiels, mais surtout, ils soulevaient des aspects de politique internationale (et éthiques ?) pour d'autres États-membres qui s'approvisionnaient auprès de leurs anciennes colonies (la France, l'Italie et la Grande-Bretagne) dans le cadre de régimes préférentiels avec des prix plus élevés que ceux du marché international.

La question est remise à l'ordre du jour avec l'intégration des deux pays producteurs dont les régimes d'approvisionnement en banane sont contraires à certaines politiques communautaires. L'Espagne réserve depuis 1972<sup>633</sup> son marché intérieur à la production canarienne dont elle est l'unique débouché. Le Portugal consomme aussi une banane nationale fournie par l'île de Madère.

C'est la place et la fragilité des économies de ces régions insulaires au sein de leur État respectif qui ont amené leurs Gouvernements à défendre cette production auprès des instances communautaires, aux côtés des Français. L'avènement du Marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 1993

---

<sup>632</sup> Il y aurait beaucoup de pressions de la part des producteurs du secteur des fleurs et plantes ornementales pour que ne soient pas inclus les produits horticoles.

<sup>633</sup> Depuis la mise en place du Régime économique et fiscal des Canaries (REF), loi 30/72 du 22 juillet 1972.

entraînant la libre circulation des marchandises, et donc la suppression des réserves nationales, aurait porté préjudice aux productions canariennes, antillaises et madéroises, absolument non compétitives sur le marché international. Il devenait difficile pour la Commission de ne pas accepter de réguler le marché européen, au risque de créer des conflits avec certains pays tiers. La Commission proposait de maintenir la réserve nationale jusqu'au 31/12/95. Afin de limiter les effets négatifs liés à la cessation de cette réserve, elle décide de favoriser la modernisation de ce secteur.

**L'OCM de la banane** est approuvée après plus de 20 ans de négociations internes à la CE (les Français tentaient depuis le milieu des années 1970 de la créer) et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1993<sup>634</sup>. Cette OCM repose sur 3 grands piliers : au niveau extérieur, les volumes qui peuvent être importés dans l'UE, libres de taxe, sont fixés à 2 millions de tonnes initialement, et atteignent 2 553 000 tonnes à partir de 1995, dont 857 700 tonnes réservées aux pays ACP<sup>635</sup>. Au delà de ces quantités, les importations sont soumises à des droits de douanes. Au niveau intérieur, sont prévues une aide aux producteurs, l'aide compensatoire aux pertes de revenus de la banane et une prime pour cessation d'activité et arrachage des plants de bananes. Cette architecture est complétée par un système de certificats répartis entre les producteurs et les négociants (distributeurs, négociants, mûrisseurs) pour l'importation de bananes en provenance de pays de la zone dollar. La mise en place de normes de qualité a abouti à une hiérarchisation des fruits qui semble privilégier les variétés non communautaires (cf. p. 196)<sup>636</sup>.

L'aspect qui nous semble le plus important correspond à la mise en place d'une **aide compensatoire à la perte de revenus** due à la libre entrée de ce produit sur le marché européen. Calculée de manière annuelle en fonction des prix du marché, son montant a varié de 33 à 55 pts par kilo (cf. p. 222). Plus de 17 000 Mpts sont versés annuellement aux producteurs canariens, et le montant total a plutôt tendance à augmenter ; de 10 000 millions en 1994 à 24 000 Mpts en 2000, ce qui représente environ 10% des dépenses du FEOGA-G pour toute l'Espagne<sup>637</sup>. L'aide

---

<sup>634</sup> Règlement 404/93 du 13 février 1993 portant organisation commune de marché de la banane, JO L n° 47 du 25 février 1999.

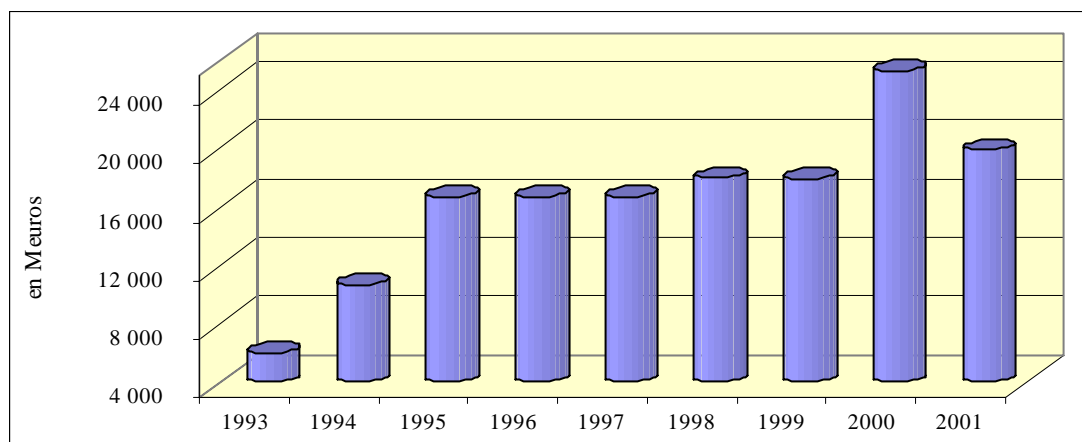
<sup>635</sup> L'architecture de l'OCM répond en partie à la nécessité de respecter les engagements pris par la Communauté dans le cadre de la Convention de Lomé.

<sup>636</sup> Pour une description synthétique de l'OCM, cf. M-C Dintimille, 1994-1995.

<sup>637</sup> Cette OCM représente un peu moins d'un quart des fonds FEOGA-G accordés à l'Espagne, au titre des aides de marché du secteur fruits et légumes (MAPA, 2001, p 252.) A titre indicatif, en l'an 2000, les Canaries ont reçu du FEOGA-G 29 256 Mpts sur un total national de 965 569 Mpts, soit 3% du total national. D'autres régions concentrent beaucoup plus de fonds, comme l'Andalousie, première bénéficiaire avec 265 182 Mpts, Castilla y León avec 140 862 Mpts, Castilla la Mancha avec 119 830 Mpts. Les Canaries se placent donc en 7<sup>ème</sup> position de cette liste sur l'ensemble des régions espagnoles. MAPA, 2001, p 255.

annuelle par exploitation s'élève à 1,5 Mpts en moyenne. Mais nous l'avons vu, cette moyenne est peu représentative, au vu des disparités entre petits et grands agriculteurs (cf. p. 218).

**Figure n° 46 : Evolution des montants affectés à l'aide compensatoire à la banane de 1993 à 2001**



Source : Consejería de Agricultura, 2002.

Une prime est accordée aux agriculteurs choisissant d'abandonner l'exploitation<sup>638</sup>, mais la limite minimum fixée par le règlement de l'OCM correspond à 2 000 m<sup>2</sup>, superficie déjà relativement importante comparativement à la réalité des exploitations canariennes. Cette mesure, 1 000 €/ha, n'a pas dû stimuler l'arrêt de cette culture dans les exploitations marginales, où la poursuite des cultures est plus rentable que l'aide. Il semble que cette mesure ait été appliquée, mais l'absence de contrôle semble avoir permis à certains d'investir dans la plantation tout en percevant la prime<sup>639</sup>.

Cette OCM, en déterminant par voie réglementaire et pour toute l'UE, les régimes d'importation des États ACP et d'autres pays, ne pouvait que déclencher des conflits internationaux aigus. Rappelons que la banane constitue le premier fruit échangé sur le marché mondial en volume et en valeur, qu'elle se trouve en situation de surproduction mondiale, et que le premier acheteur est l'UE (40% du volume mondial commercialisé). Les attaques et les réprimandes ne se sont pas fait attendre. La légitimité juridique et commerciale de l'OCM fut remise en cause auprès de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) dès 1993<sup>640</sup>. L'ensemble des événements juridiques qui parsème l'histoire de cette OCM sont nombreux, et à ce jour, aucun règlement définitif ne semble avoir été donné aux conflits.

<sup>638</sup> Art. 13 du Règlement 404/93.

<sup>639</sup> Enquête.

<sup>640</sup> Costa Rica, Venezuela, Colombie, Guatemala et Nicaragua dénoncent l'OCMB auprès du GATT arguant de l'illégalité des systèmes de licence, et surtout, leur répartition qui ne leur est pas favorable. Par la suite, d'autres attaques juridico-légales seront effectuées par des pays dits de la zone \$, sans qu'une solution globale ne soit trouvée encore au début de l'année 2002.

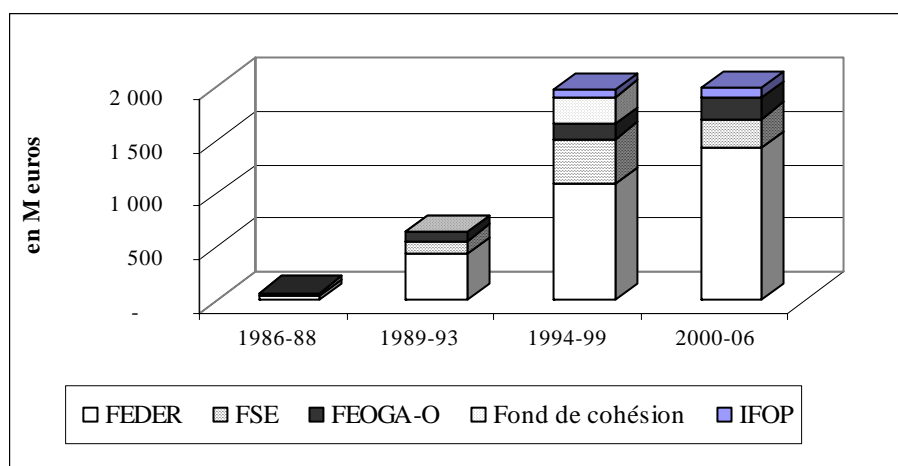
Cet exposé sur les politiques spécifiques nous permet maintenant de faire le point sur l'ensemble des fonds attribués à la région depuis 1986, et de distinguer les fonds liés au monde agricole.

### Essai de bilan sur les fonds européens aux Canaries

Deux étapes se distinguent nettement dans l'application de ces fonds à l'archipel : la première correspond à la période d'application du Protocole n°2, de 1986 à 1991, qui implique des transferts peu significatifs. Puis, avec la modification du régime d'adhésion des Canaries à la CE en 1991, c'est une nouvelle étape qui commence et bénéficie de la forte augmentation des fonds affectés à la politique régionale depuis 1989, ce qui explique le bond quantitatif des transferts effectués aux Canaries.

Une vue de l'intervention communautaire aux Canaries ne peut être donnée qu'en suivant les périodes de programmation pour lesquelles il existe des informations publiées. La répartition par fonds permet juste de situer l'ordre de grandeur des sommes affectées et le type de priorités.

**Figure n° 47 : Évolution des fonds structurels aux Canaries entre 1986 et 2006**



\* Les fonds ne comptabilisent pas les budgets relatifs au Poseican qui est financé par le Feoga-Garantie, ni les Initiatives communautaires. Les données du Fonds de cohésion et de certains programmes pluri-régionaux ne sont pas encore disponibles pour la dernière période car l'enveloppe fait l'objet d'une répartition *a posteriori* entre Communautés autonomes. Pour celle-ci, le total attribué aux Canaries atteindrait 2 743 M€

Source : Consejería de Hacienda, 1999, p 67. Pour la dernière période, *Programa Operativo de Canarias*, 2000-06, p 136.

La comparaison de ces données avec l'évolution des fonds au niveau européen ( Tableau n° 49, p.308) montre que l'écart entre la disponibilité de fonds en Europe et aux Canaries se réduit à partir de 1989, approchant un développement similaire. Ils sont multipliés par 10 entre



1985 et la période actuelle au niveau européen, et par 25 pour les Canaries<sup>641</sup>. Mais cette différence diminue si l'on analyse plus précisément ces données :

- Les budgets de la période 1986-88 ne sont que sur trois ans, contre 5 dans la période communautaire,
- L'augmentation du FEDER est comparable à son augmentation au niveau communautaire (
- Tableau n° 49, p.308),
- L'IFOP et le Fonds de cohésion créés en 1993 sont deux nouvelles sources de financements. La dotation du Fonds de cohésion aux Canaries a contribué à l'augmentation des transferts obtenus.

Le **FEDER** est devenu un instrument essentiel de la politique régionale aux Canaries et dans les autres RUP : il y représente entre 40 et 60% des fonds structurels<sup>642</sup>. En 1989, les Canaries faisaient partie des 4 premières régions espagnoles bénéficiaires du **FEDER**, après l'Andalousie, Castilla-La Mancha et Castilla y León. Elles reçoivent 82 887,5 Mpts<sup>643</sup> uniquement à ce titre. Les investissements du FEDER ont été extrêmement importants et visibles dans le territoire grâce aux panneaux d'information des financements placés sur les infrastructures réalisées.

**Les infrastructures de transport ont absorbé une part considérable depuis 1986**, que l'on peut estimer à la moitié des fonds au moins pour 1989-93 et à 24% au moins pour 1994-99 (cf. Annexe n° 43 & Annexe n° 44). De 1986 à 1988, l'État espagnol aurait absorbé la grande majorité des fonds du FEDER afin de couvrir ses propres projets d'investissement dans les Communautés autonomes<sup>644</sup>. Aux Canaries, le FEDER a seulement été alors utilisé pour les installations aéroportuaires. Dans un second temps, les réalisations aux Canaries ont surtout porté sur la création ou l'agrandissement de ports de commerce ou de plaisance et l'amélioration du réseau routier, des chemins ruraux et des pistes.

La place des infrastructures de transports dans les investissements se justifie par le fait archipélagique, où les besoins en infrastructures sont plus importants, et par les reliefs difficiles qui en augmentent considérablement les coûts. Depuis 1986, les progrès apportés à la mobilité représentent une amélioration concrète de la vie. Mais le rythme soutenu et continu de ces constructions (cf. p. 64) se poursuit pour la période en cours (2000-06)<sup>645</sup>. Cette situation est

---

<sup>641</sup> Les budgets programmés pour les DOM dans le cadre de l'Objectif n°1 ont évolué de la même manière, multipliés par deux ou trois fois entre 1989 et 1999 (cf. Annexe n° 34).

<sup>642</sup> Pour connaître les prévisions de répartition par fonds pour les Dom, cf. Ministère de l'Agriculture, 1991, p 22. Pour les budgets effectués, cf. Rapport 92-93 du Poséïdom, 1994, p 53.

<sup>643</sup> Soit environ 498,1 M€ si l'on calcule sur la base du change de 2001.

<sup>644</sup> C. Martín Gómez, 1995, p 305.

<sup>645</sup> Les concours de ce fonds ont été multipliés par une fois et demi comparativement à la période précédente.

révélatrice des priorités économiques et politiques fixées par le Gouvernement régional. Les infrastructures lourdes restent les priorités. Ce choix est à mettre en lien avec les différents secteurs économiques de l'archipel au sein desquels le lobby de la construction conserve une position dominante depuis plus de 20 ans<sup>646</sup>.

Pour ce qui concerne le **FSE**, des transferts notables ont commencé en 1986 avec 25,8 Mécus attribués aux Canaries, soit 37% du total des fonds attribués lors de la première période. Durant la suivante, 1989-93, il représente 127,6 Mécus, mais sa part relative diminue à 16,4%, en raison de l'augmentation des autres fonds. Pour 1994-99, ce sont 426 M€ soit 21,5% du total des fonds obtenus. Cet accroissement s'est traduit localement par la prolifération d'offres de formation aux demandeurs d'emplois et à des groupes particuliers dont les femmes. Ces offres ont été très centrées sur les besoins des entreprises du tourisme, de la restauration et des services. La formation du secteur agricole, elle, dépend du Feoga-O. Il est possible que ces fonds aient servi à une action de reconversion de la main-d'œuvre agricole ?

**Le fond de cohésion** a représenté 17% des fonds structurels pour 254,3 M€ pour la période 1993-99. Les fonds se sont concentrés entre 1994 et 1999, le démarrage récent empêchant un développement significatif dès 1993. Son influence sur le secteur agricole est faible car sa contribution intervient dans l'amélioration de certaines voies de transport terrestre. Le projet présenté donnait une place importante au traitement des déchets urbains. Mais les réalisations ont été pratiquement inexistantes<sup>647</sup>. Ce point pose un problème important dans le secteur agricole, contraint au traitement des déchets mais qui ne dispose pas d'installations en état de fonctionnement (cf. p. 435).

**Le Feoga** intervient aux Canaries depuis 1986. Durant les trois premières années, les budgets étaient extrêmement faibles, seulement 1,7 Mécus, car la grande majorité des politiques socio-structurelles n'y étaient pas applicables<sup>648</sup>. Les budgets passent de 79,1 Mécus pour la période 1989-93 à 142,9 M€ pour 1994-99. Les Canaries bénéficient d'un taux de cofinancement supérieur à celui des autres régions (cf. tableau suivant). Ces transferts représentent 10% du total des fonds structurels affectés à l'archipel pour la première période, et 7,2% pour la seconde.

---

<sup>646</sup> Ce fonds a également participé à la création d'une seconde université, L'université internationale de Las Palmas de Gran Canaria, dans les années 1980, complétant ainsi l'offre de formation supérieure dans la région. La construction de l'Hôpital Negrín à Las Palmas a permis d'augmenter le nombre de lits disponibles.

<sup>647</sup> Consejería de Economía y Hacienda, 1999, p 53.

<sup>648</sup> Les autres RUP en bénéficient depuis 1978 pour les DOM (cf. note 594) et 1986 pour les archipel portugais.

**Tableau n° 64 : Cofinancement du FEOGA-O selon les régions de 1985 à 2006**

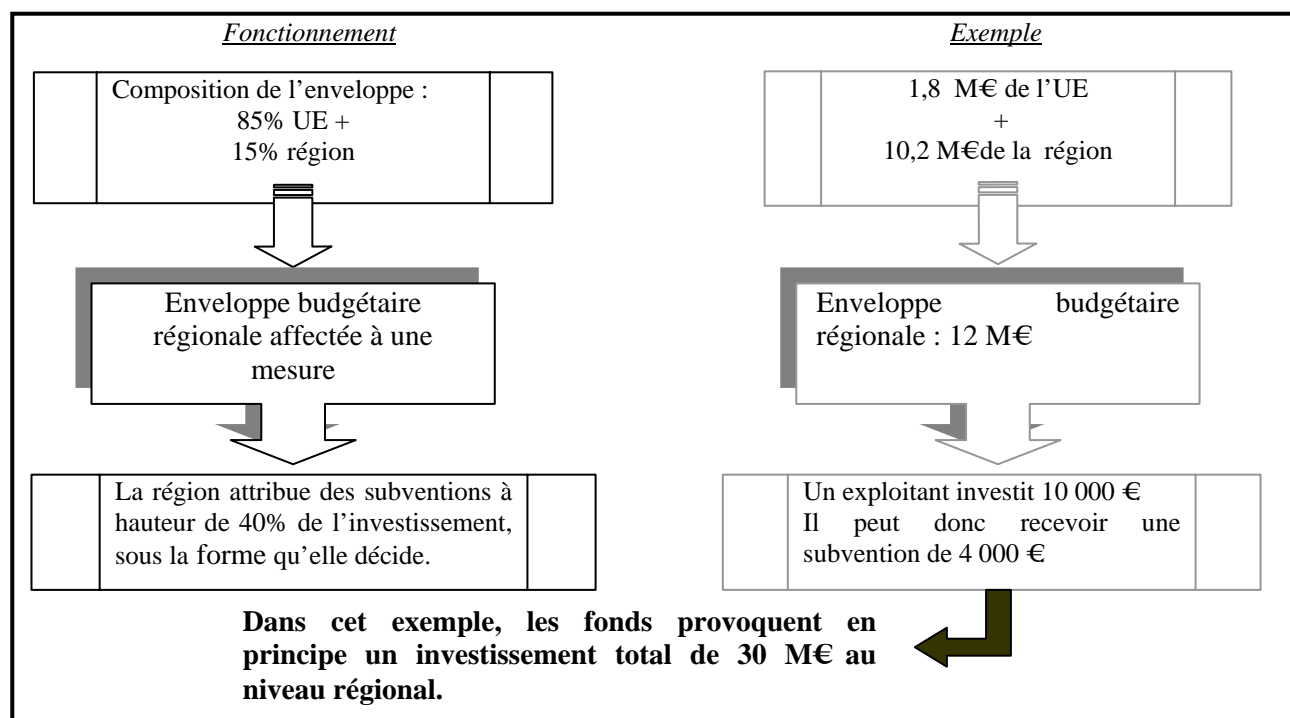
|   | <b>1985-88</b>  | <b>1989-93</b> | <b>1994-99</b> | <b>2000-06</b> |
|---|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>Objectifs territoriaux 2 et 5b</b>   | 25 -50%   | 25 %           | ?              | 50 %           |
| <b>Objectif 1</b>   | selon les actions entreprises pour toutes les régions européennes | 50 %           | ?              | 75 %           |
| <b>Régions Objectif 1 et faisant partie des pays bénéficiant du fonds de cohésion</b> |   | 50 %           | ?              | 80 %           |
| <b>RUP et îles grecques</b>   |   | <b>60 %</b>    | <b>?</b>       | <b>85 %</b>    |

Élaboration personnelle. Pour rappel, il n’y avait de répartition par objectif dans la période 1985-88. Source : pour 89-93, Ministère de l’agriculture, 1991. Pour 2000-06, DG VI, 1999.

Avant la création de l’IFOP, ce fonds couvrait aussi les dépenses du secteur de la pêche. Puis ce sont 68,7 M€ supplémentaires qui ont été perçus à ce titre entre 1994 et 1999. Cette somme équivaut à elle seule à l’ensemble des fonds structurels attribués à l’archipel entre 1986 et 1988.

- Les cofinancements indiqués dans le tableau précédent et le Tableau n° 58 (p. 327) ne doivent pas prêter à confusion. Il s’agit bien de la part des fonds communautaires dans le financement d’une politique ou d’une mesure accordée à la région. Ceci n’est pas identique au taux de subvention accordé à un porteur de projet. Dans le cas des aides à l’investissement, la part accordée dépend de la totalité des fonds disponibles dans une région pour cette mesure. Le schéma suivant rend compte de cet aspect.

**Schéma n° 4 : Schéma financier de l’attribution d’une aide, exemple pris sur Régis agricole**



Elaboration personnelle.

Les initiatives communautaires ont apporté aux Canaries des sommes non négligeables à l'agriculture. La totalité de l'intervention communautaire via les IC a triplé d'une période à l'autre. Cette évolution est essentiellement liée à Régis lors de la deuxième période.

**Tableau n° 65 : Enveloppes budgétaires des Initiatives communautaires appliquées aux Canaries**

| <b>Initiative communautaire</b> | <b>Fonds</b>          | <b>Financement communautaire 89-93<br/>(en Mécus)</b> | <b>Financement communautaire 94-99<br/>(en M€) <sup>(1)</sup></b> |
|---------------------------------|-----------------------|---|---|
| <b>REGIS</b>                    | FEDER<br>FEOGA-O      | 57,0  | 210,9   |
| <i>dont PME-PMI (*)</i>         | FEDER                 |   | 0,6   |
| <i>URBAN (*)</i>                | FEDER                 |   | 23,0  |
| <b>LEADER</b>                   | FEDER, FSE<br>FEOGA-O | 7,7   | 12,0  |
| <b>ENVIREG</b>                  | FEDER<br>FEOGA-O      | 3,0   |   |
| <b>VALOREN</b>                  | FEDER                 | 11,8  |   |
| <b>STAR</b>                     | FEDER                 | 7,2   |   |
| <b>STRIDE</b>                   | FEDER-FSE             | 4,4   |   |
| <b>TELEMATIQUE</b>              | FEDER                 | 2,2   |   |
| <b>PERIFRA</b>                  | FEDER                 | 1,0   |   |
| <b>PRISMA</b>                   | FEDER                 | 0,7   |   |
| <b>EMPLEO</b>                   | FEDER-FSE             |   | 28,1  |
| <b>ADAPT</b>                    | FSE                   |   | 11,4  |
| <b>INTERREG</b>                 | FEDER                 | ?   | 10,5  |
| <b>PESCA</b>                    | FSE-IFOP,<br>FEDER    |   | 2,5   |
| <b>Total</b>                    |                       | <b>95,0</b>   | <b>275,4</b>  |

\* Inclus dans Régis II. Élaboration personnelle. Source : <sup>(1)</sup> Consejería de Economía y Hacienda, 1999, p. 7 et C. Martín Gómez, 1995, p 220.

Le FEOGA-O intervient ; Régis, Leader et Envireg ont un lien avec le monde rural. Régis représente plus de la moitié du budget des IC pour la première période, puis près des trois quart. Envireg a servi au financement d'une intervention en faveur de la réutilisation des eaux usées à la Grande Canarie<sup>649</sup>. Leader représente 8% tout d'abord, puis 4%. Les IC qui touchent le monde rural représentent des transferts équivalents à la part agricole de l'IC Régis.

Des actions plus complexes à mettre en œuvre, comme l'assistance technique ou la conservation de la biodiversité montrent des taux d'utilisation qui n'atteignent pas même la moitié du programme.

<sup>649</sup> A notre connaissance, il n'y a pas eu de répercussions sur le monde agricole dans la mesure où les résultats de cette expérience n'ont pas été probants, du moins jusqu'en 1999. Indirectement, il a peut-être servi à diminuer la pression hydraulique de la zone du Barranco de Guinguada, dans la mesure où les jardins publics sont arrosés avec ces eaux.

### Le dos tourné à l'assistance technique

Le caractère novateur de certaines politiques agricoles, comme les mesures agri-environnementales par exemple, implique, afin de leur assurer une réussite minimum, un travail de vulgarisation de leurs objectifs. Cet aspect a été pris en compte lors de l'élaboration de ces politiques agricoles communautaires avec deux sources financières possibles : soit une partie de l'enveloppe destinée à une politique peut être utilisée pour couvrir les frais d'assistance technique (mesures agri-environnementales et objectifs 5a et 5b), soit un organisme public ou indépendant peut recourir à des financements spéciaux à cette fin<sup>650</sup>.

Mes enquêtes montrent que réflexion et vulgarisation ont été écartés aux Canaries; il en découle une incompréhension évidente des politiques communautaires de la part des agriculteurs. Les mesures agri-environnementales, par exemple, ne sont pas du tout perçues par les agriculteurs comme un moyen de favoriser la protection et la conservation environnementale, ni la diminution des intrants. Au contraire, elles sont assimilées à un complément de l'indemnité compensatoire des zones agricoles les plus défavorisées (cf. IV.2.A).

Les gestionnaires et les techniciens manquent d'information et de compréhension. Ils s'en plaignent car il leur est difficile de diffuser une politique dont ils ne maîtrisent pas les éléments.

Si le Gouvernement régional a su penser les mesures qui pouvaient soutenir les productions agricoles et leurs débouchés, les faibles lignes budgétaires consacrées à l'assistance technique, suivi, évaluation des actions, conseils, diffusion de l'information... montrent le désintérêt pour cette dimension des politiques. A titre d'exemple, sur les 177 Mpts prévus à cet effet dans Régis II, seuls 4,1% avaient été utilisés à la fin de l'année 1998<sup>651</sup>, et seulement 64% de la même ligne dans le cadre du P.O. de Canarias<sup>652</sup>. Le Plan de développement des Canaries fait apparaître une ligne « extension agraire », à entendre comme la diffusion d'informations en milieu agricole<sup>653</sup>. Dans le cadre de Leader, cette ligne n'a pas non plus été particulièrement utilisée.

- La connaissance des transferts financiers communautaires reste finalement assez générale<sup>654</sup>. La nature exacte des investissements constitue un niveau d'information non disponible au public, cela implique qu'une approche sectorielle n'est pas sérieusement envisageable pour le

---

<sup>650</sup> Règlement 2052/88 CEE (réforme des fonds structurels) prévoyait déjà un soutien à l'assistance technique. Règlement (CE) n° 814/2000 du Conseil, du 17 avril 2000, relatif aux actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune [JO n° L 100, du 20.04.2000].

<sup>651</sup> Consejería de Economía y Hacienda, 2000, p 37.

<sup>652</sup> Consejo Económico y Social de Canarias, 1999, p. 40.

<sup>653</sup> Connu localement comme le PDCAN 1994-99, p. 206.

<sup>654</sup> La publication intermédiaire sur l'exécution des fonds de 1996 à 1998 (Consejería de Economía y Hacienda, 2000) rend compte des taux d'utilisation des fonds.

secteur agricole. On ne connaît pas non plus la répartition géographique selon les îles<sup>655</sup>. La synthèse des lignes budgétaires accordées aux Canaries fait **apparaître un éclatement total de l'information et de la gestion même de ces lignes entre diverses administrations ou directions générales d'une même administration.**

Pour préciser au-delà des transferts budgétaires que nous n'avons pu détailler en termes d'objectifs et d'actions, voici une brève analyse des fonds spécifiquement destinés au monde agricole et rural de l'archipel, tout en abordant les modalités d'attribution des aides aux ayants-droit.

### **C. QUINZE ANS DE TRANSFERTS EUROPEENS DANS L'AGRICULTURE CANARIENNE**

Un point sur les différentes actions réalisées dans le monde agricole et rural depuis l'entrée dans la CE des Canaries nous permettra de percevoir les évolutions capitales qui se sont produites en termes de fonds obtenus ainsi que de priorités. La plupart des chiffres utilisés ici sont des **prévisions**, des budgets programmés, et non pas les sommes payées. La différence peut parfois être importante.

Pour la première période, 1986-88, les interventions dans le monde rural et agricole ont été assez marginales. Les mécanismes d'accès aux aides étaient mal connus. La gestion des fonds communautaires semble alors revenir à l'Instituto de Reforma y Desarrollo Agrario (IRYDA). Hérité de la période franquiste, cet organisme avait pour fonction d'orienter les productions agricoles au niveau national. Ses fonctions ont été transférées d'une part au Ministère de l'agriculture espagnol, et d'autre part aux administrations régionales après sa dissolution vers 1992. Ceci s'est traduit, pour les Communautés autonomes, par de véritables trous noirs d'informations relatives aux actions menées avant 1992, dans la gestion des fonds communautaires.

Après 1988, nous disposons d'informations un peu plus détaillées, par programme opérationnel (PO), programme intégré et actions spécifiques (cf. p. 325) réunis dans le Cadre communautaire d'Appui (CCA)<sup>656</sup>. Les programmes opérationnels correspondent à un groupe de mesures

---

<sup>655</sup> D'après le rapport 1999 du CES des Canaries (p 41-42), la répartition des fonds se serait effectuée en faveur des îles mineures au détriment des îles majeures. A cet égard, certaines critiques ont été émises sur le choix de privilégier le principe d'équité au détriment de celui de l'efficacité des fonds. Il rappelle aussi que la politique régionale repose avant tout sur le principe de la solidarité interrégionale, et non sur celui de l'efficacité des dépenses.

<sup>656</sup> Le lecteur pourra trouver les informations de base concernant la programmation officielle des CCA en Annexe n°43 & Annexe n° 44.

sectorielles à l'inverse des programmes intégrés qui peuvent recouvrir des actions si diverses qu'elles peuvent toucher tous les secteurs de la vie économique et sociale pour une zone en particulier ou pour une île<sup>657</sup>. Dans ce cas, on ne connaît pas la part des budgets spécifiquement attribués au monde rural et agricole. Trois programmes intégrés avaient été proposés par le Gouvernement régional. Celui du Nord de La Palma (PROPOM) et celui de l'île de El Hierro ont été refusés, alors celui de la Gomera a été accepté. Deux PO sont consacrés au secteur bananier – pour les unités de transformation (PO banane I) et pour les structures de production (PO banane II) en 1992 et en 1993<sup>658</sup>, représentant donc un budget inscrit en tant que tel. Les grandes lignes d'action programmées pour la période 1989-93 sont reprises dans le tableau suivant.

**Tableau n° 66 : Synthèse des financements communautaires dans le domaine rural, agricole et agro-alimentaire pour 1989-93**

| Lignes d'actions                                    | Règlement                  | Financement communautaire<br>(Tous fonds confondus) en M€ | Taux de<br>cofinancement |
|---|----------------------------|---|--------------------------|
| <b>Programmes régionaux</b>                         |                            |   |                          |
| P.O. Développement agraire                          | P.O. de Canarias           | <b>15,18</b>  | 40 %                     |
| P.O. Intégré de la Gomera                           |                            | 36,97   | 50 %                     |
| P.O. Banane I et II                                 | Decreto territorial 156/93 | <b>16,66</b>  | 75 %                     |
| P.O. de Canarias (chemins ruraux)                   | P.O. de Canarias,<br>FEDER | ?   | 50 %                     |
| <b>Programmes plurirégionaux</b>                    |                            |   |                          |
| P.O. Irrigation et infrastructure routière (PORIV)  | Rgnt CEE 1118/88           | 5,63  | 50 %                     |
| P.O. Réorientation et amélioration de la production | CCA                        | 2,49  | 60 %                     |
| P.O. Protection de l'environnement                  | CCA                        | 0,38  |                          |
| <b>Régis</b> (volet agricole, FEOGA)                | Orden 25/11/91             | 7,27  | 75% ou 85%               |
| <b>Leader</b> (tous fonds)                          |                            | 7,66  | 40 %                     |
| <b>Envireg</b>                                      |                            | 3,03  | 50 %                     |
| <b>Plan régional des marchés</b>                    |                            | 1,78  | ?                        |
| <b>Sous-total</b>                                   |                            | <b>95,27</b>  |                          |
| <b>Poseican agricole</b>                            | Rgnt CEE 1601/92           | 7,72  | 100 %                    |
| <b>Aide compensatoire banane</b>                    | Rgnt CEE 404/93            | 36,23   | 100 %                    |
| <b>Total</b>  |                            | <b>141,00</b>   |                          |

Source : Consejería de Agricultura, 1991 et 1995(a) et Macromagnitudes del sector agrario, 1993. Plan Operativo de Canarias, 1989-93.

<sup>657</sup> Ces programmes comprenaient un ensemble d'actions visant à éviter le dépeuplement et à favoriser les investissements dans des zones particulièrement déprimées en termes socio-économiques.

<sup>658</sup> Décidés dès le Poseican, cf. Décision (91/314/CEE) du Conseil du 26 juin 1991, JO L n°171 du 29/06/91.

Les informations pour la période 1994-99 sont un peu plus précises et fiables<sup>659</sup>, bien que l'organisation des publications, en majorité issues des administrations gestionnaires, rende très ardue une reconstitution de la réalité budgétaire et même des actions réelles. Voici ce que nous avons pu reconstituer au prix d'une étude très approfondie des informations disponibles.

**Tableau n° 67 : Synthèse des financements communautaires dans le domaine rural, agricole et agro-alimentaire pour 1994-99**

| Programme  | Règlement  | Fonds               | Part communautaire (en M€) |
|--|--|---------------------|----------------------------|
| <b>Programmes régionaux</b>  |  |                     |                            |
| <b>P.O. Agriculture et développement rural :</b>   |  | FEOGA-O             | <b>86,34</b>               |
| Amélioration des conditions de production et de l'habitat rural  |  | «                   | 33,44                      |
| Protection et conservation des ressources naturelles   |  | «                   | 17,44                      |
| Reconversion et réorientation des productions, amélioration de la qualité agro-alimentaire et diversification de l'activité agricole |  | «                   | 35,46                      |
| <i>dont restructuration du secteur bananier</i>  | Décret 156/1993 dérogé par décret 9/1996                     |                     | 20,54                      |
| <u>PO de Canarias : électrification rurale</u>   |  | FEDER               | <b>4,31</b>                |
| <b>Programmes plurirégionaux</b>   |  |                     |                            |
| <u>P. de développement et de diversification économique des zones rurales (PRODER)</u>   |  | FEOGA-O             | <b>9,01</b>                |
| <u>P. opérationnel Industries agro-alimentaires et mesures structurelles agraires (Objectif 5a):</u>                                 | RD 1887/91 & D.95/92 en app. Rgnt CEE 2328/91 <sup>660</sup> | FEOGA-O             | <b>34,21</b>               |
| amélioration et modernisation des structures agricoles et compensation des pertes de revenus des agriculteurs                        |  | «                   |                            |
| encourager l'innovation technologique des entreprises agroalimentaires,  |  | «                   |                            |
| amélioration de la politique commerciale   |  | «                   |                            |
| <b>Régis II (volet agricole)</b>   | Décret 108/1995  | FEOGA-O             | <b>12,11</b>               |
| <b>Leader II</b>   |  | FEOGA-O, FEDER, FSE | <b>12,00</b>               |
| <b>Plan régional des marchés</b>   |  | FEDER               | <b>1,55</b>                |
| <b><i>Sous-total</i></b>   |  |                     | <b>159,53</b>              |
| <b>Poseican agricole</b>   | Rgnt CEE 1601/92   | FEOGA-G             | <b>113,81</b>              |
| <b>Application de la PAC</b>   | Divers   | FEOGA-G             | <b>36,66</b>               |
| <b>Aide compensatoire (OCMB)</b>   | Rgnt CEE 404/93  | FEOGA-G             | <b>575,80</b>              |
| <b>Total minimum</b>   |  |                     | <b>885,80</b>              |

Élaboration personnelle. (a). Ne comptabilise pas le REA. Source : Consejería de Economía y Hacienda, 1999 et Consejería de Agricultura, 2000.

Pour la période 1994-99, environ 28 000 Mpts (168 M€ soit presque deux fois plus que la période antérieure) auraient été investis pour l'amélioration de l'agriculture et des zones rurales, au travers des programmes opérationnels du FEOGA et des IC Leader II et Régis II. Les

<sup>659</sup> La publication de la Consejería de Economía y Hacienda, 2000 a constitué notre source principale d'informations pour cette période.

<sup>660</sup> Pour plus d'informations sur ce règlement portant sur l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture, JO CE 6/08/1991, Chambres d'agriculture, 1995, p 31. Voir aussi Rgnt 866/90 concernant l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles, JO L du 6/04/90.



exploitations, mais aussi les structures de conditionnement et de commercialisation des produits ont ainsi été aidées. Le secteur bananier continue d'occuper la première place budgétaire, concentrant un quart du P.O. de développement rural.

On remarque aussi que les diverses politiques de soutien aux productions (de la PAC, du Poseican et de l'aide compensatoire aux pertes de revenu issue de l'OCM banane) financées par le Feoga-G dépassent de très loin les actions structurelles.

En somme depuis l'intégration des Canaries à la CE, les fonds communautaires, dont nous ne pouvons estimer l'importance, en raison de l'imprécision des publications, ont concerné les aspects suivants :

- Le transport des marchandises et leurs conditions d'exportation se sont nettement améliorés grâce à l'intervention du FEDER et du Feoga :
  - le réseau des chemins ruraux et pistes a été aussi considérablement amélioré, notamment par le bétonnage des chemins dans les zones très pentues. Ce réseau des chemins ruraux a favorisé le passage des camions collecteurs, en permettant de rapprocher le camion de l'exploitation pour le chargement,
  - les améliorations du réseau routier ont facilité le transport d'une exploitation à une unité de conditionnement,
  - le transfert des marchandises vers un moyen à transport de longue distance – agrandissement des ports commerciaux, installation des Ro-Ro (système de chargement de marchandises, Roll on-Roll off), manipulation de conteneurs, adaptation des installations portuaires aux nouvelles techniques de transport en froid, chambres froides – ont été nettement améliorés.
- L'électrification de certaines zones rurales s'est largement étendue, surtout dans la période 1994-1999.
- La rénovation ou la construction d'ouvrages hydrauliques, dont les réseaux d'irrigation, a constitué l'un des grandes priorités des autorités régionales.
- Parmi les mesures concernant la modernisation des structures de transformation et commercialisation (réunies à partir de 1989 sous l'objectif 5a qui s'applique aux Canaries jusqu'en 1999), les secteurs de la banane, de la viticulture et de la tomate ont été privilégiés

(cf. Tableau n° 52 p. 312). Un certain nombre d'abattoirs ont été créés ou modernisés, ainsi que plusieurs centres agroalimentaires<sup>661</sup>. Ces mesures n'ont été appliquées qu'à partir du règlement (CEE) 3240/88 du Conseil des Ministres<sup>662</sup>.

- L'installation et l'amélioration d'infrastructures pour les marchés a également été nette. Le plan régional des marchés, géré par la Consejería de Industria y Comercio, est mis en place dès 1990, et peut-être auparavant<sup>663</sup>. Il concerne la construction, l'agrandissement et la modernisation des infrastructures de marché, et la dotation en équipements nécessaires pour leur fonctionnement (chambres froides...). En 1998, 526,5 Mpts, dont 49% subventionnés par l'Europe, sont attribués au second plan<sup>664</sup>. Ce sont ainsi plus de 20 marchés dans la province de Santa Cruz de Tenerife et 10 dans celle de Las Palmas qui ont ainsi été modernisés et/ou équipés. Un type de marché est alors promu : *mercadillo del agricultor*, 3 à la Grande Canarie, 6 à Tenerife, et 1 à La Palma, El Hierro et La Gomera. Il s'agit de marchés, souvent beaucoup plus rustiques que les autres en termes d'installations, où seuls les agriculteurs sont autorisés à vendre. Les revendeurs et autres intermédiaires sont explicitement exclus. Les jours d'ouverture sont souvent réduits au week-end. Ceux de Tacoronte à Tenerife et de Valsequillo à la Grande Canarie rencontrent un franc succès. Celui de Lanzarote semble n'avoir porté aucun fruit, échec que l'on peut attribuer exclusivement à la disparition de l'agriculture et l'insuffisance de production destinée au marché local. Les efforts réalisés en ce sens visaient essentiellement à reléguer au second plan les *intermediarias*.
- Parallèlement, le gouvernement a mis en place des structures de centralisation des produits agricoles, les MercoCanarias et les MercaCanarias.

La banane a concentré une part considérable des fonds. Ce sont au moins 62 M € qui ont été destinés à la restructuration du secteur uniquement (cf. p. 228), pour la modernisation des exploitations et des unités de conditionnement. Il faudrait ajouter les fonds provenant de mesures non spécifiquement bananières, dont nous ne pouvons connaître la valeur. Ce à quoi il faut également ajouter l'aide compensatoire, soit au total 612 M€

---

<sup>661</sup> Surtout dans la première période, cf. Consejería de Agricultura, 1991, p.48.

<sup>662</sup> Du 18 octobre 1988, modifiant le Rgnt (CEE) 2915/86 déterminant les dispositions de caractère socio-structurel applicables aux îles Canaries dans le domaine de l'agriculture, JO L 289 du 22/10/88, p 1-2.

<sup>663</sup> Il a existé au moins deux plans, dont le premier couvre 1990-93 et le second 1994-99. La participation européenne prévue pour la seconde période est de 5,824 M€ mais fin 1998, ce ne sont que 1,58 M€ qui ont été utilisés. Budget programmé pour 1990-93 : 1,78 M€

<sup>664</sup> Orden de 22 de abril de 1998, por la que se convocan subvenciones para la financiación de equipamientos comerciales de carácter social de la Corporaciones locales. Consejería de Industria y Comercio, 1999, p 187-189.

Le tableau suivant tente la synthèse des fonds accordés à ce secteur au travers de tous les programmes de la région. Rappelons qu'il ne s'agit là que de prévisions, les budgets programmés ayant ont souvent été dépassés à partir de 1998<sup>665</sup>.

**Tableau n° 68 : Mesures en faveur de la modernisation du secteur bananier, de 1989 à 1999**

| Programmes   | Période     | Part communautaire  |
|--|-------------|---|
| P.O. du Développement agraire (issu du Cadre communautaire d'appui)  | 1989-93     | Une partie est réservée au secteur bananier<br>?                      |
| P.O. Banane I et II  | 1992 & 1993 | 16,66 M€  |
| P.O. Agriculture et développement rural, issu du CCA, sous-programme : amélioration de la qualité agro-alimentaire | 1994-99     | Une partie est attribuée aux unités de transformation du secteur<br>? |
| Restructuration du secteur bananier (compris dans le P.O. précédent)   | 1994-99     | 20,54 M€<br>(3 417 Mpts)  |
| <b>Total connu</b>   | 1989-99     | <b>&gt; 37 M€</b>   |
| <b>Part minimum sur tous les fonds structurels attribués à l'agriculture et au monde rural</b>                     | 1989-99     | <b>&gt; 14 %</b>  |

Élaboration personnelle. Ce tableau est basé sur les données reconstruites à partir de Consejería de Economía y Hacienda, 2000, Consejería de Agricultura, 1995 (a), Consejería de Agricultura, 2000 (a), p 118. Pour la répartition géographique des investissements des deux plans, qui relèvent du décret 156/93, cf. Consejería de Agricultura, 1995 (a), p 185.

Les mesures de soutien de la politique agricole commune et les mesures particulières de soutien aux agriculteurs ont représenté **114 Meuros<sup>666</sup>** pour le **Poseican**, et **entre 100 et 144 Meuros par an** pour l'aide compensatoire aux pertes de revenu liées à la mise en place de l'OCM banane. Le premier bénéficiaire sectoriel est encore la banane.

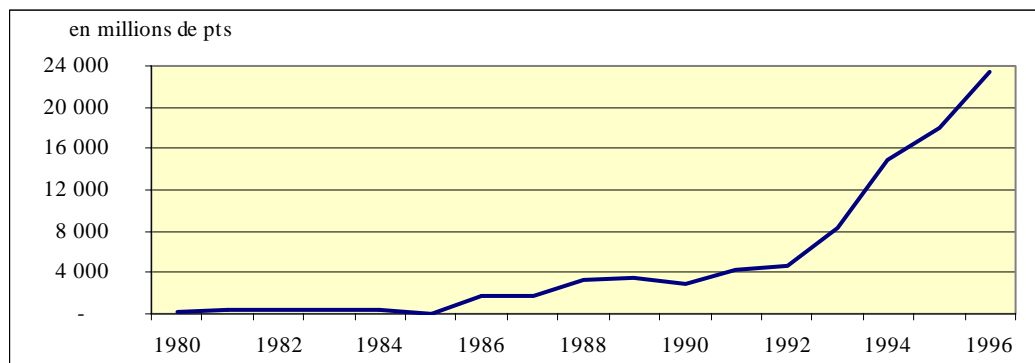
Les transferts de fonds dans l'agriculture se sont traduits par l'augmentation exponentielle des montants versés aux exploitations agricoles depuis 1980, selon les trois phases décrites précédemment. Cette évolution est difficile à analyser, dans la mesure où les publications font état de chiffres contradictoires<sup>667</sup>, qui ne semblent pas comptabiliser les aides à l'amélioration des structures agricoles. Cette figure n'est donc qu'indicative.

<sup>665</sup> La ligne « Restructuration du secteur de la banane » a été utilisée à 124%. Le dépassement de la programmation a été pris en charge au détriment d'une autre ligne financière que nous n'avons pu identifier.

<sup>666</sup> Propuesta de reglamento del Consejo relativo a la aplicación de las disposiciones del Derecho comunitario a las islas Canarias, COM (90) 686, p 25.

<sup>667</sup> Les chiffres communiqués par l'ISTAC varient considérablement selon ses publications.

**Figure n° 48 : Evolution du total régional des subventions aux exploitations, entre 1980 et 1999**



Élaboration personnelle. Source : de 1980-84, CEDOC, *Estadísticas básicas para Canarias*, Tome II, 1987.  
Pour 1986 à 1996, ISTAC, *Estadísticas básicas de Canarias*, 1987-1992, 1999.

Selon les statistiques officielles de 1996, 22,2% de la production agricole finale est constituée de subventions. En 1992, date d'application des politiques communautaires de soutien aux productions, les subventions ne représentaient que 0,2%<sup>668</sup>. L'agriculture est donc devenue un secteur très subventionné aux Canaries, ce qui l'a converti en un secteur attrayant pour certains.

### Les modalités d'attribution des aides au secteur agricole

Pour chaque politique, sont fixés des critères d'éligibilité, variant au gré de leurs objectifs. Les bénéficiaires ne sont pas égaux face aux aides, le statut et le faire-valoir de chacun déterminant leur éligibilité.

#### **Un accès inégal aux aides européennes selon les faire-valoir et les statuts des agriculteurs**

Les conditions d'accès aux aides ont été ciblées sur les **agriculteurs professionnels**, statut que l'institution définit comme l'activité qui représente au moins 50% du temps et/ou des revenus de l'agriculteur. C'est l'une des raisons pour lesquelles, malgré l'application de certaines politiques structurelles aux Canaries depuis 1986, le nombre des bénéficiaires était extrêmement faible, car peu d'entre eux correspondaient à ces critères, jusqu'à ce que le Poseican prévoie plusieurs dérogations en la matière.

En considérant l'importance de l'agriculture à temps partiel aux Canaries, la Commission européenne a établi un statut « d'agriculteur POSEICAN », exploitation qui n'utilise pas plus

<sup>668</sup> I. Dupuis & al. 2001.

d'une Unité de travail annuel (UTA<sup>669</sup>), dont le chef consacre au moins un quart de son temps de travail à l'agriculture et en obtient au moins un quart de ses revenus. Il semble que cette dérogation soit peu utilisée, dans la mesure où peu de personnes remplissent ces conditions<sup>670</sup>.

**Pour les exploitants non-professionnels**, part de la population agricole qui travaille à temps partiel mais dont on ne peut estimer l'importance, certaines lignes spécifiques permettent la modernisation des structures, même si le taux de subvention maximum représente 10% de moins que celui des agriculteurs professionnels. Les fonds régionaux réservés aux non-professionnels sont habituellement plus réduits que ceux destinés aux professionnels<sup>671</sup>.

**Le mode de faire-valoir entre aussi en jeu pour déterminer l'éligibilité.** *L'aparcerero* est écarté de toutes les aides, car son statut n'est pas un faire-valoir stricto sensu, assimilé à un « contrat de service ». Si la *medianería* est éloignée, dans ses principes juridiques, des règles afférentes aux politiques européennes, il existe aussi localement une volonté, renforcée par le droit coutumier national, de ne pas totalement l'écarter des systèmes des aides. *Le medianero* est donc éligible aux aides structurelles, car en Espagne les contrats oraux de *medianería* jouissent d'une totale reconnaissance juridique. Mais il n'est pas éligible aux soutiens de productions, restriction qui ne semble cependant pas poser de problème particulier car s'il n'apparaît pas comme bénéficiaire officiel de l'aide compensatoire à la banane, le *medianero* reçoit dans ce cas sa part grâce à un arrangement officieux entre lui et la coopérative ou l'Organisation de producteurs. L'aide est ainsi partagée avec le propriétaire de l'exploitation, comme l'accorde le contrat oral.

Le tableau ci-dessous tente de synthétiser la relation entre les aides communautaires et les différents modes de faire-valoir et statuts des agriculteurs.

---

<sup>669</sup> Selon l'INE (1993), une unité de travail annuel équivaut depuis 1993 au travail d'une personne à temps complet pendant au moins 228 jours par an, contre 275 jours auparavant. Cette définition est identique à la définition française et correspond sans doute à la définition communautaire.

<sup>670</sup> Enquête.

<sup>671</sup> Curieusement, la période communautaire 2000-2006 leur accorde une enveloppe proportionnellement plus substantielle, ce qui a créé une polémique au sein du secteur.

**Tableau n° 69 : Résumé de l'éligibilité aux aides communautaires selon le faire-valoir et le statut**

|   | Statut nécessaire pour éligibilité   | Taille min.                           | Accès refusé  |
|---|--|---------------------------------------|---|
| <b>Aide structurelle pour professionnel</b>                     | Chef d'exploitation professionnel  |                                       |   |
| <b>Aide structurelle pour non professionnel</b>                 | Chef d'exploitation  |                                       | <i>Aparcero, medianero</i>  |
| <b>Aide Régis *</b>   | Chef d'exploitation  |                                       | <i>Medianero</i>  |
| <b>Aide structurelle de la nouvelle OCM vitivinicole (2000)</b> | Chef d'exploitation  | 5 000 m <sup>2</sup> d'un seul tenant | <i>Aparcero</i>   |
| <b>Indemnité compensatoire de montagne (ICM)</b>                | Être agriculteur professionnel, soit dont le temps de travail et le revenu agricoles > 50%.<br>SS agricole en nom propre | 1 ha de terres cultivées              | Les entreprises.<br>Depuis 2000, les agri. non professionnels ne sont plus éligibles. |
| <b>Aide à la pomme de terre</b>                                 | Chef d'exploitation  |                                       | <i>Aparcero</i>   |
| <b>Aide compensatoire à la banane</b>                           | Chef d'exploitation  |                                       | <i>Aparcero, medianero</i>  |
| <b>Aide à la production de vigne (VQPRD)</b>                    | Chef d'exploitation  |                                       | <i>Aparcero, medianero</i>  |
| <b>Aide à la superficie (céréales)</b>                          | Chef d'exploitation  | 3 000 m <sup>2</sup>                  | <i>Aparcero, medianero</i>  |
| <b>Prime agri-environnementale</b>                              |  |                                       |   |

Élaboration personnelle.

Pour les subventions destinées à la modernisation des exploitations, le nombre de fois auquel un porteur de projet peut y postuler est également réglementé. La Consejería de Agricultura publie de 1 à 3 appels à concours annuels par ligne budgétaire. Les appels à proposition sont publiés au journal officiel des Canaries, le *Boletín oficial de Canarias* (BOC). Ni les agriculteurs ni les techniciens ne connaissent par avance les dates des appels. Les délais de réponse sont extrêmement courts, un mois la plupart du temps, 15 jours parfois, ce qui implique que les agents des AEA ont à peine le temps d'informer les agriculteurs, et que ces derniers disposent de très peu de temps pour élaborer un dossier. Les agences qui disposent d'un peu de fonds communiquent l'information par courrier. Cette lettre arrive au moins une semaine plus tard, puis le temps que les destinataires lisent, comprennent (voir le problème d'illettrisme traité auparavant), une bonne partie du temps imparti est déjà écoulé. Cet aspect est très problématique aux Canaries, et fait l'objet de critiques sévères de l'ensemble de la filière agricole.

Dans le cadre des mesures pour la modernisation des exploitations, **le montant des subventions a eu tendance à augmenter depuis la seconde moitié des années 1990**. Ceci n'est pas uniquement lié à l'augmentation des budgets disponibles, mais à la procédure de sélection des projets. Dans un premier temps, tous les projets présentés recevaient une subvention, au prorata des budgets disponibles. Si la subvention pouvait théoriquement s'élever à 50%, la part réelle accordée était

bien inférieure (par exemple, 14% en moyenne pour la restructuration de la vigne depuis 1986<sup>672</sup> jusqu'à 1999). Depuis la seconde moitié des années 1990, une sélection des projets s'opère au travers d'un système de barème qui hiérarchise les dossiers selon des critères préétablis, de façon à ce que le taux de subvention réglementaire corresponde au taux accordé. Ce qui se traduit par la diminution du nombre de projets subventionnés.

**Les aides aux investissements peuvent prendre la forme d'une subvention, d'une bonification de prêt ou d'amortissement de capital.** Les trois formes peuvent être combinées pour l'obtention d'une aide supérieure. Dans tous les cas, l'entité ou l'exploitation participe à l'investissement à hauteur minimum de 25%.

L'utilisation de l'une ou de l'autre forme de subvention dépend de la volonté des gestionnaires, du niveau culturel des demandeurs et, évidemment, du capital dont ils disposent. La bonification de prêt et l'amortissement de capital sont souvent écartés d'entrée par les petits agriculteurs, hostiles à ce type de financement. Ces modes de financement permettent pourtant aux personnes sans capital d'investir, mais le problème principal réside dans la garantie requise par les banques. En l'absence de garant solvable, aucun prêt n'est envisageable. Aucune solution ne semble y avoir été apportée par le Gouvernement régional, alors que l'Instituto de Reforma y Desarrollo Agrario (IRYDA), pour contourner ce problème, proposait directement des crédits aux agriculteurs. La dissolution de cet organisme s'est accompagnée de la suppression des crédits et du soutien qu'offrait l'IRYDA.

Ces dernières années, il semble que le seul régime de bonification qui fonctionne bien soit celui qui relève du Real Decreto 204/96<sup>673</sup> qui ne vise que la modernisation des exploitations tenues par des exploitants professionnels. Le Ministère de l'Agriculture espagnol s'appuie sur l'intervention d'un organisme garant auprès de certaines banques. Dans le cas de Régis II, la bonification de prêt a été réglementairement prévue, mais elle a été ignorée par les autorités responsables, sans que le motif nous en apparaisse clairement.

Nous avons tenté de synthétiser les formes de subvention et l'origine des fonds pour les principales aides appliquées aux Canaries.

---

<sup>672</sup> Enquête.

<sup>673</sup> BOE n°36 du 10/02/1996, en application du Règlement CE 2328/91 relatif à l'amélioration des structures agricoles.

**Tableau n° 70 : Synthèse du type d'aides accordées aux exploitants agricoles depuis 1986**

| Mesures   | Organisme payeur   | Type d'aides   | Période approximative                |
|---|--|--|--------------------------------------|
| <b>Aides aux structures</b>   | IRYDA,<br>probablement avec une partie de<br>fonds européens                     | Subventions à fonds perdus   | 1986-1990                            |
|   |  | Un crédit est offert à taux intéressant<br>par l'IRYDA.  |                                      |
|   | Feoga-O<br>(cofinancement national et<br>régional)                               | Une part variable de l'investissement<br>est accordée à fonds perdus.  | depuis 1986                          |
|   |  | Une bonification d'intérêts est<br>accordée à l'exploitant<br>L'aide prend en charge un<br>amortissement de capital  | depuis 1986                          |
| <b>Aides aux structures<br/>issues de Régis</b>                           | Feoga-O<br>Pas de cofinancement national.<br>Cofinancement régional              | Une part variable de l'investissement<br>est accordée à fonds perdus.<br>L'aide par amortissement de capital<br>existe, mais elle n'est pas promue par<br>le gestionnaire. | depuis 1991                          |
| <b>Aides du Poseican</b>  | Feoga-G<br>(pas de cofinancement)  | Une aide est accordée annuellement<br>(pas de contrepartie financière exigée<br>à l'exploitant).   | depuis 1992                          |
| <b>Aides de la PAC</b>  | Feoga-G<br>(pas de cofinancement)  | Une aide est accordée annuellement<br>(pas de contrepartie financière exigée<br>à l'exploitant).   | depuis 1992                          |
| <b>Aides spécifiques<br/>(ICM et mesures agri-<br/>environnementales)</b> | Feoga-O ou Feoga-G<br>selon les périodes +<br>cofinancement national et régional | Une aide est accordée annuellement<br>(pas de contrepartie financière exigée<br>à l'exploitant).   | depuis 1986<br>pour les<br>premières |

Élaboration personnelle.

Une fois la demande réalisée auprès des services compétents (AEA ou Consejería de agricultura), le paiement d'une aide prend environ un an et demi<sup>674</sup>.

La majorité des subventions sont conditionnées **par l'obligation de poursuite de l'activité agricole pendant 5 ans, et un âge du chef d'exploitation de moins de 65 ans**<sup>675</sup>. Or, la faible retraite des agriculteurs espagnols les amène à conserver l'activité au delà des 65 ans. Par exemple, la prospérité vitivinicole des années 1990 a conduit à des reprises de petites exploitations viticoles. Lorsqu'elles n'ont pas été officiellement transmises aux enfants qui peuvent dans la réalité en assurer la gestion, l'âge du chef d'exploitation ne bloque pas l'aide annuelle à la superficie. En revanche, il interdit les aides à la modernisation. Si la famille veut moderniser avec une subvention, elle est contrainte de transmettre « officiellement » à l'un (ou plusieurs) des enfants. Cette condition pèse donc sur les structures sociales, et s'inscrit pleinement dans l'un des

<sup>674</sup> Enquête auprès de la Oficina Pagadora del Feoga-Garantía de Canarias. Pour certaines aides destinées à la production animale, le délai peut être beaucoup plus court, mais jamais inférieur à 6 mois. Pour les aides structurelles, les délais sont de 2 à 4 mois, mais à partir de la fin de la réalisation des travaux.

<sup>675</sup> Il s'agit de l'ICM, des primes agri-environnementales et de toutes les aides destinées à la modernisation des exploitations. Les aides de marché, comme l'aide compensatoire de la banane ou l'aide à la surface du vignoble ne comportent pas d'âge limite.



objectifs des politiques agricoles est de supprimer les freins entraînés par les traditions, en rajeunissant les chefs d'exploitation.

Certaines mesures sont également accompagnées d'engagement de la part de l'agriculteur, comme la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires. D'autres mesures ne posent aucune condition d'éligibilité, comme les mesures de soutien à la superficie pour la pomme de terre, l'aide compensatoire à la banane.

L'augmentation des fonds européens disponibles pour l'agriculture canarienne depuis 1986 s'est accompagnée d'un **alourdissement des démarches** pour les agriculteurs. Ceux-ci doivent depuis le début des années 1990 environ présenter le document de propriété ou le contrat d'exploitation, la preuve cadastrale des parcelles cultivées, la superficie de chaque parcelle et leur plan.

**L'absence de contrats ou de documents de propriété est fréquente.** Aux Canaries, le document de propriété le plus usuel, la *hijuela*, document sous seing privé qui fait état de la partition d'une propriété entre plusieurs personnes, sans acte notarial, ni communication de la partition auprès du registre de la propriété, n'est pas juridiquement reconnu. Pour remédier à cette situation, très fréquente dans les zones de *medianías*, les AEA ont été reconnues compétentes par le Gouvernement canarien pour l'officialisation de la *hijuela*. Les contraintes européennes conduisent à généraliser, mais avec une forte inertie et une bonne dose de bricolage, les documents de propriété ou les contrats de location<sup>676</sup>.

Les nouveaux entrepreneurs, eux, possèdent documents de propriété, déclaration d'impôt... qui leur permettent l'accès aux aides. Leur accès à l'information est excellent, soit directement, soit par le biais d'un avocat qui gère les affaires administratives de l'exploitation<sup>677</sup>.

Les enquêtés trouvent les démarches trop lourdes. Certains demandent un « guichet unique » où pourrait être réuni tout ce qui est nécessaire pour la demande des aides (cadastre, sécurité sociale, impôt...) comme cela existe pour les entreprises commerciales au sein des Chambres de commerce.

➤ D'une manière générale, les systèmes d'aide ont favorisé les moyennes et grandes exploitations capitalisées. A l'exception de l'ICM et des mesures agri-environnementales, les statuts précaires et traditionnels ont été marginalisés, tant des mesures structurelles que des

---

<sup>676</sup> S'est aussi posée la question de la reconnaissance des parcelles cadastrales jusqu'au début des années 2000, dans la mesure où le cadastre n'était pas actualisé pour la majorité des îles.

<sup>677</sup> Souvent cet avocat gère aussi d'autres aspects de la vie administrative de l'intéressé.

aides de marché. Les subventions par crédit représentent un véritable échec aux Canaries. Ceci est lié aux positions des autorités régionales, à la faible capitalisation des exploitations et à l'incertitude qui pèse sur le secteur agricole. Le refus de prêts par les banques est très fréquemment évoqué lors des enquêtes.

La philosophie qui sous-tend la politique régionale a directement et indirectement profité aux Canaries et aux autres RUP. On aboutit à une reconnaissance officielle, bien que juridiquement fragile, de points communs entre ces régions, consacrée par le concept de "région ultrapériphérique". Cette reconnaissance est unique, puisque malgré les revendications des régions insulaires européennes, il n'existe toujours pas de politique des îles au sein de l'UE. La politique régionale a constitué le pilier le plus solide de la création de ce statut qui a permis la modulation des politiques communes en faveur de ces régions. Sans ces adaptations, les transferts de fonds auraient certainement constitué un échec pour les politiques européennes dans ces régions.

Sur un plan financier, les Canaries ont tiré un avantage net de leur pleine intégration à l'Union européenne. Cela s'est traduit par une entrée massive de fonds dans le cadre de la politique structurelle agricole : **plus de 2,5 milliards d'euros pour la période 1986 - 1999** uniquement. **Les totaux atteignent environ 3,5 milliards d'euros.** Ces transferts ont fortement orienté l'évolution socio-économique de l'archipel. Les infrastructures lourdes dominent, même si leur part dans le budget régional diminue avec le temps. L'amélioration des transports, infra et interinsulaire a bénéficié au secteur agricole, en facilitant l'acheminement des produits vers le marché local ou insulaire, et plus encore à l'exportation.

Le monde rural et agricole a disposé de fonds considérables si on le rapporte à la faible part du PIB qu'il génère véritablement<sup>678</sup>. Il ressort les disparités considérables de traitement entre productions. En effet, l'aide à la culture de la vigne est de 400€/ha, celle de la pomme de terre de 500 €/ha, contre 11 000€/ha à 13 900€/ha<sup>679</sup> pour la banane, soit au moins 25 fois plus que pour les autres cultures. En tout, le secteur bananier est le premier bénéficiaire : au moins 613 M€ ont été directement attribués à ce secteur de 1989 à 1999, soit au minimum un sixième de l'ensemble

---

<sup>678</sup> On ne peut malheureusement pas connaître la part des subventions agricoles dans la formation du PIB.

<sup>679</sup> Calculé sur la base de la moyenne de l'aide compensatoire versée de 1993 à 2001, soit 46,08 pts/kg à raison de 40 000 kg à 50 000 kg/ha.

des fonds (agricoles ou non) attribués aux Canaries depuis 1989. Ces disparités attisent jalousie et sentiments d'injustice entre agriculteurs. Elles expliquent également l'apparition de nouveaux entrepreneurs agricoles, encore au début des années 2000, ainsi que le passage d'une autre culture à la banane (cf.p. 229).

L'accès aux aides est donc très inégal suivant les types d'agriculteurs. Globalement, les règles européennes d'éligibilité tendent à sélectionner les exploitations viables et capables d'assumer la dimension administrative de la gestion d'une exploitation, au détriment de petits agriculteurs. Cette tendance est renforcée par l'absence de mécanismes suffisants pour leur permettre d'accéder à des crédits.

**La réserve d'investissements canariens**, connue sous le nom de RIC, a également joué un rôle dans la pénétration de nouveaux agents dans le domaine agricole. La philosophie de la Réserve est d'inciter les entreprises (tous secteurs confondus) à moderniser leur structure et leurs équipements. Des entreprises décident de placer leurs bénéfices, durant une période maximale de 3 ans, au terme de laquelle la somme économisée doit être utilisée. Trois modes d'utilisation sont prévus, dont le réinvestissement en équipements, l'achat de bons de l'État et le paiement des impôts afférents au terme des 3 ans<sup>680</sup>. Les réinvestissements doivent impérativement être réalisés dans le secteur d'activité de l'entreprise. Cette politique, autorisée par les institutions communautaires, a été mise en place en 1995<sup>681</sup>. Elle a été rapidement pervertie puisque de nombreuses entreprises ont modifié leur objet social afin d'étendre les secteurs potentiels d'investissement. Les secteurs de prédilection ont été celui de la construction et de l'immobilier, ainsi que le secteur agricole. Elle a entraîné l'apparition d'entrepreneurs issus des secteurs de la construction et de l'immobilier dans l'agriculture régionale. En effet, elle permet aux entreprises de placer une partie de leurs bénéfices dans le secteur agricole, sans être imposées.

Mais les régimes d'aides sont de mieux en mieux connus des agriculteurs, à l'inverse des obligations afférentes car rien n'est mis en œuvre pour améliorer la formation, l'information et l'évaluation des politiques. Les politiques européennes ont jusque là peu servi à développer la conscience environnementale ou des pratiques économisant les ressources naturelles<sup>682</sup>. L'agriculture s'est intensifiée. Dans une certaine mesure, cette situation a renforcé l'idée que l'activité agricole est « environnementale » en tant que telle, simplement par la création d'une

---

<sup>680</sup> Ce qui permet aux entreprises d'accumuler des intérêts pendant la période.

<sup>681</sup> Cette réserve a été créée par la ORDEN du 1 juillet 1997, BOC n° 87 du 7 juillet 1997.

<sup>682</sup> Voir les rapports d'études I. Dupuis, 2002 (a) et (b).

couverture végétale. On est loin des aspirations communautaires voulant transformer les pratiques agricoles et les agriculteurs en « gestionnaires de l'environnement »<sup>683</sup>.

Ce sont les relations entre politiques communautaires et les dynamiques agricoles que nous allons maintenant examiner.

---

<sup>683</sup> Principe sous-jacent au Règlement 1760/87, JO L 167 du 26/06/1987, explicité dans les rapports de la Commission *Avenir du monde rural*, juillet 1988, *Environnement et agriculture*, août 1988, *Stratégie es action de la Communauté dans le domaine forestier*, septembre 1988. On le retrouve dans le Rgnt (CE) n° 950/97 du Conseil du 20 mai 1997 relatif à l'efficacité des structures agraires, JO L n° 142 de 02/06/1997, p 1 - 21.

## CHAPITRE 2 : QUELQUES APPLICATIONS DE POLITIQUES AGRICOLES ET RURALES EUROPEENNES

Évaluer complètement l'impact des politiques européennes sur l'agriculture relève de la gageure dans l'état actuel des connaissances. Leur diversité empêche de les aborder ensemble, sous peine de tirer des conclusions erronées et bien éloignées de la réalité de terrain. Pour contourner cet obstacle, deux pistes ont été suivies ; d'une part, en choisissant comme entrée d'analyse l'application concrète d'une politique aux Canaries (chapitre 2), d'autre part, en prenant l'angle des dynamiques observées, et en tentant de les relier aux politiques (cf. chapitre 3).

Nous avons choisi l'analyse de la politique des zones agricoles les plus défavorisées, l'initiative communautaire Leader et enfin la politique spécifique du Poseican. Ces trois exemples permettent d'apporter des éclairages sur la transposition de politiques communautaires agricoles ou rurales aux îles canariennes ou bien sur la création de politiques spécifiques. Elles recouvrent un éventail assez large des questionnements qui surgissent lors de l'analyse de l'application de politiques ou de mesures.

### **A. LA POLITIQUE EUROPEENNE DANS LES ZONES AGRICOLES LES PLUS DEFAVORISEES**

Le choix d'étudier la politique des zones agricoles les plus défavorisées est motivé par le fait que cette politique est appliquée dans tous les États-membres de l'UE ; elle a été la première appliquée à l'archipel des Canaries, ce qui permet de la suivre sur 15 ans, enfin, c'est la politique la plus géographique dans son intentionnalité. Les questions territoriales qu'elle prétend régler et son inscription spatiale, dont la sélection des espaces-cibles, reposent sur une argumentation très empreinte du raisonnement géographique.

Il s'agit de l'une des plus vieilles politiques agricoles de la Communauté européenne. Elle a été créée suite à la constatation de dépeuplements localisés, conséquences des vagues successives d'exode rural. Les zones montagneuses font partie des zones souffrant le plus et le plus anciennement de cet abandon de population, entraînant des détériorations du territoire, de ses fonctions et de ses paysages. Plusieurs États-membres avaient mis en œuvre des politiques de la montagne. Les premiers pas en ce sens remontent au XIX<sup>ème</sup> siècle en France et en Italie<sup>684</sup>. En

---

<sup>684</sup> En France, la prise en compte du fait montagnard au sein des politiques publiques [...] débute au XIX<sup>ème</sup> siècle

Espagne, cela semble plus récent. Elles remonteraient à 1982, et semblent avoir été calquées sur la politique européenne<sup>685</sup> préexistante.

Cette politique s'applique aux Canaries depuis 1987 dans plus des deux tiers du territoire régional. L'archipel présente des zones où les conditions d'exploitation agricole sont rendues très difficiles, en raison de l'altitude – un tiers de l'archipel est constitué de zones montagneuses qui dépassent les 600 m d'altitude -, des pentes - certaines îles présentent des coefficients de pente très élevés (Cf. p. 50) et de conditions climatiques adverses, dont l'aridité<sup>686</sup>. Bien que la grande majorité des exploitations souffrent de ces obstacles, seules 9,4 % d'entre elles bénéficient de cette politique. Les îles arides ont été étonnamment écartées de cette politique, exclusion que nous tenterons d'expliquer.

L'organisation de ce sous-chapitre répond à la complexité des éléments à prendre en compte pour une bonne compréhension de cette politique et surtout de son application locale. Il s'agit de faire apparaître clairement l'origine de celle-ci, qui détermine les grands principes actuels, l'intervention nationale qui fixe, et parfois réoriente certaines modalités d'application et les résultats de l'application aux Canaries. Nous ne prétendons pas rendre compte de l'ensemble de cette politique. Nous nous sommes contentée de sélectionner les aspects qui concernent l'archipel. Cette organisation de l'information permet de distinguer les niveaux d'application et de faire apparaître les éléments nouveaux et/ou les restrictions selon les niveaux d'intervention.

### **Les zones agricoles les plus défavorisées en Europe**

L'article 43 du Traité de Rome (1957) reconnaissait la nécessité de porter une attention spéciale aux territoires de montagne, nommés *zones défavorisées*, mise en œuvre à partir de 1972 – date qui correspond à la création du FEOGA et à la mise en place la première politique agricole structurelle avec la Directive 72/159/CEE<sup>687</sup> qui définissait une série de mesures visant la modernisation du secteur agricole, avec une mention spécifique pour les zones de collines. Dans

---

*avec la politique de restauration des terrains en montagne. Elle se développe à la fin des années 1960 avec la politique de rénovation rurale pilotée par la DATAR et la mise en place de soutiens spécifiques à l'agriculture de montagne.* Centre national d'évaluation, 1999. En Italie, première politique pour la défense des terrains de montagne en 1877, E. SARACENO, 1990, p 321.

<sup>685</sup> La bibliographie consultée à ce sujet reste extrêmement parcimonieuse en informations sur la politique nationale. Nous traitons cet aspect un peu plus loin.

<sup>686</sup> Cette mesure est appliquée en reconnaissance des *handicaps naturels graves et permanents* que subissent les Canaries, selon le Règlement CEE n°2915/86 du Conseil du 16/09/86 déterminant les dispositions de caractère socio-structurel applicables aux îles Canaries dans le domaine de l'agriculture. JO n° L 272 du 24/09/86, p 4.

<sup>687</sup> Directive 72/159/CEE du Conseil du 17 avril 1972, relative à la modernisation des exploitations agricoles, JO n° L 96 du 23/04/1972, p 1.

les années qui suivent, les États-membres constatent qu'un grand nombre d'exploitants agricoles des zones défavorisées ont été exclus de cette politique<sup>688</sup> alors qu'ils reconnaissent parallèlement la nécessité de *garantir l'entretien de l'espace naturel dans les zones de montagne et dans d'autres zones défavorisées*. Cette exclusion est essentiellement due à l'inadaptation des critères retenus pour les ayants-droit. C'est ainsi qu'en 1975 naît une politique spécifique, qui poursuit la philosophie de la directive de 1972, en adaptant les conditions d'éligibilité pour les exploitations. Un grand nombre de principes et d'objectifs de cette politique communautaire ont été repris directement de la politique montagne française.

Les grandes mesures de la politique des zones défavorisées consistent en des **aides aux améliorations des exploitations agricoles**, des **aides aux investissements collectifs pour la production fourragère** ainsi que **l'aménagement des pâturages exploités collectivement**. Elle comprend aussi une **Indemnité compensatoire de montagne (ICM)**, la seule aide annuelle de cette politique.

L'ensemble de cette politique, connue à tort sous le nom de la *politique de la montagne*, a pour objectif de « compenser les handicaps naturels des revenus agricoles des agriculteurs des zones défavorisées ». Elle est appliquée à 3 groupes d'espaces : les zones de montagne, celles qui sont menacées de dépeuplement et celles qui subissent des *limitations spécifiques*. En 1975, elle concerne ¼ du territoire communautaire de ce qui était alors l'Europe des 6<sup>689</sup>.

L'idée centrale est de permettre *l'entretien de l'espace naturel*<sup>690</sup> et d'éviter un trop grand dépeuplement de certaines zones du territoire<sup>691</sup> où les risques naturels ou d'incendie sont aggravés par l'absence d'entretien des terres agricoles et forestières<sup>692</sup>. Seule une action visant à maintenir un seuil minimum de population agricole peut y freiner l'exode rural, selon le législateur. Les actions européennes sont donc centrées sur l'agriculture, gardienne en quelque sorte du territoire. Les exploitations agricoles rencontrent des obstacles naturels permanents qui limitent la rentabilité des activités agricoles, favorisant l'abandon. Pour *les zones menacées de*

---

<sup>688</sup> Dans les 5 ans qui suivent la directive de 1972, 1,7% des exploitations avaient bénéficié d'aides à la modernisation en "zones normales", contre 0,6% en zones défavorisées, selon D. Strijker, 1988, p 37.

<sup>689</sup> Maximum fixé par l'article 3, alinéa 5 de la directive de 1975. On peut avoir une vision d'ensemble, très sommaire, de la cartographie de cette délimitation dans une plaquette de vulgarisation « Notre avenir agricole » émanant de la Commission et datant de 1993, p 32.

<sup>690</sup> Directive 75/268/CEE, J.O. n° L 128 du 19.05.1975

<sup>691</sup> Directive 75/268/CEE, J.O. n° L 128 du 19.05.1975

<sup>692</sup> Par exemple, en France, une prime à l'herbe est mise en place dans les années 1960 afin de freiner la très forte diminution du pâturage. Car en l'absence des pacages, les risques d'avalanche augmentent considérablement. Cette mesure, incluse dans le plan Neige français, est mise en place à la même époque que la création des parcs nationaux et des Parcs naturels régionaux. Cet ensemble de mesures correspond à la volonté de favoriser le récent essor du tourisme. L'intervention politique répond donc essentiellement à une vision économique des nouvelles fonctions du territoire. Dans ce contexte, le développement du tourisme constitue donc l'un des éléments déterminants de la mise en place de la politique montagne en France.

*dépeuplement*, on considère que l'environnement économique et social empêche la fixation de la population. C'est pourquoi l'aide annuelle, commune aux trois types d'espaces porte le nom d'*indemnité compensatoire* (de handicaps...).

Les zones agricoles les plus défavorisées doivent répondre aux critères que fixe la Directive communautaire 75/268/CEE<sup>693</sup> sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. Les zones agricoles de montagne<sup>694</sup> sont définies en fonction de l'altitude (pouvant entraîner des conditions climatiques très difficiles), des fortes pentes (qui empêchent la mécanisation) ou bien d'une combinaison des deux. Les zones menacées de dépeuplement<sup>695</sup> sont définies soit par la densité de population, soit par la diminution annuelle de la population. Seules les communes possédant une part importante de population agricole peuvent entrer dans cette classification. Enfin, pour les zones touchées par des limitations spécifiques<sup>696</sup>, les éléments pris en considération portent sur l'exiguïté des exploitations et les obstacles de divers ordres qui limitent le maintien de l'activité agricole.

Les critères ne sont pas définis avec plus de précision. Mais, il semble que les indicateurs relatifs aux zones de montagne soient assez similaires entre États membres<sup>697</sup>. Les indicateurs de dépeuplement sont fixés pour chaque État membre, étant entendu que les phénomènes démographiques sont hétérogènes au sein de l'UE. Le critère de la faible densité semble être identique ; la moitié de la moyenne nationale pour la France et l'Espagne. Enfin, pour la catégorie *limitations spécifiques*, aucun élément n'est explicité. Il appartient donc à chaque État membre de définir ces « limitations spécifiques » et de les justifier. Chaque État membre présente une liste de communes par catégorie, justifiant les classements, que la Commission approuve ou non.

L'importance de ces délimitations tient à la possibilité d'accéder à l'ICM et à l'augmentation de 10% des taux de cofinancement autorisés pour les subventions à la modernisation des exploitations, ainsi que l'ensemble de la politique structurelle appliquée au domaine agricole et agro-alimentaire.

Afin d'éviter des confusions de sens de la terminologie « zone défavorisée », que l'on peut malheureusement trop souvent taxer de sibylline, le tableau suivant fait le point sur ces classifications communautaires.

---

<sup>693</sup> J.O. n° L 128 du 19.05.1975.

<sup>694</sup> Définies au titre de l'alinéa 3 de l'article 3 de la Directive 75/268/CEE.

<sup>695</sup> Définies au titre de l'alinéa 4 de l'article 3 de la Directive 75/268/CEE.

<sup>696</sup> Définies au titre de l'alinéa 5 de l'article 3 de la Directive 75/268/CEE.

<sup>697</sup> Si l'on compare les indicateurs retenus pour la France dans la Directive 76/401/CEE du 6 avril 1976 et ceux de l'Espagne dans la Directive 86/466/CEE, les différences entre les indices d'altitude et de pente sont faibles.



**Tableau n° 71 : Point sur la terminologie communautaire des zones défavorisées**

| Classement  | Contexte réglementaire  | Critères   | Application aux Canaries  |
|---|---|--|---|
| <b>Zone défavorisée de la CE</b> (à partir de 1957)             | Art. 43 du Traité de Rome   | non définis  | appliqué aux Canaries de 1986 à 1988.   |
| <b>Zone défavorisée de l'UE</b> (à partir de 1989)              | Objectif 1 (régions en retard de développement)                               | - inférieur à 75% du PIB communautaire<br>- autour de 75% pour certaines régions<br>⇒ Les fonds structurels sont centrés sur les régions réunies dans cet objectif | l'archipel est entièrement classé Objectif 1 dès 1989.  |
| D'autres zones sont classées                                    | Autres objectifs  | varient suivant les Objectifs  | ne concerne pas les Canaries, à l'exception du 5a   |
| <b>Zones agricoles les plus défavorisées</b> (à partir de 1975) | Politique pour l'agriculture de montagne et pour certaines zones défavorisées |  | concerne partiellement l'archipel pour l'application de l'ICM, la modernisation des exploitations et les investissements collectifs |
| Montagne  |   | - pente et altitude ou combinaison des deux  | 74 communes   |
| Dépeuplement  |   | - faible densité, diminution de la population, et part de la population agricole   | aucune  |
| Limitations spécifiques   |   | - critères divers  | 2 communes à Lanzarote  |

Élaboration personnelle

Le budget alloué à l'ICM constitue la part la plus importante de la politique des zones agricoles les plus défavorisées.

Cette mesure est cofinancée jusqu'en 1999 par la section orientation du Feoga (FEOGA-O). Une enveloppe est attribuée par les instances communautaires à chaque État-membre sur la base d'une programmation pluriannuelle correspondant à la période communautaire<sup>698</sup>. La part de la mesure prise en charge par le FEOGA-O varie selon les pays et régions européens, et les époques. En 1975, cette part s'élevait à 25% pour l'ensemble des États membres. A partir de 1989, l'organisation de l'action européenne sur le territoire par le biais d'un classement spatial, les objectifs (cf. p. 311), implique une variation de la part prise en charge selon l'objectif (cf. Tableau n° 72). Dans les zones classées en retard de développement ou défavorisées (objectif 1), la prise en charge s'élève à 70%. Le reste est financé par l'État membre, en Espagne, par l'administration centrale, au travers du Ministère de l'Agriculture, la Pêche et l'Alimentation (MAPA). Pour les autres zones, le cofinancement communautaire est de 50%.

<sup>698</sup> Cette répartition des fonds résulte des rapports de force en cours ainsi que des apports faits par chaque État membre au budget communautaire.

**Tableau n° 72 : Cofinancement communautaire de la mesure selon les types de régions**

|   | <b>Avant 1989</b> | <b>Après 1988</b> | <b>2000-06</b> |
|---|-------------------|-------------------|----------------|
| Zones agricoles défavorisées de l'UE                | 25 %              | 50 %              |                |
| Zones agricoles défavorisées situées en Objectif 1* |                   | 70 %              |                |
| RUP et îles grecques *                              |                   | ?                 | 75 %           |

Élaboration personnelle.

L'aide n'est versée qu'aux agriculteurs professionnels<sup>699</sup>, qui doivent s'engager à poursuivre leur activité durant 5 ans. Le montant total de l'aide versée aux ayants-droit est fixé par chaque État membre<sup>700</sup>, ce qui explique les fortes variations d'un État à l'autre. Le tableau ci-dessous permet de comparer les aides moyennes par exploitation et par unité de gros bétail (UGB). L'aide moyenne par exploitation au Luxembourg avec 5 000 € est 11 fois plus importante qu'en Espagne (426 €) la plus faible d'Europe. L'aide moyenne par UGB est également insignifiante : 31 €. Le nombre d'exploitations bénéficiaires en Espagne est le plus élevé derrière l'Allemagne où le montant moyen par exploitation est pourtant de 2 312 €

**Tableau n° 73 : Indemnités moyennes en euros par État membre, toutes sources financières, 1996**

|                | <b>Nb d'exploitations bénéficiaires</b> | <b>Moyenne par exploitation</b> | <b>Moyenne par UGB</b> |
|----------------|---|---------------------------------|------------------------|
| Luxembourg     | 2 313                                   | 4 985                           | 126                    |
| Finlande       | 72 457                                  | 3 747                           | 138                    |
| France         | 127 658                                 | 3 251                           | 99                     |
| Suède          | 23 453                                  | 2 801                           | 106                    |
| Allemagne      | 220 823                                 | 2 312                           | 108                    |
| Royaume-Uni    | 56 898                                  | 2 172                           | 42                     |
| Autriche       | 96 606                                  | 1 883                           | 120                    |
| Belgique       | 6 168                                   | 1 391                           | 88                     |
| Irlande        | 101 664                                 | 1 355                           | 70                     |
| Pays-Bas       | 3 617                                   | 1 310                           | 132                    |
| Grèce          | 169 242                                 | 606                             | 62                     |
| Portugal       | 79 705                                  | 562                             | 68                     |
| <b>Espagne</b> | <b>178 193</b>                          | <b>426</b>                      | <b>31</b>              |
| Italie         | -                                       | -                               | -                      |
| Danemark       | -                                       | -                               | -                      |
| <b>UE - 15</b> | <b>1 138 797</b>                        | <b>1 716<sup>1</sup></b>        | <b>74<sup>1</sup></b>  |

L'Italie applique cette politique mais les régions ne communiquent plus les informations depuis 1996.<sup>1</sup>

Les moyennes ne comptabilisent pas l'Italie, ni le Danemark. Les calculs des moyennes UE-15 sont pondérés.

Source : La situation de l'agriculture dans l'UE, rapport 1998, Commission européenne.

<sup>699</sup> La définition juridique de l'agriculteur professionnel est déterminée par chaque État. Pour les Canaries, cf. p. 356.

<sup>700</sup> Article 7 de la directive de 75/268/CEE.

Au vu de ces fortes disparités, il est clair que l'impact de cette politique n'est pas homogène à l'intérieur de l'UE. C'est la transposition espagnole de cette politique que nous allons maintenant exposer.

### **Les zones agricoles les plus défavorisées en Espagne**

Cette politique européenne démarre en Espagne en 1986, avec peu d'expérience car la politique montagne nationale, qui précède l'intégration de ce pays à l'UE, est très récente.

La *Loi nationale sur l'agriculture de montagne*<sup>701</sup> définit en 1982 le cadre de la future politique montagne. Beaucoup d'éléments ont été repris de la directive communautaire de 1975. Elle définit les zones de montagne comme d'altitude supérieure à 1 000 m avec une pente minimum de 20%. Les aides prennent la forme de subventions pour la réalisation d'actions d'aménagement, dont des aménagements hydrauliques, et la sauvegarde des ressources agricoles, la promotion et la protection des ressources naturelles... Une indemnité est également prévue pour compenser les handicaps permanents qui portent préjudice au rendement des exploitations agricoles de zones classées. Les conditions d'accès à l'indemnité sont pratiquement calquées sur l'ICM européenne. Les aides visent explicitement l'amélioration des exploitations d'élevage concernent l'élevage bovin extensif<sup>702</sup>. Il est intéressant de noter que la condition de résidence, dont nous traitons en détail les effets plus loin (cf. p.382), est déjà mentionnée. Une Commission de l'agriculture de montagne est créée au sein du MAPA, en 1982, ce qui explique en partie la relative richesse actuelle des informations sur la répartition et l'exécution de l'ICM.

Les zones alors délimitées aux Canaries comprennent l'ensemble de l'île de El Hierro et les communes du Nord de La Palma (Puntallana, San Andrés y Sauces, Barlovento, Garafía, Puntagorda y Tijarafe)<sup>703</sup>. Cette délimitation est beaucoup plus restreinte que la délimitation communautaire appliquée ultérieurement, et ne prend pas en compte les zones de montagne de plus de 1 000 m des autres îles<sup>704</sup>. Les exploitations extensives sont définies comme celles qui

---

<sup>701</sup> Ley de agricultura de montaña 25/1982 du 30/06/1982, publiée au BOE n° 164 du 10/7/1982. Elle est développée dans l'Orden Ministerial de 26 de Julio de 1983 (B.O.E., de 9 de Agosto) sobre fomento de explotaciones ganaderas en determinadas zonas desfavorecidas y en las de montaña, establece las normas generales para la concesión de las ayudas a las explotaciones extensivas, ubicadas en dichas zonas.

<sup>702</sup> D'après l'Orden ministerial du 26/7/1983 (B.O.E. du 9 août) sobre fomento de explotaciones ganaderas en determinadas zonas desfavorecidas y en las de montaña, establece las normas generales para la concesión de las ayudas a las explotaciones extensivas, ubicadas en dichas zonas.

<sup>703</sup> Consejería de Agricultura, 1991.

<sup>704</sup> Soit 1 492 km<sup>2</sup> qui correspondent aux altitudes supérieures à 1 000 m.

assurent l'approvisionnement de 70% de l'alimentation animale du troupeau par le pâturage<sup>705</sup>. Cette restriction limite très fortement le nombre de bénéficiaires potentiels.

Sans aucun doute, cette politique est-elle restée localement sans effet. Au vu de la rareté des mentions dans la bibliographie générale espagnole<sup>706</sup>, son application n'a pas non plus dû avoir d'impacts au niveau national.

A partir de 1986, la directive européenne concerne toutes les Communautés autonomes, à l'exception des enclaves espagnoles du Nord de l'Afrique, Ceuta et Melilla. C'est la première politique agricole structurelle dont bénéficient les Canaries. L'unité territoriale de base est la commune.

- Est considérée **commune de montagne** celle qui comprend une altitude minimum de 1 000 m ou une pente de 20% minimum. En cas de combinaison des deux, les zones de montagne peuvent être délimitées par une altitude minimum de 600 m et une pente minimum de 15%<sup>707</sup>. Une exception est prévue pour les communes totalement entourées de régions montagneuses, pour lesquelles le pourcentage de la pente peut être réduit à 12%.

- Les **communes menacées de dépeuplement** sont définies, pour l'Espagne<sup>708</sup>, par une densité moyenne inférieure à 37,5 hab/Km<sup>2</sup>, c'est-à-dire moins de la moitié de la moyenne nationale qui s'élève à 75 hab/Km<sup>2</sup> en 1986. Sont aussi éligibles les communes dont le taux de diminution annuelle de la population est de 0,5%, mais seulement dans le cas où 18% de la population est employée dans l'agriculture.

- Pour les **communes touchées par des limitations spécifiques**, les critères suivants ont été retenus : insularité, salinité des sols, vents forts, sols humides et marais, sols subissant la désertification due à la sécheresse, protection de l'environnement et conservation des pinèdes destinées, auparavant, à l'obtention de résine. Ces éléments ne sont définis explicitement nulle part, ni dans la Directive d'application pour l'Espagne, ni dans les textes espagnols. La superficie

---

<sup>705</sup> D'après l'Orden du 24 Octobre 1983 sobre fomento de explotaciones ganaderas en determinadas zonas desfavorecidas y en las de montaña, publié au BOC du 17/01/1984, p 2.

<sup>706</sup> Aucune référence dans les textes consultés sur la politique montagne espagnole qui précéda la politique montagne européenne.

<sup>707</sup> Les indicateurs «montagne» et «dépeuplement» utilisés pour l'Espagne sont fixés dans la Directive du Conseil 86/466/CEE du 14 juillet 1986 qui déterminent la liste des communes des zones agricoles défavorisées pour cet Etat-membre. En France, dans la directive 76/401/CEE du Conseil, forte pente comprise définie comme 20% et 15% si combinaison avec le facteur altitude à partir de 500m. Altitude minimale en France : 600 m dans les Vosges, 700 m dans les autres massifs et 800 m sur les versants méditerranéens.

<sup>708</sup> Si l'on compare avec les indicateurs français, faible densité définie comme inférieure à la moitié de la moyenne nationale. Part de la population agricole : minimum 18% in la Directive 77/178CEE qui modifie la Directive 75/271/CEE.

concernée par ce classement est limitée par la directive communautaire à 4% maximum de la superficie de l'Etat-membre<sup>709</sup>.

Les modifications des listes des zones agricoles les plus défavorisées sont extrêmement fréquentes<sup>710</sup>. Un certain nombre de communes passent des catégories « dépeuplement » ou « limitations spécifiques » à la catégorie « montagne »<sup>711</sup>. Des variations démographiques et socio-structurelles expliquent partiellement ces modifications.

On peut faire l'hypothèse que, pour les communes répondant à la fois aux critères de montagne et de dépeuplement qui sont les plus généralement représentées, le Gouvernement espagnol ait choisi d'en « transférer » vers la deuxième catégorie car le montant des aides y est presque inférieur de moitié aux aides « montagne » (cf. Tableau n° 79, p.376).

En 1998, 5 929 communes<sup>712</sup> de l'ensemble du territoire national sont éligibles pour une superficie municipale d'environ 39 millions d'ha, soit 77% de la superficie totale espagnole<sup>713</sup>. La superficie agricole des exploitations concernées par l'ICM s'élève à 10 millions d'ha<sup>714</sup>. La répartition nationale des exploitations agricoles en 1998 montre que la superficie et le nombre d'exploitations bénéficiant de l'ICM est supérieure d'environ ¼ dans les *zones menacées de dépeuplement* que dans les *zones de montagne*. Cela semble contradictoire avec le fait que l'Espagne est le pays dont l'altitude moyenne est la plus élevée de l'UE<sup>715</sup>.

**Tableau n° 74 : Répartition nationale des exploitations touchant l'ICM par classement en 1998**

|                           | Montagne  | Dépeuplement | Total                |
|---------------------------|-----------|--------------|----------------------|
| <b>Nb d'exploitations</b> | 60 078    | 82 385       | <b>142 463</b>       |
| <b>Superficie (ha)</b>    | 4 701 808 | 6 031 919    | <b>10 733 727 ha</b> |

Source : MAPA, 1998. Elaboration personnelle.

<sup>709</sup> Selon la Directiva del Consejo de 14 de julio de 1986 relativa a la lista de zonas agrícolas desfavorecidas con arreglo a la Directiva 75/268/CEE (España), JO L n° 273 du 24 juin 1986.

<sup>710</sup> Sur la base de la lecture des textes réglementaires européens, on peut en effet constater que les listes sont modifiées environ tous les trois ans. Ce phénomène concerne tout autant les autres États-membres. Il complique la lecture et la connaissance des territoires concernés. Pour l'Espagne : établissement de la liste en 1986, puis modifications en 1989, 1991, 1997 et 1998.

<sup>711</sup> A titre d'exemple, voir les modifications qui apparaissent dans la Décision de la Commission du 16 octobre 1989 modifiant les limites des zones défavorisées en Espagne au sens de la directive 75/268/CEE du Conseil Journal officiel n° L 308 du 25/10/1989, pp 23-28.

<sup>712</sup> Sur 8 000 communes. A titre comparatif, la France compte 36 000 communes.

<sup>713</sup> COAG, 2000.

<sup>714</sup> Malgré l'importance de cette mesure, les références portant sur cette politique en Espagne sont très rares.

<sup>715</sup> J. Muñoz Jiménez & C. Sanz Herraiz, *Las montañas, guía física de España*, Alianza Editorial, 1995, 476 pp.

Dès 1985, la **superficie agricole utile minimum par exploitation** éligible a été réduite de 3 ha à 2 ha pour la Grèce, le Mezzogiorno et les îles italiennes et les Départements d'outre-mer français<sup>716</sup>, prenant en compte les caractéristiques socio-structurelles des divers secteurs agricoles de ces zones. Cette réduction de la superficie minimum s'étend aux nouveaux pays méditerranéens qui intègrent l'UE en 1986, l'Espagne et le Portugal<sup>717</sup>.

Le montant de l'aide prend en compte le nombre de têtes de bétail et la superficie agricole utile (SAU), le tout étant transformé, par le biais de coefficients, en unités de compte. Les États-membres sont libres de faire varier certains coefficients et valeurs de référence, dont le montant selon les classements.

Pour le bétail, on applique des coefficients correcteurs qui varient en fonction de l'âge et de l'espèce, et permettent de rapporter l'ensemble à une seule unité, l'Unité de gros bétail (UGB)<sup>718</sup>. Les équivalences UGB sont ensuite rapportées à la superficie fourragère. L'aide peut être versée à hauteur de 1,4 UGB par ha et de 20 UGB maximum par exploitation. Ces coefficients et les maxima sont communs à tous les pays de l'UE.

**Tableau n° 75 : Équivalences UGB selon les espèces animales pour le calcul de l'ICM**

| Espèces et âge                                     | Équivalence UGB |
|--|-----------------|
| Taureaux, vaches et autres bovins de plus de 2 ans | 1               |
| Bovins de 6 mois à 2 ans                           | 0,6             |
| Chèvres et moutons                                 | 0,15            |

Cette équivalence est identique pour tous les pays membres. Source : Directive 75/268/CEE, annexe.

Pour obtenir des unités de compte, on multiplie les UGB selon les coefficients technico-économiques (COTE), qui varient selon l'État membre. En Espagne, les COTE appliqués sont :

**Tableau n° 76 : COTE utilisés pour la transformation de UGB en unités de compte**

| Type de bétail                             | Équivalence COTE |
|--|------------------|
| UGB correspondantes à des vaches laitières | 0,8              |
| Autres UGB                                 | 1                |

Source : Real Decreto 466/1990.

<sup>716</sup> Règlement (CEE) n°797/85 du Conseil du 12 mars 1985 concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture, Journal officiel n° L 093 du 30/03/1985 p. 1 à 18. La délimitation des zones agricoles les plus défavorisées pour les DOM est établie dans la directive 76/631/CEE du Conseil du 20 juillet, JO L 223 du 16/08/1976, p 7-10, comporte des communes mais aussi des parties de communes.

<sup>717</sup> Elle n'a pas été modifiée depuis, comme on peut le voir dans le Règlement (CE) n° 950/97 du Conseil du 20 mai 1997 relatif à l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles, JO n° L 142 de 02/06/1997, p 1 à 21.

<sup>718</sup> Indiquons que les équivalences UGB appliquées par l'Europe sont différentes de celles utilisées pour recensement national (cf. Annexe n° 45).

La SAU est transformée en Unités équivalentes de culture (UEC), selon le type de culture et sa superficie, sur la base de coefficients (cf. tableau suivant). L'Espagne bénéficie des modifications apportées en 1987 à la politique des zones défavorisées<sup>719</sup> qui étendent l'indemnité compensatoire aux productions végétales non fourragères, à l'exception des cultures intensives et des cultures qui présentent un excédent au niveau communautaire comme les plantations fruitières à moins qu'elles n'occupent pas plus d'un demi-hectare (pommés, poires et pêches) ; la vigne excepté si les rendements ne dépassent pas les 20 hl /ha<sup>720</sup>, et les cultures destinées à l'alimentation animale du bétail de l'exploitation<sup>721</sup>. Un plafond maximum d'aides d'UEC est fixé à 20 unités.

**Tableau n° 77 : Équivalences UEC selon les cultures pour le calcul de l'ICM en Espagne**

| Type de culture                                      | Équivalence UEC |
|--|-----------------|
| Hectare irrigué                                      | 1               |
| Hectare de cultures extensives et plantations en sec | 0,5             |
| Hectare de landes et friches improductives           | 0,15            |

Source : Real Decreto 466/1990 du 6 avril 1990.

Pour obtenir des Unités de compte, on multiplie les UEC par les coefficients technico-économiques (COTE), qui varient selon l'État membre. En Espagne, la table est la suivante :

**Tableau n° 78 : COTE utilisés pour la transformation de UEC en UL**

| Type de culture                            | Équivalence COTE |
|--|------------------|
| Culture irriguée                           | 0,75             |
| Cultures extensives et plantations en sec  | 0,85             |
| Hectare de landes et friches improductives | 1                |

Source : Real Decreto 466/1990.

Puis on additionne les unités de compte du bétail et des cultures. L'aide accordée par exploitant est alors calculée sur la base d'un module, qui diffère selon le classement de la commune.

<sup>719</sup> La directive de 1975 est modifiée, dans un premier temps, par le règlement 797/85, puis par le règlement 1760/87, publié au JO L n° 167, du 26/06/1987.

<sup>720</sup> Real Decreto 466/1990 du 6 avril 1990.

<sup>721</sup> A moins que les rendements ne dépassent pas 2,5t/ha. Le blé dur est exclu dans tous les cas.

**Tableau n° 79 : Modules de base servant à calculer l'ICM en 1999 en Espagne**

| <b>Classement européen et national</b>   | <b>Module de base en pts</b> | <b>Module de base en €</b> |
|--|------------------------------|----------------------------|
| Zone de montagne (Article 5.3)   | 9 680                        | 58,2                       |
| Zone menacée de dépeuplement (Art. 5.4)  | 5 618                        | 33,8                       |
| Zone à limitations spécifiques ( Art. 5.5)   | 0                            | 0                          |
| Zone de montagne (article 5.3) comprise dans les zones d'influence des Parcs nationaux ou dans celles délimitées par le Plan d'aménagement des ressources naturelles de Picos de Europa            | 18 796                       | 113,0                      |
| Zone menacée de dépeuplement (art. 5.4) comprise dans les zones d'influence des Parcs nationaux ou dans celles délimitées par le Plan d'aménagement des ressources naturelles de Picos de Europa   | 11 236                       | 67,5                       |
| Zone à limitations spécifiques (art. 5.5) comprise dans les zones d'influence des Parcs nationaux ou dans celles délimitées par le Plan d'aménagement des ressources naturelles de Picos de Europa | 11 236                       | 67,5                       |
| <b>Montant minimal par bénéficiaire</b> (quelle que soit le classement, à l'exception des zones à limitations spécifiques)   | <b>36 750</b>                | <b>220,9</b>               |

Source : COAG, 2000.

Un zonage propre à l'Espagne qui correspond aux « zones d'influence économique de parcs nationaux », qui donne lieu au doublement du montant de l'ICM, rend l'aide beaucoup plus attrayante. Son financement semble être prélevé sur le budget total. Un montant d'aide minimale commun à tous les classements est attribué à tous les bénéficiaires. Les zones à limitations spécifiques ne bénéficient en Espagne d'aucune ICM, à moins qu'elles ne se trouvent à proximité des parcs nationaux. Elles ont cependant droit à l'augmentation du taux de subvention pour les investissements agricoles prévu par la directive.

Enfin, le module est multiplié par le nombre d'unités de compte de l'exploitation, selon un coefficient dégressif (voir ci-dessous).

**Tableau n° 80 : Coefficients applicables au module de base**

| <b>Unités de compte totales</b> | <b>Coefficient applicable au module de base</b> |
|---------------------------------|---|
| Inférieur ou égale à 5          | 1   |
| Supérieur à 5 et jusqu'à 10     | 0,5   |
| Supérieur à 10 et jusqu'à 20    | 0,3   |

Source : Real Decreto 466/1990 du 6 avril 1990.

- Le degré de complication des calculs gêne une lecture simple des éléments valorisés. L'estimation pour un agriculteur de l'aide demandée est très difficile pour les techniciens des AEA. Les montants peuvent varier du simple au quadruple selon le classement de la zone. Des montants, compris entre 40 000 pts et 120 000 pts par an sont à l'évidence peu attrayants. L'État espagnol, en surclassant certaines zones, montre sa volonté de donner la priorité aux



zones périphériques des Parcs nationaux. Cela entre dans la stratégie paysagère d'un pays qui vit aujourd'hui en partie de la valorisation touristique de son image.

Les limitations des budgets, le nombre très élevé des ayants-droit et dans une moindre mesure, la tendance à la concentration de la population agricole dans les zones urbaines ont poussé l'Espagne à ajouter une condition supplémentaire au texte européen : **l'obligation de résidence du bénéficiaire dans la commune de son exploitation ou dans une commune limitrophe**. Cette condition<sup>722</sup> apparaissait déjà dans la loi nationale de 1982. Il s'agit probablement de fixer la population agricole résidente, en excluant les agriculteurs qui vivent « éloignés » de leur exploitation. Sont visés les agriculteurs « rentiers » qui ne vivent pas de l'agriculture, phénomène courant en Espagne. Cette condition pose un certain nombre de problèmes d'adaptation aux réalités territoriales canariennes, pour lesquelles aucune exception n'a été prévue..

### **L'indemnité compensatoire de montagne aux Canaries**

Selon les termes de la directive, 86% des exploitations canariennes sont situées en zone montagneuse, pourtant moins de 10% des exploitations régionales touchaient l'ICM aux Canaries en 1998<sup>723</sup>. Cette mesure concerne donc très peu d'individus<sup>724</sup>. La répartition des aides est très inégale entre les îles.

La situation géographique des îles leur confère une situation atypique car la législation communautaire prend en compte la brièveté des cycles végétatifs qui limitent les cultures possibles<sup>725</sup>, ce qui n'est pas le cas aux Canaries. Au contraire elles possèdent des capacités productives plus grandes en raison d'une relative modération du climat (semi-tropicalité et insularité), les facteurs limitants étant plutôt ces pentes qu'il faut aménager et, souvent, l'approvisionnement en eau. Le climat de montagne est plutôt un avantage surtout lorsque, comme sur le versant Nord de Tenerife, l'exposition aux alizés permet des productions sans apports complémentaires en eau.

L'application de l'ICM aux Canaries comporte deux particularités issues des négociations du Poseican. La superficie agricole minimum a été réduite de 2 à 1 ha en 1992 et toutes les

---

<sup>722</sup> Au niveau national, condition mentionnée dans l'Orden du 20 avril 1990 qui développe le Real Decreto 466/1990 du 6 avril.

<sup>723</sup> Les exploitations canariennes représentent moins de 1% du total national des exploitations bénéficiaires de cette mesure.

<sup>724</sup> Si l'on compare à l'autre système insulaire espagnol, les Baléares (qui ne sont pas incluses dans l'Objectif 1), ce chiffre pourrait sembler élevé, car seules 116 personnes y ont perçu l'aide en 1998. Néanmoins, il s'agit d'un archipel où le secteur primaire, très réduit, ne comprend pas une agriculture d'exportation.

productions végétales sont prises en compte dans le calcul<sup>726</sup>, à l'exception des cultures fourragères destinées à l'alimentation du bétail de l'exploitation, sans doute parce que l'agriculture canarienne ne compte pas de cultures de céréales et fruitières tempérées qui soient significatives en termes de superficie. **Les cultures intensives de banane et de tomate ne sont donc pas exclues**<sup>727</sup>. En permettant de compatibiliser presque toutes les cultures, cet élargissement a sans doute permis l'octroi de l'aide pour les exploitants dont l'exploitation est éclatée en plusieurs zones ainsi que la prise en compte de la vigne et des arbres fruitiers.

Il existe **trois délimitations** qui se superposent pour l'application de cette politique européenne, une communautaire, que nous allons décrire en premier lieu, puis une nationale et enfin une régionale.

#### **Les zones agricoles les plus défavorisées aux Canaries: le problème communal**

La **délimitation des zones défavorisées** a été réalisée en 1986 : 73 des 87 communes sont classées en « zone de montagne » (cf. Carte n° 36), soit 68% du territoire régional. Aucune n'a été classée *menacée de dépeuplement*, tandis que plusieurs communes remplissaient sans doute les valeurs fixées, tout au moins celle de faible densité<sup>728</sup>. S'il on compare cette carte aux zones de peuplement et à celles des milieux physiques, plusieurs interrogations surgissent.

Les îles arides, Fuerteventura et Lanzarote, sont pratiquement exclues du classement. Or certaines de leurs communes comprennent les 600 m minimum d'altitude de l'une des conditions d'éligibilité. Seule l'analyse des pentes pourrait permettre de savoir si ces communes ont été injustement écartées des zones de montagne. C'est ce que nous avons calculé, sur la base des cartes du relief, en prenant la distance la plus courte à la mer, afin de rapporter la distance à l'altitude.

---

<sup>725</sup> Obstacle mentionné dans la directive de 1975, et repris dans le règlement-cadre du développement rural 1257/99 du Conseil du 17 mai, JO n° 160 du 26/06/99, p 80 à 102.

<sup>726</sup> Al. 3 de l'article 27, Règlement 1601/92 du 15 juin 1992, JO L 173. Le Règlement (CE) n° 950/97 du Conseil du 20 mai 1997 relatif à l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles indique, pour l'ICM, 2 ha minimum pour les DOM, mais il nous semble que de 1991 à 2000, la superficie était fixée à 1 ha. JO n° L 142 de 02/06/1997, p 1 à 21. Pour Madère et les Açores, le minimum a été fixé à 0,5 ha.

<sup>727</sup> Al. 2 de l'article 27 du Règlement 1601/92 du 15 juin 1992, JO L 173. Accordée aussi aux DOM en 1993 suite à un avis favorable du Comité STAR et de la décision de la Commission du 29 juillet 1993, donc ultérieurement à la dérogation canarienne. Il s'agit là d'un exemple d'extension des dérogations accordées par les institutions communautaires à d'autres RUP.

<sup>728</sup> Densité inférieure à 37 habitants/km<sup>2</sup> (valeur fixée pour les zones menacées de dépeuplement) en 1986 : Vilaflor à Tenerife, Alajero à la Gomera, Fuencaliente et Garafía à La Palma, toutes celles de El Hierro, Tejera et Artenara à la Grande Canarie, Antigua, Betancuria, La Oliva et Pájara à Fuerteventura, et pour finir Haría, Teguisse et Yaiza à Lanzarote.

**Carte n° 36 : Les zones agricoles les plus défavorisées aux Canaries en 2000**

**Tableau n° 81 : Calcul de la pente dans certaines communes non classées**

| <b>Ile et Nom du sommet</b>                | <b>Altitude</b> | <b>Communes</b>                    | <b>Classement</b>                   | <b>Pente générale</b> |
|--|-----------------|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| <u>Lanzarote</u>                           |                 |                                    |                                     |                       |
| Atalaya de Femés                           | 608 m           | Yaiza                              | Limitations spécifiques             | 12 %                  |
| Guardilama                                 | 603 m           | Limite municipale de Tias et Yaiza | Montagne et Limitations spécifiques | 12 %                  |
| <b>Peñas del Chache</b>                    | <b>670 m</b>    | <b>Teguise</b>                     | <b>Aucun</b>                        | <b>26 %</b>           |
| Ermita de las Nieves                       | 608 m           | Teguise                            | Aucun                               | 12 %                  |
| <b>Volcán de la Corona</b>                 | <b>609 m</b>    | <b>Haria</b>                       | <b>Aucun</b>                        | <b>23 %</b>           |
| <u>Fuerteventura</u>                       |                 |                                    |                                     |                       |
| <b>Pico de la Zarza (massif de Jandía)</b> | <b>807 m</b>    | <b>Pájara</b>                      | <b>Aucun</b>                        | <b>36 %</b>           |
| <b>Pico del Fraile (massif de Jandía)</b>  | <b>683 m</b>    | <b>Pájara</b>                      | <b>Aucun</b>                        | <b>30 %</b>           |
| <b>Montaña de los Cardones</b>             | <b>691 m</b>    | <b>Pájara</b>                      | <b>Aucun</b>                        | <b>19 %</b>           |
| Aceitunal                                  | 686 m           | Puerto de Rosario                  | Aucun                               | 7 %                   |
| Cuchillos                                  | 625 m           | Puerto de Rosario                  | Aucun                               | 7 %                   |
| Muda                                       | 689 m           | Limite d'Antigua et de El Puerto   | Aucun                               | 7 %                   |

**Les communes qui apparaissent en gras sont celles pour lesquelles nous pensons qu'elles auraient dû être classées.**  
Elaboration personnelle.

Il ressort de ce tableau que certaines communes auraient pu être classées, car elles comprennent des zones de pente supérieure à 15%. Si le critère de la pente n'est pas plus détaillé dans les textes communautaires et espagnols, c'est bien parce qu'il permet une interprétation en faveur ou non d'un classement. En effet, les textes ne mentionnent pas quelle surface d'une commune doit comprendre des pentes de plus de 15%, ni la méthode de calcul à employer.

D'après le responsable de l'ICM aux Canaries, il semblerait que les institutions des îles concernées n'ont jamais eu l'initiative de demander le classement de ces communes. Ce fait s'explique assez bien si l'on considère la faiblesse des moyens humains et techniques dont disposent les instances insulaires des îles mineures, qui constitue un frein important à la compréhension des mesures européennes et donc aux initiatives qui pourraient être prises.

Si l'on part de l'idée que les critères ont été appliqués de manière homogène dans toute l'Espagne, on peut aussi questionner l'exclusion de ces communes des « zones agricoles les plus défavorisées ». A défaut de remplir les deux conditions de montagne, elles auraient pu être intégrées aux zones de « limitations spécifiques », classement qui ne donne pas droit à l'ICM (cf. Tableau n° 79, p 376) mais permet cependant une augmentation des pourcentages autorisés pour les subventions de modernisation des exploitations et les investissements collectifs (cf. p. 367). Ces territoires correspondent en effet à plusieurs critères retenus par l'Espagne : insularité, salinité des sols, vents forts et sols subissant la désertification due à la sécheresse. Malgré la combinaison de tous ces facteurs défavorables à l'agriculture, ces communes n'ont pas été classées.

Sont aussi exclues Tazacorte et Los Llanos de Aridane à La Palma et Puerto de la Cruz à Tenerife. Ces communes ne présentent pas l'altitude minimum requise, malgré certaines zones où les pentes peuvent être assez importantes. Néanmoins, elles réunissaient aussi certains critères des « limitations spécifiques » comme des exploitations exiguës, la salinité des sols et des vents forts. La situation de Puerto de la Cruz est différente, dans la mesure où il s'agit de la plus petite commune de l'archipel (moins de 9 km), une station balnéaire de grande ampleur où l'agriculture est résiduelle.

L'unité territoriale retenue par l'État espagnol est la commune<sup>729</sup>, alors que la directive européenne permet de retenir des parties de communes ou encore des régions. C'est grâce au niveau territorial choisi que la part classée du territoire canarien est si importante. En fait, l'altitude minimum, 1 000 ou 600 m selon le cas de figure<sup>730</sup>, correspond à la différence entre l'altitude la plus faible et la plus élevée dans chaque commune. Or, le territoire de la grande majorité des communes allant du littoral aux sommets, la plupart d'entre elles dépassent les 1 000 m de dénivellation<sup>731</sup>, même si certaines possèdent de « grandes » zones planes - comme Telde, Ingenio, Agüimes, Santa Lucía situées dans la plaine Est de la Grande Canarie ou Granadilla de Abona, San Miguel et Arona au Sud de Tenerife.

Les capitales des îles - Santa Cruz de Tenerife, Santa Cruz de La Palma, Las Palmas de Gran Canaria, ainsi que certaines villes importantes, comme Telde à la Grande Canarie, La Laguna à Tenerife, sont classées. Ces communes très vastes possèdent en effet à la fois une zone urbaine très dense et des zones rurales et agricoles en grande partie péri-urbaines.

L'unité territoriale choisie entraîne donc l'intégration de zones très hétérogènes sous la même dénomination de *zones agricoles les plus défavorisées*. C'est un élément important à prendre en compte pour l'analyse de la perception de l'aide. En effet, un grand nombre d'agriculteurs ne se considèrent pas de « montagne », ni au sens réglementaire ni au sens physique. Une campagne d'information mentionnant la montagne ne peut spontanément retenir l'attention que de ceux qui en connaissent le sens réglementaire ou bien qui perçoivent leur propre territoire comme une zone montagneuse. Aux Canaries, l'association « naturelle » ou « spontanée » entre montagne et

---

<sup>729</sup> L'unité territoriale d'action, la commune, répond à l'échelon territorial le plus fin pour lequel on dispose de statistiques.

<sup>730</sup> Pour rappel, l'altitude minimum est fixée à 1 000 m. Néanmoins, si l'altitude se combine avec des fortes pentes (15%), l'altitude minimum est réduite à 600 m.

<sup>731</sup> Des 7 492 km<sup>2</sup> de l'archipel, 2 355 km<sup>2</sup> se situent à plus de 600 m d'altitude, soit 30% du territoire régional. Les ¾ de cette superficie se situent dans la province de Santa Cruz de Tenerife. Source : Dirección General del Instituto Geográfico Nacional in *Anuario estadístico de España*, INE, 2000.

agriculture s'effectue à partir des zones de moyenne altitude (300-400 m). Parfois, les discussions avec les agriculteurs de Tenerife tout au moins, ou d'autres, semblent indiquer que la montagne serait «le cône volcanique qui domine le paysage », excluant par là même les pentes et l'altitude de l'idée de montagne. « La montagne » peut aussi être assimilée à « la haute montagne », c'est-à-dire qu'elle commence à l'orée de la couronne forestière, à partir de laquelle la grande majorité des cultures n'est plus possible aux Canaries. Cette perception de la montagne se limite souvent à l'altitude, et ne prend pas en compte les pentes. Les pentes sont rarement évoquées comme un frein aux cultures.

Les **modifications de la délimitation** ont été peu importantes depuis 1986 et n'ont porté que sur 3 communes. Betancuria à Fuerteventura semble avoir changé à plusieurs reprises de classification, entre « commune à limitation spécifique » et de « montagne »<sup>732</sup>. Étant donné que l'activité agricole y est réduite, cela n'a eu qu'un faible impact : seulement 5 exploitants perçoivent l'aide en 1999. Deux communes à Lanzarote Yaiza et Tinajo sont ajoutées à la liste nationale des « zones d'influence de parcs nationaux » les rendant éligibles à l'ICM<sup>733</sup> ont été intégrées aux zones à limitations spécifiques en 1993, date qui correspond au classement de l'île en Réserve mondiale de la Biosphère (cf. note 181). Sans ce classement international, cette modification ne serait pas intervenue, bien que ces deux communes comprennent une bonne part du Parc national de Timanfaya. Cette inclusion n'a pas eu de répercussions : personne n'a jamais touché l'aide à Yaiza<sup>734</sup>, et le nombre total insulaire de bénéficiaires depuis 1993 ne fait que diminuer. En 1999, seulement 13 personnes perçoivent l'aide à Lanzarote. Les modifications des classements n'ont donc eu qu'un très faible impact sur la répartition spatiale de l'ICM, même si cela a augmenté la part du territoire concerné, qui atteint 72,32% du territoire régional depuis 1993.

La Carte n° 36 (cf. p.379) montre les communes de résidence des exploitants ouvrant droit à l'ICM, sur la base du principe de *contiguïté de résidence* dont nous avons parlé. Un agriculteur peut résider dans l'une des communes limitrophes (en pointillé sur la carte) et percevoir l'ICM, si et seulement si son exploitation se trouve dans une commune contiguë à celle de sa résidence et entre dans l'un des deux classements. Cette dernière catégorie de communes augmente considérablement le nombre de communes de résidence éligibles.

---

<sup>732</sup> Cette commune est transférée de la liste de zones défavorisées au titre de l'article 3 alinéa 5 vers la liste arrêtée au titre de l'article 3 alinéa 3 de la Directive 75/268/CEE dans la Décision 89/566/CEE de la Commission du 16 octobre 1989 modifiant les limites des zones défavorisées en Espagne. Cela veut dire que cela change probablement le montant de l'aide, bien que les chiffres relatifs aux aides versées de 1986 à 1999 dans cette commune soient contradictoires.

<sup>733</sup> Orden du 4 mai 1993, BOE n° 111.

<sup>734</sup> Document d'enquête.

Les communes canariennes sont souvent petites, avec une moyenne de 72 km<sup>2</sup><sup>735</sup>. Il est habituel que la population agricole ne réside pas dans la même commune que son exploitation, les distances étant très faibles<sup>736</sup>. De surcroît, la population, même agricole, s'est fixée près des capitales, profitant ainsi de services plus nombreux... (Las Palmas de Gran Canaria et Telde réunissent 61% de la population insulaire à la Grande Canarie, et Santa Cruz et La Laguna 49% de la population de Tenerife).

**Tableau n° 82 : Taille moyenne des communes canariennes en 2000 \***

| Ile                    | Superficie insulaire        | Taille moyenne des communes |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Lanzarote <sup>1</sup> | 932 km <sup>2</sup>         | 133 km <sup>2</sup>         |
| Fuerteventura          | 1 663 km <sup>2</sup>       | 277 km <sup>2</sup>         |
| Grande Canarie         | 1 532 km <sup>2</sup>       | 73 km <sup>2</sup>          |
| Tenerife               | 2 029 km <sup>2</sup>       | 65 km <sup>2</sup>          |
| La Gomera              | 372 km <sup>2</sup>         | 62 km <sup>2</sup>          |
| El Hierro              | 287 km <sup>2</sup>         | 144 km <sup>2</sup>         |
| La Palma               | 690 km <sup>2</sup>         | 49 km <sup>2</sup>          |
| <b>Archipel</b>        | <b>7 505 km<sup>2</sup></b> | <b>72 km<sup>2</sup></b>    |

\* Nous précisons la date de la taille des communes car les éruptions récentes de 1949 et 1971 à La Palma ont produit une augmentation de la superficie de Los Llanos de Aridane et Fuencaliente au Sud de l'île.

<sup>1</sup> Cette surface comptabilise l'île habitée de la Graciosa, partie intégrante de la commune de Tegüise.  
Élaboration personnelle

**Tableau n° 83 : Taille moyenne des communes de certaines régions et provinces espagnoles**

| Régions / provinces                | Classement schématisé             | Taille moyenne des communes |
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| Andalousie                         | Obj. 1                            | 114 km <sup>2</sup>         |
| Asturias                           | Obj. 1                            | 136 km <sup>2</sup>         |
| Galice                             | Obj. 1, de montagne               | 99 km <sup>2</sup>          |
| Cantabrique                        | Obj. 1, de montagne               | 52 km <sup>2</sup>          |
| Province de Badajoz                | Obj. 1                            | 133 km <sup>2</sup>         |
| Province d'Almería                 | Obj. 1, de montagne,              | 88 km <sup>2</sup>          |
| Province de Lugo                   | Obj. 1, de montagne,              | 147 km <sup>2</sup>         |
| Province d'Albacete                | Obj. 1, de montagne,              | 171 km <sup>2</sup>         |
| Province de Ciudad Real            | Autre objectif, de montagne       | 194 km <sup>2</sup>         |
| Iles Canaries *                    | Obj. 1, partiellement de montagne | 72 km <sup>2</sup>          |
| Province de Santa Cruz de Tenerife | Obj. 1, de montagne               | 64 km <sup>2</sup>          |
| Province de las Palmas             | Obj. 1, partiellement de montagne | 84 km <sup>2</sup>          |

Obj. 1 : délimitation européenne qui permet un cofinancement à 70%. Autre objectif : cofinancement à 50% De Montagne : province où un grand nombre de communes sont classées en zone de montagne.

\* Pour les Canaries, la moyenne retenue ne comptabilise que les communes classées.

Source : INE, 2000. Elaboration personnelle.

<sup>735</sup> 72 km<sup>2</sup> si l'on exclue les communes non classées. 86 km<sup>2</sup> si l'on comptabilise toutes les communes de l'archipel.

<sup>736</sup> Ajoutons que la structure des exploitations implique souvent que les parcelles d'une même exploitation se situent dans plusieurs communes.

L'opportunité d'obtenir l'ICM est donc très variable selon la localisation de l'exploitation. Certaines communes sont limitrophes de plus de 11 communes classées, d'autres avec 1 seulement. La possibilité spatiale de toucher l'aide est donc multipliée par 11 dans certains cas (cf. Carte n° 37). Les communes littorales sont nécessairement défavorisées puisqu'une partie de leur territoire ne jouxte aucune autre commune. La forme des communes constitue aussi un facteur déterminant : pour les îles coniques, les communes dont le territoire atteint le centre de l'île sont souvent limitrophes avec 4 autres au moins (voir La Gomera où presque toutes les communes convergent en son centre). Les communes d'altitude sont aussi « privilégiées » en ce sens, Tejeda et Valleseco à la Grande Canarie, et El Paso à La Palma et la Orotava à Tenerife sont limitrophes de 12 à 15 communes.

Le nombre de communes limitrophes constitue un atout spatial théorique. El Hierro ne comprend que deux communes, donc un agriculteur remplissant toutes les conditions a 100% de chances de toucher l'aide dans cette île. On observe d'ailleurs une faible corrélation entre le nombre municipal de bénéficiaires et le nombre de communes limitrophes.

Au travers de cet exemple, on voit confirmée la théorie des lieux centraux de Christaller<sup>737</sup>, qui étudie les effets de découpage des unités territoriales sur les contacts possibles entre elles. Il montrait, sur la base des systèmes de pavage, comment la forme des unités territoriales rendait plus ou moins optimum les possibilités de contacts et d'échanges avec les autres unités territoriales. Cette analyse, purement géométrique dans son approche initiale, ne prenait pas en compte les reliefs et leur impact sur les échanges. Les résultats de ses études montrent que la forme optimum (pour favoriser les contacts) est celle de l'octogone qui permet un nombre très élevé et régulier de contacts avec les unités voisines, limite les distances entre les centres de chaque unité. Bien sûr, aucun découpage territorial ne correspond à cette forme géométrique. Néanmoins, son étude a permis d'aboutir, parmi d'autres, à la conclusion, confirmée par des travaux ultérieurs<sup>738</sup>, de l'importance des délimitations des unités territoriales : celles dont la forme est allongée présentent un nombre de contacts avec d'autres unités nettement inférieur à celles dont la forme est plus ramassée (plus proche du cercle ou de l'octogone).

---

<sup>737</sup> W. Christaller est un économiste spatial allemand des années 1930. Dans ces années-là, il explicite sa théorie des lieux centraux. Cf. en anglais *Central places in Southern Germany*, ed. Prentice Hall, New York, 1966.

<sup>738</sup> Dont une étude faite au Brésil, évoquée par P. Hagget, 1973, p 61.



**Carte n° 37 : Condition de contiguïté des communes**

Pour les Canaries, les communes au territoire allongé, configuration la plus fréquente dans l'archipel, montrent effectivement un nombre de contacts moins élevé que les autres. La forme exigüe et allongée des communes, combinée à l'étagement bioclimatique favorisent naturellement une résidence non limitrophe. Il est fréquent qu'aux Canaries un exploitant agricole réside dans une commune rurale et possède une exploitation dans une autre commune rurale à faible distance. Cette situation se retrouve essentiellement dans les cas d'apparition de nouvelles zones d'exploitation, comme dans la zone Est de La Palma, de Puntallana à Fuencaliente<sup>739</sup>, ou de bonne qualité des voies de communication, comme à Lanzarote et à Fuerteventura, sur la plaine Est de la Grande Canarie et de Tenerife.

L'analyse est de toute façon tronquée, dans la mesure où 76 des 87 communes touchent la côte. Du fait archipelagique qui réduit doublement le nombre de contacts possibles avec d'autres communes, les Canaries se trouvent plus pénalisées que le reste du territoire national par l'application de condition de résidence<sup>740</sup>.

- A l'intérieur de l'archipel, la possibilité d'accéder à l'aide varie donc énormément selon la situation de la commune, rendant très inégale son opportunité. Le fait que cette condition n'ait pas été revue ou adaptée révèle soit un manque d'approfondissement de l'analyse spatiale lors de la mise en place de la politique, soit l'inertie des autorités régionales pour changer de règle, soit la faible priorité accordée par l'État à l'agriculture canarienne.
- Aux Canaries, supprimer cette condition ne serait pas contraire à l'esprit de la politique, qui consiste, rappelons-le, à favoriser l'entretien des espaces naturels en zones défavorisées en contribuant au maintien de la population agricole dans les zones concernées.
- **La condition de résidence pourrait prendre comme unité l'île, et exclure uniquement la population vivant dans les capitales, dans une commune non limitrophe à celle de leur exploitation. Pour plus de cohérence, les villes dont le nombre d'habitant est supérieur à 80 000 (La Laguna et Telde) pourraient aussi être exclues.**

---

<sup>739</sup> Problème indiqué par le technicien de l'AEA de Breña Alta.

Par ailleurs, et pour La Palma, je crois que ce phénomène est lié à l'apparition de nouvelles zones de production, sur les côtes au Sud de l'aéroport, qui ne sont plantées que depuis une vingtaine d'années, ou moins. Les agriculteurs n'ont pas pour autant changé de domicile, d'autant plus que le relief, difficile, limite fortement la construction, phénomène renforcé par le classement des espaces protégés.

<sup>740</sup> Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans une petite étude sur l'ICM en Sierra Nevada (F. Rodríguez Martínez & al., 1996) les auteurs ne mentionnent pas cette condition comme facteur limitant, alors que leur point de vue est globalement critique.

### L'indemnité compensatoire de montagne dans les zones d'influence économique des parcs nationaux canariens

Nous avons indiqué plus haut l'initiative du Gouvernement espagnol de « surclasser » les communes qui se trouvent en « zones d'influence économique des parcs nationaux ». Cette délimitation concerne un grand nombre de communes canariennes. L'archipel compte à 4 des 10 parcs nationaux : Timanfaya à Lanzarote, la Caldera de Taburiente à La Palma, El Teide à Tenerife et Garajonay à La Gomera.

L'esprit de cette adaptation est de compenser une série d'inconvénients, de contraintes et parfois même d'interdictions entraînées par une législation plus rigide quant à certains aménagements agricoles à proximité d'un parc national, laquelle implique souvent des surcoûts<sup>741</sup>.

Nous disposons de peu d'informations sur cette adaptation nationale. La première trace apparaît dans le décret espagnol de 1990<sup>742</sup>. Les critères retenus pour le classement des communes ne sont pas décrits mais il semblerait que toutes celles qui comprennent une part de parc national ainsi que celles qui les jouxtent aient été classées (cf. Carte n° 38). La cartographie des 32 communes concernées par cette délimitation montre clairement qu'elles sont réparties inégalement entre les 4 îles : 14 communes à Tenerife, 9 à La Palma, 3 à Lanzarote, toutes celles de La Gomera.

L'application de cette mesure dans l'archipel a entraîné une augmentation sensible du montant de l'ICM de base (cf. Tableau n° 79, p 376). Ceci explique que le montant moyen régional canarien rapporté à l'ha soit le plus élevé de toutes les Communautés autonomes d'Espagne. Il explique aussi les fortes disparités entre agriculteurs.

Cette superposition complique la lisibilité de la politique en faveur des zones agricoles défavorisées. Elle est totalement inconnue des agriculteurs enquêtés localisés à proximité d'un parc national, et guère mieux des techniciens des AEA, d'autant plus que les agriculteurs n'ont aucune démarche supplémentaire à effectuer puisque c'est le module appliqué qui détermine le montant de l'aide.

Cette délimitation semble aussi servir à l'application d'autres aides dont les mesures agri-environnementales et la modernisation des exploitations. Dans le premier cas, le MAPA cofinance une partie des aides ; dans l'autre, le fait d'être classé est valorisé dans les barèmes de sélection des exploitations pour l'accès aux subventions structurelles.

---

<sup>741</sup> Par exemple, un mur en béton ne peut être laissé à l'état brut mais doit être recouvert de pierres considérées comme traditionnelles.

<sup>742</sup> Real Decreto 466/1990, de 6 de abril, por el que se regula la indemnización compensatoria en determinadas zonas desfavorecidas.

**Carte n° 38 : Les communes défavorisées incluses dans les zones d'influence socio-économique des parcs nationaux en 2000**

A la délimitation nationale se superpose une délimitation régionale, sur la base de laquelle est versée une aide complémentaire.

### L'indemnité compensatoire de montagne complémentaire de la Communauté autonome

Le Gouvernement régional a décidé dès l'application de l'ICM aux Canaries en 1987 semble t-il, d'augmenter les montants de l'ICM de base. Cette aide est nommée l'ICM complémentaire. La directive communautaire permettait aux États-membres, et aux régions en Espagne, d'augmenter les montants sur fonds propres.

Il n'existe pas d'information sur cette aide, qu'il s'agisse des critères de délimitation ou du nombre et l'évolution des bénéficiaires. L'analyse des textes réglementaires régionaux et les enquêtes nous permettent d'apporter les éléments suivants : la **délimitation régionale reprend la délimitation communautaire**<sup>743</sup>. Ce n'est qu'en 1999 que Yaiza et Tinajo à Lanzarote sont ajoutées à cette délimitation, date à laquelle elles apparaissent pour la première fois dans l'appel à proposition annuel<sup>744</sup>. Cette inclusion si tardive a été le fait des techniciens régionaux et non pas une initiative insulaire.

Le montant de l'aide est calculé en pourcentage du montant de l'ICM de base. La cartographie montre que les îles qui ont, ou auraient dû bénéficier d'un *programme intégré*<sup>745</sup>, ont été privilégiées. Pour La Gomera, El Hierro et la partie Nord de La Palma le montant équivaut à 100% de l'ICM de base. Les textes réglementaires font mention *d'un indicateur de dépression économique le plus fort [dans les îles] où se combinent plusieurs facteurs qui limitent considérablement leur développement*<sup>746</sup>, mais ne précisent rien sur cet indicateur. Pour les autres communes, le montant s'élève à 50% (cf. Carte n° 39).

---

<sup>743</sup> La délimitation régionale ne peut se faire que dans celle préétablie au niveau communautaire. Elle pourrait néanmoins être plus réduite et donc comporter moins de communes.

<sup>744</sup> ORDEN de 1 de febrero de 1999, BOC du Lundi 8 Février 1999.

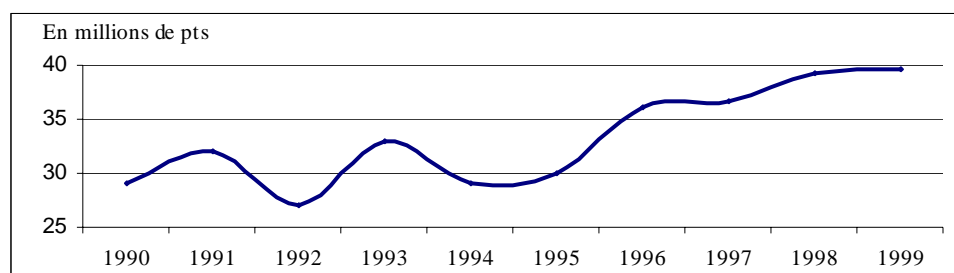
<sup>745</sup> Visant des zones particulièrement déprimées en termes socio-économiques de ces îles, cf. p. 350. Programmes inclus dans la programmation pluriannuelle effectuée par les instances régionales

<sup>746</sup> ORDEN de 4 de agosto de 1992, BOC du 12 août 1992.

**Carte n° 39 : Distribution de l'indemnité complémentaire régionale en 1999**

Le complément apporté par la région ne prend pas en compte l'augmentation de l'aide due à la zone d'influence de Parc national<sup>747</sup>, mais se calcule à partir du montant strict de l'ICM de base. Selon les années, les montants sont équivalents à 50% et 100% (en 1992 et 1999) ou 60% et 115% (en 1991). Un maximum de 200 000 pts est fixé par bénéficiaire<sup>748</sup>. Ainsi, le montant de l'ICM complémentaire est nécessairement très faible : 100% ou 50% de 10 000 pts par unité de compte. Ramenée en pts constants, l'augmentation de l'enveloppe annuelle de l'ICM complémentaire entre 1990 et 1999 est insignifiante.

**Figure n° 49 : Evolution du budget régional relatif à l'ICM complémentaire**



Source : pour 1995 à 1999, Consejería de Agricultura, 2000, p 125 et 126 pour 1990 à 1994, les totaux sont issus de COAG 2000, p 346.

Cette aide aurait pu contribuer à donner une image positive du Gouvernement régional, mais tout indique qu'elle passe inaperçue. D'après nos enquêtes, les agriculteurs remplissent la demande d'ICM complémentaire que leur font signer les AEA en même temps que celle de l'ICM de base. Cette démarche n'est manifestement pas suffisante pour qu'ils puissent connaître l'existence de ce pan de l'ICM.

La vision d'ensemble des budgets et les actions de l'ICM est assez fastidieuse, tant pour les techniciens locaux, qui n'ont jamais pu m'apporter des explications claires sur cet ensemble, que pour les agriculteurs. Le paiement étant effectué en 3 fois (un par pan, communautaire, national et régional), les agriculteurs font souvent appel aux AEA afin d'obtenir des éclaircissements.

**Tableau n° 84 : Point sur l'application de la politique des zones agricoles défavorisées aux Canaries**

| Versant de l'ICM                      | Niveau de décision et budget     |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| ICM de base                           | Europe                           |
| ICM dans les zones de parcs nationaux | État espagnol                    |
| ICM complémentaire                    | Communauté Autonome des Canaries |

<sup>747</sup> Art. 2, alinéa 2 de l'Orden de 4 de agosto de 1992, BOC, 12 août 1992.

<sup>748</sup> Ce montant est étonnamment élevé si l'on considère que l'ICM de base moyenne maximum n'atteint pas 120 000 pts.

Nous allons tenter d'expliquer le maigre succès de cette politique, tout en précisant le profil des bénéficiaires et leur répartition géographique.

#### **Pourquoi si peu de bénéficiaires ?**

En termes d'éligibilité, seuls les agriculteurs professionnels sont éligibles, or, l'une des grandes caractéristiques du monde agricole canarien est que l'agriculture y est souvent une activité complémentaire, à temps partiel. La "professionnalité" de l'agriculteur doit être démontrée soit par la cotisation à la Sécurité sociale, soit par la part des revenus issus de l'agriculture, qui doit être supérieure à la moitié des revenus annuels.

Pour bénéficier de l'ICM, deux régimes de Sécurité sociale sont permis, le régime agricole, ou la branche agricole des travailleurs indépendants. Ceux qui cotisent à leur compte sont *de facto* éligibles. Un ouvrier ou un responsable agricole qui travaille dans une exploitation le matin et est titulaire, par ailleurs, d'une exploitation qu'il cultive l'après-midi, fait courant aux Canaries, ne peut toucher l'ICM. Embauché par son entreprise, il est affilié comme ouvrier agricole et ne peut cotiser en nom propre à la Sécurité sociale. En revanche, ceux qui cotisent au régime agricole en tant que salariés peuvent accéder à l'ICM si les revenus de leur exploitation propre sont supérieurs à leur salaire. Le requis Sécurité sociale bénéficie essentiellement aux chefs d'exploitations agricoles, même s'ils ne travaillent pas directement la terre mais simplement embauchent des ouvriers.

Dans le cas de la pluriactivité, les diminutions du montant imposable accordées certaines années par le Gouvernement national en raison des intempéries entraînent une baisse, qui peut être sensible, des revenus agricoles imposables. Parfois, cette baisse est telle que les revenus agricoles ne dépassent plus la moitié des revenus annuels, excluant certains exploitants. Les effets de cette règle fiscale se font sentir de manière très localisée dans l'espace et le temps, lorsqu'une zone est affectée par une intempérie. En cas de pluriactivité, une réduction fiscale implique souvent la perte de l'aide, cette règle participe donc de l'instabilité du nombre total des ayants-droit, ce qui renforce les effets de fluctuations des ressources des exploitants les plus marginaux.

**La lourdeur des démarches** constitue aussi un frein. Les exploitations ayant ressources des financières et des connaissances quant aux mécanismes d'accès aux aides sont favorisées face à l'agriculteur isolé.

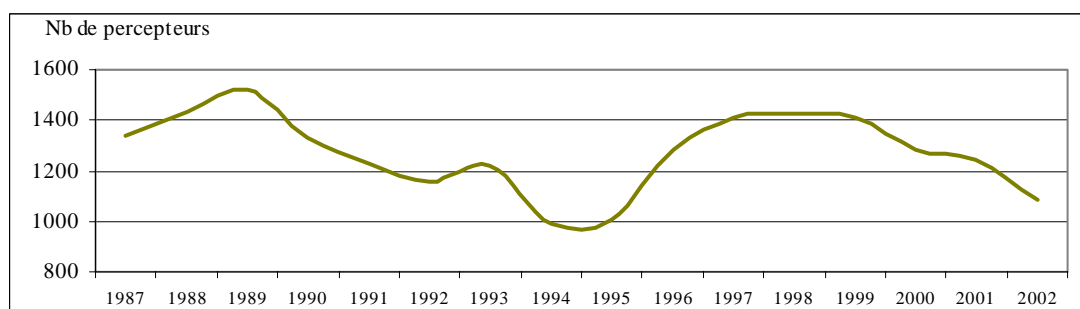
Le **facteur le plus limitant** pour bénéficier de l'aide reste **la superficie agricole utile minimale** de 1 ha. Le fait d'imposer une superficie minimum sert explicitement à ne soutenir que les



exploitations à pérennité potentielle forte. C'est bien la stratégie de l'Union européenne, qui affirme favoriser la modernisation du secteur agricole et soutenir la population agricole dans ses efforts. Une sélection s'opère en faveur des exploitations déjà « viables » et au détriment d'exploitations jugées « non viables ». L'adaptation, issue de la négociation du POSEICAN ne s'est pas traduite par une hausse du nombre de bénéficiaires (cf. Figure n° 50). Elle laisse de côté au moins 70% des exploitations en 1989 et 67% en 1999<sup>749</sup>. Cela exclue toute une partie de l'agriculture canarienne, pourtant tout à fait viable économiquement, surtout les exploitations familiales horticoles intensives, les petites exploitations bananières viables à partir à ½ hectare. Cette condition touche donc très inégalement, en termes spatiaux, l'espace agricole canarien. Cela porte particulièrement préjudice, par exemple, à la zone de Tejina (versant au vent de la commune de la Laguna), où prédominent les cultures ornementales intensives et les petites exploitations bananières, et à la zone bananière de la partie Nord-est de La Palma, dont la commune de Los Sauces, qui compte les exploitations les plus petites de tout l'archipel.

L'attribution d'une aide sur la base des revenus entraîne nécessairement avec elle une instabilité du nombre de bénéficiaires (cf. Figure n° 50). C'est l'un des éléments explicatifs de la variation interannuelle du nombre de primes<sup>750</sup>, dont la diminution est relativement importante depuis 1990 et semble se redresser à partir de 1996.

**Figure n° 50 : Diminution des bénéficiaires depuis le début de l'application de l'ICM aux Canaries**



Source : de 1987-1999, Consejería de Agricultura, 1995 et 2000. Pour 2000 et 2001, entretien avec la personne chargée de la gestion de l'ICM de la Consejería de Agricultura. Pour 2002, il s'agit d'une estimation.

Les chiffres de l'année 1999 ne semblent pas fiables, car une régularisation comptable des aides a été effectuée pour la clôture de l'exercice communautaire 1994-99. Sans les régularisations, le nombre de dossiers serait bien inférieur pour cette année-là.

<sup>749</sup> Censo Agrario de 1989 et 1999. Pour l'année 1989, la part des exploitations exclues est plus importante car le chiffre que nous rapportons ici ne couvre que celles dont la SAU est inférieure à 1 ha, alors qu'à cette date, la superficie minimum était de 2 ha.

<sup>750</sup> La variation interannuelle n'est pas identique selon les îles (cf. Annexe n° 46), ce qui renforce cette hypothèse.

Les résultats de nos recherches permettent de mettre en corrélation plusieurs événements : les années de diminution correspondent à la mise en place du Poseican, qui rendait pourtant les exploitations de 1 à 2 ha de SAU éligibles. Ce programme a entraîné la mise en place de plusieurs aides à la superficie dont le montant est souvent supérieur à celui de l'ICM, mais cumulable. Ce fait combiné avec des démarches contraignantes la rend peu attrayante. Le contrôle administratif des pièces justificatives se fait plus tatillon. Les contrôles sur exploitation débutent à cette période<sup>751</sup>. L'augmentation observée à partir de 1996 est sûrement due à l'initiative individuelle de certaines AEA ou Cabildos qui auraient décidé de promouvoir cette mesure, tout au moins pour deux des agences enquêtées.

Le responsable canarien de l'aide n'apporte aucune information supplémentaire qui pourrait permettre de mieux comprendre l'évolution de cette aide.

L'analyse de la distribution municipale des bénéficiaires de l'ICM en 1999 montre que la mesure (cf. Carte n° 40 & Carte n° 41) rencontre plus de succès dans certaines zones. Pratiquement inexistante dans les îles arides, en raison des classements, elle est concentrée sur 3 îles, les deux îles majeures en tête, suivies de La Palma qui présente des nombres élevés et régulièrement répartis entre les communes. Le nombre de bénéficiaires est également élevé à El Hierro, surtout en raison de l'exiguïté de son territoire. A La Gomera, le nombre total de bénéficiaires est au contraire relativement faible.

La mise en parallèle des zones agricoles avec la répartition des bénéficiaires fait apparaître de nets contrastes. Des zones très importantes de culture de tomate dans le Sud de Tenerife (communes de Granadilla, San Miguel, Arona, Adeje) ont peu de bénéficiaires car un grand nombre des exploitants de cette zone vit dans la capitale. L'existence d'une autoroute permet des déplacements quotidiens ou fréquents entre la capitale et le Sud. Au contraire, Guía, limitrophe de Adeje, a 70 bénéficiaires : les exploitants résident à proximité de leur exploitation, l'accès à la capitale est rendu difficile par un massif montagneux.

Nous allons voir maintenant les grands traits du profil des exploitations et des exploitants bénéficiaires, et les montants des aides.

---

<sup>751</sup> En application des réglementations européennes récentes des fraudes.

**Carte n° 40 : Répartition municipale des bénéficiaires de l'ICM en 1999, province de Santa Cruz de Tenerife**

**Carte n° 41 : Répartition municipale des bénéficiaires de l'ICM en 1999, province de Las Palmas de Gran Canaria**

Les données réunies dans le tableau suivant regroupent toutes les exploitations bénéficiaires selon la superficie. Les superficies qui apparaissent ne sont pas celles qui génèrent directement l'aide (superficies cultivées par exemple), mais la superficie couverte par les exploitations des bénéficiaires. Les petites exploitations touchent l'aide le plus souvent au titre de superficies cultivées. Les grandes sont des exploitations d'élevage. Les moyennes combinent superficies cultivées et quelques têtes de bétail. Les exploitations dont la superficie est supérieure à 25 ha touchent sûrement l'aide au titre du bétail ce qui explique des montants moyens par l'exploitation autour des 120 000 pts.

**Tableau n° 85 : Répartition des exploitations canariennes touchant l'ICM de base par taille en 1998**

| Taille des exploitations | Nb d'exploitations | Superficie concernée (en ha) | Budget * (en milliers de pts) | Montant moyen par exploitation (en pts) |
|--------------------------|--------------------|------------------------------|-------------------------------|---|
| De 1 à 5 ha              | 849                | 2 048                        | 33 375                        | 39 311                                  |
| De 5 à 15 ha             | 363                | 2 931                        | 23 807                        | 65 584                                  |
| De 15 à 25 ha            | 95                 | 1 781                        | 9 034                         | 95 094                                  |
| De 25 à 50 ha            | 64                 | 2 082                        | 7 543                         | 117 859                                 |
| De 50 à 100 ha           | 29                 | 1 884                        | 3 432                         | 118 345                                 |
| Plus de 100 ha           | 21                 | 3 282                        | 2 315                         | 110 238                                 |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1 421</b>       | <b>14 008</b>                | <b>79 506</b>                 | <b>55 951</b>                           |

\* Les montants indiqués correspondent uniquement au budget du MAPA et ne prennent pas en compte les budgets complémentaires à l'ICM de base apportés par la Communauté Autonome. Source : MAPA, 1998, p 3.

Ce tableau indique que le montant moyen de l'ICM de base pour les exploitations canariennes, calculé à partir des chiffres du MAPA, s'élève à 55 951 pts en 1998 pour une moyenne de 9,86 ha par exploitation bénéficiaire, et un montant moyen de 5 676 pts à l'hectare<sup>752</sup>.

La superficie moyenne des exploitations touchant l'ICM de base est, sans surprise, la plus petite de toutes les régions espagnoles incluses dans l'objectif 1 (Galice 16,54 ha, Castilla-la-Mancha, 245 ha). Cet élément s'explique aisément par la structure des exploitations et par la superficie minimum à un hectare<sup>753</sup>.

Le cumul de l'ICM de base et de l'ICM complémentaire porte le montant moyen à 84 000 pts environ, ce qui place les Canaries en 10<sup>ème</sup> position au niveau national<sup>754</sup>.

Ces moyennes cachent une grande disparité parmi les bénéficiaires. En termes budgétaires, 8% des exploitations (de 25 à plus de 100 ha) concentrent 17% de la masse budgétaire totale de l'ICM, contre 849 de moins de 5 ha (60%) qui en utilisent 42%<sup>755</sup>.

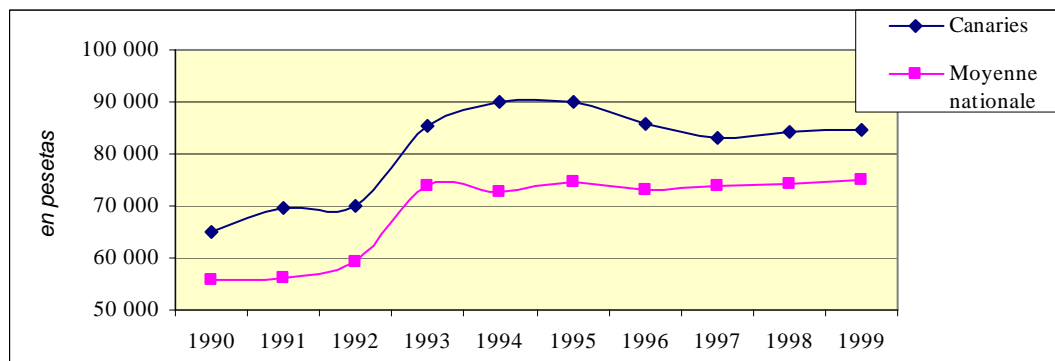
<sup>752</sup> Comparativement aux autres régions d'Espagne, le montant moyen à l'ha est le plus élevé, ce qui s'explique par l'appartenance des communes de montagne aux zones d'influence de parcs nationaux.

<sup>753</sup> Aux Canaries, seules 12 000 exploitations possèdent plus d'un ha en 1999, elles représentent 33% du total. Cf. II.1.C.

<sup>754</sup> A titre d'information, le montant total moyen par exploitation le plus faible s'élève à 57 039 pts pour la région de Valencia, et le plus élevé s'enregistre au Pays Basque avec 149 031 pts.

<sup>755</sup> Le montant moyen de l'ICM de base par l'exploitation est le plus faible de toute l'Espagne. Ce qui s'explique aussi par la taille des exploitations, celles de moins de 5 ha constituant 60% des exploitations touchant l'ICM de base, avec en moyenne à 2,4 ha. A titre comparatif, les Baléares se situent à 4,1 ha. MAPA, 1998, p 10.

**Figure n° 51 : Comparaison de l'Indemnité totale moyenne par bénéficiaire de 1990 à 1999**

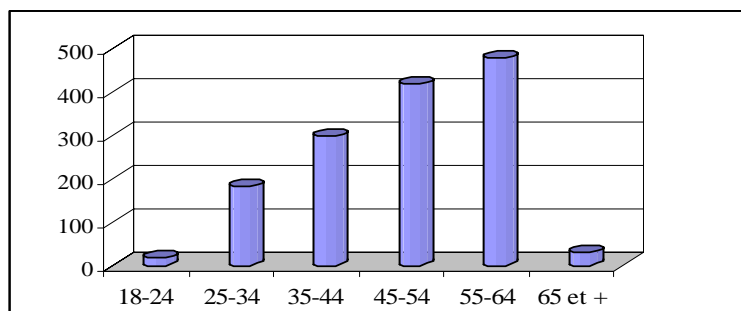


Source : COAG 2000, p 347.

Quant à l'âge des bénéficiaires, les textes européens mentionnent que l'ICM est incompatible avec une pension de retraite, le chômage et toute autre prestation publique analogue<sup>756</sup>. Les personnes âgées qui continuent néanmoins de cotiser à la sécurité sociale agricole sont donc éligibles. On peut voir ainsi qu'il existe une population non négligeable aux Canaries qui poursuit une activité agricole et continue de percevoir l'ICM après 60 ans. Ce phénomène est à mettre en relation avec la faiblesse des pensions de retraite, due en partie à la généralisation tardive de la Sécurité sociale (cf. p. 69).

L'âge des bénéficiaires est particulièrement élevé aux Canaries, puisque 600 des 1 421 exploitations, soit 42%, sont dirigées par une personne âgée de plus de 55 ans (moyenne nationale de 32%<sup>757</sup>), et 26% par une personne de plus de 60 ans<sup>758</sup>. La population bénéficiaire en 1998 est une population légèrement plus âgée que dans le reste de l'Espagne, à l'image de la structure agricole régionale.

**Figure n° 52 : Age des bénéficiaires de l'ICM en 1998 aux Canaries**



Source : MAPA, 1998, p 132.

<sup>756</sup> Real Decreto 466/1990, Art. 11, alinéa 2.

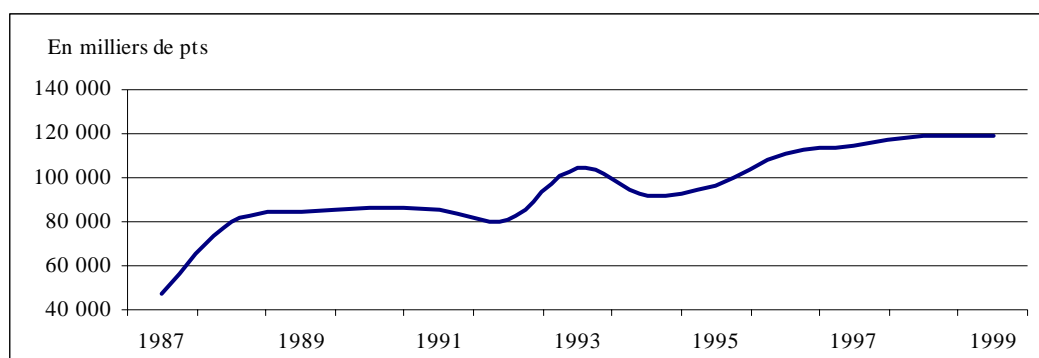
<sup>757</sup> Calculée à partir des données de MAPA, 1998, p. 127.

Il n'existe pas d'information sur les principaux **secteurs agricoles** qui perçoivent cette aide, bien que l'analyse des conditions d'éligibilité permette d'avancer que les secteurs bananier, horticole et ornemental doivent représenter une part importante des bénéficiaires. La vigne doit être marginale, dans la mesure où peu de personnes y travaillent à temps plein<sup>759</sup>. Parmi les 50 plus grandes exploitations, il s'agit surtout d'éleveurs qui possèdent des pâturages, que l'on trouve surtout à la Grande Canarie dans les communes du centre et à El Hierro. Le paradoxe de cette aide concernerait sans doute le secteur de la tomate. En effet, les exploitations sont en grande majorité situées sur le littoral, en zone plane. Il est donc très rare qu'elles se trouvent confrontées avec les difficultés du relief.

Au niveau régional, les quelques données qui sont structurées à la commune ne permettent pas d'aboutir, ne serait-ce qu'en image globale, à la spatialisation des bénéficiaires, pas même en grandes zones (littoral, *medianías* et zones de haute altitude).

Quant aux budgets, l'évolution du montant total n'est pas un indicateur d'une évolution positive. En pesetas constants, ils indiqueraient au mieux une stagnation. En effet, les modules de base ont pratiquement été gelés depuis 1995<sup>760</sup>. Il semblerait que cette stagnation du montant des aides, des budgets globaux et la diminution du nombre de bénéficiaires soient identiques à ceux de l'Espagne. Le graphique suivant comprend les montants nationaux ICM de base, le complément pour les exploitations situées en zone de parcs nationaux et les montants régionaux.

**Figure n° 1 : Evolution du budget total attribué aux Canaries au titre de l'ICM**



Source : pour 1987-94, Consejería de Agricultura, 1995 p 187 et 2000, p. 125.

<sup>758</sup> Calculée à partir des données de MAPA, 1998, p. 15. Mais dans d'autres séries issues du même document, seules 35% des exploitations seraient dirigées par un exploitant de plus de 55 ans.

<sup>759</sup> Preuve en est : sur 900 exploitations classées prioritaires, seulement 13 exploitations sont viticoles.

<sup>760</sup> Voir table des modules de base appliqué entre 1990 et 1999 dans COAG, 2000, p 347.

L'augmentation enregistrée à partir de 1993 correspond à une revalorisation de l'ICM de base versée par l'État espagnol. Malgré cela, le montant de l'aide est tellement faible qu'à ce jour, ce sont les techniciens des AEA qui incitent les agriculteurs à toucher l'aide, et pas le contraire<sup>761</sup>.

**Après 14 ans d'application, cette politique reste très mal connue des agriculteurs : 1/3 des enquêtés en ignoraient l'existence. Aucune action d'information n'a été menée pour sa connaissance, alors que la Commission a prévu des budgets spécifiques pour cela (cf. p. 349).**

- Les techniciens chargés d'aider les agriculteurs n'en ont aucune vision globale. Ils déchiffrent souvent mal la philosophie de la politique européenne et ses applications locales. La condition de résidence n'est jamais comprise, et n'a jamais fait l'objet, lors des entretiens que nous avons pu mener, de la moindre approbation.
- L'étude de terrain a permis d'identifier deux éléments purement linguistiques qui troublent la compréhension générale. La connaissance des techniciens n'a pas été imprégnée par la définition communautaire des zones agricoles les plus défavorisées. La première confusion est essentiellement due au fait que cette politique est rarement nommée par son véritable nom, et l'abréviation qui la désigne comme la *politique de montagne* incite à oublier l'existence des zones à « limitations spécifiques ». Cela explique-t-il que les zones agricoles arides ne soient pas assimilées à des *zones agricoles les plus défavorisées* ?
- La seconde confusion porte sur l'interprétation de la catégorie « communes de montagne », leur conception de la montagne se trouvant assez éloignée de celle de l'UE. On voit là toute l'importance de la vulgarisation des fondements d'une politique auprès des techniciens et gestionnaires, car les préjugés dont ils peuvent être porteurs peuvent directement nuire. La majorité des techniciens que j'ai rencontré, tous niveaux hiérarchiques confondus, condamnent le manque d'information dont ils sont victimes et le vivent d'une manière dévalorisante.
- L'initiative des agents de l'administration insulaire et régionale pour la diffusion de l'information vers les agriculteurs est essentielle. Mais la faiblesse des moyens dont disposent les organismes insulaires, notamment dans les îles mineures, limite très fortement leur capacité d'action

---

<sup>761</sup> Entretiens avec des techniciens d'AEA.



(cf.p. 166). Il en résulte des difficultés importantes, pour les AEA, d'identifier les ayants-droit potentiels<sup>762</sup>.

- L'ensemble des critères retenus pour l'application de cette politique a abouti à favoriser une frange de la population dont les caractéristiques sont éloignées des populations cible de la directive. Parmi les conditions d'éligibilité, la diminution de la superficie minimum à 1 ha de SAU n'a apporté aucune amélioration. Ce minimum reste trop élevé si l'on tient à ne pas exclure certaines exploitations intensives familiales. La condition de résidence devrait être revue pour prendre l'île comme unité. L'exclusion des capitales et des grandes villes rendrait l'application de la politique montagne plus cohérente avec l'esprit de la politique.
- Les modes de calcul favorisent nettement, aux Canaries, les grandes exploitations intensives, qui perçoivent par ailleurs, le plus souvent, des aides non négligeables, sous forme de subventions et d'aides annuelles. Ces exploitations ne sont pourtant ni confrontées à des problèmes de montagne, ni gardiennes des paysages (les serres prédominent) ni ne maintiennent et n'entretiennent le territoire (problème de sur-utilisation des aquifères, salinisation des sols, forte utilisation de produits phytosanitaires...). En revanche, les exploitations qui font face à des reliefs difficiles en zone de moyenne altitude ou de montagne, qui participent du maintien du paysage et des fonctions du territoire, qui pratiquent souvent les cultures sèches, et dont la population agricole vit à proximité, soit ne remplissent pas les conditions d'éligibilité, soit perçoivent des aides trop inconsistantes pour constituer un apport significatif au revenu de l'exploitation. Malgré cette distorsion de l'application, il n'est pas envisageable de fixer une limite altitudinale pour résoudre cette question. La diversité des reliefs et des situations ne permet pas, en effet, de fixer arbitrairement un critère géographiquement valide. On retrouve le même problème dans l'application de la politique Leader (cf. p. 409).
- Il était impossible pour le législateur de prévoir que, dans certaines zones d'Europe, la politique des zones agricoles les plus défavorisées aurait pu être « pervertie », en ce sens que les conditions d'application peuvent tant l'éloigner de la philosophie qui la sous-tend. Les problèmes que l'on tentait de résoudre en créant cette politique des zones montagneuses de l'Europe continentale<sup>763</sup> se retrouvent aux Canaries (érosion, dépeuplement, incendies de forêt). Pourtant, l'application concrète qui en a été faite n'a absolument pas contribué à freiner ces phénomènes.

---

<sup>762</sup> La Sécurité sociale, seul organisme qui permettrait de localiser les agriculteurs cotisant à la branche agricole du régime des travailleurs indépendants, refuse de leur communiquer les renseignements concernant les agriculteurs. En l'absence d'une intervention politique, l'initiative des agents se trouve donc très limitée.

<sup>763</sup> Dont certains pays qui se trouvent à l'origine de cette politique comme la France et l'Italie.

- Les îles arides sont en grande partie exclues de cette politique, et font l'objet d'une attention de second rang. Néanmoins, on ne peut qu'être étonné que les grandes difficultés vécues par les agriculteurs, liées essentiellement aux conditions climatologiques (vents très forts et aridité), n'aient pas été considérées, alors que l'esprit de la directive européenne vise à prendre en compte les zones agricoles les plus défavorisées par des « obstacles naturels et permanents ». En l'absence d'informations précises sur les conditions de négociation des classements qui pourraient l'expliquer, une hypothèse pourrait être avancée : seul 4% du territoire espagnol pouvait être classé « zones à limitations spécifiques ». Il est possible que le Gouvernement national ait décidé d'effectuer une répartition entre les Communautés autonomes. Ajoutons à cela qu'au moment des négociations, le Gouvernement régional devait être lui-même porteur de préjugés concernant l'agriculture dans ces îles.
  
- La lecture géographique de l'application de chaque pan de la mesure est assez complexe et ne peut être lisible que grâce à la cartographie des différents classements. La superposition de 3 délimitations distinctes est un élément qui complique fortement non seulement la connaissance spatiale mais aussi et surtout le montant des aides. Cela implique nécessairement des freins dans l'information à transmettre aux agriculteurs. Nous n'avons jamais vu la moindre cartographie de ces mesures. Pour une même AEA qui couvre plusieurs communes, il est difficilement concevable de communiquer une information simple via panneau d'informations ou autre, tout comme de donner un ordre d'idées du montant qui pourrait être perçu par un demandeur. A la complexité du calcul de l'ICM de base, s'ajoute la diversité des superpositions possibles. Ainsi, l'AEA de Breña Alta, à La Palma devrait prévoir 3 modes de calcul, puisqu'il y existe 3 combinaisons possibles entre les 3 délimitations. En superposant les 3 délimitations, on obtient des montants, pour des surfaces équivalentes, qui peuvent aller de 1,5 fois l'ICM à 3 fois si la commune fait partie des communes touchant 100% de l'ICM de base en tant qu'ICM complémentaire et 50% supplémentaire pour celles qui sont situées à proximité d'un parc national (cf. Carte n° 42). Les inégalités entre agriculteurs, essentiellement dues à la localisation de leur exploitation, sont donc importantes.

Cette politique a été poursuivie aux Canaries pour la nouvelle période communautaire 2000-2006, sans modification substantielle. Cependant une modulation des aides semble avoir été demandée par plusieurs régions, dont les Canaries, en faveur d'une plus grande concentration des fonds sur les

petites exploitations<sup>764</sup>. Elle aurait été refusée. Le calcul de l'aide a été légèrement modifié, en faveur d'une limitation du nombre d'UGB à l'ha à 1,4 UGB. Dans l'archipel, les exploitations sont souvent semi-intensives : le bétail n'est pas alimenté sur pâturage mais par des céréales et farines animales importées. Cet aspect constitue un nouvel obstacle à l'accès à l'aide pour la majorité des éleveurs canariens. Seules les quelques exploitations de la Grande Canarie et de El Hierro possédant des pâturages devraient bénéficier de ces modifications.

Certains montants devraient augmenter à partir de 2001, le minimum de l'ICM ayant été revalorisé à 80 000 pts. Des maxima d'aides ICM ont été fixés à 1 800 €. Les bénéficiaires percevant plus de 10 000 € en aides de la PAC ne pourront plus percevoir l'ICM. Les personnes percevant des salaires fixes, même inférieurs aux revenus de l'exploitation agricole sont désormais exclues. Ce sont surtout les fonctionnaires, nombreux à posséder une exploitation agricole qui feront les frais de cette modification.

Pour les Canaries, ces remaniements feront perdurer une situation d'inégalité entre les communes, et l'exclusion de ceux pour qui l'ICM constituerait sans doute une aide véritable. Malgré la pression de plusieurs régions espagnoles lors de la négociation nationale de cette mesure pour la période 2000-2006, la **condition de résidence** n'a pas été supprimée. Les contraintes sont chaque fois plus importantes. L'agriculteur doit maintenant s'engager à suivre « des bonnes pratiques agricoles », compatibles avec l'environnement et à préserver l'entretien de la campagne et du paysage. Aussi, le nombre total de bénéficiaires recule depuis lors (cf. Figure n° 50, p.393).

- La faiblesse des budgets alloués par l'État espagnol questionne en profondeur l'intérêt de cette politique. Elle se traduit sur le terrain par un saupoudrage qui ne peut valablement influencer sur l'évolution des zones agricoles les plus défavorisées, donc répondre à l'objectif déclaré de la politique européenne. Cette situation aboutit, aux Canaries, à conclure à un échec, puisqu'elle ne peut avoir contribué au maintien de l'agriculture. Les rares analyses existantes en d'autres lieux de l'Espagne aboutissent à des conclusions identiques aux nôtres<sup>765</sup>, bien qu'à la différence des Canaries, la condition de résidence ne semble pas constituer un problème particulier.

---

<sup>764</sup> Entretien avec la personne chargée de l'ICM, Consejería de Agricultura. Il semblerait qu'une modulation plus importante des aides ait aussi été demandée par certains États membres, mais les résultats de la négociation montrent l'échec de cette tentative.

Par ailleurs, le financement de cette aide a changé de fonds, puisque que l'ICM relève désormais de la section Garantie du Feoga. Concrètement, cela implique un cofinancement de la part non prise en charge par le FEOGA (part qui varie, comme nous l'avons vu, selon les régions) entre le MAPA et les régions à part égale. Cela a entraîné la disparition de l'ICM complémentaire, tout au moins aux Canaries.

<sup>765</sup> F. Rodríguez Martínez & al., 1996 et Galdos Urrutia, R. & al., 2000.

**Carte n° 42 : Cumuls des aides liées à l'ICM selon la commune en 1999**

**L'application particulière à cet archipel subtropical interroge de manière aiguë le principe de l'homogénéisation des politiques au sein de l'UE et surtout de la pertinence de l'extension des mêmes critères d'éligibilité à tout le territoire communautaire. Elle permet aussi de constater à quel point les adaptations nationales des politiques européennes et les budgets alloués peuvent s'éloigner des objectifs poursuivis initialement.**

Les difficultés liées à la transposition d'une politique conçue pour des milieux très différents de celui des Canaries se retrouvent très fréquemment dans les politiques européennes agricoles mais aussi rurales, comme celle que nous allons maintenant aborder, le programme Leader.

## **B. LEADER AUX CANARIES: DISPARITE DES ACTIONS SELON LES ILES**

L'IC Leader est une politique rurale, dont les objectifs et les enjeux sont différents de ceux de la politique des zones agricoles les plus défavorisées. Le choix de traiter cette politique a été guidé par son importance budgétaire d'une part, et les impacts que nous en avons perçus dans la société canarienne d'autre part. Nous ne reviendrons pas sur les principes généraux de cette initiative communautaire qui ont été explicités précédemment (cf. p.322).

L'initiative communautaire Leader est appliquée aux Canaries depuis 1991. Cette IC a impliqué depuis des apports financiers supplémentaires dans les milieux ruraux, soit presque 7,5% des aides apportées au monde rural de 1989 à 1999<sup>766</sup>.

L'état de l'information disponible, qui se limite aux enveloppes budgétaires par île, nous a contraints à réunir des informations nous permettant tout juste d'entrevoir quelques éléments relatifs à l'application et à l'impact de cette action. Notre apport se limite donc à des éclairages sur le fonctionnement administratif de Leader plus que sur les actions réalisées. Néanmoins, ces éléments sont, pour la première fois, analysés, et constituent une base unique pour permettre d'entamer une étude plus approfondie. Les informations apportées ne sont pas homogènes d'une période sur l'autre<sup>767</sup>, la plus récente étant mieux renseignée.

---

<sup>766</sup> Si l'on exclue les aides versées au titre du Feoga-Garantie ; l'aide compensatoire de la banane, le Poseican et les aides PAC.

<sup>767</sup> Pour la première, l'entité responsable n'était pas la Consejería de Agricultura, mais l'ancien IRYDA, situé à Madrid. Concrètement, cela veut dire que non seulement Leader I n'a fait l'objet d'aucune publication, mais surtout que les interlocuteurs qui ont conservé les informations ne sont pas aux Canaries, mais à Madrid. L'interlocuteur de l'administration régionale ne connaît donc que superficiellement les actions réalisées dans la première période. L'absence de continuité des interlocuteurs est d'autant plus gênante qu'elle s'accompagne d'une absence de traces documentaires dans la région.

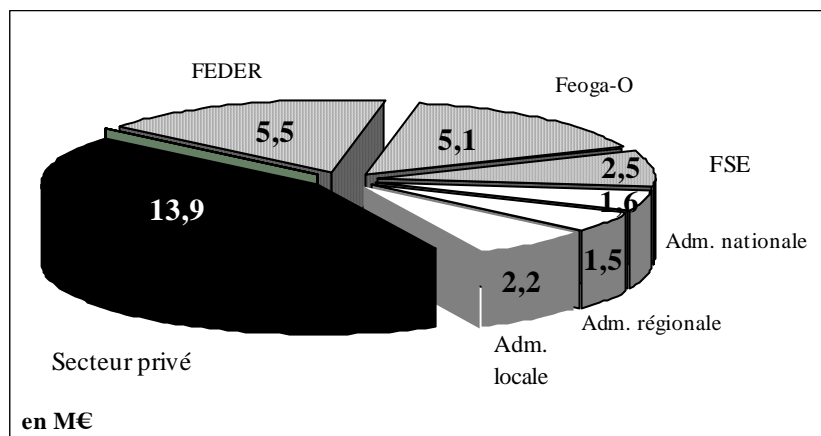
Leader I a représenté, aux Canaries, plus de 7 millions d'écus, répartis entre 4 îles. Le budget de Leader II a sensiblement augmenté, atteignant 12 M€<sup>768</sup> (cf. tableau). Comme pour la majorité des politiques européennes, l'apport européen est complété par une participation des administrations centrale, régionale et locale ainsi que du secteur privé. Ainsi, pour Leader II ce sont 5,3 M€ des fonds publics et plus du double pour le secteur privé qui s'ajoutent aux 12 M€ européens, atteignant un investissement total de 32,5 M€ répartis entre 7 îles (cf. Figure n° 53).

**Tableau n° 86 : Évolution de la participation communautaire pour Leader entre 1991 et 2006**

| LEADER (1991-93)   | LEADER II (1996-99) | Leader + (2000-06) |
|--|---------------------|--------------------|
| 4 îles : Fuerteventura, Grande Canarie, La Palma et Tenerife | 7 îles              | 7 îles             |
| <b>7,66 Mécus</b>  | <b>12 M€</b>        | <b>15,3 M€</b>     |

Élaboration personnelle. Pour Leader + : Commission Press Room du 22/08/2001.

**Figure n° 53 : Composition des investissements totaux pour Leader II aux Canaries**



Source : Consejería de Economía y Hacienda, 1999, p 50.

Le développement de l'IC Leader est attribué à des groupes volontaires qui sont spécifiquement chargés de gérer le programme qu'ils ont déterminé. Mais aux Canaries, **les actions n'ont pas été menées autour de projets définis pour chacun des territoires. Il s'agit là d'une différence fondamentale avec les Leader développés dans les autres régions européennes, où l'ensemble des actions s'articulent autour « d'un projet fort », orientées de manière à servir ce projet qui en constitue l'axe prioritaire. Ce sont les micro-projets, proposés à l'initiative de particuliers, qui ont dominé.**

<sup>768</sup> La participation communautaire a été augmentée à mi-parcours, et les budgets publics exécutés (hors apports du privé) ont atteint 18,5 M€ soit 3 083 Mpts.

## Les groupes chargés de Leader

Les Groupes d'actions locales (GAL) sont chargés de définir les lignes de développement, les priorités, l'attribution des fonds, puis l'évaluation des actions menées. Les GAL sont composés de plusieurs membres, mais la nature des gestionnaires a profondément varié d'une période et l'autre, à l'image des changements opérés au niveau communautaire (cf. supra).

Tout d'abord, ce sont les administrations insulaires, les Cabildos, au travers de *Centres pour le développement rural* (CEDER) qui dominent, à l'exception de l'île de La Palma où le GAL a été constitué, dès la première période, d'agents essentiellement privés (associations d'agriculteurs...). Dans un deuxième temps, les GAL comprennent, à côté du Cabildo et, le plus souvent, des mairies, des associations agricoles, des représentants sectoriels, des coopératives agricoles et d'élevage...

Les GAL se sont constitués à leur propre initiative. Cela a impliqué aux Canaries la « déconnexion » des projets Leader entre eux. Dans l'archipel, seules Fuerteventura, la Grande Canarie, Tenerife et La Palma en ont bénéficié pour la première période<sup>769</sup>. Il n'y a pas d'explication officielle concernant l'absence des autres îles. Certains techniciens mentionnent que les administrations insulaires n'ont pas été prévenues à temps pour présenter des projets dans les délais impartis. Les stratégies de développement rural ont été définies au niveau insulaire, ce qui semble logique si l'on considère la diversité des réalités rurales entre les îles et leurs cloisonnements administratifs, identitaires et culturels.

**Tableau n° 87 : Évolution des groupes d'actions locales concernés par Leader entre 1991 et 2006**

| <b>LEADER 1991-93</b>  | <b>LEADER II 1996-99</b>  | <b>Leader + 2000-06</b>   |
|--|---|---|
| 4 groupes de gestion : Fuerteventura, Grande Canarie, La Palma et Tenerife | 7 groupes d'actions locales : un groupe par île<br>⇒ Pas nécessairement de liens avec les gestionnaires précédents. | 7 groupes d'actions locales : un groupe par île<br>⇒ Ce sont les mêmes groupes que ceux de la période précédente. |

Élaboration personnelle. Pour Leader + : Commission Press Room du 22/08/2001.

La constitution des GAL a été liée à la culture associative préexistante, plutôt faible en Espagne<sup>770</sup>. A La Palma, la concertation a été instaurée dès le départ comme mode de décision.

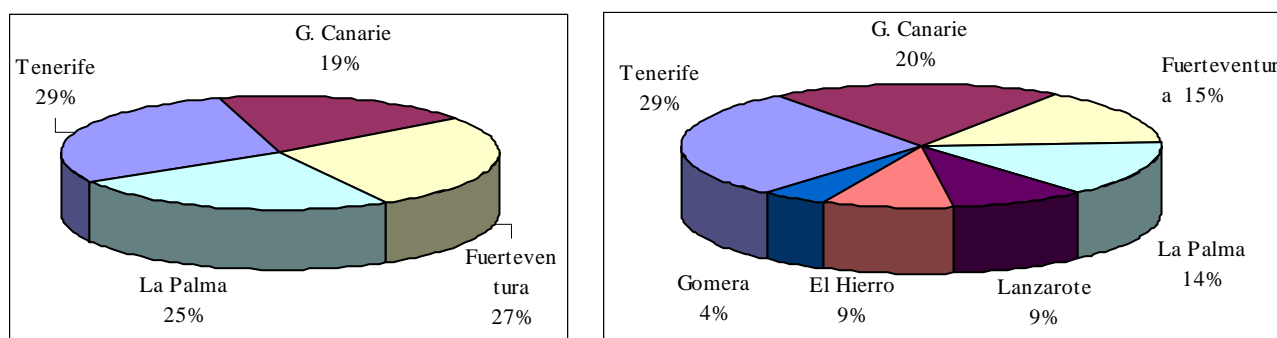
Auprès des instances communautaires, la Consejería de Agricultura du Gouvernement des Canaries reste néanmoins l'autorité responsable. Cela implique que la répartition des budgets disponibles

<sup>769</sup> En contraste, tous les DOM en ont bénéficié pour la même période; 2 en Guadeloupe, 2 en Martinique, 1 à la Réunion et 1 en Guyane.

<sup>770</sup> « Dans les pays au départ sans pratique de partenariat (Espagne, Portugal) ou sans tradition forte d'intervention des collectivités locales (Irlande), la constitution d'un partenariat local, tel que le préconisait LEADER, a permis de répondre à un besoin local et des structures nouvelles se sont créées. », constate le groupe européen Leader in Dossier pédagogique, Site Internet européen de Leader : <http://www.rural-europe.aiiedl.be>, consultée au 24/11/01.

entre les îles se fait au niveau de la région. La répartition de l'enveloppe Leader entre les différents GAL a été une question sensible : la Consejería a commandité en 1994 une étude<sup>771</sup> déterminant le degré de ruralité du territoire régional, à partir de laquelle un barème a été établi pour la répartition des fonds. Ce barème ne semble pas faire l'objet d'un consensus entre les GAL, qui lui reprochent essentiellement d'intégrer des paramètres non spécifiques du monde rural. Cette « étude » aboutit à une répartition qui a surtout bénéficié à Tenerife, qui concentre 29% des budgets.

**Figure n° 54 : Répartition insulaire des fonds publics Leader I et II**



Source : Fondo Ibérico para la Conservación de la Naturaleza, 1995 et Consejería de Economía y Hacienda, 1999, p 50

Leader a souvent été perçu par l'administration régionale et insulaire comme une source supplémentaire de fonds à gérer et non comme l'occasion de développer des projets de développement local tout en amplifiant la concertation avec la population. Selon les îles, les Cabildos ont plus ou moins déterminé la répartition et l'attribution des fonds ; très fortement à la Grande Canarie, Tenerife et Fuerteventura pour Leader I et II. Pour la Grande Canarie, la gérance est officiellement modifiée en 1997, suite à un contrôle de la Commission européenne qui désapprouva totalement la composition du GAL, où les administrations publiques étaient sur-représentées selon les règles préétablies<sup>772</sup>. L'île de Tenerife offre l'exemple le plus probant de la prédominance de l'administration publique<sup>773</sup>, essentiellement les municipalités, dans les orientations prises. Au regard des nouveaux textes réglementaires, Tenerife ne semble pas être le seul territoire à être tombé dans ce piège.

Compte tenu de la diversité des situations, l'analyse de l'application de ce programme est abordée à l'échelle insulaire.

<sup>771</sup> Dirección general de estructuras agrarias, *Ruralidad y retraso económico en Canarias*, 1994, non publiée.

<sup>772</sup> Rappelons que la composition des GAL est définie réglementairement. La Commission a tenu, petit à petit, à restreindre la représentativité des pouvoirs publics (cf. p. 323).

<sup>773</sup> Le siège de l'organisme responsable, la Fédération des GAL de l'île, est d'ailleurs situé dans la capitale, cf. Tableau n° 88.



## Les territoires d'application de Leader

La délimitation des territoires Leader aux Canaries n'a pas répondu à des critères communs. Fuerteventura, El Hierro, La Gomera, Lanzarote ont sélectionné l'intégralité du territoire insulaire. A La Palma, ce sont des communes entières qui sont sélectionnées, sans pour autant couvrir l'ensemble du territoire insulaire. Le seuil maximum de 100 000 habitants<sup>774</sup> a partiellement déterminé les délimitations des territoires Leader de la Grande Canarie et de Tenerife, en excluant totalement, du moins dans un premier temps, les communes de La Laguna, Santa Cruz de Tenerife et Las Palmas.

A Tenerife, le territoire d'application de Leader I correspond, et c'est bien là une exception, au projet qui avait été élaboré. En effet, les 3 communes qui s'étaient réunies pour la mise en place de Leader désiraient renforcer les efforts réalisés par ailleurs dans le cadre de la revalorisation des vins locaux (cf. p. 456).

D'une période sur l'autre, trois îles ont élargi leurs territoires d'action, Grande Canarie, La Palma et Tenerife (cf. Carte n° 43 & Carte n° 44). Pour ces deux îles, le territoire d'application a été déterminé, pour la deuxième période, sur la base d'un critère d'altitude. Il s'est agi d'intervenir dans les *medianías*, c'est-à-dire les zones que l'on définit aux Canaries comme à prédominance rurale. A Tenerife, c'est la zone comprise entre 300 et 1000 m qui est sélectionnée.

A Tenerife et à la Grande Canarie, la délimitation sur une base d'altitude a entraîné l'exclusion de zones tout à fait rurales, en difficulté, comme La Aldea à la Grande Canarie, et plusieurs villages, comme Benijo du massif d'Anaga à Tenerife. Vilaflor, qui est située au dessus des 1 000 m d'altitude, s'en est aussi trouvée exclue (cf. Carte n° 45).

- Cet exemple montre les incohérences que produit un critère unique pour la délimitation d'une zone d'application comme pour celle des zones agricoles les plus défavorisées (cf. supra)<sup>775</sup>.

Le Tableau n° 88 propose une synthèse de la composition des GAL et des territoires d'application.

---

<sup>774</sup> Orientations données dans la Communication 94/C 180/12 concernant Leader II, JO C 180 du 1<sup>er</sup> juillet 1994.

<sup>775</sup> Dans le cadre de Leader +, les communautés rurales doivent correspondre à une population minimum de 10 000 personnes. Une dérogation à la règle a donc dû être demandée auprès de la Commission pour que l'île de El Hierro, qui compte autour de 5 000 habitants, ne soit pas exclue de ce nouveau programme !

**Tableau n° 88 : Synthèse de l'application de Leader II aux Canaries**

|                         | <b>NOM et acronymes</b>  | <b>Territoire concerné</b>   | <b>Nb d'associés et particularités</b>   | <b>Budget total Leader II (milliers €) et part du secteur privé</b> | <b>Liens du GAL avec le GAL du Leader I</b>                     |
|-------------------------|--|--|--|---|---|
| <b>La Palma *</b>       | ADER-La Palma<br>Siège à Mazo, commune rurale.   | Leader I : 9 communes sur 14 (dont celles comprises dans le PROPOM).<br><br>Leader II : toute l'île.   | <b>48</b> toutes les municipalités et le Cabildo. 40% administration, 30% etp des secteurs agricoles et du tourisme rural et 30% ONG.  | 4 766<br>(36%)  | GAL issu du Leader I et amplifié.                               |
| <b>Grande Canarie *</b> | AIDER : Association insulaire de développement rural des Medianías y Cumbres de Gran Canaria (zones de moyenne et haute altitude).<br>Siège à Tejeda puis à San Mateo (communes rurales) | Leader I : communes du centre de l'île, et les hauteurs de La Aldea et Agaete.<br>Leader II : Zone comprise entre 400 m et 1 000 m d'altitude, plus les communes complètes de la Aldea, Artenara et Agaete, comprises dans le projet de parc national. | <b>20</b> dont certaines municipalités.  | 8 078<br>(44%)  | Aucun lien avec le CEDER Roque Nublo, issu du Cabildo.          |
| <b>Tenerife *</b>       | FEDERTE : Fédération de développement rural de Tenerife.<br><br>Siège dans la capitale insulaire.  | Leader I : zone restreinte à Tacoronte-Acentejo et Arico.<br>Leader II : de 300 m à 1 000 m. Ont dû demander une dérogation à Bruxelles pour un projet situé au dessus de 1000m.   | <b>9</b> dont 5 associations zonales et 4 associations sectorielles (dont syndicat national ASAGA, coopérative AGATE)  | 8 078<br>(45%)  | CEDER Tacoronte-Acentejo, pas de liens légaux avec GAL suivant. |
| <b>Lanzarote *</b>      | ADERLAN : Association pour le développement rural de Lanzarote.<br><br>Siège à Teguisse (commune rurale)   | Toute l'île  | <b>49</b> dont toutes les communes et le Cabildo.  | 2 763<br>(45%)  | <i>Leader I non appliqué.</i>                                   |
| <b>Fuerteventura</b>    | ADER : Association pour le développement rural de Fuerteventura.<br>Siège dans la ferme expérimentale du Cabildo, du moins lors de Leader I  | Toute l'île  | Hégémonie du Cabildo dans prise de décision, et présidence assurée par les Conseillers élus. Représentation symbolique des associations, de la Caja de Ahorro, des communes, des Agences d'Extension Agraire et de coopératives. | 3 531<br>(45%)  | GAL issu du Leader I.   |
| <b>La Gomera</b>        | AIDER-La Gomera  | Toute l'île  | <b>19</b> associés, dont le Cabildo et toutes les communes.  | 2 145<br>(49%)  | <i>Leader I non appliqué.</i>                                   |
| <b>El Hierro</b>        | ASHERO, Association pour le développement rural de l'île de El Hierro  | Toute l'île.   | <b>23</b>  | 2 878<br>(53%)  | <i>Leader I non appliqué</i>                                    |

\* Ile où j'ai réalisé des enquêtes sur Leader. Tous les GAL ont été interviewés, à l'exception de Tenerife où la Fédération a constitué notre interlocuteur.

Source : enquêtes de terrain et page Internet <http://www.rural-europe.aiedl.be/cgi-win/Atlas.exe/action> consultée au 28/11/01.

**Carte n° 43 : Territoire d'application de Leader I**

**Carte n° 44 : Territoire d'application de Leader II**

**Carte n° 45 : Quelques communes ou localités rurales exclues du territoire d'application des Leader**

## L'hégémonie du tourisme rural dans l'exécution des fonds

Les actions éligibles par Leader sont prédéfinies dans la Décision de la Commission<sup>776</sup> (cf. Tableau n° 89). L'éventail des actions possibles est très large, laissant à l'initiative de chaque groupe la définition précise des actions et une grande marge de liberté pour la sélection des projets à mettre en œuvre.

Parmi les actions financées par les Groupes d'action locale, le tourisme rural a constitué la première dépense de Leader aux Canaries. Au niveau communautaire, l'idée initiale de la mesure « tourisme rural » était de permettre aux agriculteurs de compléter leurs revenus. Aux Canaries, cette ligne budgétaire a essentiellement servi à réhabiliter le patrimoine construit, sans bénéficier aux agriculteurs mais à des propriétaires terriens de classe aisée sans liens particuliers avec l'agriculture ou l'élevage. Sous cet angle, on peut se poser la question si Leader a parfois constitué une concurrence directe à l'agriculture, par le soutien apporté aux autres secteurs économiques, essentiellement le tourisme rural. Considérant que les actions envers le tourisme rural ne constitue en aucun cas une action innovante, la Commission a décidé de limiter sérieusement les nouveaux financements dans le cadre de Leader +<sup>777</sup>.

A la Grande Canarie, **Leader I** a permis d'apporter 600 Mpts pour la réalisation d'infrastructures telles une aire récréative, un centre de soutien et de diffusion de l'artisanat, la réhabilitation de logements destinés au tourisme rural.

A Tenerife, la majeure partie des fonds ont servi à financer des études de marché pour connaître les débouchés, des formations de toute sorte liées au secteur, des aides pour la création ou la modernisation de caves, l'étiquetage et la promotion des vins locaux. Les locaux de la SAT de Viticultores del Norte de Tenerife, que nous avons déjà évoquée, sont ainsi financés.

A Fuerteventura, les fonds Leader I servirent en bonne part à financer la construction de la centrale laitière insulaire au sein de laquelle est fabriqué le fromage de la Maxorata et d'autres ateliers de fabrication. Ceci a constitué sans aucun doute une étape préliminaire à l'obtention de l'Appellation d'origine, obtenue en 1998 pour le *fromage majorero* de Fuerteventura<sup>778</sup>.

---

<sup>776</sup> Orientations données dans la Communication 94/C 180/12 concernant Leader II, JO C 180 du 1<sup>er</sup> juillet 1994.

<sup>777</sup> COAG, 2000.

<sup>778</sup> JO Série C, n°172, du 06/06/98.

Pour Leader II, si l'on analyse les fonds exécutés au niveau régional, les actions en faveur du tourisme rural ont représenté 3 090 Mpts sur un total de 6 170 Mpts, soit la moitié du budget. Cependant, à la Grande Canarie les investissements ne sont plus dirigés vers les infrastructures mais vers des études de viabilité et de développement d'entreprises et de coopératives<sup>779</sup>. A Tenerife le tourisme rural a représenté plus de 80% des fonds, alors que dans les autres îles, cette section n'a pas monopolisé plus de la moitié des fonds, privilégiant d'autres domaines.

**Tableau n° 89 : Répartition des fonds européens Leader II engagés par mesure et par île, pour 1996-99**

| (en milliers de pts)                                | El Hierro  |              | Fuerteventu. |            | G. Canaria |              | Lanzarote |              | Gomera    |            | La Palma  |              | Tenerife  |              | Total      |             |
|---|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|-----------|--------------|-----------|------------|-----------|--------------|-----------|--------------|------------|-------------|
|   | nb         | pts          | nb           | pts        | nb         | pts          | nb        | pts          | nb        | pts        | nb        | pts          | nb        | pts          | nb         | pts         |
| B1 : assistance technique                           | 6          | 20,6         | 12           | 39,9       | 10         | 80,9         | 17        | 14,7         | 1         | 17,5       | 13        | 56,4         | 1         | 32,1         | 60         | 262,1       |
| B2 : formation professionnelle                      | 25         | 12,3         | 0            | 0          | 14         | 28,3         | 2         | 21,2         | 1         | 0          | 16        | 13,5         | 3         | 5,4          | 61         | 80,7        |
| B3 : tourisme rural                                 | 27         | 94,5         | 3            | 168        | 32         | 283,4        | 1         | 28,5         | 7         | 68,5       | 41        | 188,2        | 35        | 622,9        | 146        | 1454        |
| B4 : Petites entreprises, artisanat et services     | 6          | 21,2         | 25           | 76         | 11         | 18,3         | 3         | 56,6         | 3         | 9,3        | 9         | 52,8         | 16        | 81,9         | 73         | 316,1       |
| B5: Valorisation et commercialisation               | 16         | 25,8         | 1            | 12         | 20         | 86,1         | 7         | 86,2         | 4         | 22,7       | 8         | 33,8         | 6         | 14,4         | 62         | 281         |
| B6: Conservation et amélioration de l'environnement | 40         | 59,3         | 29           | 99,1       | 9          | 23,4         | 11        | 38,4         | 1         | 0          | 5         | 38,5         | 3         | 10,4         | 98         | 269,1       |
| <b>Totaux insulaires</b>                            | <b>120</b> | <b>233,7</b> | <b>70</b>    | <b>395</b> | <b>96</b>  | <b>520,4</b> | <b>41</b> | <b>245,6</b> | <b>17</b> | <b>118</b> | <b>92</b> | <b>383,2</b> | <b>64</b> | <b>767,1</b> | <b>500</b> | <b>2663</b> |

Source : Consejería de Economía y Hacienda, 1999.

Un certain nombre de projets ont concerné le secteur de l'agro-alimentaire, de la transformation à la commercialisation et la valorisation des produits locaux tels le miel de sève de palmier, des liqueurs et de pâtisseries à La Gomera; le miel d'abeille, l'*almogrote*, un fromage crémeux très particulier de La Gomera, des fromages de chèvre artisanaux (production traditionnelle aux Canaries<sup>780</sup>), la promotion des vins locaux, des confitures originales telles celles de banane, de courgette, de tomate...

Une part a permis la mise aux normes européennes<sup>781</sup> d'ateliers d'élaboration de fromages artisanaux. Dans l'urgence, il a été décidé d'affecter des ressources de Leader afin que certains artisans fromagers ne ferment pas boutique. Selon les GAL, ces opérations ont été déclarées ou non éligibles ; à Tenerife, elles ont été rejetées mais à la Grande Canarie et à Fuerteventura 56

<sup>779</sup> Article du quotidien *Canarias* 7 du 13 juin 1996.

<sup>780</sup> 9 428 tonnes de fromage caprin en 1997, production de lait : 66 000 tonnes de lait de chèvre, 5 200 tonnes de lait de mouton et 61 000 tonnes de lait de vache. Estimations issues du document de travail *Propuesta de revisión del Reglamento CEE 1601/92*, Consejería de Agricultura, juin 1997, non publié.

<sup>781</sup> Real Decreto 1679/94 du 22 juillet 1994 que establece las condiciones sanitarias aplicables a la producción y comercialización de leche cruda, leche tratada térmicamente y productos lácteos, en application de la Directive CEE 92/46, du 16 juin 1992, réglementant, en outre, les conditions d'hygiène des ateliers.

projets ont été soutenus<sup>782</sup>, qui s'ajoutent à des formations à la fabrication du fromage. A la Grande Canarie, 20 projets se situent autour de l'élaboration des fromages. A Fuerteventura, 36 projets<sup>783</sup> ont directement été financés pour l'acquisition d'équipements de salle d'élaboration des fromages, renforçant la dynamique des éleveurs et artisans fromagers entamée dès Leader I. L'impact positif de Leader dans ce sous-secteur est en partie dû aux difficultés pour obtenir une subvention dans le cadre des lignes budgétaires destinées la modernisation des exploitations (cf. Tableau n° 70, p.360). Leader constituait une opportunité puisque la mise en concurrence avec d'autres secteurs de l'agriculture était faible et les taux de financement plus élevés.

Le choix d'aider les éleveurs à mettre aux normes leurs installations fromagères leur a permis de réaliser les investissements nécessaires. Sans l'intervention de Leader, un grand nombre d'entre eux aurait sans doute dû fermer boutique, puisque les sommes nécessaires à leur modernisation sont supérieures aux capitaux directs dont ils disposent habituellement. Cette mise aux normes constituait une première étape pour l'obtention des appellations d'origine qui ont été ensuite accordées au fromage de Fuerteventura, ou le seront probablement pour le fromage de La Palma et celui de « Queso de Flor de Guía » à la Grande Canarie.

Cet exemple montre comment Leader a pu permettre de compléter les politiques publiques, ou vu sous un autre angle, de s'y substituer. Cette question s'était posée à Lanzarote où plusieurs demandes de particuliers portaient sur l'installation de systèmes d'irrigation<sup>784</sup>. Le GAL a refusé ce type de projets ; pour les réseaux d'irrigation, des lignes sont prévues dans les mesures de modernisation des exploitations.

La frontière entre compétences des diverses administrations locales et les programmes Leader est plutôt floue. En pratique, les mesures subventionnables sont souvent celles qui ne sont éligibles sur aucune autre ligne budgétaire. Mais ce principe est une reconstruction *a posteriori* car la Décision communautaire ne mentionne pas explicitement l'interdiction de chevauchement des mesures, ce qui laisse la décision à la charge des GAL.

Le plus souvent, les GAL ont signé des accords de coopération avec des banques. Les GAL se portent garants des porteurs de projets, particuliers souvent non solvables, pour l'obtention de

---

<sup>782</sup> De plus, de nombreux projets ont concerné l'ensemble des questions liées à la promotion, l'étiquetage... Cette donnée est issue du document remis par le GAL pour la rénovation de l'obtention de Leader +. Il nous a juste été permis de les feuilleter, ce qui nous a tout juste permis de compter les projets individuels.

<sup>783</sup> Cette donnée est issue du document remis par le GAL pour la rénovation de l'obtention de Leader +.

<sup>784</sup> Rappelons que la tradition agricole de cette île est la culture en sec. La mise en place d'irrigation représente des sommes sans doute trop élevées pour les budgets du GAL mais pose aussi de lourdes questions en termes agri-environnementales et plus encore phytosanitaires.



crédits. Cette mesure retient toute notre attention puisque dans le domaine des subventions issues d'autres politiques, telle la modernisation des exploitations agricoles, les projets des exploitants se trouvent souvent confrontés au refus de crédit en raison de l'insolvabilité des agriculteurs (cf. p. 359). Dans le cadre de Leader, il semblerait que cet obstacle potentiel puisse être dépassé.

On observe des synergies intéressantes avec d'autres politiques européennes. La mise en relation avec d'autres initiatives communautaires a été utilisée dans certains cas, avec celles relevant de la formation, mais aussi avec Régis ; c'est l'un des aspects « intégrés » de Leader. Par exemple, considérant que la formation ne doit plus constituer un obstacle au développement d'activité, les GAL peuvent proposer des actions de formation avec l'appui financier des IC Emploi, Now... L'idée est qu'une fois les connaissances techniques et les connaissances relatives à la création d'entreprises acquises, le porteur d'un projet possède un « potentiel réussite » bien plus élevé. Les îles de El Hierro et de La Palma ont mis à profit cette possibilité et ont offert de nombreuses mini-formations.

L'île de La Palma est celle où le développement du GAL, et de ses projets, s'est le plus rapproché des objectifs communautaires. Ce groupe, et dans une moindre mesure celui de la Grande Canarie, jouit, en 2000, d'une telle reconnaissance qu'ils constituent des interlocuteurs incontournables du développement local pour les administrations insulaires. Ils ont participé à l'élaboration du « *Plan de développement rural*<sup>785</sup> » à la Grande Canarie et au « *Plan de développement insulaire à La Palma* ». La place occupée par ces GAL n'a manifestement pas permis à d'autres groupes de se constituer. C'est ce que l'on pourrait déduire de la mise en place de Leader +, durant laquelle aucun nouveau groupe ne s'est présenté dans l'archipel<sup>786</sup>.

**Les agriculteurs ont peu profité directement de cette politique : 1 seul à Tenerife sur 447 projet durant Leader II. La Palma serait l'île où ils en auraient le plus bénéficié<sup>787</sup>.** Mais on peut considérer que le soutien à la commercialisation des productions agricoles locales leur a indirectement profité, bien qu'il faudrait pour le confirmer mener une étude spécifique. Leader a considérablement participé au développement du commerce des produits traditionnels et locaux non seulement au sein des îles mais aussi entre elles (cf. p. 458). En 2002, on trouve fréquemment en supermarchés ou dans le petit commerce plusieurs fromages de l'archipel, les pâtisseries de El

---

<sup>785</sup> *Plan de Desarrollo Rural*, site Web du Cabildo de Gran Canaria, <http://www.grancanaria.com>. Consulté en juillet 2002.

<sup>786</sup> Pourtant, les délais pour la remise d'un projet s'élevaient à trois mois, soit le délai le plus long accordé dans toute l'Espagne.

<sup>787</sup> Enquête.

Hierro ou de La Palma, le *mojo* de La Palma. Les vins sont encore mal distribués, mais la gamme de marques et des provenances tend à s'étendre, surtout en supermarchés. Le lien entre les interventions financières de Leader et les améliorations de la commercialisation de petits produits serait difficile à démontrer, mais nous pensons que la philosophie de l'initiative communautaire qui privilégie, entre autre, le développement endogène, a fortement imprégné les projets qui ont été réalisés aux Canaries.

Nous ne voudrions pas conclure cette brève description de Leader sans faire mention de la perception de la population locale.

- La majorité des enquêtés, agriculteurs et techniciens, émettent un jugement de valeur négatif vis à vis de cette action. On lui reproche habituellement de ne représenter que des fonds trop réduits, qui empêcherait de faire de « véritables projets ». Cette remarque récurrente montre d'une certaine manière que l'attente vis à vis de Leader ne correspond pas à l'objectif affiché de cette politique, qui prétend, justement, favoriser les micro-projets et l'initiative locale. Globalement, Leader nous a semblé peu compris dans le monde rural et dans les sphères administratives (Cabildo et régions), en termes d'objectifs et de moyens. Leader n'a t-il pas été victime de la comparaison avec les autres grandes politiques communautaires qui ont représenté des sommes très importantes pour de grands projets ?
- Les modes de sélection des projets individuels par les GAL ont souvent été aussi mal perçus : on leur reproche fréquemment d'être empreint de favoritisme ou d'avoir favorisé les projets de communes au détriment des projets individuels.
- Dans le même sens, l'exclusion de certaines zones rurales de Leader I et II est très mal comprise et renforce l'idée que le favoritisme domine aussi dans cette politique.
- Malgré les reproches entendus, notre analyse nous fait plutôt penser que cette mesure a été un succès : elle a contribué à créer une dynamique de valorisation des produits locaux qui dépasse largement le cadre des seuls projets financés par ce biais. Sans Leader, la valorisation des produits aurait eu lieu, mais la diffusion de cette idée aurait sans doute tardé beaucoup plus.
- Par ailleurs, l'action Leader pose, à l'image de la politique des zones défavorisées, certains problèmes liés aux critères d'application et de délimitation. C'est un élément que nous tenons à souligner, car il nous semble être fréquent dans l'application des politiques européennes, tous domaines confondus, que la rigidité des critères soit un frein à l'application pertinente des politiques.

Nous allons maintenant aborder une politique très différente, centrée sur les questions agricoles des îles Canaries, le Poseican. Ce choix repose sur la volonté de compléter cette analyse de l'application des politiques communautaires aux Canaries par celle de la politique la plus connue, et sans doute la plus originale dans le contexte européen.

### **C. REFLEXIONS AUTOUR DE L'EFFICACITE DU POSEICAN : LE CAS DE LA POMME DE TERRE**

Le Poseican est un instrument complexe qui couvre une multitude de secteurs ; l'agriculture, mais aussi la fiscalité, certaines questions douanières, phytosanitaires et zoosanitaires... Le groupe de mesures consacrées aux questions agricoles (cf. p. 330) sont habituellement réunies sous le terme de Poseican agricole. Budgétairement, il ne s'agit pas d'une grande politique, la part destinée aux mesures de soutien du secteur agricole est faible comparativement aux montants des importations alimentaires dans le cadre du REA (cf. p 336).

Nous avons déjà mentionné que le Poseican agricole accorde finalement une place particulière à la vigne et à la pomme de terre, en tant que cultures de *medianías*. C'est sur la pomme de terre que nous allons nous centrer, considérant qu'elle a fait l'objet du plus grand nombre de mesures. L'étude des mesures consacrées à la vigne issues du Poseican aurait offert moins d'intérêt ici, essentiellement parce que cette production a fait l'objet d'une multitude d'autres mesures, indépendantes de cette politique. L'étude de l'impact de ces mesures Poseican serait fallacieuse sans la prise en compte du contexte plus général. Ces combinaisons seront étudiées plus avant (cf. IV.3.B et D)<sup>788</sup>.

La pomme de terre représente 14% du total des soutiens aux produits du Poseican agricole, soit 17,68 M€ entre 1993 et 1999. Mais il serait erroné de ne considérer que les aspects financiers, car d'autres mesures de soutien, dont la forme n'est pas budgétaire, ont également joué un rôle dans les processus de ce secteur. Au terme de 8 années écoulées entre leur mise en place et l'année 2000, il est possible de faire des hypothèses pertinentes sur les effets de ces mesures sur cette culture. La pomme de terre, que nous avons étudiées en III.4.A, se trouve en forte régression au moment de la mise en place du Poseican : entre 1987 et 1991 les surfaces cultivées passent de 11 000 ha à 9 000 ha<sup>789</sup>.

---

<sup>788</sup> Le point sur les mesures appliquées à ce secteur figure dans la description du secteur en tant que telle, cf. III.4.B.

<sup>789</sup> Donnée fournie par la Consejería de Agricultura qui correspond à la superficie totale plantée de pommes de terre, qui est donc supérieure à la superficie des terres cultivées, en raison des multiples récoltes annuelles.

## **Diversité des mesures établies pour la pomme de terre**

La mesure le plus souvent évoquée par les agriculteurs est une **aide à la production**, calculée sur la base de 500 €par ha planté et par an<sup>790</sup>.

Cette prime est obtenue pour une culture annuelle, nous insistons sur ce point, puisqu'une grande partie des agriculteurs produisent deux récoltes par an en pomme de terre, culture à laquelle s'ajoute souvent une culture de céréales ou de fourrage (cf. p. 279). Le montant de l'aide est donc faible, surtout si l'on considère que 62% des exploitations n'atteignent pas un demi-hectare, obtenant au mieux une aide de 250 € Pour des coûts de production estimés entre 900 000 pts et 1 127 000 pts par ha en 1998<sup>791</sup>, l'aide compense moins de 10% de ces coûts. L'aide est versée dans la limite régionale de 12 000 ha<sup>792</sup>, soit une superficie largement supérieure à ce qui était cultivé en 1991 (cf. supra). Les superficies cultivées aidées auraient pu augmenter jusqu'à ce seuil.

Afin de réduire des coûts de production dans lesquels les semences représentent de 15 à 20% du total, **l'importation de semences de pomme de terre est aidée** à hauteur de 3,5 €par 100 kg pour un volume maximum de 12 000 tonnes. Prévues dans le cadre du Régime spécifique d'approvisionnement (REA<sup>793</sup>), cette aide est versée à l'importateur. Les importations de semences sont sujettes à une « période sensible », du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre de chaque année lors de laquelle seulement 4 200 tonnes<sup>794</sup> peuvent être importées par ce biais. Hors ces dates l'importation n'est pas aidée. Ce système prétend éviter la vente des semences comme pommes de terre de consommation. Ceci prend sens si l'on considère que les pommes de terre de petite taille sont les plus recherchées dans la gastronomie canarienne.

**Une « période sensible » pour l'importation de pomme de terre de consommation est définie.** Les importations sont limitées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre de chaque année, c'est-à-dire la période forte de production canarienne. Cette limitation était progressive et avait été prévue pour une période de 10 ans seulement. Les quantités importées sont contrôlées par un comité spécial auquel participent les autorités régionales. Elles sont fixées semestriellement en fonction de la

---

<sup>790</sup> Ce montant augmente régulièrement depuis, sur la base de l'indexation des prix agricoles. En 1997, il s'élève à 596,5€/ha.

<sup>791</sup> Consejería de Agricultura, 1998. Ces éléments sont traités en III.4.A.

<sup>792</sup> Règlement n° 1601/92 du Conseil du 15 juin 1992 relatif à des mesures spécifiques concernant certains produits agricoles en faveur des îles Canaries.

<sup>793</sup> Pour rappel, le Poseican est composé de deux volets, l'un destiné aux mesures de soutien des productions, l'autre à l'approvisionnement en produits alimentaires de base, communément appelé REA (cf. IV.1.B).

<sup>794</sup> Règlement 2168/92 de la Commission du 30 juillet 1992 portant modalités d'application des mesures spécifiques en faveur des îles Canaries en ce qui concerne les pommes de terre.

production locale. Cette mesure permet de limiter la concurrence avec les importations dont les prix de vente sont nettement inférieurs à ceux de la pomme de terre locale. Si cette disposition devait disparaître en 2001, elle a été prématurément supprimée le 31 octobre 1998, en raison des décisions prises dans le cadre de l'Uruguay Round du GATT en 1994<sup>795</sup>, qui aboutissent à la suppression progressive des barrières non douanières pour les échanges commerciaux.

C'est pourquoi le Gouvernement régional a adopté **une aide à la commercialisation**, répartie entre l'agriculteur, à raison de 15 à 17 pts/kg, et l'entité de commercialisation (une coopérative ou un *intermédiaire*) 15 pts/kg, pour le stockage et la vente du produit. La répartition de l'aide avec le vendeur inclut les importateurs, qui en son absence, préfèrent s'approvisionner à l'extérieur, pour des raisons de prix.

En sensibilisant les importateurs au produit local, c'est une esquisse d'organisation de la commercialisation qui s'amorce pour la pomme de terre locale. Le Gouvernement impose aux producteurs d'être intégrés dans une coopérative ou une SAT. Cette condition défavorise les agriculteurs de la Grande Canarie qui ne sont pratiquement pas organisés.

Vers 1998, des subventions sont prévues au niveau régional de manière à permettre **l'acquisition d'installations de stockage**, dont les chambres froides. Ceci a accéléré dès lors la création de 5 coopératives de pomme de terre qui ont pu ainsi s'équiper de chambre froide.

➤ Les mesures européennes prétendaient donc favoriser le maintien de cette culture en agissant sur la totalité du processus : la culture, au travers de l'importation aidée de semences ; la production, avec une aide; et enfin la commercialisation, par l'instauration des périodes sensibles. Si cette démarche intégrée ne manquait pas d'intérêt, l'un des piliers de cette stratégie fut supprimé en 1998, entraînant l'intervention du Gouvernement régional.

Quels ont été les effets de ces actions ? Ont-elles été suffisantes pour freiner le recul des superficies et pour permettre l'amélioration du secteur ? Comment se sont combinées les mesures européennes et l'intervention régionale ?

---

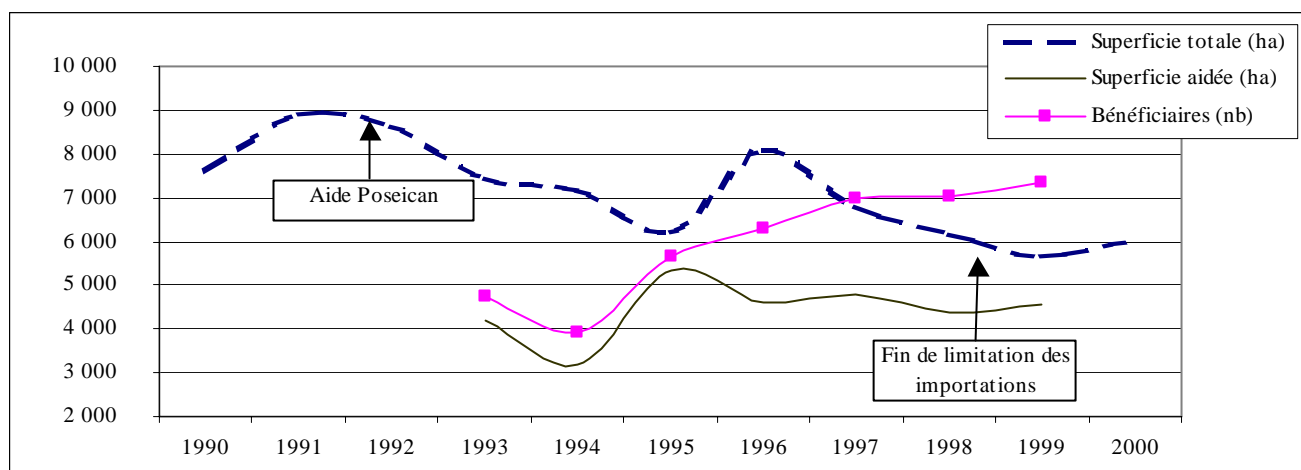
<sup>795</sup> Règlement 3290/94 qui a arrêté les adaptations et mesures transitoires nécessaires dans le secteur de l'agriculture pour la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round, JO L n° 349 du 31/12/1994, modifié par le Rgnt 1193/96, JO L n°161 du 29/06/1996.

## Les mesures protectionnistes favorisent-elles la modernisation d'un secteur ?

Malgré ces mesures, la superficie cultivée n'a cessé de reculer : elle a perdu un tiers de ses surfaces depuis 1992, pour ne représenter que 5 600 ha en 1999. L'automne et l'hiver 1994 ont été exceptionnellement secs, c'est pourquoi de nombreux agriculteurs ont décidé de ne pas planter cette année-là. La production de 1995 a donc chuté considérablement. 1998 et 1999 sont aussi des années de sécheresse à la Grande Canarie. Puis, entre 1999 et 2002, les cultures continuent de reculer, en partie en raison de maladies phytosanitaires virulentes, la *Pseudomona solanacearum* d'abord à la Palma, puis la Teigne du Guatemala<sup>796</sup> qui s'étend de Tenerife vers les autres îles de l'archipel.

L'aide Poseican a été adoptée rapidement, malgré la faiblesse des montants. Les démarches à réaliser pour l'obtenir sont assez simples. Dès 1993, plus de 4 000 personnes reçoivent l'aide à la production, soit environ un tiers des cultivateurs de pomme de terre et en 2000, ils sont plus de 7 000 à en bénéficier, soit les 3/4 d'entre eux. La superficie aidée tend à stagner depuis 1996, à moins de 5 000 ha (cf. figure). Le recul de la superficie aidée à partir de 1995 est lié à une vaste opération de contrôle qui entraîna l'exclusion d'un certain nombre d'agriculteurs, les déclarations ne correspondant pas exactement aux cultures réelles. Malgré cela, le nombre total d'inscrits continue d'augmenter.

**Figure n° 55 : Evolution de la superficie aidée de pomme de terre dans le cadre du Poseican**



Source : Bureau du Feoga- Garantie, non publié, Gouvernement des Canaries et Servicio de estadística.

Le montant de l'aide concernant les semences est tellement dérisoire que sa répercussion sur les coûts de production est insignifiante. Les semences sont achetées à environ 110 pts/kg, l'aide ne

<sup>796</sup> *Tecia solanivora* Polvony. Ces deux maladies requièrent une mise en quarantaine mondiale.

correspond donc qu'à 6,5% de ce prix. Les semences représentent entre 17 et 20%<sup>797</sup> des coûts de production ; les variétés importées sont chères, étant soumises au paiement de royalties. On peut donc se demander si la poursuite de cette mesure est pertinente.

On pourrait penser que l'existence d'une aide, par le système de contrôle auquel elle est soumise, favorise l'importation de semences autorisées, en évitant l'introduction de nouvelles maladies et ravageurs. Mais l'histoire récente montre le contraire. La *Pseudomona solanacearum* semble provenir des Pays-Bas<sup>798</sup>. La Teigne du Guatemala vient d'Amérique centrale<sup>799</sup>, par les semences que rapportent fréquemment dans leurs valises les Canariens depuis ces pays, ces petites pommes de terre de couleur qui sont très cotées aux Canaries (cf. p. 279).

Il est difficile d'évaluer les effets réels de la limitation des importations de pomme de terre de consommation en période sensible. La mesure semble ne pas avoir stimulé les agriculteurs à s'équiper de chambres froides collectives, ni à décaler, dans la mesure du possible, la période des récoltes. La suspension de la période sensible arrive trop tôt mais surtout elle coïncide à un moment où l'organisation du secteur est à peine embryonnaire. Aucune coopérative à la Grande Canarie, une coopérative très fragile à La Palma, 4 coopératives à Tenerife. Toutes sont de dimension réduite et disposent de peu de moyens techniques et humains.

Paradoxalement, cette suspension marque un point d'inflexion : certes les superficies plantées continuent de chuter, mais c'est depuis ce moment que le secteur semble se donner les moyens de s'organiser. Cette organisation s'appuie, nous l'avons vu, sur les mesures mises en place à l'initiative du Gouvernement régional qui majore l'aide versée à l'agriculteur si celui-ci est rattaché à une coopérative. De plus, les agriculteurs doivent obligatoirement être rattachés à une coopérative ou à une SAT pour que leur production bénéficie de l'aide au stockage. Des coopératives se créent encore en 2002. Ces coopératives, en achetant les semences de pomme de terre, déterminent pour une part les variétés plantées. Ceci n'empêche pas l'agriculteur de se fournir auprès d'une autre structure pour l'achat de semences.

---

<sup>797</sup> Consejería de Agricultura, Décembre 1998.

<sup>798</sup> *Canarias 7* du 4/03/99.

<sup>799</sup> Cette épidémie s'est amplement aggravée à partir de 1996 en l'Amérique centrale et du Sud, cf. en français, Dossier de presse de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), page [http://www.ird.fr/fr/actualites/dossiers/tecia/tecia\\_teigne.htm](http://www.ird.fr/fr/actualites/dossiers/tecia/tecia_teigne.htm) consultée le 31 janvier 2003.

### Exemple n° 10 : Une coopérative de pomme de terre

La coopérative de Las Medianías, à Tenerife, a été créée en 1998, dans la commune de San Juan de la Rambla. Les 150 associés cultivent dans la frange 300 -1000 m des communes de San Juan, Icod de los Vinos, La Guancha et Los Realejos. Parmi eux, seuls une quinzaine se consacrent totalement à l'agriculture. Moins d'une vingtaine de personnes ont moins de 40 ans. L'édifice de la coopérative a été en partie subventionné par le programme européen PRODER (cf. p. 324), et les locaux appartiennent à la Mairie. Ces fonds ont aussi permis l'achat d'une chambre froide, afin de reculer la vente vers l'automne. Parmi les 103 ha de cultures, la pomme de terre de couleur représente une faible part. Seuls les agriculteurs à temps plein ont bénéficié d'aides pour l'installation de systèmes d'irrigation, avec réservoir, ainsi que pour l'aplanissement de petites parcelles. La commercialisation de la production est payée sur les ventes, dont sont retirées 2% du prix. La coopérative tente d'échelonner les dates de semis, de manière à influencer les périodes de production. Un technicien spécialisé travaille à mi-temps au sein de la coopérative.

Cette coopérative participe des travaux réalisés depuis 1998, au niveau régional, pour la mise en place d'une appellation d'origine pour la pomme de terre de couleur. Elle cherche à savoir qui cultive et où de la pomme de terre de couleur. Elle cherche aussi à se constituer en APA (Agrupación de Productores Agrarios), statut qui lui faciliterait l'accès à certaines aides pour les structures de commercialisation.

- La combinaison des mesures européennes avec celles de la région ont bénéficié au secteur mais elles ont été insuffisantes pour freiner le recul des cultures. La pomme de terre reste de tout façon une culture difficile où la mécanisation est exceptionnelle. Ses faibles revenus sont insuffisants pour maintenir cette culture dans un contexte où d'autres activités plus rémunératrices.
- L'organisation en coopératives semble un point clef. La nouvelle aide régionale à la commercialisation permet aux agriculteurs de mieux contrôler leur prix de vente, et d'éviter le passage par *l'intermédiaire*. Elle permet d'envisager de mieux contrôler la saisonnalité de la production, afin d'éviter les saturations du marché, bénéficiant ainsi à l'ensemble de ce secteur.
- L'association La Alhondiga (Tenerife) mène les premières réflexions pour obtenir une appellation d'origine pour Pomme de terre de couleur en 1998. Cette démarche est sans doute liée à cet embryon d'organisation du secteur à partir de 1998. Elle n'a toujours pas abouti en 2003<sup>800</sup>.

Ce mouvement d'organisation prend progressivement de l'importance depuis le milieu des années 1990. Il a constitué une sorte de mise en bouche avec des perspectives offertes par le nouveau Poseican, adopté en 2001. En effet, le Poseican II<sup>801</sup> introduit deux nouveaux éléments. D'une part, ce ne sont plus une mais deux récoltes annuelles qui sont éligibles à l'aide à la superficie, bien que la superficie totale éligible soit réduite à 9 000 ha. Le montant de l'aide reste

---

<sup>800</sup> Enquête.

<sup>801</sup> Règlement CE n°1454/2001 du Conseil du 28 juin 2001 por el que se aprueban medidas específicas en favor de las Islas Canarias en relación con determinados productos agrícolas, JO n° L 198 de 21/07/2001 p. 45 - 57.



dérisoire, 596,5 € en 2001, soit le même qu'en 1997. Il représente à peine 10% de la valeur de la production. Mais une nouvelle aide à la commercialisation des produits locaux à destination du marché régional devrait donner un élan à cette culture, car la commercialisation de chaque kg de pomme de terre est subventionnée à hauteur de 10 pts/kg (60€/tonne) quels que soient les prix de vente. L'aide est majorée lorsque les agriculteurs font partie d'une OPFL (25 pts/kg, soit 150 €/tonne).

C'est peut-être une opportunité pour le développement de la pomme de terre de couleur, puisque l'aide à la production, couplée à la nouvelle aide à la commercialisation permettront de compenser, de manière substantielle, les coûts de production très élevés de cette culture, beaucoup plus exigeante en main-d'œuvre (cf. p. 283). Cette hypothèse est d'autant plus probable que les consommateurs canariens valorisent de plus en plus les productions locales et typiques.

Comparativement à toutes les politiques agricoles et rurales appliquées aux Canaries, le Poseican est sans aucun doute la politique la plus significative pour la pomme de terre, les autres ayant à peine concerné ce secteur, dans la mesure où les exploitations de pomme de terre restent souvent exclues pour des questions d'éligibilité, en raison de l'exiguïté des exploitations et de travail à temps partiel... Malgré cela, le Poseican n'a pas véritablement favorisé une amélioration nette du secteur. Au contraire, il semble avoir plutôt freiné l'organisation de la commercialisation, et avoir ainsi maintenu le *statu quo* tandis que les mesures régionales ont eu un impact plus décisif sur son organisation.

Les analyses qui viennent d'être menées en prenant comme entrée une politique déterminée dressent un tableau fourni des éléments qui conditionnent l'application des politiques, mais il faudrait une quantité importante d'informations précises sur les ayants-droit et leur lieu d'activité pour obtenir une image plus précise des effets spatiaux et sociaux concrets. Ces informations n'existant pas, il faut se contenter d'une approche plus générale et, dans une certaine mesure, plus réglementaire pour envisager les impacts.

Toute étude prétendant l'analyse de l'impact des politiques requiert cette analyse « juridico-administrative » des politiques. L'identification précise des mécanismes qui entrent en jeu dans l'application d'une politique permet d'esquisser des hypothèses concernant les impacts concrets de cette politique. Signalons néanmoins qu'il existe parfois d'importants décalages entre la forme réglementaire des politiques et l'application qui en est faite. L'analyse juridico-administrative ne

peut donc en aucun cas remplacer l'enquête de terrain qui elle vise la mise en évidence des effets concrets des politiques.

Sur le versant réglementaire, nos analyses montrent certaines incohérences dans l'application de ces politiques, incohérences essentiellement dues à l'inadéquation des modalités d'application. Lorsqu'il y a eu des adaptations, elles nous sont apparues, le plus souvent, insuffisantes. Les seuils minimaux de superficies sont inadaptés : un hectare pour l'aide aux agriculteurs de montagne, 2 000 m<sup>2</sup> pour la prime à l'arrachage des bananiers, 5 000 m<sup>2</sup> d'un seul tenant pour la nouvelle OCM vin...

En ce qui concerne la délimitation des zones d'application, on constate que les critères, établis par les institutions européennes ou par les autorités régionales et insulaires, posent régulièrement des problèmes et s'avèrent inadaptés aux réalités des îles, comme nous l'avons vu pour Leader et la politique des zones agricoles les plus défavorisées. Les critères à base altitudinale ou démographique, sont élémentaires, et sectoriels, pour un ensemble agricole d'une très grande complexité.

La faiblesse des montants, liés en partie à la petite taille des exploitations, questionne la pertinence de la poursuite de ces politiques. Ce sont des politiques de saupoudrage qui utilisent de plus beaucoup de fonctionnaires pour leur gestion. Pour l'ICM, le coût de la politique serait équivalent au coût de sa gestion<sup>802</sup>.

Par ailleurs, les mesures exceptionnelles comme celles comprises dans le Poseican ou certains aspects de l'OCM banane, sont extrêmement fragiles dans le contexte des règles mondiales fixées par l'OMC.

Ces entrées par politique, ou encore par produits (Partie III) masquent cependant tout un pan de la réalité agricole. En effet, les décisions des exploitants ne répondent pas à une politique déterminée, aussi attrayante qu'elle soit. Elles s'inscrivent dans le cadre plus large de la situation agricole dans son ensemble, de la vie socio-économique régionale, de leur propre motivation dans la poursuite de l'activité agricole. **Ainsi, une politique ou une aide ne prend de valeur que dans un contexte donné.**

---

<sup>802</sup> Enquête.

Consciente de ce problème, la Commission autorise les administrations des régions ultrapériphériques à ne pas verser d'aides pour des surfaces inférieures à 0,3 ha. Règlement 43/2003 de la Commission du 23/12/2002, JO L n°7, du 11/01/2003.

C'est à partir ces constatations que nous avons opté pour une approche qui permette une analyse globale de certains aspects de l'agriculture. **Cette démarche permet mieux que celles que nous avons tentées auparavant, de faire le lien entre les politiques dans leur ensemble et certaines dynamiques du monde agricole.**

## CHAPITRE 3 : PRINCIPAUX EFFETS DES POLITIQUES EUROPEENNES SUR LES AGRICULTURES DES CANARIES

Sans pouvoir mesurer de manière précise les interactions entre politiques et changements des secteurs agricoles, le croisement de leurs dynamiques avec les politiques offre un premier tableau général de l'impact de l'UE sur l'agriculture canarienne. L'organisation choisie pour aborder les grandes dynamiques du secteur agricole répond à la volonté de dépasser le cadre des produits et des politiques étudiés précédemment, pour embrasser le secteur agricole dans son entier. Nous avons choisi de nous centrer sur 4 aspects qui nous semblent relever des politiques européennes. Nous tenterons de voir dans quelle mesure elles ont influencé les évolutions techniques, l'organisation du monde agricole et la réorientation de certaines cultures dont la valorisation des produits locaux.

L'ensemble des résultats apportés, qui ne constituent qu'une première approximation, est intégralement issu de nos recherches, essentiellement des enquêtes et des observations de terrain. Chacun des points abordés ici devrait faire l'objet de nouvelles recherches tant ils sont méconnus et tant les transformations ont dû être nombreuses et différenciées selon les îles.

Stimuler l'amélioration des structures constitue l'un des objectifs prioritaires des politiques agricoles européennes en général. Aux Canaries, les fonds européens consacrés à cette fin ont été concentrés sur la modernisation des exploitations, la modernisation des structures de transformation et de commercialisation ayant occupé une place secondaire. Rappelons-le, l'industrie de transformation est pratiquement inexistante dans l'archipel. Les investissements réalisés dans les exploitations sont, en bien des aspects, à l'origine des dynamiques agricoles étudiées ici. C'est pourquoi nous avons tenu à réaliser tout d'abord cet état des lieux global des changements techniques au sein des exploitations.

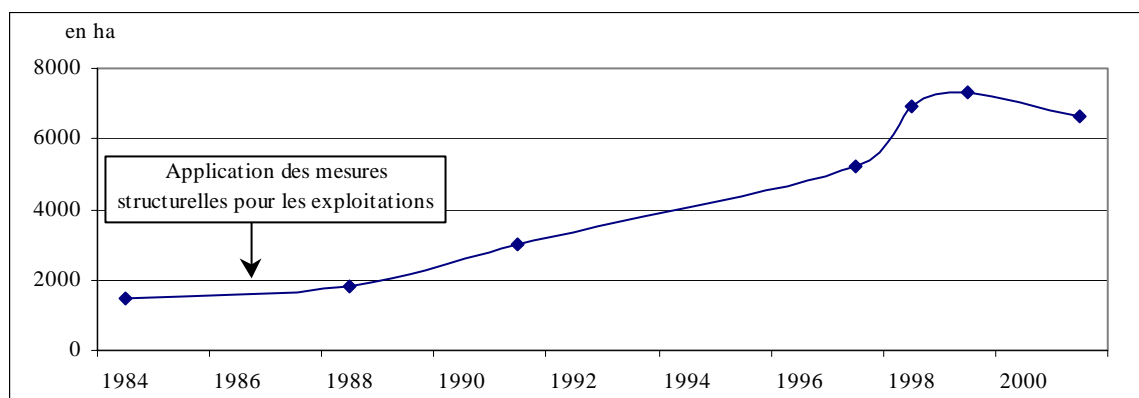
### **A. AIDES ET INVESTISSEMENTS TECHNIQUES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Il s'agit maintenant de replacer les éléments techniques nouvellement introduits ou amplement diffusés, sur la période de notre étude, tels l'irrigation localisée, l'automatisation, la protection des cultures et les changements variétaux dans l'ensemble agricole canarien.

## L'extension des serres

L'essor de la protection des cultures par serres correspond chronologiquement avec les politiques européennes relatives à la modernisation des exploitations dont l'application démarre à partir de 1987 (cf. p 345). On observe alors une accélération de la couverture des cultures qui passe de 1 700 ha de serres en 1987 à 7 400 ha en 1999 environ (cf. figure). Cette superficie couverte représente 16% des *terres labourées* régionales.

**Figure n° 56 : Evolution des superficies cultivées sous serres**



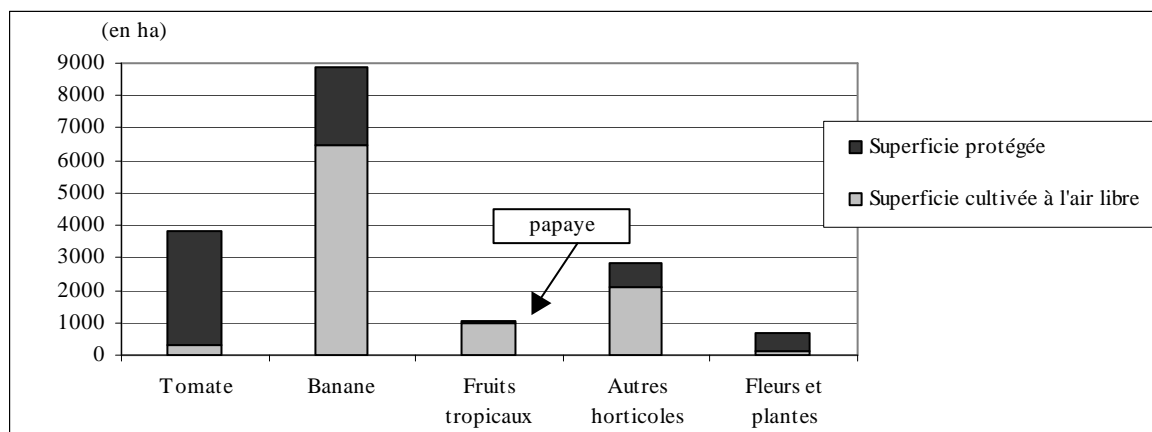
Source : A. Odouard, 1992. W. Rodríguez Brito, 1992. INE, 1999. Decreto 161/2001 du 30 juillet BOC n°134. Servicio de estadística, 2000 et 2002.

Le ralentissement observé à partir de 1998 est sans doute partiellement lié à une interdiction de la Commission, appliquée cette année-là, de poursuivre le financement des serres dans le secteur bananier (cf. p. 202). Il s'agit, par le biais de cette interdiction, de freiner l'augmentation de la production. Dans le secteur de la tomate, la même interdiction avait été édictée dès 1994, mais fut rapidement contournée (cf.p. 263).

En 1999, la serre est très inégalement employée selon les productions et selon les îles. La banane et la tomate représentent ensemble 80% des serres existantes (cf. figure). Le reste est partagé entre les fleurs et plantes ornementales, les autres produits horticoles et les fruits tropicaux. Au niveau régional, les publications n'indiquent les superficies protégées, par produit, qu'à partir de 1999. Puisqu'il n'existe pas de données désagrégées avant cette date<sup>803</sup>, la mise en lien avec les politiques communautaires n'est pas aisée.

<sup>803</sup> Les recensements nationaux n'y prêtaient guère d'attention jusqu'à très récemment. Il s'agit très probablement d'une donnée requise au niveau communautaire. En effet, certains aspects des politiques européennes sont définis en fonction des rendements des cultures. Or, il est reconnu que les rendements sont en général supérieurs à ceux obtenus à l'air libre de l'ordre de 10 à 20%, et parfois plus.

**Figure n° 57 : Part des superficies cultivées selon groupes de produits en 1999**

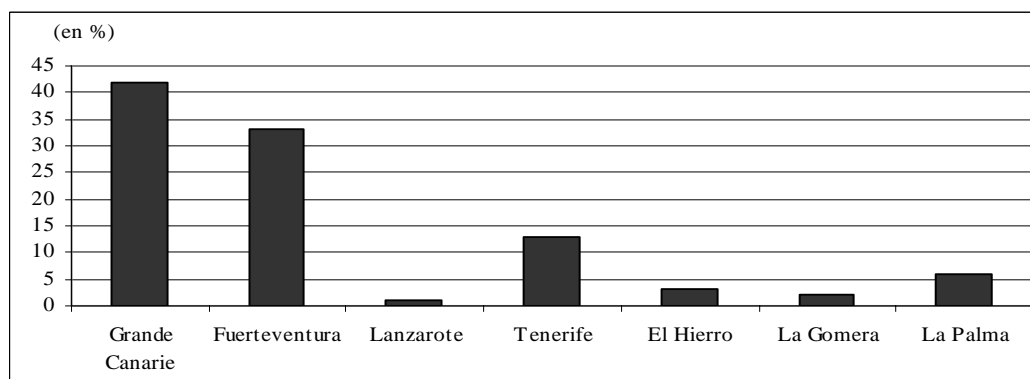


Source : Servicio de estadística, 2000.

Toutes ces productions ont été éligibles au financement de serres, grâce à une politique ou une autre, les Programmes opérationnels de la banane en 1992, la politique de l'amélioration des structures pour la banane et la tomate, surtout depuis 1997 pour cette dernière, et l'Initiative communautaire Régis (cf. p. 339) pour les fleurs, les plantes ornementales et les fruits tropicaux.

Les cultures de tomate et de banane étant très concentrées géographiquement, le plus gros des serres est réuni sur les deux îles majeures (cf. figure suivante), et plus particulièrement en dessous de 300 m d'altitude. La Palma possède aussi 470 ha couverts, exclusivement consacrés à la banane.

**Figure n° 58 : Part des superficies protégées dans les terres labourées insulaires en 1999**



Source : Servicio de estadística, 2000

Le rôle des politiques communautaires dans l'adoption de cette technique si coûteuse (cf. p. 103) est à nuancer selon les productions. Il faudrait distinguer les productions pour lesquelles la protection est indispensable à la culture, ou évite la propagation de maladies, de celles pour lesquelles les serres impliquent augmentation des rendements et de qualité, mais ne sont pas indispensables.

La majorité des cultures de fleurs coupées et les pépinières ne sont pas viables sans protection. 80% des fleurs et plantes ornementales sont couvertes, à l'exception des strelitzias, des proteas, de

certaines fleurs à bulbes comme l'iris, et de l'œillet<sup>804</sup>. La généralisation des serres dans les cultures de tomate, papaye et poivron répond à l'apparition de virus particulièrement destructeurs à partir de la deuxième moitié des années 1990. La mise sous serres se serait sans aucun doute réalisée en l'absence de subventions.

Pour la banane, l'importance des politiques communautaires est différente. Ces structures n'étaient pas indispensables, mais elles permettaient d'obtenir des rendements supérieurs et une production de plus grande qualité. Les serres à banane ont surtout été installées dans les exploitations déjà performantes, les petites et moyennes exploitations.

En termes sociaux, on peut faire l'hypothèse que « l'intérêt » d'une aide varie selon les conjonctures. Cette hypothèse est encore plus vraie pour les petites exploitations, lors d'une période critique, c'est-à-dire lorsque l'adoption d'une technique devient urgente, voire indispensable pour la poursuite de l'activité. Dans cette conjoncture, on peut penser que les aides ont permis de maintenir des exploitations qui ne pouvaient envisager d'investissement immédiat sans une subvention. Cette subvention peut prendre d'autant plus de sens lorsque les petits exploitants se voient fréquemment refuser les crédits par les banques (cf. p.359).

Face à l'esthétique des cultures à l'air libre, en particulier les bananeraies, les serres représentent une atteinte au paysage. C'est ainsi que l'entend une partie de la population, regrettant le vert paysage des bananeraies qui entourait la ville de Las Palmas dans les années 1970, celui du Valle de La Orotava ou de Aridane ou encore les paysages particuliers des zones méridionales des îles<sup>805</sup>. Dans ces zones où l'aridité est omniprésente, les paysages verdoyants acquièrent une valeur toute particulière. Le développement des cultures protégées a considérablement modifié le paysage durant les deux dernières décennies, au profit d'une uniformité de couleurs comprises entre le jaunâtre et le grisâtre. C'est en prenant en compte cette dimension esthétique que certaines communes ont décidé, dans les années 1990, d'interdire l'implantation de nouvelles serres, par exemple, à Barlovento de La Palma où à la Orotava à Tenerife. A Lanzarote, le Schéma directeur approuvé en 1991<sup>806</sup>, interdit la mise en place de nouvelles serres, dans une stratégie de préservation des paysages « originaux » de l'île. Cette décision répond aux intérêts touristiques et aboutit aussi à limiter la rentabilité des exploitations. **Ceci n'est pas sans poser la véritable question de la place accordée à l'agriculture au sein de la vie socio-économique de la région. Il semble ainsi que**

---

<sup>804</sup> Servicio de estadística, 2000.

<sup>805</sup> P.L. Pérez de Paz, 2001, par exemple.

<sup>806</sup> Un Plan Insular de Ordenación Territorial (PIOT) est une sorte de schéma directeur élaboré au niveau insulaire. Celui de Lanzarote est publié dans le décret 63/1991, BOC 80 du 17/06/1991.

**la conception d'une agriculture esthétisante l'extrait de la réalité économique, ce qui pourrait provoquer une certaine ségrégation spatiale future de la culture en fonction des rapports de force.**

L'adoption des systèmes économes en eau répond à d'autres facteurs.

### **Amélioration des structures hydrauliques**

L'amélioration des techniques hydrauliques et de la disponibilité en eau utilisable dans l'agriculture a constitué un point essentiel de la modernisation du secteur agricole depuis l'entrée dans la CE. Les questions hydrauliques sont une priorité du Ministère de l'agriculture espagnol depuis plusieurs décennies, mouvement entamé sous le franquisme. La question hydraulique fait toujours partie des priorités nationales en 2003.

Des fonds européens, dont il est difficile d'estimer l'importance, en raison de l'imprécision des données publiées<sup>807</sup>, ont permis l'augmentation de la disponibilité en eau grâce à des financements d'aménagements de toute sorte, barrages-réservoirs, stations de dessalement et d'épuration (cf. p. 86). Certaines stations construites à l'initiative de groupes d'agriculteurs ont été fortement soutenues par les fonds publics<sup>808</sup>, parfois jusqu'à hauteur de 50% des investissements. D'autres fonds ont permis la construction de réseaux d'irrigation à partir de ces nouveaux aménagements.

**Les zones les mieux équipées sont les zones littorales, là où s'est historiquement concentrée l'agriculture d'exportation. Cette inégalité géographique a été renforcée par l'action des pouvoirs publics dans la dernière décennie puisque les réseaux publics ont été pratiquement tous construits en dessous de 300 m d'altitude.** Cette inégalité est particulièrement marquée dans les îles de Tenerife et de la Grande Canarie. Parallèlement, les efforts sont poursuivis pour favoriser l'adoption de techniques d'irrigation économes en eau.

Le rôle des fonds européens est assez différent pour les systèmes d'irrigation que pour les serres car le coût de cet équipement est moindre. Les subventions ont accéléré l'adoption de la technique, d'autant plus que ces investissements sont rapidement compensés par la diminution de la facture d'eau (cf. note 139), mais pas véritablement leur logique d'implantation, qui précède l'application

---

<sup>807</sup> Les sources de financement en sont souvent mixtes : les fonds européens en constituent une bonne part, certes, mais il ne faudrait pas sous-estimer les fonds nationaux, régionaux, insulaires et parfois même municipaux, sans oublier la part apportée par les bénéficiaires.

<sup>808</sup> L'un des exemples intéressants est celui de la station de dessalement à Gáldar (Grande Canarie). Cet ouvrage, construit à l'initiative d'un nombre important d'agriculteurs de la zone, essentiellement des producteurs de banane, a été financé grâce à l'investissement privé, soutenu par les fonds publics, dont la commune. Cet ouvrage, dans les dynamiques dont il est le fruit, et celles qu'il a entraînées, mériterait une recherche approfondie.



des politiques communautaires en matière de modernisation des exploitations<sup>809</sup>. Les politiques européennes ont certainement joué un rôle plus important dans la modernisation de ces systèmes d'irrigation (cf. p.95), le passage à la fertirrigation et l'automatisation de l'irrigation en facilitant leur modernisation.

Depuis leur création, vers le milieu des années 1990, certains Cabildos, par le biais des Consejos Insulares de Aguas, accordent aussi des subventions, souvent proportionnellement plus importantes que celles attribuées par la Consejería de Agricultura du Gouvernement<sup>810</sup>.

- Ce sont essentiellement les secteurs de l'agriculture d'exportation qui ont bénéficié du soutien financier pour l'amélioration des systèmes d'irrigation, soit la banane, l'horticulture dont les fleurs coupées et les cultures tropicales, dans les îles de Tenerife, Grande Canarie, La Palma, El Hierro et la Gomera, c'est-à-dire, là où préexistaient des systèmes d'irrigation, et des ressources en eau. A la fin des années 1990, l'absence de systèmes modernes dans ces îles révèle une certaine marginalité. Malgré les politiques européennes, les systèmes d'irrigation restent exceptionnels dans l'île de Lanzarote en 2002, ce qui semble logique puisqu'il n'y a pas de ressource en eau suffisante pour envisager l'irrigation des cultures. Le recours au dessalement a changé la situation (cf. p. 86) et on peut se demander si la nouvelle disponibilité en eau relancera l'agriculture de l'île. Les viticulteurs, qui y représentent la grande majorité des agriculteurs, décideront-ils d'irriguer les vignes, se garantissant enfin les récoltes ? L'irrigation des vignes rencontrera t-elle une opposition de la part de la population locale, qui considérera les réseaux et les systèmes d'irrigation comme des éléments portant atteinte à ce paysage si particulier ? Les autorités insulaires assumeront-elles le rôle de gestionnaire dominant que n'ont pu assumer ses homologues des îles voisines ?
  
- A l'échelle régionale, il faut souligner le rôle capital des politiques européennes dans la nouvelle position des autorités publiques canariennes envers l'eau. Grâce à l'obtention de fonds communautaires substantiels pour les infrastructures de production d'eau potable, elles gèrent une part relative plus importante. Ceci réduit le pouvoir hégémonique de quelques propriétaires d'eau, et pourrait, lentement, établir une certaine légitimité des autorités publiques canariennes dans la gestion de la ressource eau et de son contrôle : il est possible que ce contrôle effectif arrive trop tard pour cette agriculture toujours plus vulnérable dans son contexte insulaire et international.

---

<sup>809</sup> L'État espagnol avait déjà fortement promu l'adoption de techniques d'irrigation localisée : les systèmes d'irrigation au sein des exploitations canariennes bénéficiaient de subventions de l'IRYDA dès les années 1970, plus particulièrement dans le secteur bananier. M. Sanchez Padrón présente une synthèse des aides accordées par l'administration nationale de 1966 à 1981 pour l'installation de système d'irrigation localisée, dont le goutte à goutte à partir de 1975, p 279 à 282.

A la fin des années 1990, les autorités régionales entament la construction d'ouvrages destinés à l'agriculture située au dessus de 300 m d'altitude. Elles prétendent ainsi freiner l'abandon des *medianías*, en aidant le secteur agricole. Assurer un minimum d'eau aux cultures revient à contribuer au maintien des activités agricoles de ces zones. Apparaissent alors les premières cultures de pomme de terre pourvues de système d'irrigation dans des zones traditionnellement de culture sèche, d'autres cultures horticoles, ou encore la vigne.

L'intérêt récent pour les cultures d'altitude a finalement permis de réduire l'incertitude des cultures-loteries, c'est-à-dire plantées sans aucune garantie de récolte. Le choix de soutenir ces zones de la part des autorités publiques arrive peut-être trop tard pour freiner complètement leur abandon. Si cette action prenait de l'ampleur, il est possible qu'elle contribue à éviter l'abandon de terres cultivées, en rendant une certaine dignité à l'activité agricole encore présente.

**D'une manière globale, les exploitations ayant accès à des ressources en eau, et pourvues de système d'irrigation économe en eau, rencontreront moins de difficultés que les autres à poursuivre leur activité. Jusqu'à 2002, le recul des superficies cultivées s'observe plus dans les cultures sèches.**

Le pendant de l'adoption de toutes ces techniques se manifeste par le renforcement des problèmes de contamination des sols et des eaux<sup>811</sup>, ajouté à l'application souvent abusive, et en nette augmentation, des produits phytosanitaires sur les cultures<sup>812</sup>. Cette modernisation s'est également accompagnée d'une augmentation notable de déchets agricoles.

---

<sup>810</sup> Documents d'enquête des Consejos insulares de Aguas de La Palma et de Tenerife.

<sup>811</sup> Plusieurs zones ont été déclarées contaminées en nitrates d'origine agricole, qui correspondent *grosso modo*, aux zones bananières actuelles ou plus anciennes, soit aux communes de Gáldar, Guía, Moya, Telde y San Nicolás de Tolentino à la Grande Canarie; Tazacorte y Los Llanos de Aridane à La Palma; La Orotava, Puerto de la Cruz y Los Realejos à Tenerife en dessous de 300 m d'altitude et San Sebastián de La Gomera y de Valle Gran Rey de La Gomera en dessous de 200 m d'altitude. Cf. [Decreto 49/2000, de 10 de abril, por el que se determinan las masas de agua afectadas por la contaminación de nitratos de origen agrario y se designan las zonas vulnerables por dicha contaminación, BOC n° 48](#) du 18 avril 2000. Mais aucune action concrète n'a été mise en place depuis, pas même concernant les plans d'engrais au sein des exploitations, dont les quantités ont été fixées par la Directive Nitrates (91/676/CEE du 12 décembre 1991, relative à la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole).

<sup>812</sup> Les quantités importées de pesticides aux Canaries ont augmenté entre 1995 et 2001, passant de 4 293 tonnes à 4 736 tonnes. Ces chiffres ne prennent pas en compte les autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture comme les engrais. Cet accroissement des importations est préoccupant dans la mesure où les superficies labourées ont diminué entre temps. Données Asociación Empresarial para la protección de las Plantas (AEPLA), de 1996 à 2002.

## **Pollution et déchets agricoles : difficultés des traitements en milieu archipélagique**

Les nouvelles réglementations environnementales régionales limitent, voire interdisent, l'utilisation des matériaux issus de la forêt. C'est à partir de ces matériaux qu'étaient traditionnellement fabriqués les fourches servant au soutien des régimes de banane ou à la culture de la vigne, les tuteurs des plants de tomates, de poivrons ou de haricots... Ces éléments sont remplacés par des matériaux synthétiques ou métalliques<sup>813</sup>, ce qui aboutit à la production de grandes quantités de déchets agricoles<sup>814</sup>, dont les récipients de produits phytosanitaires, classés comme déchets dangereux<sup>815</sup> pour lesquels il n'existe encore d'unité de traitement dans l'archipel en 2003. Ces déchets s'accumulent soit dans les décharges publiques, sans tri préalable, le plus souvent dans les barrancos ou dans des décharges improvisées. On estime que 4 227 tonnes de plastique de serres sont à recycler chaque année. Les feux de la Saint-Jean sont connus pour être l'une des « solutions » qu'adoptent les agriculteurs pour résoudre l'évacuation de certains déchets, dont les plastiques des serres (cf. Photo n°18). L'abandon des bidons n'importe où, ou bien leur enfouissement, absolument illégal, prévaut. Il s'agit là d'une réponse finalement « cohérente » face à la législation nationale<sup>816</sup>, dérivée du droit communautaire<sup>817</sup>, qui oblige les agriculteurs à déposer les déchets en un lieu prévu à cet effet. Pour les déchets non dangereux, il n'existe qu'une usine installée dans le Sud de Tenerife et qui n'accepte que les plastiques de serres ayant été utilisés moins de 3 ans !<sup>818</sup>. Pour les récipients de pesticides, le prix moyen pour faire traiter un m<sup>3</sup> de récipients dans une unité continentale s'élève à 90 000 pts (540 €). Il n'est pas étonnant que toutes les entreprises autorisées à traiter ces déchets canariens indiquent qu'elles n'ont jamais envoyé de chargements vers la Péninsule ibérique<sup>819</sup>. Aucune solution n'a encore été donnée, malgré les modifications de la législation nationale en la matière, en 2001, qui a déplacé la responsabilité de la gestion des bidons de produits phytosanitaires de l'utilisateur final vers les fabricants et les distributeurs<sup>820</sup>.

---

<sup>813</sup> Ces matériaux ont une durée de vie souvent plus longue que celle des matériaux végétaux. La durée de vie de certains d'entre eux est indiquée dans le Tableau n° 39.

<sup>814</sup> On estime que les cultures de tomate sous serres génèrent 40 tonnes de déchets par an, contre 7 pour la banane. Les sacs pour régimes de banane représentent 237 tonnes annuelles de déchets (Decreto 161/2001, BOC n°134 du 15/10/2001, p 15476).

<sup>815</sup> Directive 91/689/CEE, du 12 décembre, concernant les déchets dangereux (JO. L377, 31.12.91).

<sup>816</sup> Ley 1/1999 de Residuos de Canarias du 29 janvier, BOC n°16, la Ley 11/1997, de 24 de abril, de Envases y Residuos de Envases, dérivée de la Directive 94/62/CE, du Parlement européen.

<sup>817</sup> Directiva del Consejo, 1999/31/CE, relativa al vertido de residuos.

<sup>818</sup> Cf. Decreto 161/2001, BOC n°134, p. 15476. Le recyclage des mailles plastiques est techniquement beaucoup plus compliqué que celui des plastiques pleins. Ceci constitue dès aujourd'hui un obstacle au traitement adéquat de ce type de déchets.

<sup>819</sup> Enquête auprès des entreprises autorisées pour la collecte des bidons de pesticides.

<sup>820</sup> Real Decreto 1416/2001 de 14 de diciembre, sobre envases de productos fitosanitarios, entré en vigueur en juin 2002, BOE n°311 du 28 décembre 2001.

Ceci souligne les difficultés du traitement des déchets en milieu archipélagique exigu, renforcées par une organisation administrative au sein de laquelle les compétences en la matière ont été récemment confiées aux autorités insulaires. Aucune d'entre elles ne s'est engagée dans un investissement surdimensionné, puisqu'il n'existe pas de petites unités de traitement aussi spécialisé. Si les 7 Cabildos se mettaient d'accord pour la création d'une structure régionale, hypothèse très improbable, le coût des traitements des déchets serait de toute façon renchéri par le transport interinsulaire.

**Il n'est pas certain que l'agriculture canarienne soit en mesure d'assumer les surcoûts liés au traitement des déchets, ce qui fragilise d'ores et déjà le maintien de certaines certifications (AENOR, MPS<sup>821</sup>, Eurep-Gap...).**

### **Les changements variétaux : vers l'uniformité des variétés**

La recherche de variétés performantes ou encore résistantes est une constante de l'agriculture, aux Canaries comme dans le reste de l'Europe, mais sur la période étudiée, les changements variétaux se sont accélérés.

L'achat de matériel végétal a été éligible aux aides européennes, dans le cadre des mesures spécifiques pour la banane (cf. p. 195), de l'IC Régis pour les nouvelles variétés de fruits tropicaux, et plus récemment, pour la rénovation des ceps de vigne (plusieurs mesures). Autrement dit, la plupart des politiques européennes ont directement favorisé l'adoption de nouvelles variétés, surtout pour les cultures pérennes.

Ceci a souvent permis de s'adapter à des situations phytosanitaires difficiles (tomate et poivron résistants aux maladies), à certaines exigences du marché (tomates *long life*, papayes plus petites que les variétés traditionnelles, mangues sans fibres, avocats de contre-saison). En revanche certaines caractéristiques qui pouvaient distinguer les productions canariennes sur ses marchés de destination ont disparu. C'est le cas de la tomate (cf. p.254) ; de la banane *Grande naine*, semblable à celle des pays ACP, ou encore du vin pour lequel les autorités régionales promeuvent des ceps français, voire internationaux<sup>822</sup>, comme le Merlot, le Cabernet-Sauvignon, le Ruby-Cabernet<sup>823</sup> ; des variétés plus communes pour les avocats, les mangues... au détriment de variétés locales rares et parfois uniques, ou particulièrement adaptées à la région.

---

<sup>821</sup> Milieu Programa Sierteelt est une certification récente, d'origine hollandaise, spécifique au secteur des fleurs coupées.

<sup>822</sup> Question extrêmement polémique dans certains Comités régulateurs. Cf. par exemple *Canarias Agraria y Pesquera*, n°57, 2001, p 10.

<sup>823</sup> Variété de Cabernet adaptée aux zones chaudes.

Les autorités régionales et les organismes publics (centre de recherches, universités...) tardent à prendre conscience de la nécessité de procéder à de vastes opérations de caractérisation et d'identification génétique des espèces cultivées locales, dont le butin génétique reste à ce jour largement sous-estimé<sup>824</sup>, tandis que les Canaries sont classées, au niveau européen mais aussi mondial, comme l'une des zones les plus riches en biodiversité<sup>825</sup>.

Les politiques européennes semblent ne pas avoir poussé au développement de la reconnaissance du patrimoine génétique, ni de sa conservation, malgré le discours récurrent qui place la biodiversité végétale et animale comme un patrimoine de valeur à préserver. Principe affirmé par Bruxelles dès la Convention de Berne en 1979, puis réitéré à plusieurs reprises, lors la réforme de la PAC de 1992, dont la Directive Habitats constitue le fer de lance<sup>826</sup>; dans le cadre du 5<sup>ème</sup> Programme d'action environnementale qui couvre la période 1993-2000 ; lors de la réforme suivante de 1999<sup>827</sup> et, plus récemment, lors de la Révision à mi-parcours de la PAC<sup>828</sup>...

En 2003, seules quelques opérations de caractérisation et de conservation ont été développées, à l'initiative des autorités insulaires ou d'autres organismes mais jamais à l'initiative des autorités régionales. Elles concernent les pommes de terre de couleur, la patate douce<sup>829</sup>, l'ail et l'oignon<sup>830</sup>. Parmi les variétés de pomme de terre de couleur recensées exclusivement dans l'île de Tenerife, on dénombre plus d'une dizaine de variétés locales, auxquelles il faudrait ajouter au moins 8 variétés à La Palma<sup>831</sup>. Les châtaigniers<sup>832</sup>, certains figuiers et poiriers<sup>833</sup> font aussi l'objet de petites

---

<sup>824</sup> L'une des premières analyses de ce sujet revient à A. Machado, *Biodiversidad ; un paseo por el concepto y las islas Canarias*, Cabildo de Tenerife, 1998, 67 pp. Pour l'île de Tenerife, un premier *Plan Insular de Biodiversidad* (2001-2005) est établi en 2000.

<sup>825</sup> Selon de récentes estimations, l'archipel compte 12 600 espèces environ qui vivent en milieu terrestre et 7 000 en milieu marin. On y décrit une espèce ou sous-espèce nouvelle tous les 6 jours. De 20 espèces ou sous-espèces, 7 sont exclusives des Canaries. Les Canaries comptent 174 lieux d'intérêt communautaires (LIC), c'est-à-dire d'espaces déclarés de première importance en termes de biodiversité au sein de l'UE de la zone macaronésique. 75% des espèces endémiques en voie de disparition en Espagne sont aux Canaries. 70% des espèces endémiques en Espagne sont également aux Canaries.

<sup>826</sup> Directive 92/43/CEE.

<sup>827</sup> Règlement CE 1750/1999 de la Commission, JO L 214.

<sup>828</sup> COM (2002) 394 final de la Commission, du 10/07/2002.

<sup>829</sup> Recherches menées en collaboration entre le Centre national de recherche espagnol (CSIC) et le Area de Medio Ambiente du Cabildo de Tenerife. Le Cabildo de Lanzarote consacre aussi des fonds à des recherches sur la patate douce. Cf. J. Gil González & al., *Los cultivos tradicionales y su diversidad, Batatas de Anaga : Inventario e identificación*, Universidad de La Laguna et Area de Medio Ambiente del Cabildo de Tenerife, 2001, 81 pp.

<sup>830</sup> Pour l'ail et l'oignon, à l'initiative du Service de l'Agriculture du Cabildo de Tenerife.

<sup>831</sup> Recherches menées en collaboration entre le Centre national de recherche espagnol (CSIC) et le Service de l'Agriculture du Cabildo de Tenerife. Le Cabildo de La Palma consacre aussi des fonds à des recherches. Pour plus de renseignements à ce sujet, consulter C. E. Alvarez González & al., *Inventario de las papas presentes en la isla de Tenerife y de los nombres que ellas reciben*, Hojas divulgativas, Cabildo de Tenerife n°5, 1996 ; J. Gil González & al., *Los cultivos tradicionales y su diversidad, Caracterización, morfológica básica de las papas antiguas de la Isla de Tenerife*, Universidad de La Laguna, 2000, 40 pp. Cabildo de La Palma, *Estudio de la Papa de color en medianías*, juillet 1999, non publié.

<sup>832</sup> Recherches menées entre autre dans le cadre d'un projet conjoint entre le Service de l'Agriculture du Cabildo de Tenerife et l'Université de Santiago de Compostela depuis 2000. Le Cabildo de La Palma réalise aussi des recherches

recherches. La vigne, dont on soupçonne une très grande richesse génétique locale, a certes fait l'objet de recherches, mais sans aucun résultat pratique au plan de l'intérêt agronomique et économique<sup>834</sup>. Tandis que les autorités régionales promeuvent des variétés tout à fait classiques dans le contexte international du vin (cf. p. 435), le Cabildo de Lanzarote, comme celui de El Hierro, mène des recherches sur l'ensemble des produits cultivés dans les années 2002 et 2003.

Cette situation de méconnaissance totale des richesses locales<sup>835</sup> et l'insuffisance des actions menées pour y remédier ne peut que surprendre. Elle conduit en effet à des opportunités perdues de gagner de nouveaux segments de marché par des stratégies de différenciation des productions et maintient la dépendance technologique en termes de semences (cf. III. 1, III.2, III.4.A et III.4.B).

**L'UE, par le biais des diverses aides, a favorisé la diffusion de toutes les techniques à un rythme accéléré à partir de 1994, en raison du doublement des budgets alloués aux Canaries par le Feoga-Orientation (cf. p. 344) et à de nouvelles aides à la production ou à la superficie (banane, mais aussi toutes les cultures touchées par le Poseican). Les cultures du marché local en ont peu bénéficié. A la fin des années 1990, mais surtout à partir de la nouvelle période communautaire 2000-2006, les autorités régionales réorientent volontairement une partie des subventions sur ces cultures, au travers d'actions destinées aux *medianías*<sup>836</sup>. Sur la période d'étude, les politiques agricoles européennes ont accentué les disparités entre les exploitations, en termes techniques, en renforçant la dichotomie préexistante entre les zones littorales où s'est opérée une certaine concentration physique des cultures, au détriment des zones *medianías*. Dans le même temps, on observe le déplacement de certaines cultures vers les zones chaudes des îles humides (Grande Canarie, Tenerife et La Palma). Ces évolutions spatiales n'auraient pas eu lieu sans les multiples et diverses nouvelles techniques existantes. Les techniques actuelles permettent même de s'abstraire de la condition « sols » avec des cultures hydroponiques. Le lieu alors importe de moins en moins pour ce qui est de la ressource sol, alors que la climatologie semble avoir pris une place plus importante. Ces politiques n'ont pu contrecarrer l'abandon des activités agricoles qui préexistait dans les îles sèches, Lanzarote et Fuerteventura, ni à La Gomera.**

---

sur les châtaigniers. Cf. S. Pereira Lorenzo & al., "Chestnut cultivars on the Canary Islands", *Forest Snow and Landscape Research*, n° 76, Volume 3, 2001, pp. 445/450.

<sup>833</sup> A l'initiative du Service de l'Agriculture du Cabildo de Tenerife, pour ces arbres fruitiers, recherches menées en 2003.

<sup>834</sup> Recherches menées par l'Institut canarien de recherche agronomique (ICIA).

<sup>835</sup> Par exemple, les Australiens ont développé des cultures considérables de *tagasaste*, plante arbustive fourragère dont la période végétative correspond à la période la plus sèche. Cette plante fait encore partie de l'alimentation animale de la région.

<sup>836</sup> Consejería de Agricultura, 2000 (c).

Les mesures incitant au renouvellement des exploitations ont été insuffisantes. Remarquons néanmoins que le nombre d'installations de jeunes agriculteurs est supérieur dans la province de Las Palmas. Ceci découle directement de l'application du décret qui s'est fait de manière différente d'une province à l'autre, celle de Las Palmas ayant rendu éligibles tous les investissements. Ceci constitue un exemple supplémentaire d'effets contrastés d'une même politique européenne.

Pour les exploitations qui ont pu se moderniser, ceci s'est traduit par une hausse sensible de la qualité des productions, plus homogènes, de meilleure présentation, de meilleure résistance lors des transports. Sans cela, une part plus importante des exploitations aurait disparu en raison d'une rentabilité insuffisante. Les micro-exploitations ont proportionnellement moins bien résisté : environ la moitié d'entre elles ont disparu entre 1986 et 1999 (cf. Figure n° 16, p.127). Néanmoins, l'ensemble des évolutions techniques et variétales a contribué au maintien de certaines de ces petites exploitations, puisque, en réduisant le temps de travail, cela a facilité le maintien de l'exploitation en sus d'une autre activité principale.

**La modernisation des exploitations constitue le gage de la poursuite de l'activité agricole.** Mais ces efforts de modernisation auraient été insuffisants s'ils n'avaient été accompagnés de la modernisation des structures de conditionnement et de commercialisation. Cette modernisation là ne pouvait s'arrêter à la dimension technique, la qualité de l'organisation des filières jouant un rôle capital.

## **B. VERS UNE MEILLEURE ORGANISATION DU SECTEUR AGRICOLE**

L'agriculture canarienne était caractérisée, en 1986, par une nette désorganisation et la quasi absence de groupements, quelle qu'en soit la nature juridique. Le mouvement coopératif des années 1970-80 était retombé, ayant déçu de nombreux agriculteurs. Environ 80 coopératives existaient dans l'archipel<sup>837</sup>, la plupart dans le secteur de la banane, de la tomate d'exportation, et dans une moindre mesure pour les fruits tropicaux, fleurs et plantes ornementales<sup>838</sup>. Depuis, l'obligation de se regrouper imposée progressivement dans le cadre des politiques européennes a constitué un élément capital dans les changements observés. C'est une multitude d'organisations et d'entités collectives qui ont émergé sur la période 1986-1999. Pour l'illustrer nous avons choisi de détailler les processus dans les secteurs de la banane et du vin, ce qui permet d'en souligner la nature et l'intensité tout en en soulignant les limites. Pour les autres secteurs, nous nous limiterons à présenter quelques éclairages.

---

<sup>837</sup> CEDOC, 1988, p 512.

<sup>838</sup> J. Pérez Artiles, 1991.

## Une faible organisation du secteur de la banane face à la force des multinationales américaines

L'organisation sociale de la commercialisation a évolué sous l'impulsion de l'OCM banane, à l'image des autres filières régulées au niveau européen par des OCM (cf. p. 214). L'incitation au regroupement répond à l'idée, défendue dans le cadre de la PAC depuis fort longtemps, de favoriser le groupage de la production, de faciliter la gestion des subventions et le contrôle. Cette philosophie perdue dans le contexte de libéralisme d'entreprise pourtant de plus en plus affirmé.

La constitution des Organisations de producteurs de banane (OPB) a été subventionnée par les fonds communautaires, tout comme la modernisation de leurs infrastructures de conditionnement (cf. p. 228). 24 OPB ont été créées aux Canaries, dont 8 d'entre elles à partir de coopératives existantes<sup>839</sup>. Elles sont chargées de redistribuer l'aide compensatoire de la banane qu'il est impossible de percevoir sans être rattaché à une OPB. Les 24 OPB sont réparties dans les principales îles productrices, soit 7 à La Palma, 11 à Tenerife et 6 à la Grande Canarie. Certaines d'entre elles réunissent la production de plusieurs îles (CUPALMA détient cinq unités d'emballage à La Palma et une à Tenerife), d'autres n'ont qu'une zone d'influence locale (OPB COSLO, au Sud de Tenerife). Chaque OPB doit commercialiser un minimum de 5 000 tonnes de bananes par an et regrouper au moins 25 producteurs. Les agriculteurs ne peuvent s'inscrire qu'auprès d'une seule OPB. Dans un premier temps, ils en changeaient fréquemment au gré des prix proposés par chacune. Cette mobilité rendait fragile le respect de la quantité minimum liée au statut d'OPB. Ceci a amené la Commission à réglementer de manière plus contraignante le passage d'une OPB à l'autre. Mais cette nouvelle règle est rapidement dépassée, puisque les exploitants, pour changer d'OPB, louent leur exploitation à un membre de la famille qui pourra lui s'inscrire auprès de l'OPB choisie.

Les profils des OPB sont assez variés. L'OPB Costa Caleta, à la Grande Canarie, réunit le nombre minimum de producteurs, soit 25 grands producteurs. Ceux-ci offrent une production très homogène, uniquement de *Grande naine*. Ils possèdent tous des exploitations relativement performantes, moyennes ou grandes. Cette OPB a été créée par Félix Santiago, entrepreneur en bâtiment et le plus grand producteur de l'île. Sa zone de collecte est restreinte au Nord de la Grande Canarie, autour de la commune de Gáldar.

D'autres OPB sont fragilisées par l'évolution de la production, là où les exploitations traditionnelles disparaissent sans reprise. L'OPB Agusa, héritière de la Cooperativa Agricultores

---

<sup>839</sup> Pour se constituer, une OPB doit posséder un statut juridique. En Espagne, elle peut adopter le statut de la SAT ou de la coopérative.



Guanches située dans la commune de Los Sauces à La Palma, disparaît en 2000 en s'intégrant à la COPLACA, union de coopératives qui réunit le tiers de la production canarienne en 2000<sup>840</sup>. Elle comptait 970 producteurs pour 300 ha de bananeraies. Le recul de la production a aussi été marqué autour de Tejina-Valle de Guerra (La Laguna, Tenerife), fragilisant le maintien de l'OPB Cosecheros de Tejina.

Il existe des OPB sans unité d'emballage. C'est le cas d'APRO, à Tenerife, dont chaque associé (entre 20 et 30) possède une unité de conditionnement. Ce sont essentiellement de grands exploitants qui gèrent eux-mêmes leur circuit de distribution. L'un des membres de cette OPB, dirigeant son exploitation d'agriculture biodynamique de banane et d'autres cultures, prétendait obtenir les prix les plus élevés dont nous ayons entendu parler, jusqu'à 150 pts/kg en 2000<sup>841</sup>.

Les unions de coopératives, d'entreprises et de producteurs pour la création d'OPB n'ont été réalisées que pour pouvoir bénéficier des différentes mesures de l'OCM. Les OPB actuelles comme les anciennes coopératives de vente n'orientent absolument pas, sauf exception<sup>842</sup>, la nature et les modalités de la production.

On observe également **l'apparition des multinationales dans le secteur**, c'est-à-dire d'entreprises de marché mondial qui s'introduisent dans le secteur productif européen, comme Dole Food Company, Chiquita Brands International, Fresh Del Monte et Geest. La COPLACA s'est associée au groupe Fyffes (cf. p.179) en 1992 pour la création d'Eurobanan Canarias. Fyffes tend à concentrer une partie du négoce des fruits et légumes frais espagnol ; dès 1994, il concentrait 8% des parts de marché européen de banane, contre 4% en 1991<sup>843</sup>. En 2002, il est devenu le plus important distributeur de fruits et légumes d'Espagne<sup>844</sup>. La direction générale et l'administration de d'Eurobanan Canarias, chargé de la distribution du produit dans la Péninsule ibérique, est assurée par Fyffes. La coopérative se trouve liée à Fyffes, qui dispose ainsi des mûrisseries de la COPLACA en Espagne continentale. De son côté, la COPLACA n'a pas réussi à trouver d'autres débouchés à l'étranger, toutes les tentatives en ce sens ont échoué. Elle n'a donc acquis aucune indépendance de marché depuis 1986, au contraire. En contrepartie, elle a potentiellement gagné des parts de marché en associant sa production bananière aux autres produits maraîchers commercialisés par Fyffes.

---

<sup>840</sup> Contre le tiers vers 1990 selon Aproma, 1992, p 70.

<sup>841</sup> Enquête.

<sup>842</sup> Quelques unes ont rendu obligatoire la mise en sac, par exemple.

<sup>843</sup> Arthur de Little, 1995.

<sup>844</sup> Selon *El Campo Palmero*, n°68 de décembre 2002.

Deux autres grandes coopératives, Morriña, dans le Valle de Aridane à La Palma, la Cooperativa de Cosecheros de Tejina à Tenerife, ont conclu un accord de commercialisation avec la multinationale Dole. Chiquita Brands International s'est implantée à La Palma<sup>845</sup> en 1998<sup>846</sup> en souscrivant un contrat de distribution avec l'entreprise Europlátano de Los Llanos de Aridane. Ces multinationales ont souvent racheté les certificats d'importation des OPB canariennes (cf. p. 228), la vente des certificats représentant la perte d'une parcelle supplémentaire dans le contrôle du marché de consommation européen.

Dès 1993, inquiétés par la perte de l'exclusivité du marché national, les Canariens ont cherché à reprendre les exportations à l'étranger et à s'implanter sur de nouveaux marchés. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles plusieurs OPB se sont alliées à des multinationales, pensant se garantir ainsi une part des marchés européens grâce à leur réseau de mûrisseries et de distributeurs. Mais des tentatives d'exportation en Belgique, en Allemagne et en Russie ont échoué. Un économiste explique cet échec par l'inadaptation des emballages canariens aux chambres froides des mûrisseries de ces pays. Les bananes canariennes sont emballées sans protection dans des cartons tandis que les autres bananes arrivent dans un emballage en sac respirant. Cette hypothèse nous semble plausible car nous avons pu constater le mauvais état des bananes canariennes en Belgique en 1997<sup>847</sup>. Pour la Russie, les envois réalisés en 1996 et 1997 n'ont pas été payés, ce qui a mis fin aux échanges.

La diversification des marchés n'a pas réussi. Néanmoins, l'amélioration technique de la post-récolte a permis à la banane canarienne de se maintenir sur son propre marché. Peu d'entreprises canariennes ont établi comme stratégie d'intégrer les récepteurs, en Espagne continentale ou ailleurs, mûrisserie et distribution, tandis que les géants de la banane dollar maîtrisent leur commercialisation par l'intégration verticale de leur filière, de la production à la mûrisserie. La banane américaine s'est ainsi implantée sur certains marchés nationaux espagnols, en menant une guerre féroce des prix de vente, mais elle n'a pas pris l'avantage partout. La banane canarienne, type *Petite naine*, est mieux cotée sur les marchés de Madrid et de Séville par exemple. Au contraire, les marchés de Barcelone, Vigo et Alicante payent plus cher la *Grande naine* canarienne.

D'une manière générale, la commercialisation directe tend à diminuer. De nombreuses OPB commercialisent maintenant au travers de la COPLACA. Le tableau suivant propose une

---

<sup>845</sup> Elle s'était déjà implantée dans les DOM au début des années 1990, selon Arthur de Little, 1995.

<sup>846</sup> Journal *Canarias* 7 du 7 janvier 1999.

<sup>847</sup> L'année précédente, la chaîne belge de supermarchés Delhaize Le Lion en a vendu 40 tonnes par semaine dans ses 256 magasins. Sa mûrisserie est celle de Pomona Bargaosa à Lille (*Revista Canarias Agraria*, n° 35, octobre-décembre 1996).

description schématique des OPB s'appuyant sur plusieurs critères, dont le nombre d'associés et le mode de commercialisation.

**Tableau n° 90 : Description schématique de quelques OPB et coopératives en 2000\***

| Nom   | Nb. d'associés         | Superficie concernée | Zone de collecte                                       | Nb. d'unités d'emballage     | Commercialisation  |
|---|------------------------|----------------------|--|------------------------------|--|
| <b>OPB COPLACA</b><br>(union de coopératives) | 20 coopératives et SAT |                      | La Palma, Gran Canaria, Tenerife, El Hierro, La Gomera |                              | Réunit le tiers de la production régionale (130 milles tonnes).<br>Se fait par Eurobanancanarias, qui appartient à 50% au groupe Fyffes.   |
| <b>OPB Costa Bañaderos</b>                    | 52                     |                      | Gran Canaria   |                              | CAIFRU (2 <sup>ème</sup> etp après la Coplaca) fusion de Costa Bañaderos, SAT Rosales de Arucas, SAT la Véga de Arucas plus le groupe Fernández à Barcelone, vendeur en gros de fruits et légumes. |
| <b>OPB SAT Costa Caleta</b>                   | 25                     |                      | Gran Canaria   |                              | Créée et gérée par Felix Santiago.   |
| <b>Coop. de San Lorenzo</b>                   | 120                    | 323 ha               | Tenerife   |                              |  |
| <b>OPB Apro</b>                               | 20 entreprises         |                      | Tenerife   |                              | Chaque entreprise possède son unité de conditionnement et distribue sa production. Commercialise en Allemagne auprès d'Atlanta   |
| <b>Coop. de Tejina</b>                        |                        | 130 ha               | Sud de Tenerife  |                              | COPLACA  |
| <b>OPB Cosecheros de Tejina</b>               |                        |                      | Valle Guerra – Tejina à Tenerife                       | 1 à Tejina                   | Accords commerciaux avec DOLE.   |
| <b>OPB CUPALMA</b>                            | 2 500                  |                      | La Palma et Tenerife                                   | 5 à La Palma et 1 à Tenerife | A vendu tous les certificats. Commercialise en direct.   |
| <b>OPB SAT BONANA</b>                         | 250                    |                      | La Palma et Tenerife                                   | 3 à La Palma et 2 à Tenerife | En direct.   |
| <b>OPB AGUSA – COOP. LOS GUANCHES</b>         | 970                    | 300 ha               | La Palma   | 4 à La Palma                 | N'a pas vendu ses certificats. Disparaît en 2000 pour s'intégrer à la COPLACA.   |
| <b>OPB SAT Palmadrid – Unipalma S.L.</b>      | 400                    | 140 ha               | La Palma   | 4 à La Palma et 1 à Tenerife | A vendu 20% de ses certificats. Commercialise directement.   |
| <b>COOP. LA PROSPERIDAD</b>                   | 700                    |                      | La Palma   |                              | COPLACA  |
| <b>SAT Tajuya</b>                             | 50                     |                      | La Palma   |                              | Coop. Taburiente qui réunit 8 SAT  |

Source : Enquête de terrain en 2000, 2001 et 2002 soit auprès des OPB ou coopératives, soit auprès d'agriculteurs.

\* L'information recueillie dans ce tableau n'est ni complète ni homogène.

On ne peut éviter de souligner le paradoxe que présentent les campagnes de promotion (télévision et presse) de la banane canarienne en Espagne continentale. Financées par ASPROCAN par une retenue sur les ventes de toutes les OPB, ces campagnes n'ont cessé de vanter les mérites de la « petite banane tachée » (*Petite naine*), tandis que la majorité des grands producteurs canariens se sont tournés vers la *Grande naine*, promue par l'administration régionale. Cette campagne n'est pas comprise localement car elle utilise les caractéristiques de la production traditionnelle, dans une stratégie de différenciation face à la banane américaine à laquelle ressemble la *Grande naine*.

## La vigne et le rôle des Appellations d'origine

Le secteur vitivinicole s'est progressivement organisé autour des Appellations d'origine (AO)<sup>848</sup> pour les vins. Il s'agit d'une production vinicole dont l'origine géographique, les variétés et les méthodes culturales sont soumises à un cahier des charges. Une étiquette certifiant l'origine du vin est systématiquement apposée aux bouteilles.

La première Appellation d'origine définitive a été accordée en 1992 à l'AO Tacoronte-Acentejo<sup>849</sup> (Tenerife). Cette démarche s'étend progressivement aux autres îles, où sont créées d'autres AO tout au long des années 1990. En 2000, il existe 10 appellations d'origine dans l'archipel<sup>850</sup>, 5 à Tenerife, 1 à Lanzarote, La Palma et El Hierro, les deux dernières étant celles de l'île de la Grande Canarie, créées respectivement en 1999 et en 2000.

Chacune d'entre elles est gérée par un Comité régulateur d'Appellation d'origine (*Consejo regulador de Denominación de origen*). Les Comités Régulateurs (CR) déterminent les cépages autorisés, leur mode de conduite, les techniques culturales... Ils sont chargés de contrôler le respect de toutes les règles de l'Appellation d'origine. Ils promeuvent une production de qualité, par l'amélioration des pratiques culturales et des techniques de vinification, dont la modernisation des caves (cf. p. 451). A partir de la campagne 1997-98, ils sont aussi chargés de gérer l'attribution de l'aide à la production de qualité issue du Poseican (cf. p. 334)<sup>851</sup> que ne peuvent obtenir ceux qui ne sont pas inscrits pas à un CR. Seuls les vins de qualité produits dans des zones déterminées (v.q.p.r.d.) sont éligibles aux aides.

Les viticulteurs se sont inscrits beaucoup plus progressivement auprès des Comités régulateurs que les producteurs de bananes auprès des OPB (cf. figure). En 1999, 4 438 viticulteurs représentant 4 958 ha de vigne perçoivent l'aide à la superficie, soit plus d'un tiers de la superficie viticole totale. Les viticulteurs de La Gomera ne sont pas éligibles à l'aide, puisque aucune AO n'y a été reconnue.

---

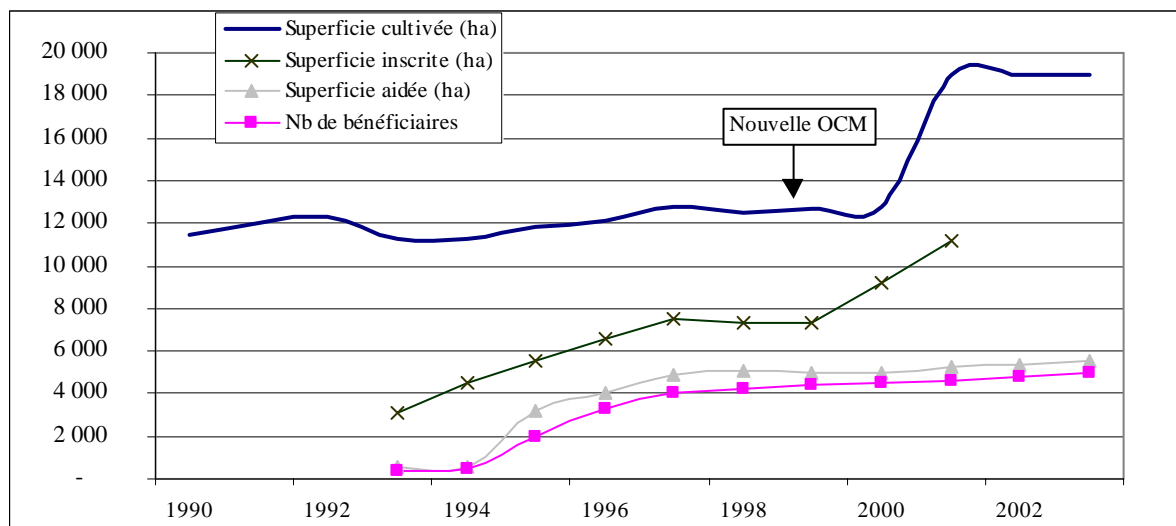
<sup>848</sup> Les appellations d'origine du vin se font au titre du Règlement (CE) n° 1493/99. En Espagne, il ne s'agit pas d'AOP.

<sup>849</sup> Accordée par le Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación le 7 septembre 1992.

<sup>850</sup> Parmi les 62 appellations de vins existantes au niveau national. Pour le détail de l'évolution de chaque appellation d'origine aux Canaries, cf. J.L.González González, 1999.

<sup>851</sup> Rgnt (CEE) 1601/92 du Conseil du 15 juin 1992, art. 19, al. 2.

**Figure n° 59 : Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide à la vigne et de la superficie inscrite aux Comités régulateurs des Appellations d'origine de vins**



Source : Feoga- Garantie, non publié, Gouvernement des Canaries ; J.L. González González, 1999 ; Servicio de estadística, 1996 à 2002 et *Canarias Agraria y Pesquera*, n°57, 2001 et enquête pour 2003.

La superficie inscrite a nettement augmenté entre 1999 et 2001, tout comme la superficie régionale totale. D'après les chiffres officiels, la superficie viticole régionale atteint 18 000 ha en 2001, soit 6 000 ha de plus que l'année antérieure ! Cette hausse n'est pas véritablement due à l'extension des cultures, mais à l'actualisation du registre vitivinicole européen. La superficie a été gonflée afin de ne pas brider le développement d'un secteur en pleine expansion depuis les années 1980 (cf. p. 288). C'est en effet sur la base de ce registre que les droits de plantation et l'accès aux aides à la modernisation sont accordés dans le cadre de la nouvelle OCM vitivinicole<sup>852</sup>, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2000, aides qui couvrent 75% des investissements. L'augmentation réelle de la superficie viticole depuis 1999 est cependant clairement visible dans le paysage de Tenerife.

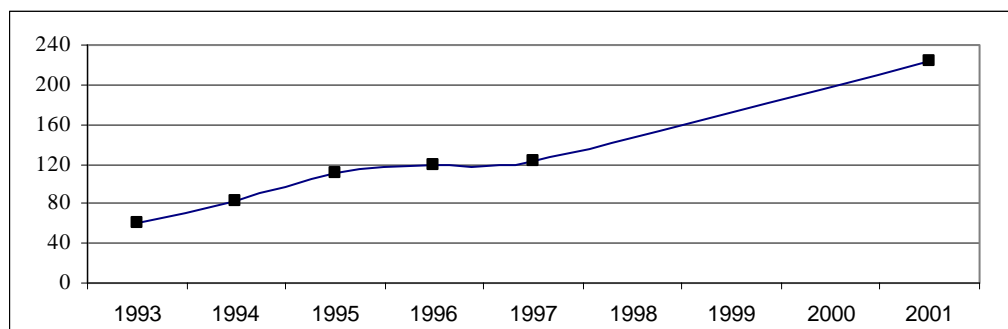
La hausse subite de la superficie inscrite dans les AO à partir de 1999 est aussi liée au dynamisme des Comités régulateurs des AO qui ont promu les aides de l'OCM par le biais des « plans collectifs », actions de modernisation de groupe d'agriculteurs. La lourdeur des démarches pour demander une aide à la modernisation dans le cadre de l'OCM, couplée à l'augmentation de la part subventionnée ont facilement convaincu les viticulteurs d'opter pour la formule proposée par les Comités régulateurs, d'autant qu'ils offraient de se charger de tous les aspects administratifs. L'action collective permet également de contourner la règle de 5 000 m<sup>2</sup> d'un seul tenant pour l'éligibilité individuelle qui exclut la grande majorité des viticulteurs. Ce processus a aussi été

<sup>852</sup> Rgnt (CE) n°1493/1999 du Conseil du 17 mai 1999 établissant l'Organisation commune du marché vitivinicole, JO L n° 179 du 14 juillet 1999. Transposé au droit national par le Real Decreto 1472/2000 du 4 août et au droit régional par le Decreto 202/2000 du 23 octobre, BOC n°143 du 30 octobre 2000.

positif pour ces Comités Régulateurs, qui se sont vus renforcés dans leur légitimité, leur utilité et leur efficacité.

Les caves de vinification se sont progressivement rattachées aux Appellations d'origine (cf. figure), cette inscription permettant d'apposer l'étiquette de l'AO sur les bouteilles produites, qu'elles soient individuelles ou coopératives. Le nombre de caves inscrites passe d'une cinquantaine au début des années 1990 à environ 224 en 2001.

**Figure n° 60 : Evolution du nombre de caves inscrites aux Comités régulateurs des Appellations d'origine de vins de 1993 à 2001**



Source : Feoga- Garantie, non publié, Gouvernement des Canaries et enquêtes.

Cette organisation du secteur a entraîné le passage d'une production vendue majoritairement en vrac à la généralisation de la mise en bouteille. Les quantités produites dans le cadre des appellations d'origine augmentent régulièrement. 47 000 hl sont mis en bouteille en 1996<sup>853</sup>.

Si les premières tentatives d'organisation du secteur viticole remontent aux années 1980, le Poseican puis l'OCM vitivinicole à partir de 1999 ont amplement renforcé ce mouvement. Le secteur s'interroge depuis 2000 sur une éventuelle AO unique pour tout l'archipel, dans une stratégie d'exportation des vins vers l'Espagne continentale et le reste de l'Europe qui fournit la majorité de la population touristique. Le projet se confronte à une question de définition de l'AO, dans la mesure où les techniques culturales, les variétés et les vins sont si variés qu'il serait bien difficile de les réunir dans la même AO. Les résistances internes sont telles qu'en 2003 ce projet n'a pas abouti.

Globalement, cette tendance à s'organiser est le fruit du raisonnement européen selon lequel la modernisation agricole et commerciale doit, par concentration, constituer des forces en mesure de négocier avec des acheteurs caractérisés par leur forte concentration, comme peuvent l'être les centrales d'achat et les chaînes de supermarchés... La Commission poursuit cette idée dans le cadre de la réforme de la PAC de 1999.

<sup>853</sup> D. Verano Tacoronte, 1998.

## Accélération de l'organisation des secteurs depuis 2000

**Le secteur horticole** (tomate, produits maraîchers) s'organise autour d'Organisations de Producteurs de Fruits et Légumes (OPFL). Ces organisations n'ont pas été directement imposées par la législation communautaire, du moins jusqu'en 2000, néanmoins, leur constitution permettait l'obtention de fonds destinés à moderniser les infrastructures de conditionnement (cf.p. 265). Entre 1991 et 1996, ce sont au moins 32 OPFL qui se constituent dans l'archipel. En 2003, il en existe au total 35<sup>854</sup>. Dès 2000, la totalité de la production d'exportation est réunie au sein des OPFL.

**Pour la banane**, les quantités minimum pour conserver le statut d'OP et les aides associées ont été augmentées à 30 000 tonnes contre 5 000 tonnes auparavant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003<sup>855</sup>.

On observe aussi cette accélération de l'organisation dans **le secteur de la pomme de terre**. La création de coopératives de pomme de terre n'a pas répondu directement à une obligation posée dans le Poseican, mais à des aides supplémentaires accordées aux structures collectives (SAT ou coopératives) permettant de mieux contrôler la phase de commercialisation de la production (stockage et vente) (cf. p. 279 & 421). Une seconde étape a été marquée par le rattachement des producteurs, via les coopératives ou les SAT, aux OPFL préexistantes (cf. p. 424). Ce stade est la résultante de la mise en place d'une nouvelle aide de 10 à 30 pts par kilo, dans le cadre du Poseican II<sup>856</sup> en 2001, triplée si l'agriculteur est rattaché à une OPFL. La pomme de terre ne faisant pas partie des productions pour lesquelles les OPFL sont habilitées à verser légalement une aide, les agriculteurs doivent démontrer qu'ils cultivent également un autre produit horticole. La polyculture, à l'exclusion de l'association vigne-pomme de terre, ne les concerne pas tous. Cette nouvelle règle poussera les agriculteurs à diversifier leurs productions. Les effets de cette nouvelle mesure sur le marché intérieur et les nombreuses dynamiques nouvelles que cela pourrait enclencher sont l'une des pistes que nous aimerions explorer à court terme. Cette recherche serait d'autant plus intéressante que l'organisation et les quantités produites pour le marché intérieur sont très peu connues<sup>857</sup>.

**Le secteur des fleurs coupées et des plantes ornementales** s'organise autour d'un petit nombre de coopératives et de grandes entreprises. Les difficultés rencontrées sur les marchés européens ont

---

<sup>854</sup> 17 se sont constituées depuis, pendant que 12 ont disparu entre 1996 et 2003 selon le Registre régional des SAT et OPFL du Gouvernement des Canaries.

<sup>855</sup> Règlement 1042/2002 de la Commission, du 14/06/02.

<sup>856</sup> Reglamento (CE) n° 1454/2001 del Consejo, de 28 de junio de 2001, por el que se aprueban medidas específicas en favor de las Islas Canarias en relación con determinados productos, JO n° L 198 de 21/07/2001 p. 45 - 57.

<sup>857</sup> La dernière étude sur les circuits de commercialisation remonte à 1988, et le panorama décrit par A. Aldanondo et al. a beaucoup changé depuis.

poussé à la réunion des deux grandes coopératives de Tenerife, Canary-Flor et Tenflor, en une seule en 2001. Comme pour les productions horticoles, l'exportation se réalise principalement au travers des coopératives et de quelques entreprises, tandis que la commercialisation sur le marché intérieur est très peu organisée (cf. p. 453).

Bien que **le secteur de l'élevage** ait été mis de côté dans le cadre de nos recherches, signalons tout de même qu'il a aussi été touché par ce mouvement. Les coopératives ont pris du poids et tendent à s'organiser entre elles, tant pour la vente de la production que pour l'achat des intrants, surtout pour l'alimentation animale. 27 Associations de Défense sanitaires (ADS) ont été créées pour la surveillance de la santé animale. La création d'une ADS se fait entre plusieurs éleveurs d'une même espèce (porc, bovin, caprin essentiellement, mais aussi chameau, lapin, volaille, autruche...). Elle permet l'obtention d'une subvention, issue des pouvoirs publics, qui couvre les frais liés à l'embauche d'un ou plusieurs vétérinaires et aux coûts de fonctionnement de la structure. D'autres Comités régulateurs sont créés pour les Appellations d'origine de **produits transformés** reconnues aux Canaries tels les fromages de La Palma et de Fuerteventura (cf. p. 458).

### **Le cercle vertueux du groupement**

Dans la plupart des cas, le renforcement de l'organisation des filières ne concerne pas uniquement la phase de commercialisation mais **il implique aussi une organisation de la production**. Nous l'avons vu dans le cas de la tomate (cf. p. 242) mais c'est aussi vrai pour la vigne, les fromages, les fleurs coupées et dans une moindre mesure la pomme de terre. Par exemple, en pomme de terre, certaines tentatives sont en cours pour répartir, sur l'année, la production par zones géographiques. Cette initiative prend toute son importance dans un contexte où la production locale se confronte à la fois à des coûts de production très élevés et à des problèmes de concurrence avec les pommes de terre importées, à bas prix. Un meilleur contrôle de la commercialisation garantira mieux qu'aujourd'hui des prix décents pour l'agriculteur, en profitant des périodes plus avantageuses pour la vente.

Côté banane, l'obligation de créer des structures collectives a seulement transformé l'apparence de l'organisation avec la création des 24 OPB qui n'ont pas permis d'améliorer l'intégration du secteur dans sa phase de production, d'adopter une stratégie de qualité ou toute autre stratégie de différenciation par « qualité environnementale » du produit par exemple. Pourtant, dans un contexte européen peu favorable aux productions canariennes, cette stratégie aurait sans doute obtenu des résultats au vu de la sensibilité grandissante des consommateurs à la qualité, à la « production éthique », ou au « commerce équitable ». Néanmoins, nous avons de bonnes raisons de penser que ce secteur aboutira, sous une forme ou une autre, à une meilleure organisation de la



production, poussé par les nouvelles exigences depuis 2003 des centrales d'achat nationales en ce qui concerne la présence de pesticides dans et sur les bananes.

Des **unions de coopératives** ont vu le jour dans le même temps<sup>858</sup>. La Unión Regional de Cooperativas Hortofrutícolas de Canarias (URCHA), créée en 1986, permet l'achat en gros des intrants. Les associations entre coopératives se développent la plupart du temps au niveau local ou insulaire. L'initiative de URCHA est une exception puisque son rayon d'actions est régional. Le monde de l'élevage s'organise aussi de plus en plus pour l'achat des intrants, surtout les aliments pour bétail, dont l'importation par petites quantités renchérit sensiblement le coût. La COPLACA commercialise une part de la production régionale de banane chaque fois plus importante, passant de 105 000 tonnes en 1995 à plus 130 000 tonnes en 2000 (soit de 28 à 33% du total). Certaines OPFL sont des unions de coopératives, comme peut l'être le groupe ALLFRU (cf. p. 254).

C'est surtout à partir du début des années 1990 que se crée au niveau régional un nombre important de **structures de représentation** des filières ou des sous-secteurs. Elles sont conçues pour être des groupes de pression d'un secteur agissant auprès des autorités régionales ou insulaires. ASPROCAN qui prétend représenter l'ensemble des producteurs régionaux de banane en est un exemple. Le secteur de la banane a été le premier à posséder une représentation au niveau des institutions européennes. L'Association des Producteurs Européens de Banane (APEB) représente d'une seule voix les producteurs des Antilles françaises, de Madère et des Canaries. Reconnu depuis par les autorités communautaires, ce lobby a été créé en 1989, suite au blocage des négociations portant sur la banane dans le cadre du Poséïdom. L'Asociación de productores y exportadores de plantas y flores de Canarias (ASOCAN) qui réunit 95% des producteurs de fleurs et plantes ornementales des Canaries, est indirectement représentée au Comité de Suivi de ce secteur à Bruxelles.

Les **syndicats agricoles**<sup>859</sup> prennent peu à peu du poids aux Canaries. Si ASAJA (Asociación de Agricultores y Ganaderos), le premier syndicat agricole espagnol, était implanté depuis bien longtemps, la COAG (Coordinadora de Organizaciones Agrarias y Ganaderas) a tardé à devenir un acteur important du monde canarien, alors que cette structure est bien développée dans des régions comme Valence ou l'Estrémadure. L'évolution des mentalités au sein du secteur et parmi les autorités responsables aboutit à une reconnaissance des syndicats agricoles en tant que représentations organisées, avec lesquelles les échanges doivent permettre de définir des

---

<sup>858</sup> Il s'agit de structures dont les associés sont des coopératives.

<sup>859</sup> Ces syndicats n'ont pas relation avec les *Sindicatos de frutas*, sorte d'administration de l'époque franquiste qui servait à l'organisation des filières et surtout des exportations pour contrôler les devises.

politiques ou des mesures adaptées aux besoins du secteur. A la fin des années 1990, les syndicats commencent à participer aux travaux de négociation des politiques, dont le futur Poseican et le REA qui en découle. La Consejería de Agricultura supervise « la Table de la pomme de terre », organe de concertation opérant entre les représentants des producteurs, les distributeurs et surtout les importateurs, afin de mieux organiser et réguler ce marché où les importations sont toujours avantagées en termes de prix.

### **Le développement d'autres formes d'associations**

Les agriculteurs se regroupent aussi parfois pour la **réalisation de projets collectifs** hydrauliques<sup>860</sup>, de voirie, ou encore d'électrification ou de surveillance phytopathologique car les projets collectifs bénéficient d'une majoration de la subvention pour la modernisation des exploitations de l'ordre de 10%. On ne peut connaître l'importance réelle de ces projets, ni en nombre, ni en financement. Le simple fait qu'ils existent constitue une relative nouveauté dans ce monde agricole canarien où le voisin est toujours le pire ennemi.

L'accès privilégié aux aides européennes explique sans doute l'augmentation régulière du nombre de **Sociedad Agraria de Transformación (SAT)**, passant de 93 SAT en 1986<sup>861</sup> à 430 en 2003<sup>862</sup>. Il s'agit là d'un statut dont la fiscalité est assez intéressante, souvent utilisé dans les exploitations familiales<sup>863</sup>. Entre 1998 et 2003, le nombre en a doublé. Les politiques européennes sont pour beaucoup dans ce rapide accroissement. En effet, les groupements d'agriculteurs sont prioritaires dans l'obtention des aides, soit le rattachement à une structure collective est imposée réglementairement pour être éligible, soit est utilisé un barème qui les favorise nettement dans l'attribution des aides.

La figure suivante montre les projets collectifs financés au titre de l'Orden du 29 juillet 1988 et du décret 96/1992<sup>864</sup>, mais il existe d'autres sources de financement pour les projets collectifs<sup>865</sup>. Le montant moyen des projets augmente au fil des années, alors que le nombre de projets subventionnés diminue. Les ouvrages sont de plus en plus chers certes, mais ils sont aussi d'une plus grande ampleur.

---

<sup>860</sup> Au titre, par exemple, du Décret 25/1990 du 7 février, BOC n° 31 du 12/03/1990.

<sup>861</sup> CEDOC, 1988, p. 512.

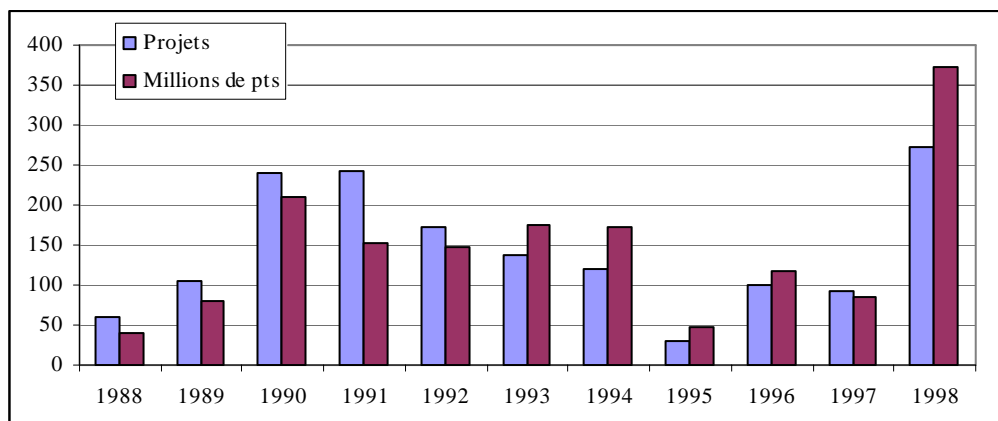
<sup>862</sup> Registre des SAT de la Consejería de Agricultura.

<sup>863</sup> Rappelons qu'aux Canaries, les SAT se réduisent le plus souvent à une forme juridique d'association pour les membres d'une seule famille et ne concernent qu'exceptionnellement la transformation.

<sup>864</sup> BOC n°111 du 10/08/1992.

<sup>865</sup> Le Real Decreto 204/96 comprend aussi une ligne budgétaire pour les investissements collectifs, BOE n°36 du 10/2/1996.

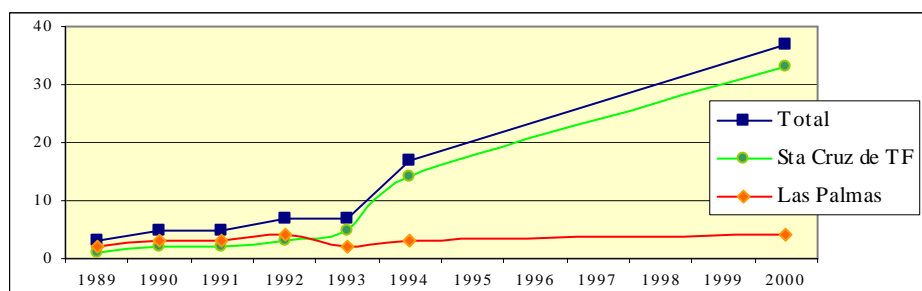
**Figure n° 61 : Evolution des projets collectifs de 1988 à 1998**



Source : Document d'enquête, Consejería de Agricultura, non publié.

Pour la défense phytosanitaire, les agriculteurs créent des Associations de Traitement intégré en Agriculture (ATRIAS), avec une subvention pour rémunérer un technicien spécialisé. Cette mesure existait depuis 1983, mais c'est à partir de 1989 que s'organisent les premières ATRIAS aux Canaries. A partir de 1994, leur nombre augmente régulièrement. Bien que cette mesure ne soit pas issue d'une politique de niveau européen, elle a notablement contribué aux améliorations de la production dans certaines structures collectives, essentiellement les grandes coopératives de tomate et les Appellations d'Origine de vin.

**Figure n° 62 : Evolution du nombre d'ATRIAS de 1989 à 2000 par province**



Source: Consejería de Agricultura y Alimentación, 1995 et enquête.

Notons aussi les nouvelles structures qui visent à **créer des services collectifs**. Par exemple, une société de services pour la vigne, la SAT Viticultores del Norte de Tenerife, a été créée dans la zone la plus viticole de Tenerife, à Tacoronte. Elle propose des travaux agricoles à façon et le prêt de matériel spécialisé pour le labour, la taille de la vigne, les traitements... Une partie des nouvelles exploitations viticoles, concentrées dans cette zone géographique, résolvent ainsi leur problème de main-d'œuvre grâce à elle. La SAT Guancha Agrícola a été créée par une famille étendue de producteurs de banane du Nord de Tenerife afin de rentabiliser les coûts administratifs, les coûts des employés, du transport et de la commercialisation de la production de banane des

membres de la SAT. Ces exemples restent isolés, néanmoins, leur généralisation, qui correspondrait à un début de salariat péri-agricole autre que l'administration, constituerait sans aucun doute une manière efficace et intéressante de résoudre les problèmes de main-d'œuvre et d'accès à la mécanisation tout en réduisant les coûts.

Cette tendance à s'organiser ne s'observe pas du tout dans certains secteurs : les fruits et légumes du marché local n'empruntent pas les mêmes circuits de commercialisation ; la commercialisation des fleurs coupées demeure anarchique (cf. p. 456). Les rares améliorations en ce sens ont cependant favorisé **la disparition de l'intermédiaire** (cf. p. 259), remplacé par la nouvelle strate des agriculteurs groupeurs ou encore des coopératives. D'autres agriculteurs ont opté pour la vente directe au sein des *mercadillos* (cf. p. 354). Cette nouvelle organisation permet un meilleur contrôle des prix de vente de la marchandise.

On peut tout de même espérer qu'à terme l'organisation des filières touchera plus en profondeur le marché local, dans sa dimension insulaire, mais surtout, dans sa dimension régionale car cette organisation deviendra rapidement indispensable, si les producteurs du marché local optent pour garantir leurs débouchés auprès des grandes surfaces locales qui dominent à la fin des années 1990 le marché de l'alimentaire, fortement consolidées par les aides aux importations concédées dans le cadre du Régime d'Approvisionnement spécifique (REA) prévu dans le Poseican (cf. p.336.)

Les nouveaux groupements ou autre forme d'associations que nous venons d'évoquer ne sauraient cacher que dans la plupart des cas, **il perdure une méfiance absolue vis à vis de l'association, quelle que soit sa forme juridique**. Les OPB restent dominées par un noyau dur de quelques grands producteurs qui, par le biais des votes proportionnels aux quantités apportées, sont hégémoniques dans les décisions. On retrouve là des rapports de force qui préexistaient au sein des coopératives de vente avant les OPB<sup>866</sup>. Pour la plupart, les agriculteurs sont entrés à reculons dans ces structures. Les réticences sont telles qu'elles expliquent, en partie, les superficies en pomme de terre ou en vigne qui ne perçoivent pas d'aides. Certains agriculteurs refusent de se rattacher à un organisme, quel qu'il soit, même au prix de la perte d'une aide. Évidemment, le montant d'une aide, de 400 à 500 €/par ha, est largement insuffisant pour convaincre du contraire. Il faudra encore des années avant que ne se modifie la perception négative que la majorité des agriculteurs canariens ont de l'organisation collective et le rapport qu'ils entretiennent avec elle.

Aucune action n'a été entreprise par les autorités régionales pour compléter le mouvement enclenché par les politiques européennes. Elles auraient pu affecter des parts plus importantes des

---

<sup>866</sup> Leur structure n'a donc pas véritablement changé depuis leur création. Élément évoqué par J. Pérez Artilles (1991, p. 149) pour l'ensemble des structures coopératives canariennes, et qui nous semble toujours d'actualité. J. Nuez Yáñez, 2002, aborde aussi cette question pour les organisations de producteurs dans le secteur de la banane.

budgets aux projets collectifs de modernisation des exploitations, informer des avantages de l'association<sup>867</sup>, ne serait-ce que par des visites auprès de coopératives d'Espagne continentale où le fait est plus développé... Il aurait été aisé de créer des synergies intéressantes entre l'action régionale et l'action européenne. Ces synergies sont en effet indispensables pour générer de nouvelles dynamiques capables de renverser, à terme, la primauté de l'individualisme qui freine considérablement les opportunités de consolidation du secteur agricole régional. L'absence d'un positionnement volontariste face à ce manque d'organisation, unanimement identifié, souligne le manque d'un projet agricole régional (cf. p. 163) et produit, en quelque sorte, un manque à gagner quant aux effets positifs des politiques agricoles européennes.

**Signe des difficultés à s'unir, les secteurs agricoles d'exportation, restent, d'une manière générale, encore insuffisamment organisés pour le contrôle sur les ventes à destination. Les stratégies de marque commune n'ont pour l'instant pas vu le jour.**

A côté des effets directs issus de l'application des politiques agricoles européennes qui ont conditionné l'organisation du secteur, on peut aussi observer des effets indirects, qui peuvent entraîner des réorientations des productions en termes de débouchés.

### **C. REORIENTATIONS DES PRODUCTIONS VERS LE MARCHÉ LOCAL**

Des exemples nets de cette réorientation sont donnés par le secteur des fleurs et des plantes ornementales, ou encore celui des fruits tropicaux. Ces deux groupes de productions avaient connu un essor important à la fin des années 1970 et du début des années 1980. Les fruits tropicaux étaient alors envisagés comme des « cultures alternatives » à la banane. Les productions étaient exclusivement destinées à l'exportation vers les marchés Nord et centre-européens, de la Suède, la Finlande et la Suisse.

Dans les politiques européennes mises en place pour les Canaries, ces deux groupes de productions sont toujours considérés comme une opportunité de diversifier la production régionale. L'IC Régis (cf. p. 341) consacre une enveloppe à la modernisation des structures productives avec des taux de subvention très élevés (40% de l'investissement). Le Poseican<sup>868</sup> prévoit des « contrats de campagne » qui visent à favoriser la commercialisation des produits tropicaux canariens en Europe en accordant à l'acheteur une aide de l'ordre de 10% de la valeur de la commercialisation du

---

<sup>867</sup> A l'image d'une mesure visant l'amélioration de la gestion des entreprises agricoles, mise en place avant l'entrée dans la CE et toujours en vigueur aux Canaries en 2000. Cf. Orden de 5 de junio de 1989 ([B.O.C. n° 88, du 28.6.89](#)), que establece ayudas para la mejora de la capacidad técnica y directiva de las entidades asociativas agrarias.

<sup>868</sup> Art. 16 du Rgnt 1601/92 du Conseil, JO L 173.

produit, majorée à 13% si les entreprises qui exportent s'associent entre elles dans le cadre de contrats de campagne.

Parallèlement, de nouveaux pays producteurs de fleurs et plantes ornementales exportent vers le marché européen. La Colombie, par exemple, augmente fortement ses exportations de roses et d'œillets vers l'Europe à partir des années 1990. Cette concurrence est subie de plein fouet par les productions canariennes. D'autres régions européennes augmentent aussi leurs ventes de fleurs coupées, en particulier les Pays-Bas, produits issus de productions contractuelles en Amérique latine et en Europe de l'Est. Les productions canariennes ne peuvent entrer en concurrence en termes de prix de vente ni avec les productions « européennes » situées à proximité des marchés de destination, ni avec celles des pays tiers dont les coûts de production sont largement plus faibles. Cette nouvelle donne du marché européen poussa les producteurs canariens à diversifier leurs débouchés.

Le niveau de vie s'étant considérablement accru aux Canaries (cf. p. 67), le marché local est devenu un débouché vers le milieu des années 1990. Une partie de la production de fleurs coupées y est réorientée. L'une des coopératives de fleurs et plantes ornementales enquêtées indique que si en 1992 90% de sa production était exportée à l'étranger, cette part s'est réduite à 50% dix ans plus tard. Les exportations vers le marché national espagnol ont aussi notablement augmenté.

La vente au marché local répond à une organisation différente. Si les exportations étaient massives avec un petit nombre de variétés, le marché local a impliqué une diversification de l'offre. Ce sont maintenant une cinquantaine de variétés de fleurs qui sont cultivées, contre une dizaine auparavant, et la production de feuillage de bouquets a notablement augmenté et s'est diversifiée (cf. p.272). Les cultures se situent dans les îles majeures à proximité des grands centres urbains. Le plus gros de la vente se réalise dans un rayon proche de l'axe La Laguna-Santa Cruz de Tenerife, c'est-à-dire au cœur de la conurbation principale de l'île. Il n'y a pas, à notre connaissance, de ventes réalisées auprès d'acheteurs des autres îles. Jusqu'à présent il n'existe pas de structure qui achète en gros. La filière n'est pas organisée. Chaque producteur et quelques rares coopératives vendent à leurs clients, sans aucune concertation. La vente se réalise directement en vrac auprès des fleuristes qui réalisent ensuite les compositions florales. Comme pour d'autres produits, le marché local est de plus en plus exigeant en termes de qualité.

Le schéma est identique pour les productions tropicales d'avocats, de mangues, de papayes et d'ananas, bien que ce processus soit plus tardif. Le marché local est en passe de devenir leur principal débouché car ces produits sont devenus accessibles à la majorité des Canariens en termes

de prix. La nouvelle aide à la commercialisation au sein de l'archipel, issue du Poseican II<sup>869</sup>, mettra sans doute fin aux exportations, ce que laisse entendre un producteur d'avocats en 2003.

Il n'en est pas du tout de même pour le secteur des plantes ornementales et des boutures. Sans pouvoir connaître la part de l'exportation pour cette production, il est certain que le marché local occupe toujours en 2000 une place marginale, malgré l'extension considérable de la décoration dans les zones touristiques et les centres urbains. Seule une partie infime est vendue aux touristes comme souvenir.

- Les mécanismes qui sont à l'œuvre dans cette réorientation des productions sont indépendants des politiques agricoles existantes, du moins jusqu'en 2001. Cette réorientation se trouve donc en décalage avec les mesures qui avaient été mises en place pour favoriser le maintien des courants d'exportation des Canaries vers l'Europe, mais répond également à l'absence d'une politique communautaire de protection des productions européennes. La croissance économique de l'archipel a constitué le point d'ouverture du marché local à des productions auparavant considérées comme un luxe. Les politiques européennes non agricoles, dans leur ensemble, ont amplement contribué à cette croissance.

Ce cadre d'une société en pleine évolution qui tend à se rapprocher du niveau de vie de celui du reste des régions européennes marque une tendance certaine, encore que peu visible, d'exigence en termes de qualité concernant les produits alimentaires, ce qui n'est pas sans rapport avec le phénomène de la valorisation des produits locaux.

## **D. DEMARCHE DE QUALITE ET DE VALORISATION DES PRODUITS**

L'essor des vins canariens offre l'exemple le plus spectaculaire de cette valorisation de la production locale, tout en offrant un exemple intéressant d'une démarche qualité aboutie. Nous nous baserons sur l'évolution vitivinicole des 20 dernières années pour cette démonstration, puis, d'autres exemples seront exposés pour montrer combien ces nouvelles exigences de qualité et de différenciation se sont instaurées dans les secteurs agro-alimentaires aujourd'hui.

---

<sup>869</sup> Règlement (CE) 1454/2001 du Poseican II.

Ce processus s'inscrit en bonne part dans la stratégie de mise en valeur des signes de qualité et de différenciation des produits et productions, définie au niveau communautaire à la fin des années 1980. L'un des instruments privilégiés de cette stratégie est la création de labels de provenance des produits comme les appellations d'origine protégées (AOP), les Indications géographiques de Provenance (IGP)... Les AOP ont été la forme la plus fréquemment employée aux Canaries.

### **Revalorisation des vins canariens**

Malgré la concurrence à laquelle sont confrontés les vins canariens face aux vins importés dans le cadre du REA depuis 1992<sup>870</sup>, ils n'ont cessé de s'améliorer, en termes de qualité et visibilité. Ce processus s'inscrit dans une société où la production vinicole est associée à un prestige social qui dépasse amplement les perspectives de rentabilité économique de cette culture en système traditionnel. La revalorisation des vins locaux a débuté dans les années 1980, et la situation a considérablement évolué durant la période de notre étude, processus dans lequel l'île de Tenerife a joué un rôle capital<sup>871</sup>. Elle s'est appuyée, dans un premier temps, sur la volonté de certains particuliers et de rares organismes de la zone de Tacoronte, au Nord de Tenerife, de redonner au vin canarien le prestige dont il bénéficia jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. La Mairie de Tacoronte, l'AEA de la zone, quelques producteurs et cavistes forment le petit groupe qui est à l'origine de cette initiative au début des années 1980. Celle-ci ne rencontra pas d'opposition, bien que concrétiser cette aspiration demandait de considérables efforts. La stratégie des promoteurs du projet reposait sur l'idée qu'un vin canarien pouvait s'imposer sur le marché local de proximité. Durant la première décennie les efforts ont été presque exclusivement centrés sur les techniques de vinification. L'ensemble des fonds publics obtenus ont été utilisé pour la modernisation des structures de transformation dans la zone de Tacoronte-Acentejo, essentiellement des caves. Puis on décide d'organiser plus formellement le secteur, en s'appuyant sur les exemples préexistants en Europe, les Appellations d'origine. Un comité régulateur provisoire est reconnu dès 1986 par le Ministère de l'agriculture espagnol pour une future appellation d'origine Tacoronte-Acentejo, la première Appellation d'origine accordée aux Canaries en 1992<sup>872</sup>. Le Cabildo a mis en place en 1988 un *Plan Insular Vitivinícola de la Isla de Tenerife*, tandis que les fonds de Leader I (1991-93) (cf. p. 408) ont contribué à des améliorations techniques des caves de vinification dans la zone de Tacoronte et de Arico. Cette démarche de qualité, qui partait d'une zone bien circonscrite, a été renforcée par la mise en place d'appellations d'origine de vins dans les autres îles à partir du milieu

---

<sup>870</sup> Ce sont environ 245 000 hl qui sont importés annuellement via ce régime, répartis à peu près également entre le vin en bouteille et le vin en vrac selon les bilans d'approvisionnement du REA, Consejería de Hacienda y Economía, 1999.

<sup>871</sup> J.L. González González, 1999.

<sup>872</sup> Accordée par le Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación le 7 septembre 1992.



des années 1990 (cf. p. 442). Surtout, les vins canariens ont repris une place importante dans le marché régional tout en jouissant d'une reconnaissance.

Cette nouvelle conquête s'accompagne d'une stratégie de promotion des vins : étiquetage amélioré, présentation originale, publicité, concours locaux, nationaux et internationaux, vins écologiques, routes de vins... En créant des routes des vins, on pense attirer clientèle étrangère et clientèle locale. **Pour la première fois, on cherche à utiliser le potentiel touristique** (12 millions de touristes par an) comme un débouché pour les produits agricoles ou transformés. La route des vins de Lanzarote fonctionne. La vente aux étrangers y constitue un débouché pour une production souvent excédentaire au niveau insulaire et pour laquelle l'exportation vers les autres îles de l'archipel n'est pas encore réellement en place. A Tenerife, un projet pourtant intéressant n'en finit pas de voir le jour. Cependant, la Maison-Musée des Vins promeut les vins de l'île et la gastronomie régionale. Il s'agit là d'un exemple intéressant de combinaison entre les politiques européennes et locales. Cette Maison, intégralement financée par le Cabildo de Tenerife, est l'aboutissement du Plan Insular Vitivinícola : les 5 appellations d'origine ont été pourvues de caves modernes équipées et des laboratoires œnologiques sont mis en place au sein desquels tous les agriculteurs accèdent aux analyses de sols, vins et eaux de leur exploitation.

Les vins jeunes jouissent maintenant d'une reconnaissance auprès de la population locale, tandis que démarre la production de mousseux et de vins de réserve, l'élevage en fût. Des vins canariens remportent des prix dans les salons nationaux et internationaux. Le Malvoisie de La Palma<sup>873</sup> est particulièrement coté (Concours mondial de Bruxelles en 1997 et 1998, Bacchus 1996, le salon espagnol du vin...). Le vin Viña Peraza<sup>874</sup> remporte une médaille d'or au Salon International des produits écologiques et biologiques de Nuremberg en 2000<sup>875</sup> et le Bacchus d'or lors du salon de l'Union espagnole de Catadores de Madrid. 4 vins qui obtiennent des prix à Bacchus 2002<sup>876</sup>. En 2003, le vin doux rouge Humboldt<sup>877</sup> du millésime 2000 remporte une médaille d'or aux Vinalies Internationales de Paris<sup>878</sup>, concours de l'Union française des œnologues.

---

<sup>873</sup> Enquête auprès des Bodegas de Teneguía, située au Sud de La Palma.

<sup>874</sup> Coopérative Cumbres de Abona de Tenerife, de l'appellation d'origine du même nom.

<sup>875</sup> *Diario de Avisos* du 23/02/00.

<sup>876</sup> 4 vins rouges et blancs de l'AO de Tacoronte-Acentejo, des Bodegas Insulares de Tenerife et Bodegas La Isleta.

<sup>877</sup> Vin rouge doux, presque liquoreux, produit par l'AO de Tacoronte-Acentejo.

<sup>878</sup> Revue *Canarias Rural*, mars-avril 2003, n°22, p 20.

### **Exemple n° 11 : Bodegas de Teneguía : une démarche qualité basée sur le contrôle de la production**

La Coopérative Llanovid est située à Fuencaliente, sud de La Palma. Créée en 1948, c'est l'une des plus anciennes coopératives de l'archipel, bien qu'elle ait changé de statut à plusieurs reprises. Il s'agit d'une coopérative vitivinicole, qui possède des caves. La marque principale de vente est Teneguía. En 2000, elle est composée de 300 agriculteurs, dispersés dans toute l'île, mais 80% d'entre eux sont de Fuencaliente. 90% des associés sont des cultivateurs de bananes qui possèdent aussi des vignobles dans les hauteurs de l'île. Selon le technicien, la moyenne d'âge tourne entre 60 et 70 ans. En tout, ils réunissent 420 ha de vigne, situés entre 200 m et 1 900 m d'altitude. Un groupe d'agriculteurs a racheté l'entreprise Teneguía en 1985 (la coopérative actuelle). La coopérative, dont la cave, a intégré le Comité régulateur de vin de l'Appellation d'origine du vin de La Palma dès sa mise en place, en 1994.

Une démarche qualité a été adoptée à partir de 1992-1994, lorsque ce groupe a pris conscience de la qualité effective de ses vins. Ils entament alors une reconversion variétale, écartant le *Listán Blanco* pour aller vers le *Malvasía*, le *Negramoll*, le *Gual* ou le *Sabro*. La majorité de la production est du raisin blanc, comme ailleurs dans l'archipel. Les structures de la coopérative sont modernisées presque tous les ans. Cette modernisation est en partie financée par des aides aux industries de transformation (FEOGA et Cabildo). Depuis 1997, la coopérative répartit entre les associés les variétés à cultiver, de manière à cultiver la variété la plus adaptée selon la parcelle et à améliorer ainsi la qualité du vin. Pour stimuler le passage à des variétés rouges, le raisin rouge est payé immédiatement au moment de l'achat par la coopérative, tandis que le Cabildo subventionne le changement variétal. Les rendements moyens tournent autour de 2 000 à 3 000 kg/ha. Pour le Malvoisie, avec lequel est fait ce vin délicieux exporté vers la France, les cultures sont limitées aux zones de 200 à 500 m d'altitude bien orientées, le raisin des autres zones n'étant plus acheté par la coopérative.

D'après le technicien, les changements dans les exploitations ont été marginaux depuis 1986, à l'exception des soins culturaux. Les vendanges se font d'août à octobre, pour une production annuelle d'environ 600 000 kg/an. Les caves utilisent des technologies de pointe, des cuves métalliques et en chêne. Elles peuvent transformer jusqu'à 1,6 millions de litres. Ils exportent en Espagne pour la chaîne de luxe El Corté Inglés depuis 1992, en Allemagne à partir de 1997, puis en France et en Italie depuis 1999.

Les objectifs de la coopérative sont de poursuivre la modernisation des caves et des vignobles, et de mener ou de s'appuyer plus sur les recherches du domaine vitivinicole, en particulier la connaissance des variétés, de leur comportement et des techniques de vinification.

La conquête du marché local s'est faite lentement et progressivement. L'introduction des vins avec appellations d'origine s'est d'abord réalisée dans la restauration. La pénétration de la grande distribution régionale et de l'hôtellerie a été laborieuse, néanmoins, au début des années 2000, ces vins s'implantent progressivement. Cette ouverture est aussi liée à l'arrêt des importations de vin aidées dans le cadre du REA<sup>879</sup> depuis 2001.

### **Revalorisation d'autres produits du terroir**

D'autres productions ont aussi été revalorisées, d'une manière ou d'une autre, depuis 1986. Les AOP en constituent un instrument : des fromages de La Palma et de Fuerteventura<sup>880</sup> ont été reconnus au niveau communautaire. De nombreuses demandes d'AOP sont en cours : la cochenille

<sup>879</sup> Règlement (CE) 1454/2001 du Poseican II.

<sup>880</sup> AOP acceptée pour le fromage de *la Maxorata* de Fuerteventura, JO Série C, n°172, du 06/06/98. Au moment de notre enquête, l'acceptation a été publiée au JO C 319, transposée dans la Orden du 7 décembre 2000 publiée au BOC.

de Lanzarote<sup>881</sup>, les pommes de terre de couleur (cf. p. 279), le miel de palmier de la Gomera, le gofio<sup>882</sup> (farine de maïs grillé très cotée aux Canaries), le fromage de Lanzarote et celui de *flor de guía* de la Grande Canarie<sup>883</sup>. D'autres produits occupent une place de plus en plus importante dans l'agro-alimentaire local, bien qu'il ne s'agit que de toutes petites quantités : comme les pâtisseries de La Palma, les *mojos* de La Palma (sauce piquante faite à partir d'une variété de piments de cette île), le miel (il existe une Maison du miel à Tenerife depuis 1996 et une autre a été créée à La Palma en 2003), le *bienmesabe* (crème faite à base d'amandes et de miel), confitures diverses...

Nous ne voudrions pas non plus donner une image surdimensionnée de ce phénomène. Dans la réalité concrète, ces produits représentent la presque totalité des produits qui ont été revalorisés et dont la distribution est sortie du cadre insulaire pour s'étendre, si ce n'est à l'archipel, du moins à plusieurs îles. Ce qui nous semble fondamental consiste en la naissance d'une nouvelle manière d'appréhender les produits locaux et leurs marchés. A terme, la distribution de ces produits pourraient s'élargir : certains vins de luxe s'exportent déjà régulièrement à l'étranger (50 000 bouteilles annuelles de vins blanc écologique en Allemagne<sup>884</sup>), vins de Malvoisie en France (850 FF la bouteille au distributeur); le fromage *la Maxorata* (de Fuerteventura) est distribué dans les points de vente alimentaires du Corte Inglés.

Cette dynamique de revalorisation des produits au niveau régional et l'existence des AOP, IGP... n'est pas sans rapport avec les politiques européennes. Les quelques fonds qui ont contribué directement à ces productions sont essentiellement issus de Leader (cf. p. 405) qui finança de nombreuses formations de dégustation (vins et fromage), des études de viabilité, la modernisation des étiquettes, dont l'adoption d'un logo commun à toutes les productions de La Palma, et parfois des structures de transformation (centrale de fromage à Fuerteventura, SAT des Viticultores de Tenerife). Mais surtout, bien au delà des projets financés, nous voulons insister sur **le rôle capital de Leader dans la prise de conscience de la valeur des produits locaux sur le marché de l'alimentaire, et sur le fait que les locaux, mais aussi d'autres, peuvent les trouver intéressants, en tant que signes d'identité, et que si cette production est de bonne qualité, la conquête du marché local devient envisageable.**

---

<sup>881</sup> Une modification a due être apportée au Règlement de base des AOP, Règlement (CEE) n°2081/92 (annexe II), afin d'ajouter ce produit à la liste des produits pouvant bénéficier de AOP, produit qui n'existe nulle par ailleurs en Europe. Règlement (CE) n° 1068/97 - JO L 156 du 13.06.1997 qui élargit la liste des produits agricoles tombant dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 2081/92 en y incluant le « liège » et la « cochenille ».

<sup>882</sup> Plus exactement, c'est une Indication géographique de provenance (IGP) qui est en cours en 2003.

<sup>883</sup> Pour le reste de la production agroalimentaire, les AOP se font au titre du Règlement (CEE) n° 2081/92 du Conseil, du 14 juillet 1992, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires [Journal officiel L 208 du 24.07.1992].

<sup>884</sup> *Diario de Avisos* du 23/02/00 et enquête.

Soulignons enfin les particularités, pour le moins paradoxales, liées aux stratégies de différenciation aux Canaries. La mise en place des AOP, en particulier pour le vin et le fromage, répond à une situation de concurrence difficile envers les produits importés depuis l'Espagne continentale ou le reste de l'Europe. Il s'agissait donc de différencier les produits sur le marché régional, et d'éviter les fraudes. Mais ce mouvement a été suivi, vers le milieu des années 1990, d'une situation dans laquelle les variétés internationales sont promues, le plus souvent au détriment des variétés locales, en particulier dans le secteur vitivinicole de Tenerife. Situation pour le moins surprenante, puisqu'au contraire des AOP/IGP du reste de l'Europe, cette démarche se situe à l'inverse d'un contrepoint à l'uniformisation des variétés !

## CONCLUSIONS DE LA QUATRIEME PARTIE

Au travers des exemples que nous venons de traiter, **l'idée que d'autres éléments que les politiques agricoles peuvent aussi influencer notablement sur des secteurs agricoles émerge avec clarté**. Ces politiques ne sont pas les seules à influencer sur les dynamiques agricoles, qui répondent aussi au contexte socio-économique plus global et à ses tendances. L'augmentation générale du niveau de vie, par exemple, a joué un rôle capital dans l'évolution de certains secteurs tels les fleurs et plantes ornementales et les fruits tropicaux.

L'amélioration des transports intra et interinsulaire a joué aussi son rôle fondamental dans les processus observés, surtout dans les échanges de petits produits transformés comme les fromages.

Le cas du secteur vitivinicole souligne **l'importance de considérer toutes les mesures appliquées à un secteur pour en analyser les dynamiques** : les aides au maintien de la vigne qui ont été accordées au producteur étaient plutôt maigres, mais la possibilité de combiner plusieurs aides, en certains lieux de l'archipel et à certaines périodes, et les aides à l'aval, ont redonné un certain intérêt à des activités dont les résultats financiers seraient le plus souvent trop maigres pour justifier la poursuite des soins culturaux.

D'une manière générale, on observe **des accélérations rapides à partir de la moitié des années 1990**, en particulier en termes d'organisation et de concentration au sein des filières. Même s'il reste encore beaucoup à faire en ce sens, les modifications ont été très rapides, avec une réelle adaptation en dépit des difficultés et inerties liées au système archipélagique.

Les dynamiques agricoles observées ont été combinées avec **la Réserve d'investissements canariens (RIC)**, depuis 1995, qui a renforcé encore l'apparition dans le secteur agricole de nouveaux entrepreneurs, attirés par la rentabilité potentielle de certaines cultures dans un temps court. On estime qu'une part importante des nouvelles exploitations bananières et viticoles ont été installées grâce à ces fonds.

**Les processus de valorisation des produits locaux** répondent aussi à la conjoncture internationale, dont les problèmes alimentaires posés dans la dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle. Les politiques européennes ont participé de ce processus, bien qu'il soit extrêmement difficile d'évaluer complètement leur rôle. En termes de débouchés, le premier enjeu reste souvent la conquête du marché local. D'un côté, les produits de qualité restent insuffisamment connus. De l'autre, le potentiel de ventes dans le secteur touristique reste trop peu exploité.

**Mais il ne faudrait pas se méprendre sur le potentiel que suppose la population de 12 millions de touristes qui visitent chaque année l'archipel. En effet, les prix des productions canariennes se trouvant largement au dessus des productions importées, il paraît difficile d'envisager qu'elles se positionnent sur un segment du marché touristique régional, caractérisé par un tourisme de masse et bon marché.**

Une mesure visant à faire connaître les produits intéressants des Canaries au sein du marché régional et européen avait été prévue dans le cadre du Poseican<sup>885</sup>. L'idée des concepteurs du Poseican était de favoriser la mise en place de stratégie de différenciation. La mise en place d'un logotype commun à toutes les régions ultrapériphériques n'a pourtant toujours pas vu le jour en 2003.

En termes de différenciation sur les marchés européens et régionaux, l'évolution du secteur agricole aux Canaries a été l'adoption de variétés internationales, gommant les différences. Pourtant, les différences variétales ont maintes fois constitué la base de stratégies de différenciation, par exemple en France sur le marché national<sup>886</sup>. La différenciation d'un produit peut aussi reposer sur ses qualités biologiques, ou sur le contexte social de production (le commerce équitable), tout particulièrement intéressant pour la banane canarienne. L'absence de développement de l'idée de la différence retient toute notre attention dans une situation internationale qui empêche les Canariens d'être compétitifs en termes de prix avec d'autres productions mondiales ou européennes. Autrement dit, la stratégie de différenciation nous semble être l'une des voies à explorer pour la production agricole canarienne, tant pour capter l'attention des consommateurs locaux et des touristes que pour conserver des petites parts de marché sur le marché européen au sein duquel les touristes peuvent avoir un rôle.

---

<sup>885</sup> Article 26 du Règlement 1601/92 du Conseil.

<sup>886</sup> F. Plet, 2001.

## **CONCLUSIONS GENERALES**

## CONCLUSIONS GENERALES

Les évolutions agricoles au sein de l'archipel canarien ont indubitablement été influencées par son intégration à la CE. On trouve là les mêmes tendances que dans l'ensemble européen, la régression de l'agriculture au sein de la vie socio-économique accompagnée d'exode rural, la concentration des exploitations, les spécialisations en termes de productions et de répartition spatiale des cultures, la concentration de l'offre, même si l'intensité et la diachronie des phénomènes sont différentes.

L'application des politiques européennes a sans aucun doute freiné la régression générale de l'agriculture entamée bien avant l'entrée des Canaries dans la CE. Parfois, les politiques ont renforcé les tendances préexistantes : déclin de l'agriculture vivrière et de marché local, modernisation des exploitations, souvent au prix de l'accentuation des disparités entre petits et grands agriculteurs, déplacements de cultures vers les littoraux et les zones méridionales, tandis que la spatialité et la nature des productions a très peu changé... mais l'étude de chaque secteur montre bien des différences et des évolutions parfois contradictoires. Il ressort clairement de nos analyses que les secteurs étudiés ont réalisé de gros efforts pour améliorer leur organisation, mais celle-ci reste encore insuffisante. Sur ce point, les nouvelles politiques entamées au début des années 2000 laissent présager de nettes améliorations à venir.

On observe l'influence d'idées et de principes qui dépassent le cadre concret des politiques appliquées. Par exemple, la valorisation des produits locaux, développée en Europe continentale, se serait très probablement opérée dans l'archipel sans l'action Leader, néanmoins, cette action a accéléré ce processus.

Les dynamiques observées et les changements qui en ont découlé ne sont pas le seul fait de l'action européenne sur l'archipel. Le rôle des différents acteurs locaux nous est apparu tout aussi décisif, en particulier l'administration régionale et les AEA. Les autorités régionales ont orienté l'application de ces politiques, en définissant partiellement les modalités et les conditions d'éligibilité ou encore le type d'aménagements du territoire. En privilégiant les cultures d'exportation, elles ont focalisé l'inscription spatiale de l'impact des politiques européennes sur les zones situées en dessous de 300 m d'altitude de la Grande Canarie, Tenerife, La Palma, et dans une moindre mesure de El Hierro et La Gomera. Les îles arides ont été partiellement écartées car elles ne comptaient pas de secteurs agricoles d'exportation.



Les autorités régionales ont aussi orienté en termes sociaux les effets des politiques : en fixant des maxima subventionnables démesurément élevés, cela a nettement favorisé l'apparition de nouveaux agents, issus d'autres secteurs d'activité, en particulier dans le secteur de la banane et du vin. L'administration régionale ne s'est pas positionnée quant aux problèmes rencontrés par les petits agriculteurs pour moderniser leur exploitation en raison des freins au crédit. La responsabilité des autorités régionales est néanmoins limitée, dans la mesure où l'organisation communautaire pour les transferts de fonds et l'application des politiques européennes prévaut largement sur la volonté régionale, réduisant considérablement la marge de manœuvre des régions. Ceci dit, les grandes familles canariennes, prépondérantes dans la sphère politique et la sphère agricole, ont su fixer à leur profit des règles qui leur bénéficiaient directement.

Certaines politiques régionales et insulaires ont parfois eu un effet d'accompagnement des politiques européennes, on peut citer à ce titre la Réserve d'investissements canariens, ou les actions des Cabildos dans le secteur vitivinicole. Ces combinaisons semblent avoir renforcé les dynamiques engendrées par les politiques européennes. Mais il nous a souvent semblé que les combinaisons entre les interventions régionales et les politiques européennes ont été insuffisamment mises à profit, créant une sorte de manque à gagner quant aux effets positifs des politiques agricoles européennes, en particulier sur les questions de l'organisation des secteurs.

Malgré un contexte favorable lié aux politiques communautaires, aucun projet agricole régional n'a vu le jour aux Canaries. Les autorités régionales poursuivent une « politique du pompier », c'est-à-dire tentent de répondre aux difficultés du moment. L'adoption des normes européennes se fait souvent dans l'urgence, alors que la législation la requiert depuis plusieurs années, comme nous l'avons vu pour les normes d'hygiène concernant la fabrication de fromages. Ce n'est malheureusement pas spécifique aux Canaries pour ce dernier point. Cette absence de planification apparaît à la fois dans nos observations de terrain et dans le discours des agriculteurs et des différents acteurs de l'agriculture.

Le fractionnement des pouvoirs agricoles et l'absence de coordination et de consultation entre le niveau régional, insulaire, les Agences d'extension agraire et les divers secteurs agricoles freinent la bonne utilisation des politiques, maintenant l'incompréhension des politiques par les administrations, les techniciens, et plus encore par les agriculteurs. Les acteurs et les bénéficiaires des politiques en ont une perception tronquée. Les politiques ne sont acceptées qu'en ce qu'elles apportent des fonds, il n'y a là rien d'original. Leur dimension réglementaire, dont les questions environnementales liées à l'agriculture, reste ignorée. Les autorités publiques semblent avoir « oublié » ces aspects, de telle manière qu'en 2003, l'état de connaissance du secteur en la matière

s'approche de l'ignorance généralisée. Autrement dit, les fonds européens, dans leur ensemble, n'ont pas servi à moderniser la dimension environnementale de l'agriculture. La question de la gestion des déchets d'origine agricole illustre bien ce point. Comme dans de nombreuses autres régions européennes, l'ensemble de cette réglementation communautaire est donc restée totalement en marge de la réalité agricole régionale.

Les autorités publiques, tout comme les sphères de la recherche sont assez indifférentes à la question des effets des politiques européennes dans les territoires et la vie des Canariens. Cette indifférence continue, au terme de nos travaux, de nous questionner. Les changements se sont peut-être effectués à une trop grande vitesse pour que les acteurs politiques, les media, et plus encore les citoyens, aient pu en prendre la mesure. On ne s'étonnera donc pas que mes questionnements aient provoqué de la surprise, voire de l'incompréhension. Le déficit de formation, d'information et d'évaluation traverse donc les questions agricoles actuelles, et se traduit fréquemment par une sous-utilisation des budgets communautaires prévus à cet effet.

La concertation entre administrations et secteurs agricoles, source de compréhension, de stratégies mieux adaptées aux multiples réalités de l'agriculture, reste encore très insuffisante et constitue à nos yeux la prochaine étape. Celle-ci sera essentielle pour assurer une application des politiques communautaires plus constructive et plus fidèle aux principes européens en ce qu'ils permettent de s'adapter aux changements rapides du marché mondial de l'agro-alimentaire.

La période 1986-1999 a constitué un temps de transition et d'adaptation, dans l'application des politiques européennes, traduite par des accélérations de dynamiques des secteurs agricoles, en termes d'organisation, de modernisation des structures (exploitations et unités de conditionnement), du contrôle des ventes, de positionnement commercial... dans la période suivante. L'idée d'étape ressort aussi des orientations prises par les autorités régionales. En effet, la période 2000-2006 est marquée par une orientation de l'action publique qui porte plus d'attention aux productions destinées au marché local et aux zones de moyennes altitudes. Cette réorientation n'est pas clairement explicitée ; seule notre étude permet cette affirmation.

Par ailleurs, il est nécessaire de replacer notre démarche vis à vis des questions relatives à l'évaluation. Nos recherches doctorales sont une première étape pour la mise en relation des politiques et des évolutions du secteur agricole. L'élaboration d'une méthodologie de mesure de l'impact des applications des politiques et règlements européens était un projet trop vaste pour un seul chercheur et encore plus dans le contexte des îles Canaries où l'information existante est à ce jour insuffisante et morcelée. Ces recherches posent finalement les premiers éléments connus

concernant les évolutions agricoles en relation avec les politiques européennes. Elles sont une étape indispensable à partir de laquelle une évaluation peut être envisagée.

La gamme des actions, des démarches et des objectifs que l'évaluation peut sous-tendre est très ample. La mise à jour et la mesure des effets propres d'une politique ; la construction d'un jugement de valeur sur l'action de la politique, ou la délimitation du champ d'action à l'évaluation de la politique en fonction de ses objectifs constituent, en résumant, les grandes lignes qui guident habituellement les évaluations :

Le groupe Deleau considère en 1986, «*qu'évaluer une politique publique, c'est reconnaître et mesurer ses effets propres* »<sup>887</sup>. Telle que le souligne cette acception, toute la difficulté repose sur l'isolement des facteurs externes à la politique mentionnée. Cette approche est limitée puisqu'elle refuse d'intégrer le contexte de l'application pour l'analyse des effets. Pour l'étude qui nous intéresse, la variation selon le contexte constitue un aspect essentiel de l'analyse géographique. De plus, cette vision se confronte à un véritable obstacle lorsque dans le processus évaluateur entrent en jeu plusieurs politiques, ce qui est d'ailleurs le cas de notre étude.

Cette idée de l'évaluation des politiques publiques s'est en quelque sorte politisée avec le temps, et Patrick Viveret<sup>888</sup>, qui apporte en ce sens de nombreux éléments nouveaux dans le paysage français, indique «*qu'évaluer une politique publique, et plus largement toute forme d'action publique (...), c'est émettre un jugement sur la valeur de cette action* ». Si la méthode proposée relève un défi très intéressant, elle n'était pas réalisable sur le temps de notre étude, puisque nous avons choisi d'aborder l'agriculture dans son ensemble ainsi que la batterie des politiques.

D'autres délimitent le champ d'action de l'évaluation aux objectifs des politiques. Cette acception de l'évaluation suppose implicitement que les objectifs soient clairement énoncés dans le cadre de la politique, ce qui est plutôt rare. Dans ce cadre les effets non prévus sont souvent masqués.

La Commission européenne a entrepris, vers 1997, une procédure interne visant à mettre en place des méthodologies d'évaluation pour l'ensemble des politiques issues de l'appareil communautaire. Une grande part du personnel de la Commission a été mise à contribution dans cette procédure qui a duré plusieurs années. Dans le domaine agricole, les premiers documents de travail ont été publiés à partir de 1999. L'ensemble des travaux aboutit à la création de méthodes définies spécifiquement pour une politique. Ces méthodes guidées sont celles que doivent suivre les États-membres. Cela suppose que l'objet d'étude est focalisé sur l'action publique et non sur le

---

<sup>887</sup> M. Deleau & al., *Évaluer les politiques publiques : méthodes, déontologie, organisation*. Rapport du groupe de travail « Méthodes d'évaluation des politiques publiques », Commissariat général au plan, La documentation française, 1986 in Bernard Deschambre, 1996.

<sup>888</sup> « L'évaluation des politiques et des actions publiques », rapport au Premier ministre, 1989 in B. Deschambre, 1996.

secteur concerné. Ces évaluations aboutissent à des informations souvent fiables et intéressantes sur la politique, mais pas nécessairement sur l'objet de la politique, un secteur, une frange de population, des infrastructures... Cette manière de procéder met de côté les combinaisons de politiques, et ignore le fait que d'autres politiques auraient pu exister.

L'évaluation requise pour le renouvellement du Poseican, à laquelle il nous a été très difficile d'accéder, n'a été terminée qu'en 1999<sup>889</sup>. Loin de s'approcher d'une vraie démarche évaluative, ses informations se placent, selon nous, dans le champ d'un bilan économique : elles apportent certaines informations quantitatives peu ou non connues, et surtout non publiées, sur le développement réglementaire de chaque mesure, le nombre de bénéficiaires, les superficies concernées par mesure et les montants afférents. Elles se réduisent néanmoins à une approche macro-économique et quasiment comptable qui s'éloigne d'une lecture vivante des processus observés. Les combinaisons entre les différentes politiques, communautaires, nationales et locales, n'y sont pas abordées<sup>890</sup>.

Face à ce déficit d'informations, nos analyses apportent des résultats originaux pour ce qui concerne les Canaries et s'éloignent des méthodes courantes d'évaluation des politiques publiques. Nos travaux s'en distinguent par la prise en compte de la géographie des lieux où sont appliquées les politiques, c'est-à-dire de la diversité de leurs structures socio-spatiales. Le fait que les objectifs déclarés des politiques ne forment pas l'axe majeur de nos analyses constitue aussi une différence avec la plupart des évaluations. En privilégiant le secteur agricole, nous avons, dans la mesure du possible, pensé la combinaison des politiques, européennes mais aussi nationales et régionales. Pris séparément, les résultats nous semblent moins significatifs, voire pourraient conduire à des conclusions erronées. Nous avons pu graduer et apporter des explications quant aux liens réels entre politiques, agricoles ou non, et dynamiques agricoles.

Notre étude permet aussi d'apporter des résultats en termes méthodologiques, ou corroborent les analyses préexistantes en termes d'évaluation. Un grand nombre des exemples que nous avons traités montrent que l'importance d'une politique et de ses effets ne se mesure pas uniquement à l'importance des fonds associés à son application ; les aspects réglementaires, les structures et personnels responsables, doivent être considérés avec la même attention que les conditions d'éligibilité.

Il ressort clairement que c'est l'ensemble des politiques appliquées à une production et à sa transformation qui doivent être appréhendées pour l'analyse de ses dynamiques ; l'étude d'une seule politique ou mesure n'offrant véritablement que peu d'intérêt pour comprendre leurs liens

---

<sup>889</sup> Universidad Politécnica de Madrid et IDOM, 1999.

<sup>890</sup> Voir aussi à ce sujet Commission européenne, 2000 (a), et (2000).

avec les dynamiques agricoles. C'est dans ce piège que sont tombés les évaluateurs du Poseican et dans une moindre mesure ceux du Poséïdom<sup>891</sup>. En restreignant leur champ d'analyse aux mesures du Poseican sans avoir abordé les combinaisons de ces mesures avec d'autres politiques, leurs résultats se révèlent pauvres et biaisés. Cette complexité est exposée dans notre étude portant sur les dynamiques du secteur vitivinicole canarien.

Le cadre de l'évaluation doit même s'étendre au-delà des politiques agricoles *stricto sensu*, pour contextualiser de manière réelle les dynamiques agricoles et leur donner un sens. La réorientation de certaines productions canariennes vers le marché intérieur, très liée à l'évolution globale de l'économie canarienne, en constitue un exemple clair.

Notre étude confirme également l'importance capitale de la prise en compte de la dimension géographique dans l'analyse des effets des politiques ; il serait fallacieux de généraliser certains résultats d'une île à l'autre, ou d'une zone à l'autre d'une même île.

Malgré nos apports, nous sommes bien consciente des limites de notre travail. Nous n'avons pu établir de parallèle, dans l'application des politiques, avec d'autres régions espagnoles et surtout avec les autres Régions ultrapériphériques. Cette vision plus générale serait pourtant une source de réflexions, car les politiques européennes sont exécutées dans la plus grande diversité administrative, législative, organisationnelle. C'est ce que notre travail a voulu éclairer pour ce qui concerne les Canaries.

Il eût été sans doute possible de mener une évaluation complète en se centrant sur un seul sous-secteur. Mais cette orientation n'aurait en aucun cas pu offrir le tableau général auquel nous voulions aboutir, c'est-à-dire la compréhension du secteur agricole canarien actuel et ses transformations récentes dans le contexte européen. Elle n'aurait pas même permis de s'en approcher compte tenu de la diversité des îles et des systèmes technico-économiques qui sous-tendent chaque secteur.

Nous aurions aimé pouvoir mener ces recherches dans un laps de temps plus court après la clôture de la période communautaire écoulée ; la recherche est bien longue à produire des idées originales, travaillées et contrastées.

Nos travaux ont permis de mettre à jour de nombreuses pistes de travail futur que nous tenterons d'explorer, si la possibilité nous en est donnée, pour obtenir une image plus complète des changements opérés au sein du monde agricole depuis 1986. Les politiques européennes ont-elles freiné l'abandon des systèmes traditionnels (*gavias, nateros, jables, enarenados...*) ? L'agriculture se pose t-elle encore dans de nombreuses familles canariennes comme une sécurité en cas de

---

<sup>891</sup> Universidad Politécnica de Madrid et IDOM, 1999. Et dans une moindre mesure ceux du Poséïdom cf. Commission européenne, 2000 (b).

chômage de l'un de ses membres ? Une nouvelle génération de microfondiaires se profile t-elle ? Dans quelle mesure l'industrie de transformation s'est-elle développée ? Les échanges interinsulaires de produits alimentaires se sont-ils intensifiés ? Les changements du secteur productif ont-ils modifié les circuits de distribution ? Quels sont les effets sur l'agriculteur de la création des marchés de vente directe et de la suppression progressive des intermédiaires ? Quelle part de la production régionale est maintenant distribuée des coopératives aux centrales d'achat ? Le secteur touristique est-il devenu un réel débouché à la production locale ? Quelle est la marge d'action réelle des autorités régionales quant à l'application concrète des politiques européennes ? L'élevage et ses produits sont également un champ à explorer, pour l'instant vierge dans l'étude des processus qui nous préoccupent.

Une étude sur la période actuelle 2000-2006 apporterait sans aucun doute des résultats plus nets et plus tranchés que les nôtres. Les effets ont été plus forts et un bon nombre de dynamiques se sont accélérées depuis 1999. A la poursuite du développement des politiques publiques pour les Canaries s'est ajoutée une évolution des pratiques des administrés, et des administrations, concernant la transparence de l'exécution des fonds, le mode d'attribution des fonds et l'identité des bénéficiaires. Certaines de ces informations sont maintenant publiées au journal officiel de la région ou figurent sur Internet... Les informations sont de plus en plus claires, précises et complètes, tant les statistiques que les textes réglementaires, et la nature des bénéficiaires des politiques. Ces améliorations sont également le résultat d'exigences posées au niveau communautaire en ce qui concerne la transparence de l'information<sup>892</sup>. Sur la période de notre étude, les choses étaient assez différentes.

A l'intérieur de tendances et d'adaptations issues de diverses influences, il n'est pas immodeste de penser que nos plus de 5 années de questionnements auprès des agriculteurs et de l'administration pour tenter de comprendre l'impact des politiques communautaires dans l'archipel, aient joué un rôle réel dans l'amélioration de la lisibilité par les Canariens des ressources qu'offre l'Europe, et des contraintes qu'elle impose. Il nous serait agréable de penser aussi que cette thèse peut contribuer, à l'intérieur de l'archipel comme à l'extérieur, à une meilleure connaissance des Canaries dans l'Europe.

---

<sup>892</sup> Art. 46 du Règlement 1260/99 du 21 juin 1999, portant dispositions générales sur les fonds structurels, JOCE 161 du 26.6.1999.

## TABLE DES INDEX

|   |  |
|---|--|
| Agence d'extension agraire (AEA) ..41, 162, 164, 166                            | Indemnité compensatoire de montagne.....334, 335,<br>358, 367, 389           |
| Aménagement du sol  | <i>Intermédiaire</i> .....259, 260, 283, 285, 354, 452                       |
| culture hors-sol..... 102, 245, 246, 272  | IRYDA .....23, 119, 350, 359, 433  |
| <i>enarenado</i> ..... 101  | <i>Jable</i> ..... 101, 133, 281   |
| <i>gavia</i> .....99  | Leader.....322, 348, 349, 352, 405, 456, 459                                 |
| <i>geria</i> ..... 101, 287   | <i>Medianías</i> .....58, 63, 98, 104, 409, 434                              |
| <i>nateros</i> .....99  | Mer de nuages ..... 53, 291  |
| <i>sorriba</i> .....98, 100, 186  | pluies horizontales ..... 59, 80   |
| ASPROCAN ..... 218, 220, 443, 449   | Montagne..... 49, 172  |
| ATRIA .....266, 267, 451  | Nouveaux entrepreneurs..... 153, 213, 296                                    |
| Banane ..... 181, 341   | OPB ..... 197, 215, 225, 440, 443, 448, 452                                  |
| certificats d'importation..... 225, 227, 230, 442                               | OPFL .....264, 265, 447, 449   |
| Cabildo insulaire ..... 18, 89, 168, 407  | Parcellaire..... 132   |
| Chambre d'agriculture..... 166  | Pomme de terre.....277, 332, 361, 420, 434, 447, 448                         |
| Communauté autonome ..... 17  | Pommes de terre de couleur. ..279, 423, 424, 437, 459                        |
| Commune.....18  | Poseican.....237, 266, 394, 444, 446, 453                                    |
| Consejería de Agricultura .. 38, 75, 163, 166, 358, 407                         | Prix de la terre ..... 131   |
| Consejos Insulares de Aguas.....87, 89, 433                                     | Province..... <i>Voir</i> Communauté autonome                                |
| COPLACA ..... 216, 441, 443   | Région ..... <i>Voir</i> Communauté autonome                                 |
| Crédit ..... 359, 360, 417, 431   | Régis.....322, 329, 330, 339, 340, 341,<br>347, 348, 352, 430, 453           |
| Cultesa ..... 196, 279  | Relief   |
| Eau   | interfluves ..... 52   |
| <i>comunidad de aguas</i> .....88   | <i>isla baja</i> ..... 52, 98, 202, 205                                      |
| <i>comunidad de regantes</i> ..... 89   | <i>llano</i> ..... 52  |
| eau industrielle ..... 85   | <i>malpaís</i> ..... 96  |
| heure d'eau.....88, 92  | pente ..... 50   |
| irrigation localisée.....94, 95, 186, 187, 199,<br>213, 220, 224, 247, 432, 433 | plaine ..... 52, 187, 191  |
| prix de l'eau .....92   | <i>valle</i> ..... 52  |
| réseau d'irrigation.....88, 91, 93, 131, 187,<br>191, 200, 223, 416, 432, 433   | Serre ..... 103, 245, 246  |
| tours d'eau ..... 88, 94  | Sociedad Agraria de Transformación (SAT)..... 89,<br>133, 241, 254, 451, 459 |
| Faire-valoir  | <i>Terres labourées</i> ..... 112  |
| <i>aparcería</i> ..... 44, 136, 139, 241, 242, 244, 358                         | Tomate.....233, 301, 353, 429, 431, 435, 436,<br>447, 448, 451               |
| exploitation directe..... 134, 191  | Tourisme..... 67   |
| <i>isla baja</i> .....295   | Transport.....s64, 207, 215, 216, 223, 243, 250,<br>265, 271                 |
| <i>medianería</i> .....129, 137, 138, 140,<br>191, 221, 242, 283, 357           | Vent   |
| Femme ..... 68, 69, 70, 147, 154, 160, 220, 244, 283                            | <i>calima</i> ..... 188  |
| Fertirrigation.....95, 97, 200, 202, 210,<br>220, 245, 255, 271                 | Vents  |
| Fleurs et plantes vivantes.....270, 332, 340, 429, 433,<br>447, 453, 454        | alizés ..... 17, 53, 54, 58  |
| Forêt..... 58, 59, 64, 97, 108, 109, 435  | <i>calima</i> ..... 54, 101  |
| Fruits tropicaux.....43, 104, 110, 172, 241, 274,<br>341, 429, 430, 436, 453    | Vigne ..... 286, 332, 359  |
|   | Vin..... 444, 456  |
|   | Appellation d'origine ..... 43, 444, 456                                     |

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### TABLE DES CARTES

|   |                            |
|---|----------------------------|
| Carte amovible : les noms des communes  | à imprimer sur transparent |
| Carte n° 1 : Situation de l'archipel canarien.....  | 16                         |
| Carte n° 2 : Les reliefs de l'archipel (Esquisse) .....   | 51                         |
| Carte n° 3 : Schématisation du découpage selon les versants et situation des chefs-lieux de commune .....                     | 55                         |
| Carte n° 4 : La diversité des climats dans les îles Canaries.....   | 57                         |
| Carte n° 5 : Une répartition très hétérogène de la population en 1996.....  | 61                         |
| Carte n° 6 : Concentration de la population autour des capitales en 1996 .....  | 62                         |
| Carte n° 7 : Vieillissement de la population selon les communes en 1991 .....   | 73                         |
| Carte n° 8 : Les formes du relief de La Palma .....   | 118                        |
| Carte n° 9 : Les formes du relief de Lanzarote.....   | 118                        |
| Carte n° 10 : Les formes du relief de la Grande Canarie.....  | 120                        |
| Carte n° 11 : Les formes du relief de Tenerife.....   | 121                        |
| Carte n° 12 : Répartition des principales cultures selon les îles en 1999 .....   | 123                        |
| Carte n° 13 : Répartition insulaire de la population active par secteur d'activités en 1981 .....                             | 143                        |
| Carte n° 14 : Répartition de la population sans études primaires en 1991 .....  | 155                        |
| Carte n° 15 : Répartition municipale de la population agricole occupée en 1996.....   | 156                        |
| Carte n° 16 : Répartition régionale des Agences d'extension agraire et leur zone d'influence en 1999.....                     | 165                        |
| Carte n° 17 : Répartition municipale des cultures bananières en 1999 .....  | 189                        |
| Carte n° 18 : Superficie bananière sous serres en 1999.....   | 204                        |
| Carte n° 19 : Les nouvelles cultures ne se font-elles que sous serres ?.....  | 206                        |
| Carte n° 20 : Part des cultures bananières sous serres en 1999 .....  | 209                        |
| Carte n° 21 : Répartition schématique des exploitations bananières selon leur revenu .....                                    | 232                        |
| Carte n° 22 : Evolution de la superficie insulaire de la culture de la tomate entre 1988 et 1999.....                         | 238                        |
| Carte n° 23 : Concentration géographique de la culture de la tomate d'exportation en 1999 .....                               | 239                        |
| Carte n° 24 : Dispersion géographique de la culture de tomate de marché local en 1999 .....                                   | 257                        |
| Carte n° 25 : Répartition des cultures de tomates sous serres en 1999 .....   | 258                        |
| Carte n° 26 : La tomate destinée au marché local en 1999 : une agriculture périurbaine .....                                  | 258                        |
| Carte n° 27 : Interdépendance entre les sous-secteurs de la tomate en 1999 .....  | 261                        |
| Carte n° 28 : Répartition géographique des fleurs et des plantes ornementales en 1988 .....                                   | 271                        |
| Carte n° 29 : Répartition géographique des fruits tropicaux en 1988 .....   | 275                        |
| Carte n° 30 : Évolution des superficies insulaires de pomme de terre entre 1988 et 1999 .....                                 | 278                        |
| Carte n° 31 : Dispersion des cultures de pomme de terre en 1999 .....   | 280                        |
| Carte n° 32 : Répartition des cultures irriguées de pomme de terre à Tenerife en 1999 .....                                   | 282                        |
| Carte n° 33 : Polyculture liée à la pomme de terre : exemple de Tenerife en 2002 .....  | 284                        |
| Carte n° 34 : Répartition insulaire du vignoble en 1984 et en 1999.....   | 289                        |
| Carte n° 35 : Importance du vignoble dans la superficie cultivée totale en 1999 .....   | 290                        |
| Carte n° 36 : Les zones agricoles les plus défavorisées aux Canaries en 2000.....   | 379                        |
| Carte n° 37 : Condition de contiguïté des communes .....  | 385                        |
| Carte n° 38 : Les communes défavorisées incluses dans les zones d'influence socio-économique des parcs nationaux en 2000..... | 388                        |
| Carte n° 39 : Distribution de l'indemnité complémentaire régionale en 1999.....   | 390                        |
| Carte n° 40 : Répartition municipale des bénéficiaires de l'ICM en 1999, province de Santa Cruz de Tenerife.....              | 395                        |
| Carte n° 41 : Répartition municipale des bénéficiaires de l'ICM en 1999, province de Las Palmas de Gran Canaria.....          | 396                        |
| Carte n° 42 : Cumuls des aides liées à l'ICM selon la commune en 1999.....  | 404                        |
| Carte n° 43 : Territoire d'application de Leader I.....   | 411                        |
| Carte n° 44 : Territoire d'application de Leader II.....  | 412                        |
| Carte n° 45 : Quelques communes ou localités rurales exclues du territoire d'application des Leader.....                      | 413                        |



## TABLE DES EXEMPLES

|   |     |
|---|-----|
| Exemple n° 1 : Partition familiale d'une exploitation .....   | 133 |
| Exemple n° 2 : Un aparcerero du secteur tomatier à la Grande Canarie .....                              | 137 |
| Exemple n° 3 : Une exploitation bananière traditionnelle à Moya.....                                    | 192 |
| Exemple n° 4 : Une grande exploitation bananière au main d'un haut fonctionnaire.....                   | 221 |
| Exemple n° 5 : Une entreprise productrice de tomate en 1994 .....                                       | 242 |
| Exemple n° 6 : Une exploitation productrice de tomate modernisée .....                                  | 251 |
| Exemple n° 7 : Plantes ornementales et tomates, Gaby de la Aldea .....                                  | 272 |
| Exemple n° 8 : Exploitation de papaye à temps partiel.....  | 276 |
| Exemple n° 9 : La pomme de terre en sec, une exploitation tenue par une femme.....                      | 283 |
| Exemple n° 10 : Une coopérative de pomme de terre .....   | 424 |
| Exemple n° 11 : Bodegas de Teneguía : une démarche qualité basée sur le contrôle de la production ..... | 458 |

## TABLE DES FIGURES

|  |     |
|--|-----|
| Figure n° 1 : Importance des pentes suivant les territoires insulaires .....   | 50  |
| Figure n° 2 : Evolution du PIB canarien de 1985 à 1996.....  | 67  |
| Figure n° 3 : Forte tertiarisation du marché de l'emploi entre 1960 et 1998 .....  | 68  |
| Figure n° 4 : Taux de chômage de la population active de 1980 à 2000.....  | 69  |
| Figure n° 5 : Quantités d'eau produite dans les îles entre 1900 et 2000 .....  | 86  |
| Figure n° 6 : Recul de l'agriculture dans la formation du PIB régional de 1960 à 1994 .....                                  | 108 |
| Figure n° 7 : Diminution de la part agricole dans la formation du PIB régional de 1970 à 1998 .....                          | 109 |
| Figure n° 8 : Composition de la production agricole totale de 1983 à 2001 .....  | 109 |
| Figure n° 9 : Part de quelques produits dans la production agricole finale des produits végétaux de 1982 à 1999 .....        | 110 |
| Figure n° 10 : Evolution des terres labourées entre 1972 et 1999.....  | 113 |
| Figure n° 11 : Les principales cultures en 1986 .....  | 113 |
| Figure n° 12 : Valeur des principales productions en 1986.....   | 114 |
| Figure n° 13 : Les principales cultures en termes de superficie 1999 .....   | 116 |
| Figure n° 15 : Valeur des principales productions en 1999.....   | 116 |
| Figure n° 16 : Répartition des exploitations et des <i>terres labourées</i> selon la taille des exploitations, en 1982 ..... | 127 |
| Figure n° 17 : Répartition des exploitations selon la taille des <i>terres labourées</i> de 1982 à 1999 .....                | 127 |
| Figure n° 19 : La population active agricole dans la population régionale de 1981 à 2000.....                                | 142 |
| Figure n° 20 : Nombre de chefs d'exploitation, d'aides familiales et d'ouvriers entre 1972 et 1999 .....                     | 145 |
| Figure n° 21 : Age des chefs d'exploitation en 1982, 1989 et en 1999.....  | 149 |
| Figure n° 22 : Evolution de la destination de la production bananière de 1938 à 1998 .....                                   | 184 |
| Figure n° 23 : Nombre de plants de bananier subventionnés entre 1991 et 1998 .....   | 195 |
| Figure n° 24 : Evolution du nombre de cultivars subventionnés entre 1991 et 1998.....  | 198 |
| Figure n° 25 : Evolution des rendements moyens bananiers à l'ha de 1980 à 2001 .....   | 208 |
| Figure n° 26 : Evolution de la production et des superficies cultivées de 1980 à 2001 .....                                  | 210 |
| Figure n° 27 : Evolution des superficies cultivées des principales îles productrices, de 1980 à 2001 .....                   | 211 |
| Figure n° 28 : Evolution du nombre d'exploitations bananières selon la SAU de 1989 à 1999 .....                              | 217 |
| Figure n° 29 : Importance des micro-exploitations bananières dans la SAU en 1999 .....                                       | 218 |
| Figure n° 30 : Evolution du montant de l'aide compensatoire de 1993 à 2001 .....   | 222 |
| Figure n° 31 : Evolution de la superficie cultivée régionale de 1980 à 2001.....   | 224 |
| Figure n° 32 : Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide compensatoire de l'OCM banane .....                            | 227 |
| Figure n° 33 : Evolution des superficies cultivées régionales de tomates de 1952 à 2000 .....                                | 234 |
| Figure n° 34 : Evolution des quantités de tomates exportées de 1948 à 1998 .....   | 235 |
| Figure n° 35 : Evolution de la superficie cultivée et de la production entre 1980 et 2001.....                               | 237 |
| Figure n° 36 : Évolution du nombre d'exploitations horticoles de 1989 à 1999 .....   | 240 |
| Figure n° 37 : Rendement moyen de tomates entre 1980 et 2000.....  | 245 |
| Figure n° 38 : Allongement de la campagne de la tomate entre 1986 et 1996.....   | 249 |

|   |     |
|---|-----|
| Figure n° 39 : Evolution des prix entre 1986 et 1995.....   | 251 |
| Figure n° 40 : Évolution des cultures de fleurs coupées et plantes ornementales de 1987 à 2001.....   | 273 |
| Figure n° 41 : Évolution des superficies cultivées des grandes productions tropicales .....   | 275 |
| Figure n° 42 : Évolution des superficies cultivées de pomme de terre de 1980 à 2001 .....   | 278 |
| Figure n° 43 : Part de la pomme de terre dans la superficie cultivée totale insulaire en 1999 .....   | 279 |
| Figure n° 44 : Evolution de la production de pomme de terre entre 1980 et 2001.....   | 285 |
| Figure n° 45 : Evolution de la superficie du vignoble de 1980 à 2001 .....  | 288 |
| Figure n° 46 : Les exploitations viticoles en 1999 .....  | 291 |
| Figure n° 45 : Evolution des budgets moyens attribués par habitant selon les classements en Espagne .....   | 317 |
| Figure n° 46 : Evolution des montants affectés à l'aide compensatoire à la banane de 1993 à 2001 .....  | 343 |
| Figure n° 47 : Évolution des fonds structurels aux Canaries entre 1986 et 2006.....   | 344 |
| Figure n° 48 : Evolution du total régional des subventions aux exploitations, entre 1980 et 1999 .....  | 356 |
| Figure n° 49 : Evolution du budget régional relatif à l'ICM complémentaire .....  | 391 |
| Figure n° 50 : Diminution des bénéficiaires depuis le début de l'application de l'ICM aux Canaries .....  | 393 |
| Figure n° 51 : Comparaison de l'Indemnité totale moyenne par bénéficiaire de 1990 à 1999 .....  | 398 |
| Figure n° 52 : Age des bénéficiaires de l'ICM en 1998 aux Canaries .....  | 398 |
| Figure n° 53 : Composition des investissements totaux pour Leader II aux Canaries .....   | 406 |
| Figure n° 54 : Répartition insulaire des fonds publics Leader I et II.....  | 408 |
| Figure n° 55 : Evolution de la superficie aidée de pomme de terre dans le cadre du Poseican.....  | 422 |
| Figure n° 56 : Evolution des superficies cultivées sous serres .....  | 429 |
| Figure n° 57 : Part des superficies cultivées selon groupes de produits en 1999 .....   | 430 |
| Figure n° 58 : Part des superficies protégées dans les terres labourées insulaires en 1999.....   | 430 |
| Figure n° 59 : Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide à la vigne et de la superficie inscrite aux<br>Comités régulateurs des Appellations d'origine de vins ..... | 445 |
| Figure n° 60 : Evolution du nombre de caves inscrites aux Comités régulateurs des Appellations d'origine<br>de vins de 1993 à 2001 .....                                  | 446 |
| Figure n° 61 : Evolution des projets collectifs de 1988 à 1998.....   | 451 |
| Figure n° 62 : Evolution du nombre d'ATRIAS de 1989 à 2000 par province.....  | 451 |

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

*Les photographies son situées dans le dossier du même nom.*

- Photo n° 1: Reliefs tourmentés, le barranco de El Batán
- Photo n° 2 : Partie littorale des communes de Los Llanos de Aridane et Tazacorte
- Photo n° 3 : Plate-forme côtière de Los Silos (Tenerife)
- Photo n° 4 : Culture de pomme de terre sur *jable* (Tenerife)
- Photo n° 5 : Vignoble de la Geria (Lanzarote)
- Photo n° 6 : Arenados artificiels à Lanzarote
- Photo n° 7 : Le micro-parcellaire, un frein à la modernisation des exploitations
- Photo n° 8 : Culture de banane sous serre
- Photo n° 9 : Serre bananière en réparation
- Photo n° 10 : Culture hors-sol de tomate
- Photo n° 11 : Culture hydroponique de tomate
- Photo n° 12 : Culture hors-sol de fleurs coupées
- Photo n° 13 : Culture de proteas à l'air libre
- Photo n° 14 : Champs de strelitzias
- Photo n° 15 : Culture de cactus à l'air libre
- Photo n° 16 : Vigne traditionnelle
- Photo n° 17 : Les nouveaux vignobles de Tenerife
- Photo n° 18 : Absence de gestion des déchets agricoles
- Photo n° 19 : Quelle conscience des dangers liés aux pesticides ?

## TABLE DES SCHEMAS

|  |     |
|--|-----|
| Schéma n° 1 : Structure d'une terrasse bananière (sorriba) .....                                       | 100 |
| Schéma n° 2 : Croquis de l'étagement des cultures de la commune de la Orotava (Tenerife) en 2001 ..... | 106 |
| Schéma n° 3 : Espacements des bananiers les plus usuels aux Canaries .....                             | 207 |
| Schéma n° 4 : Schéma financier de l'attribution d'une aide, exemple pris sur Régis agricole .....      | 347 |

## TABLE DES TABLEAUX

|  |     |
|--|-----|
| Tableau n° 1 : Analyse thématique des enquêtes réalisées selon les îles .....  | 41  |
| Tableau n° 2 : Enquêtes réalisées auprès des agriculteurs et des organisations de producteurs par secteur .....                      | 43  |
| Tableau n° 3 : Evolution et localisation du secteur touristique entre 1960 et 2000 .....   | 68  |
| Tableau n° 4 : Chômage selon les sexes, de 1981 à 1999 .....   | 70  |
| Tableau n° 5 : Evolution de la population de droit aux Canaries de 1981 à 2000.....  | 71  |
| Tableau n° 6 : Indices de jeunesse et de vieillissement de la population selon les îles en 1996 .....                                | 72  |
| Tableau n° 7 : Les différentes entités distributrices d'eau en 2000.....   | 90  |
| Tableau n° 8 : Variabilité des prix de l'eau agricole .....  | 93  |
| Tableau n° 9 : Les produits cultivés aux Canaries .....  | 104 |
| Tableau n° 10 : Evolution de la valeur de la production agricole totale, en millions de pesetas courants.....                        | 109 |
| Tableau n° 11 : Grands traits de l'évolution régionale du secteur agricole entre 1962 et 1999.....                                   | 111 |
| Tableau n° 12 : Variation des terres labourées entre 1972 et 1999, en ha.....  | 112 |
| Tableau n° 13 : Part des superficies irriguées sur le total des terres labourées entre 1970 à 1999 .....                             | 115 |
| Tableau n° 14 : Evolution du prix moyen de l'hectare aux Canaries entre 1983 et 2000 .....   | 131 |
| Tableau n° 15 : Répartition de la SAU selon le faire-valoir en 1989.....   | 135 |
| Tableau n° 16 : Répartition du fermage par rapport à la SAU insulaire de 1982 à 1999.....  | 135 |
| Tableau n° 17 : Evolution du métayage* par rapport à la SAU de 1982 à 1999.....  | 138 |
| Tableau n° 18 : Evolution de la population agricole dans l'ensemble de la population active par province<br>entre 1981 et 1996 ..... | 144 |
| Tableau n° 19 : Comparaison des droits des ouvriers selon le secteur d'activité en 2000.....   | 146 |
| Tableau n° 20 : Les différents types de contrat salarié du secteur agricole.....   | 147 |
| Tableau n° 21 : Le travail à temps partiel (et données comparatives) en 1997.....  | 148 |
| Tableau n° 22 : Taux de population analphabète et sans études primaires finalisées en 1991.....                                      | 154 |
| Tableau n° 23 : Les types de formation agricole aux Canaries en 1999 .....   | 159 |
| Tableau n° 24 : Liste des Consejeros de Agricultura du Gouvernement régional de 1986 à 2000.....                                     | 163 |
| Tableau n° 25 : Résumé de l'application des politiques européennes en 1999 pour les sous-secteurs étudiés                            | 172 |
| Tableau n° 26 : Structure des exploitations bananières en 1989 .....   | 190 |
| Tableau n° 27 : Résumé de la classification des bouquets de banane .....   | 196 |
| Tableau n° 28 : Exemple de variation des prix selon la qualité des fruits, février 2000 .....  | 197 |
| Tableau n° 29 : L'irrigation localisée des bananeraies.....  | 199 |
| Tableau n° 30 : Proportion des superficies bananières sous serres en 1999.....   | 205 |
| Tableau n° 31 : Structure des exploitations bananières en 1997 .....   | 218 |
| Tableau n° 32 : Variation bimensuelle des prix de vente au kg pour l'année 1999 .....  | 219 |
| Tableau n° 33 : Structure des coûts moyens de la banane aux Canaries en 1995 .....   | 223 |
| Tableau n° 34 : Evolution des prix de la banane sur le marché espagnol entre 1992 et 2000.....                                       | 223 |
| Tableau n° 35 : Exemple de prix obtenu par un agriculteur de 1994 à 2000 .....   | 228 |
| Tableau n° 36 : Aides accordées à la restructuration du secteur bananier entre 1992 et 1995.....                                     | 228 |
| Tableau n° 37 : Fiche financière réservée au secteur de la banane 1996-2000 .....  | 228 |
| Tableau n° 38 : Structure des exploitations de produits horticoles en 1989.....  | 240 |
| Tableau n° 39 : Coûts des équipements d'une parcelle de tomate .....   | 247 |
| Tableau n° 40 : Coûts de culture de la tomate selon le substrat .....  | 247 |
| Tableau n° 41 : Rentabilité de la culture de tomate en 1997.....   | 249 |
| Tableau n° 42 : Concentration des entités exportatrices de tomates .....   | 253 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau n° 43 : Description schématique de quelques coopératives en 2000.....  | 254 |
| Tableau n° 44 : Enveloppe réservée au secteur de la tomate dans le cadre de la modernisation des exploitations de 1997 à 2000..... | 264 |
| Tableau n° 45 : Mesures en faveur du secteur tomatier .....  | 267 |
| Tableau n° 46 : Structure des exploitations de fleurs et plantes ornementales en 1989.....   | 270 |
| Tableau n° 47 : Synthèse des mesures communautaires appliquées à la viticulture, bénéficiaires et budgets exécutés .....           | 292 |
| Tableau n° 48 : Liste des mesures accordées à la vitiviniculture aux Canaries entre 1986 et 2000.....                              | 293 |
| Tableau n° 49 : Evolution budgétaire des principaux fonds structurels.....   | 308 |
| Tableau n° 50 : Evolution qualitative des fonds structurels.....   | 310 |
| Tableau n° 51 : Objectifs prioritaires de l'Europe pour la période 1989-1999 .....   | 311 |
| Tableau n° 52 : Application des objectifs aux Canaries de 1986 à 2006 .....  | 312 |
| Tableau n° 53 : PIB par habitant en % par rapport à la moyenne communautaire dans les RUP.....                                     | 315 |
| Tableau n° 54 : Caractéristiques des objectifs communautaires selon les périodes de 1989 à 2006 .....                              | 319 |
| Tableau n° 55 : Initiatives communautaires appliquées aux Canaries dans la période 1989-93.....                                    | 321 |
| Tableau n° 56 : Initiatives communautaires appliquées aux Canaries dans la période 1994-99.....                                    | 322 |
| Tableau n° 57 : Différences entre Leader et les autres actions européennes pour le monde rural .....                               | 324 |
| Tableau n° 58 : Taux maximum de cofinancement communautaire selon les régions de 1985 à 2006.....                                  | 327 |
| Tableau n° 59 : Mesures accordées dans le cadre du Poseican agricole .....   | 334 |
| Tableau n° 60 : Budgets programmés pour les aides prévues par les POSEI, année 1994 .....  | 335 |
| Tableau n° 61 : Produits concernés par le REA des Canaries.....  | 337 |
| Tableau n° 62 : Budgets programmés pour les mesures d'application des POSEI en 1994.....   | 338 |
| Tableau n° 63 : Financements communautaires attribués aux Canaries au titre de Régis .....   | 339 |
| Tableau n° 64 : Cofinancement du FEOGA-O selon les régions de 1985 à 2006 .....  | 347 |
| Tableau n° 65 : Enveloppes budgétaires des Initiatives communautaires appliquées aux Canaries.....                                 | 348 |
| Tableau n° 66 : Synthèse des financements communautaires dans le domaine rural, agricole et agro-alimentaire pour 1989-93.....     | 351 |
| Tableau n° 67 : Synthèse des financements communautaires dans le domaine rural, agricole et agro-alimentaire pour 1994-99.....     | 352 |
| Tableau n° 68 : Mesures en faveur de la modernisation du secteur bananier, de 1989 à 1999.....                                     | 355 |
| Tableau n° 69 : Résumé de l'éligibilité aux aides communautaires selon le faire-valoir et le statut.....                           | 358 |
| Tableau n° 70 : Synthèse du type d'aides accordées aux exploitants agricoles depuis 1986.....                                      | 360 |
| Tableau n° 71 : Point sur la terminologie communautaire des zones défavorisées.....  | 369 |
| Tableau n° 72 : Cofinancement communautaire de la mesure selon les types de régions .....  | 370 |
| Tableau n° 73 : Indemnités moyennes en euros par État membre, toutes sources financières, 1996.....                                | 370 |
| Tableau n° 74 : Répartition nationale des exploitations touchant l'ICM par classement en 1998.....                                 | 373 |
| Tableau n° 75 : Équivalences UGB selon les espèces animales pour le calcul de l'ICM.....   | 374 |
| Tableau n° 76 : COTE utilisés pour la transformation de UGB en unités de compte .....  | 374 |
| Tableau n° 77 : Équivalences UEC selon les cultures pour le calcul de l'ICM en Espagne.....  | 375 |
| Tableau n° 78 : COTE utilisés pour la transformation de UEC en UL .....  | 375 |
| Tableau n° 79 : Modules de base servant à calculer l'ICM en 1999 en Espagne.....   | 376 |
| Tableau n° 80 : Coefficients applicables au module de base .....   | 376 |
| Tableau n° 81 : Calcul de la pente dans certaines communes non classées .....  | 380 |
| Tableau n° 82 : Taille moyenne des communes canariennes en 2000 .....  | 383 |
| Tableau n° 83 : Taille moyenne des communes de certaines régions et provinces espagnoles .....                                     | 383 |
| Tableau n° 84 : Point sur l'application de la politique des zones agricoles défavorisées aux Canaries.....                         | 391 |
| Tableau n° 85 : Répartition des exploitations canariennes touchant l'ICM de base par taille en 1998 .....                          | 397 |
| Tableau n° 86 : Évolution de la participation communautaire pour Leader entre 1991 et 2006.....                                    | 406 |
| Tableau n° 87 : Évolution des groupes d'actions locales concernés par Leader entre 1991 et 2006.....                               | 407 |
| Tableau n° 88 : Synthèse de l'application de Leader II aux Canaries.....   | 410 |
| Tableau n° 89 : Répartition des fonds européens Leader II engagés par mesure et par île, pour 1996-99 .....                        | 415 |
| Tableau n° 90 : Description schématique de quelques OPB et coopératives en 2000 .....  | 443 |